



HISTOIRE ROMAINE,

DEPUIS LA FONDATION DE ROME.

AVEC DES NOTES HISTORIQUES, Geographiques, & Critiques; des Gravûres en Taille-douce; des Cartes Geographiques, & plusieurs Médailles authentiques.

Par les RR. PP. CATROU & ROUILLE' *de la Compagnie de* JESUS.

TOME CINQUIEME.

Depuis l'année de Rome 416. jusqu'à l'année 468.

M. j. Chavignac



A PARIS,

Chez
- JACQUES ROLLIN, Quay des Augustins, à la descente du Pont S. Michel, au Lion d'or.
- JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à S. Paul.
- JEAN-BAPTISTE COIGNARD Fils, Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, au Livre d'or.

M D C C X X V I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



SOMMAIRE
DU LIVRE DIX-SEPTIEME.

Quelle étoit la situation des affaires de la République, tant au-dedans qu'au déhors, sous le Consulat de C. Sulpicius Longus, & de P. Ælius Pœtus. Rome prend part aux divisions des Sidicins, & des Arunces. La négligence des Consuls, à sécourir ces derniers, qui étoient Alliés des Romains, les expose aux plus grands perils. La République, pour réparer la faute de ses Consuls, fait nommer un Dictateur. C. Claudius Crassus est élû. Il prend un autre C. Claudius surnommé Hortator, pour son Colonel général. Leur inauguration s'étant trouvée défectueuse, le Dictateur & son Colonel abdiquent, peu de tems aprês leur installation. La Préture devient une charge commune aux Plébéïens. La Vestale Minucia est déclarée incestueuse. Elle est punie selon les loix. Les Sidicins font alliance avec les Ausons. Quels étoient ces Peuples. Rome donne commission aux nouveaux Consuls L. Papirius Crassus, & C. Duilius, de porter la guerre chez les Sidicins, & les Ausons. La vûë seule de l'armée Romaine les oblige de se renfermer dans leur ville. M. Valerius Corvus, & M. Attilius Regulus, sont élûs Consuls. Valerius du consentement de son Collégue, prend le commandement de l'armée. Les Ausons sont battus & mis en fuite. Le Consul marche droit à Cales, leur

ville Capitale ; il y fait présenter l'escalade, & la place est forcée de se rendre à discretion. Triomphe de Valerius. Les deux Consuls reçoivent un nouvel ordre de conduire leurs armées dans le païs des Sidicins. Avant que de partir, ils nomment un Dictateur, pour présider aux Comices, en cas qu'ils n'eussent point fini leur expédition à tems. L. Æmilius Mamercinus est élû Dictateur. Il choisit pour son Colonel général, Q. Publilius. T. Veturius Calvinus, & Sp. Posthumius Albinus sont élevés au Consulat, avant l'entiére réduction des Sidicins. Rome fait partir une Colonie pour Cales. Les nouveaux Consuls continuent les hostilités, contre les Sidicins. L'alliance de ceux-cy avec les Samnites, oblige le Sénat d'avoir recours à un Dictateur. Il sortit de charge presqu'aussi-tôt qu'il y étoit entré, parce qu'il se trouva un défaut dans son élection. Les Consuls, par une semblable superstition, abdiquent le Consulat. La République tombe par-là en interregne. La peste se fait sentir à Rome. L Papirius Cursor, & C. Pœtilius Libo sont élûs Consuls. Les Sidicins sont domptés. Le Consulat est déféré à A. Cornelius Cossus, & à Cn. Domitius Calvinus. Le nouvel armement des Gaulois donne l'allarme à Rome, & oblige la République de nommer Dictateur M. Papirius Crassus. Le bruit de la guerre des Gaulois se dissipe. Les Samnites prennent les armes pour se défendre, contre Alexandre Roi d'Epire, qui meditoit de faire une descente en Italie. Caractére de ce Prince comparé avec Alexandre le grand son neveu. Alexandre d'Epire aborde en effet en Italie. Quels étoient ses projets. Il fait alliance avec les Romains, qui en sont la duppe. Succês d'Alexandre en Italie. Nouvelle Récension du Peuple. On ajoûte deux nou-

velles Tribus aux anciennes ; l'une nommée Mæcia, l'autre Scaptia. Les habitants d'Acerra obtiennent le droit de Bourgeoiſie, avec quelque reſtriction. M. Claudius Marcellus, & C. Valerius Potitus ſont élus Conſuls. Attentat énorme de pluſieurs Dames Romaines, contre leurs maris. Punition des coupables. On crée un Dictateur pour ficher un clou au Temple de Jupiter, & pour expier, par cette cérémonie, le crime des Dames Romaines. On choiſit Conſul L. Papirius Craſſus, & L. Plautius Venno. Deux peuples du païs des Volſques, demandent à être reçûs ſous la protection de la République. Guerre des Privernates. Quelle en fut l'occaſion. Election des Conſuls L. Æmilius, & C. Plautius. Ce dernier part de Rome, pour aller preſſer le ſiége de Priverne. Æmilius va rejoindre ſon Collégue devant Priverne, avec la nombreuſe armée, qu'il avoit levée, pour être en état de s'oppoſer aux Gaulois, qu'on diſoit avoir pris les armes. La ville eſt forcée de ſe rendre. Vitruvius chef des Revoltés eſt envoyé à Rome, pour y être jugé. Triomphe des Conſuls. On fait le procês à Vitruvius. Sa condamnation. Punition des Privernates revoltés. On établit une nouvelle Colonie à Anxur. C. Plautius Proculus, & P. Cornelius Scapula, ſont élus Conſuls. Ils font partir une autre Colonie pour Frégelles. Les Palépolitains, peuple de la Gréce, entrent dans les reſſentiments des Samnites, & font des hoſtilités ſur les terres des Romains. Juſqu'où s'étendoit le païs appellé grande Gréce ? Qu'elle étoit la ſituation de Paléopolis ? Quelle étoit l'origine de ſes habitans ? L. Cornelius Lentulus, & Q. Publilius Philo, ſont élûs Conſuls. Publilius conduit ſon armée ſur les terres de Palépolis, & Cornelius marche avec la ſien-

ne, sur les frontieres du Samnium. Les Samnites commencent à remuër secrettement. Rome envoye une Ambassade dans le Samnium, pour s'assurer de la disposition de ces Peuples. Les Ambassadeurs sont traités avec fierté, par les Samnites. Election d'un Dictateur & de deux Consuls, jugée nulle par les Augurs. C. Pœtelius Libo, & L. Papirius Mugillanus, sont élûs Consuls. Publilius, sous le nom de Proconsul, continuë le blocus de Palépolis. Les deux nouveaux Consuls déclarent la guerre aux Samnites. Les Appuliens & les Lucaniens offrent leurs services aux Romains. Les Consuls s'emparent d'Allise, de Callise & de Rubrium, villes des Samnites. Publilius oblige Palépolis de se rendre. Circonstance remarquable de la reddition de cette place. Publilius, malgré l'usage contraire, obtient les honneurs du Triomphe. La prise de Palépolis excite, dans la grande Gréce, de nouveaux ennemis aux Romains. Les Tarentins intriguent ouvertement, contre la République. Artifice dont ils se servent pour détacher les Lucaniens de l'alliance faite avec Rome. Les Lucaniens trompés, prennent des engagements indissolubles avec les Samnites. Alexandre Roy d'Epire débarque en Italie. Quel motif l'obligea à s'éloigner de l'Epire, & à tenter une troisiéme expédition en Italie. Conquête d'Alexandre. Insigne trahison des Lucaniens transfuges, qui composoient la garde d'Aléxandre. Mort d'Alexandre. Le Peuple Romain secouë le joug insuportable d'une loy des douze Tables, qui livroit les débiteurs aux créanciers, pour les traiter à leur gré. Quelle en fut l'occasion? Election des Consuls L. Furius Camillus, & P. Junius Brutus. Nouvelle guerre des Vestins. Brutus part pour les combattre; & Camillus part pour le Samnium.

Les Vestins sont battus à platte coûture. Brutus, pour mettre à profit sa victoire, forme le siége de Cutine. Elle est emportée d'assault. La maladie oblige Camillus, à abandonner, tout à la fois, & le camp & le commandement des troupes. Il choisit, par ordre du Sénat, pour Dictateur, L. Papirius Cursor. Caractére de Papirius. Ce grand homme choisit pour son Colonel général, Q. Fabius Rullianus, qui mérita le premier, le surnom glorieux de Maximus. Le Dictateur part pour se mettre à la tête de l'armée, qui étoit dans le Samnium. L'incertitude des Auspices l'oblige de retourner à Rome, pour en prendre de nouveaux. Il laisse le commandement de l'armée à son Colonel, avec défense d'en venir aux mains avec l'Ennemi. Fabius, qui regardoit cet ordre comme un effet de la jalousie du Dictateur, forme le dessein de hazarder un combat. Les Samnites sont battus, & mis en déroute. Fabius fier de cet avantage, donne avis au Sénat de la victoire signalée qu'il avoit remportée, sans daigner en faire part au Dictateur. Le Dictateur offensé part de Rome, dans la resolution de traiter Fabius, selon toute la sévérité des loix. Fabius averti de l'arrivée prochaine du Dictateur, & de son dessein, assemble les troupes, & leur tient un discours séditieux. Le Dictateur rendu au camp, fait citer Fabius à son Tribunal. Fabius est contraint d'avouër son crime. Il est livré aux mains des Licteurs. Il leurs échappe à demy nu, en implorant la protection des soldats. La sédition se répand dans tous les rangs de l'armée. La nuit seule suspendit les suites d'une émeute si générale. Fabius s'enfuit à Rome, pour solliciter sa grace au Sénat. Papirius paroît au Sénat assemblé, pour absoudre Fabius. Le coupable étoit présent; il le fait saisir

par ses Licteurs, sans qu'il fût possible aux plus respectables Sénateurs, de l'engager à modérer son Arrêt. Le Pere de Fabius au désespoir, prend le parti d'en appeller au Peuple. Le Dictateur se rend à l'assemblée du Peuple. Discours de Fabius Pere de l'accusé. Discours du Dictateur. Sa fermeté déconcerte l'assemblée. Enfin le Peuple prend un parti, qui tire tout le monde d'embarras. De Juge qu'il étoit, il devient intercesseur, & obtient, par ses prieres & les sollicitations de ses Tribuns, la grace de Fabius. Les Samnites profitent de l'absence du Dictateur. Le Dictateur retourne au camp, où il trouve tous les esprits soulevés contre luy. Les Samnites, pour tirer avantage de la mauvaise disposition des soldats, à l'égard de leur Général, presentent la bataille aux Romains. Ils l'acceptent. Les soldats Romains en font assês, pour n'être point vaincus. Papirius prend un soin de Pere, de tous ceux qui avoient été blessés dans le combat. Il regagne par cette bonté le cœur de ses troupes. La République, par une distinction inouïe, le continuë dans la Dictature. Papirius, sûr de l'affection de ses troupes, cherche les Samnites, les trouve, & les défait. Aprês cette victoire signalée, il porte la désolation & le ravage dans tout le Païs, & les oblige enfin à venir demander la paix. Conditions du traité. Triomphe de Papirius. Election des Consuls C. Sulpicius Longus, & Q. Aurelius Cerretanus. Nouvelle Récension du Peuple. Rome envoye une Colonie à Lucérie, ville de l'Appulie. Le Sénat refuse de souscrire aux conditions de paix, proposées par les Samnites. On ne leur accorde qu'une Tréve d'une année. Les Samnites, soûtenus des Appuliens reprennent les armes, & recommencent les hostilités, avant la Tréve expirée. Les Con-

ſuls paroiſſent inutilement en campagne. L'ennemi ſe tient renfermé dans ſes murs. Les Tuſculans ſont accuſés de trahiſon, & cités à comparoître devant le Peuple aſſemblé. Suite de cette affaire. Rome ſe donne pour Conſul, Q. Fabius, qui s'étoit ſignalé par une bataille, donnée contre les ordres de ſon Dictateur, & L. Fulvius ſurnommé Corvus. Les nouveaux Conſuls marchent enſemble, pour aller continuer la guerre en Appulie, & dans le Samnium. Les Romains ſont ſurpris par les Samnites, dans un poſte fort déſavantageux. Les Conſuls prennent le parti de décamper avant le jour. Ils ſont harcelés dans leur marche, par la cavalerie Samnite. Les Romains ſont forcés de livrer bataille. Jamais combat ne fut plus opiniâtre, ni plus ſanglant. Une fauſſe démarche de la cavalerie Samnite détermine la victoire, & la fait paſſer du côté des Romains. Effroyable carnage des Samnites. Les Samnites conſternés, ſe vangent de leur malheur, ſur les auteurs de l'infraction du Traité. Brutulus, le principal auteur de la revolte des Samnites, eſt condamné par les Magiſtrats à être livré aux Romains. Brutulus ſe donne la mort à luy-même. Rome refuſe d'accorder la paix aux Samnites. Triomphe de Fulvius. Fabius ſe rend en Appulie. Succês de ſon expédition. Triomphe de Fabius. A. Cornelius eſt élû Dictateur, pour préſider aux jeux en l'abſence des Conſuls.

SOMMAIRE DU LIVRE DIX-HUITIEME.

ELection des Consuls T. Veturius Calvinus, & Sp. Postumius. La Diéte des Samnites, aprês avoir délibéré sur la réponse des Romains, prend le parti de recommencer la guerre. Pontius, général des Samnites ouvre la campagne. Il vient se camper aux environs de Caudium, lieu propre à favoriser ses desseins. Les Consuls marchent à la tête de leur armée, pour chercher l'Ennemi. Artifice de Pontius, pour attirer les Romains dans le piége. L'armée Consulaire s'engage indiscrettement dans un horrible défilé, connu sous le nom de fourches Caudines. Les Consuls s'apperçoivent, un peu tard, de leur faute, & tentent inutilement de la réparer. Cruelle situation des Romains. Embarras des Samnites, sur la maniére dont on devoit en user à l'égard des Romains. Lentulus détermine les Consuls, à accepter les humiliantes conditions, que leurs proposoient les Samnites. L'armée Romaine passe sous le joug. Desespoir des Romains. Les Capoüans touchés du miserable état de l'armée Consulaire, luy rendent, avec humanité tous les devoirs de la plus tendre hospitalité. La contenance des Consuls, & de leurs troupes, fait différentes impressions sur l'esprit des Capoüans. La nouvelle de la paix honteuse, faite par les Consuls, est portée à Rome. Elle y excite l'indignation de tout le monde. Toute la Ville prend le deüil, comme dans le tems de la plus grande calamité. Les soldats de l'armée Consulaire rentrent à Rome, & se tiennent enfermés dans leurs maisons. Election de deux Dictateurs, jugée defectueuse. Rome tombe en interregne.

interregne. Election des Consuls L. Papirius Cursor, & Q. Publilius Philo. Le Sénat est convoqué pour déliberer sur la stipulation faite avec les Samnites. Discours de Postumius. Deux Tribuns du Peuple s'opposent à l'avis de Postumius. Réponse de Postumius, pleine de générosité, & de grandeur d'ame. La République consent à livrer aux Samnites les Consuls, & les autres Officiers, qui avoient eu part au traité fait avec les Samnites, pour avoir droit de le rompre, avec quelque apparence de justice. Cérémonies de cette reddition. Réponse du Général Samnite. Il renvoye les Romains, qu'on avoit voulu lui livrer. Soûlévement des Satricans. Ils enlévent aux Romains la ville de Frégelles. Horrible massacre des Fregellans. Le bruit d'une conspiration tramée par les Capoüans, oblige le Sénat, de nommer C. Mœnius Dictateur: Mœnius choisit M. Foslius Flaccinator, pour maître de la Cavalerie. Les Chefs de la conspiration, se donnent la mort, pour se soustraire au supplice. Le Dictateur abuse de son autorité, contre la Noblesse. Les murmures de la Noblesse, le déterminent à abdiquer. Publilius renonce au Consulat, à l'éxemple du Dictateur, pour se justifier du crime d'ambition, dont on l'avoit chargé. Papirius, resté seul Consul, nomme pour Dictateur, L. Cornelius Lentulus. Le Dictateur choisit à son tour, le Consul Papirius pour Colonel général de la Cavalerie. Le Dictateur se rend au camp des Romains, proche de Caudium, & fait partir son Colonel, pour aller former le siége de Lucérie, & délivrer les six cents Chevaliers Romains, donnés en ôtage aux Samnites. Pontius offre la bataille au Dictateur, qui l'accepte. Déroute des Samnites. Les Romains mettent tout à feu & à sang. Le Dictateur,

après cette victoire, tourne du côté de Lucérie, où il sçavoit que s'étoient rendus les débris de l'armée des Samnites. Les Samnites, campés proche de Lucérie, prennent le parti d'en venir encore une fois aux mains, pour sauver la place. Les Tarentins se portent pour médiateurs, entre les deux partis. Les Romains rejettent avec mépris leur médiation. Les Samnites refusent de combattre. Ils sont forcés dans leurs retranchements, & passés au fil de l'épée. Prise de Lucérie. Papirius condamne les Luceriens au même traitement, que les Samnites avoient fait aux Romains, proche de Caudium. Cornélius abdique la Dictature. On lui donne pour successeur, T. Manlius Impériosus. Manlius conserve Papirius, dans la charge de maître de la Cavalerie. Election des Consuls. L. Papirius est encore revêtu de cette dignité. On lui donne pour Collégue, Q. Aulius Cerretanus. Aulius part pour l'Appulie. Succês de cette expédition. Papirius marche vers Satric, dans la resolution de punir les Rebelles alliés de la République. Les Satricans, pour prevenir la ruïne de leur ville, font une députation au Consul. Réponse de Papirius aux Députés. Prise de Satric. Les Samnites venus au secours de la place, sont taillés en piéces, & les chefs de la révolte punis. Triomphe de Papirius. Caractére de ce grand homme. L. Plautius Venno, & M. Foslius Flaccinator sont élevés au Consulat. Plusieurs villes des Samnites envoyent à Rome des Ambassadeurs, pour solliciter l'amitié des Romains. Ils n'obtiennent qu'avec peine une Trêve de deux ans. Plautius se rend en Appulie, avec son armée. Teano & Canusium ouvrent leurs portes aux Romains. La Campanie devient une Préfecture de la République. Quelle en fut l'occasion.

Difference, quant au gouvernement, & aux privileges, entre les villes Municipales, les Colonies, & les Préfectures. On ajoûte deux nouvelles Tribus aux anciennes. Nouvelle Récension du Peuple. Q. Æmilius Barbula, & Junius Brutus Bubulcus sont élûs Consuls. Les Consuls portent leurs armes en Appulie. Prise de Tarente, & de Nérule. Les Romains nomment un Patron aux Antiates. P. Nautius, & M. Popilius sont nommés Consuls. Aussi-tôt après leur élection, on les contraint de créer un Dictateur. Raison de cette conduite. L. Æmilius est élevé à la Dictature. Il choisit pour Colonel de la Cavalerie, L. Fulvius. Le Dictateur conduit son armée devant Saticule, ville de la Campanie. Le péril de cette Ville alliée tire les Samnites de l'inaction. Ils sont battus sous les murs de Saticule. Les nouveaux Consuls, L. Papirius Cursor, & Q. Publilius Philo, cédent le commandement de l'armée, comme leurs Prédécesseurs, au Dictateur Q. Fabius Maximus. Fabius choisit pour maître de la Cavalerie. Q. Aulius Cerretanus. Les Samnites, pour obliger Fabius à lever le siége de Saticule, prennent la résolution de se mésurer encore avec le nouveau Général. Aulius, sans ordre du Général, en vient aux mains avec les Samnites. Mort du Général Samnite. Les Samnites reprennent cœur, & l'action devient plus chaude qu'auparavant. Mort d'Aulius. Les Samnites retournent au siége de Plistie, ville alliée des Romains. Saticule se rend aux Romains, & Plistie aux Samnites. Expédition de Sora. Les Samnites en viennent encore aux mains avec le Dictateur. La victoire demeure indécise. Le Dictateur choisit pour Colonel de la Cavalerie L. Fabius, & lui donne ordre de le venir joindre, avec

une nouvelle armée. Stratagême du Dictateur, pour attirer les Samnites au combat. Les Samnites, enveloppés de tous côtés, sont taillés en piéces. Leur camp est pris & pillé. M. Pœtelius Libo, & C. Sulpicius Longus sont élûs Consuls. Prise de Sora. Supplice des Auteurs de la révolte des Sorans. Les Consuls se rendent dans le païs des Ausons, dont la fidélité étoit devenuë suspecte. Prise d'Ausona, de Minturne & de Vescia. Cruel massacre des Ausons. Lucérie sécouë le joug des Romains. Les Consuls y conduisent leur armée, & prennent cette ville d'emblée. Les Capoüans commencent à remuër. Rome, pour les contenir dans le devoir, fait élire un Dictateur. C. Mœnius, revêtu de cette dignité, après s'être donné un Colonel général de la Cavalerie, se rend en Campanie, à la tête de son armée. Les Samnites, pour être à portée de profiter de la défection des Capoüans, s'approchent de Caudium. Sulpicius paroît à la vûë de cette place, dans le tems qu'on s'y attend le moins. Les Samnites sont forcés d'en venir à une action. Déroute des Samnites. Triomphe de Sulpicius. Election des Consuls, L. Papirius Cursor, & C. Junius Bubulcus. Ceux-cy laissent encore le commandement des armées au Dictateur, C Pœtelius Libo, surnommé Visolus. Le Dictateur prend pour Colonel de la Cavalerie, M. Pœtelius Libo, Consul de l'année précédente. Les Romains reprennent Fregelles, & Nole, sur les Samnites. Le Sénat fait partir quatre Colonies, l'une pour Suessa, l'autre pour Interamna, les deux autres pour Casinum, & pour l'Isle Pontia. Institution d'une seconde fête de Minerve, Patrone des Musiciens, & des joüeurs d'instruments. Quelle en fut l'occasion. Election des Consuls, M. Valerius Maximus, & P. De-

cius Mus. Les Etrusques prennent les armes. Rome élit un Dictateur. C. Sulpicius, surnommé Longus, est élevé à cette dignité. Il choisit pour maître de la Cavalerie, Junius Brutus. La presence du Dictateur, à la tête d'une puissante armée, suspend les hostilités des Etrusques. Appius Claudius, devenu Censeur, entreprend de réformer le faste du Sénat. Caractére d'Appius. Il admet au Sénat la plus vile populace, & rend commun aux Libertins, les honneurs de la plus respectable sacrificature. Aprês ces innovations, Appius ne pensa plus qu'à des ouvrages utiles à la Patrie. Il fait construire un aquéduc, & creuser un chemin dans le roc, qu'on nomma depuis, la voye Appienne. C. Junius Brutus, & Q. Æmilius Barbula, sont élûs Consuls. Leur premier soin fut de réformer toutes les innovations, faites par Appius. Rome pense, pour la premiére fois, à établir la marine. Les Etrusques forment le siége de Sutri. Barbula marche au secours de la ville assiégée. Il se donne un combat sanglant, sous les murs de Satric. Les Etrusques abandonnent Sutri, & le Consul rentre triomphant à Rome. Junius Brutus, de son côté, enléve aux Samnites Cluvia, & Boviane. Artifice des Samnites, pour faire donner les Romains dans le piége. Il leur réüssit mal. La valeur des Romains les tira du danger extrême où ils étoient, & rendit l'artifice même funeste à ses auteurs. Il périt vingt mille Samnites dans cette action. Triomphe de Brutus. Le Consulat passe à Q. Fabius Rullianus, & C. Marcius Rutilus. Rome est troublée par des dissentions intestines. L'ambition d'Appius en est cause. Il refuse d'abdiquer la Censure. Le Tribun Sempronius Sophus le cite à comparoître devant les Comices. Suite de cette grande affaire. Appius

se maintient dans l'éxercice de sa charge. Les Etrusques recommencent le siége de Sutri. Fabius se saisit d'un poste avantageux, pour réparer, par là, le désavantage du nombre. Déroute des Etrusques. Le Consul se détermine, aprês de sages précautions, à porter la guerre dans le cœur même de l'Etrurie. L'allarme se répand dans toute l'Etrurie, à la vûë des Romains. Toute la Nation prend les armes. Le Consul surprend les Etrusques endormis dans leur camp, & en fait une horrible boucherie. Les Etrusques désesperés, ont recours à la clémence du Sénat. On leur accorde une Tréve pour trente ans. Les armes Romaines eurent un sort tout différent, dans le païs des Samnites. C. Marcius se rend maître d'Allife, & de plusieurs autres châteaux du Samnium; mais l'armée navale commandée par P. Cornélius, est taillée en piéces. De fausses nouvelles venuës d'Etrurie, raniment le courage des Samnites. Ils présentent la bataille à Marcius. La victoire demeure indécise. Cependant l'allarme, que cette bataille sanglante avoit répanduë dans Rome, oblige le Sénat à recourir à un Dictateur. Ce projet souffre de grandes difficultés. L'amour de la Patrie l'emporte sur le ressentiment. Fabius, par respect pour le Sénat, nomme L. Papirius Cursor à la Dictature. On continuë le commandement de l'armée d'Etrurie à Fabius, sous le nom de Proconsul. Le Proconsul porte la guerre en Ombrie. Les Ombriens, aprês avoir fait mine de resister, sont forcés à se retirer dans leurs villes. Les Etrusques, resolus de vaincre ou de périr, mettent sur pié la plus nombreuse armée qui eût encore paru. Etrange résolution des Etrusques. Les deux armées en viennent aux mains. Acharnement des combattans. Le désordre se met dans l'armée des Etrus-

ques. La victoire se déclare enfin pour les Romains. Le Dictateur fait confirmer son élection par les Curies, & nomme Junius Brutus, pour son Colonel de la Cavalerie. Cérémonies particulieres observées en pareille occasion. Papirius se rend dans le Samnium. Les armées demeurent quelque tems en presence, sans rien entreprendre, de part ni d'autre. La bataille se donne. Les Romains demeurent maîtres du champ de bataille. Triomphe de Papirius. Triomphe de Fabius. Caractére de ces deux grands hommes.

SOMMAIRE DU LIVRE DIX-NEUVIEME.

Election des Consuls Q. Fabius Maximus Rullianus, & P. Decius Mus. Fabius marche en Campanie, Decius en Etrurie. Nucérie se rend aux Romains. Les Marses se laissent entraîner à l'éxemple des Péligniens, dans la révolte contre Rome. Succês de l'expédition de Decius en Etrurie. Il force l'Etrurie, par la terreur qu'il y répand, à demander l'alliance des Romains. On leur accorde une suspension d'armes, seulement pour une année. La nouvelle de la guerre d'Ombrie oblige les Consuls de se rapprocher, pour être plus en état de resister aux efforts d'un Ennemi, qui paroissoit redoutable. La présence des Généraux Romains, déconcerte toutes les mésures des Ombriens. Nouveau genre de combat. Les Romains, sans coup férir, se rendent maître de l'Ombrie. Fabius, aprês cette heureuse expédition, reprend la route du Samnium. Appius Claudius & L. Volumnius Flamma, sont élûs Consuls. Fabius demeure dans le Samnium, en qualité de Proconsul,

malgré les oppositions d'Appius. Défaite des Samnites. Ils sont forcés de se rendre à composition. Succês de l'expédition de Volumnius, contre les Salentins. Nouvelle Récension du Peuple. Junius Brutus fait ériger un Temple à la Déesse du Salut. Q. Marcius Tremulus, & P. Cornelius Arvina sont élevés au Consulat. Guerre des Herniques. Marcius se met en campagne, pour les combattre. Il force les Herniques de se rendre à discrétion. Marcius averti du danger de son Collégue, vole à son secours. A son arrivée, il est obligé de livrer bataille. Les Samnites, enveloppés à leur tour, sont taillés en piéces. Une nouvelle recruë de Samnites arrivés trop tard, pour avoir part à la premiére action, procurent une seconde victoire aux Romains. Les Samnites demandent la paix. Marcius rentre triomphant à Rome. On lui érige une statuë, vis-à vis le Temple de Castor, & de Pollux. P. Cornelius, surnommé Barbatus, est nommé Dictateur, pour présider aux Comices. Il choisit Decius Mus, pour son Colonel général de la Cavalerie. Le Consulat est déferé à L. Postumius Megellus, & à Tib. Minucius, surnommé Augurinus. Le Sénat décide sur le sort des Herniques. Punition d'Anagnie. La République reçoit des Députés de Carthage. Motif de cette Ambassade. Les deux Consuls entrent dans le Samnium. Stratagême de Postumius. Il trouve le secret de joindre l'armée de son Collégue, à l'insçû des Samnites. La bataille se donne. La victoire est long-tems disputée. Elle se déclare enfin pour les Romains. Les deux Consuls, pour profiter de ce premier avantage, retournent au camp de Postumius. On en vient, une seconde fois, aux mains. Le combat est sanglant. Un des Consuls y perd la vie. Le général Samnite est fait prisonnier. Les Romains

mains restent encore maîtres du champ de bataille. M. Fulvius Pætinus est nommé Consul, pour remplacer Minucius. Siége de Boviane. Cette place se rend à Fulvius, aussi bien que Sora, Arpinum, & Cersennia. Triomphe de Fulvius. P. Sempronius Sophus, & P. Sulpicius Saverrio, sont créés Consuls. Arrivent à Rome des Députés de la Nation Samnite, pour demander la paix. Réponse du Sénat. La République, après s'être assûré par Sempronius de la disposition des Samnites, accorde la paix à ces Peuples. Guerre des Eques Quel en fut le sujet. Mauvaise conduite des Eques. Réduction des Eques. Les Marses & les Peligniens, allarmés du voisinage de l'armée Romaine, sollicitent l'alliance de la République, & l'obtiennent sans peine. Triomphe des Consuls. Q. Fabius devenu Consul, réprime les abus introduits par Oppius. Il mérite le glorieux surnom de Maximus. Réforme de la fête des Lupercales. L'Edilité tombe en des mains méprisables. Flavius trouve le secret d'y parvenir. Caractére de Flavius. Par quels artifices il réüssit à mettre la Commune dans ses intérêts. Ambition de Flavius. Election des Consuls Ser. Cornelius Lentulus, & L. Genucius Aventinensis. La République envoye des Colonies à Sora, & à Alba. On accorde le droit de Bourgeoisie aux villes d'Arpinum, & de Trebule. Une nouvelle révolte en Ombrie y attire un des Consuls. Châtiment des Rebelles. M. Livius Denter, & M. Æmilius Paulus sont élûs au Consulat. Les Eques osent reprendre les armes. Plus la foiblesse des Ennemis étoit connüë, plus elle causa d'allarmes. La République, pour prévenir toute surprise, fait nommer un Dictateur. Junius Brutus est revêtu de cette dignité. Il se donne pour maître de la Cavalerie M. Titinius,

Les Eques forment le siége d'Alba. Le Dictateur paroît devant la place assiégée. Les Eques sont mis en déroute. Triomphe de Brutus. Brutus fait la Dédicace du Temple qu'il avoit fait élever à la Déesse du Salut. Il paroît à Rome, pour la premiére fois, des ouvrages de peinture. Descente des Lacédémoniens en Italie. Ils s'établissent dans un païs allié de Rome. Le Dictateur se met en campagne, pour aller essayer sa valeur contre ces nouveaux Ennemis. Les Lacédémoniens sont forcés d'abandonner leur premier poste, & de se retirer, avec perte, dans leurs vaisseaux. La flotte Ennemie reparoit à la hauteur de Brunduse. La tempête l'oblige à relâcher vers l'extrémité du Golfe Adriatique. Cleonyme général des Lacédémoniens, tente une descente dans le Padoüan. Description de ce païs. L'allarme se répand dans toute la contrée. On court aux armes. Les Lacédémoniens sont battus. Les Padoüans penétrent jusqu'à l'endroit où la flotte Ennemie étoit à l'anchre, & brûlent une partie des vaisseaux. On établit une fête dans le païs, en mémoire d'une si glorieuse journée. Révolte des Marses. Q. Fabius Maximus, est élû Dictateur. Il choisit Æmilius Paulus, pour son Colonel général de la Cavalerie. Fabius, en un seul combat, termine la guerre des Marses. Des broüilleries domestiques font reprendre les armes aux Etrusques. Les Romains prennent part à cette querelle, qui divisoit toute la Nation. Valerius Corvus surnommé Maximus, est élû Dictateur. Il choisit P. Sempronius Sophus, pour Colonel général de la Cavalerie. L'armée Romaine marche en Etrurie. Un défaut de formalité rappelle le Dictateur à Rome. Le Colonel de la Cavalerie ose tenter de faire des courses dans le païs Ennemi, sans ordre de son général. Il tombe dans une em-

buſcade. La nouvelle en vient à Rome, & y répand l'allarme. Le Dictateur ſe rend, avec de nouvelles levées, à ſon camp d'Etrurie. Il y trouve les affaires dans un meilleur état, qu'on ne l'avoit crû à Rome. L'armée Romaine pénétre dans les campagnes de Ruſſelle. Stratagême des Etruſques, pour attirer les Romains dans le piége. Fulvius découvre la ruſe des Etruſques. L'ennemi deſeſpérant de ſurprendre Fulvius, & de l'attirer hors de ſes retranchements, vient l'y attaquer. Le Dictateur averti du danger de ſon Lieutenant général, vole à ſon ſecours. Le Dictateur ſurprend les Etruſques, par une attaque imprévûë. Les Etruſques, après une foible réſiſtance, ſe mettent en déſordre, & abandonnent aux Romains le champ de bataille. Rome accorde, à leurs priéres, une Tréve de deux ans. Triomphe de Corvus. Election des Conſuls. Au ſortir de la Dictature, M. Valérius Corvus eſt honoré d'un cinquiême Conſulat. On lui donne pour Collégue, Q. Appuléïus ſurnommé Panſa. Aux guerres du déhors, ſuccédent des diviſions inteſtines. Les Tribuns du Peuple font revivre les projets d'Appius, & entreprennent de rendre communs aux Plébéïens & aux Patriciens, le Pontificat & l'Augurat. La Requête des Tribuns ſouffre de grandes difficultés, par l'oppoſition de quelques Patriciens, & par l'entêtement des Plébéïens. L'affaire eſt enfin décidée en faveur des Plébéïens. Election de quatre nouveaux Pontifes, & de cinq Augurs, tirés du corps Plébéïen. Valérius profite de l'occaſion, pour renouveller une Loy, dont le Peuple étoit redevable à ſa famille, & qui étoit três favorable aux Plébéïens. Quel étoit le but de cette Loy. Les Eques reprennent les armes. Valérius les raméne au devoir. Révolte de Nequinum. Mœurs des habitants de

cette ville. Situation de la place. Appuléïus part pour aller châtier ces Rebelles. Siége de Nequinum. M. Fulvius Pætinus, & T. Manlius Torquatus, sont élevés au Consulat. Q. Fabius détourne les Comices de le faire Consul. Quel fut le motif qui le fit renoncer à cette dignité. Le Peuple, pour le dédommager du Consulat, le nomme Edile Curule, avec Papirius Cursor, le fils de son ancien rival. Fulvius se rend devant Nequinum, pour en continuer le siége. La perfidie de deux Nequiniens facilite au Consul la prise de cette ville. Le Consul se rend maître de la place, sans coup férir. Triomphe de Fulvius. Les Etrusques rompent la Tréve faite avec Rome. L'innondation des Gaulois dans l'Etrurie, suspend les mauvais desseins des Rebelles. Les Etrusques sont duppés par les Gaulois, qui refusent de combattre contre Rome. Les Peuples du Picenum, dans ces intervalles, demandent l'alliance de la République, & l'obtiennent sans peine. Manlius se rend en Etrurie, à la tête d'une armée. Un funeste accident cause la mort de ce Consul. M. Valérius Corvus est élû pour le remplacer. Le nouveau Consul prend le commandement de l'armée, en Etrurie. Sa presence seule répand la terreur & l'effroi dans le païs Ennemi. Il tente en vain d'attirer les Etrusques dans la plaine, par le ravage de leurs campagnes. L'armée Etrurienne s'obstine à démeurer enfermée dans ses retranchements. Eloge de Valerius Corvus. Nouvelle Récension du Peuple. La République tombe en interregne. Election des Consuls Cn. Fulvius Centumallus, & de L. Cornélius Scipio. Les Etrusques & les Samnites, renouvellent les hostilités. La République employe les voyes de douceur, pour ramener les Samnites à leur devoir. Les Samnites dévenus plus fiers par ces

avances, refusent d'écoûter les propositions des Envoyés de Rome. Les Consuls, sur ce refus, se mettent en campagne. Fulvius entre dans le Samnium. Scipion se rend en Etrurie. Les Etrusques épargnent une partie du chemin aux Romains. Les deux armées se rencontrent dans les campagnes de Volaterres. On en vient aux mains. La nuit seule fait cesser le combat. Les Etrusques saisis d'une terreur panique, durant la nuit, abandonnent leur camp au pillage. Le Consul porte le ravage & la désolation dans le païs des Ennemis. Succês de l'expédition de Fulvius dans le Samnium. Les Samnites, par un excês de confiance, négligent un peu trop leurs avantages, & sont battus à platte coûture. Boviane & Aufidéne, places importantes, sont forcées d'ouvrir leurs portes au Vainqueur. Triomphe de Fulvius. La nouvelle des grands préparatifs, que faisoient les Etrusques & les Samnites, oblige la République à déférer le Consulat à deux hommes de grande capacité. Q. Fabius, sur qui on avoit jetté les yeux, refuse une seconde fois le Consulat. Il est enfin contraint de l'accepter. On lui donne pour Collégue, P. Decius Mus. Les Deux Consuls délibérent entre eux de leur départemens. Sur ces entrefaites, des Députés de Sutri, de Népet & de Falériës arrivent à Rome, pour demander la paix aux Romains, au nom de la Diete des Etrusques. Cette nouvelle imprévûë détermine les Consuls à porter la guerre dans le Samnium. Ils se rendent dans le païs Ennemi par différentes routes, pour tromper la prévoyance des Samnites. Fabius averti que l'Ennemi s'étoit embusqué, pour le surprendre sur son passage, marche droit à lui, & lui présente la bataille. Les Samnites soûtiennent avec courage le premier choc de l'armée Romaine. Fabius étonné

de leur resistance, fait donner la Cavalerie sans pouvoir forcer leurs bataillons. Les Romains commencent à plier. Fabius est obligé de recourir à la ruse. Elle lui réüssit. Les Samnites prennent l'allarme, & se retirent en désordre. Expédition de Decius dans l'Appulie. Les deux Consuls réünis ravagent tout le païs des Samnites. Election des Consuls. Fabius refuse absolument d'être confirmé dans le Consulat. Les Comices élûrent Appius Claudius, surnommé depuis Cæcus, & L. Volumnius Flamma Violens. On confirma le commandement des armées Romaines dans le Samnium à Q. Fabius, & à P. Decius, sous le titre de Proconsuls. Caractére de ces quatre Généraux Romains. Fabius se borne à contenir les Lucaniens, & à les empécher de se joindre aux Samnites. Decius, après avoir parcouru en le ravageant presque tout le Samnium, forme le siége de Murgantie. La place est emportée. Il se présente devant Romulée, elle est prise & saccagée. Férentine, quoique mieux deffenduë par sa situation & ses remparts, est prise d'assaut. L'arrivée du Consul Volumnius acheve de désesperer les Samnites. Les Etrusques se liguent avec les Samnites. Le Consul Appius, à la premiére nouvelle qu'il en eut, se rend en diligence en Etrurie. Appius après s'être essayé contre les Etruriens, est obligé d'appeller son Collégue à son sécours. Indigne conduite d'Appius à l'égard de Volumnius. Quel en fut le motif? Quelles furent les suites de cette mauvaise intelligence des Consuls. Les Etrusques étonnés par les cris qui leur venoient du camp des Romains, commencent l'attaque. Appius fait vœu à la Déesse Bellone, de lui ériger un Temple. Il se donne un combat sanglant. Les Etrusques & les Samnites réünis, sont enfin obligés de céder à la valeur Ro-

maine. Les Ennemis ſont culbutés & mis en déroute. Leur camp eſt pris & pillé. Une nouvelle entrepriſe des Samnites rappelle le Conſul Volumnius dans le Samnium. Le départ de Volumnius ranime le courage des Etruſques. L'allarme ſe répand à Rome. Les Samnites avertis de l'arrivée de Volumnius, profitent de l'obſcurité de la nuit pour décamper. Le Conſul vient fondre ſur l'avantgarde, & la met en déſordre. Les Romains rabbatent ſur le camp. Il s'y fait un horrible carnage. Les Campanois inveſtiſſent un des Chefs Samnites, nommé Minutius Stajus, & le font priſonnier. La nouvelle d'une victoire ſi complette rend le calme à la ville. La République, pour mettre la campagne à couvert des incurſions des Samnites, fait partir deux Colonies, l'une pour Minturnes, l'autre pour Sinope. Les Etruſques concluent une ligue avec les Samnites, les Ombriens, & les Gaulois. Le péril où ſe trouvoit la République, oblige Fabius à ſe rendre à l'empreſſement des Comices. Il eſt élû Conſul, on lui donne pour Collégue P. Decius, comme il l'avoit ſouhaité. Volumnius eſt nommé commandant de l'armée Romaine, ſous le titre de Proconſul. Appius eſt rappellé à Rome, pour y gérer la Préture. De nouveaux prodiges réveillent la ſuperſtition des Romains. On ordonne des priéres publiques. Une conteſtation ſurvenuë entre les Dames Romaines, donne occaſion à la conſtruction d'un nouveau Temple. Il ſe fait une recherche éxacte des uſuriers, au profit des Temples. Diviſion des deux Conſuls. L'affaire eſt portée à l'aſſemblée des Comices. Le Peuple décide en faveur de Fabius. Le Conſul ſe rend au camp des Romains en Ombrie. Sa préſence rétablit la confiance dans le cœur des Romains. Aprês quelques courſes dans le païs ennemy, il retourne

à Rome. Quelle fut la raison de ce prompt retour. Fabius prend, de concert avec son Collégue, tous les arrangements necessaires en cas de malheur. Il revient en Etrurie avec Decius. Scipion est surpris par les Gaulois, & taillé en piéces en l'absence du Consul. Les Consuls, sans s'étonner de cet échec, s'avancent jusqu'à Sentinum, & se séparent, sans cesser d'être à portée l'un de l'autre. Fabius averti des desseins de l'Ennemi, fait faire une diversion en Etrurie par les Propréteurs, qui étoient campés dans le voisinage de Rome. Ils y attirent une partie de l'Ennemi. Tout se dispose à une action générale. Un heureux présage assûre la victoire aux Romains. Déroute de l'armée Romaine. Decius pour rétablir son party, aprês s'être dévoüé solemnellement aux Dieux infernaux, s'élance à travers les bataillons Ennemis, & y reçoit la mort. Le Pontife rallie les fuyards, & les raméne au combat. Les Gaulois sont forcés de se retirer, & le font en bon ordre. Fabius maître du champ de bataille, vient attaquer le camp des Samnites, & force les retranchemens. Fabius, aprês la victoire, rend à son Collégue tous les honneurs qui lui étoient dûs. Succês de Volumnius dans le Samnium. Triomphe de Fabius. Le Consul instruit des nouveaux mouvemens de l'Etrurie y raméne son armée victorieuse. Il surprend les Perussins, & les taille en piéces. Les Ediles font bâtir un Temple à la Déesse Venus. Quelle en fut l'occasion? Les Samnites renouvellent les hostilités sur les terres des Alliés de Rome. M. Volumnius & Appius forcent les pillards de se rassembler tous dans une même plaine. On en vient aux mains. La victoire se déclare encore pour les Romains. De terribles prodiges renouvellent les allarmes.

SOMMAIRE

SOMMAIRE DU LIVRE VINGTIEME.

Election des Consuls L. Postumius Megellus, & M. Attilius Regulus. Les Samnites, malgré toutes leurs pertes passées, recommencent la guerre, avec plus de fureur qu'auparavant. Attilius marche à l'Ennemi, & le rencontre sur les frontiéres de la Campanie. Les Samnites forment le dessein de forcer le camp des Romains. Succês de cette entreprise. Elle tourne à l'avantage des Romains. Dédicace du Temple de la Victoire, bâti par Postumius. La situation peu avantageuse de l'armée d'Attilius, oblige son Collégue de hâter son départ pour le Samnium. La présence de Postumius fait décamper les Samnites. Les Consuls, de concert, se répandent dans le Samnium, & portent par tout le ravage, & la désolation. Milionie, malgré la vigoureuse résistance de sa garnison, est prise d'assaut. Les Triventins étonnés de la prise de Milionie, abandonnent leur ville au Consul Postumius. Expédition d'Attilius. Il est obligé de livrer bataille. L'avantage demeure aux Samnites. Le découragement s'empare du soldat Romain. On en vient à une seconde action. Attilius met tout en œuvre, mais inutilement, pour relever le courage de ses troupes. Il promet à Jupiter Stator de lui faire bâtir un Temple, s'il arrêtoit la fuite de ses troupes. La superstition fait impression sur les esprits. On combat avec valeur. Les Samnites sont défaits & taillés en piéces. Attilius fait passer les prisonniers sous le joug. Cette victoire oblige l'Ennemi de lever le siége de Lu-

cérie. Le Consul victorieux rencontre une troupe de Samnites, qui revenoient du pillage, & les défait. Aprês cette expédition, Attilius retourne à Rome pour présider aux élections. Postumius conduit son armée victorieuse en Etrurie. Il pénétre dans le païs de Volsinium, & de Russéle. Prise de cette ville. Trois Lucumonies Etruriennes demandent la paix, & l'obtiennent. Conditions du Traité. Postumius sollicite le Triomphe. Il l'obtient, malgré l'opposition du Sénat, & des Tribuns du Peuple. Triomphe d'Attilius. Nouvelle Récension du Peuple. Election des Consuls L. Papirius Cursor, & Sp. Carvilius, surnommé Maximus. Les Consuls se rendent dans le Samnium, où l'on faisoit de nouveaux préparatifs de guerre. Stratagême des Généraux Samnites, pour ranimer le courage des soldats. Les Romains surprennent Amiterne. Carvilius, aprês avoir porté le ravage, avec son Collégue, dans le païs des Volsques, dépendant des Samnites, rabbat à Comminium, & Papirius vers Aquilonie. Les armées se trouvent en présence. D'heureux présages annoncent la victoire à Papirius. On en vient aux mains. Les Samnites soûtiennent avec valeur le premier choc des Romains. Artifice de Papirius, qui répand l'allarme dans l'armée Ennemie. Les Samnites sont mis en déroute. On les suit jusqu'aux portes d'Aquilonie. La ville est forcée. Carvilius informé de cet heureux succês, se hâte de présenter l'escalade à Comminium. La place est emportée d'assaut. Le Triomphe est décerné aux Consuls. Les Généraux Romains, pour profiter de la consternation des Samnites, forment le siége, l'un de Velia, l'autre de Sépinum. On reçoit à Rome des nouvelles du soû-

lévement général des Etrusques, & de la défection des Falisques. Carvilius est rappellé du Samnium, pour aller faire la guerre en Etrurie. Carvilius, quoi qu'il vît avec peine le cours de ses conquêtes interrompu, obéït à l'ordre du Sénat. Papirius, aprês bien des difficultés, se rend maître de Sépinum. Magnificence du Triomphe de Papirius. Dédicace du nouveau Temple érigé à Quirinus. Papirius y fait placer un Cadran solaire, chose inconnuë jusqu'alors aux Romains. Le Consul comblé d'honneurs retourne dans le Samnium. Expédition de Carvilius en Etrurie. Prise de Trossule. Les Falisques sont forcés à demander la paix. A quelles conditions ils l'obtiennent. Nouvelle Loy d'Attilius, concernant les Testaments. Les Ediles portent aussi deux Loix, l'une qui regarde les jeux, l'autre contre les Pâtres, qui avoient mené leurs troupeaux en dommage. Election des Consuls Fabius Gurges, & Junius Brutus, surnommé Scæva. La peste se fait sentir à Rome. Les Ennemis de la République profitent de cette occasion, pour renouveller les hostilités. Fabius part pour le Samnium. Brutus marche contre les Falisques. La République donne aux deux Consuls des Lieutenants généraux, capables de suppléer, par leur expérience, à leur incapacité. Mauvaise conduite du jeune Consul Fabius. Il est rappellé & cité à comparoître. Fabius le Pere, tout vieux qu'il étoit, consent à aller servir sous son fils, pour réparer ses pertes. On accepte son offre, & ce n'est qu'à ce prix que le Consul élude le jugement. Le Consul retourne dans le Samnium reprendre le commandement de son armée. Les Samnites reviennent à la charge. Fabius le Pere, malgré son grand

âge, ſe trouve dans le fort de la mêlée. Les Samnites ſont battus, & mis en déroute. La peſte, qui continuoit toûjours à Rome, fait recourir aux ſuperſtitions. La République tombe en interregne. Election des Conſuls L. Poſtumius Megellus, & C. Junius Brutus Bubulcus. La méſintelligence ſe met entre les Conſuls. Le Dieu Eſculape eſt tranferé d'Epidaure à Rome. Hiſtoire fabuleuſe de ce Dieu. Avantures extraordinaires du Dieu Eſculape, durant le trajet d'Epidaure à Rome. Les Romains rendent toutes ſortes d'honneurs à ce Dieu, & lui font bâtir un Temple. La peſte ceſſe dans Rome. Les Conſuls ſe rendent à leurs départemens. Fabius, continué Général d'armée dans le Samnium, ſous le titre de Proconſul, forme le ſiége de Cominium. Poſtumius fait ſommer, avec hauteur, le Proconſul Fabius, d'abandonner ſon entrepriſe. Le Sénat tente inutilement de concilier les eſprits, & de ramener Poſtumius à la raiſon. Le Conſul fait faire une réponſe inſolente au Sénat, & ſe met en devoir de forcer le Proconſul, les armes à la main, à lui céder la conduite du ſiége. Fabius le Pere, par ſa modération & ſes ſages conſeils, prévient les ſuites funeſtes d'une conduite ſi violente, & engage ſon fils à céder à ſon Rival. Poſtumius preſſe le ſiége de Cominium avec vivacité, & ſe rend maître, en peu de jours, de cette place. La priſe de Cominium lui facilite la conquête de Venuſium. Le Conſul donne avis au Sénat de la réduction de ces deux places, & propoſe d'envoyer une Colonie à Venuſium. Le Sénat accepte ſa propoſition, & ſaiſit cette occaſion de le punir de ſa déſobéïſſance, en transférant à d'autres la commiſſion de fonder cette nou-

velle Colonie. Fabius obtient le triomphe. Nouvelle mortification pour Postumius. Postumius irrité se répand en invectives, contre le Sénat & le Peuple. Election des Consuls P. Cornélius Rufinus, & M' Curius Dentatus. Postumius est cité à comparoître devant le Peuple. Quels furent les principaux Chefs de l'accusation formée contre lui. Sa condamnation. Les Consuls partent pour aller terminer la guerre des Samnites. Ils sont réduits à demander la paix, & Rome la leur accorde. Curius fut chargé de conclure le Traité. Caractére de ce Consul. Son désintéressement. Curius reçoit les honneurs du Triomphe. Caractére des Samnites. Quel étoit leur gouvernement, leurs mœurs, leurs coûtumes. La conquête du Samnium entraîne, aprês elle, l'entier assujettissement des Sabins. Curius eut encore tout l'honneur de cette expédition glorieuse. La République use de clémence à l'égard des Vaincus. Elle accorde aux Sabins le droit de Bourgeoisie; mais avec quelque restriction. Quelle raison engagea Rome à les traiter avec tant de douceur. Curius obtient une seconde fois, dans la même année, les honneurs du Triomphe. Son mérite singulier lui attire des envieux. Il est accusé de s'être approprié une partie du butin fait sur les Ennemis. & il se justifie parfaitement de cette accusation. La haine de ses Ennemis tourne à sa gloire. Guerre des Lucaniens. Quelle en fut l'occasion. Curius est encore chargé d'aller secourir les Alliés assiégés par les Lucaniens. Il fait lever le siége de Thurie. Les Comices rappellent Curius à Rome. Election des Consuls M. Valerius Corvinus, & Q. Cædicius Noctua. Curius est nommé Proconsul, pour aller faire la

guerre dans la Lucanie. Ses nouveaux ſuccês lui procurent l'honneur de l'Ovation. Les Conſuls font partir trois Colonies pour les villes d'Adria, de Caſtrum, & de Séna. Les déſordres multipliés dans Rome, pendant le tumulte des guerres précédentes, obligent la République d'ériger un nouveau Tribunal, pour en connoître. Les Magiſtrats nommés à cet effet prennent le titre de Triumvirs Capitaux. Nouvelle Recenſion du Peuple. La paix fait naître à Rome la diviſion. Le Peuple opprimé par les Contracts uſuraires, en demande la réforme. Election des Conſuls Q. Marcius Tremulus, & P. Cornélius Arvina. Un nouvel incident fortifie les plaintes du Peuple. Hiſtoire du jeune Véturius. Son malheur, & le crime de ſon Créancier engage la Commune à preſſer, plus vivement que jamais, l'abolition de la Loy, qui permettoit aux Uſuriers de réduire leurs Débiteurs inſolvables en ſervitude. Supplice de l'infâme Plotius. M. Claudius Marcellus, & C Nautius Rutilus, ſont élevés au Conſulat. La ſédition augmente dans Rome. Le Peuple s'opiniâtre à demander l'abolition de la Loy favorable aux Créanciers. Les Sénateurs jaloux de leurs droits rejettent la demande du Peuple. Le Peuple irrité abandonne Rome, & ſe retire ſur le Janicule. Dans ce déſordre général on a recours à un Dictateur. Q. Hortenſius eſt élevé à la Dictature. Nouvelles Loix portées par le Dictateur. La mort imprevûë d'Hortenſius oblige le Sénat de nommer un autre Dictateur, capable de terminer heureuſement la grande affaire, qu'Hortenſius avoit ſi bien commencée. Q. Fabius Rullianus eſt élû pour lui ſuccéder. Le nouveau Dicta-

teur choisit pour son maître de la Cavalerie Volumnius Flamma. Fabius réüssit enfin à réconcilier le Peuple, avec la Noblesse. Mort de Fabius. Tout Rome s'empresse, par estime & par reconnoissance, à contribuer à la magnificence de ses Obséques. Election des Consuls M. Valérius Potitus, & C. Ælius Pætus. La République joüit d'une parfaite tranquillité.

HISTOIRE


Milles Romains de 5000. pieds chacun
50
100
CARTE DE LA GRANDE GRECE pour servir à l'intelligence de l'Histoire Romaine
Par GUILLAUME DELISLE Premier Geographe du ROI, de l'Academie Royale des Sciences. 1725.
PICENUM
VESTINS
MARRUCINS
PELIGNIENS
MARSES
FRENTANS
SAMNIUM
CARACENES
PENTRIENS
AUSONES
CAMPANIE
HIRPINIE
APULIE
PEUCETIE
PEDICULES
IAPYGIENS
CALABRE
MESSAPIENS
SALENTINS
LUCANIENS
ENOTRIENS
PICENTINS
BRUTIENS
ILLYRIE
MER ADRIATIQUE
MER IONIENE
MER TYRRHENIENE
ISLES DE LIPARI
OU DE VULCAIN
Lipari Colonie
Isle de Vulcain
SICILE
Messane
Mont Gargan
Siponte Colonie
Lucerie Colonie
Salapie
Cannes
Canusium
Venusium Colon.
Forente
Acheronita
Bari
Brunduse Col.
Tarente
Hydronte
Lupie
Metaponte
Heraclée
Sibaris Thurie ou Copiae Colonie
Pandosie
Consence
Crotone
Petilie
Terine
Hipponium Colonie
Mamertum
Locres
Rege Col.
Promontoire de Iapigie
Promontoire Lacinien
R. d'Esarus
Aciris R.
Siris R.
Buxente
Velia
Peste ou Possidonie Colonie
Isles Enotrides
Cap Palinure
Salerne Colonie
Cap de Misene
Naples Col.
Vulturne Colonie
Capoue Col.
Cales Col.
Minturne Colon.
Benevent Col.
Taurasium Col.
Compsa
Cosilianum Col.
Grumentum
Rusirium
Aquilonie
Asculum
Ardonea
Eca
Boviane Colonie
Sepinum
Esernie Colonie
Allife
Saticule
Malevent puis Benevent Col.
Aufidene
Trivente
Larina
Geritnium
Arpi
Aufide R.
Tiferne R.
Ortone
Aterne
R. d'Aterne
Adria Col.
Pinna
Mont Apennin
Super equo Col.
Plistie
Lac Fucin
Epidaure
Lissos
Apollonie
CARTE DES ISLES DE CORSE ET DE SARDAGNE
ISLE DE CORSE
Cap Sacré
Nicée ou Mariana Col.
Alerie Colonie
M. Rhœtius
Urcinium
Marise
Detroit de Taphros
Cap de l'Ours
Isle d'Hercule
Tibula
ISLE DE SARDAGNE
Tour de Libisson Colonie
Olbia
Bosa
Cornus
Thyrse R.
Usellis Colonie
R. Sacré
Caralis Colonie
Sulci
Promontoire de Sulci
43
42
41
40
39
38
26
27
32
33
34
35
36
37



Antoine Dieu in. N. Tardieu Scul.

HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

Ome n'avoit point encore été plus en état de tenter la conquête de l'Italie entiére. Les séditions domestiques, qui l'avoient agitée si long-tems, étoient parfaitement appaisées. Ces mouvements, pour la plûpart, avoient été excités par l'inégalité, où la Noblesse s'étoit maintenuë, entre le Peuple, & elle. Pendant un tems, les Patriciens avoient usurpé tous les honneurs, & toutes

les dignités de la République. De-là les violentes secousses, qui pensérent la faire périr. Il fallut, plus d'une fois, que les Plébéïens, par des séparations séditieuses, quittassent leur Patrie, abandonnassent Rome à la violence de leurs oppresseurs, & vendissent ensuite leur retour, au prix d'un traîtement plus modéré, & d'une égalité de puissance, qui leur rendît le séjour de la Ville plus supportable. Dans la suite, le Peuple avoit fait des efforts incroyables, pour égaler, en tout, son authorité, à celle de la Noblesse. Il y avoit réüssi. Les Plébéïens étoient venus à bout de partager toutes les charges de la République, avec les Patriciens. Des deux Consuls, l'un alors étoit tiré de la Noblesse, & l'autre du Peuple. Il y avoit des Questeurs & des Ediles Plébéïens, comme il y en avoit de Patriciens. Tout réçemment la censure venoit d'être mi-partie, entre les uns & les autres. Il est vrai que le Sénat, à parler en général, [a] étoit composé d'hommes

[a] Il est vrai qu'à parler en général, le Sénat étoit composé de personnes tirées du corps de la Noblesse. Cependant les Plébéïens ne laissérent pas d'être admis parmi les Sénateurs; sur tout, depuis qu'ils eurent partagé avec les Patriciens, les honneurs des Magistratures Curules, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse, au livre septiême, à l'occasion du pouvoir que la Commune s'arrogea, de citer Coriolan à son Tribunal. Ce fut pour la première fois, dit cet Auteur, que le Peuple usurpa le droit de juger un Patricien. Les Tribuns se mirent alors en possession de sommer, quelque Citoyen que ce fût, à comparoître devant les Comices assemblés par Tribus. Autant que la puissance Plébéïenne reçut, par-là, d'accroissement, autant les Nobles perdirent-ils de leur ancien lustre; principalement depuis que l'entrée du Sénat, du Sacerdoce, & des suprêmes dignités de la République, fut ouverte aux Plébéïens. Au reste il est difficile d'assigner, bien au juste, l'époque de cette révolution. Nous apprenons seulement de Tite-Live, au livre cinquiême, que dês l'an 354. P. Licinius Calvus, Plébéïen d'origine, étoit un ancien Sénateur.

tirés de la Nobleſſe ; mais le Peuple avoit ſes Tri-

Zonaras aſſûre, que le Roi Servius Tullius ſe fit un mérite auprès du Peuple, d'incorporer, au nombre des Sénateurs, pluſieurs perſonnes de race Plébéïenne. Si l'on en croit Suétone dans la vie d'Auguſte, *ch.* 2. l'ancien Tarquin éleva la famille *Octavia* au rang des familles Sénatoriales. Il ajoûte, que Servius Tullius l'agrégea enſuite au corps de la Nobleſſe. Si le texte de Suétone eſt fidéle, il s'enſuivroit de-là, que pour lors les Patriciens ſeuls ne compoſoient pas le Sénat. Feſtus aſſûre que Brutus & Valérius Poplicola ſon Collégue, choiſirent les plus conſidérables d'entre les Plébéïens, ou ſelon Tite-Live, *l.* 2. d'entre les Chevaliers Romains, pour remplacer les Sénateurs, que Tarquin le Superbe avoit immolés à ſa vengeance, ou à ſes ſoupçons. Mais Denys d'Halicarnaſſe remarque à ce ſujet, que les deux Conſuls avoient inſcrit ces nouveaux venus dans l'ordre de la Nobleſſe, avant que de les élever à la dignité de Sénateurs. C'eſt ainſi qu'en avoit uſé l'ancien Tarquin, lors qu'aux deux cents Sénateurs de la création de Romulus, & de Tatius, il en ajoûta cent autres, tirés des familles Plébéïennes les plus diſtinguées. Ces differentes promotions qui ſe firent en faveur des Plébéïens, ne preſcrivirent donc point contre l'ancien uſage, établi par Romulus, de n'admettre dans le Sénat que des Perſonnes de la haute Nobleſſe. Elles ne doivent être regardées que comme une marque de diſtinction, que Servius Tullius, & l'ancien Tarquin voulurent bien accorder aux Plébéïens. Quant à la création qui fut faite, pendant le Conſulat de Brutus, & de Valérius Poplicola, la néceſſité des tems, & le défaut de familles Patriciennes forçérent les deux Conſuls, de recourir aux Plébéïens, qui furent choiſis au nombre de cent ſoixante-quatre, pour remplir le vuide des Sénateurs, que Tarquin le Superbe avoit fait périr. Selon le témoignage de Feſtus, il paroît que, dês le tems que la République fut gouvernée par des Tribuns Militaires, les Plébéïens furent admis au nombre des Sénateurs. Voicy les paroles de cet Auteur. *Præteriti Senatores quondam in opprobrio fuerunt, quod ut Reges ſibi legebant, ſublegebantque, quos in conſilio Publico haberent, ita, poſt exactos eos, Conſules quoque & Tribuni militum Conſulari poteſtate, conjunctiſſimos ſibi quoſque Patriciorum, & deinde* PLEBEIORUM, *legebant.* S'il eſt permis de conjecturer, dans un ſujet, dont les anciens Auteurs ne ſe ſont pas mis en peine de nous inſtruire bien préciſément ; il eſt croyable que la dignité de Sénateur devint commune à la Nobleſſe, & au Peuple, lorſque la République commença d'être adminiſtrée par les Decemvirs, puis qu'alors le Decemvirat fut partagé entre les Patriciens, & les Plébéïens. Or pour l'ordinaire le Sénat étoit compoſé de ceux, qui avoient été honorés de la Magiſtrature. Sur cela on peut voir le plaidoyé de Cicéron pour Cluentius, & l'oraiſon *de Signis* contre Verres.

buns, & ses Comices, où il dominoit par le nombre de suffrages. La Loy portée depuis peu, qui le mettoit en droit, d'authoriser, ou de casser les Arrêts du Sénat, balançoit bien le pouvoir des Peres Conscripts. On peut dire même, que le parti Plébéïen auroit eu de l'avantage sur le parti Patricien, si le Préteur, Juge unique alors de toutes les affaires civiles, n'avoit été tiré seulement d'entre les Nobles. Ainsi, à tout prendre, l'équilibre paroissoit assés parfait, entre les deux ordres de la République, & les avantages des uns, sembloient suffisamment compensés, par les prérogatives des autres. De-là les deux partis étoient tranquilles. Nulle apparence de mécontentement, de l'une & de l'autre part, & nulle nécessité de se préserver, par des factions, contre des invasions réciproques. On ne peut disconvenir, que Rome n'eût vû souvent ses conquêtes retardées, par les dissentions intestines. Pour lors une égalité parfaite la dégageoit de tout autre soin, que de celui du bien commun. Telle étoit la situation intérieure du gouvernement Romain.

Au déhors, la domination de Rome s'étoit assés considérablement accruë, depuis la conquête du Latium, & la réduction de la Campanie. On ne regardoit plus les Latins comme de simples Alliés, qui n'étoient obligés qu'à fournir aux armées Romaines, des secours presqu'arbitraires. C'étoit des sujets comme asservis, dont les Villes, à parler en général, en partie devenuës [a] Colonies, & en

[a] Ce que la plûpart des Modernes nous on dit des prérogatives attachées aux Colonies, & aux Municipes, se trouve embarassé dans

partie Municipales, ne composoient plus guére un amas de variations, qui ne laissent, dans l'esprit du Lecteur, que des idées confuses. Plus la matiére est obscure, plus il est à propos de la traiter avec ordre, & dans toute l'éxactitude possible. Pour connoître bien précisement en quoi consistoit le droit des Colonies Romaines, & celui des Municipes, il est necessaire de comprendre, au juste, ce que l'on appelloit anciennement le droit de Bourgeoisie Romaine. Voicy ce que nous avons récuëilli sur cela des Historiens de l'ancienne Rome.

1°. Parmi les Citoyens Romains, les uns joüissoient du droit de Bourgeoisie, sans aucune réserve, & la condition de ceux-cy étoit la plus avantageuse, & la plus honorable, *atque ii erant optimâ lege*, selon le langage des Auteurs Latins. Les autres étoient honorés du titre de Citoyens de Rome, avec plus ou moins de limitation, *& ii non erant optimâ lege*. Les premiers habitoient dans la Ville, ou dans le territoire Romain, étoient inscrits dans les Tribus, pouvoient être enrôlés dans les Légions, & aspirer aux honneurs Civils & Militaires. Il n'en étoit pas ainsi des Affranchis. Bien qu'ils fussent incorporés dans les Tribus de la Ville, ils n'avoient point droit de prétendre aux dignités de la République, comme nous aurons occasion de le remarquer ailleurs.

2°. Le droit de Bourgeoisie Romaine, dans toute son étenduë, renfermoit ce que les anciens Jurisconsultes appelloient le droit public, *jus publicum*, & le droit privé, *jus privatum*. Le droit public résultoit des Loix & des usages, qui concernoient la Religion, le gouvernement, & la police. En vertu de ces Loix, les Citoyens Romains devenoient sujets à la Récension, & aux formalités qui l'accompagnoient. Ils devoient contribuer, selon leurs facultés, au bien général de l'Etat, ils étoient immatriculés dans quelqu'une des Tribus. Eux seuls, par une distinction particuliére, pouvoient être enrôlés au service de la République, dans les Légions Romaines. Ils étoient admis aux honneurs de la Magistrature, aux Comices, soit par Curies, soit par Tribus, soit par Centuries, où ils avoient le droit d'élection, & de suffrage. Ils participoient aux Fêtes, & aux Sacrifices, qui se faisoient au nom du Peuple. Ils étoient soûmis à toutes les pratiques de Religion, & de Police, autorisées par les Législateurs. Le droit privé, autrement *jus privatum* & *jus Quiritium*, comprenoit les Loix fondamentales qui établissoient en faveur des particuliers, les franchises, les immunités, les prééminences, & les avantages attachés à la qualité de Bourgeois de Rome. C'étoit une espece de Code, qui régloit, entre les Citoyens, la matiére, la forme, les conditions, & le droit des contracts, des conventions, des Testaments, des Hypotêques, des Prescriptions, des Tutelles, des Mariages, des Successions, des Héritages, du Domaine propre, tant sur les biens immobiliaires, que sur les mobiliaires, de l'authorité paternelle sur les enfans, des familles,

qu'un corps avec les Romains, & révéroient éga-

des adoptions, en un mot tout ce qui avoit rapport à la ſocieté Civile.

3°. Le nom de Citoyen Romain, & les prérogatives inſéparables du droit de Bourgeoiſie, n'étoient pas renfermés dans la ſeule ençeinte de Rome, & de ſon territoire. Les Colonies Romaines, que la République tranſportoit, de l'agrément du Peuple & du Sénat, dans les Villes conquiſes, conſervoient le même droit, & joüiſſoient des mêmes avantages. Il y avoit cependant cette différence, entre les domiciliés de Rome, & les Colonies Romaines, que celles-cy ne participoient qu'au droit privé, & aux priviléges attachés, à ce que les Juriſconſultes appellent *jus Quiritium*. Du reſte, il ne paroît pas que les Colonies Romaines, du moins par rapport aux premiers tems, & à ceux que nous parcourons, euſſent été inſcrites dans les Tribus, par conſéquent qu'elles euſſent conſervé le droit de ſuffrage dans les Comices, & de prétendre aux dignités de Rome. Il eſt hors de doute, que chacune de ces Colonies étoit obligée de payer un tribut à la République, & de fournir ſon contingent, ou un certain nombre de troupes réglées, à l'ordre des Conſuls, ou du Sénat, & à proportion des beſoins de l'Etat. L'hiſtoire ne nous en dit point aſſès, pour nous faire croire, que les Citoyens d'une Colonie Romaine, fuſſent incorporés dans les Légions, lorſqu'ils paſſoient au ſervice de la République. Pour moi je ſuis perſuadé, que dans l'eſpace de près de ſix ſiécles, depuis la fondation de Rome, juſqu'à la Loi Julia, dont nous parlerons ailleurs, les Légionnaires ne furent choiſis que parmi les trente cinq Tribus, ſelon le rang des Claſſes & des Centuries, à l'exception de cette menuë populace, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, ſous les noms de *Proletarii*, & de *Capite-cenſi*. Il eſt conſtant que pendant les premiers ſiécles de Rome, ces derniers furent éxempts de la Milice, & qu'ils ne furent admis dans les Légions Romaines, que très rarement, & dans l'extrême néceſſité. C'étoit pour l'ordinaire de ces ſortes de gens, que la République compoſoit les Colonies qu'elle envoyoit dans les nouvelles conquêtes. Par-là elle ſe déchargeoit d'une multitude d'indigents, & de Plébéïens inquiets. Or eſt-il à croire que cette canaille, regardée comme le rebut & l'égoût de Rome, ſelon la remarque de Cicéron *Ep. ad Attic. l.* 10. eût acquis dans le lieu de ſa nouvelle habitation, une prérogative, qu'elle n'avoit point euë dans ſa ville natale? Ce que je dis icy de la Milice, par rapport aux Colonies Romaines, ſe doit entendre, à plus forte raiſon, du droit d'opiner dans les Comices, & de prétendre aux Magiſtratures. On ſçait que ce droit n'appartenoit qu'aux Citoyens aggrégés au corps des Tribus. Par conſéquent, les Colonies Romaines n'y eurent aucune part, juſqu'à ce que Jules Céſar, & enſuite Cneïus Pompéïus Strabo, euſſent accordé le droit de Bourgeoiſie dans ſon

lement, avec les Curies & les Tribus de Rome, entier, à la plûpart des peuples d'Italie. Alors les Colons furent incorporés dans les Tribus, & obtinrent le droit de voix active & passive, dans les Comices. Quant à la forme du gouvernement propre de ces Colonies, il est manifeste, par les témoignages des Ecrivains de Rome, qu'elles se conformoient aux loix Romaines, c'est-à-dire, à celles qui leur étoient prescrites, ou par le Peuple, ou par le Sénat, ou par les Trium-virs, qui étoient chargés de les conduire, & de faire la répartition des terres à chacun de ceux, qui s'étoient rangés sous l'étendart de la nouvelle peuplade. Ces Magistrats, ou plûtôt ces Commissaires délégués par la République, devoient pourvoir au bon ordre de la Colonie, par des réglements stables. Après quoi ils choisissoient des personnes graves, à qui ils commettoient le soin de veiller à l'observation des Loix, qui concernoient la Religion, & la Police : De sorte que chaque Colonie avoit ses Duumvirs, ses Censeurs, ses Questeurs, ses Ediles, ses Pontifes, & ses Prêtres, sur le modéle de Rome. Afin même de rendre aux Colonies Romaines leur éxil plus supportable, souvent on y érigeoit des Temples & d'autres édifices, sur le même plan que ceux de Rome. Par-là, elles retrouvoient, en quelque sorte, leur Patrie, dans une terre étrangére. C'est ainsi que certaines Colonies avoient leur Capitole, leur Cirque, leur Amphiteatre. Les nouveaux venus se plaisoient à donner aux riviéres & aux montagnes de leur nouvelle habitation, le nom des riviéres & des montagnes de leurs Métropole, ou de leur Ville mere. Ils retenoient leur langue naturelle, & les anciens usages du païs, d'où ils avoient été transplantés.

4°. Parmi les Colonies, que la République Romaine répandoit dans l'étenduë de sa domination, l'histoire fait plus d'une fois mention des Colonies Latines. Celles-cy étoient composées indifféremment des alliés du nom Latin, & de Citoyens Romains, qui n'étoient pas plûtôt dépaïsés, qu'ils perdoient leurs priviléges, & ne joüissoient plus que des droits du Latium, comme nous l'apprenons de Cicéron dans son plaidoyé pour Cécina. *In Colonias Latinas sæpe nostri cives, aut suâ voluntate, aut legis mulctâ profecti sunt..... cives Romanos si in Colonias Latinas proficiscerentur, Romanam civitatem amisisse.* Les prérogatives des Colonies Latines, & des autres peuples qui avoient le droit de Latinité, se réduisoient à deux articles principaux. 1°. Les Citoyens des villes Latines étoient quelquefois admis, à donner leurs suffrages dans les Comices, sur tout lorsqu'il s'agissoit de la promulgation, ou de l'abolition d'une loi, pourvû cependant que l'un des deux Consuls n'y formât point opposition. Encore falloit-il qu'ils fussent invités par les Magistrats. Alors ils se rendoient à Rome, & on les répartissoit, à la décision du sort, dans quelqu'une des Tribus, où ils devoient opiner. Mais ce droit de suffrages n'étoit que passa-

les Arrêts du Sénat, les Décrets des Comices, &

ger, & il leur étoit disputé en certaines circonstances. On les contraignoit même quelquefois de sortir de Rome, où ils s'étoient transportés, pour donner leurs voix, dans les assemblées du Peuple. L'Histoire Romaine nous en fournit plus d'un éxemple. 2°. Ceux qui avoient le droit du Latium, acquéroient celui de Bourgeoisie Romaine, dês qu'ils avoient éxercé, chez eux, la fonction de Magistrats. C'est ce que nous apprenons d'Appien *l.* 2. lorsqu'il dit que, César réduisit Côme à la condition des villes Latines, de maniére qu'il suffisoit d'y avoir été revêtu, pendant un an, de la Magistrature, pour devenir Citoyen Romain. Selon le témoignage de Strabon, la Questure, & l'Edilité, éxercées dans une ville Latine, acquéroit à ceux qui avoient rempli ces fonctions, le droit de Bourgeoisie Romaine. Cet Auteur rapporte, au livre quatriême, que ceux de Nîmes obtinrent le droit du Latium. Ainsi, ajoûte-t-il, c'étoit assés d'avoir été Edile, ou Questeur dans cette Ville, pour acquérir, *ipso facto,* le titre de Citoyen Romain. Il est croyable que les Colonies Romaines, à plus forte raison, joüissoient du même avantage, dont les Colonies Latines, d'un ordre inférieur aux premiéres, étoient en possession. Que les peuples qui suivoient le droit Latin, ayent été tributaires de Rome, c'est sur quoi l'histoire ne nous a point instruits. Il est cependant à présumer, qu'en cela ils étoient de même condition que les Colonies Romaines. Du moins il est certain, que, selon les anciennes conventions, ils fournissoient, en tems de guerre, autant de soldats que la République en éxigeoit.

5°. Les terres conquises par la République Romaine, devinrent, assés ordinairement, le salaire des vieux soldats, qui n'étoient plus en état de porter les armes, ou qui avoient payé leurs années de service. De-là l'origine des Colonies Militaires, qui ne furent différentes de celles dont nous venons de parler, que par le choix de ceux dont elles étoient formées.

6°. Comme il y avoit deux sortes de Colonies, aussi contoit-on deux genres de villes Municipales, qui avoient le droit de Bourgeoisie Romaine, avec cette différence, que les unes n'étoient point comprises dans les Tribus, & ne pouvoient être admises à donner leurs suffrages dans les Comices. Par conséquent elles n'avoient aucune part aux Magistratures. Il paroît cependant certain, selon la remarque de Sigonius, que les Citoyens de ces Villes privilégiées, avoient droit de se faire incorporer dans les Légions. Il n'en étoit pas ainsi des autres Municipes, qui joüissoient de tous les avantages attachés au titre de Citoyen Romain, surtout en ce qui regardoit le droit de contracter des Mariages à la maniére des Romains, & de briguer les dignités de la République. L'histoire ancienne nous fournit plusieurs preuves du premier article. Entr'autres, elle nous apprend, que le droit de Bourgeoisie ayant été communiqué aux villes Latines,

les

les ordres des Conſuls. Ainſi l'intelligence des

par la loi Julia, elles ceſſérent de ſe conformer aux anciennes formalités, qu'elles avoient coûtume d'obſerver dans les Mariages. De plus, il étoit aſſès ordinaire que les Citoyens de Rome ſe mariaſſent, dans les villes Municipales. Le ſécond article eſt inconteſtable, puiſque Titus Annius Milo étoit Dictateur à Lanuvium, tandis qu'il pourſuivoit le Conſulat à Rome. Seulement il n'étoit pas permis aux habitans des Municipes, dont il s'agit icy, d'opiner dans les aſſemblées du Peuple par Curies. Ce privilége n'appartenoit qu'à ceux qui avoient un domicile à Rome. Il faut tout dire, cette derniére eſpece de villes Municipales, ne participoit à ces prérogatives, qu'après avoir renoncé à ſes coûtumes, pour s'aſſujettir, ſans réſerve aux loix Romaines. Alors elles étoient du domaine de la République, & devenoient *Populus fundus*, comme parlent les anciens Auteurs, en termes de Juriſprudence, c'eſt-à-dire, que par un engagement volontaire, elles ſe conformoient au droit Romain. Pour la prémiére ſorte de Municipes, elle ſe maintenoit en poſſeſſion de ſes uſages, & de ſes loix. Cette différence qui ſe trouvoit entre ces deux genres de villes Municipales, eſt atteſtée par les plus célébres Hiſtoriens de Rome. Pour être convaincus que les Municipes de la prémiére claſſe, n'avoient du droit de Bourgeoiſie que le ſeul titte, tandis qu'ils perſiſtoient à ſe gouverner conformément à leurs anciennes coûtumes, il ne faut que lire ce qui eſt rapporté par Tite-Live, au livre neuviême de la prémiére Décade. Il dit que les villes d'Alatrie, de Férentine, & de Vérule, aimérent mieux ſe conſerver dans le libre éxercice de leurs anciens uſages, que d'acquérir les immunités attachées au droit de Bourgeoiſie, en s'aſſujettiſſant aux loix Romaines.

7°. La prémiére ſorte de Municipes, nous eſt repréſentée dans ce paſſage d'Aule Gelle *l. 16. c.* 13. Les habitans des villes Municipales, dit cet Auteur, étoient Citoyens Romains. Ils ſe gouvernoient cependant ſelon leurs loix, & n'avoient du droit de Bourgeoiſie Romaine, qu'un ſimple titre d'honneur. Auſſi ne furent-ils ſoûmis à aucune des charges, & des contributions, que le Peuple Romain étoit obligé de fournir, parce qu'ils ne s'étoient point mis ſous la dépendance de la République. *Municipes ergo ſunt cives Romani ex Municipiis, legibus ſuis & ſuo jure utentes, muneris tantum cum Populo Romano honorarii participes, à quo munere capeſſendo appellati videntur, nullis aliis neceſſitatibus, neque ullâ Populi lege aſtricti, ni inquam Populus eorum fundus factus eſt.* Sur cela Aule-Gelle dévelope ſa penſée, d'une maniére à ne laiſſer aucun doute. Cére, continue-t-il, fut la premiére Ville Municipale, à qui l'on accorda le droit de Bourgeoiſie, dont elle n'eut que le titre honoraire, ſans avoir le droit de ſuffrage, & ſans participer aux emplois de Rome. *Primos autem Municipes ſine ſuffragii jure Cærites eſſe factos acce-*

Romains au-dedans, & leur aggrandissement au-

pimus, concessumque illis ut civitatis Romanæ honorem quidem caperent, sed negotiis tamen atque oneribus vacarent. D'où il est manifeste, que ce premier genre de Municipes n'étoit point astraint aux loix Romaines, & ne joüissoit point de ce qu'on appelloit *jus Quiritium.* Festus a parlé dans le même sens. Les Citoyens des villes Municipales, qui se rendoient à Rome, n'avoient, dit-il, aucune part aux Magistratures. *Municipes erant qui ex aliis civitatibus Romam venissent, quibus non licebat Magistratum capere.* Servius le fils, ajoûte Festus, assûroit que, dans les commencements, les Bourgeois des villes Municipales devenoient Citoyens Romains, avec cette réserve, que leur gouvernement seroit séparé de celui de la République Romaine. Tels étoient, selon ce dernier, les Cumans, les Acerrans, & les Atellans, qui à la verité avoient le droit de Bourgeoisie à Rome, & d'être incorporés dans les Légions; mais ils ne pouvoient parvenir aux Magistratures. Le Jurisconsulte Paul ne pensoit pas autrement, lorsqu'il a dit, que ceux des villes Municipales, qui venoient à Rome, n'avoient point, dans la rigueur des termes, le droit de Bourgeoisie, quoique par rapport aux autres prérogatives, ils fussent de même condition que les Citoyens Romains, à l'exception cependant du droit de suffrage, & de prétendre aux dignités de la République, dont les Municipes étoient exclus. De ce nombre furent les habitans de Fundi, de Formies, de Cumes, d'Acerra, de Lanuvium, & de Tusculum, qui, quelques années après, devinrent Citoyens Romains. *Municipium id genus hominum dicitur, qui cum Romam venissent, neque cives Romani essent, participes fuerunt omnium rerum ad munus fungendum, una cum Romanis civibus, præterquam de suffragio ferendo, aut Magistratu capiendo, sicut fuerunt Fundani, Formiani, Cumani, Acerrani, Lanuvini, Tusculani qui post aliquot annos cives Romani effecti sunt.*

8°. La seconde sorte de Municipes est désignée par le même Jurisconsulte Paul. Il y a, dit-il, un autre genre de villes Municipales, dont la République est unie & incorporée à celle de Rome. C'est ainsi qu'on doit considérer les Aricins, les Cérites, & ceux d'Anagnie. *Alio modo cum id genus hominum definitur, quorum civitas universa in civitatem Romanam venit, ut Aricini, Anagnini, Cærites.* Il est étonnant que Paul comprenne dans cette Classe les habitans de Céré, qui n'eurent du droit de Bourgeoisie que le titre, sans en avoir les avantages. Mais on doit inférer de ce passage, que les Cérites furent faits Citoyens Romains, à deux différentes fois. La premiére, en reconnoissance de la reception favorable qu'ils firent aux Vestales, lors qu'au tems de la prise de Rome par les Gaulois, elles se réfugiérent à Céré, avec les sacrés dépôts, qui faisoient l'objet de la vénération publique. Il est à croire, quoi qu'en dise Aule-Gelle, que les Cérites devinrent

dehors, les avoient mis au point, de pouvoir tout

alors Citoyens Romains, avec le droit de ſuffrage, qui leur fut ôté l'an 400. de la fondation de Rome, ſous la Dictature de Titus Manlius Torquatus, en punition de ce qu'ils s'étoient joints aux Tarquiniens, contre la République Romaine. Il eſt vrai-ſemblable que pour lors, le droit de Bourgeoiſie leur fut accordé une ſeconde fois, avec cette clauſe, qu'il ne leur ſeroit plus permis de donner leurs ſuffrages dans les Comices. Nous ne propoſons cependant cette conjecture, que comme la ſeule interprétation que l'on peut donner au texte, que nous avons emprunté du Juriſconſulte Paul.

9°. Ce qui confirme l'extention du droit de Bourgeoiſie, par rapport au ſecond ordre des Municipes, dont nous venons de parler, c'eſt que les Coruncanius, les Juventius, les Catons, les Muræna, les Voconius, les Scantinius, originaires des villes Municipales, de Tuſculum, d'Aricie, & de Lanuvium, obtinrent à Rome les honneurs de la Magiſtrature. Il faut remarquer néanmoins que les Citoyens de ces Municipes n'avoient point la liberté d'opiner dans les Comices par Curies, à moins qu'ils n'euſſent un domicile à Rome; puiſque les ſeuls Bourgeois domiciliés dans la ville même, étoient admis à ces ſortes d'aſſemblées. Eux ſeuls participoient aux Fêtes, aux Sacrifices, & aux Franchiſes propres des Curies priſes en général, & en particulier. Il eſt pourtant vrai que les habitans de chaque ville Municipale avoient leurs fêtes, & leurs cérémonies de religion, que le Collége Pontifical les obligeoit d'obſerver éxactement, lors-même qu'ils étoient tranſplantés à Rome. C'eſt ce que nous apprenons de Feſtus. *Municipalia ſacra vocantur, quæ ab initio habuerunt, ante civitatem Romanam acceptam, quæ obſervare eos voluerunt Pontifices, & eo more facere, quo adſueſſent antiquitùs.* Cette communication du droit de Bourgeoiſie, fait dire à Cicéron, dans le troiſième livre des Loix, que les Citoyens des villes Municipales avoient deux Patries, l'une à titre de naturalité, l'autre par adoption. *Ego omnibus Municipibus duas eſſe cenſeo patrias, unam naturæ, alteram juris.* Pour cette raiſon, ils pouvoient à leur gré ſe faire inſcrire ſur le rôle de la récenſion, ou à Rome, ou dans le lieu de leur naiſſance.

10°. Il eſt difficile de deviner quelle fut la forme du gouvernement des villes Municipales. On ſcait ſeulement, qu'elles avoient leurs Chevaliers, & leurs Décurions. C'eſt ainſi qu'on appelloit ceux, qui compoſoient le Sénat de ces Villes. L'hiſtoire fait mention des Dictateurs, des Duumvirs, des Quartum-virs, des Ediles, & des Queſteurs, qui éxerçoient dans les Municipes, comme dans les Colonies, les mêmes fonctions que les Magiſtrats de Rome. On comptoit enfin, dans les Municipes, des Décem-virs, qui étoient choiſis parmi les Décurions. Leur miniſtére ſe terminoit à la levée des impôts, dont ils étoient ſolidairement reſponſables au thréſor public, ſelon le témoignage d'Her-

entreprendre, & par leur valeur ils étoient capa-



de Bronze



de Bronze



mogenien. Grand nombre de Médailles nous ont transmis les noms des Duum-virs, & des Ediles, qui avoient dans les Colonies, & dans les Municipes, la même authorité que les Consuls, & les Ediles à Rome. Sur le revers d'une Médaille frappée par l'ordre des Décurions, ou du Sénat de la nouvelle Carthage, alors Colonie Romaine, on a le nom des Duum-virs *Caïus Petronius*, & *Marcus Antonius*, avec la figure d'un labyrinthe, sans qu'on puisse sçavoir quel a été en cela le dessein du Monétaire. C. PETRONIO. M. ANTONIO II. VIR EX D. D. C'est-à-dire, *Ex Decreto Decurionum.* Sur le revers d'une Médaille de Tibére, on trouve les noms de *Quintus Varus*, ou *Varius* & de *Quintus Poncius Plancus*, Ediles d'une ville Municipale d'Espagne, que les Auteurs Latins, & les anciens monuments, ont appellée *Turiaso.* La Médaille qui suit, prouve, entre plusieurs autres, l'établissement de deux Censeurs, dans les Colonies, comme dans les Municipes. Ils étoient choisis de cinq en cinq ans, c'est-à-dire, à la fin de chaque Lustre. Ils éxerçoient les fonctions de la Censure, sous le nom de DUUM VIRI QUINQUENNALES. C'est ainsi qu'ils sont exprimés dans cette légende. M. POSTUMIO ALBINO. L. PORCIO CAPITONE DUUM VIRIS QUINQUENNALIBUS. Ce revers représente un Censeur vêtu de la prétexte. Il tient d'une main le vase destiné à contenir l'eau lustrale, & de l'autre une branche d'olivier, pour les aspersions, qui se faisoient pendant la cérémonie du Lustre. Tels étoient les symboles de sa dignité. Cette derniére Médaille, dont la tête est d'Auguste, fut frappée à Carthage la neuve.

11°. Les Magistrats des Colonies, & des villes Municipales, portoient un habit de distinction, qui étoit le même que la prétexte, ou la robbe bordée de pourpre. Ils étoient élûs par le Peuple, à la pluralité des suffrages.

12°. Dans les Colonies, comme dans les Municipes, l'administration de la justice étoit confiée aux Duum-virs. Ces deux Magistrats avoient la même jurisdiction que les Consuls, & les Préteurs Romains. Les anciennes inscriptions nous ont laissé des vestiges de cette Magistrature, qui nous est représentée dans ces lettres capitales II. VIR I. D. C'est-à-dire, *Duum-viri Juri Dicundo.* On trouve aussi dans les anciens Monuments, des Trium-virs, &

bles de soûtenir leurs entreprises. Pour lors rien ne



de Bronze



de Bronze

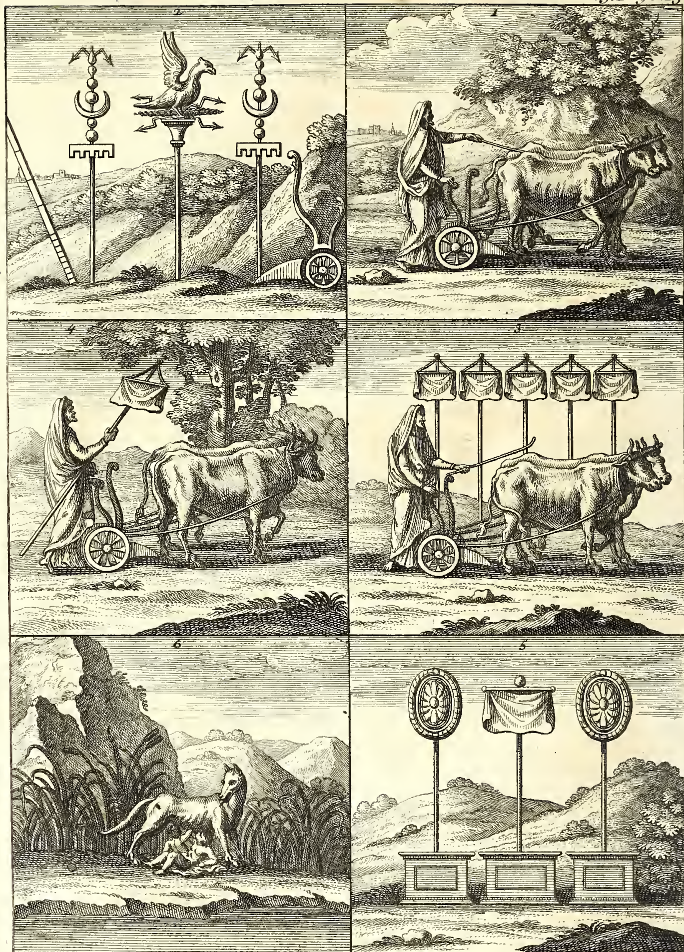
des Quartum-virs, qui tenoient le premier rang dans une Colonie, comme dans celle d'Osma ville d'Espagne: III VIR. IN COLON. AUXIM. BIS. & dans celle de Signie, ou de Segni : L. VOLUMNIO L.F. POMP. JULIANO SEVERO IIII. VIRO COL. SIG. PATRONO COLONIÆ SUÆ, SENATUS POPULUSQUE SIGNINUS. Sur une Médaille de Tibere on lit les noms de quatre Magistrats, à sçavoir *Cneïus Pompeïus*, *Marcus Avonius*, *Titus Antonius*, *Marcus Julius Serranus*, avec le titre de Quartum-virs de Clunia, ancienne ville d'Espagne, que Ptolomée *liv. 2. ch. 6.* dit avoir eu le titre de Colonie Κλουνία Κολωνία. Le Bœuf représenté dans la Médaille, est le Symbole ordinaire des Colonies, aussi-bien que des Municipes. Le revers d'une Médaille d'Auguste en fait foi. Elle porte le nom D'ERGAVICA, autre ville d'Espagne, MUN. ERGAVICA. Le but des Monétaires en désignant les Colonies & les Municipes, sous la figure de cet animal, étoit de marquer la fertilité du terroir, & de faire entendre que la culture de la terre faisoit la principale ressource des Villes.

13°. On pourroit former icy une question, à sçavoir qui des deux méritoit la préférence, ou des Colonies Romaines, ou des Municipes. Sur cela les anciens Auteurs ont été partagés, au rapport d'Aule-Gelle. Quelques-uns, dit-il, donnoient le premier rang aux Colonies. Mais, au livre seiziême, ch. 13. il allégue, à ce sujet, l'autorité de l'Empereur Adrien, dans un discours qu'il prononça devant le Sénat assemblé, sur la ville d'Italique en Espagne, qui étoit le lieu de sa naissance. Cet Empereur disoit, qu'il paroissoit surprenant que, ceux de cette Ville, & plusieurs autres Municipes, parmi lesquels il nommoit les habitans d'Utique, eussent mieux aimé joüir du droit des Colonies Romaines, que de se maintenir dans la possession, où ils avoient été, de vivre selon leurs loix. Il parle à cette occasion des Prénestins, qui demandérent avec instance à Tibére, que du rang de Colonies Romaines, qu'ils avoient eû jusques-là, il voulût bien les réduire à la forme de Municipes; ce qui leur fut accordé comme une grace, en reconnoissance de ce que, dans le voisinage de Préneste, il avoit été guéri d'une maladie mortelle.

14°. Aule-Gelle, au même endroit, apporter la différence des Colonies & des Municipes. Les

pouvoit guére arrêter leurs conquêtes, que des Colonies, dit-il, étoient liées bien plus étroitement à la République, que les villes Municipales. Elles étoient comme les rejettons de la même souche, & ne faisoient, en quelque sorte, qu'un même Peuple avec les Romains. Aussi se gouvernoient-elles selon les loix Romaines. Bien que leur condition fût moins libre que celles des Municipes, qui se gouvernoient selon les coûtumes de leur païs, cependant elle étoit la plus honorable, & la meilleure, eu égard à la majesté du Peuple Romain, dont elles sembloient être une image abregée. Ajoûtés à cela, continuë le même Auteur, que le droit des Municipes est tellement ignoré,& anéanti,qu'il n'est plus en usage. *Sed Coloniarum alia necessitudo est. Non enim veniunt extrinsecùs in civitatem, nec suis radicibus nituntur, sed ex civitatè quasi propagatæ sunt, & jura institutaque populi Romani non sui arbitrii habent; quæ tamen conditio, cum sit magis obnoxia, & minus libera, potior tamen est, & præstabilior existimatur, propter amplitudinem majestatemque Populi Romani, cujus istæ Coloniæ quasi effigies parvæ, simulachraque eße quædam videntur, & simul quia obscura, oblitterataque sunt Municipiorum jura, quibus uti jam per ignorantiam non queunt.* De ces derniéres paroles, il est naturel de conclure, que du tems d'Aule-Gelle, il n'y avoit plus d'autres villes Municipales,que celles qui s'étoient conformées au droit Romain.

15°. Le nombre de ceux qui partoient pour les Colonies naissantes, étoit plus ou moins grand, selon l'étenduë des campagnes,dont la répartition se devoit faire par un Decret du Sénat, & du Peuple, sous la direction des Triumvirs, des Quinque-virs, des Septem-virs, des Decem-virs, & de vingt personnes mêmes chargées d'établir l'ordre dans la nouvelle Peuplade. Ce Decret étoit publié sous le nom de loi Agraire. Alors ceux que la néceſſité, & l'indigence forçoient d'abandonner leur patrie, pour trouver ailleurs un établissement solide, se présentoient, afin d'avoir part à la distribution. Si la multitude des prétendants excédoit le nombre déterminé par la loi, les Magistrats prenoient le parti d'abandonner le choix des Colons, à la décision du sort. Le tems du départ étant venu,tous ceux qui avoient été inscrits, se rangeoient sous l'étendart, & marchoient, enseignes déployées, & en ordre de bataille, après avoir fait précéder la cérémonie des Auspices, & de la Lustration. Le commandement de la troupe étoit confié à un seul, qu'on choisissoit, apparemment entre ceux que le Sénat, ou le Peuple avoit chargés de l'éxécution de ses ordres.Plutarque, dans la vie des Gracchus, Appien *l.* 2. Cicéron contre Rullus, & dans la seconde Philippique, font mention expresse de cet usage. On en trouve des vestiges sur quantité de Médailles. Lorsque la troupe étoit arrivée au lieu destiné, le premier soin du conducteur étoit d'élever des Autels, en l'honneur des Divinités tutelaires de la Colonie. Il y



Simboles des Colonies Romaines

A. Hunblot delin.

principes d'équité. Mais, par malheur, quelquefois, posoit les enseignes, & imploroit la protection du Ciel sur les nouveaux venus. La cérémonie se terminoit par les Lustrations, les Sacrifices, les Purifications, & par les autres pratiques de Religion, que le Paganisme employoit à la fondation des Villes. Nous en avons parlé dans le premier volume de cette Histoire l. 1. pages 55, 56, 57, & 58. note *h*, *i*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*. On consultoit en même tems les Auspices, pour s'assûrer de la volonté des Dieux. Après quoi le Sacrificateur, selon quelques-uns, un Augur, & selon d'autres, le Fondateur, ou le Chef de la Colonie, traçoit l'enceinte de la Ville, & de ses dépendances. Il dirigeoit lui-même la charruë traînée par un Taureau & une Genisse attelés. Ces deux animaux, symboles des Mariages, étoient ensuite égorgés sur les Autels. La Planche que nous joignons icy est gravée d'après les Médailles les plus authentiques. On voit d'une part la charruë attelée de deux Bœufs. Elle est conduite par un Prêtre qui a la tête couverte de sa robbe, pour marquer l'attention & le recüeillement que demandoit cette cérémonie, qui passoit pour un exercice de Religion. D'une autre part, les Aigles, les étendarts, & les enseignes désignent les Colonies militaires. Elles étoient composées de vieux soldats, à qui la République assignoit des terres à cultiver, pour leur subsistance C'est ainsi que vers le siécle de Marius, les Généraux d'Armée, & ensuite les Empereurs, récompensoient les services des gens de guerre, à qui l'âge, ou les infirmités ne permettoient plus de porter les armes. Le partage que l'on faisoit des terres, est figuré par une forme de perche destinée à l'arpentage. La même planche représente le Bœuf & la Genisse attelés à une charruë, avec les signes militaires, pour indiquer que la Colonie avoit été composée en partie, de gens tirés d'entre le Peuple, & en partie, de soldats Légionnaires. Les enseignes, & le drapeau placés sur trois Autels, annonçoient l'arrivée de la Colonie. La Louve qui allaite Rémus & Romulus, est le symbole ordinaire, que les Colonies Romaines empruntoient, pour perpetuer la mémoire de leur origine. On trouve aussi la même empreinte sur quelques Médailles des villes Municipales.

16°. Au reste la condition des Municipes, & des Colonies étoit plus ou moins avantageuse, à proportion de leur fidélité, & des services que ces Villes avoient renduës à la République. En effet quelques-unes payoient tribut aux Romains, & d'autres, comme les Colonies maritimes, & les Villes alliées, étoient éxemptes des contributions ordinaires, & passoient pour autant de Villes franches. Cette prérogative est exprimée par un cheval paissant en liberté, comme on le voit sur le type que nous donnons icy. Il porte pour légende COLONIA AUGUSTA TROADENSIS. La Médaille s'accorde avec le témoignage de Tacite, qui assûre au livre douziême, que l'Empereur Claude

ſous des apparences de juſtice, les Romains ſçavoient colorer les deſirs de leur ambition.

De Rome l'an 416.
Conſuls.
C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

En l'an quatre cents ſeize dépuis la fondation de Rome, a C. Sulpicius Longus & P. Ælius Pætus



de Bronze

exempta d'impôts, & à perpetuité, les Peuples de cette contrée.

a C'eſt le premier Conſulat de Caïus Sulpicius Longus, & de Publius Ælius Pætus. Diodore a déplacé ce dernier, pour lui ſubſtituer Lucius Papirius, qui ne fut Conſul que l'année ſuivante. Au lieu de πάιτου on lit dans les Tables Grecques φήςου c'eſt apparemment une mépriſe de copiſte. La famille Sulpicia étoit originaire de Camérie; du moins le ſurnom *Camerinus* du premier Sulpicius, qui fut Conſul l'an de Rome 253, nous donne lieu de le conjecturer. Cette famille ſe diviſa en trois branches, dont la premiére fut Patricienne, la ſeconde Plébéïenne, & la troiſiême Equeſtre. Dans la premiere on comptoit les *Galba*, & les *Rufus* dans la troiſiême. A l'égard de la famille Ælia, ou Allia, quoique Plébéïenne d'origine, elle paſſoit pour être des plus anciennes de la République. Elle s'acquit un grand luſtre par les dignités, dont ceux du même nom furent ſouvent honorés. De cette tige ſortirent diverſes branches, celles des *Catus*, des *Tuberons* des *Ligur*, des *Gallus*, des *Stilons*, des *Préconins*, des *Séjans*, & des *Lamia*. Horace a célébré la Nobleſſe de ces derniers dans l'Ode dix-ſeptiême du troiſiême livre.

Æli vetuſto nobilis ab Lamo,
Quando & priores hinc Lamias ferunt
Denominatos, & nepotum
Per memores genus omne faſtos.
Autore ab illo ducis originem,
Qui Formiarum mœnia dicitur
Princeps, & innantem Maricæ
Littoribus, tenuiſſe Lirim,
Late Tyrannus.

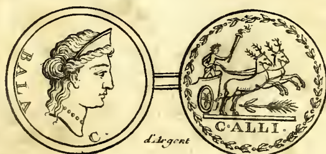
Une généalogie auſſi illuſtre que celle dont le Poëte flate Ælius Lamia ſon ami, a fait dire à Juvenal *Satyre 6.* pour déſigner une Dame de la premiére qualité : *Quædam de numero Lamiarum.* C'eſt ainſi que le Poëte fait remonter l'origine des *Lamia*, juſqu'à un certain Lamus, fils de Neptune, & Roi des Leſtrigons, qui avoient

De Rome l'an 416.

Consuls. C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

avoient été élevés au Consulat. Rome n'avoit point alors d'ennemis. Par la crainte de ses armes, ou par affection pour elle, il sembloit que tous ses voisins concouroient à la respecter. Cependant les esprits des Nations, qui l'environnoient, étoient si inquiets, qu'il s'élevoit toûjours, entre-elles, des dissentions, où Rome prenoit part, & dont elle sçavoit profiter. Je ne scai par quel mécontentement, ou par quel intérêt, a les Sidicins avoient pris les armes, contre les Arunces. Ceux-cy s'étoient donnés aux Romains, sous le Consulat de

Tit. Liv. l. 8.



donna, dit-il, des Loix à la ville de Formies, & à toute cette contrée que le Liris arrose, & où la Déesse Marica, femme de Faunus, étoit spécialement révérée. Silius Italicus le fait regner à Caïéte. *Et regnata Lamo Caieta. lib.* 8. Au reste personne n'a dit des Ælius, qu'ils fussent originaires de Lamus, & on le disoit des Lamia. Il est donc vrai-semblable que ceux-cy entrérent, par adoption, dans la famille des premiers. Cette famille eut la gloire de donner à Rome plusieurs Empereurs ; à sçavoir, P. Ælius Hadrianus, T. Ælius Antoninus Pius, L. Ælius Aurelius Commodus. Une Médaille recüeillie des familles Romaines de Patin, a perpétué le nom d'un Caïus Allius, surnommé Bala, dont les Historiens ne font aucune mention. Le revers représente une Diane dans un char traîné par deux cerfs. Le surnom de Pætus attribué à Ælius, se donnoit à ceux qui avoient les yeux un peu de travers, ou fort mobiles.

a Les Sidicins, & les Aurunces faisoient partie de la contrée des Osques ; & ces Peuples passoient pour un reste des anciens Ausons. Voyés ce que nous avons dit des Sidicins dans le quatriême volume p. 365, note *a*, & des Aurunces *ibid*: p. 354. & dans le deuxiême volume, p. 285, note *a*.

De Rome l'an 416.

Consuls. C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

T. Manlius, & dans le tumulte de la guerre des Latins, ils étoient demeurés fidéles à la République. Il est à croire que, [a] la Capitale du païs des Arunces s'appelloit Arunca. Les autres Villes de leur petit état étoient, Fondi, [b] Caïéte, Formies,

a Tite-Live ne nous a rien dit, ni du nom, ni de la situation de cette Capitale des Aurunces. Il est difficile de former sur cela aucune conjecture plausible. Peut-être cette Ville fut elle la même qu'Aurunca, ou Arunca, que Festus dit avoir été bâtie par Auson fils d'Ulisse & de Calypso, selon Denys d'Halicarnasse, fils d'Ulisse & de Circé, & selon quelques autres, fils d'Atlas & de Circé. Le récit de Tite-Live porte à croire, qu'elle étoit située vers Theano, à peu de distance des frontiéres du païs des Sidicins. Il est croyable que le voisinage de l'ennemi força ces peuples, à déserter leur premiére habitation, pour se mettre en sûreté dans Suessa, qu'ils nomméreut Aurunca, apparemment pour perpétüer le nom de la capitale, qu'ils avoient abandonnée.

b La ville, le port, & le promontoire de Caïéte, furent ainsi appellés du nom de la nourice d'Enée, parce qu'elle termina ses courses & sa vie dans cet endroit, si l'on en croit Virgile, Ovide, Solin, & le plus grand nombre des anciens Auteurs. Servius rapporte les divers sentiments de quelques Ecrivains, dont les uns empruntent ce nom de la nourice de Créüse, & les autres de la nourice de son fils Ascanius. Sempronius & César cités par Aurelius Victor, au livre de l'origine des Romains, rapportent l'étymologie de Caïéte au verbe grec Καίειν, parce que les Dames Troyennes ennuyées d'une longue navigation, brulérent la flotte d'Enée, à l'instigation d'une d'entre elles, à qui cet événement fit donner le surnom de *Caieta.* Ce conte est aussi peu croyable, que le récit de l'embrasement des vaisseaux Troyens, près de la ville d'Egeste en Sicile, selon Denys d'Halicarnasse, ou à la vûë de Siris ville de Lucanie, selon Aristote, *in Mirandis*, & Strabon *l.* 5, ou dans le Neæthe, riviére qui arrose le territoire de Crotone, si l'on en croit Isaac Tsetza, ou enfin dans le voisinage de Pise, à l'embouchûre de l'Arno, comme le prétend Servius, dans son Commentaire sur le livre onziéme de l'Eneïde. La conjecture de Diodore de Sicile n'est pas moins frivole, lorsqu'il veut que le port de Caïéte ait tiré son nom du Roy Æta, souverain de la Colchide, après que la Toison d'or eût été conquise sur ce Prince, par les Argonautes, qui s'arrêtérent dans cet endroit, pendant le cours de leur navigation. Strabon *l.* 5, assûre, qu'une Colonie de Lacédémoniens s'établit dans le même canton, y bâtit la ville de Formies, & donna le nom de Caïéte au Golfe voisin de cette Ville. La dénomination de Caïéte,

Minturnes, & Sueſſula. Ce peuple réclama les Romains, qui le jugérent digne de leur protection. Nulle infidélité ne le rendoit odieux au Sénat, & la donation, qu'il avoit faite de ſes terres, à la République, méritoit qu'elle le ſécourût au beſoin. En effet un Arrêt fut rendu, par lequel on enjoignoit aux Conſuls, de lever une armée, pour marcher à la deffenſe des Arunces. Je ne ſçai ſi les Conſuls dédaignérent une expédition, peu capable de les illuſtrer; du moins ils tardérent ſi fort à faire des levées, & ils ſe preſſérent ſi peu de mettre leurs Légions en campagne, qu'ils laiſſérent les Sidicins prendre beaucoup de ſupériorité, ſur les Arunces. Le malheur de ce peuple, en proye à ſes ennemis, retomba ſur les Conſuls. Les Arunces, qui n'étoient plus en ſûreté dans leur Capitale, l'abandonnérent, & fugitifs, ils ſe tranſportérent [a] à Sueſſa, qui pour lors prit le nom d'Arun-

De Rome l'an 416.

Conſuls.

C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

dit le même Géographe, à rapport au mot Grec ΚΑΙΑΔΑΣ ou ΚΑΙΑΤΑΣ, ſelon Heſychius. Les Lacédémoniens employoient ce terme, pour ſignifier un gouffre, une foſſe. C'eſt le nom qu'ils donnoient à un lieu profond, deſtiné à recevoir les cadavres des criminels, condamnés au ſupplice. Caïéte, aujourd'hui *Gaéta*, étoit autrefois célébre par la commodité de ſon port. La mer qui baignoit cette Ville, étoit appellée par les Latins *Amyclanum Mare*, à cauſe de l'ancienne ville d'Amycles, placée autrefois près de là, & ſur la même côte. Ciceron avoit, dans le voiſinage, une maiſon de campagne, que les anciens Auteurs ont déſignée, tantôt ſous le nom de *Caïéta*, tantôt ſous celui de *Formianum*, parce qu'elle étoit ſituée à peu de diſtance de Formies, & de Caïéte. Voyés ce que nous avons dit de Sueſſa, dans le quatrième volume page 393, de Minturnes, *ibid.* page 463, de Formies, & de Fundi page 485.

a Cette Ville ſituée dans le païs des Arunces, au deſſous de Théano, en tirant vers l'Occident, fut diſtinguée de Sueſſa Pometia, par le ſurnom d'*Aurunca*. On l'appelle préſentement *Seſſa*. Les Auteurs ont retranché l'addition *Aurunca*, & n'ont ordinairement employé que le nom de Sueſſa. Ils ont

De Rome l'an 416.

Consuls. C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

ca. Alors les Arunces se fortifiérent dans leur nouvelle Arunca ; & l'histoire ne nous apprend point, qu'ils y ayent été forcés. Pour leur ancienne Capitale, elle fut pillée, détruite, & démantelée, par les Sidicins. C'étoit un affront, que l'indolence des Consuls avoit fait essuyer à la République. Elle ne demeura pas impunie. On les contraignit de nommer un Dictateur. Ils choisirent donc C. Claudius Crassus. Celui-cy prit pour son Colonel général de la Cavalerie, un autre C. Claudius, dont le surnom étoit *Hortator*. L'un & l'autre ne restérent pas long-tems en place. Les Augurs déclarérent, qu'il y avoit eu du défaut dans leur inauguration. Ainsi l'abdication de ces deux Chefs de la République, suivit de prês leur installation. Pour lors les Consuls rentrérent en éxercice. La fin de leur Consulat ne fut pas plus heureuse, que son commençement. Le Peuple donna une nouvelle atteinte à l'authorité des Patriciens. Des charges principales de la République, la Préture étoit la

jugé apparemment l'addition inutile, dans un tems, où il ne restoit plus aucuns vestiges de l'ancienne Ville des Volsques, *Sueßa Pometia*, que Tarquin le Superbe avoit entiérement détruite. *Suessa Aurunca*, devint dans la suite une Colonie Romaine. Cicéron dans sa treiziême Philippique, en parle, comme d'une ville Municipale. Une ancienne inscription recüeillie par Gruter page 1093, atteste, que sous Auguste elle avoit le rang de Colonie Romaine. Holsténius prouve, par une autre inscription, que *Suessa* avoit le titre de Municipe. Le nom de Suessa s'est perpétué dans les Médailles. Sur l'une, on voit Hercule aux prises avec le Lion de Némée. La tête représente apparemment la ville de Suessa. Dans la seconde est le Minotaure couronné par une victoire aîlée. La troisiême représente une tête couronnée de laurier. Derriére, sont trois jambes, & une tête au milieu, symbole ordinaire de la Sicile, à cause de ses trois Promontoires, comme nous l'expliquerons ailleurs. Le revers représente une course de chevaux. Voyés la planche deuxiême.

De Rome l'an 416.

Consuls. C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

ſeule, qu'ils ne partageaſſent pas encore avec les Plébéïens. Le Peuple entreprit, d'avoir auſſi ſa part d'une Magiſtrature ſi conſidérable. Les Plébéïens préſentérent à cette charge, un homme de leur corps; mais dont le mérite étoit connu. C'étoit ce même Publilius, qui, deux ans auparavant, avoit été Conſul & Dictateur, & qui, par des loix populaires, avoit extrêmement affoibli la puiſſance Patricienne. La faction du Peuple le choiſit encore, pour donner le dernier coup à l'authorité des Nobles. En effet le nom de Publilius fut mis parmi celui des prétendants à la Préture. Pour lors le Conſul Sulpicius, Préſident des Comices, fit difficulté d'accepter un nom Plébéïen, & proteſta qu'il ne le propoſeroit pas à l'Aſſemblée, parmi les Candidats. L'affaire fut portée au Sénat. Des deux Conſuls, le ſeul Sulpicius fut contraire à la requête de Publilius. Ælius ſon Collégue étoit Plébéïen, & n'avoit garde d'agir contre un homme de ſon parti. Enfin les Peres Conſcripts prononçérent en faveur de Publilius. Ils jugérent qu'un Plébéïen, autrefois élevé à la Dictature, & au Conſulat, ne devoit pas être exclu de la Préture. Par-là, le Peuple ſe vit au terme de ſes prétentions. Par-là, le prétexte des factions fut coupé, juſques dans ſa racine. Par-là, il n'y eut plus de grade, dans la République, où le Peuple ne pût aſpirer, auſſi bien que la Nobleſſe. On ne chercha plus alors qu'à honorer le mérite, & qu'à l'élever aux premiéres dignités, ſans diſtinction du Noble, & du ſimple Bourgeois. Auſſi ce ſiécle devint, encore plus qu'autrefois, le ſiécle de la vertu Romaine, & la grandeur des ré-

De Rome l'an 416.
Consuls. C. Sulpicius Longus, & P. Ælius Pætus.

compenses, rendit l'amour de la Patrie plus vif, dans tous les cœurs.

Cependant les femmes ne s'élevérent pas toutes au dessus des foiblesses de leur sexe. Sous le Consulat de Sulpicius, une Vestale déshonora sa profession, par son incontinence. Ces sortes de chûtes paroissoient si monstrueuses à Rome, que l'histoire les a toutes rapportées, comme des monstres, dont elle a voulu donner de l'horreur. La sacrilége Prêtresse s'appelloit Minucia. D'abord elle donna quelques soupçons contraires à sa vertu, par l'affectation qu'elle eut à se parer. On en jugea mal, dês qu'on s'apperçut qu'elle vouloit plaire. Le soupçon se changea bien-tôt en une conviction parfaite. Déférée par un de ses esclaves au Tribunal des Pontifes, elle songea d'abord à affranchir ses domestiques, pour empêcher, [a] que mis à la torture, ils ne

Tit. Liv. l. 8.

[a] Le chevalet fut le genre de torture, que les Romains employérent le plus ordinairement, pour tourmenter ceux, qu'ils faisoient appliquer à la question. Nous avons sur cela le témoignage de l'Orateur Romain, dans son plaidoyé pour Milon. *Facti in* ECULEO *quæstio est, juris in judicio.* La difficulté est de bien connoître la forme de cet instrument, destiné au supplice des Esclaves. Les Auteurs modernes se sont mis eux-mêmes à la torture, pour en imaginer la forme, & la construction. Sigonius, au chapitre dix-septiême du livre troisiême *de Judiciis*, prétend que le chevalet étoit une espéce de pilori, ou un poteau travaillé en façon de vis. Les bourreaux y attachoient le patient avec des cordes, à peu prês comme nous le représentons dans la premiére figure; de maniere qu'à chaque pas que la vis faisoit en montant sur son écrouë, elle élevoit le criminel; d'où il arrivoit que par l'effort des cordes, qui se bandoient de part & d'autres, en haut & en bas, les jambes & les bras du coupable demeuroient dans une tension infiniment douloureuse, qui étoit suivie de la dislocation de tous les membres. On laissoit le malheureux dans cette cruelle situation, jusqu'à ce qu'il eût avoüé la vérité. Après quoi, pour lui donner du soulagement, on abbaissoit la vis, & les cordes se relâchoient. Sigonius appuye son opi-

manifestassent ses déréglements. Il est vrai, qu'à

De Rome l'an 416.

Consuls.

C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

nion des divers témoignages qu'il emprunte des anciens Auteurs. Il prétend trouver la figure du chevalet, dans ces vers du Poëte Pomponius, cités par Nonnius Marcellus, dans son ouvrage intitulé *de proprietate sermonum.*

Et ubi insilui in cochleatum eculeum,
Ibi tolutim tortor....

Que le patient fût élevé & suspendu au chevalet, les mains en haut, & les piés en bas, l'Auteur le prouve par ces vers de l'Hymne du Poëte Prudence, composés pour célébrer le triomphe du Martyr saint Vincent.

Incensus his Asclepiades jusserat
Eviscerandum corpus ECULEO *eminus pendere.*

Il fait ensuite parler le Saint en cette maniére,

Audite cuncti, clamo longe & prædico
Emitto vocem de catasta celsior.

La violente situation de celui qu'on appliquoit à la question, est exprimée dans les vers suivants de la même Hymne,

Vinctum retortis brachiis
Sursum ac deorsum extendite,
Compago donec ossium
Divulsa, membratim crepet.

L'étymologie que donne Isidore au mot *Eculeus*, favorise le sentiment que nous exposons, *Eculeus dictus, eo quod extenderet.* Le même Etymologiste fait mention des cordes, que l'on employoit à cette sorte de torture. Il les appelle *Fidiculæ, quia iis rei in eculeo torquentur, ut fides inveniatur.* Enfin Sozomene *l.* 5. *ch.* 10, ne parle point autrement, lorsqu'il fait le récit du Martyre d'un Chrêtien condamné au supplice du chevalet. Le Tyran, dit cet Historien, le fit élever en haut, après l'avoir fait attacher au poteau. *Et cum ad tortorium lignum adduxissent, in sublime tolli jussit...* Voici l'idée que Gallonius nous a transmise du chevalet, dans son livre *de SS. Martyrum cruciatibus*, conformément à la seconde figure que nous en avons fait tracer. Le chevalet consistoit en une piéce de bois élevée horisontalement sur deux tréteaux. La forme de cette machine fut appellée *Eculeus*, parce qu'elle représentoit à peu prês la figure d'un cheval. On étendoit le coupable sur cette planche, piés & poings liés, les yeux tournés vers le Ciel. Les cordes dont il étoit garotté, passoient par deux roüets pratiqués aux deux extremités de la planche; & venoient abboutir, de part & d'autre, à deux rouleaux ou treuils cylindriques. Autour de ces cylindres, les bourreaux faisoient filer les cordes, qui se bandoient à chaque tour de roüe, par le moyen des bras, ou manivelles, qu'on appliquoit au centre de l'essieu. De-là, les secousses violentes que souffroit le patient, & le déboitement des os, qui sortoient de

parler en général, la déposition des esclaves, contre leurs maîtres, a n'étoit pas reçûë à Rome;

De Rome l'an 416.

Consuls.
C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

leurs jointures, & cédoient à la force des cordes, qui tiroient à droit & à gauche. Pour cette raison Séneque le Philosophe a dit d'un homme étendu sur le chevalet, que toutes les parties de son corps s'étoient allongées dans ce tourment, *Eculeo longior factus.* Gallonius pour faire valoir son opinion, se prévaut, contre Sigonius, de l'autorité de Senéque, *Ep. 66*, de saint Jerôme *Ep. 49, ad Innocent*, de Cicéron, *l. 5. des Tusculanes*, & de plusieurs autres Ecrivains, qui représentent ceux qu'on mettoit à la question, couchés sur le chevalet. *Jacebant in Eculeo... impositus in Eculeum..... in Eculeum conjiciuntur.* Le même Auteur ajoûte, d'après plusieurs Ecrivains de l'antiquité, qu'il arrivoit presque toûjours, que le patient étendu sur cette planche de bois, pour l'ordinaire fort étroite, ne pouvoit se soutenir, & tomboit de foiblesse sous le chevalet, suspendu par les piés & par les mains, après qu'on avoit relâché la corde. De tous les passages que Sigonius, Gallonius, & Jérome Magius ont rapportés, pour appuyer leur opinion, il est manifeste, que la forme du chevalet ne fut pas toûjours la même. Le peu que les Anciens nous ont dit, de la maniére dont on donnoit la torture, parmi les Romains, nous a fait conclure, que les différents genres de question se rapportoient aux quatre figures, que nous donnons, dans la planche cy jointe. De sçavoir maintenant si l'on employoit, contre les esclaves appliqués à la question, les peignes de fer, les torches, & les lames ardentes, comme on les employa, dans la suite, contre les Martyrs qu'on tourmentoit sur le chevalet, c'est sur quoi il est difficile de prononcer. Les Anciens ne nous en ont pas dit assès, pour porter, en cette matiére, une décision sûre.

a Cette coûtume étoit fondée sur les premiers principes de l'équité. Il n'eût pas été raisonnable de livrer la vie & la fortune d'un Citoyen, à la passion & à la haine d'un esclave, intéressé à se venger. D'ailleurs rien n'étoit plus sacré que les droits d'un maître, sur celui qui lui appartenoit, à titre de servitude. Il étoit de la sagesse & du bon ordre, de retenir ce dernier dans les termes du respect, & du devoir, en lui ôtant tout moyen de nuire à celui, qui avoit une autorité despotique sur sa personne, & sur ses biens. On peut bien concevoir, qu'un esclave n'eût pas manqué de revaloir à un maître dur, les mauvais traitements qu'il en auroit reçûs. C'est à quoi Rome avoit sagement pourvû, en ne permettant pas, que le témoignage d'un esclave fit foy contre son maître. Cicéron nous est garant de cet usage authorisé, dit-il dans son plaidoyé pour Dejotarus, par les premiers Romains, qui ne permettoient pas même, qu'on appliquât à la question un homme de condition servile, pour en extorquer un témoignage, au préjudice

mais



Differentes Sortes de Tortures

A. Humblot. Inv.



en Vsage chez les Romains .

mais la Loy exceptoit deux cas, a l'incefte, & les crimes contre l'Etat. On fignifia donc à Minucia une défenfe, de donner la liberté à aucun des domeftiques qui la fervoient. Cependant elle fut interdite de toutes les fonctions de fon Sacerdoce. Enfin les Pontifes rendirent un Arrêt de condamnation, contre la coupable Veftale. Elle fut conduite, en grand filence, hors la porte Colline, dans un

De Rome l'an 416.

Confuls. C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

Cicero pro Mil.
Tit. Liv. l. 8.

de fon maître. *Cum, more Majorum, de fervo in Dominum, ne tormentis quidem quæri liceat, exortus eſt fervus, qui quem in Eculeo appellare non poſſet, eum accuſet folutus.* Il apporte la raifon de cet ufage, dans fon plaidoyé pour Milon. Nos Ancètres, dit-il, n'ont pas voulu que, lorfqu'il s'agiffoit de la condamnation d'un Citoyen, il fût permis de procéder contre lui, en mettant fes efclaves à la queftion, parce qu'il eût été indigne de recourir à une voye fi odieufe, & dont les fuites pouvoient être très-funeftes. *Majores noſtri in dominum de fervo quæri noluerunt, non quia non poßet verum inveniri, fed quia videbatur indignum, & domini morte ipfâ triſtius.* Cette loi, au rapport de Tacite, *Ann.* 11, 30, 5, étoit fondée fur un ancien decret du Sénat. *Vetere Senatus Conſulto quæſtio in caput Domini prohibebatur.*

a Cette exception eft confirmée dans la Milonienne. *De fervis nulla quæſtio fit in Dominum, niſi de inceſtu.* Parmi les Atheniens & les Rhodiens, il étoit permis, dit Cicéron au livre *de partition. orator. c.* 34, d'appliquer à la queftion les perfonnes de condition libre. Il n'en étoit pas ainfi chez les Romains, ils ne vouloient pas même qu'on mît à la torture un efclave, pour en tirer une preuve contre fon maître, excepté dans le cas d'un incefte, & d'une confpiration tramée contre la République. Auffi lifons nous dans Valére Maxime 6, 8, 1, que l'Orateur Marc-Antoine étant accufé d'incefte, fon efclave fut mis à la queftion. La loy Julia, portée par l'Empereur Aufte, comprit dans la même exception le cas d'Adultere. Nous apprenons la même chofe des anciens Jurifconfultes, *liv.* 1. *c. de quæſtion*, *liv.* 37. *c. de Adulter*, *liv.* 17. *ff. de quæſtion.* Marcien au *l.* 5, rapporte qu'un Romain, quel qu'il fût, coupable d'avoir eu un commerce illégitime avec une de fes parentes, foit qu'elle fût veuve, foit qu'elle eût encore fon mari, étoit condamné fur la feule dépofition de fes efclaves. Il étoit permis alors, dit l'Auteur, de les mettre à la queftion, pour fçavoir la vérité du fait. Cependant Flavius Vopifcus affûre, que l'Empereur Tacite ne permettoit pas qu'on donnât la torture à un efclave, lors même que fon maître étoit accufé du crime de Lezé-Majefté.

De Rome l'an 416.
Consuls.
C. SULPICIUS LONGUS, & P. ÆLIUS PÆTUS.

champ, qu'on appelloit *Scélérat*, & à la droite du grand chemin, elle fut enfouïe toute vivante, sous une tombe, dans un caveau soûterrain. Là, elle expia son crime, par le genre de mort le plus affreux.

De Rome l'an 417.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & CÆSO DUILIUS.

Sous le Consulat précédent, les Arunces n'avoient point été vangés, & les Sidicins demeuroient en possession du terrain de leur Capitale, dont ils s'étoient emparés. Comme les Sidicins s'attendoient à avoir bien-tôt sur les bras toutes les forces de la République, ils s'étoient joints aux a Ausons, Peuple autrefois formidable, mais ré-

a Les Ausons furent des plus anciens peuples de l'Italie, de l'aveu même de ceux qui supposent, qu'ils y abordérent sous la conduite d'Auson fils d'Ulisse & de Calypso, ou de Circé, selon quelques-uns. Dans cette supposition, il faudroit dire une chose absurde, à sçavoir que l'Italie fut absolument deserte, & inhabitée jusqu'après la guerre de Troye. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette Nation fut originairement Grecque, comme toutes les Colonies, qui dans la suite passérent dans cette contrée. Pline remarque, au chapitre cinquiême du livre 3, que les Ausons donnérent leur nom à cette partie de la mer Méditérannée, qui s'étend depuis la mer de Sicile, jusqu'au païs des Salentins. Cette plage s'appelloit donc alors mer d'Ausonie, au rapport même de Denys d'Halicarnasse, & non pas mer de Sicile, comme l'a prétendu Strabon, qui, de celle-cy, en a fait la mer d'Ausonie, quoi qu'il soit contraint d'avoüer, que les Ausons n'avoient jamais habité les côtes de Sicile. Ils occupérent d'abord cette partie de l'Italie, qui comprend le Samnium, la Campanie, le Brutium, & l'Iapygie. Mais ensuite, chassés par de nouveaux conquérants, ils furent resserrés dans des bornes fort étroites, aux environs de Cales, dont ils avoient occupé le territoire, de tems immémorial, si l'on en croit Festus. Cet Auteur s'est fort mécompté, lorsqu'il dit qu'Auson fils d'Ulisse & de Calypso donna son nom à l'Ausonie, & qu'il bâtit alors la ville d'Arunca. Il est manifeste que son récit est fabuleux. Du moins il ne peut s'accorder avec celui de Tite-Live, qui nous apprend que cette Ville ne fut fondée que huit cents ans après la prise de Troye. Ce qu'a dit Denys d'Halicarnasse, qu'Auson fils d'Ulisse & de Circé, avoit regné dans le territoire de Rome, se ressent des fausses traditions que le torrent des Poë-

duit, pour lors, dans un petit canton de l'Italie. Avant la fondation de Rome, les Ausons occupoient toute la partie de l'Italie, qui s'étend depuis le détroit de Sicile, jusqu'au païs des Volsques, & leur domination étoit si étenduë, que les Grecs donnérent souvent, à l'Italie entiere, le nom d'Ausonie. Dans la suite les Ausons, chassés par a les

De Rome l'an 417.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & CÆSO DUILIUS..
Dion.Halic. l.1.

tes avoit consacrées. On ne doit pas plus compter sur ce qu'a écrit Hellanicus de Lesbos, que les Ausons chassés par les Iapyges passérent en Sicile avec leur Roi Siculus.

a Les Oenotriens, au rapport des plus anciens Auteurs, étoient Arcadiens d'origine. Ce sont les premiers de tous les Grecs, dit Denys d'Halicarnasse, qui passérent le Golfe d'Ionie, pour venir s'établir en Italie, sous la conduite des deux fils de Lycaon Roi d'Arcadie, dont l'un s'appelloit Oenotrus, & l'autre Peucétius. Peu contents de leur patrimoine, ajoûte le même Historien, ils équipérent une flote, quittérent le Péloponese, & suivis d'une nombreuse Colonie de Grecs, ils prirent terre, l'un au cap d'Iapygie, & le premier à l'autre Golfe, qui baigne la côte Occidentale de l'Italie, & qui s'appelloit alors le Golfe Ausonien. De-là ils se répandirent en différentes contrées de l'Italie Méridionale. Peucetius, à la tête de sa troupe, se rendit maître de la Calabre, & de l'Apulie. Il donna le nom de Peucétiens aux peuples de ces deux Provinces. Oenotrus s'empara de cette portion de l'ancienne Ausonie, qui forme une péninsule entre les Golfes de Squillaci & de sainte Euphémie, anciennement appellés *Lametinus*, selon quelques autres *Terinœus*, *& Scylleticus sinus*. Du nom de ces deux peuples, l'Italie fut nommée par les Grecs *Oenotria*, & non pas du mot Grec οἶνος comme l'a prétendu Servius; parce que, dit cet Auteur, le territoire de cette grande contrée fournit des vins excellents, & en abondance. Virgile, au livre premier de l'Enéïde, est garant de la premiére étymologie.

Est locus, Hesperiam Graii de nomine dicunt.
Terra antiqua, potens armis, atque ubere glebæ.
Oenotrii coluere viri, nunc fama minores
Italiam dixisse.

Que les Oenotriens ayent chassé les Ausons, c'est un fait dont les Ecrivains de l'antiquité se font garants, contre l'opinion d'Antiochus de Syracuse, lequel au rapport de Denys d'Halicarnasse, a crû, qu'ils avoient été les premiers habitants de l'Italie. Les Isles Oenotrides Iscia, & Pontia, dont parle Pline au livre dixiéme ch. 7, attestoient l'invasion, & l'établissement

Oenotriens, puis par les a Pélasges, des vastes con-

De Rome l'an 417.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & CÆSO DUILIUS.

de ces nouveaux venus dans la contrée Méridionale de l'Italie. Alors les Ausons furent confinés dans le païs qui s'étendoit depuis Circée jusqu'au mont Massique. Encore comptoit-on dans cette étenduë quelques autres nations, comme les Volsques, les Osques, & les Aurunces; quoi qu'à dire le vrai, les premiers Historiens ayent considéré les Osques & les Aurunces, comme un reste des anciens Ausons. Selon Strabon, *l.* 5, cette partie de l'Italie qui s'étendoit depuis le détroit de Sicile jusqu'au Golfe de Tarente, à l'Orient, & jusqu'à *Possidonia* ou Pæstum, prês de Salerne, à l'Occident, s'appelloit Oenotrie. Elle comprenoit, dit-il, le païs des Brutiens, & celui des Lucaniens, entre Pæstum, & Métaponte. Le même Géographe fixe le séjour des Rois d'Oenotrie dans la ville de Pandosia. Si l'on en croit la conjecture de Denys d'Halicarnasse, les Oenotriens s'emparérent, dans la suite, d'une partie de l'Ombrie. Ils se répandirent même dans le Latium, & dans la Sabinie, selon le témoignage de quelques Ecrivains. Le pere Kirker, dans son ouvrage intitulé *l'Ancien & le Nouveau Latium*, s'est persuadé, que l'*Oenotrus*, dont il est question, ne fut pas différent de Noé. Ce Patriarche, dit-il, pour se dérober aux insultes & aux mauvais desseins de Cham, se joignit à Japhet, à Gomer, & aux autres enfans du premier. Il passa avec eux dans l'Italie, que les Rabins appellent *Kittim*. Il regna dans le Latium sous le nom de Janus. Il fut ainsi appellé du mot Hebreu *Jain*, & du Chaldaïque *Jaïno*, qui signifie du vin; parce que le premier il planta la vigne, & trouva le secret d'en exprimer le jus, & de le rendre potable. Pour cette raison, les Grecs le nommérent *Oenotrus* ἀπὸ τοῦ οἶνυ ὀτρύειν dont la signification & l'étymologie répondent au surnom de Janus. Ce Jésuite fournit un grand nombre de preuves pour appuyer son sentiment. Il prétend trouver les traces de cette transmigration, dans l'Apologétique de saint Justin, dans Tertullien *de pallio virginis*, dans saint Augustin *de civitate Dei*, dans Clément Alexandrin *in protreptico*, dans plusieurs anciens Commentateurs de la Genese, & dans Bérose. Après tout ce sont là de ces conjectures heureuses, qui saisissent d'abord, mais qui ne persuadent pas. Il est cependant permis de les adopter, en attendant la certitude.

b Long-tems avant la guerre de Troye, les Pélasgues originaires du Peloponêse, chassés par les Curêtes & les Léléges, passérent de la Thessalie, dans le païs que le Pô arrose. A peu de distance de l'embouchûre de ce fleuve, ils fondérent la ville de *Spina*. Une partie d'entr'eux, après avoir traversé les montagnes, se joignit aux Aborigenes, conquit plusieurs cantons de l'Ombrie, & de l'Etrurie, chassa les Sicules anciens habitants de ces contrées, & les contraignit de se réfugier en Sicile. Ils s'emparérent même, sur les Aurunces, de plusieurs villes de la

De Rome l'an 417.

Consuls.

L. Papirius Crassus, & Cæso Duilius.

trées qu'ils possedoient, se virent poussés jusqu'à la derniere de leurs provinces, dans le voisinage des Volsques, & ils s'y maintinrent. Les Arunces, les Sidicins, & les Ausons, au tems dont nous parlons, n'étoient plus qu'un petit reste de l'ancienne Ausonie. Tout foibles qu'ils étoient, la guerre les divisa. Peut-être que les Sidicins & les Ausons furent mécontents, de ce que les Arunces s'étoient soustraits du corps de leur Nation, pour se donner aux Romains. Quoi qu'il en soit; les Sidicins d'abord, & les Ausons ensuite, se déclarérent les ennemis des Arunces. Il étoit du devoir de la République, de protéger un Peuple, qui s'étoit livré à sa bonne foy. Aussi, dês que a L. Papirius & Cæso Duilius furent déclarés Consuls, on les chargea d'aller faire la guerre aux Sidicins, & aux Ausons, en faveur des Arunces. Les Ausons furent regardés par les Romains, comme de nouveaux ennemis; mais ils ne leur parurent pas redoutables. Leur Capitale, ou peut-être leur ville unique, étoit b Cales. A l'égard des Sidicins ils com-

Campanie. Dans la suite, grand nombre de ces peuples poursuivis par la vengeance divine, dont ils avoient éprouvé les plus terribles fléaux, abandonnérent leurs conquêtes, & repassérent en Gréce.

a C'est ce même Lucius Papirius Crassus, que nous avons vû Dictateur, l'an de Rome 413. Cicéron, dans une lettre à Pætus, fait mention de ce Consulat. Lucius Papirius Crassus fut, dit-il, Consul avec Cæso Duilius, quatre ans après avoir été nommé Dictateur. Diodore de Sicile, peu éxact, à son ordinaire, à représenter les noms, les prénoms, & les surnoms des Consuls, donne pour Collégue à Papirius un Valérius Cæso. C'est une méprise ou de l'Auteur, ou des Copistes

b La ville de Cales étoit située dans la Campanie, entre Teano & Capoüe, en-deçà du mont Massique, au Septentrion du mont *Callicula*, qui sépare les campagnes de Stellate, de celles de Cales. Son territoire fournissoit

ptoient sous leur domination la ville de Teano, [a] aux

De Rome l'an 417.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & CÆSO DUILIUS.

des vins excellents, qu'Horace dit avoir été réservés pour la table des grands de Rome. C'est ainsi qu'il s'exprime, au livre premier, dans l'Ode deuxième, qu'il addresse à Mécéne.

Cæcubum, & prælo domitam Caleno
Tu bibes uvam.

Et dans l'Ode trente-unième.

Premant Calenâ falce quibus dedit
Fortuna vitem.

Si l'on en croit les anciens Naturalistes, il y avoit, aux environs de la même Ville, une fontaine, dont les eaux avoient la vertu d'enyvrer ceux qui en bûvoient. Ferrarius & le Pere Briet se sont trompés, lorsqu'ils ont distingué la ville de Cales, de celle qu'ils appellent *Calenum*, & qu'ils disent subsister aujourd'hui, sous le nom de *Carinola*. Ils n'ont pas fait attention que, par le mot de *Calenum*, les Latins ont désigné le territoire de Cales. C'est ainsi qu'ils ont nommé *Formianum*, le canton de Formies. La ressemblance des noms a fait dire au Poëte Silius, *l.* 8, que Cales avoit été fondée par Calaïs, un des Argonautes, fils de Borée & d'Orithie, selon la tradition fabuleuse des Mythologistes. Cales porte presentement le nom de *Calvi*, avec le titre d'Evêché dans le Royaume de Naples.

a Voyés la note *b*, sur la ville de Teano, dans le païs des Sidicins, Tome 4, livre seizième page 165. Nous réünirons seulement icy deux Médailles, qui portent pour légende, *Téano*. Dans la premiére, on voit d'une part un Soleil, ou une tête rayonante d'Apollon, de l'autre, un croissant, qui renferme un globe & deux étoiles, sans qu'on sçache quel a été en cela le dessein du Monétaire. Mars divinité guerriére, qui se trouve sur la seconde Médaille, désigne peut-être, ou l'humeur belliqueuse de cette Nation, ou le culte particulier qu'elle rendoit à cette fausse divinité. Le coq est le symbole de la vigilance, & de la valeur Martiale. Le grain de froment qui est au-dessus de la tête de cet animal, marque la fertilité du terroir des Sidicins. Il est cependant incertain, si ces Médailles n'indiqueroient pas plûtôt une autre ville de Téano dans l'Apulie. Goltzius est porté à croire, qu'il s'agit icy du Téano, qui étoit de la dépendance des Sidicins. Il n'apporte néanmoins, sur cela, que des preuves fort équivoques. Quoi qu'il en soit; nous avons crû devoir ajoûter les Types de ces Médailles à la deuxième planche, afin de ne laisser rien à desirer au Lecteur, sur les monuments antiques, qui ont rapport à l'Histoire Romaine. Voyés la deuxième planche.

* La ville de *Casinum*, que d'autres Auteurs désignent, sous le nom de *Cassinun*, fut une des derniéres Villes du nouveau Latium, selon le témoignage de Strabon, *l.* 5. Elle étoit située à l'extrémité du territoire des Volsques.



Medailles de differentes Villes

environs de * Casine, [a] d'Atine, [b] & de Frégelle. L'armée Consulaire entra donc dans le païs ennemi. Un seul combat suffit, non pas pour les tailler en piéces, car leur armée ne tint pas devant l'armée Romaine; mais pour les mettre en déroute.

De Rome l'an 417.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & CÆSO DUILIUS.

Il paroît que les Samnites l'enlevérent à ces derniers. Du moins ils portérent leurs conquêtes jusques-là. Elle devint ensuite Colonie Romaine. Une ancienne inscription rapportée par Gruter, atteste qu'elle eut le titre de ville Municipale. Près de-là, étoit la maison de campagne de Varron. Celui-cy, *l. 3. rerum Rusticarum, ch. 5*, parle d'une petite riviére qui arrosoit les environs de Casine. On croit que c'est la même que Pline, livre 2, appelle *Scatebra. In Casinate Fluvius appellatur Scatebra, frigidus, abundantior Æstate.* Dans le territoire de cette Ville, on voit aujourd'hui celle de *San-Germano*, & le célébre monastére du mont Cassin.

a Servius s'est trompé, en plaçant *Atina* proche des marais Pontins. Cette Ville en étoit fort éloignée, comme il est manifeste, pour peu que l'on consulte les Historiens, & les anciens Géographes, qui la plaçent sur une des montagnes de l'Apennin, au-delà du Liris, en remontant vers les sources du *Melsis*, qu'on appelle aujourd'hui *Melfa*, & *Melpa.* Atine porte présentement le nom d'*Atino.* Il ne faut pas la confondre avec une autre Atine, située dans la Lucanie. Ciceron *Orat. pro Planc.* met la premiére au nombre des préfectures. Frontin, dans son livre des Colonies, nous apprend, qu'elle devint ensuite Colonie Romaine. Virgile a vanté la valeur des habitans d'Atine, aux livres onziême & douziême de l'Eneïde.

b Strabon *l. 5*, place l'ancienne ville de Frégelles sur les bords du Liris, ou du Carigliano, vers l'endroit où est aujourd'hui *Céperano*, suivant la conjecture de Cluvier, & d'Holstenius; ou près de *Ponte Corvo*, selon Ferrarius, & le Pere Kirker. Cette Ville, dit Strabon, étoit autrefois des plus considérables de l'Italie. Mais elle fut rasée par le Préteur Opimius, sous le Consulat de Fulvius Flaccus, & de Plautius Hypsæus, au rapport de Cicéron, *Orat. 1. de leg. Agr.* de *Julius obsequens libr. de prodigiis.* de Velleïus *l. 2.* & de Valére Maxime, *l. 2. ch. 8*, environ l'an de Rome 630. Du tems de Strabon, ce n'étoit plus qu'un village. L'Auteur du livre à Herennius, reproche à cette Ville sa perfidie, qui fut la cause de sa ruine. *O perfidiosæ Fregellæ, quam facile scelere vestro contabuistis, ut cujus nitor urbis Italiam nuper illustravit, ejus nunc vix fundamentorum reliquiæ maneant. Ceperano* est située dans la terre de Labour, de la dépendance du Royaume de Naples.

De Rome l'an 417.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & CÆSO DUILIUS.

Leur fuite fut d'autant plus précipitée, qu'ils étoient plus à portée de leurs Villes. Ainsi, sans presque avoir souffert du combat, & sans avoir fait recüeillir beaucoup de gloire aux Consuls, les Sidicins & les Ausons, se mirent à l'abri de leurs ramparts, & y restérent en sûreté.

De Rome l'an 418.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

Cependant Rome ne perdit pas de vûë l'entreprise, commencée avec peu d'avantage. La conduite des Sidicins avoit irrité la République, & le secours qu'ils avoient prêté aux Campanois, durant la guerre du Latium, avoit paru aux Romains un attentat, qu'ils n'avoient pas oublié. Lors donc qu'il fallut procéder à l'élection de deux nouveaux Consuls, le Sénat fit tous ses efforts, pour faire mettre en place, du moins un Géneral de réputation. Il vint à bout de faire choisir l'illustre [a] M. Valérius Corvus, qui fut élevé au Consulat, pour la quatriême fois. Le Collégue qu'on lui donna fut [b] M. Attilius, sur-nommé Régulus. Celui-cy entra en charge pour la premiere fois. Comme le nom de Valérius étoit connu, & que ses exploits parloient en sa faveur, le Sénat pria Régulus, que, sans tirer au sort, il consentît que Corvus fut mis seul à la tête de l'armée, destinée contre les Ausons, & les Sidicins réünis. Régulus déféra sans peine à la Noblesse, à l'expérience, & à l'âge de son Collégue. Ainsi Valérius, sans faire de nouvelles

Tit. Liv. l. 5.

a Les Tables Grecques donnent à Valérius le surnom de *Corvinus*, au lieu de *Corvus*.

b La famille *Atilia* se divisa en deux branches, dont l'une fut Patricienne, & l'autre Plébéïenne. Les *Longus* étoient originaires de la premiére. On comptoit dans la seconde, les *Regulus*, les *Serranus*, les *Calatinus*, & les *Bulbus*.

De Rome l'an 418.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

velles levées, prit la conduite de l'armée, qui l'an passé s'étoit exercée contre les Sidicins. Il commença la guerre par attaquer les Ausons. Leur ville capitale fut le premier objet, où il s'attacha. Nous avons dit que son nom étoit Cales. La bataille qu'il livra aux Alliés, ne fut pas long-tems disputée. Dês le premier choc, les ennemis intimidés, & par le souvenir de leur déroute passée, & par le cri que poussérent les Légions Romaines, s'enfuirent en désordre dans leur murailles. Le Général Romain étoit trop animé, pour laisser la victoire imparfaite. Il prit le parti d'assiéger la Ville. S'il avoit suivi l'impétuosité de ses troupes, dês le jour même, on fût monté à l'escalade, & peut-être, que la place eût été forcée. Le sage Valérius modéra l'ardeur de ses soldats, & aima mieux se rendre maître de Cales, avec plus de peine, & moins de risque. Valérius fit donc construire [a] des

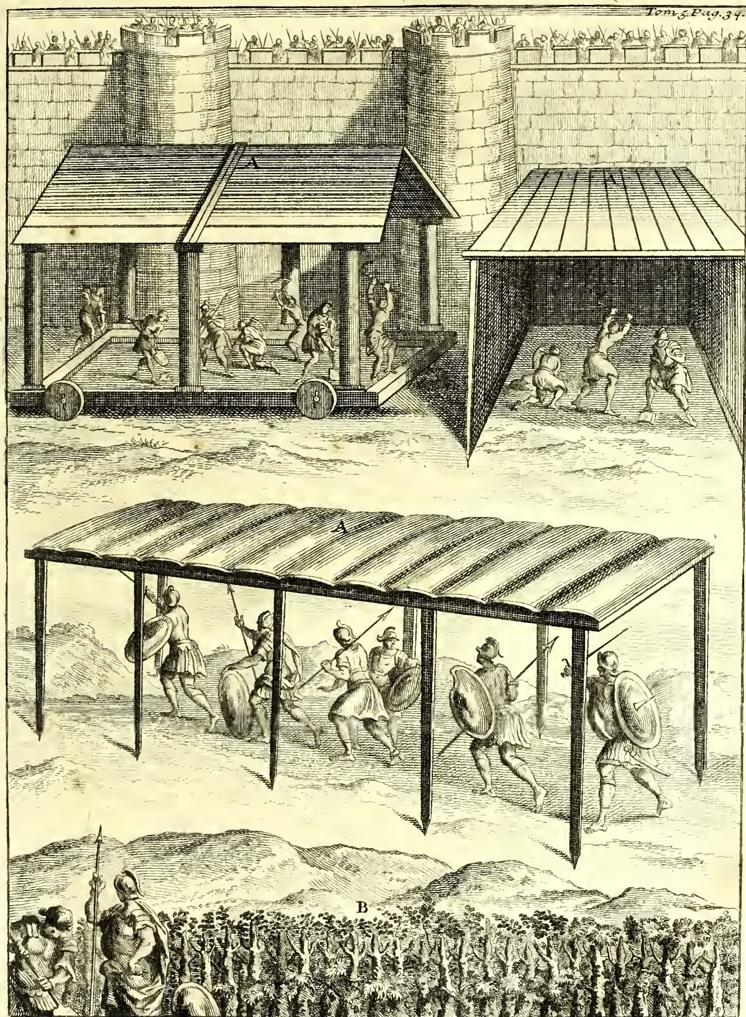
[a] C'est ainsi que Tite-Live parle des machines de guerre, qui furent employées au siége de Cales. *Ita que aggerem, & vineas egit, turres que muro admovit.* Après avoir distribué les quartiers autour de la Ville assiégée, les Romains, pour faire leurs approches, élevoient des cavaliers, ou des terrasses construites de terre liée avec des fascines, & soutenuë par les côtés, de clayes, de troncs d'arbres, & quelquefois même de maçonnerie, par intervalles. Cette élévation portoit le nom d'*Agger*; parce qu'elle étoit faite de terres assemblées, & battuës. Tout l'édifice se terminoit en façon de platte forme. On étendoit ce Cavalier jusques sur le bord du fossé, & le plus prés du mur qu'il étoit possible. Sa hauteur dépendoit de celle du terrain, & de la hauteur des murailles. Nous apprenons de César, que la terrasse, qu'il fit élever contre la capitale du Berry, nommée *Avaricum*, avoit quatre-vingt piés de haut, & trois cents en largeur. A la faveur de cette plate forme, les assaillants s'élevoient pour battre les assiégés, avec plus de facilité. Ils y plaçoient des tours de bois, qui commandoient le rempart, & d'où ils pouvoient foudroyer la garnison, à coups de dards, & de pierres.

De Rome l'an 418.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

machines de bois, couvertes de terre, d'où les Romains pouvoient voir, & combattre les assiégés. Il fit faire les approches de la muraille, [a] sous des galleries couvertes. De-là ses soldats, à l'abri des pierres & des fléches, pouvoient la saper, & l'abbattre. Enfin il inventa [b] des tours roulantes, qui

a Pour mettre en sûreté les travailleurs, & ceux qui alloient à la sappe du mur, contre les efforts de l'ennemi, on se servoit anciennement de galleries couvertes. La charpente en étoit légére, afin que son mouvement fût plus aisé, & cependant assès solide, pour résister aux attaques des assiégeants. Le comble se terminoit d'ordinaire en pointe, ou en talut, de sorte que les quartiers de pierres qu'on lançoit dessus, ne faisoient que glisser. Sans cette précaution, la machine eût couru risque d'être enfoncée. Pour la garantir du feu, le toit étoit formé de clayes enduites de terres grasses, & couvertes de peaux crûës. Il est vrai-semblable, selon la remarque judicieuse d'un habile Ingenieur, que la *Vinea* des Romains n'étoit pas toûjours un ouvrage de charpente. Il eût fallu, dit-il, toute une forêt, pour couvrir les Légions. Je croi continuë-t-il, que c'étoit le plus souvent des fossés paralleles, dont on soutenoit les terres avec des fascines, ou des clayonages. Il apporte en preuve cet endroit des Commentaires de César *l.* 1. *de bello civili*, où il est dit, au sujet du siége de Marseille, que les habitans étoient si bien fournis de ce qui étoit nécessaire pour la défense de leur Ville, qu'il n'y avoit point de mantelets à l'épreuve de leurs machines. Au rapport de César, elles lançoient d'enhaut des pieces de bois de douze piés de long, armés d'une pointe de fer, qui perçoit quatre rangs de clayes, & s'enfonçoit encore dans la terre. Nous aurons à parler dans la suite des diverses sortes de galleries couvertes, qui devinrent en usage parmi les Romains. Elles eurent différents noms, & différentes formes, selon les bésoins, & les circonstances.

b Outre ce que nous avons dit, dans le quatriéme Volume, des tours ambulantes, & posées sur des roües, dont l'usage étoit si fréquent, pour battre en ruïne la garnison postée sur le rempart, & pour découvrir ce qui se passoit dans la Ville; nous ajoûterons que ces tours avoient plusieurs étages. Dans l'un de ces étages, on fabriquoit un pont-levis, qui se rabbattoit à la hauteur de la muraille. D'où il arrivoit que les assiégeants entroient de plein pié sur le rempart, tandis que ceux qui se trouvoient dans les étages supérieurs, accabloient les ennemis, de haut en bas. Végéce *l.* 4. *ch.* 17, nous a fait la description de ces tours. Leur dimension, dit-il, étoit quelquefois de trente piés en quarré. Souvent elles avoient en largeur,



A.A.A. *différentes sortes de galleries couvertes.*
B. *Especes de* VINEA *pour couvrir les Assiegeants.*

surpassoient la hauteur des murs de la Ville assié-

De Rome l'an 418.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

quarante ou cinquante piés. Leur hauteur égaloit, & surpassoit même, celle des tours de pierre, qui défendoient les murailles de la place. Ce bâtiment étoit mobile, & portoit sur des roües. On le faisoit avancer, ou reculer, selon le besoin, conformément aux régles de la méchanique. On y ménageoit plusieurs étages. Dans celui d'enbas, étoit placé le Belier, qui devoit agir contre le mur. Dans l'étage du milieu, on pratiquoit un pont formé de deux poutres, revêtuës de clayes. Ce pont une fois abbatu communiquoit de la tour au rempart, & offroit un passage libre de l'une à l'autre. Les soldats postés aux étages les plus élevés, lançoient, avec avantage, des pierres, des traits, & des bâtons ferrés, contre les assiégeants. Ces tours même étoient souvent munies de ballistes, de catapultes, de scorpions, & de toute sorte de machines meurtriéres. Au rapport de Vitruve, Diades qui servit sous Alexandre le Grand, se faisoit gloire d'être l'inventeur des tours roulantes. Il dit qu'elles se démontoient, pour être plus facilement transportées, lorsque l'armée se mettoit en campagne. Héron *ch.* 13, n'attribuë pas cette invention au seul Diades. Il assûre que celui-cy, & Chéréas disciples de Polydus de Thessalie, partagérent cet honneur. Athénée prétend, au contraire, que ces machines furent employées dês le tems du premier Denys, Tyran de Sicile. Quoi qu'il en soit; il est constant que les Romains en connurent l'usage, dans les premiers siécles de Rome, comme on a pû le remarquer cy-dessus. Selon Vitruve, Diades avoit laissé quelques écrits, où il détailloit l'art de construire ces sortes de tours. La plus petite devoit avoir au moins soixante coudées de hauteur, & dix-sept de largeur. La maniére de cet ancien Ingénieur, étoit d'élever la tour en étressissant, de sorte que le haut n'eût de largeur, que la cinquiême partie de l'empatement. Il vouloit que les montans eussent, par embas, les trois quarts d'un pié, & demi pié par le haut. Il donne à cette moindre tour, dix étages, qui tous avoient des fenêtres. Quant à la plus grande, il la fait de cent vingt coudées de haut, & de vingt-trois coudées & demi de large. Pour le retressissement, il garde la même proportion, que dans la premiére. Il pratiquoit, dans cette grande tour, vingt étages, qui avoient chacun leur parapet, de trois coudées. Il la couvroit de peaux de bêtes nouvellement écorchées, pour obvier à l'impression du feu. Il faut cependant avoüer, qu'on ne conçoit pas aisément, qu'une tour de cent vingt coudées, ou de trente toises, pût porter sur vingt-trois piés & demi d'empatement. De plus, il ne paroît pas, que la juste distribution fût gardée, en ne donnant que vingt-trois coudées & demi d'empatement, à une tour de cent vingt coudées en hauteur, tandis que la petite tour, haute de soixante coudées, en avoit dix-sept en largeur. Il est donc croyable qu'il s'est glissé quelque erreur dans le texte; d'autant plus

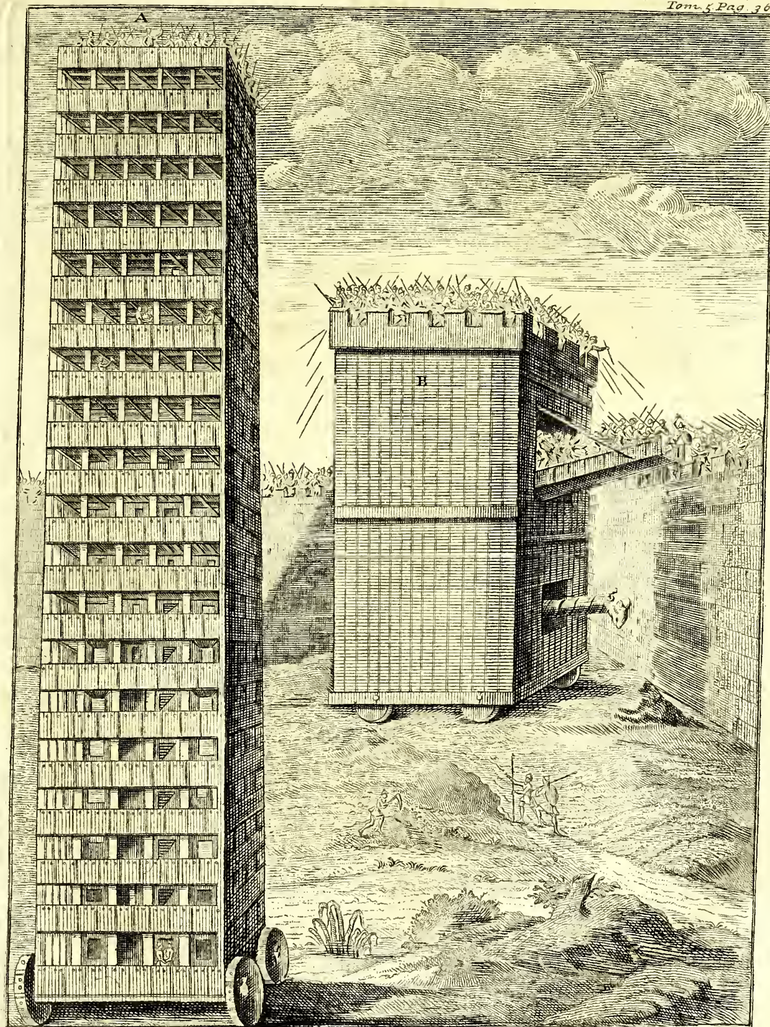
De Rome l'an 418.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

gée, & d'où les Romains lançoient des pierres, & des traits, sur le rempart des ennemis. Une occasion fortuite fit connoître au Consul, que ces machines étoient à plus d'un usage. En effet un certain M. Fabius, que les ennemis avoient pris dans un combat, & qu'ils retenoient captif dans la Ville assiégée, rompit ses fers, un jour de fête, attacha une corde aux crenaux de la muraille, & à l'aide des machines, dont les Romains la tenoient environnée, il échappa heureusement aux ennemis, & se rendit à l'armée Romaine. Fabius conduit au Consul, lui donna avis, que les Ausons avoient passé tout le jour en joye, & qu'il faisoit bon les attaquer, tandis qu'ils dormoient encore, pleins de vin, & appesantis par la bonne chére. Sur son rapport, Valérius présenta l'escalade à la Ville, & il eut aussi bon marché des Ausons, dans l'assaut de leur capitale, que dans la bataille, où il les avoit mis en fuite. Par-là les Ausons furent réduits à la captivité, & leur Ville, où l'on mit gar-

que Vitruve, & Athénée, parlent d'une tour, que Démétrius Poliorcétes fit ériger, au siége de Rhodes. Ils assûrent qu'elle avoit soixante six coudées de haut, sur quarante six de largeur. Athénée a fixé la hauteur de chaque étage de la grande tour, dont nous venons de parler. Il compte sept coudées & demi, pour le premier, cinq pour le second, le troisiême, le quatriême, & le cinquiême, & quatre & demi dans tous les autres. Ces hauteurs d'étages, ajoûtées ensemble ne feroient que nonante cinq coudées. Ainsi il est manifeste que les copistes ont altéré le texte, & se sont mépris, en prenant un chiffre pour l'autre. A moins qu'on ne dise, qu'Athénée n'a pas compris dans cette hauteur, l'épaisseur du plancher, qui dans ce cas, auroit eu vingt-deux pouces, ou une coudée & un quart, c'est-à-dire, une moitié plus qu'il ne faut à un plancher de bois. La quatriême planche que nous joignons icy, fera juger de la construction des terrasses, des galleries couvertes, & des tours.



A.A. Terrasses.



A. Tour a vingt étages. B. Tour avec un pont levis.

nison Romaine, fut abandonnée au pillage. Après une expédition, qui venoit de soumettre un Peuple entier, Valérius Corvus revint à la Ville. Le Sénat lui accorda l'honneur du Triomphe. Il entra donc à Rome, avec pompe, le jour des Ides de Mars. Ce fut pour la troisiême fois que ce grand homme triompha.

De Rome l'an 418.

Consuls. M. VALERIUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

Fast. Capit. l. 8.

Les Ausons étoient vaincus ; mais les Sidicins demeuroient impunis. Cependant il restoit encore à Valérius, & à Régulus, plusieurs mois de leur Consulat à remplir. On les occupa, l'un & l'autre, à la guerre, qu'on leur ordonna d'aller faire aux Sidicins. Rome ne crut pas devoir priver Régulus de la part, qu'il pouvoit prendre à la gloire de la nouvelle expédition. Mais de peur que l'absence des deux Consuls, ne retardât les élections, pour l'année suivante, on leur fit nommer un Dictateur, qui n'auroit point d'autre fonction, que de présider aux Comices par Centuries, où l'on choisiroit de nouveaux Consuls. Le Dictateur qui fut nommé, étoit L. Æmilius Mamercinus, & son Colonel général de la Cavalerie fut Q. Publilius. Cependant Valérius & Régulus marchérent contre les Sidicins. Il est à croire qu'ils usérent de diligence, pour finir la conquête, avant que leur Consulat fut expiré. Ils ne firent que mettre la victoire en mouvement, & ils furent contraints de laisser à d'autres, l'exécution parfaite de l'entreprise. Avant qu'ils eussent fini de réduire les Sidicins, le Dictateur avoit tenu les Comices, & la République y avoit choisi [a] T.

[a] Dans Zonaras, on lit *Tiberius Veturius*, au lieu de *Titus Veturius*. C'est apparemment une faute de copiste. La famille *Vetu-*

De Rome l'an 419.

Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTHUMIUS ALBINUS.

Sil. Ital. l. 8. *de bello punico.*

Véturius Calvinus, & Sp. Postumius Albinus pour Consuls.

Dês que les deux nouveaux Magistrats furent nommés, avant même qu'ils entrassent en éxercice, ils songérent à se rendre gracieux au Peuple. Leur premier soin fut de solliciter, en faveur de la Commune, un Arrêt par lequel il fut ordonné, qu'on envoyeroit [a] une Colonie dans le beau païs de Cales, & qu'une troupe de Bourgeois Romains iroit partager les terres de la nouvelle conquête. Tout se prépara à faire, dans les formes, une si agréable transmigration. Cales ne passoit pas pour une Ville médiocre. Son territoire étoit fertile &

ria, selon le témoignage des Historiens de Rome, étoit Patricienne d'origine, & presque aussi ancienne que la Monarchie même, du moins l'Histoire fait mention d'un Véturius Mamurius, qui fabriqua les boucliers de Numa Pompilius. Nous en avons parlé dans le volume premier de cette Histoire *l.* 2, *page* 168. Pour la famille *Postumia*, elle se partagea en plusieurs branches Patriciennes, dont la plus illustrée fut celle des Albinus. On a remarqué de cette famille, qu'elle se maintint constamment dans l'ordre des Patriciens, & qu'aucun de ses descendans ne passa dans celui des Plébéïens.

a Velleïus fait mention, au livre premier, de la Colonie Romaine, que la République envoya à Cales. Cicéron *Agrar.* 2, donne à cette Ville le rang de ville Municipale. *Calenum Municipium.* Nous trouvons sur le bronse des vestiges de l'ancienne Cales. Les Médailles dont nous donnons les Types d'après Béger, & Goltzius, la représentent sous différents symboles, avec cette légende *Caleno.* Le foudre qui paroît sur la premiére Médaille, nous a fait conjecturer, que la tête étoit de Jupiter Anxur, qui dans le Paganisme fut adoré sous la figure d'un jeune homme. Le Minotaure de Crete qu'on voit sur le revers, indique peut-être l'origine des habitans de Cales. On conjecture que la Lyre désigne le culte que cette Ville rendoit à Apollon. Les deux têtes armées d'un casque, le cocq & le char représentés sur les autres Médailles, sont des figures symboliques, qui ne donnent lieu qu'à des conjectures arbitraires, & dont on ne trouve la clef dans aucun fait historique. L'épy de blé qu'on apperçoit au-dessus du Minotaure, marque apparemment la fécondité du terroir de Cales. Voyés la 2. planche.

abondant, & l'on peut dire, que ce canton de l'Ausonie n'avoit rien à envier aux plus belles plaines, & aux plus excellents vignobles de la Campanie. Aussi le vin de Cales fut toûjours en réputation parmi les Romains, & presque tous les Poëtes en ont fait l'éloge. Ceux donc d'entre les Romains, qui prétendirent à la distribution de ces belles terres, donnérent leurs noms, & l'on en choisit deux mille cinq cents, pour aller cultiver un si beau païs, & le peupler, sous les auspices de Rome. Pour faire la distribution avec plus d'égalité, le Sénat choisit trois hommes, d'une équité reconnuë. C'étoit Cœso Duilius, T. Quintius, & M. Fabius. Ceux-cy conduisirent la Colonie, & l'établirent à Cales. Les médailles rendent encore aujourd'hui un témoignage honorable au nouveau Peuple, qui s'y fixa.

De Rome l'an 419.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTHUMIUS ALBINUS.

Horatius, Martialis, Juvenalis.

Vell. Paterculus, l. 1. & Tit. Liv. l. 8.

Il semble que les Romains avoient alors un peu changé leurs anciennes coûtumes. Autrefois les nouveaux Consuls, à chaque mutation, levoient de nouvelles troupes, & formoient eux-mêmes leurs armées. Alors les soldats, une fois levés, passoient des mains d'un Consul, dans les mains de son Successeur, du moins jusqu'à la fin d'une guerre commencée. Véturius donc, & Posthumius se mirent à la tête de l'armée qui, sous Corvus, avoit réduit Cales, & entrérent dans le païs des Sidicins. Leurs exploits se terminérent à faire le dégât dans toute la contrée. Les ennemis évitérent le combat, se laissérent repousser jusques dans leurs Villes, & ne parurent plus en campagne. Cependant le bruit se répandit à Rome, que les Sidi-

De Rome l'an 419.

Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTHUMIUS ALBINUS.

cins avoient déja rassemblé une formidable armée, & qu'ils sollicitoient les Samnites à se joindre à eux, pour mettre une barriére à la puissance Romaine. La nouvelle remplit Rome d'appréhension. Le Sénat se vit obligé d'avoir recours au reméde extrême; ce fut de faire nommer un Dictateur. Les Consuls choisirent P. Cornelius Ruffinus, qui se donna, pour Colonel général de la Cavalerie, un M. Antonius. L'authorité de ceux-cy ne fut pas de longue durée. Les Augurs trouvérent leur nomination défectueuse, & Ruffinus fut contraint d'abdiquer la Dictature. Rome poussa la superstition encore plus loin. Comme il survint une peste inattenduë, le Collége Augural déclara, que tous les Auspices de l'année avoient participé à la contagion de l'air, & que l'inauguration des Consuls eux-mêmes, avoit été fautive. Sur un préjugé si peu raisonnable, les premiers Magistrats de Rome furent dépossédés, & pour achever l'année consulaire, la République tomba dans l'interregne. Des cinq Présidents qu'on choisit, pour la gouverner, tour à tour, chacun pendant cinq jours, Valérius Corvus, qui fut le cinquiême, convoqua les Centuries, qui choisirent deux Consuls, pour l'année suivante.

De Rome l'an 420.

[a] Icy la suite de l'Histoire Romaine paroît inter-

[a] Il n'eût pas été possible de s'appercevoir de l'omission, qu'on impute à Tite-Live, sans le secours des Fastes Capitolins. On y lit sous l'année 418, le triomphe de Valérius Corvus. Le second Consulat, & le triomphe d'Æmilius se trouvent marqués, dans ces précieux monuments, sous l'année 424, de Rome. Voilà donc six ans écoulés entre ces deux termes. Cependant Tite-Live, Diodore, & Cassiodore ne comptent dans l'ordre des années Consulaires, que

rompuë.

rompuë. Il eſt conſtant qu'une année s'écoula, en-

De Rome l'an 420.
Conſuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & C. POETELIUS LIBO VISOLUS.

cinq Conſulats, & par conſéquent, que cinq années revoluës, depuis la 418me, juſqu'à celle ou L. Æmilius triompha des Privernates. Ainſi, en ſuivant la chronologie de ces Annaliſtes, ce dernier triomphe ſe rapporteroit à l'an de Rome 423. Ce mécompte n'a pas échappé à Grégoire Haloander, qui a inſéré dans ſes Pandectes, la ſuite des Conſuls. Glarean s'eſt apperçû de la même interruption. Sur cela Pighius a ſoupçonné quelques Ecrivains, d'avoir cauſé ce dérangement, par leur inéxactitude. Il lui paroît croyable, que faute d'attention, ils auroient bien pû confondre deux Conſulats, l'un de L. Papirius Curſor, & de C. Pœtélius Libo, que nous plaçons ſous l'année 420, l'autre de ce même Pœtélius Conſul en 427, avec Lucius Papirius Mugillanus. Il ne ſeroit pas étonnant que ces deux années Conſulaires ſe fuſſent confonduës en une ſeule, à cauſe de la reſſemblance des noms, & des événements, qui ſe trouvent dans l'une & l'autre année. Le témoignage de Solin a fait naître cette conjecture, & lui donne de la vrai-ſemblance. Cet Auteur, au chapitre trente-cinq de ſon hiſtoire, fixe la fondation de la ville d'Alexandrie en Egypte, à la cent douzième Olympiade, ſous le Conſulat de Caïus Pœtélius Libo, & de Lucius Papirius, fils de Spurius. Or le commencement de la cent douzième Olympiade, concourt avec l'année quatre cent vingt-un de Rome, ſelon la chronologie des Faſtes Capitolins. Si donc de quatre cent vingt-un, on ôte la différence d'une année, que Solin ajoûte de plus, dans l'ordre chronologique des Conſulats, on aura l'an de Rome quatre cents vingt, qui ſera juſtement celui de Caïus Pœtélius *Libo Viſolus*, & de Lucius Papirius *Curſor*, fils de Spurius. Il eſt vrai, qu'en ſuivant le calcul de Diodore de Sicile, la cent douzième Olympiade commence, à peu près, avec le quatrième Conſulat de Marcus Valérius, & le premier d'Atilius ſon Collégue : c'eſt-à-dire avec la quatre cent dix-huitième année des Tables Capitolines. Mais auſſi ce dernier Auteur ne rapporte la fondation d'Alexandrie, qu'à la ſeconde année de cette même Olympiade, pendant le Conſulat de Spurius Poſthumius, & de Titus Véturius, qui furent élevés à la Magiſtrature, l'an de Rome quatre cent dix-neuf. De plus Euſébe donne la troiſième année, & non pas la ſeconde pour l'Epoque de la naiſſance d'Alexandrie. Afin de concilier ces deux Auteurs, il faut dire, que le premier n'a eu égard qu'à l'année, où l'on commença de jetter les fondements de cette Ville, & que le ſecond a conſidéré celle, qui mit fin à l'éxécution de l'ouvrage. Conformément à cette ſupputation ; nous aurons la quatre cent vingtième année de Rome, qui fut celle de Lucius Papirius, & de Caïus Pœtélius, dont Solin fixe le Conſulat à la cent douzième Olympiade. Il paroîtra ſans doute ſurprenant, que Tite-Live rejette la fondation d'Alexandrie, ſous les

De Rome l'an 420.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & C. POETELIUS LIBO.

tre le Consulat de Véturius & de Posthumius, & celui de Cornélius, & de Domitius. Cependant Tite-Live, dit-on, ne nous a tracé, ni le nom de ces Consuls, ni l'histoire de leurs tems. C'est une négligence, ajoûte-t-on, qui le rend répréhensible, parce qu'elle jette du désordre dans la chronologie de la République. Pour le défendre, ne pourroit-on pas dire, que l'année, dont cet Ecrivain a omis l'Histoire, fut une année stérile en événements, & que s'il a passé sous silence les noms des Consuls de l'année quatre cent vingtiême de Rome, c'est qu'on ne fit point d'élection, & que ceux de l'année précedente restérent en place, dans l'année qui suivit, jusqu'au tems qu'on leur fit succéder un interregne ? Au reste ce sistême doit paroître vrai-semblable, par la circonstance des tems. La peste ravageoit Rome. Il paroît naturel qu'on ne tint point alors de Comices, & que, faute d'élection, on laissa, près de deux ans, les mêmes

ordres d'Alexandre le Grand, sept ans au-delà du terme marqué par Diodore, & par Eusebe : c'est-à-dire, en l'année quatre cent vingt-sept, qui, au rapport de ces deux derniers, termina la vie de ce conquérant. Il fait concourir cet événement avec le Consulat de Caïus Pœtélius, & de Lucius Papirius Mugillanus. Cependant il avoüe de bonne foi, que quelques Annales donnoient à celui-cy le surnom de *Cursor*. Cet aveu joint au témoignage de Solin, est une forte preuve de l'interruption, & de la confusion, que la similitude des noms, & des faits a causée dans la suite des années Consulaires, comme les plus célébres Ecrivains n'ont pû s'empêcher de le reconnoître. On en sera parfaitement convaincu, pour peu que l'on fasse réfléxion, que Lucius Papirius *Cursor* fut Consul, pour la seconde fois, l'an de Rome quatre cent trente-trois, selon Tite-Live lui-même, & les Fastes Capitolins. Par conséquent il avoit été Consul, pour la premiére fois, l'an de Rome quatre cent vingt. On ne peut lui assigner une autre année que celle-là, & c'est justement celle, qui se trouve vacante dans Tite-Live, & dans Diodore de Sicile.

Consuls en éxercice. Les paroles de Tite-Live, ne contrarient point cet arrangement, &, si on l'adopte, sa réputation est à couvert. Cependant, pour ne m'écarter pas du sentiment le plus authorisé, je donnerai, puisqu'on le veut, le tort à Tite-Live, avec les plus sçavants critiques. Je dirai, comme eux, sur le témoignage de Solin, que L. Papirius Cursor, & que C. Pœtélius Libo furent choisis Consuls, pour l'année, que Tite-Live a omise. Les raisons qui appuyent cette conjecture sont assés fortes, pour la rendre croyable. Par-là, toute la suite de la chronologie des Fastes Capitolins se soutient, & par-là Tite-Live se sauve, lui-même, de la contradiction, où sans cela on l'accuseroit peut-être d'être tombé. Je porterai la conjecture encore plus loin. J'ajoûterai que les Sidicins furent domptés sous le Consulat de Papirius, & de Pœtélius; puisque nous ne trouvons point d'autre époque de leur réduction.

De Rome l'an 420.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & C. POETELIUS LIBO.

[a] A. Cornélius, & Cn. Domitius remplirent la place de Papirius, & de Pœtélius. Le premier, qui portoit le surnom de Cossus, fut alors élevé au Consulat pour la seconde fois. Durant l'année qu'ils furent en éxercice, Rome eut encore de plus grandes frayeurs, que celle de la peste, dont elle avoit été affligée. Les Gaulois fixés en Italie, étoient

De Rome l'an 421.
Consuls.
A. CORNELIUS COSSUS, & CN. DOMITIUS. CALVINUS.

a Nous avons parlé de la famille Cornélia, dans le troisième volume de cette histoire, livre onzième, page 370, note *b*. Pour la famille Domitia, elle occupa un rang illustre parmi les familles Plébéiennes. De cette tige il sortit deux branches, dont l'une fut celle des *Calvinus*, & l'autre des *Ænobarbus*. Le premier Consul, outre le surnom de *Cossus*, eut encore celui d'*Arvina*. Ainsi surnommoit-on à Rome, ceux qui étoient chargés d'embonpoint. Domitius est distingué par le surnom de *Calvinus*.

De Rome l'an 421.
Consuls. A. CORNELIUS COSSUS, & CN. DOMITIUS CALVINUS.
Tit. Liv. l. 8.

Dictateur. M.PAPIRIUS CRASSUS.

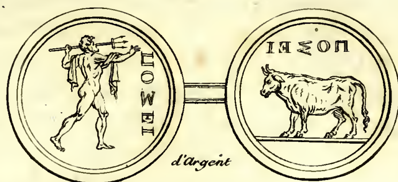
toûjours, pour elle, des ennemis formidables, & le moindre bruit de leurs préparatifs de guerre l'effrayoit. Elle apprit donc, avec épouvante, que les Gaulois armoient. C'en fut assés pour obliger les Consuls à nommer un Dictateur. Celui-cy fut Papirius Crassus, & son Colonel de la Cavalerie fut Valérius Poplicola. Ils donnérent tous leurs soins à lever une armée plus forte, & à choisir des soldats, avec plus d'attention, que si Rome n'eût été en guerre, qu'avec des voisins. Tandis que le Dictateur se donnoit ces mouvements, la nouvelle arriva, que tout étoit tranquille chez les Gaulois. On s'effraya moins à Rome des bruits, qui coururent alors, que les Samnites, déja depuis un an, tramoient de mauvais desseins contre la République. Cependant, pour ne pas manquer de précaution, le Dictateur ne rappella point l'armée, qui campoit encore au païs des Sidicins. Puisque ces troupes Romaines étoient dans l'inaction, à l'égard d'un Peuple autrefois l'ennemi de Rome, n'est-ce pas un signe, qu'il avoit été dompté, par les Consuls de l'année précédente?

Il faut croire que les Samnites ne songeoient pas alors à faire la guerre aux Romains. Les enrôlements qu'ils faisoient, dans leur contrée, n'étoient que pour défendre l'Italie, d'un ennemi plus formidable encore, que l'ambitieuse République. Alexandre Roi d'Epire, sous prétexte de sécourir les Tarentins, pour lors en guerre avec les Lucaniens, & les Brutiens, Peuples indomptables, qui bordoient la côte la plus proche de la Sicile, avoit

fait une descente a à Pestum, & commençoit à se

De Rome l'an 421.

Dictateur. M. PAPIRIUS CRASSUS.



a Pæstum Ville maritime, vers l'embouchûre du fleuve Silarus, aujourd'hui le *Selo* ou le *Silaro*, fut nommée, par les Grecs, la ville de Neptune, ou *Possidonia*, du nom grec Ποσειδῶν, qu'ils donnoient au Dieu de la mer. Pour cette raison, Velleïus Paterculus a rendu le mot *Possidonia* par celui de *Neptunia*. La Médaille que nous joignons icy, represente, d'un côté Neptune avec son Trident, soit parce que, sous ce symbole, on désignoit ordinairement les Villes maritimes, soit parce que Neptune étoit la Divinité tutelaire des Possidoniates. On sçait que le Taureau, dont on voit l'empreinte sur le revers, fut consacré à ce Dieu. De-là l'épithete Ταυρεῖος que les Poëtes attribuent à Neptune, apparemment pour marquer, que le bruit d'une mer en fureur, exprimoit le mugissement de cet animal. Aussi avoit-on coûtume d'immoler un Taureau à cette Divinité marine. Conformément à cet usage, Virgile a dit, *Taurum Neptuno, Taurum tibi pulcher Apollo. Possidonia*, selon le témoignage de Strabon, & de Marcien d'Héraclée, fut bâtie par les Sybarites, ou par les Doriens, au rapport de Solin, *ch.* 8. Philargirius, dans son Commentaire sur le quatriême livre des Géorgiques de Virgile, prétend que c'étoit une Colonie de Tarentins. Nous la verrons dans la suite de cette Histoire devenir Colonie Romaine. On conjecture, que ce fut alors qu'elle changea son premier nom de Possidonia, en celui de *Pæstum*, que ses ruïnes conservent encore aujourd'hui. Les naturels du païs l'appellent *Pesti*. Ce n'est plus qu'un village. Strabon a remarqué, au livre 5, que l'air de cette ancienne Ville étoit mal sain, à cause du voisinage d'une riviére, qui se répandoit aux environs, & rendoit le terroir marécageux. C'est celle que les Italiens appellent *Fiume salso*. Elle a sa source dans un rocher, où l'on voit les restes d'une Ville nommée *Capaccio vecchio*, pour la distinguer de *Capaccio Nuovo*, situé à peu de distance de la premiére. De ce rocher sortent des eaux chaudes, & salées, qui se rassemblent, & forment un étang, vers l'endroit qu'on appelle *Capo di Fiumé*. Là viennent se rendre plusieurs sources d'eaux douces, qui réünies dans cet étang, le grossissent, & en font un fleuve

De Rome l'an 421.
Dictateur. M.PAPIRIUS CRASSUS.
Justinus l. 12. cap. 2.

faire craindre, dans la partie Orientale de l'Italie. Nous avons dit, que ce Conquérant ne se promettoit rien de moins, que d'assujettir l'Occident, avec autant de rapidité, qu'Alexandre le Grand, son neveu, commençoit à conquérir l'Orient. Il espéroit que l'Italie, que la Sicile, & que l'Affrique fourniroient une aussi vaste étenduë à ses Victoires, que la Perse en offroit déja au fils de Philippe. Alexandre d'Epire avoit, tout à la fois, des liaisons de parenté, & d'affinité avec Aléxandre de Macédoine. L'Epirote étoit frere d'Olympias mere d'Alexandre le Grand, & Cléopâtre femme de l'Epirote, étoit sœur du Macédonien. Ainsi l'Alexan-

assés large, & assés profond. Après avoir coulé l'espace de deux mille pas, il se jette dans la mer, proche de *Pestum.* Les eaux de cette riviére, si l'on en croit Plutarque dans la vie de Crassus, étoient quelquefois douces, & quelquefois si salées, qu'elles cessoient d'être potables. Le terrain de Possidonia fut anciennement renommé, pour ses rosiers qui portoient des roses, deux fois l'année, au mois de May, & au mois de Septembre. Virgile en parle au quatriême livre de ses Géorgiques.

Forsitan & pingues hortos quæ cura colendi
Ornaret, canerem, biferique rosaria pæsti.

Athénée, au livre 14, fait mention d'une cérémonie, qui se pratiqua parmi les Possidoniates, depuis qu'ils eurent été subjugués par les Tyrrhéniens, & par les Romains. Ils s'assemblent, dit-il, tous les ans. Le jour qu'ils choisissent pour leur assemblée, est un de ceux, que les Grecs célébroient avec le plus de solemnité. Alors les habitans de Possidonia se rappellent leurs anciens usages, & cet heureux tems, où sans être soûmis à aucune domination étrangere, ils se gouvernoient selon leurs loix. Au souvenir de la liberté, dont ils joüissoient autrefois, ils versent des larmes, & déplorent leur malheureuse destinée. Après avoir fait retentir l'air de leurs regrets, ils se séparent les uns des autres. La ville de Possidonia avoit donné son nom au Golfe voisin, qui fut nommé *Sinus Possidoniates*, ou *Pæstanus.* C'est présentement le Golfe de Salerne. Ce Golfe, ou cette rade, étoit formée par le Promontoire, qui s'appelloit *Possidium Promontorium*, aujourd'hui *Capo di Licosa*, parce qu'il regarde l'Isle de Leucosie, ou *la Licosa.*

De Rome l'an 421.

Dictateur. M. PAPIRIUS CRASSUS.

dre d'Epire avoit épousé sa propre niéce. Du côté de la naissance, l'oncle égaloit au moins, le neveu. S'il est vrai qu'Alexandre de Macédoine fut Héraclide d'origine, ou l'un des descendants d'Hercule, il est certain qu'Alexandre d'Epire étoit de la race [a] des Eacides, & qu'il étoit le dix-huitiême Roi, aprês Pyrrhus fils d'Achille, qui eût regné sur [b] les Molosses, dans [c] l'Epire. La proximité du sang, l'alliance, l'égalité de Noblesse, & la conformité des noms, avoient rendu les deux Alexandres émules de gloire. On peut dire encore qu'ils s'étoient comme partagés, entr'eux, la conquête du monde. Le succês fut différent. Qui peut dire aprês tout, si l'Epirote n'eut pas égallé le Macédonien, supposé que le premier eut eû affaire à des Nations énervées par la chaleur du climat, &

Justinus ibid.

a C'est ainsi qu'on appelloit les descendants d'Eacus, Roi de l'Isle d'Egine, & grand Pere d'Achille.

b Le païs des Molosses fut un des plus considérables cantons de l'Epire. Scylax *in Periplo*, ne lui donne que quarante stades de circuit. Il est arrosé des trois fleuves, dont Pline & Tite-Live font mention : à sçavoir, l'*Aphas*, l'*Arachtus*, & l'*Achéron*. Molossus, fils de Pyrrhus & d'Andromaque, donna, disent quelques anciens Auteurs, le nom à cette contrée, qui fut ensuite appellée Pandosie, de la ville même de *Pandosia*, qui étoit de la dépendance de cette Province; aussi bien que Dodone, Ambracie, & Passaro. Ce païs étoit en réputation de produire les meilleurs Dogues de l'Europe.

Veloces spartæ catulos, acremque Molossum. Georg. l. 3.

Athénée, au livre onziême, reconnoît des Molosses, qui habitoient le territoire voisin de la ville d'*Iolcus*, en Thessalie.

c L'ancienne Epire, que quelques Auteurs modernes ont confonduë mal à propos avec la nouvelle Albanie, comprenoit tous les païs situés entre la mer Ioniene à l'Occident, la Thessalie à l'Orient, la Macedoine au Septentrion, & l'Achaïe au Midy & à l'Orient. Entre autres Peuples qui habitoient ce Royaume, on comptoit les Molosses, les Chaoniens, les Thesprotiens, les Amphiloques, les Acarnaniens, les Athamans, & les Dolopes. L'Epire fut renommée pour la bonté de ses chevaux.

De Rome l'an 421.

Dictateur. M. PAPIRIUS CRASSUS.

amollies par les délices ? Par malheur l'Alexandre d'Epire eut, pour premiers ennemis, des Lucaniens & des Brutiens à combattre ; c'eſt-à-dire, deux Nations endurcies à la fatigue, & féroces juſqu'à la brutalité. Il eſt vrai que l'oncle avoit moins d'activité que le neveu, & que ſes mœurs étoient encore moins irréprochables. On l'accuſoit d'avoir ſacrifié la fleur de ſa premiére jeuneſſe, à l'incontinence de Philippe de Macédoine, ſon beau-frere. Du reſte il avoit, pour un conquérant, des qualités, que l'hiſtoire n'a point attribuées à Alexandre le Grand. Celuy-ci emportoit tout par la force, celuy-là ſçavoit encore employer l'artifice ; l'un étoit plus prompt, & plus expéditif, l'autre étoit plus habile dans la négociation.

Diodorus Siculus l. 16. & Juſtinus l. 8. cap. 8.

Lors donc qu'Alexandre d'Epire, fut deſcendu en Italie [a], pour la ſeconde fois, comme il eſt à croire, les Samnites marchérent au ſecours des Lucaniens, & des Brutiens. Pour la République Romaine, elle demeura tranquille, & ne fut pas ébranlée par le péril, qui la menaçoit encore de trop loin. Il y eut plus. Rome fit alliance avec l'Epirote, & ſe laiſſa tromper par ſes artifices. Alexandre promit tout aux Romains, bien réſolu, ſans doute, de ne rien tenir, ſi ſes armes avoient proſpéré. Il

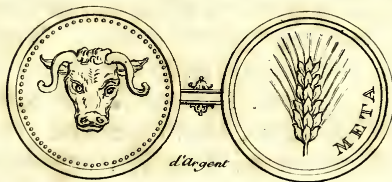
a Nous avons déja remarqué cy-deſſus, dans le quatriême volume de cette Hiſtoire, livre ſeizième page 124, qu'Alexandre Roi d'Epire, avoit paſſé, pour la premiére fois, en Italie, l'an de Rome 413, au ſecours des Tarentins, qui l'y avoient appellé à leur ſecours, contre les Brutiens. Il s'agit donc icy d'une ſeconde deſcente de ce Roi, dans cette contrée. Il n'eſt pas croyable en effet, qu'après ſa premiére expédition, il eût paſſé ſept années conſécutives en Italie, ſans retourner en Epire, ou pour lever de nouvelles troupes, ou pour mettre ordre aux affaires de ſon Royaume.

eſt

De Rome l'an 421.

Dictateur. M. PAPIRIUS CRASSUS.

eſt vrai qu'à ſa prémiére, & qu'à ſa ſeconde deſcente en Italie, il enleva quelques places aux ennemis des Tarentins. Après avoir gagné une bataille ſur les Lucaniens, & ſur les Brutiens, il avoit traité a avec les Metapontins, b & les Pédicules,



a Métaponte appellée *Metabum*, par quelques anciens Géographes, fut une ville de la grande Grece. Elle étoit ſituée dans la Lucanie près du Golfe de Tarente, à trois mille de l'embouchûre d'un fleuve, anciennement nommé *Caſuentum*, aujourd'hui le *Baſiento*. Cette Ville paſſoit pour avoir été fondée par Neſtor, au retour de Troye. Euſtathe & Strabon, au livre ſixiême, ont vanté la richeſſe de ſes habitans, qui envoyérent des gerbes d'or, en offrande, au Temple de Delphes, en action de graces, de la fertilité de leurs campagnes. Cette fécondité eſt exprimée par la tête de Bœuf, ſymbole de l'agriculture, & par l'épy de blé, qui ſe voit dans le Type de la Médaille, que nous repreſentons icy. La plûpart conviennent, que l'ancienne Métaponte étoit placée vers l'endroit, où l'on voit préſentement un donjon, ou un béfroy, qui porte le nom de *Torre di Mare*. Pythagore paſſa de Crotone dans cette Ville, & y finit ſes jours. Juſtin au livre vingtiême, ſur une tradition fabuleuſe, aſſûre que les Métapontins conſervoient, dans le Temple de Minerve, les inſtruments, dont Epeüs ſe ſervit pour conſtruire le cheval de Troye. Euſtathe s'eſt trompé en prenant Métaponte, pour la ville de Siris, fort différente de la prémiére.

b Le canton des Pédicules, que Valére Maxime *liv.* 7, *ch.* 6, appelle mal-à-propos *Fidiculi*, faiſoit partie de l'ancienne Apulie, comme nous l'apprenons de Pline *liv.* 3, *ch.* 11. Il compte trois Villes dans ce territoire; *Rudia*, *Egnatia*, & *Bari*, aux environs de Brunduſe. Elles étoient arroſées de l'Aufide, & d'une autre riviére, que le même Auteur nomme *Pactium Flumen*. Strabon & Pline aſsûrent, que dix jeunes hommes, & un égal nombre de femmes, paſſérent dans cette contrée, & donnérent naiſſance à treize différentes Nations, qui s'y établirent.

De Rome l'an 441.
Dictateur. M. PAPIRIUS CRASSUS.

& duppé ces Peuples, comme il avoit imposé aux Romains. On ignore quelle raison suspendit le progrês de ses armes, pour un tems; mais bientôt aprês il quitta l'Italie, & il n'y reparoîtra, dans la suite, que pour y trouver la mort.

Tit. Liv. l. 8.

Les Romains cependant affranchis de la crainte, que les Gaulois leur avoient causée, d'une part, & les Samnites, de l'autre, ne s'appliquérent qu'à des ouvrages de paix. Les Censeurs Publilius Philo, & Sp. Postumius, tous deux d'un grand crédit, car ils avoient été Consuls, entreprirent de faire une nouvelle Récension du Peuple, & de la terminer par un Lustre. Ce dénombrement étoit devenu nécessaire. Depuis peu la République avoit extrêmement multiplié le nombre des Citoyens Romains, par le droit de Bourgeoisie, qu'elle avoit accordé à tant de villes du Latium, & de ses confins. On ne sçait pas, au juste, jusqu'où monta pour lors le nombre des Citoyens de Rome; mais il parut si considérablement augmenté, que l'on crut devoir multiplier les Tribus. Jusqu'icy Rome en avoit compté vingt-sept. Elle en compta vingt-neuf, toutes avec droit de suffrage, dans les Comices par Tribus, & par Centuries. A l'égard des Comices par Curies, les Tribus Rurales n'y étoient pas admises. Il falloit être domicilié dans Rome, pour y avoir entrée. La perte n'étoit pas considérable. Depuis le Roi Servius Tullius, presque aucune affaire importante ne se traittoit, dans les Assemblées par Curies. Les deux nouvelles Tribus s'appellérent, l'une [a] Mæcia, l'au-

Velleïus Paterculus, l. 1. & Tit. Liv. ibid.

[a] La Tribu *Mæcia*, selon la remarque de Festus, fut ainsi nom-

tre [a] Scaptia. La premiere avoit ſon diſtrict proche de Lanuvium, & la ſeconde étoit à portée de Pedum, entre Tibur & Préneſte, au voiſinage de l'Anio. De ſon côté, le Préteur Papirius porta une loi, qui donnoit le droit de Bourgeoiſie aux habitans d'Acerra, dans la Campanie. La grace que Rome leur accorda ne fut pas entiére. [b] Les Acerrans n'obtinrent pas le droit de ſuffrage, dans les aſſemblées de la République. Les Romains ſçavoient récompenſer à propos leurs villes Municipales, en augmentant leurs priviléges, ſelon le mérite, & la fidélité.

De Rome l'an 421.
Dictateur.
M. PAPIRIUS CRASSUS.

La tranquillité que goûtoit Rome, depuis la réduction des Latins, fit naître dans ſon ſein une nouvelle eſpéce de monſtres, dont elle n'avoit point encore entendu parler. Auſſi-tôt que les nouveaux Conſuls, M. Claudius Marcellus, [c] & C. Valerius Potitus furent en charge, des femmes ou

De Rome l'an 422.
Conſuls.
M. CLAUDIUS MARCELLUS, & C. VALERIUS POTITUS.

mée, d'un château ſitué entre Lanuvium, & Pométie. Cicéron en parle, dans ſon plaidoyé pour Plancius.

a La Tribu *Scaptia* prit ſon nom de la Ville même de *Scaptia*. Cluvier la place dans le territoire, où eſt aujourd'hui *Paſſerano*. Le Pere Kirker la met près de *Longheſſa*, aux environs de l'Anio, à quatre milles de *Pedum*.

b La ville d'Acerra conſerve encore aujourd'hui ſon premier nom, entre Nole & Capoüe. Le Clanis, ou le *Clanio*, dont elle eſt arroſée, y cauſoit quelquefois de grands ravages, par ſes débordements, qui, au rapport de *Vibius Sequeſter*, étoient ſuivis de maladies contagieuſes. *Et vacuis Clanius non æquus Acerris*. Georg. *l.* 2. Frontin, dans ſon livre des Colonies, aſſûre qu'elle devint, dans la ſuite, une Colonie Romaine.

c Tite-Live ſur la foi des anciennes Annales, donne à Valérius les deux ſurnoms de *Potitus* & de *Flaccus*. Il avoüe cependant qu'elles ont varié ſur cela. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que le ſurnom *Flaccus*, devint, dans la ſuite, fort commun dans la famille Valéria. Ciceron, *orat. pro L. Flacco*, reconnoît les *Flaccus*, comme une branche des Valérius.

De Rome l'an 422.

Consuls.
M. CLAUDIUS MARCELLUS, & C. VALERIUS POTITUS.

D. Aug. de l.1. Dei l.3. cap. 1. Orosius l. 3. cap. 1. Val. Max. l. 2. cap. & Tit. Liv. l.8.

lasses, ou mécontentes de leurs maris, ou peut-être par le seul amour du crime, complottérent de les faire périr, par des empoisonnements. Si l'on en croit un Auteur respectable, une grande partie de ces perfides étoit d'une naissance illustre, & leur nombre surpassoit tout ce qu'on en peut croire. D'autres les font monter à plus de trois cents soixante; mais les plus croyables Historiens les bornent à cent soixante & dix. Quoiqu'il en soit; ces forcenées saisirent l'occasion d'une maladie populaire, pour éxécuter leurs barbares attentats. On fut surpris, de ne voir mourir à Rome, que des hommes de considération, & de les voir expirer tous, avec les mêmes symptomes. D'abord on n'attribua ce grand nombre de funérailles, qu'à l'intempérie de l'air. C'étoit pourtant l'ouvrage de ces Furies. Les empoisonneuses avoient soin de préparer des remédes aux malades, & le breuvage qu'elles leur présentoient, causoit infailliblement la mort. Rome n'étoit point dans la défiance, sur un genre d'assassinat, si contraire à ses mœurs, & contre qui elle n'avoit point fait de loi, jusqu'alors. La cause de cette peste publique fut enfin découverte, par la délation d'une femme, qui, comme il paroît, étoit au service d'une des coupables, & qui l'aidoit à préparer ses poisons. L'esclave s'adressa d'abord à Q. Fabius, qui pour lors étoit [a] Edile Curule. Elle promit de faire connoître à la République, la source de tant de maux, pourvû qu'on lui donnât parole, que sa

a Voyés ce que nous avons dit des Ediles Curules, dans le quatriême volume liv. 14, page 207, note, *b*.

délation ne tourneroit point à ſon préjudice. L'Edile fit eſpérer l'impunité à la délatrice, & par les Conſuls, le Sénat fut informé d'un ſecret, que l'Eſclave avoit à déclarer. Conduite devant les Peres Conſcripts, elle dépoſa, que la mortalité qui ſe faiſoit ſentir à Rome, n'étoit cauſée que par une cabale de femmes homicides, qui répandoient la mort par des remedes empoiſonnés. Elle demanda, qu'on la ſuivît, & promit qu'elle conduiroit juſqu'à la ſource de tant de meurtres. Son rapport fut trouvé trop important, pour être négligé. Avec une groſſe eſcorte, l'Eſclave entra dans les maiſons de vingt Dames Romaines, qu'on trouva actuellement occupées à préparer leurs médicaments, qu'elles alloient mettre en réſerve, déja tout compoſés. De ce nombre étoient deux femmes Patriciennes, l'une nommée Sergia, & l'autre Cornélia. L'affaire étoit criminelle, elle fut portée devant le Peuple aſſemblé. Un huiſſier cita les accuſées à comparoître ; mais les deux Patriciennes ſoûtinrent, que leur reméde n'avoit rien que de ſalutaire. Par-là, l'accuſatrice, qui ſe voyoit ſoupçonnée de calomnie, propoſa au Peuple un expédient, pour vérifier ſa délation. Ce fut de faire prendre la potion à ces femmes, qui avoüoient l'avoir préparée de leurs mains. A l'inſtant l'épreuve fut ordonnée ; mais les deux Patriciennes demandérent, qu'il leur fut permis de conférer, en ſecret, avec le reſte de leurs complices. Le réſultat de la délibération fut, qu'elles prendroient toutes le breuvage, qu'elles deſtinoient à la guériſon publique. L'eſſai qu'elles en firent fut tout à

De Rome l'an 422.

Conſuls.
M. CLAUDIUS MARCELLUS, & C. VALERIUS POTITUS.

De Rome l'an 422.
Consuls. M. CLAUDIUS MARCELLUS, & C. VALERIUS POTITUS.

la fois la conviction de leur crime, & les délivra d'une mort plus lente. Nulle d'entre elles n'échappa à la violence du poison. Rien ne parut plus étonnant à Rome, qu'un excès si affreux de méchanceté, dans un sexe, qui jusqu'alors s'étoit conservé dans une réputation saine. La République attribua ce prodige inoüi, à un esprit de vertige, que la colere des Dieux répand quelquefois sur un Peuple, pour le punir. Elle songea donc à appaiser le Ciel irrité, par la même cérémonie, qu'elle avoit employée autrefois, pour ramener au bon sens la populace furieuse, lorsqu'elle s'étoit séparée sur des montagnes, sans vouloir retourner à la Ville. Rome avoit encore mis en pratique cette cérémonie, en des tems de peste, & dans des calamités générales. Le Sénat ordonna, que les Consuls nommeroient un Dictateur, pour ficher un clou au Temple de Jupiter Capitolin, du côté qu'il regarde le Temple de Minerve. Cn. Quintilius fut nommé Dictateur, & L. Valerius Potitus son Colonel général de la cavalerie, seulement pour accomplir la superstitieuse coûtume.

De Rome l'an 423.
Consuls. L. PAPIRIUS CRASSUS, & L. PLAUTIUS VENNO.

Une Dictature passagére fit bien-tôt place à de nouveaux Consuls. L'un étoit L. Papirius, élevé au Consulat pour la seconde fois, l'autre [a] L. Plautius



[a] La famille *Plautia*, ou *Plotia*, fut Plébéïenne d'origine. Mais elle

Venno. Le commençement de leur adminiſtration devint remarquable, par la députation de deux Peuples, vers la République Romaine. Les premiers furent les habitans du territoire de a Fabratére, Ville ſituée dans le païs des Volſques. Les ſeconds furent les Lucaniens, ou plûtôt b les Poluſcans,

De Rome l'an 423.

Conſuls. L. PAPIRIUS CRASSUS, & L. PLAUTIUS VENNO.

s'illuſtra par les grandes Magiſtratures, dont ſes deſcendants furent honorés. Une Médaille ancienne nous repréſente un Plautius, ſous le nom de *Plutius*. Le Type de Caſtor & Pollux, à cheval, tels qu'ils paroiſſent ſur le revers de la Médaille, eſt aſſés ordinaire dans les familles Romaines, dont les monuments ſont venus juſqu'à nous. On comptoit pluſieurs branches dans la famille Plautia; à ſçavoir celles des *Venno*, des *Venox*, des *Proculus*, des *Decianus*, des *Hypſæus*, & des *Silvanus*.

a Fabrateria étoit une Ville de la dépendance des Volſques, proche la voye Latine, dans le voiſinage du fleuve *Trérus*, aujourd'hui le *Trero*, qui ſe décharge, à peu de diſtance de-là, dans le *Liris*, ou le *Garigliano*. Cette Ville ſituée ſur les confins de la Champagne de Rome, s'appelle préſentement *Falvatera*. Pline *l.* 3, *ch.* 5. compte deux Villes du même nom, l'ancienne, & la nouvelle Fabratére. Le témoignage de Pline paroît confirmé par deux anciens monuments, dont l'un eſt un marbre antique, qui porte cette inſcription FABRATERNOR NOVOR, & dans un autre, trouvée à Falvatere même, on lit ces mots, FABRATERNI NOVANI. Velleïus aſsûre, que Fabratére devint Colonie Romaine, l'an de Rome 628, ſous le Conſulat de Caſſius Longinus, & de Sextius Calvinus.

b Nous avons parlé plus d'une fois de la ville de Poluſca, dans les tomes précédents. Selon toutes les éditions de Tite-Live, ce ne furent pas les Poluſcans, mais les Lucaniens qui députérent à la République Romaine. On y lit en effet *Lucani*, au lieu de *Poluſcani*. Sigonius eſt perſuadé qu'il s'eſt gliſſé une erreur dans le texte, par la négligence des copiſtes. 1°. Tite-Live, en parlant des deux Peuples, qui envoyérent à Rome une députation, fait entendre, qu'ils étoient compris dans le territoire des Volſques: *Ex Volſcis Fabraterni & Lucani.* Or le païs des Lucaniens étoit fort différent, & fort éloigné de celui-cy. 2°. Il n'eſt pas croyable, que les Lucaniens euſſent imploré la protection des Romains, contre les Samnites. Bien loin que ces deux Nations fuſſent en guerre, elles s'étoient réünies contre le Roi d'Epire. 3°. Tite-Live lui-même, lorſqu'il parle, cinq ans aprês, des peuples de l'Apulie & de la Lucanie, avoüe que juſqu'alors ils n'avoient eu aucun rap-

De Rome l'an 423.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & L. PLAUTIUS VENNO.
Tit. Liv. l. 8.

compris aussi dans le territoire des Volsques. Ces deux Peuples demandoient à Rome, qu'elle les reçût sous sa protection. En effet les Samnites menaçoient alors ces deux cantons, & la crainte les avoit contraints d'implorer le secours de la seule Nation, qui fut en état de les protéger, contre de si puissants ennemis. Ces Volsques promettoient à la République, d'être à jamais obéïssants à ses loix, si on les préservoit de l'invasion des Samnites. Rome étoit toûjours prête à sécourir les opprimés. Elle fit partir une ambassade vers les Samnites, pour les prier d'épargner les frontiéres de deux Peuples, qui s'étoient appuyés de son nom. Les Samnites étoient fiers, & souffroient inpatiemment de prendre la loi de l'orgueilleuse République. Ils cédérent néanmoins aux instances des Romains, non pas par amour de la paix; mais parce qu'ils n'avoient pas encore pris leur arrangement, pour faire la guerre avec avantage. Rome tourna donc ses armes contre les Privernates. Ceux-cy venoient de se joindre aux habitans de Fondi, & prétendoient insulter à la puissance Romaine. Le Général qu'ils avoient choisi, étoit à la vérité originaire de Fondi, & il y avoit des terres; mais il étoit aussi habitant de Rome. Pour y joüir de tous les droits de la Bourgeoisie, il avoit une maison sur le mont Palatin. Le nom du perfide Citoyen étoit Vitruvius Vaccus. C'étoit lui qui, pour avoir

port aux Romains. *Quibus gentibus nihil ad eam diem cum Romano Populo fuerat.* Cependant Gronovius conserve le texte, tel qu'il est, & ne juge pas que les raisons de Sigonius soient sans replique. C'est au Lecteur à prendre sur cela le parti, qui lui semblera le plus raisonnable.

le

le frivole honneur de commander une armée, avoit ſollicité quelques-uns de ſes compatriotes à la défection. Ainſi, à la tête des troupes confédérées, l'audacieux Romain s'étoit jetté dans le territoire des Villes de Sétie, de Norba, & de Cora, & là il exerçoit de furieux brigandages. Sans différer, les Conſuls marchérent à la défaite du rebelle. Les armées ſe joignent, & les Généraux ſe fortifient, chacun dans ſon camp. Quelle différence entre l'ardeur martiale des Romains, & la timidité de Vitruvius! Ce foible Général ne put gagner ſur lui, ni de reſter dans ſes retranchements, ni de livrer combat. Il craignit égallement, & d'être aſſiégé dans ſon camp, & de courir les hazards d'une bataille rangée. Il prit donc un parti mitoyen. Ce fut de donner la bataille ſi proche de ſes retranchements, que ſes trouppes y euſſent toûjours une retraite aſſûrée. A la guerre, les deſſeins timides ne ſont preſque jamais ſuivis d'un favorable ſuccês. Vitruvius fit ſortir ſes troupes; mais à peine les eût-il mis en ordre, preſqu'à la porte de ſon camp, que, dês le premier choc, elles prirent la fuite, & ſe retirérent de la plaine. On eût cru, que les ennemis des Romains n'avoient paru en leur préſence, que pour les conſidérer, ſans oſer les combatre. Il eſt vrai que leur retraite ſe fit ſans beaucoup de carnage. Ils avoient un azyle ſi voiſin, qu'il ne fut pas poſſible aux Romains de les tailler en piéces, aprês les avoir mis en déroute. Il en périt três peu dans la premiére attaque, & le déſordre ſeul de leur fuite, leur cauſa quelque perte aſsês légére. La victoire ne coûta pas beau-

De Rome l'an 423.
Conſuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & L. PLAUTIUS VENNO.

De Rome l'an 423.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & L. PLAUTIUS VENNO.

coup aux Consuls ; mais elle fut incontestable, & la gloire d'avoir effrayé les ennemis, par leur seul aspect, ne fut pas moindre, que s'ils avoient couvert la plaine de cadavres.

L'épouvante des vaincus ne leur permit pas de rester, toute la nuit, dans leur camp. Dês le couché du Soleil, ils en partirent, pour se mettre à couvert dans une enceinte de murailles. Priverne étoit alors une Ville considérable, & bien fortifiée. Ce fut là qu'ils se réfugiérent. Cependant les Consuls partagérent leurs troupes. Plautius, avec une partie de l'armée Romaine, entra dans les campagnes de Fondi. A la nouvelle de son arrivée, les Sénateurs de la Ville sortirent, en corps, au devant du Général. *Nous ne venons pas*, lui dirent-ils, *vous demander grace pour le perfide Vitruvius, & pour les gens de sa cabale. Ne confondés pas, Seigneur, le Peuple fidelle de Fondi, dans la cause d'un rebelle, dont nous détestons la perfidie. Nous n'en voulons point d'autre preuve, que sa conduite, après sa défaite. Il n'est pas venu chercher un azyle dans sa Patrie. Fondi, qui n'eut point de part à sa révolte, se fût refusée à sa retraite. Non ce n'est point dans nos murailles, qu'il faut chercher des ennemis du nom Romain. Priverne renferme dans son sein le rebelle. C'est à Priverne qu'il faut le redemander. Vitruvius est également coupable, & pour avoir deserté Fondi, où il avoit pris naissance, & pour avoir trahi Rome, dont il étoit Citoyen. Pour nous ; reconnoissants du droit de Bourgeoisie, dont Rome nous a honorés, nous avons le cœur aussi Romain, que l'audacieux Vitruvius a paru ingrat d'un bien-fait, qui*

lui étoit commun avec nous. Détournés donc ailleurs l'orage, dont vous nous menacés, & comptés sur une Ville, qui vous est attachée, & que rien ne séparera de vos interêts.

De Rome l'an 423.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS, & L. PLAUTIUS VENNO.

Le couroux de Plautius fut appaisé, par la soumission des Magistrats de Fondi. Le Consul écrivit à Rome en faveur de la Ville, & la République se laissa fléchir. Les seuls Privernates furent jugés dignes de la sévérité, qu'ils s'étoient attirée. En effet Plautius prend sa route vers Priverne, & rejoint son Collégue, qui vrai-semblablement tenoit déja la Ville blocquée. C'étoit par ce Peuple, auteur de la révolte, que les Romains jugérent qu'il falloit commencer la punition. Si l'on en croit un ancien Auteur, les Consuls envoyérent à Rome trois cents cinquantes Privernates, sans doute, de ceux qu'ils avoient pris dans leur marche. Ceux-cy devoient être jugés par le Sénat Romain. Ces malheureux promirent, d'engager leurs Concitoyens à se rendre à discrétion; mais on regarda leur promesse comme des paroles forcées d'une troupe réduite à l'extrémité. L'armée Romaine forma donc le siége de Priverne; mais elle resta long-tems devant la place. Tandis qu'elle s'obstine à avancer la prise d'une Ville si importante, l'un des Consuls fut rappellé à Rome. L'histoire ne nous l'a pas marqué par son nom. C'étoit pour présider aux Comices par Centuries, qui devoient choisir de nouveaux Consuls. La République avoit cru devoir avancer les élections, pour créer des Généraux, qu'on pût employer dans une expedition encore plus importante que celle de Priverne.

Claudius. apud Tit. Liv. l. 8.

Tit. Liv. l. 8.

De Rome l'an 423.
Consuls.
L. PAPIRIUS CRASSUS. & L. PLAUTIUS VENNO.

Les Romains étoient la terreur de leurs voisins ; mais les Gaulois d'Italie étoient la terreur des Romains mêmes. Sitôt qu'on apprit que ce Peuple remüoit, c'en fut assés pour prendre l'allarme. Cependant on ne laissa pas de songer à orner la Ville. On sçait combien les Romains avoient de goût, pour les jeux du Cirque. Les courses de chars étoient, sur-tout, ce qui charmoit le plus, dans ces spectacles ; mais il manquoit quelque chose à la décoration du lieu, & à la commodité de ceux, qui devoient conduire les chars. L'endroit d'où ils devoient commencer la course étoit en plein air, & exposé aux ardeurs du Soleil. Les chevaux en étoient incommodés, & la chaleur les avoit fatigués, avant qu'ils entrassent dans la carriére. Une ligne tracée avec de la craye, étoit la barriére, d'où les cochers partoient, au premier son de la trompette. Il plut aux Ediles, (car c'étoit eux qui prenoient soin des Edifices publics, & de la magnificence des jeux,) de construire, à l'entrée du Cirque, de somptueux portiques, qui devoient servir [a] de remises aux chars, & mettre les chevaux à l'abri. Les Romains étoient en état de faire

[a] Les Romains donnoient à ces remises le nom de *Carceres*, parce que les chevaux y étoient renfermés, jusqu'à ce qu'on eût donné le signal de la course. Les murs de cet édifice étoient crénellés, & flanqués de tours, à la façon des villes anciennes. Ce qui lui fit donner le nom d'*Oppidum*, comme nous l'apprenons de Varron *l.* 4. n. 32. *Nævius oppidum appellat. Carceres dicti, quod coercerentur equi, ne inde exeant, antequam Magistratus misit. Oppidum quod à muri parte, pinnis turribusque carceres olim fuerunt.* Ces bâtiments construits en portiques, étoient fermés par des balustrades, qui s'ouvroient toutes à la fois. Alors les Champions s'avançoient jusqu'à une ligne, tracée avec de la craye. De-là on commençoit la course des chars.

de si grosses dépenses, depuis qu'ils s'étoient enrichis par la guerre des Latins, & par la réduction de la Campanie.

De Rome l'an 424.

Consuls.
L. ÆMILIUS, & C. PLAUTIUS.

Cependant le siége de Priverne, & les menaces des Gaulois faisoient toute l'attention de Rome, a lorsqu'Æmilius & que C. Plautius, nommés au Consulat, entrérent en exercice. Ceux-cy prirent possession de leur charge, avant le tems ordinaire: c'est-à-dire, au premier de Juillet, le jour même qu'ils avoient été choisis. Ces variations asses communes dans les changements des Consuls, dont les uns entroient en charge plûtôt, ou plus tard que les autres, nous ont fait sentir, combien il y auroit peu de fonds à faire sur les années Consulaires, pour la supputation exacte des années du monde. Les deux Généraux nouvellement élûs, tirérent donc au sort, à qui échéroit la conduite des armées. Celle qui devoit agir contre les Gaulois, tomba au Consul Æmilius, & son Collégue alla commander les troupes occupées devant Priverne. On peut juger de l'impression, que la crainte des Gaulois faisoit sur les Romains, par les précautions inusitées qu'ils prirent, pour leur

a C'est le second Consulat de Lucius Æmilius surnommé *Mamercinus* & *Privernas*. Caïus Plautius *Decianus* est icy Consul, pour la premiére fois. Diodore de Sicile a passé sous silence ces deux Magistrats, & leur a substitué les Consuls de l'année suivante, C. Plautius *Proculus*, & Publius Cornelius *Scapula*. La famille des Æmilius, dont il est icy question, tint à Rome un rang distingué, parmi les familles Patriciennes. Elle se répandit en différentes branches, dont les Médailles nous ont perpétué la mémoire. Les Pauls, les Lépides, les Scaurus, & les Buca, sont de ce nombre. Les anciens Auteurs, & plusieurs pierres antiques, ont conservé le nom des Mamercinus, des Barbula, des Papus, & des Régillus, qui sortoient de la même tige.

De Rome l'an 424.
Consuls.
L. ÆMILIUS & C. PLAUTIUS.

résister. Les enrôlements se firent à Rome, sans miséricorde. On ne reçût les excuses d'aucun Citoyen, & nul ne fut exempt de marcher. Les plus vils artisans, & ceux, entr'autres, [a] que leurs métiers rendoient sédentaires, furent écrits sur la liste militaire. Une armée si considérable ne marcha pas plus loin que Véïes, & campa, pour attendre l'arrivée des Gaulois. Le Consul ne crut pas devoir avancer au-delà, de crainte que l'ennemi ne prît de longs détours, pour venir se rabbattre, tout à coup, sur le païs Romain. Plus il étoit à portée de la Ville, plus il se crut en état d'en empêcher les approches. Par tant de mouvements, & par tant d'inquiétudes, Rome ne fit que montrer, combien l'ombre même des Gaulois l'épouvantoit. Enfin le Général Romain ne se rassura, que quand il apprit, que tout étoit paisible chez les ennemis, qu'il craignoit. Débarrassé d'une guerre douteuse, Æmilius tourna toutes les forces de la République contre Priverne, & y rejoignit son Collégue. Priverne, déja fatigué d'un long siége, ne tint pas long-tems contre deux armées Consulaires. Quelques-uns disent, que la Ville fut prise d'assault, d'autres qu'elle se rendit à

a Tite-Live donne à ceux-cy le nom de *Sellularii*, parce qu'ils travailloient dans des boutiques. Au rapport de Denys d'Halicarnasse, ces sortes de métiers sédentaires, dans les premiers siécles de Rome, étoient jugés indignes des Romains. Ils ne s'occupoient alors que de la guerre, & du labourage, pour s'endurcir à la fatigue. On abandonnoit aux étrangers, & aux esclaves, l'exercice des arts serviles, & mercénaires. Mais, par succession de tems, cette coûtume dégénera. Les Plébéïens destitués de tout secours, n'eurent point de honte d'exercer la profession d'artisans, pour se mettre à couvert de l'indigence.

discrétion, après avoir imploré la misericorde des Consuls. Les Privernates, disent ceux-cy, envoyerent aux Généraux des députés portants a le Caducée

De Rome l'an 424.

Consuls. L. ÆMILIUS & C. PLAUTIUS.





a Le Caducée fut, parmi les Grecs & les Romains, le symbole de la paix. C'étoit une verge accolée de deux Serpents, qui formoient à l'entour différents replis. Les Poëtes ont feint qu'Apollon l'avoit donné à Mercure, en reconnoissance de la Lyre à sept cordes, dont celui-cy lui fit présent. Mercure, ajoûtent-ils, allant en Arcadie, calma la fureur de deux serpents, animés l'un contre l'autre, en jettant cette verge au milieu de ces deux animaux. Conformément à cette tradition fabuleuse, les Médailles, & les anciens monuments, représentent ce Dieu avec un Caducée en main, tel qu'on le voit dans une Médaille de Marc-Aurele, frappée à Corinthe, comme le porte la légende. C. L. I. COR. C'est-à-dire, *Colonia*, *Laus*, *Julia*, *Corinthus*. Le Belier est joint ordinairement à Mercure, parce qu'il passoit pour être la Divinité tutelaire des Bergers, & des troupeaux. De-là l'usage qui s'introduisit parmi différentes Nations, de prendre le Caducée comme le Hiérogliphe de la Concorde. De-là aussi la coûtume, de mettre cette marque symbolique entre les mains des Députés d'une Province, ou d'un Etat, lorsqu'ils alloient demander la paix, & conclure des traités d'alliance, sous le nom de *Caduceatores*. Pour cette raison le Caducée fut affecté à Mercure, qui avoit le titre de député, & d'interprête des Dieux du Ciel, & des Enfers. Κῆρυξ μέγιστε τῶν ἄνω τε καὶ κάτω. Æschil. *Coëph. v.* 163. Pline au sujet de l'union des serpents, qui s'accouplent en Eté, dit que plusieurs Peuples y trouvérent une peinture allégorique de la paix. *Hic complexus anguium, & efferatorum concordia causa videtur esse, quare exteræ gentes Caduceum, in pacis argumentis circumdatâ effigie anguium, fecerint.* Selon cette idée généralement reçûë, quantité de Médailles ont représenté la paix, tenant un Caducée à la main. Dans celle que nous avons jointe icy, on voit un serpent aux piés de la Déesse. C'est une allusion à la vertu, qu'on attribuoit au Caducée, pour réprimer les fureurs de la guerre, qui est figurée par le ser-

De Rome l'an 424.
Consuls.
L. ÆMILIUS, & C. PLAUTIUS.
Fast. Capit.

cée à la main, pour demander grace. Quoi qu'il en soit; il est du moins certain, qu'ils livrérent à la colére des Romains le rebelle Vitruvius. Celui-cy fut envoyé à Rome, pour être jugé par le Sénat, & les Consuls y retournérent pour recevoir les honneurs du Triomphe. Je ne sçai si c'est par



d'Or



d'Or

pent. Ce n'est pas sans mystére, que la Déesse a des aîles. Peut-être a-t-on voulu désigner que la paix avoit une origine céleste, & qu'elle étoit un présent du Ciel. Une troisiéme Médaille de l'Empereur Vespasien, comme la précédente, nous a transmis l'image de la Fortune, avec cette marque distinctive, pour faire entendre que la paix raméne la félicité, & procure la joüissance de tous les biens. C'est l'expression de la quatriême Médaille, où l'on apperçoit la Félicité, qui tient d'une main le Caducée, & de l'autre une corne d'abondance. Quelques Auteurs ont pris le Caducée pour le symbole de l'éloquence, qui addoucit les cœurs les plus farouches. Dans les deux serpents, ils trouvent l'image de la prudence nécessaire à l'Orateur, pour concilier les esprits. Les deux aîlerons qui ornent le Caducée, désignent, disent-ils, ou la diligence & l'activité dans l'éxécution des entreprises, ou le sublime, & la rapidité du discours. Ainsi Homére a-t-il dit, que les paroles étoient aîlées. Enfin la verge indiquoit le pouvoir, que les Princes, ou les Républiques, confioient aux Ambassadeurs, qu'ils chargeoient de leurs interêts. La fable supposoit dans cette baguette des propriétés merveilleuses, que Virgile nous décrit au quatriême livre de l'Eneïde, en parlant de Mercure.

Tunc virgam capit, hac animas ille evocat orco;
Pallentes alias sub tristia Tartara mittit.
Dat somnos adimitque, & lumina morte resignat.

C'est dans le même sens qu'Horace dit du même Dieu *liv.* I. *Od.* 10.

Tu pias lætis animas reponis
Sedibus, virgâque levem coerces
Aureâ turbam.

oubli

oubli, ou par un esprit de partialité, que Tite-Live a omis icy, de faire triompher Æmilius avec son Collégue. Dumoins un monument, plus sûr encore que son histoire, partage le triomphe entre les deux Consuls. Il semble même, qu'Æmilius eut le principal avantage de la conquête, puisqu'il porta, toûjours depuis, le surnom de Privernate, qui ne fut point donné à Plautius. On a quelquefois reproché aux Romains, qu'ils faisoient tomber, asses injustement, toute la gloire d'une entreprise, sur le dernier Général qui la finissoit, sans en faire part aux Consuls, qui l'avoient commencée, & qui souvent l'avoient laissée dans une maturité, à ne pouvoir être manquée. On n'a pas réfléchi, que cette conduite fut l'effet d'une sage politique. Comme tout l'honneur d'une guerre restoit à celui, qui l'avoit terminée, chaque Général Romain s'efforçoit, de donner le dernier coup à l'ennemi, qu'il falloit dompter. Delà, leurs efforts, pour ne laisser pas languir les expéditions.

De Rome l'an 424.

Consuls. L. ÆMILIUS, & C. PLAUTIUS.

Lors donc qu'Æmilius, & que Plautius eurent signalé leur Consulat, par une entrée triomphante dans Rome, au premier jour de Mars, le Sénat commença le procês du rebelle Vitruvius. On l'avoit gardé jusqu'alors dans une étroite prison, & l'on avoit voulu, que les Consuls ses Vainqueurs, fussent encore ses juges. Quand ils furent de retour à Rome, aprês avoir démantelé Priverne, & y avoir laissé une forte garnison, pour contenir ce Peuple indocile; à la tête des Peres Conscripts, ils citérent le coupable à comparoître.

Tit. Liv. l. 8.

De Rome l'an 424.
Consuls. L. ÆMILIUS, & C. PLAUTIUS.

Quoique l'affaire fût criminelle, elle n'étoit pas de la compétence du Peuple. C'étoit une justice militaire, qu'il falloit exerçer contre un ennemi pris en guerre. La procédure ne fut pas longue. Toute la délibération se termina, à régler la punition du coupable. Vitruvius fut condamné à perdre la vie, sous la hache des Licteurs, aprês avoir été flagellé. La maison que le rebelle avoit en propre, sur le mont Palatin, fut rasée, [a] & ses biens furent vendus & confisqués, au profit d'un petit Temple, consacré au Dieu [b] *Semon Sancus*,

a Les Romains nommérent le terrain, où la maison de ce traître avoit été située, *Prata Vacci*, les prés de Vaccus.

b Le Paganisme donnoit le nom de Dieux Sémons à ceux, qui avoient acquis une place parmi les Immortels, quoique dans un ordre inférieur aux grandes Divinités. Tels étoient certains Héros, qui s'élevérent au-dessus des hommes ordinaires, par quelque action d'éclat, comme Hercule, Enée, Romulus. De ce nombre furent aussi ceux, qui se distinguérent par quelques qualités singuliéres. Fulgence, dans son traité des *termes obscurs*, parle des Dieux Sémons, dans le même sens. *Di Semones fuerunt dicti, quos nec cælo adscribebant ob meriti paupertatem, sicut sunt Priapus, Hippona, Vertumnus, nec terrenos eos deputare volebant, pro gratiæ veneratione, sicut Varro, in Mystagogorum libro ait, semineque inferius derelicto, Deum depennato attollam orationis eloquio.* Quelques-uns ont prétendu, que le mot *Semones*, répondoit à cet autre *Semi-homines*, pour faire entendre, que les Sémons n'étoient que des demy Dieux. Juste Lipse favorise cette interprétation *l.* 2. *Antiq. Lect. cap.* 8. Il remarque à ce sujet, que dans la plus vieille Latinité, on disoit *Hemones*, pour *Homines*. De-là, dit-il, le terme *Semones*, exprime les Divinités du bas étage, ou des hommes déïfiés, par la superstition des Peuples. Plusieurs les ont confondus avec les Dieux Patellaires. C'est ainsi qu'on appelloit, du mot Latin *Patella*, ce petit peuple de Dieux, qui n'étoient point honorés par les sacrifices des animaux, mais dont le culte se réduisoit à de simples libations, & à des offrandes, qu'on leur faisoit, dans un plat. On comprenoit, dans la même classe, les Dieux Domestiques, les Pénates, & les Lares. Varron, dans Nonnius, parle de ces moindres Divinités, lorsqu'il dit, qu'un bon Citoyen doit obéïr aux loix, & mettre en réserve un plat de sa table, pour les Dieux. *Oportet bonum civem legibus parere, & Deos*

ou c *Sangus*, c'est-à-dire, comme l'on croit plus

De Rome l'an 424.

Consuls. L. ÆMILIUS, & C. PLAUTIUS.

colere, in Patellam dare μικρὸν Κρέας. Plaute fait mention des Dieux Patellaires. *Cistell. Act.* 2. *Sc.* 1.

Dii me omnes magni, minutique,
& Patellarii.

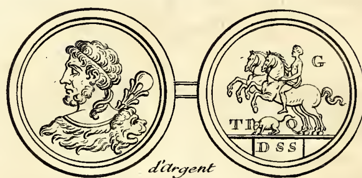
a Nous avons déja dit, dans les volumes précédents, que le Dieu Sancus, dont le culte se transmit de la Sabinie à Rome, ne fut point différent de l'Hercule des Grecs. C'étoit l'opinion commune, au rapport de Varron. *Putabant hunc esse Sanctum à Sabina linguâ, Herculem à Græcâ.* Properce adopte ce sentiment, dans la dixiême Elégie du livre quatriême.

Tunc quoniam manibus purgatum SANXERAT orbem,
Sic sanctum Tatii composuere Cures.

Festus dit, que ceux qui se disposoient à faire un voyage, sacrifioient à Hercule, ou à Sancus. Ces deux noms convenoient au même Dieu, dit cet Auteur. *Propter viam fit sacrificium, quod est proficiscendi gratiâ, Herculi, aut Sanco, qui scilicet idem Deus est.* Dans le Vestibule du Temple consacré à cette Divinité, il y avoit un lieu exprês, destiné pour les sacrifices qu'on lui offroit. Nous en avons une preuve dans l'inscription suivante, rapportée par Gruter. HERCULI SAXANO SACRUM SER. SULPICIUS TROPHINUS ÆDEM ZOTHECAM, CULINAM, PECUNIA SUA A SOLO, RESTITUIT, IDEMQUE DEDICAVIT K. DECEM. L. TURPILIO DEXTRO, M. MÆCIO RUFO COSS. EUTUCHIUS SER. PEREGRINANTIBUS CURAVIT. Ceux qui devoient se mettre en route, se rendoient au même lieu. Là ils faisoient leurs offrandes à Hercule, & l'invoquoient comme le Dieu Tutelaire des voyageurs. Ce titre lui fut particuliérement affecté, parce qu'il passoit, dans le Paganisme, pour avoir pourvû à la sûreté des chemins publics, en purgeant la terre des Monstres, dont elle étoit infectée. Il y avoit cela de singulier, dans le sacrifice qu'on lui faisoit, selon la remarque de Macrobe *l.* 2. des Saturnales, *ch.* 2. qu'après le repas de ceux, qui avoient eu part à la cérémonie, on recüeilloit les restes des viandes, pour les jetter an feu. Au rapport du même Auteur, cet usage fut l'occasion d'un bon mot, que prononça Caton, au sujet d'un certain Quintus Albidius, qui avoit dissipé son patrimoine. De tous ses biens il ne lui restoit plus qu'une maison, qui bien-tôt après fut consumée par le feu. Cet incendie fit dire à Caton, qu'Albidius avoit sacrifié, *Propter viam*, & que ce dissipateur avoit brûlé ce qu'il n'avoit pû manger. *Hinc catonis jocus est, nam Q. Albidium...... Propter viam fecisse dicebat, quod comesse non potuerit, id combussisse.* Plaute, dans sa comédie intitulée *Rudens*, dit dans le même sens, de ceux, qui par leur mauvaise œconomie étoient réduits à l'indigence, qu'ils avoient dîné *Propter viam...... ut mea est opinio propter viam illi sunt vocati ad pran-*

communément, à Hercule, le vangeur de la bonne

De Rome l'an 424.
Consuls.
L. ÆMILIUS, & C. PLAUTIUS.



dium. L'inscription donne à Hercule l'épithete de *Saxanus*, ou parce que, dans ses expéditions, il applanit tellement les chemins, qu'il se fit un passage au travers des rochers, & des montagnes; ou parce que sa statuë étoit de pierre. On peut consulter les Mythologues, sur les différents attributs de ce demy Dieu, jusqu'à ce que nous ayions occasion d'entrer dans ce détail. Au reste, que Sancus, & Hercule ne furent point deux Divinités différentes, Fulvius Ursinus, & Charles Patin le prouvent par une Médaille, ou, d'une part, est la tête d'Hercule, & de l'autre un Cavalier avec ces lettres initiales D. S. S. C'est-à-dire, selon la conjecture de ces deux Antiquaires, DEUS-FIDIUS. SEMO SANCTUS, ou SANCTUS SANCUS. Nous avons observé, dans le premier Tome de cette Histoire *l.* 1. page 20, note *t*, & page 87, note *f*, que les noms de *Dius Fidius*, de *Sancus*, de *Semo Pater*, de *Sangus*, de *Sanctus* & d'Hercule, convenoient au même Dieu. Le témoignage d'Ovide en fait foi, au livre sixiéme des Fastes.

Quærebam Nonas Sancto, Fidio ne referrem,
An tibi Semo Pater, tunc mihi Sanctus ait;
Cuicumque ex istis dederis, ego munus habebo.
Nomina terna fero, sic voluere Cures.

Sur cela, l'on doit se rappeller ce que nous avons dit, page 187 du livre premier, que les Sabins furent originairement une Colonie de Lacédémoniens. Or ceux-cy descendoient d'une Colonie d'Heraclides, au rapport de Platon *l.* 5, de *Legibus.* Les Sabins & les Lacédémoniens reconnoissoient donc Hercule, comme le chef de leur Nation, & lui rendoient le même culte. Ceux-cy, sous le nom d'Hercule, & les autres, sous le nom de *Sancus*, & de *Sanctus*, *à Sanciendis fœderibus*, parce qu'il présidoit à la bonne foi des traités. De-là cette inscription SANCTO SANCO, SEMONI DEO FIDIO. Quelques Sçavants se sont persuadés, que Saint Justin, trompé par la ressemblance du mot SEMONI, avec le nom de Simon le Magicien, avoit crû faussement, que les Romains érigérent une statuë à cet imposteur. D'autres Sçavants

De Rome l'an 424.

Consuls. L. ÆMILIUS, & C. PLAUTIUS.

foi des traités. Du provenu de la vente, on fit faire des globes d'airain, qu'on suspendit à la voute de ce Sanctuaire, situé vis-à-vis le Temple de Quirinus.

Les Privernates restoient à punir. Le Sénat, toûjours équitable dans ses jugements, mit de la différence entre les Magistrats de Priverne, & la simple Bourgeoisie de la Ville rebelle. Ceux de leurs Sénateurs, qui étoient restés dans la place, depuis sa défection, furent condamnés aux mêmes peines, [a] que les Citoyens de Vélitre l'avoient été autrefois. On les fit sortir de leur païs, pour aller habiter en delà du Tybre, sous peine d'une grosse amande pour ceux, qui repasseroient à l'autre bord. A l'égard de ceux des Privernates, qui avoient été pris en guerre, Plautius qui s'étoit rendu leur protecteur, après son triomphe, crut pouvoir solliciter le Sénat à la clémence. Le tems paroissoit favorable. La vivacité des ressentiments étoit appaisée, par le supplice de Vitruvius, & par l'éxil des Sénateurs de Priverne. Plautius conduisit ses captifs au Sénat, & parla de la sorte en leur faveur. *Les Dieux, & vôtre équité, Peres Conscripts, ne nous ont-ils pas suffisamment vangés de la révolte des Privernates? Voudriés-vous étendre*

ont prétendu justifier la verité du fait, avancé par Saint Justin, bien loin de reconnoître, que ce fût une fiction fondée sur une erreur. Comme cette discussion n'est point de nôtre Histoire, nous renvoyons le Lecteur au chapitre neuvième de la Dissertation latine de Monsieur Hammond, sur le droit des Evêques, contre Monsieur Blondel; & aux notes de Spencer, sur le premier livre d'Origene, contre Celsus.

a Voyés le quatrième Tome de l'Histoire Romaine, livre seizième, page 483, & 484, note *b*, & note *a*.

De Rome l'an 424.
Consuls.
L. ÆMILIUS, & C. PLAUTIUS.

encore la févérité, jusques fur une multitude innocente de la défection de fes Chefs? A la vérité il n'eft pas de mon miniftére de prévenir vos jugements. Il m'appartient feulement de recüeillir vos fuffrages. J'oferai néanmoins vous infpirer une penfée, qui peut devenir utile au bien public. Vous le fçavés : les Privernates font voifins des Samnites, & la paix, qui dure encore, entre ceux cy & nous; eft une paix incertaine. N'eft-il pas de nôtre intérêt d'adoucir des cœurs, que la rigueur réduiroit au défefpoir? L'avis de Plautius n'étoit pas fans replique, auffi ne paffa-t-il pas fans contradiction. Les uns panchoient vers la clémence, les autres vers la févérité, chacun felon fon caractére. Le fort des infortunés Privernates étoit entre les mains de leurs Vainqueurs irrités. Il ne reftoit plus aux coupables, que la voye de la plus humble fupplication; mais ils étoient Volfques, c'eft-à-dire, d'une nation fiére, & fufceptible de fentiments, du moins auffi généreux, que les Romains. L'un d'eux penfa gâter les affaires de fa Nation, par une réponfe hautaine, que les Romains, capables de la même fierté, prirent, à la fin, en bonne part. Interrogé par un de ces Sénateurs, qui opinoient à la mort, quel fupplice, lui & fes compagnons, avoient mérité? *Le fupplice*, dit l'intrépide Privernate, *qu'on doit à des hommes jaloux de leur liberté, & qui s'en croyent dignes.* Ces mots parurent un renouvellement de fédition, & irritérent autant certains efprits, que fi les Privernates avoient repris les armes. Plautius, qui s'apperçût du couroux qui paroiffoit fur le vifage de quelques Juges, calma tout par une interrogation faite à

De Rome l'an 424.
Consuls.
L. ÆMILIUS, & C. PLAUTIUS.

propos. *Quelle conduite*, dit-il aux captifs, *tiendra vôtre Nation, supposé que Rome lui accorde l'impunité? Nôtre conduite se réglera sur la vôtre*, répondit le généreux Privernate. *Si vos promesses sont réelles, & durables, attendés de nous une fidélité constante. Sinon, ne comptés point sur notre attachement.* Ces paroles entrérent diversement dans l'esprit des Juges. Les uns les regardérent, comme des menaces, ou comme des dispositions à de nouvelles révoltes. Les plus sages y trouvérent de la magnanimité, & présentérent au Sénat la réponse du Privernate, du côté qu'il falloit la prendre. *Le discours du captif*, dirent-ils, *est tout à la fois digne d'un homme libre, jusques dans les fers, & d'un homme intrépide, aux approches de la mort. Quel Peuple en effet, s'il a des sentiments, demeurera long-tems dans une servitude forcée! On ne conserve une longue tranquillité, & l'on ne demeure long-tems en paix, que quand on l'a acceptée librement. Non, la fidélité n'est inviolable, que quand elle n'est point éxigée par violence.* Ces réfléxions touchérent le plus grand nombre des Sénateurs, & le Consul Plautius les soûtint de son crédit. Les meilleures têtes de l'assemblée, & ceux entr'autres, qui autrefois avoient été Consuls, s'écriérent, *qu'un Peuple, qui n'avoit d'inclination que pour la liberté, & de crainte que de la perdre, méritoit de devenir Romain.* L'arrêt fut donc porté en faveur des Privernates. Le Sénat fit plus que de leur faire grace. Il ordonna qu'on prieroit le Peuple, de mettre Priverne au nombre des villes Municipales, avec le droit de Bourgeoisie dans Rome. Ainsi la sincérité courageuse d'un seul homme, sauva sa

De Rome l'an 425.
Consuls.
C. PLAUTIUS PROCULUS, & P. CORNELIUS SCAPULA.

Patrie, & lui mérita de devenir toute Romaine.

La politique des Romains étoit alors, ou d'accorder le droit de Bourgeoisie aux villes conquises, ou d'y envoyer des Colonies pour les repeupler. On s'étoit trop mal trouvé, à Rome, de l'indépendance, qu'on avoit laissée aux Latins, après les avoir subjugués, & l'on ne se contentoit plus d'éxiger une simple alliance des Nations vaincües. Anxur venoit de reçevoir dans ses murs, trois cents citoyens Romains, & chacun d'eux y avoit eu deux journaux de terre à cultiver. Les nouveaux Consuls a C. Plautius Proculus & P. Cornelius Scapula, prirent la même conduite, & firent partir pour Frégelles, une autre Colonie de Romains. Frégelles fut d'abord une Ville du district des Sidicins. Les Volsques, dans la suite, s'en étoient emparés. Enfin prise par les Samnites, elle avoit été rasée, par ce Peuple belliqueux, qui la voyoit, & trop éloignée de ses terres, pour pouvoir la deffendre, & trop à la bien-séance des Romains, qui auroient pû s'en emparer, & s'en servir, pour

a Diodore de Sicile, contre la foi des Annales Consulaires, substituë Aulus Posthumius, à Caïus Plautius Proculus. Cependant Cassiodore l'appelle *Caïus*. Les Tables Grecques, qui le désignent sous le seul surnom de *Venox*, nous font croire, que le Consul dont il s'agit icy, fut ce même Caïus Plautius, qui dans la suite eut ce même surnom de *Venox*, pendant le tems de sa Censure, comme nous le remarquerons en son lieu. Dans les Tables que nous venons de citer, Publius Cornélius est surnommé *Scipio*, & non pas *Scapula*. C'est apparemment une erreur de copiste. Il paroît que ce Scapula, qui éxerça la suprême Magistrature avec Plautius, fut celui, qui au rapport de Tite-Live, par un éxemple jusques-là fort rare, avoit été créé chef des Pontifes, cinq ans avant sa promotion au Consulat, c'est-à-dire, l'an de Rome 420, avant que d'avoir passé par les charges Curules.

porter la guerre, jusque dans le Samnium.

De Rome l'an 425.
Consuls.
C. PLAUTIUS PROCULUS, & P. CORNELIUS SCAPULA.

Rome, après s'être assujettie la contrée des Sidicins, avoit cru pouvoir prendre possession de Frégelles, réparer cette Ville située dans un terrain conquis, & y envoyer des Romains, pour la repeupler, & pour la deffendre. La démarche irrita les Samnites. Depuis long-tems ils cherchoient des prétextes, pour rompre avec la République. On peut dire, que le rétablissement de Frégelles, & que la Colonie Romaine, qui s'y fortifia, fut la premiére occasion de la longue, & furieuse guerre, que l'on verra bien-tôt éclorre, entre les Romains, & les Samnites.

Cependant les Palépolitains profitérent du mécontentement nouveau, que les Samnites avoient reçû des Romains, pour faire des hostilités dans les contrées Romaines. Le seul mot de Palépolitains fait asses sentir, que l'état de Rome s'étoit, deslors, étendu, jusqu'aux frontiéres de la *grande Gréce*, & qu'après avoir mis sous sa domination, les Nations voisines, originaires d'Italie, & parlant latin, elle commença, pour la premiére fois, à compter des nations Grecques au nombre de ses ennemis.

Personne n'ignore, que presque toute la côte Orientale d'Italie, au moins depuis Tarente jusqu'à [a]

a Pline *l. 3. cap. 5*, & la plûpart des anciens Auteurs, ont mis Naples au nombre des plus considérables villes de la Campanie. Le premier l'appelle *Neapolis Chalcidensium.* Il lui donne aussi le nom de *Parthenope.* C'étoit celui d'une Siréne, qui fut enterrée, dit-il, dans le voisinage; *Et ipsa Parthenope à tumulo Sirenis dicta.* L'abbréviateur d'Etienne, en parlant de cette ville, la nomme φάληρον; parce qu'elle fut bâtie par Phalérus, Tyran de Sicile, selon la frivole remarque d'Isaac Tzetza, qui a confondu ce Phalérus, qui n'éxista jamais, avec le Tyran Phalaris. Naples, si l'on en croit le même Ab-

Naples, s'appella * la grande Gréce. On lui

De Rome l'an 425.
Confuls.
C. PLAUTIUS PROCULUS, & P. CORNELIUS SCAPULA.

bréviateur, fut fondée par les Rhodiens. Marcien d'Héraclée veut, qu'elle ait été, auffi-bien que Marfeille, une Colonie de ces Phocéens, qui fortirent de la Gréce Afiatique, pour fe dérober aux incurfions des Perfes. Strabon *l.* 5, parle de cette ville. fous le nom de *Neapolis Cumanorum.* Une peuplade de Chalcis, capitale de l'Eubée, continuë cet ancien Géographe, quelques habitans de l'Ifle Pythécufe, & une troupe d'Athéniens s'établirent, dans la fuite, à Naples. De-là elle fut appellée *Neapolis Chalcidenfium.* Au rapport de Philargire, fur le quatrième livre des Géorgiques, Lutatius ancien Auteur, dit qu'une partie des Citoyens de Cumes, qui avoient abandonné la maifon paternelle, bâtirent la ville *Parthenopé*, qu'enfuite ils la démolirent, dans la crainte, que les Cumans, engagés par la fertilité du terroir, ne défertaffent Cumes, pour venir s'habituër dans la nouvelle Ville. Cependant, ajoûte le même Auteur, affligés de la pefte, ils ne fe garantirent de ce fléau, qu'en rebâtiffant Naples, & en rendant des honneurs au tombeau de la Sirene Parthénopé, conformément à la réponfe de l'Oracle, qu'ils avoient confulté. Cette Ville nouvellement rebâtie, fut nommée *Neapolis.* C'eft donc à tort que Solin *chap.* 8, a prétendu qu'Augufte lui avoit donné ce dernier nom. Il eût dû faire attention, que Polybe, en parlant de la même Ville, l'avoit appellée du nom de *Neapolis*, plus de cent ans auparavant. Velléïus, au livre premier, dit qu'une Colonie des habitans de Chalcis, originaires de l'Attique, aborda en Italie, fous la conduite d'Hippocles, & de Mégafthênes. Ils furent guidés, continuë-t-il, par le vol d'une Colombe, qui précédoit la Flotte, ou, felon d'autres, attirés par le bruit d'une trompette, femblable à celui qu'on entendoit, pendant le tems des folemnités, qui fe célébroient en l'honneur de Céres. Velléïus ajoûte, que ces nouveaux venus jettérent les fondements de la ville de Cumes, & que, long-tems après, les Cumans bâtirent Naples. Strabon *l.* 5. afsûre, que, de fon tems, Naples confervoit encore plufieurs veftiges de fon ancienne origine, dans les différentes Académies, qui fubfiftoient alors, pour former les jeunes gens aux éxercices du corps. Les anciens Auteurs ont parlé, avec pompe, de l'appareil des jeux folemnels, qu'on y célébroit, de cinq en cinq ans, pendant plufieurs jours confécutifs, au concours des Peuples de la grande Gréce, qui fe rendoient à ce fpectacle. On s'y éxerçoit à la mufique, & à la lutte, & les vainqueurs y étoient couronnés, comme dans les jeux Olympiques. Cette célébrité eft apparemment défignée, par l'image d'une victoire aîlée, qui tient une couronne à la main. Le Minotaure eft repréfenté dans la Médaille, comme un fymbole de l'antiquité de Naples, qui faifoit remonter fon origine jufqu'à Théfée, vainqueur de ce monftre. La Douceur de fon climat, l'avanta-

donna le nom de Gréce, parce que la plûpart des Villes, qui bordoient ce rivage, étoient autant de Colonies de Grecs, & qu'on n'y parloit point d'autre langue, que la Grecque. Elle fut appellée la grande Gréce, non pas qu'elle surpassât, ou même qu'elle égallât en grandeur, la Gréce proprement dite; mais par l'ostentation des Grecs, qui sçavoient embellir jusqu'aux moindres objets, & donner de grands noms aux plus petites choses. La Gréce d'Italie, à l'endroit où elle s'enfonçoit le plus dans le continent, ne s'étendoit guére au-delà de la Campanie, quoi qu'en ayent dit quelques Auteurs, & Naples étoit une de ses derniéres dépendances. Entre Naples, a & Herculanium,

De Rome l'an 425.
Consuls.
C. Plautius Proculus, & P. Cornelius Scapula.
Plinius l. 3. c. 5.


de Bronze



d'Argent

ge de sa situation, la beauté de ses campagnes, en avoient fait le séjour des plaisirs. Aussi les Grands de Rome, qui prenoient le parti d'une vie tranquille, avoient-ils coûtume de s'y retirer. C'est l'idée qu'Ovide nous a donnée de Naples, au livre quinziéme des Métamorphoses. *In otia natam Parthenopen*, & Horace *Epod. liv.* 5. *Otiosa credidit Neapolis.* Cette Ville étoit autrefois resserrée, entre le fleuve Sébeth, qu'on appelle aujourd'hui *Fiume della Maddalena*, & l'Isle *Megaris*, où depuis, on construisit le château de l'Oeuf. La fécondité du terroir, qui abonde en tout ce qui peut contribuër aux délices de la vie, est marquée par la corne d'abondance, dont nous donnons icy le type.

* Voyés la Dissertation que nous avons donnée, sur la grande Gréce, dans le quatriême volume de cette Histoire, livre quinziême page 325, & 326, note, *a.*

a Herculanium fut une des plus anciennes Villes de la Campanie. Hercule, disent quelques anciens

De Rome l'an 425.
Consuls.
C. PLAUTIUS PROCULUS, & P. CORNELIUS SCAPULA.
Tit. Liv. l. 8.

étoit une autre ville Grecque [a] nommée Palæpolis, par les habitants du païs. Celle-cy n'étoit éloignée de Naples que d'environ deux milles, & ses habitans tiroient leur origine du même endroit de la véritable Gréce. Autrefois une Colonie [b] de l'Eubée, dont Chalcis fut la capitale, étoit partie de cette Isle, sur une flotte, s'étoit emparée de Pytéchuse, [c] & d'Ænaria, deux Isles de la mer

Ecrivains, en fut le fondateur, & lui donna son nom. Strabon dit qu'elle étoit placée sur un petit promontoire, qu'on appelle aujourd'hui *Torre di Græco.*

a Palæpolis étoit une ancienne Ville de la Campanie. Quelques Géographes, croyent qu'elle fut placée dans le lieu, où est aujourd'hui *Poggio Reale*, petite Ville de la terre de Labour. D'autres prétendent, que cette Ville comprenoit dans son enceinte, l'endroit qu'on appelle présentement, *Torre della Giuparelli.* L'Auteur du livre intitulé *Les délices de l'Italie*, parle de Palæpolis, comme d'une Ville détruite, dont le terrain fut enfermé dans la ville de Naples. Il conjecture, que le circuit de *Palæpolis* étoit d'une grande étenduë, puisque depuis l'Archevêché, jusqu'à saint Pierre à *Masella*, on voit encore plusieurs mazures, que les Antiquaires disent être des restes de *Palæpolis.* Dans le territoire de cette ancienne Ville, on montre le tombeau de Virgile, à l'entrée d'un soûterrain, qu'on nomme la grotte de Naples.

b L'Eubée est une Isle de la mer Egée, ou de l'Archipel. Cette Isle tenoit autrefois au continent de la Béotie; mais elle en fut arrachée, ou par un tremblement de terre, ou par la violence de la mer. Elles ne sont cependant séparées que par l'Euripe, petit canal si étroit, que les deux Provinces se communiquent, à la faveur d'un pont. Les Grecs, disent les Etymologistes, donnérent à l'Isle le nom d'Eubée, à cause de la bonté, & de l'étenduë de ses pâturages. Au rapport de Pline, elle s'appelloit anciennement *Macra*, & *Macris.* Le même Auteur la nomme aussi, tantôt *Abantias*, parce qu'elle fut habitée par une Colonie des habitants d'*Aba*, tantôt *Chalcis*, & *Chalcodontis*, parce que cette contrée passoit pour être la premiére, qui eût eu des forges de cuivre. Strabon parle de l'Eubée, sous le nom d'*Ellopia*, & d'*Onche*, haute montagne de cette Isle, qui est appellée aujourd'hui Négrepont, aussi-bien que la ville Capitale.

c A l'opposite du Promontoire de Miséne, est placée l'Isle anciennement appellée *Ænaria*, aujourd'hui *Ischia.* C'est cette même Isle, dit Pline le Naturaliste *l. 3. ch. 6.* qu'Homere appelle *Ina-*

Tyrrhéniénne. Là, les Eubéens s'étoient rendus formidables ſur toute la côte d'Italie, par leurs courſes maritimes. Bien-tôt ces Eubéens fugitifs, ne furent pas d'accord entr'eux, dans les Iſles, où ils étoient deſcendus d'abord. D'ailleurs ils ſe virent obligés d'eſſuyer les avantures ordinaires, au lieu de leur établiſſement. Agités par des tremblements de terre, effrayés par des feux ſoûterrains, qui parurent tout à coup, & incommodés par une innondation d'eaux chaudes, & enſouffrées, ils ſe retirérent dans le continent, & bâtirent la ville de Cumes. De-là ils s'étendirent, & une Colonie de Cumans érigea la ville de Naples, en un lieu déja célébre, dit-on, par le tombeau d'une Syréne nommée Pathénopé. Le nom que les habitants donnérent à la Ville, qu'ils avoient fondée,

De Rome l'an 425.
Conſuls.
C. PLAUTIUS PROCULUS, & P. CORNELIUS SCAPULA.
Strabon l. 5.

rime, & que les Grecs ont nommée Pythécuſe, non pas, continuë-t-il, à cauſe de la multitude des Singes qu'on y trouvoit, comme quelques-uns l'ont crû, mais parce qu'on y fabriquoit de grands vaiſſeaux de terre, à mettre du vin. *Homero Inarime dicta, Græcis Pythecuſa, non à Simiarum multitudine, ut aliqui exiſtimavere, ſed à Figlinis Doliariorum.* L'Iſle Pythécuſe, & l'Iſle *Ænaria* étoient donc une même Iſle, ſelon Pline, & les plus anciens Géographes. Ovide, Tite Live, & Méla, ſemblent cependant les diſtinguer l'une de l'autre. Mais ces trois derniers, par le nom d'Iſle Pythécuſe, ont voulu déſigner l'Iſle Prochyte, qui, au rapport de Strabon, fut un démembrement de la premiére, & qui, pour cette raiſon, reçût quelques fois la même dénomination. L'Iſle *Ænaria*, ou l'Iſle Pythécuſe fut, de tout tems, fort ſujette aux tremblements de terre. Strabon, au livre cinquiême, dit que le mont Epopée, ſitué au milieu de cette Iſle, vomiſſoit, de tems en tems, des torrents de flamme, qui cauſoient de grands ravages aux environs. L'an 1301, depuis Jeſus-Chriſt, la plus grande partie des inſulaires, & des beſtiaux y fut conſumée par les feux ſoûterrains, qui ſe répandirent avec impétuoſité dans le païs, & déſolérent les campagnes, pendant l'eſpace de deux mois. Cette Iſle fut long-tems habitée par les Grecs. On y trouve quelques mines d'or. Sur tout elle fournit beaucoup d'argile, propre à

De Rome l'an 425.
Consuls.
C. PLAUTIUS PROCULUS, & P. CORNELIUS SCAPULA.
Tit. Liv. l. 8.

fut *Neapolis*, c'eſt-à-dire, la *nouvelle Ville*, en langue Grecque. Puis ils s'emparérent d'une place voiſine, qu'ils trouvérent déja toute bâtie, & qu'ils appellérent, pour cela, *Palæpolis*, ou *Palaiopolis*, c'eſt-à-dire, une *Ville ancienne*. A proprement parler, ces deux cités n'en compoſoient qu'une, ſoit à cauſe de leur voiſinage, ſoit parce qu'on y obſervoit les mêmes loix, ſoit auſſi parce que les Néapolitains, & les Palépolitains avoient une même origine, dans l'Eubée. Ce fut donc ces Palépolitains, qui, les premiers de tous les Grecs, oſérent attaquer les Romains. Leur confiance venoit d'un bruit, qui s'étoit répandu, que bien-tôt la République ſeroit en guerre avec les Samnites, & que Rome étoit déſolée par la peſte. L'apparence étoit grande, qu'il y auroit guerre entre les Romains, & les Samnites; mais nul Hiſtorien ne nous a appris, que Rome fût alors affligée de maladies. Cependant les indiſcrets Palépolitains, tombérent ſur les terres, que Rome poſſédoit dans la Campanie, & ravagérent le territoire de Falerne. La nouvelle en vint au Sénat, dans le tems qu'on ſe préparoit à faire une élection de nouveaux Ma-

faire des pots de terre. Elle eſt encore aujourd'hui fort célébre, par les vertus ſinguliéres de ſes eaux chaudes, & minérales, que les Italiens appellent *Bagni Furnelli*, & *Bagni Gurgitelli*. Elles paſſent pour être ſouveraines contre la pierre, & la gravelle. Auſſi quantité de malades s'y rendent, de pluſieurs endroits de l'Italie. L'Iſle a pluſieurs cavernes, & grottes ſoûterraines, où l'on reſpire des exhalaiſons chaudes, qui provoquent la ſueur, & cauſent la guériſon de pluſieurs infirmités. Elle a environ cinq milles, dans ſa plus grande longueur, & quatre milles dans ſa largeur. Le canal, qui ſépare les Iſles *Iſchia*, & *Procida*, eſt ſi petit, qu'une frégate n'y ſçauroit paſſer ſans peine : de ſorte qu'elles peuvent être priſes, l'une & l'autre, pour une ſeule Iſle.

giſtrats. Avant que d'aſſembler les Comices par Centuries, pour faire des Conſuls; d'autres Comices par Tribus furent convoqués, pour choiſir des Tribuns du Peuple. Ce fut là, qu'on jetta les yeux ſur un homme, qui, ce ſemble, devoit être éloigné pour jamais de la Magiſtrature. M. Flavius étoit un riche Plébéïen, dont la réputation n'étoit pas ſaine. Quelque tems auparavant, il avoit été accuſé, devant les Tribus Romaines, d'avoir fait violence à une Dame, ou du moins d'avoir entretenu avec elle une intrigue, pouſſée juſqu'au déſordre. Les Ediles Curules avoient inſtruit ſon procês, & en avoient fait le rapport devant ſes Juges. C. Valerius, ſon accuſateur, étoit un ennemi paſſionné. De vingt-neuf Tribus, que l'on comptoit alors à Rome, déja quatorze avoient donné leurs ſuffrages, pour le condamner. Le péril étoit preſſant. L'accuſé donc pouſſa de grands cris, & proteſta qu'il étoit innocent. Dans ce moment, la haine de l'Edile ſon adverſaire, ſe produiſit, avec tant d'éclat, qu'elle ramena quinze Tribus au parti du coupable. Tandis que Flavius tâchoit d'exciter, en ſa faveur, le reſte de ſes Juges, & qu'il prenoit le Ciel & la Terre à témoin de ſon innocence, l'Edile Valerius, d'une voix plus forte encore que celle de l'accuſé, fit entendre ces paroles, qu'il adreſſa à Flavius. *Coupable ou innocent, que m'importe, pourvû que tu périſſes!* A ces mots tous frémirent d'horreur. La diſpoſition où étoient les Tribus changea tout à coup, &, à la pluralité des ſuffrages, Flavius fut abſous, tout coupable qu'il paroît avoir été. Ainſi l'ennemi, que

De Rome l'an 425.
Conſuls.
C. PLAUTIUS PROCULUS, & P. CORNELIUS SCAPULA.

Val. Max. l. 8. cap. 1.

De Rome l'an 425.
Consuls. C. PLAUTIUS PROCULUS, & P. CORNELIUS SCAPULA.
Tit. Liv. l. 8.

Valérius se flattoit d'avoir terrassé, se releva, & l'accusateur perdit la victoire, par le trop d'empressement qu'il eut de vaincre.

Ce même Flavius échappé du péril, eut la douleur de perdre sa mere, peu de mois après. La coûtume étoit alors, de faire des sacrifices, pour honorer les obséques des Morts. Celui-cy, par reconnoissance pour le bien-fait récent qu'il avoit reçû du Peuple, fit immoler grand nombre de victimes, [a] & en fit distribuer les membres à ses bien-faicteurs. Sa gratitude lui fut plus avantageuse, qu'il n'avoit espéré. Au tems des Comices, le Peuple se souvint de lui, & reconnut ses largesses par l'honneur inattendu qu'il lui conféra. Tout absent qu'il étoit, vrai-semblablement parce qu'au tems de son deüil, il ne lui étoit pas permis de paroître en public, il fut préferé à la multitude de ses compétiteurs, & fut nommé Tribun du Peuple, par le plus grand nombre des Tribus.

Les grands Comices ne tardérent pas ensuite à choisir

a Cette sorte de distribution s'apppelloit, chez les Romains, *Visceratio*. Tite-Live lui donne le même nom. On nommoit de la sorte, 1°. Les repas solemnels qui se faisoient de la chair des animaux immolés. Tel est le festin que décrit Virgile, au huitiême livre de l'Eneïde,

Tum lecti Juvenes certatim, araque sacerdos,
Viscera tosta ferunt taurorum.....
Vescitur Æneas simul, & Trojana, juventus
Perpetui tergo bovis, & lustralibus extis.

2°. Elle avoit lieu dans les sacrifices solemnels. Les Prêtres qui assistoient à la cérémonie, s'approprioient les restes de la victime, & mangeoient ces viandes sacrifiées, au son des flûtes, accompagnées du chant, & de la danse. 3°. Toutes les fois qu'un particulier faisoit un sacrifice, il étoit ordinaire qu'il réservât une partie de l'animal immolé, pour en faire part à ses amis. 4°. Dans les Féries latines, & dans les Fêtes publiques, cette distribution étoit en usage. 5°. On en usoit de même, dans les sacrifices qui accompagnoient les hon-

choisir de nouveaux Consuls. a Ce fut L. Cornélius Lentulus, & Q. Publilius Philo, qui furent élûs. Celui-cy prit possession du Consulat, pour la seconde fois. Déja les premieres semences de la guerre contre les Samnites, & contre les Palépolitains, avoient été jettées à Rome. Tous les esprits se trouvérent disposés à l'entreprendre. En effet les Romains, pour procéder dans les régles de l'équité, avoient envoyé des Féciaux à Palépolis, pour demander la réparation des torts, que Rome avoit reçûs de ses habitants. Leur réponse avoit paru fiére aux Romains. Ceux-cy reconnurent dans la suite, que les Grecs étoient plus audacieux en paroles, que courageux dans l'action. Le Peuple décerna donc, que Rome iroit porter la guerre dans le païs Grec. D'une autre part, les Samnites étoient trop suspects aux Romains, pour se fier à l'inaction, qu'ils affectoient. Ainsi les Consuls tirérent au sort leurs départements. L'armée de Publilius fut destinée à agir contre les Grecs, & celle de Cornélius à marcher sur les frontiéres du Samnium, pour étudier la contenance des Samnites, & pour tenir en bride ce Peuple, jaloux alors du progrès des Romains, & leur ennemi secret, malgré l'alliance qu'il avoit faite avec eux. Le bruit mê-

De Rome l'an 426.

Consuls. L. CORNELIUS LENTULUS, & Q. PUBLILIUS PHILO.

Tit. Liv. l. 8.

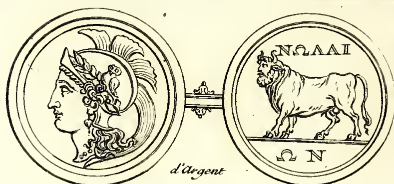
neurs funébres, qu'on rendoit aux Manes des défuncts. Nous en avons déja parlé dans les Volumes précédents, & nous aurons occasion plus d'une fois, de rendre compte des autres pratiques, que la Religion Romaine prescrivoit à l'égard des Morts.

a Diodore de Sicile donne, pour un des Consuls de cette année 426, un Quintus Pompilius, au lieu de Quintus Publilius. C'est une erreur manifeste. Le surnom de *Lentulus* fait allusion au goût, que quelqu'un des *Cornélius* avoit eu pour les lentilles.

De Rome l'an 426.

Consuls. L. CORNELIUS LENTULUS, & Q. PUBLILIUS PHILO.

me se répandoit sourdement, que quand les Samnites auroient achevé de gagner les Capoüans, & de les ranger à leur parti, ils feroient sortir toutes leurs forces en campagne. Ce fut donc aux environs de Capoüe, que Cornélius fit prendre des quartiers à ses troupes. Il ne fut pas l'aggresseur; mais posté sur les terres Romaines, il attendit paisiblement les premiéres hostilités du Samnite, & il observa ses démarches. De son côté, Publilius fit sçavoir au Sénat, que deux mille habitants [a] de Nole, (c'étoit une Ville de la Campanie) & que quatre mille Samnites, s'étoient offerts aux Palépolitains, pour les deffendre; & enfin qu'ils étoient entrés dans Palépolis, plûtôt par force, que du gré des habitants. Par-là, cette Ville, aidée du voisinage de Naples, qui pourroit sans cesse lui fournir des hommes, & des vivres, étoit difficile à prendre. Le sage Consul



a La ville de Nole n'est présentement recommandable, que par son antiquité. Les uns veulent qu'elle ait été bâtie par une Colonie des habitans de Chalcis. Solin prétend que les Tyriens en furent les fondateurs. Il est plus vraisemblable, que les Tyrrhéniens, qui s'étoient répandus sur les côtes d'Italie donnérent commencement à cette Ville. Le nom de la ville de Nole nous a été transmis dans une Médaille. On y voit, d'une part, la tête de Minerve, qui porte sur son casque la figure d'une choüette, oiseau consacré à cette Divinité. Le revers porte un Minotaure, comme la plûpart des Médailles de la grande Gréce.

De Rome l'an 426.
Consuls.
L. Cornelius Lentulus, & Q. Publilius Philo.

prit habilement son parti. Après une marche inattenduë, il vint se poster dans le petit intervalle, qui séparoit les deux Villes de Naples, & de Palépolis, & coupa la communication qu'elles avoient entr'elles. Tandis que Publilius faisoit subsister ses troupes, dans un poste si avantageux, & qu'il tenoit Palépolis blocquée, son Collégue restoit toûjours autour de Capoüe. Il apprit là, d'une maniére à n'en plus douter, que les Samnites sollicitoient ouvertement les Colonies Romaines à la défection; qu'ils avoient tenté la fidélité des Privernates, des habitants de Fondi, & de Formies, enfin que les Samnites, en corps de Nation, se disposoient à la guerre. Rome jugea donc à propos, d'envoyer une Ambassade dans le Samnium, avant que de faire entrer le Consul Cornélius en action. Il n'est point dit, que ces Ambassadeurs fussent des Féciaux. Il paroît qu'on n'en envoyoit qu'aux Nations, avec qui l'on n'avoit point encore été en guerre, lors qu'elles avoient commencé les premieres d'attaquer les Romains. Quoi qu'il en soit, les Députés de Rome furent fiérement traités par les Samnites, déterminés à se mesurer, encore une fois, avec les forces Romaines. Leur Sénat assemblé se plaignit aux Ambassadeurs, des procédés de la République, & répondit en ces termes, aux plaintes, que les Romains faisoient de leur conduite. *Si quelques Samnites*, dirent ils, *sont allés au secours de Palépolis, leur démarche n'a été, ni commandée, ni authorisée par aucun acte public. D'ailleurs les Samnites se suffisent à eux-mêmes. Ne nous reprochés point d'avoir voulu séduire vos sujets.*

De Rome l'an 426.
Consuls.
L. Cornelius Lentulus, & Q. Publilius Philo.

Les habitants de Fondi & de Formies peuvent vous demeurer fidéles. Nous ne les avons point sollicités à vous manquer de foi. Si vous voulés la guerre, c'est en nos seules forces, que nous établirons nôtre espérance. Du reste, c'est vous, c'est vôtre République qui nous contraignés à prendre les armes. Frégelles fut une Ville de nôtre dépendance, depuis que la victoire nous en eut rendus maîtres. Nous l'avions prise sur les Volsques, & nous l'avions détruite. Par quel droit l'avés-vous usurpée? A quel titre l'avés-vous rebâtie, y avés-vous envoyé une Colonie Romaine, & lui avés vous fait reprendre son ancien nom de Frégelles? C'est un tort, c'est une injure faite au nom Samnite, qu'il ne nous est pas permis de laisser impunie. Ou réparés-la, ou attendés-vous à toutes les suites de la guerre, sans nous les imputer.

Des reproches si fiers ne firent rien perdre aux Ambassadeurs du flegme, & de la modération Romaine. *Les torts dont vous vous plaignés*, répondirent-ils, *sont d'une longue discussion. Nous avons des Alliés, & des amis communs. Soûmettons le différent à leur arbitrage. Des arbitres*, s'écriérent les Samnites! *Nous n'en voulons point d'autres, que les Dieux, & que nos armes. Les combats décidéront mieux de nos prétentions, que les paroles, & que des Juges. C'est dans les plaines de la Campanie, que Mars finira nos contestations. Allés; Romains, dites à vos Consuls, que nous les attendons, entre Capoüe & Suessula. Le courage décidera là, qui des deux Peuples doit donner la loi au reste de l'Italie.* A leur tour, les Ambassadeurs de Rome prirent un air de fierté. *Nous ne prendrons point vos ordres*

pour le lieu des batailles, repliquérent-ils. *Nos Généraux nous conduiront ou bon leur ſemblera, & nous ſerons fidéles à les ſuivre.* Il eſt probable, que les Romains ſoupçonnoient la fidélité des Capoüans, & les Samnites leur faiſoient aſsês entendre, qu'ils comptoient ſur la défection de la Campanie.

De Rome l'an 426.

Conſuls. L. CORNELIUS LENTULUS, & Q. PUBLILIUS PHILO.

Telle étoit la ſituation des affaires de Rome au-dehors, lors qu'au dedans, on ſongeoit à faire de nouvelles élections. Cependant les Conſuls à qui il appartenoit de préſider aux Comices, étoient utilement occupés, l'un autour de Palépolis, l'autre au voiſinage du Samnium. La République prit un parti ſage, quoi qu'il ne fût guéres authoriſé par la coûtume. Ce fut de faire nommer un Dictateur, ſeulement pour préſider aux élections, & de laiſſer les deux Conſuls à la tête des deux armées, lors même que leur Conſulat ſeroit expiré. Le Dictateur, que Cornelius nomma, fut M. Claudius Marcellus, Plébéïen d'origine, & ſon Commandant général de la Cavalerie, fut Sp. Poſthumius Albinus. Il plut néanmoins à des eſprits inquiets, de révoquer en doute, ſi leur nomination n'avoit point été défectueuſe. Le doute porté au Tribunal des Augurs fut jugé raiſonnable. Ainſi contraints d'abdiquer, l'un la Dictature, l'autre le commandement de la Cavalerie, ils ne tinrent point les Comices. L'affront que l'Augurat venoit de faire à Claudius, excita les murmures de tout le Peuple, contre ce Collége ambitieux, qui, ſur des prétextes de Religion, détruiſoit, à ſon gré, l'ouvrage des Aſſemblées les plus reſpectables. *Comment ſe peut-il faire,*

De Rome l'an 426.

Consuls.
L. CORNELIUS LENTULUS, & Q. PUBLILIUS PHILO.

disoit-on, *que les Augurs ayent connu de si loin, le défaut qui a pû se glisser dans la nomination de Claudius? C'est à minuit, au tems du plus grand silence, que Cornélius a déclaré le Dictateur, dans son camp. Jamais, ni en public, ni en particulier, ce Consul n'a fait la confidence du défaut prétendu de sa nomination. Personne n'a jamais, jusqu'ici, rendu témoignage à l'invalidité de ces Auspices. Les Augurs n'ont pû l'appercevoir, dans une si longue distance. Tout le malheur de Claudius est d'être né Plébéïen. C'est le Peuple qu'on attaque, par de sacriléges artifices, & la Noblesse fait malignement entrer les Dieux, dans les intérêts de son parti.* Ces cris furent inefficaces. Un interregne prit la place du Dictateur déposé, & celui des Sénateurs, qui fut de jour pour commander dans Rome, présida aux Comices par Centuries. Ce fut L. Æmilius, qui, le quatorziême de ses Collégues, devenu chef des Romains à son tour, présida à l'élection de [a] C. Pœtelius

a Tite-Live ne prononce point icy, sur le nombre des Consulats de Caïus Pœtélius Libo Visolus. Il est cependant manifeste, que ce Romain fut élevé cette année 427, pour la séconde fois, à la dignité Consulaire, quoi qu'en dise Cassiodore, qui le fait Consul, pour la troisiême fois. Ce dernier Auteur aura sans doute confondu Caïus Pœtélius, dont il est présentement question, avec un autre, qui portoit le même nom, le même Prénom, & le même surnom. Or par les Fastes Capitolins, il paroît certain, que le premier fut le fils du second, qui triompha, l'an de Rome 393, des Gaulois, & des Tiburtins. Pour en être convaincu, il suffit de recourir à l'ancien monument, que nous citons en preuve. On y lit que ce Caïus Pœtélius, dont nous rapportons le Consulat, & qui fut créé Dictateur l'an 440, étoit fils de Caïus, & petit-fils d'un autre Caïus, C. F. C. N. Au lieu que le Consul de l'année 393, est désigné par ces lettres initiales, C. F. Q. N. c'est-à-dire, fils de Caïus, & petit-fils de Quintus. Au reste, si quelques Annales, au rapport de Tite-Live, ont mis au rang des Consuls de cette année, Papirius *Cursor*, & non point

Libo, & de L. Papirius Mugillanus, pour le Consulat.

De Rome l'an 427.

Consuls. C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

Quoique le premier fut Consul, pour la seconde fois, ni lui, ni son Collégue, n'eurent que peu de part aux honneurs de leur emploi. Ils ne partagérent pas, selon la coûtume, les deux armées, que les Romains avoient alors en campagne. A la vérité, ils allérent ensemble commander les troupes, que Cornélius avoit fait entrer dans le Samnium; mais Publilius, sous le nom de Proconsul, continua de former le blocus de Palépolis. A l'égard de Cornélius, il paroît qu'il céda la place à ses deux successeurs dans le Consulat. Ceux-cy, aprês avoir fait annoncer la guerre aux Samnites, la commencérent assês heureusement. Ils eurent l'avantage de voir leur armée grossie,

Tit. Liv. l. 8.

Papirius *Mugillanus*, Collégue de Caïus Pœtélius, c'est une suite de la confusion, que la ressemblance des noms & des événements qui vont suivre, a causée dans la liste chronologique des Consuls. C'est ce que nous avons déja remarqué, au sujet de l'année Consulaire 420, qui manque dans Tite-Live, & de la fondation d'Aléxandrie, dont cet Historien fixe l'époque, sur la foi de quelques Annalistes, à l'année 427, que nous parcourons. *Eodem anno Alexandriam in Ægypto proditum conditam.* Il étoit aisé de s'y méprendre, eu égard aux Consuls du même nom, qui furent mis en place, dans ces deux différenres années. Marianus Scotus, pour se rapprocher du reste des Ecrivains, s'est imaginé, sans aucun fondement, qu'Aléxandrie avoit été fondée à deux différentes reprises. La premiére, vers l'an de Rome 418, sous le Consulat de Marcus Valérius, & de Marcus Attilius; la seconde dans l'année 427. Ce sont là de ces suppositions arbitraires, qui font la derniére ressource d'un Auteur embarassé. Diodore de Sicile, en parlant des Consuls de l'année présente, donne à Caïus Pœtélius, le nom de Caïus Popilius. C'est une méprise, ou de l'Auteur, ou du copiste. Les Tables Grecques ont oublié Papirius Mugillanus, pour mettre sur les rangs Papirius *Cursor*. L'ambiguité & l'incertitude, qui se trouve dans l'histoire de Tite-Live, par rapport aux Consulats de l'année 420, & de l'année 427, a fait naître ces variations dans les anciennes Annales.

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

par des secours inattendus. Les Peuples de la Lucanie, & ceux de [a] l'Apulie, qui jusques-là n'avoient point eu de rapport aux Romains, vinrent leur offrir, tout à la fois, leur amitié, & leurs services. L'une & l'autre de ces Nations quoique comprises sous le nom général de la grande Gréce, ne passoient pourtant point pour avoir été fondées, incontestablement, par des Grecs. La Lucanie, entre autres, avoit été habitée, depuis son origine,

a C'est avec raison qu'on se mocque de l'étymologie puérile, que quelques Auteurs donnent au nom d'*Apulia*, qu'ils trouvent dans *Apluvia*, terme apparemment de leur façon, pour marquer, disent-ils, que les pluyes étoient fort rares dans l'Apulie, conformément à l'expression d'Horace *Siticulosæ Apuliæ. Epod. Od. 3.* D'autres veulent, qu'un certain Roi, nommé *Apulus*, passa dans cette contrée, & lui communiqua son nom, plusieurs années avant la ruïne de Troye. Mais ces sortes d'origines n'ont de réalité, que dans l'imagination des Poëtes, ou dans la conjecture de certains Commentateurs, qui, à force de vouloir remonter jusqu'à la source des choses, s'égarent dans leur recherches, & prennent des traditions fabuleuses, pour autant de faits avérés. Quoi qu'il en soit, l'Apulie étoit anciennement divisée en deux cantons. Le premier s'appelloit Apulie Daunienne, autrefois *Puglia Piana*, aujourd'hui la partie de la *Capitanata*, vers le mont Gargan, entre les riviéres de *Fortore* & de *Cervaro*. Le second fut nommé l'Apulie Peucétienne. C'est à present le païs qui comprend une partie de la *Capitanata*, entre les fleuves *Cervaro* & *Offanto*, le territoire de Bari, quelque partie de la Basilicate, & du territoire d'Otrante. De sorte que l'Apulie entiére avoit au Septentrion le *Frento*, ou le *Fortore*, & la mer Hadriatique, jusqu'à Brindes, au Midy, l'Istme qui est entre Brindes & Tarente, depuis cette derniére Ville, jusqu'au fleuve *Bradano*, qui séparoit cette Province de la Lucanie. A l'Occident d'Hyver, l'Apulie étoit bornée par le païs des Hirpiniens, en tirant une ligne depuis la source du fleuve *Bradano*, jusqu'à celle du *Fortore*. Présentement elle s'étend à l'Orient & au Septentrion, jusqu'à la côte du Golfe de Venise, au Midy, jusqu'au Golfe de Tarente. A l'Occident, elle est bornée par une portion de la Basilicate, par les principautés ultérieure & citérieure, par le Comté de Molisse, & par une partie de l'Abrusse ultérieure. La Poüille a des plaines asses abondantes, excepté seulement vers le mont Gargan, ou le terrain est aride & montueux. Nous avons parlé de la Lucanie, dans le quatriême Volume.

par des Peuples, issus d'un détachement de Samnites, qui s'étoit fixé sur les bords de la mer. Pour les Apuliens, il est incertain s'ils furent Italiens d'origine, ou s'ils vinrent d'Arcadie, sous la conduite [a] d'Iapix, fils de Lycaon. Quoi qu'il en soit, ces deux Peuples se joignirent pour lors aux Romains, & la République les reçût dans son alliance. Avec ce renfort, les Consuls entrérent dans le Samnium, & s'emparérent de trois Villes. L'une étoit [b] Allife, dans le terrain propre des Samnites, & les deux autres dans [c] l'Hirpinie, à

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. Poetelius Libo, & L. Papirius Mugillanus.

a Antonius Libéralis. *Libr. de Transformat.* a crû qu'un certain Iapix fils de Lycaon, s'étoit joint à ses deux freres Daunius, & Peucétius, pour chercher de nouvelles terres en Italie, à la tête d'une armée d'Illyriens, & de Messapiens. Ils conquirent, dit cet Auteur, les Provinces, qui depuis eurent le nom de Daunie, & de Messapie. Sur quoi on remarquera l'incertitude, & le peu de concert des Ecrivains, quand il s'agit de discuter l'origine des Peuples. Nous avons vû cy-dessus Oenotrus, qui se réünit avec Peucétius, pour passer en Italie. Icy ce n'est plus Oenotrus; c'est Daunius, qui se joint à Peucétius, & à un troisiême frere nommé Iapix. Ce n'est pas tout. Pline, au *l.* 3. *ch.* 11, & Solin *ch.* 8, assûrent, que le dernier des trois freres étoit fils de Dædale, & non pas de Lycaon. Tant il est vrai, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'on ne peut avancer dans les sombres routes de l'antiquité la plus reculée, sans trouver sur ses pas des contradictions, & des Fables, qui déguisent la vérité! Strabon, au livre sixiême, rapporte que plusieurs, & entre autres les Grecs, bornoient le nom d'Iapygie, à la Messapie, ou à la Calabre, & au territoire des Salentins. Mais ce Géographe avoüe, en même tems, que l'Iapygie renfermoit dans son entier la Calabre, le païs des Salentins, & l'Apulie Daunienne & Peucétiene. Nous nous en tenons à cette derniére division, qui nous a paru la plus naturelle, & la plus conforme au témoignage des anciens Géographes,

b Allife conserve encore les traces de son premier nom. On l'appelle aujourd'hui *Alifi.* Cette Ville est située sur les bords du Vulturne.

c L'Hirpinie faisoit anciennement partie du Samnium. C'est ce païs que l'on appelle présentement, la principauté ultérieure. Strabon *l.* 5, emprunte le nom des Hirpiniens, d'un de leurs chefs nommé *Lupus*, parce qu'en langue Samnite, *Hirpus* avoit la même signification que *Lupus.*

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

sçavoir a Callife & b Rufrium. L'armée Consulaire porta au loin le ravage, sur les terres des ennemis ; mais ces Conquêtes n'égallérent pas celle de Palépolis, que le Proconsul Publilius obligea de se rendre, sans verser de sang. Déja les Romains s'étoient rendus maîtres des principaux postes, déja ils avoient couppé la communication de Palépolis avec Naples, déja la Ville souffroit par la disette de vivres. Tous ces maux n'égalloient pas encore les calamités, où les Palépolitains étoient réduits, par les mauvais traitements de leurs deffenseurs. Les Samnites, & les soldats de Nole, qui s'étoient introduits dans la Ville investie, sous prétexte d'en fortifier la garnison, tenoient les anciens habitants dans un cruel asservissement. Ils les traitoient comme des esclaves pris en guerre, & ils étendoient les excès de leur débauche, jusques sur les femmes, & sur les fils de ces malheureux Citoyens. D'abord ceux-cy patientérent, par l'espérance, que les Tarentins viendroient à leur secours. Les Tarentins étoient Grecs, comme les Palépolitains. Ainsi les derniers se persuadoient, que supérieurs en nombre à ces étrangers, ils en arrêteroient les désordres, & qu'ils en réprimeroient l'insolence. Leur attente fut trompée. Les Tarentins ne se pressérent pas de les secourir. Plus d'autre ressource donc aux Palépolitains, que de se donner à Publilius, pour se délivrer, par leurs ennemis mêmes, de l'oppression de

b Callife n'est plus qu'une petite Ville, qui se nomme aujourd'hui *Carise*.

c *Rufrium*, présentement *Ruvo*, est situé au-delà de l'Appennin. Il a le titre de ville Episcopale.

leurs deffenseurs. Deux Magistrats gouvernoient alors Palépolis, & en cela la Ville Grecque imitoit le gouvernement Romain. De ces deux Consuls, l'un se nommoit Nymphius, & l'autre Charilaüs. Ils conférérent ensemble, sur le dessein qu'ils avoient conçû, l'un & l'autre, de rendre leur Ville aux Romains. Il est aisé de reconnoître icy la souplesse Grecque, souplesse qui avoit suivi la Colonie jusqu'en Italie. Nymphius & Charilaüs partagérent, entre eux, l'éxécution de l'entreprise, & chacun se chargea d'un rôle différent. Charilaüs sortit de la ville, comme un transfuge, & vint se présenter devant le Proconsul Publilius. *C'est pour les interêts de Rome*, lui dit-il, *que je remets entre vos mains, & c'est par amour pour ma patrie, que je viens vous l'offrir. Décidés, par vôtre conduite, si je dois passer pour un traître, ou pour le bien-faiteur de mes concitoyens. Votre bonne foi me garantira de l'affront, de vous avoir sacrifié mon païs, où vôtre tyrannie me couvrira d'une confusion éternelle. Non je ne veux point faire, avec vous, de traité particulier, ou tourner à mon profit le bonheur, que je prétens procurer à ma patrie. Le seul bien public m'anime, à réconcilier Palépolis, avec Rome. Essayés de nôtre amitié, Romains, & vous éprouverés, qu'elle sera aussi constante, aprês l'avoir recherchée par bien des périls, qu'autrefois nous avons eu de témérité à la mépriser.* Les paroles de Charilaüs furent reçûës du Proconsul, avec approbation. Il loüa la générosité, & le désintéressement du Magistrat Palépolitain, & ne songea qu'à faire réüssir son intrigue. En effet, de concert avec son Collégue, Nymphius étoit resté à Palépolis, &

De Rome l'an 427.

Consuls. C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

faisoit joüer d'autres ressorts, pour la délivrer des hostes, qui l'infectoient. Sans cesse il invectivoit contre la désertion de Charilaüs, bien résolu néanmoins de suivre le même parti, que son Collégue. Comme ils étoient d'intelligence, ils s'avertissoient mutuellement de leurs démarches. Le Proconsul avoit mis Charilaüs à la tête de trois mille Romains, avec ordre d'attaquer la place, à l'endroit, où elle étoit deffenduë par les Samnites. L. Quintius Tribun légionnaire, étoit commandé pour le soûtenir. Cependant Nymphius, de son côté, préparoit un autre stratagême. Il s'adressa au Commandant des Samnites, & lui fit entendre, qu'il étoit à propos d'attirer ailleurs les armées Romaines, & de les obliger à se retirer du Samnium, & des environs de Palépolis. *C'est dans le païs Romain même*, lui dit-il, *qu'il faut occuper ces conquérants, & les mettre, chez-eux, sur la deffensive, par une prompte diversion. Equippons la flotte, que nous avons au port, chargeons là de soldats, & allons faire une descente, dans le territoire Romain. Je me charge du projet, & je réponds de l'éxécution.* Le Conseil parut sage, & l'on se hâta de disposer tout, pour le départ. Les vaisseaux étoient à sec sur le rivage. Nymphius fit sortir une grande partie de la garnison, pour les remettre à la mer. Surtout il employa le plus de Samnites, qu'il put, à ce pénible travail. Par-là, il dégarnit le côté, par où Charilaüs devoit attaquer la muraille. C'étoit pendant la nuit, que Nymphius ordonna les préparatifs de son départ, sous prétexte de le dérober à l'attention des ennemis. Par mille artifices, il

retarda l'équipement de la flotte, & suspendit l'empressement des ouvriers. Tandis qu'on perd du tems sur le port, & qu'on s'y occupe inutilement, Charilaüs avec sa troupe, donne une attaque à la Ville. Il y avoit ses partisans, qui l'aidérent à s'y introduire. Charilaüs y entra, avec des légionnaires, & s'empara de la haute Ville. Au cri que poussérent les Romains, les habitans de Palépolis, contenus par leurs Officiers, qui étoient du secret, démeurérent paisibles. A leur inaction, les étrangers s'apperçûrent, qu'ils étoient trahis. Sur le champ, les soldats de Nole ouvrirent la porte, où ils étoient de garde, & prirent, en désordre, le chemin de leur païs. Pour les Samnites, comme on les avoit fait sortir de la Ville, pour travailler sur le rivage, on les congédia là, sans leur permettre d'y rentrer. Cette déroute leur fut d'autant plus sensible, qu'ils se virent honteusement duppés. Leur fuite fut précipitée, par la crainte de tomber entre les mains du soldat Romain. Enfin ils arrivérent en leur païs, sans armes, & sans bagage, pour y être exposés à la risée de leurs voisins, & de leurs compatriotes, qui leur reprochérent toûjours l'équipée de Palépolis.

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

Il est vrai que quelques Historiens racontent autrement la reddition de cette Ville. Ils prétendent que les Samnites trahirent, eux-mêmes, ceux, qu'ils étoient venus deffendre; mais les Auteurs les plus dignes de foi, rapportent l'avanture comme nous l'avons racontée. D'ailleurs Naples, qui pour lors étoit la ville principale de la grande Gréce, fit en ce tems-là-même, une étroite alliance

Tit. Liv. l. 8.

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. Poetelius Libo, & L. Papirius Mugillanus.

avec Rome. C'est une marque, que les Grecs s'étoient rendus, de leur gré, & que nulle violence étrangére ne les avoit forcés à devenir Romains.

Palépolis s'étoit donnée à la République. Ainsi cette premiére guerre contre les Grecs paroissoit terminée. Il restoit d'accorder les honneurs du triomphe à Publilius; mais de grands obstacles s'opposoient à la gloire complette du Vainqueur. Il n'étoit que [a] Proconsul, &, jusqu'alors, le triomphe [b] n'avoit été accordé à aucun subalterne. Publilius d'ailleurs étoit Plébéïen, & l'idole du Peuple. C'étoit contre l'ordinaire, & seulement par la faveur de la Commune, que, sous le titre de Proconsul, il avoit été continué Général de l'armée, qui faisoit le siége de Palépolis. On avoit vû

a Voyés ce que nous avons dit sur la dignité de Proconsul, page 446, du Tome second, note *a*, & *b*, & page 17, note *a*, du Tome troisiême.

b Les loix Romaines n'accordoient, à la rigueur, les honneurs du triomphe, qu'aux Consuls, aux Dictateurs, aux Tribuns Militaires, en un mot qu'aux Magistrats du premier ordre, qui avoient dans Rome la suprême auctorité. Ainsi les Proconsuls, & les Propréteurs, qui par extraordinaire étoient chargés de l'administration d'une Province, ou du commandement d'une armée, n'avoient point droit de prétendre au triomphe. Ils passoient alors pour subalternes, & nonobstant l'heureux succès de l'expédition qui leur avoit été confiée, ils étoient censés n'avoir agi, que sous les auspices des Consuls, qui avoient le premier rang dans la République. Pour cette raison, il ne fut pas permis à Publius Scipion de faire son entrée à Rome, avec l'appareil d'un triomphateur, quoi qu'après une longue suite de victoires, il eût annéanti la domination des Carthaginois en Espagne, qu'ils furent contraints d'abandonner au victorieux. L'Histoire Romaine nous fournit plusieurs exemples de cette nature. Telle étoit la rigidité, & l'attention des anciens Romains, à ne pas permettre, que sur quelque prétexte que ce fût, on donnât atteinte aux loix anciennes. Dans la suite de l'Histoire, nous verrons Rome se relâcher de cette sévérité, en faveur du grand Pompée, &c.

d'autres Proconſuls à Rome, nommés par le Sénat; [a] mais, avant Publilius, nul ne l'avoit été par le ſuffrage du Peuple. Ses protecteurs le firent encore triompher, [b] contre la coûtume, quoi qu'il ne fût ni Conſul, ni Dictateur. La pompe de ſon triomphe ſe fit le premier jour de Mai, à la vûë des Conſuls de l'année, qui ne triomphérent pas, quoi que victorieux dans le Samnium. La double diſtinction, que le Peuple procura à Publilius, vangea bien la faction populaire, de l'affront, qu'elle avoit reçû, l'an paſſé, lorſque, par l'injuſtice des Augurs, un Dictateur Plébéïen avoit été obligé de ſe démettre. Tant il eſt vrai, que pour lors à Rome, tout étoit dans un parfait équilibre, & que les avantages d'un parti étoient bien-tôt compenſés, par la ſupériorité que reprenoit l'autre!

De Rome l'an 427.

Conſuls. C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

Faſt. Capit.

La priſe de Palépolis ſuſcita, dans la grande

Tit. Liv. l. 8.

a La dignité Proconſulaire fut déférée à Publilius Philo, ſelon le témoignage de Tite-Live, *l.* 8, à la réquiſition des Tribuns du Peuple. Il eſt donc manifeſte, que l'élection du Proconſul commença, dês-lors, à ſe faire dans des Comices par Tribus. L'hiſtorien fournit pluſieurs éxemples, qui confirment cet uſage, ſi l'on en excepte Publius Scipio, qui, dans une aſſemblée du Peuple par Centuries, fut honoré du Proconſulat. Il eſt vrai que la République Romaine dérogea, pour cette fois, à l'ancienne maniére. Mais on doit conſidérer, que vû les circonſtances critiques, où Rome ſe trouvoit alors, elle ne pouvoit apporter trop de précaution dans le choix d'un Général, qui ſeul devoit être chargé des plus importants intérêts de l'Etat.

b Les Faſtes Capitolins ont aſsès fait ſentir, que le triomphe accordé à un Proconſul, fut une nouveauté, dont juſqu'alors on n'avoit vû aucun éxemple. C'eſt dans les termes qui ſuivent, que cet ancien monument nous a conſervé la mémoire du triomphe de Publilius. Q. PUBLILIUS. Q. F. Q. N. PHILO II. CDXXVII. PRIMUS PROCÓNSUL DE SAMNITIBUS ET PALÆPOLITANIS. C'eſt-à-dire, Quintus Publilius fils de Quintus, petit fils de Quintus, fut le premier Proconſul, qui triompha, des Samnites & des Palépolitains.

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. Poetelius Libo, & L. Papirius Mugillanus.

Gréce, de nouveaux ennemis aux Romains. Les Tarentins commencérent à devenir jaloux de la prospérité, qui suivoit Rome dans toutes ses entreprises. Ils avoient promis du secours aux Palépolitains; mais ils l'avoient fait attendre, sans le faire partir. Cependant l'espérance, qu'ils en avoient fait naître, avoit soûtenu, pour un tems, le courage des assiégés, & le désespoir d'en obtenir, avoit obligé Palépolis à se rendre. Dês que la ville fut assujettie à la République, les Tarentins se réveillérent de leur assoupissement, & leur intérêt les rendit moins patients. Ils invectivérent contre les Palépolitains, & les accusérent d'une infortune, qu'ils avoient causée eux-mêmes, par leur lenteur. Ce qui les picquoit plus encore, c'étoit la défection des Lucaniens & des Apuliens, qui, d'eux-mêmes, s'étoient rangés au parti Romain, & qui s'étoient déclarés, pour eux, contre les Samnites. *Que deviendrons-nous?* disoient ces Grecs, plus éloquents & plus fourbes, qu'ils n'étoient braves. *Il faudra donc, ou porter le joug des Romains, ou les avoir pour ennemis? L'impérieuse République s'avance, à grands pas, vers nous, & chacune de ses conquêtes menace Tarente. La seule barriére qui nous sépare d'elle, c'est le Samnium. Mais que peuvent les Samnites sans le secours des Lucaniens? Est-il donc impossible de les ramener à l'interêt commun de la Gréce, du moins par quelque industrie, qui les dégoûte du parti qu'ils ont embrassé?* Le génie Grec fut toûjours fécond en artifices. Les Tarentins en imaginérent un, qui trompa les Lucaniens, & qui les détacha de Rome. Ils gagnérent, à prix d'argent, une troupe de jeunes

Lucaniens

Lucaniens, d'une illustre naissance. dans leur païs ; mais peu susceptibles des sentiments d'honneur. A leur persuasion, la troupe mercénaire se déchira elle-même le dos, à coups de foüets, & vint se présenter devant le Peuple, les épaules nûës. *Laissés-vous toucher*, dirent-ils, *à la vûë des mauvais traitements, que nous avons reçûs des Romains. La curiosité nous avoit attirés dans leur camp ; mais conduits aux Consuls, nous avons éprouvé leur cruauté. Par leur ordre, le sang a coulé de nos corps, & peu s'en a fallu, que la hâche des Licteurs n'ait fait tomber nos têtes.* La supercherie étoit grossiére, & rien n'étoit plus aisé, que de découvrir l'imposture ; mais les Lucaniens étoient stupides, & cette fourberie parut suffisante à des Grecs, pour les tromper. En effet ces bonnes gens eurent plus d'égard à l'injure, qu'au mensonge. On s'irrita de l'un, & l'on négligea d'éxaminer l'autre. Enfin tous demandérent, à grands cris, que le Sénat de la nation fût convoqué. Le peuple, qui environnoit les Magistrats, crioit *guerre ! guerre ! qu'on déclare la guerre aux Romains !* D'autres, répandus à la campagne, la remplirent d'indignation contre Rome, & les esprits, même des plus sensés, se laissérent prévenir de l'erreur populaire. Le Sénat Lucanien ordonna donc, par Arrêt, qu'on renouvelleroit les anciennes alliances avec les Samnites, & qu'on leur envoyeroit, pour cela, une Ambassade. Une résolution si précipitée, fut éxécutée, encore avec plus de témérité. A peine les Samnites voulurent-ils ajoûter foy à la députation. Ils délibérérent, s'ils devoient se fier à une détermination si prompte, & prise sur

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

un événement hors de vrai-semblance. Aussi prirent-ils leurs sûretés, avant que d'en croire les Ambassadeurs. On leur demanda des ôtages, & l'on éxigea d'eux, qu'ils reçûssent des garnisons Samnites, dans les places de la Lucanie. Enfin un plus grand jour dissipa l'erreur ; mais il ne remédia pas à l'entêtement des Lucaniens. Tous reconnurent qu'ils avoient été trompés, quand ils virent les auteurs de la Calomnie se retirer tous, à Tarente, pour éviter le châtiment de leur imposture. Que faire alors ? On s'étoit trop avancé, pour retourner en arriére, & les engagements qu'on avoit pris avec les Samnites, étoient indissolubles. Les Lucaniens n'étoient plus maîtres de leurs places, & il ne leur restoit plus, qu'un repentir stérile d'un procédé téméraire, & d'une crédulité insensée.

Tarente cependant, avec toutes ses souplesses, manquoit elle-même de prudence, & se préparoit de fâcheux démêlés avec Rome. Depuis peu, cette ville Grecque avoit perdu son plus ferme appui, dans la personne d'Aléxandre Roi d'Epire. Ce Prince, qui s'étoit laissé surprendre à la passion de conquérir, avoit souvent passé la mer, sous prétexte de secourir les Tarentins, & il avoit pris des Villes sur les Lucaniens, & sur les Bruttiens, alors leurs ennemis. Enfin il trouva la mort en Italie, où il espéroit d'étendre ses conquêtes. Cet événement, tout mêlé de fables qu'il est, s'est perpétué par le moyen des Historiens Grecs, & des Historiens Latins. Lors qu'Aléxandre, disent-ils, étoit encore en Epire, il consulta l'Oracle [a] de

Diod. Siculus l. 17. & Tit. Liv. l. 8.

[a] Dodone étoit une ville d'Epire, située dans le païs des Mo-

Dodone, pour être inſtruit des bons, & des mauvais ſuccès du reſte de ſa vie. a Il apprit, *que les eaux d'Achéron lui ſeroient fatales, & le Dieu l'avertit d'éviter la ville de Pandoſie, où il trouveroit la fin de ſes jours.* b Achéron étoit un fleuve de l'Epire,

De Rome l'an 427.
Conſuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

loſſes. Les Poëtes, & les Auteurs fabuleux empruntent ſon nom d'une Nymphe marine, ou d'un fils de Jupiter, & d'Europe. Il y avoit dans le voiſinage de cette ville, un Temple célébre, conſacré à Jupiter, & une forêt plantée de chênes, qui paſſoient pour avoir la vertu de rendre des Oracles. Homére en parle, dans le quatriême livre de l'Odyſſée. Hérodote, dans ſon ſecond livre qui a pour titre *Euterpé*, fait une ample deſcription de l'Oracle de Dodone. Les Prêtres du lieu, dit cet Hiſtorien, rapportent, ſur une ancienne tradition, que deux Colombes noires avoient pris leur vol, l'une dans la Lybie, & l'autre à Dodone; que celle-cy, perchée ſur un chêne, avoit parlé, & déclaré, que l'intention de Jupiter étoit qu'on lui bâtit un Temple au même endroit. C'eſt ainſi que l'autre Colombe annonça qu'il falloit ériger le Temple, qui porta depuis, le nom de Jupiter Hammon. Nous épargnerons au Lecteur les contes qu'Hérodote, & pluſieurs autres après lui, ont imaginés, pour trouver un ſens hiſtorique à ce récit fabuleux. De telles minuties ſont étrangéres à l'Hiſtoire Romaine, & doivent être renvoyées aux Mythologiſtes. Pline, au livre ſecond, a fort vanté les qualités d'une fontaine, qui couloit aux environs de Dodone. Il aſſûre que ſes eaux, par les vapeurs ſulphureuſes qu'elles exhaloient, avoient la vertu de rallumer des flambeaux nouvellement éteints, & d'éteindre des flambeaux allumés, comme on l'a dit depuis de la fontaine brulante du Dauphiné. On peut le conſulter ſur cela, auſſibien que ſur l'airain du Temple de Dodone, dont il dit que le ſon ſe perpétuoit, & ſe faiſoit entendre pendant un long eſpace de tems. Ce qui donna lieu au proverbe, *Æs Dodoneum*, pour déſigner un grand parleur. Il ne reſte plus aucunes traces de la ville de Dodone.

a Strabon rapporte la réponſe de l'Oracle en d'autres termes. Les voicy renfermés en ce ſeul vers:

Πανδοσὶη Τρικόλωνε Πολὺν ποτε λαὸν ὀλέσσεις.

C'eſt-à-dire, que Pandoſie cauſeroit la perte d'un peuple nombreux. Aléxandre, dit Strabon, interpréta en ſa faveur, la réponſe ambiguë de l'Oracle. Il ſe perſuada que l'Epire, déſignée par la ville de Pandoſie, dans le païs des Moloſſes, extermineroit les Nations, dont il méditoit la conquête.

b C'eſt ce même Achéron, qui a été le ſujet de tant de fictions poëtiques, & dont les Géographes parlent, ſous le nom de *Fanar*, ou de *Verlichi*. Pline lui fait

De Rome l'an 427. Consuls. C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

a & Pandosie une ville, dans le même païs. La réponce de l'Oracle engagea le Roi Epirote, à quitter promptement son Royaume, dont le séjour pouvoit lui devenir funeste. Il vint faire la guerre en Italie. Aléxandre ignoroit alors, que dans la grande Gréce, au païs des Brutiens, se trouvoit b un

prendre sa source au marais d'Achéruse. De-là, selon cet Auteur, ce fleuve, après s'être grossi de plusieurs riviéres, se déchargeoit dans le Golfe d'Ambracie, présentement le Golphe de *Larta*, ou plûtôt, selon Tite-Live, dans le Golfe de Thesprotie, appellé aujourd'hui le Golfe de *Butrinto*. Prês de ce Lac d'Achéruse, étoit une caverne, que l'imagination des Poëtes s'étoit figurée, comme le soupirail de l'Enfer, d'où ils supposoient que l'Achéron se précipitoit dans le Royaume des Morts, pour y terminer sa course. Un autre Lac d'Achéruse, proche d'Heliopolis en Egypte, donna naissance à ce tissu monstrueux de Fables, qui ont fourni tant d'épisodes, dont les enfans même, & le peuple reconnoissoient l'absurdité, au rapport de Juvenal sat. 6. Prês de ce Lac, au rapport de Diodore de Sicile, les Ægyptiens transportoient les corps des défuncts, & les déposoient dans la barque d'un batellier, nommé Charon, dans le langage du païs. Celui-cy les passoit à l'autre bord, où étoit le lieu destiné à la sépulture des morts. Le même Auteur ajoûte, qu'Orphée apporta d'Egypte, dans la Gréce, ces idées fabuleuses du Nautonnier Charon, & de l'Empire de Pluton. Aux environs de Cumes, est un troisiême Lac, qui avoit aussi le nom de *Palus Acherusia*. Ce marais se forme des débordements de la mer. Quelques Anciens l'ont confondu avec le Lac Lucrin, & le Lac d'Averne. On l'appelle à present *Lago di Collucia*. Strabon *l.* 8, parle d'un fleuve Achéron, qui roule ses eaux dans l'Elide, contrée maritime du Peloponése, & se décharge dans le fleuve Alphée. Sur les bords de cette riviére, les Grecs avoient érigé trois Temples, l'un à Céres, l'autre à Pluton, le troisiême à Proserpine.

a Les anciens Géographes ont placé Pandosie, ville d'Epire, dans le païs des Molosses.

b Le fleuve Achéron, dont il s'agit icy, couloit dans le païs des Brutiens. On croit que c'est aujourd'hui le *Sanuto*, ou le *Campaniano*, qui se décharge dans le Golfe de sainte Euphémie, anciennement appellé *Sinus Terinæus*, ou *Sinus Hiponiates*, à cause du voisinage des villes de Térine, & d'Hypponium. L'Achéron avoit sa source dans une montagne, où étoit la ville de Pandosie. Pline & Strabon donnent aux peuples, qui habitoient aux environs de cette riviére, le nom de *Populi Ache-*





Medailles des Villes d'Acherontia de Pandosie et de Terine.

autre fleuve, du nom d'Achéron, & une ville nommée a Pandosie. La conformité des noms le trom-

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

rontini. Procope parle de la forteresse *Acherontis*, bâtie dans le même canton. C'étoit apparemment un reste de la ville *Achérontia*, qui étoit arrosée des eaux de l'Achéron, selon le témoignage de Pline *l.* 3. *ch.* 5. Au reste l'*Acherontia*, dont il est icy question, différoit d'un autre du même nom, qui étoit de la dépendance de l'Apulie, sur les frontiéres de la Calabre. Horace *l.* 3. *carm.* nous apprend, que cette derniére Ville fut placée sur une hauteur. *Tenent quicumque celsæ nidum Acherontiæ.* Quelques Géographes modernes croyent, que c'est celle là même, que l'on nomme aujourd'hui *Circenza*, ville Archiépiscopale du Royaume de Naples, située sur les bords du *Bradano*, & capitale de la Basilicate. Deux Médailles, qui portent pour légende ΑΧΕΡΩΝΤΑΝ se rapportent à l'une de ces deux Villes. On voit, dans la premiére Médaille, une tête de Jupiter, & sur le revers un Cavalier, qui terrasse son adversaire. La chevre représentée sur la seconde Médaille, étoit consacrée, parmi les Romains, à Junon *Sospita.* On avoit coûtume d'immoler à Minerve cet animal, comme pernicieux aux Oliviers, qui étoient sous la protection de cette Déesse. C'est peut-être de l'une ou de l'autre de ces deux Divinités, que le Monétaire a exprimé la tête, dans cette seconde Médaille. Il se peut faire, que les Achérontins, par le symbole de la chévre, ayent eu dessein de faire allusion au funeste sort d'Aléxandre Roy d'Epire. Ce Prince tiroit son origine de Caranus premier Roi de Macédoine. Or celui-cy, au rapport de Justin, devenu chef d'une multitude de Grecs, qui cherchoient de nouvelles habitations, se mit, par l'ordre de l'Oracle, à la suite d'un troupeau de chévres, jusqu'à ce qu'il se fût emparé d'*Ædessa.* Cette Ville fut depuis appellée *Ægea*, du nom des chévres, qui avoient guidé Caranus dans sa route. Voyés la cinquiême planche.

a La ville de Pandosie, si l'on en croit Scylax, fut une Colonie des habitans de Platée. Elle confinoit avec le païs des Brutiens, & des Lucaniens, comme nous l'apprenons de Tite-Live, qui dit qu'Aléxandre périt à la vûë de cette Ville, *Haud procul Pandosiâ, urbe imminente Lucanis, ac Brutiis finibus.* Strabon assûre que Pandosie étoit un château, placé sur une colline, qui avoit trois sommets. Selon quelques-uns, on en voit encore les restes près de *Castel Franco*, dans la Calabre itérieure, ou, selon Holsténius, près de *Mendocino.* Les vestiges de cette Ville se trouvent sur deux Médailles. La tête rayonnante d'Apollon, & le trepié qui composent la premiére, désignent peut-être le culte particulier, que les Pandosiens rendoient à ce Dieu. On conjecture, que le génie guerrier des habitants, & la force de leur Ville sont exprimés, l'un par la tête du Dieu Mars, &

De Rome l'an 427.

Consuls. C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

pa, & il chercha la mort, au lieu même, que l'Oracle lui avoit marqué; persuadé que ses jours y seroient en sûreté. Flatté de cette espérance, il se hazarde dans les combats, il assiége des Villes, il se rend maître [a] d'Héraclée, [b] de Cosentia, [c]

l'autre, par la tête couronnée de tours. Voyés la planche cinquième.

a Héraclée étoit une Ville de la Lucanie, qui passoit pour avoir été construite par les Tarentins, entre les Riviéres de *Siris* & d'*Aciris*, aujourd'huy le *Seno*, & l'*Agri*, à trois milles de la mer. Strabon *l. 6*, rapporte, qu'à l'embouchûre du *Siris*, les Troyens avoient bâti une ville, à qui ils donnérent le nom même du fleuve; qu'ensuite ceux de Tarente fondérent, à quelques milles de là, une ville, qu'ils nommérent Héraclée, ou les habitants de *Siris*, vinrent établir leur demeure. Depuis ce tems-là, ajoûte-t-il, l'ancienne Ville servit de port à la nouvelle. Les anciens Géographes ont parlé de celle-cy, sous les différents noms de *Leuternia*, de *Plium*, de *Polieum*, & de *Sigium*. Voyés Cluvier *Ital. Antiq.* page 1273. On conjecture que *Siris* étoit placée où est aujourd'hui ce qu'on appelle *Torre San Basilio*, & qu'Héraclée avoit subsisté aux environs de *Policaro*.

b Strabon, Pline, & Tite-Live, plaçent Cosence dans le païs des Brutiens, vers le Golfe de la mer Hadriatique. Elle est présentement la capitale de la Calabre citérieure, sous le nom de Cosenza, près du fleuve *Crati*, anciennement le *Cratis*, à dix on douze milles de la mer.

c Siponte ville d'Apulie, au rapport de Strabon, fut bâtie par Dioméde. Les courses des Sarrasins, n'ont pas moins contribué à sa ruine, que les tremblements de terre. On voit encore les restes de cette ancienne ville, à un mille de *Manfrédonia*. Nous ne pouvons nous dispenser icy de remarquer, que Tite-Live place Cosence, & Siponte dans la Lucanie. Cependant le même Historien, dans les livres 29, & 30, de son histoire, reconnoît, qne la premiére étoit située dans le païs des Brutiens. Pour la seconde, tous les Géographes conviennent, qu'elle appartenoit à l'Apulie. Tite-Live ne voudroit-il point faire entendre icy, que Siponte avoit passé sous la domination des Lucaniens, par droit de conquête? Mais outre que cette ville étoit assês éloignée de la Lucanie, l'histoire ne nous apprend point, que cette derniére contrée eût été en guerre avec l'Apulie. Cluvier tranche la difficulté par une correction, qu'il fait au texte de l'Historien. Il croit qu'au lieu de Siponte, il faut lire Métaponte, qui effectivement étoit située dans le païs des Lucaniens. Mais en évitant un embarras, on retombe dans un autre. Justin, au livre second de son histoire, assûre, qu'Aléxandre Roi d'Epire fit alliance avec les Métapontins. Il n'y a

de Siponte, & a de Térine, Villes en partie des Brutiens, & en partie de la Lucanie. Déja, pour s'assurer de la fidélité des vaincus, il avoit envoyé en Epire trois cents ôtages, tirés des plus nobles familles du païs conquis. Aléxandre se préparoit à profiter de ces heureux commençements, & il avoit partagé son armée en trois corps, postés sur trois montagnes, séparées entr'elles par de

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

donc pas d'apparence, que ce Prince se fût rendu maître de leur Ville, contre la foi des traités, à moins qu'on ne dise, que pour s'assurer de la fidélité des habitans, il avoit mis garnison dans Métaponte. C'est au Lecteur de prendre là dessus tel parti qu'il jugera à propos. A l'égard de Cosence, on peut concilier Tite-Live avec lui-même, en disant, que la Lucanie s'étendoit alors jusqu'à Cosence, ou que sous le nom de Lucaniens, l'Historien de Rome a compris les Bruttiens, soit parce que ceux-cy étoient originaires de ceux-là, comme nous l'avons observé dans le quatriême volume de cette Histoire, soit parce que les mêmes interêts avoient tellement réüni ces deux Nations, qu'elles ne faisoient plus qu'un même peuple. Quelques-uns ont soupçonné, qu'il falloit lire dans le texte latin, *Potentiam*, aujourd'hui *Potenza*, ville de la Lucanie, au lieu de *Cosentiam*.

a Pline, sur la foi de Phlégon, dit que Térine fut bâtie par ceux de Crotone, sur les côtes de la mer Tyrrhénienne, à peu de distance du fleuve *Ocinarus*, aujourd'hui le *Savato*, près du Golphe de Térine, que les naturels du païs appellent présentement le Golphe de sainte Euphemie. Gabriel Bari croit, que cette Ville étoit située aux environs de *Nuceria*. Nous avons joint à la cinquiême planche trois Médailles, qui ont perpétué le nom de Térine. L'empreinte de chaque revers, est une victoire assise. La Sicile est représentée dans la troisiême Médaille, sous le symbole ordinaire des trois cuisses, qui désignent ses trois Promontoires, soit que les Térinéens eussent été soumis autrefois aux Siciliens, soit qu'ils eussent fait alliance avec eux. On lisoit dans le texte des anciennes éditions de Tite-Live, *Brutiorum Coloniam Acerinam*, au lieu de *Bruttiorum Terinam*, comme on lit présentement, suivant la correction de Gronovius. Dans l'impossibilité de trouver chez les Brutiens une ville du nom d'*Acerina*, il a retranché *Coloniam*, sur la foi des manuscrits, & s'est conformé à la conjecture de Glarean, & de Sigonius, qui ont substitué *Terinam*. Cluvier a crû qu'il falloit lire *Coloniam Acerinam*, sans cependant expliquer la situation de cette derniére Colonie, dont les anciens Auteurs ne nous ont rien dit.

De Rome l'an 427.
Consuls. C. Poetelius Libo, & L. Papirius Mugillanus.

profondes vallées. L'Achéron d'Italie rouloit ses eaux dans un des vallons, & la petite ville de Pandosie, étoit située sur ses bords. Le Roi d'Epire se faisoit garder par deux cents Lucaniens, qui, mécontents de leur patrie, d'où ils avoient été chassés, s'étoient réfugiés auprès de lui. Tandis qu'il persiste dans ce camp, d'où il envoyoit ravager le païs aux environs, des pluyes survinrent, & inondérent les vallées. Par-là, fut interrompuë la communication des trois corps de troupes Epirotes, & leurs ennemis choisirent un tems si favorable, pour attaquer séparément les deux postes, où le Roi d'Epire n'étoit pas, & que l'inondation l'empêchoit de secourir. Ces deux divisions de l'armée d'Alexandre, furent aisément battuës, & mises en fuite. Sans tarder, toute l'armée Lucanienne & Brutienne vint environner la colline, où le Roi s'étoit posté. Là, ce malheureux Prince éprouva, combien il est dangereux de confier sa vie à des transfuges, toûjours prêts à se réconcilier avec leurs compatriotes. Les Lucaniens de la garde d'Aléxandre, écrivirent donc aux Généraux de leur nation, que s'ils vouloient les recevoir en grace, ils livreroient le Roi d'Epire, mort ou vif. La proposition fut acceptée, & les traîtres ne cherchérent plus qu'une occasion favorable, pour exécuter leur perfidie. Aléxandre étoit brave. Il se fit jour à travers les ennemis, qui l'assiégeoient dans son camp, & tüa, de sa main, un de leurs Généraux. Après une action si courageuse, il passe sur le ventre à tout ce qui s'oppose à sa retraite, & échappé de la mêlée, il prend sa route vers

le

le fleuve, dont il ignoroit le nom. Le pont qu'il falloit passer, pour arriver à l'autre rive, avoit été rompu, par la violence de l'innondation. Il se persuada, que le fleuve seroit gayable, à l'aide des ruïnes, qui étoient tombées. Pour lors un des soldats Epirotes, qui vit le Roi en péril dans un pas difficile à franchir, s'écria, *malheureux Achéron ! C'est justement que tu portes* [a] *un nom funeste* ! A ces mots, Aléxandre rappella les réponses de l'Oracle, & craignit pour sa destinée. Il hésitoit encore, incertain s'il acheveroit le trajet, lorsqu'un homme de sa suite lui fit entendre ces paroles. *Hâtés-vous, Seigneur, d'arriver à l'autre bord. Les Lucaniens de vôtre garde cherchent à vous faire périr.* A l'instant le Roi se retourne, & voit la troupe des conspirateurs venir fondre sur lui. Sans différer, il met l'épée à la main, & se presse de traverser la riviére, qui n'étoit pas large. Déja il avoit pris terre, lorsqu'un perfide Lucanien lui lança, de loin, un javelot, dont il le perça. [b] Ainsi périt ce conquérant imaginaire, qui s'étoit promis une carriére aussi glorieuse, que celle d'Aléxandre de Macédoine. Celui-ci étoit alors au fort de ses victoires, & ne s'attendoit pas, non plus, de trouver, dans peu, une mort aussi funeste, que celle de son Oncle,

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

a Le mot grec *Achéron*, pris dans le sens littéral, étoit en effet un terme de mauvais augure, qui renfermoit toute l'énergie de ceux-cy, *Fleuve* ou *Torrent de douleur.*

b La mort d'Aléxandre d'Epire, concourt avec l'an du monde 3658, la troisiême année de la cent treiziême Olympiade, environ quatorze ans aprês sa premiére expédition en Italie, deux ans avant la mort d'Aléxandre le Grand, qui termina sa vie, la premiére année de la quatorziême Olympiade, l'an du monde 3660, selon la supputation du Pere Petau.

De Rome l'an 427.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.
Tit. Liv. l. 8.

le Roi d'Epire. [a] Par-là, les Lucaniens se virent délivrés d'un ennemi étranger ; mais, par leur attachement aux Samnites, ils s'en étoient attiré un plus redoutable encore. Les Romains les feront, tôt ou tard, repentir de leur défection.

Tandis que les affaires de la République prospéroient au-dehors ; au-dedans le simple Peuple eut le bonheur, de secoüer le seul joug, qui l'accabloit encore. Une loi des douze tables avoit permis aux Créanciers, de saisir, & de tenir aux fers, ceux de leur Débiteurs, qui n'étoient pas en état de les payer. Ceux-cy, quoi que de condition libre, restoient chez leurs créanciers, dans une espéce d'esclavage, & leur servitude ne finissoit que quand, par leurs services, ou par leurs travaux, ils avoient acquitté la somme, dont ils étoient redevables. Ces pauvres bourgeois ne différoient

Varro de linguâ Latina, & Suidas verbo Vaxas.

a Selon Tite-Live, les eaux de la riviére où le Roi d'Epire expira, du trait qui lui avoit été lancé, portérent son corps vers le camp des ennemis. Ils s'en saisirent aussi-tôt. Après l'avoir horriblement défiguré, ils éxercérent sur ce cadavre, toutes les indignités que la rage, & que la vengeance pouvoient leur suggérer. Ils le coupérent en deux parties, dont ils envoyérent l'une à Cosence. L'autre fut réservée, pour servir de joüet & de but aux soldats, qui se faisoient un jeu de lancer des fléches, & des pierres, contre cette moitié du corps tronçonné de ce malheureux Prince. A la vûë d'une si cruelle scéne, il se trouva par hazard une femme, dont le mary & les enfans avoient été pris, par les troupes d'Aléxandre. Les larmes aux yeux, elle conjura ces barbares de ne pas pousser plus loin leurs outrages, & de lui accorder les restes épars du corps de ce Prince. Elle leur représenta, qu'à ce prix elle obtiendroit aisément le rachapt de son mary & de ses enfans. Les soldats se rendirent à ses priéres, & lui abbandonnérent cette partie du cadavre, dont-ils étoient en possession. Par les soins de cette femme, ce qui put être recüeilli des membres dispersés, fut enterré à Cosence. Les os furent portés à Métaponte, d'où ayant été transférés en Epire, ils furent remis entre les mains de Cléopatre, & d'Olympias, l'une épouse, l'autre sœur du feu Roi.

De Rome l'an 427.

C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

guéres des esclaves, que par le nom. Les uns s'appelloient *Servi*, & les autres *Nexi*, parce que ceux-cy, dans les chaînes de leurs créanciers, avoient leur liberté liée, & que l'éxercice en étoit seulement suspendu. Un jeune Plébéïen, d'une beauté charmante, & de bonne famille, à en juger par son nom, puisqu'il s'appelloit Publilius, s'étoit engagé, de lui-même, au service de L. Papirius, pour satisfaire aux dettes de son Pere. [a] Papirius conçût une passion détestable, pour le jeune Romain, & mit sa vertu à toutes les épreuves. Les graces, & l'ingénuité de l'esclave, auroient dû tourner le cœur du maître à la pitié. Elles ne produisirent dans lui, que des sentiments illégitimes. Il fit succéder les menaces aux caresses, & les mauvais traitements, aux caresses, & aux menaces. L'infame Papirius regardoit l'accomplissement de ses desirs, comme un accessoire de la somme, qui lui étoit dûë, & prétendoit ne relâcher de la rigueur d'un sévére créancier, que quand Publilius se seroit rendu complice de ses désordres. Cependant la constance du jeune Romain ne fut ébranlée, ni par les sollicitations, ni par la crainte. Le maître donc déploya toute sa rage, contre son esclave, & lui fit déchirer le corps, à coups de foüets. Un si cruel outrage rappella, plus que jamais, dans l'esprit du jeune Publilius, le souvenir de sa naissance,

a Il est incertain quel fut ce Lucius Papirius, qui devint, par son incontinence, l'éxécration de Rome. L'historien ne nous l'a point désigné par son surnom. Il n'est pas vraisemblable, que le Consul du même nom qui, étoit en place pendant cette année 427, se fût rendu coupable d'un crime si monstrueux. Sans doute Tite-Live n'eût pas manqué d'en avertir.

De Rome l'an 427.
Consuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

& de son éducation. Encore tout sanglant, il s'échapa de la maison de son créancier, se plaignit en public, de l'indigne traîtement qu'il en avoit reçû, & produisit au grand jour le crime de son maître. Le Peuple s'atroupa autour du jeune Publilius, qui portoit sur son visage, & sur son corps ensanglanté, la conviction de la rage d'un maître passionné. On eut compassion du jeune Romain. Chacun réfléchit sur son propre interêt, sur l'honnêteté publique, & sur les périls, où la loi exposoit l'honneur des familles bourgeoises. On conduisit donc l'infortuné Publilius, d'abord dans la place de Rome, de-là, à la porte du Temple, où le Sénat avoit coûtume de s'assembler. Il étoit, ce semble, du destin de Rome, que l'incontinence de quelques particuliers, produisît les grandes révolutions. La Royauté, & le Decemvirat avoient été éteints, l'une par la violence qu'on avoit faite à Lucréce, l'autre par les entreprises de Claudius, contre l'honneur de Virginie. Tant le Peuple Romain avoit de zéle pour la pudicité! Pour lors l'aventure de Publilius, fit abolir une loi, qui depuis long-tems paroissoit intolérable à la multitude, quoi qu'une apparence de justice l'eût fait authoriser. La Commune, en tumulte, obligea, par ses clameurs, les Consuls à convoquer les Sénateurs. A leur arrivée, les bourgeois prosternés, embrassérent leurs genoux, leur demandérent justice, & leur firent voir les playes, tracées sur le dos de Publilius. Le Sénat eut égard aux cris du Peuple. Il ne statua rien contre Papirius, dont les attentats, sur la personne du jeune esclave, n'é-

toient peut-être pas aſsès prouvés. Du moins il rendit un Arrêt, qui ne manqua pas d'être agréé, par le Peuple aſſemblé en Comices. Il fut ordonné que, dans la ſuite, *perſonne ne ſeroit mis aux fers, & châtié par proviſion, au gré de ſon maître, que la faute ne fût avérée, & que les créanciers n'auroient d'action, que ſur les biens, & jamais ſur les corps de leurs débiteurs*. Par-là, ſi la République donna quelque atteinte à la bonne foi des Contrats, au moins elle préſerva le Peuple d'une ſervitude bien onéreuſe. Auſſi la Commune regarda-t-elle la caſſation d'une loi ſi dure, comme un renouvellement de liberté.

De Rome l'an 427.
Conſuls.
C. POETELIUS LIBO, & L. PAPIRIUS MUGILLANUS.

Rome cependant ſe ſentoit embarraſſée du grand nombre d'ennemis, qu'elle alloit avoir ſur les bras. Outre les Lucaniens qui, dês l'an paſſé, s'étoient joints aux Samnites, [a] les Veſtins de ſurcroît, avoient pris parti, pour les ennemis de la République. A la vérité les Veſtins n'étoient qu'un petit Peuple, qui ne comptoit que cinq Villes, dans ſon diſtrict; mais les habitants y étoient braves, Sabins d'origine, & leur territoire, arroſé de deux riviéres, s'étendoit ſur la côte de la mer Adriatique. Environnés des Marſes, des Péligniens, & des [b]

De Rome l'an 428.
Conſuls.
L. FURIUS CAMILLUS, & P. JUNIUS BRUTUS.

a Strabon parle des Veſtins comme d'un rejetton des Samnites. Par conſéquent ils étoient, auſſi bien que ceux-cy, originaires des Sabins. D'autres ont crû, qu'ils tiroient leur origine des peuples de l'Illyrie. Suidas appelle les Veſtins Βεςῖνοι Ce nom, dit le même Auteur, convenoit parfaitement à cette nation ſauvage, & féroce. Elle habitoit la partie de l'Abruſſe ultérieure, que le fleuve *Matrinus*, autrement, la *Piompa* arroſe au Septentrion. Le fleuve *Aternus*, ou la Peſcara la borne au Midy, en tirant vers l'Occident, & la mer Adriatique la confine à l'Orient.

b Les Marruciniens furent un démembrement des Marſes, qui

De Rome l'an 428.

Consuls. L. FURIUS CAMILLUS, & P. JUNIUS BRUTUS.

Marruciniens, peuples sortis, comme eux, de la Sabinie, ils étoient plus formidables par leurs voisins, que par eux-mêmes. Aussi-tôt donc que les nouveaux Consuls a L. Furius Camillus, celui-ci choisi pour la seconde fois, & que P. Junius Brutus surnommé Scæva, furent en éxercice, leur premier soin fut de consulter le Sénat, si Rome déclareroit la guerre aux Vestins. La délibération fut sérieuse, quoi qu'en apparence l'affaire ne fut pas importante. Il étoit également à craindre, & de faire passer des troupes dans le païs des Vestins, & de laisser leur déclaration impunie. Si l'on prenoit le parti d'entrer chez eux, à main armée, il étoit naturel que leurs voisins prissent les armes en leur faveur. Pour lors les Marses, les Péligniens & les Marruciniens réünis, auroient opposé aux Romains un corps d'alliés, au moins égal en forces, & en courage, aux Samnites. D'une autre part, il n'étoit pas de la majesté du Peuple Romain, de souffrir, qu'impunément une confédération s'élevât, contre la République. Le sentiment de la fierté l'emporta sur la précaution. L'événement seul justi-

eux mêmes, étoient une branche des Sabins. Les premiers occupoient le territoire de *Chiéti*, dans l'Abbrusse citérieure. Nous avons parlé des Marses, & des Pélig-niens, dans le quatriême volume de cette Histoire.

a La famille Furia se divisa en deux branches, dont l'une fut Plébéïenne, comme nous l'apprenons de Tite-Live. Cet Historien fait mention, au livre neuviême, d'un Lucius Furius Tribun du Peuple. On sçait que les seuls Plébéïens avoient droit de prétendre à cette dignité. L'autre branche des Furius étoit Patricienne. Dans celle-cy, l'on comptoit les *Camilles*, les *Philus*, les *Crassipedes*, & les *Purpureo*. Il est incertain si les *Brochus*, qu'on retrouve sur les Médailles, furent ou Plébéïens, ou Patriciens. Au reste ce Lucius Furius dont il s'agit icy étoit le petit fils du grand Camille, qui chassa les Gaulois de Rome.

fia la hardieſſe des Romains, & la fortune la ſeconda. Il fut ordonné, qu'on leveroit deux armées, l'une pour agir contre les Veſtins, & l'autre contre les Samnites. Les Généraux tirérent au ſort leurs départements, & le hazard attribua les Veſtins à Brutus, & les Samnites à Camillus. Tout le ſuccês de la campagne dépendoit du ſoin, qu'auroient les Conſuls, d'empêcher la jonction des Veſtins, avec les Samnites. Brutus s'en chargea. Il vint camper ſur les frontieres, qui ſéparoient l'une & l'autre nation, tandis que Camillus entreroit dans le païs Samnite. Brutus donc fit repentir les Veſtins de leur attachement aux ennemis de Rome. Il les combattit en diverſes rencontres, & toûjours avec ſuccês. La ſuite de ces premiers avantages fut le ravage du païs ennemi. Le feu conſuma tout ce que le ſoldat ne put emporter. Les hommes, les maiſons, & les fruits de la terre, rien ne fut épargné. Enfin la ruïne de leur païs força les Veſtins, à hazarder une bataille. Ce peuple téméraire éprouva, ce que pouvoit, en raſe campagne, la valeur de ces Légions invincibles, qui ne leur étoit pas encore connuë. Il eſt vrai, que les Veſtins diſputérent long-tems la victoire à leurs ennemis, & qu'ils la leur firent acheter, par bien du ſang. Mais enfin vaincus & mis en fuite, ils ſe retirérent dans leur camp. Bien-tôt ils ſe virent hors d'état de tenir la campagne, & ſortis de leurs retranchements ils n'eurent plus d'autre azyle, que les murs de leurs Villes. Le généreux Brutus ne les laiſſa pas joüir long-tems de la ſécurité. Aprês le gain de la bataille, il fit des ſiéges.

De Rome l'an 428.

Conſuls. L. FURIUS CAMILLUS, & P. JUNIUS BRUTUS.

De Rome l'an 428.
Consuls.
L. FURIUS CAMILLUS, & P. JUNIUS BRUTUS.

a Cutine fut la premiére Ville, que les troupes Romaines s'efforcérent d'emporter d'emblée. Jamais Consul ne trouva peut-être plus d'ardeur dans le soldat, que quand il fallut monter à l'escalade. La pluspart, ils portoient encore sur le corps, les playes reçûës dans le dernier combat, & l'espoir de la vangeance animoit leur valeur. Enfin la place fut prise d'assault. La même animosité suivit les Romains devant b Cingilie. Cette Ville eut le même sort que Cutine. L'une & l'autre furent mises au pillage, & tout le butin qu'on y fit, fut accordé à la valleur de tant de braves, que les murs, & que la résistance d'un ennemi formidable n'avoient pas épouvantés. Aprês une campagne si glorieuse, il étoit naturel que Brutus triomphât. Cependant nous ne trouvons nul vestige de son triomphe, ni dans l'histoire, ni sur les marbres Capitolins. Peut-être ne regarda-t-on cette guerre, que comme un incident des démêlés, que Rome avoit avec les Samnites. Le Sénat vrai-semblablement ne jugea pas, que la conquête des Vestins fût finie, tandis que leurs alliés étoient encore en état de les défendre.

En effet le Consul Camillus étoit toûjours occupé, avec son armée, à tenir les Samnites sur la défensive, dans leur propre païs. Une maladie considérable l'obligea de quitter, tout à la fois, &

a Tite-Live est le seul qui ait parlé de Cutine. On n'en trouve aucun vestige dans les anciens Géographes. Cluvier conjecture qu'il s'est glissé une erreur dans le texte, par la faute des Copistes, qui auroient bien pû prendre Cutine, pour Aufine, Ville du païs même des Vestins. Elle se nomme présentement *Ofena* & *Ofeno*.

b Cingilie n'est pas plus connuë que Cutine, dont nous venons de parler.

le camp, & la conduite des troupes. Le Sénat même le força de nommer un Dictateur, qui tînt sa place à l'armée, & qui soutînt l'importante entreprise dont il étoit chargé. Dans le choix libre qu'eut Camillus de se donner un successeur, à son gré, il n'écoûta point ces mouvements de jalousies, qu'un vain amour de la gloire excite quelquefois, dans le cœur des hommes de guerre. Pour lors il sembloit que toutes les passions des Romains étoient soûmises au seul amour de la patrie. Parmi tant de Généraux, qui s'étoient distingués jusqu'alors, Camillus démêla le plus brave, le plus habile, & le plus ferme des Romains, pour l'élever à la Dictature. Ce grand homme étoit L. Papirius, surnommé *Cursor*, parce qu'il excelloit à la course. La vigueur de l'esprit, & l'intrepidité du courage égalloient dans lui la force du corps. Sévére, lorsqu'il falloit vanger les infractions de la discipline, il sçavoit modérer, à propos, les excês d'une rigidité outrée. Papirius étoit né avec de la douceur, & de l'affabilité, & de son fond il aimoit l'enjoüement, souvent même il le poussoit jusqu'à la plaisanterie. On raconte de lui, que dans son premier Consulat, il fit venir en sa presence le Préteur de Préneste, dont Rome avoit eu des sujets de plaintes. Le lieu où il reçût ce Magistrat, étoit entrecoupé de racines d'arbres, qui empêchoient d'y marcher à l'aise. Là, Papirius prit l'air d'un homme irrité, & après une invective amére contre le Préteur, que le discours du Consul avoit intimidé, dans un transport affecté, il s'écria *Licteurs préparés vos haches*. A ces mots, le Magistrat se crut perdu. Papirius le laissa un mo-

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Aurelius Victor de vir. illust.

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

ment dans sa frayeur, puis il ajoûta avec un souris malin, *couppés Licteurs ces racines, qui nous incommodent.* Tel fut le Général, que Camillus se donna pour successeur dans son emploi. Papirius à son tour, se choisit un autre Héros, pour seconder ses projets, en qualité de Colonel général de la Cavalerie. C'étoit Quinctus Fabius Rullianus, qui de la maison Fabia mérita le premier, le surnom de *Maximus*, surnom qu'il transmit, dans la suite, à sa branche. Quoiqu'encore à la fleur de l'âge, il étoit, dês-lors, bon capitaine. Si l'amour de la gloire, ou de la patrie, le fit une fois transgresser les régles de l'obéïssance militaire, il récompensa ce leger excês par une valeur héroïque, par sa frugalité, par l'estime des soldats qu'il mérita, & par le refus des honneurs, qu'on lui offroit contre les régles.

L'armée destinée à combattre les Samnites, ne pouvoit être en de meilleures mains. Le Dictateur Papirius, & Q. Fabius son Colonel de la Cavalerie, allérent donc en prendre possession; mais les auspices qu'ils prirent, avant que de partir, avoient je ne sçai quoi d'obscur & d'incertain. Ce scrupule se fit sentir plus vivement au Dictateur, lorsqu'il fut au camp. Il est probable qu'il en fut gêné, quand il fallut entrer en action. Pour soulager son inquiétude, [a] il revint à Rome, afin de recommencer de

[a] Le rapport de celui qui étoit préposé à la garde des poulets sacrés, n'avoit pas été favorable; ou du moins il avoit paru équivoque à Papirius. Pour calmer ses inquiétudes, le Dictateur prit le parti de retourner à Rome, dans le dessein de consulter les Augurs. Telle étoit la superstition des Romains. Ils ne formoient aucune expédition militaire, que sur la foi des Auspices. Dans les siécles suivants, ils négligérent ces précautions superstitieuses, soit qu'ils

nouveau, les auſpices; mais avant ſon retour, il confia le commandement des troupes à Fabius, & lui défendit d'en venir aux mains avec les ennemis. Il eſt ordinaire aux Subalternes de donner un mauvais tour aux ordres de leurs Généraux, ſur tout, quand l'obéïſſance met un frein aux paſſions qui les dominent. Fabius ſe perſuada que la jalouſie du Dictateur avoit été le ſeul motif de lui lier les mains, durant ſon abſence. Il chercha donc les occaſions de vaincre, ſans partager l'honneur de la victoire avec ſon Général. La jeuneſſe, & l'amour de la gloire l'aveuglérent égallement, ſur les préjugés de la religion, qu'il négligea, & ſur les régles de la diſcipline, qu'il oſa violer. Fabius fit obſerver les ennemis, & il apprit qu'ils vivoient dans la ſécurité, depuis le départ du Dictateur. Malgré l'incertitude des Auſpices, & la deffenſe de ſon Général, il crut devoir profiter de l'occaſion, que la fortune lui préſentoit. Son ardeur martiale lui tint lieu d'Auſpices, & de commandement. Comme l'armée Romaine lui étoit affectionnée, elle n'oppoſa nulle difficulté à la réſolution de ſon nouveau conducteur. La cavalerie ſur-tout, dont il

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Val. Max. l. 3. cap. 2.

en reconnuſſent la vanité, ſoit qu'ils fuſſent moins attachés que leurs Ancêtres, aux anciennes pratiques de Religion. Ciceron au livre deuxiême de la Divination, avoüe que de ſon tems, on avoit dérogé à cet uſage, depuis pluſieurs années. *Bellicam rem adminiſtrari Majores noſtri, niſi Auſpicato noluerunt. Quam multi anni ſunt, cum bella à Proconſulibus, & Proprætoribus adminiſtrantur, qui Auſpicia non habent. Itaque nec omnes tranſeunt Auſpicato, nec tripudio Auſpicantur.* Il en apporte la raiſon, c'eſt que ſouvent la Republique confioit le commandement des armées à des Proconſuls, & à des Propréteurs. Or ceux-cy n'étoient cenſés que ſubalternes, & vicegérents des Conſuls. Par conſéquent ils n'avoient point droit d'Auſpices.

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

étoit le Chef par commission, lui étoit attachée, avant le combat, & lui donna des marques de son dévoüement, durant la bataille. L'inconsidéré Fabius va donc attaquer les ennemis, qu'il ne trouva pas si fort en désordre, qu'il l'avoit espéré. Peu s'en fallut que le succès du combat ne fût aussi malheureux pour lui, que son entreprise avoit été téméraire. Déja la victoire panchoit du côté des Samnites, déja l'armée Romaine étoit sur le point d'être enfoncée, lorsque la Cavalerie des Romains [a] prit un parti, dont il y avoit eu des éxemples, sous les Généraux d'autrefois. Ces braves cavaliers ôtérent la bride à leurs chevaux, & comme s'ils s'étoient dévoüés à la mort, ils allérent fondre avec une impétuosité inattenduë, sur les bataillons ennemis. Par-là, le courage des Romains fut ranimé, & par-là, les Samnites furent mis en désordre. Dans la suite, le jeune Commandant poussa l'action aussi loin qu'elle pût aller. Tout plia sous sa valeur, & le Dictateur lui-même n'eût pas combattu avec plus de courage, & avec plus de bonheur. On dit que les ennemis laissérent vingt mille hommes sur le champ de bataille. Quoi qu'il en soit; car les circonstances de l'action sont racontées différemment par les Historiens. Quelques-uns même prétendent, que Fabius livra deux combats, durant l'absence de Papirius. Il est du moins certain que le Colonel général de la cavalerie remporta un fort grand avantage, sur les ennemis de la République. Tel fut le succès de la bataille,

Tit. Liv. l. 8.

a Tite-Live ajoûte que cette résolution fut prise, à la persuasion de Cominius Tribun des soldats.

a d'Imbrinium, c'est ainsi qu'on l'appella, d'un lieu que nous ne connoissons plus.

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Le jeune Vainqueur porta jusqu'à l'insolence les suites de sa victoire. C'étoit la coûtume des armées Romaines, de remettre les dépoüilles des ennemis, aprês leur défaite, & de les livrer aux Questeurs des armées, pour en faire de l'argent, au profit du trésor public. Fabius en usa autrement. Il fit brûler le monçeau d'armes, qu'on avoit enlevées aux Samnites, sous pretexte sans doute, du vœu qu'il en avoit fait à quelque Divinité. Dans le vrai, c'étoit pour empêcher que le Dictateur n'en profitât, qu'il n'y fit inscrire son nom, & qu'il n'en fit parade dans son triomphe. Du moins Papirius l'interpréta de la sorte. D'ailleurs ce ne fut point au Dictateur qu'il adressa le courrier, qui portoit la nouvelle de sa victoire. Ce fut au Sénat. C'étoit un manque de déférence pour le Général, sous les auspices duquel il avoit combattu. Il paroissoit parlà, ne vouloir faire nulle part de sa gloire au Dictateur. Ces procédés piquérent vivement Papirius, & tandis que tout Rome retentissoit d'allégresse, lui seul il frémissoit de colére. Eu égard aux mœurs Romaines, & à la discipline militaire, Papirius avoit un moyen sûr de se venger du jeune présomptueux.

a Juste Lipse, dans son Commentaire sur l'onzième livre des Annales de Tacite, a crû faussement qu'il falloit lire *Simbrivium*, & non pas *Imbrinium*; comme si la bataille dont il s'agit icy, se fût donnée auprês d'un Lac que Tacite & Celsus *l.* 4. *ch.* 5, appellent *Simbrivius Lacus*. Mais il n'a pas fait réfléxion que ce Lac étoit dans le Latium, prês de l'Anio, & de la ville, qu'on appelloit autrefois *Sublaqueum*, aujourd'hui *Sublaco*, ou *Subiaco*. Cette situation ne peut s'accorder avec celle de la ville d'*Imbrinium*, que Tite-Live place dans le païs des Samnites.

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Il étoit Dictateur, c'est-à-dire, souverain de la République, & ses Arrêts étoient sans appel, sur-tout dans les crimes commis en guerre. Les loix parloient contre Fabius, sa désobéïssance étoit incontestable, & il entroit de l'irréligion dans le mépris des Auspices. C'étoit contre un coupable, tout victorieux qu'il fut, un assemblage de circonstances capables de le faire périr. L'éxemple d'un pere, qui avoit soumis son fils désobéïssant à la hâche des Licteurs, étoit un éxemple qui authorisoit un rival, à condamner à la mort un concurrent, dans la carriére de la gloire. Aussi ce fut avec la résolution de faire à Fabius une justice rigoureuse, que Papirius partit de Rome, pour revenir au camp. Si dês-lors il n'eut dessein que de l'effrayer, sans lui ôter la vie, comme autrefois au Préteur de Préneste, il dissimula ses sentiments avec beaucoup d'artifice. On l'entendoit dire en tous lieux, que l'armée Samnite avoit moins souffert de l'action du téméraire Fabius, que la Majesté de la Dictature, & que la discipline militaire. Cependant le jeune Vainqueur avoit un grand nombre de partisans à la Ville, & parmi les troupes. Quelque diligence que fit le Dictateur, pour arriver au camp, avant qu'on y sçût son départ de Rome, il ne put prévenir les avis qu'en reçût Fabius. Il apprit par des exprês, que Papirius venoit plein de couroux, & qu'il avoit sans cesse à la bouche, les noms de Manlius, & de son fils, enfin qu'il devoit s'attendre au traitement le plus rigoureux. Ces nouvelles firent prendre à Fabius un parti, qui le rendit encore plus criminel. Avant l'arrivée de Papirius, il assembla les troupes,

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Tit. Liv. l. 8.

& leur parla de la sorte. *Le Dictateur est prêt de se rendre en ces lieux. Les diverses passions qui l'agitent, se produisent au-dehors, & semblent l'avoir mis hors de lui même. La jalousie le transporte, & le courage que vous avés montré dans les combats, sous une autre conduite que la sienne, le met dans une espéce de fureur. Mon crime & le vôtre, c'est d'avoir battu les Samnites, durant son absence, & s'il ne consultoit que son cœur, il transporteroit volontiers la victoire à l'ennemi, que vous avés vaincu. Nous avons méprisé ses ordres,* dit-il, *comme s'ils n'avoient pas été dictés par le même esprit de jalousie, qui lui fait envier aujourd'hui vôtre victoire. Nous avons approfondi ses sentiments. Il ne nous a deffendu de prendre les armes, que par la crainte de nous voir victorieux. Il auroit voulu, que sans Papirius, tout braves que vous êtes, vous eussiés été sans bras, & sans vertu, & que Fabius son Colonel de la cavalerie, n'eut été sous lui, qu'un simple Licteur. Il me menace de la mort? Quel autre supplice m'eut-il donc destiné, si le sort de la guerre m'avoit fait succomber sous l'ennemi? Est-on coupable, pour avoir servi la République, sous d'autres auspices, que sous ceux de Papirius? Cependant c'est à son Colonel de la cavalerie qu'il s'en prend. Que dis-je. C'est aux Tribuns légionnaires, c'est aux Centurions, c'est à chaque soldat. S'il pouvoit, il vous détruiroit tous.; mais la jalousie ressemble à la flamme, qui monte toûjours en haut. C'est contre le chef de l'entreprise, que l'envieux Papirius veut sévir. C'est moi, c'est ma vie qu'il attaque. Lors qu'il aura puni l'Auteur de la victoire, il étendra sa rage sur ceux qui l'ont procurée. C'est l'armée entiére, c'est la liberté commune qu'il faut soûtenir. Nul moyen*

De Rome l'an 428.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

de fléchir le vangeur qui s'approche, que de conserver, pour deffendre la victoire, que nous avons remportée, la même concorde qui vous fit vaincre. En vous réünissant tous en ma faveur, vous vous conserverés tous, & vous forcerés le Dictateur à pancher vers la clémence. Enfin c'est à vous seuls que j'abandonne la deffense de ma vie, & de mes biens.

Ainsi parla le séditieux Fabius, & son discours fut applaudi par les Légions, qui l'entendirent. Tous lui promirent leur assistance, & lui protestérent, que la mort seule pouvoit leur faire négliger le soin de ses intérêts. Sur ces entrefaites, le Dictateur arriva. Son premier soin fut de faire assembler les troupes. La trompette donna le signal aux soldats, qui se rendirent dans la place du Prétoire, devant la tente du Général. Lorsque le Dictateur fut assis sur son tribunal, un Huissier cita Q. Fabius Colonel général de la cavalerie, à comparoître. On lui fit place, pour le laisser approcher du Tribunal, & dês qu'on eut fait silence, Papirius l'interrogea de la sorte. *Répondés moi Fabius. Ignoriés-vous que la Dictature est une charge souveraine dans la République; que les Consuls, dont l'authorité a succedé à celle de nos Rois, lui sont soumis, & que les Préteurs quoi qu'ils soient consacrés par des Auspices, lui doivent obéïssance? Avés-vous donc cru qu'un Colonel général de la cavalerie, qui m'est redevable de sa commission, sans Auspices, pouvoit impunément violer les ordres de son Dictateur. Répondés moi. Dans le tems qu'un scrupule de réligion bien fondé, me contraignit de retourner à Rome, vous a-t-il été permis de hazarder le salut de la Patrie, en livrant une bataille, sans vous être*

aſsûré de la volonté des Dieux. Tandis que les Auſpices étoient douteux pour un Général, avoient-ils de la certitude, pour un ſubalterne ? Que dis-je, & qu'eſt-il néceſſaire de faire entrer icy la Réligion ! Par quelque motif que mon abſence eût été cauſée, & quand même je ſerois parti du camp, ſans vous rien preſcrire, n'auriés-vous pas dû vous lier les mains à vous mêmes, & interpréter mes volontés ? Mais avoüés-le de bonne foi, ne vous ai-je pas fait, en partant, une défenſe expreſſe, de ne rien tenter en mon abſence, & principalement de ne point livrer de bataille. Par quel ordre donc avés-vous oſé combattre au mépris des Dieux, de leurs Auſpices, de la diſcipline militaire, & contre la deffenſe de vôtre Général ? C'eſt à ces interrogations qu'il faut répondre, ſans détour, & ſans digreſſions. Vous cependant Licteurs, environnés-le.

De Rome l'an 428.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Fabius avoit une mauvaiſe cauſe à deffendre. Auſſi ſes réponſes furent-elles confuſes, & embarraſſées. Souvent mis en déſordre, il convint de ſon crime, en voulant l'excuſer. On entendit plus d'une fois ſortir de ſa bouche, ces exclamations vagues. *Oüi, Papirius m'enlévera plûtôt la vie, que la gloire de la belle action, qui fait mon crime !* Tous ces cris furent inutiles. Le Dictateur étoit tout-à-la fois ſon accuſateur, & ſon juge. En un inſtant les Licteurs l'eurent dépoüillé de ſes habits. Par l'ordre de Papirius, on vit à nû ce corps encore tout couvert des bleſsûres, qu'il avoit reçûës dans le dernier combat. A coups de foüets, compoſés de cordes pleines de nœuds, on étoit prêt à tirer du ſang de ſes playes, qui n'étoient pas encore fermées. Ce fut alors que le coupable implora l'aſſiſtance du ſoldat, à haute

Val. Max. l. 2. cap. 7.

De Rome l'an 428.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.
Tit. Liv. l. 8.

voix, soit par hazard, soit à l'aide de ceux qui l'environnoient, il prit son tems pour échaper aux bourreaux. Fabius se sauva parmi les Triaires, ces soldats invincibles, que l'affection pour un si brave homme, avoit commencé d'émouvoir. Je croi pour moi que dans ces assemblées militaires, on gardoit l'ordre des batailles, ou les Triaires étoient proche du Général. Quoi qu'il en soit, du lieu ou Fabius s'étoit réfugié, on entendit de grands cris, qui se communiquérent à toute l'armée. Tous les corps étoient favorables à Fabius; mais les sentiments s'exprimoient diversement. Les uns éclatoient en menaces contre le Dictateur. Les autres demandoient grace pour le coupable. Les plus à portée du Tribunal, & qui pouvoient faire entendre leurs voix, prioient Papirius de sauver les jours de son Colonel de la cavalerie, & de ne condamner pas toutes ses troupes, dans sa personne. Dans les files les plus reculées, & sur-tout autour de Fabius, on frémissoit contre la sévérité du Dictateur. Jusques sur le Tribunal même, tout étoit en rumeur. Les Lieutenants Généraux de l'armée, qui environnoient le Dictateur, le supplioient de différer l'éxécution au lendemain, de donner quelque tems aux esprits, pour se calmer, & d'en prendre lui-même, pour se remettre de son agitation. *Assés*, lui disoit-on, *assés l'imprudence d'un jeune homme a été réprimée, par l'affront qu'il a reçû. Le faste du victorieux a été suffisamment corrigé, par l'état honteux & humiliant où vous l'avés réduit. Relâchés le reste de la punition, en faveur d'un jeune guerrier d'une grande esperance,* [a]

[a] Son Pere étoit Marcus Fabius Ambustus, Prince du Sénat.

de ſon Pere, tant de fois illuſtré par ſes charges, & par ſes ſervices, enfin d'une famille ſi reſpectable à Rome. Cependant la ſédition croiſſoit, & le Dictateur demeuroit infléxible. On avoit beau lui repréſenter, que la rage paroiſſoit peinte ſur tous les viſages, qu'il n'étoit ni de ſon âge, ni de ſa ſageſſe, d'embraſer le feu d'une révolte naiſſante; que par ſa rigidité il attireroit ſur ſoy, la haine d'un procédé, qui ne devoit tourner qu'à la honte de Fabius; enfin que s'il craignoit de paroître trahir les interêts de la République, en pardonnant, on étoit prêt de rendre témoignage, pour ſa décharge, que la punition ne ſeroit pas en ſa place. Ces diſcours ne ſervoient qu'à irriter Papirius, bien loin de l'appaiſer. D'un ton de colére, il ordonna à ſes Lieutenants Généraux de deſçendre du Tribunal. Pour lors, les cris augmentérent, & la ſédition devint plus furieuſe. En vain le Dictateur tenta de faire entendre ſa voix, en vain ſes Officiers s'efforçérent d'obtenir du ſilence. On étoit prêt de faire violence au Général, & de répandre ſon ſang, lorſque la nuit qui ſurvint, diſſipa l'aſſemblée, & mit fin à la diſſention.

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Eutropius l. 2.

L'armée étoit perſuadée, que le jour ſuivant verroit recommencer les troubles. La nuit, diſoit-on, ne ſervira qu'à aigrir l'eſprit du Dictateur, bien loin de le tranquiliſer, puiſque les oppoſitions n'ont fait qu'animer ſon courroux. On ne s'étoit pas trompé. Papirius n'avoit rien rabbatu, ou de ſon zéle à ſoutenir les loix militaires, ou de ſon obſtination à vanger ſes propres injures. Fabius avoit donc ſagement évité un ſecond jugement; car durant la

Trois fois, il avoit été Conſul, une fois Dictateur, & Cenſeur.

De Rome l'an 428.

Dictateur L. PAPIRIUS CURSOR.

nuit, il s'étoit secrettement échappé du camp, pour aller chercher à Rome, des Juges moins passionnés. Aussi-tôt qu'il fut à la Ville, le Pere du coupable, qui trois fois avoit été Consul, & une fois Dictateur, jugea qu'il falloit, sans retardement, faire convoquer le Sénat, & lui enlever un Arrêt favorable, avant le retour du Dictateur. Déja les Peres Conscripts étoient assemblés, déja le jeune Fabius animoit leur colére, & leur faisoit sentir l'iniquité, & la barbarie de Papirius, déja le souvenir de sa victoire, la considération qu'on avoit pour sa famille, & pour son Pere, commençoient à ébranler les Juges, lorsqu'on entendit un grand fracas à la porte du Temple, où le Sénat étoit assemblé. C'étoit Papirius lui-même, suivi de ses Licteurs, qui faisoit écarter la foule du Peuple, répandu à l'entrée du Palais. En effet aussi-tôt que dans le camp, il eut appris l'évasion de son criminel, il le suivit à toute bride, & vint en personne soûtenir sa cause, qu'il prétendoit mêlée avec celle de la Patrie.

A son entrée dans le Temple, la scéne changea. On révéra sa dignité, & sa présence refroidit l'ardeur des Fabius. Lorsqu'il eut pris sa place, d'abord il ordonna à ses Licteurs de saisir le jeune Fabius, & sur le champ, il fut obéï. Ce fut en vain que les plus vieux & les plus respectables Sénateurs, suppliérent le rigide Dictateur de modérer la sévérité de son Arrêt, rien ne pût le fléchir. Une seule ressource restoit au Pere du criminel, pour sauver les jours de son fils, c'étoit d'en appeller aux Tribuns du Peuple, & de faire juger la cause par les Comices. Il s'adressa donc à Papirius, & lui signifia

De Rome l'an 428.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

lui-même son appel, en ces termes. *Puisque l'authorité du Sénat, ni la considération pour mon âge, pour ma personne, & pour ma maison, ni la désolation où vous allés me réduire, ni la victoire & le mérite de mon fils, ne peuvent rien sur vous, j'en appelle au Peuple, & c'est leurs Tribuns que je réclame. Aprês avoir méprisé le jugement de l'armée & du Sénat, du moins vous respecterés le Tribunal des Comices, dont l'authorité est supérieure à la vôtre. Nous verrons si vous refuserés mon appel, tout Dictateur que vous êtes, & si vous porterés plus loin, les droits d'une commission passagére, que le Roi Tullus Hostilius ne porta jadis les droits de la Royauté. Ce fut au Peuple qu'il renvoya la cause du jeune Horace, à la requête de son Pere, & la peine de ce vainqueur fut modérée.* Il faut avoüer que, jusqu'alors, il n'y avoit point eu d'éxemple dans la République, [a] d'aucun appel des jugements

[a] Jusqu'icy les Dictateurs avoient eu une jurisdiction souveraine, & sans appel. Cette autorité absoluë, & presque sans limitation, étoit fondée sur ce que les anciens Auteurs, entr'autres Cicéron, dans son plaidoyé contre la loi Agraire, & Festus, ont appellé LEX OPTIMA. On disoit de ces Magistrats, qu'ils avoient été créés LEGE OPTIMA. Lorsque, par le droit de leur Magistrature, leurs Arrêts étoient censés irrévocables, & avoient force de loi, sans qu'il fut permis d'appeller de leur Tribunal aux Comices du Peuple assemblé. C'est le sens de ces paroles de Festus. OPTIMA LEX..... *In Magistro Populi faciendo, qui vulgo Dictator appellatur, quam plenissimum posset, jus esse significabatur......... Postquam vero provocatio, ab eo Magistratu ad Populum data est, quæ antea non erat, desitum est dici ut* OPTIMA LEGE, *ut pote imminuto jure priorum Magistratuum.* Ce passage, quoi que défectueux, & tronqué, nous apprend quel étoit le pouvoir du Dictateur, dont on disoit que la création s'étoit faite, OPTIMA LEGE. Cicéron s'explique, à peu prês, de la même maniére, contre Rullus. En établissant, dit-il, à ce dernier, des Décemvirs dont l'autorité, pour ce qui regarde la distribution des terres, soit égale à celle des Magistrats, qui sont créés OPTIMA LEGE, vous nous donnés des Rois, & non pas des Décem-

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

d'un Dictateur. Cependant Papirius ne crût pas devoir s'obstiner, jusqu'à méconnoître entiérement la supériorité du Peuple Romain. Du Sénat donc, l'affaire de Fabius fut évoquée devant les Comices, qui furent convoqués dans la place publique. Le Dictateur s'y transporta avec peu de suite ; mais les Fabius y furent escortés, par tout ce qu'il y avoit de gens distingués à Rome. D'abord le jeune Fabius & son Pere, montérent avec le Dictateur, sur la Tribune aux harangues. En qualité de Colonel Général de la cavalerie, le fils avoit droit de haranguer de-là, le Peuple. A l'égard du Pere, qui pour lors n'étoit pas en charge, il ne lui appartenoit pas de parler de ce lieu élevé, où les Magistrats seuls avoient droit de paroître. A l'instant donc, Papirius ordonna fiérement à l'un & à l'autre de descendre ; au fils parce qu'il étoit criminel ; au Pere parce qu'il étoit sans charge. Les Fabius obéïrent, & le Pere dit, en prenant place au bas de la Tribune ; *du moins il nous reste encore de faire entendre d'icy, une juste deffense.* La cause se traita d'abord, non pas par des harangues suivies, mais par des interrogations, & des repliques. Enfin le vieux Fabius éleva la voix, & l'assemblée fit silence. On l'entendit éclatter en invectives, contre la dureté de Papirius. *J'ai été*

Tit. Liv. l. 8.

Dictateur, *comme vous*, lui dit-il, *mais quel Plébéïen à la Ville, ou quel soldat à l'armée, a pû se plaindre de ma sévérité ? Pour vous, Papirius, vous persecutés un de nos Généraux, avec le même acharnement, que si c'étoit un ennemi, & vous prétendés en triompher, comme d'un Samnite. Quelle différence entre vous & nos*

virs. *Reges constituuntur non Decemviri.*

anciens ! Cincinnatus pendant ſa Dictature, ne décerna point d'autre peine contre le Conſul Minucius, qui s'étoit laiſſé envelopper par les Volſques, que de l'établir Lieutenant général de ſon armée, aprês l'avoir dégagé du péril. Le grand Camille ne punit L. Furius, pour avoir livré bataille contre ſon avis, & pour l'avoir perduë, qu'en l'aſſociant, par préférence, au commandement des troupes, qu'il conduiſoit à la victoire. Le Peuple Romain même, dont l'autorité eſt ſans bornes, n'a jamais condamné les Généraux négligents, ou mal aviſés, qu'à des amandes pécuniaires. Jamais a-t-il fait un crime capital d'une bataille perduë ? Pour vous, Papirius, quelle récompenſe deſtinés-vous aux vainqueurs. Les foüets, les hâches, la mort même, leur tiennent lieu de triomphe. Que feriés-vous de plus à mon fils, ſi battu, & mis en fuite, il avoit perdu ſon camp, & l'armée du Peuple Romain ? Dieux immortels ! Celui que vous avés favoriſé dans le combat, qui devoit faire fumer vos Autels de ſes victimes, en actions de graces, en faveur de qui tous vos Temples devoient être ouverts, & vos Sanctuaires fréquentés, ſera-t-il fuſtigé à la vûë des Romains, le viſage tourné du côté du Capitole ? Comment l'armée victorieuſe ſous les ordres de mon fils, prendra-t-elle l'affront qu'on lui prépare ? Quelle déſolation pour le camp Romain ! quel triomphe pour nos ennemis, qu'il a vaincus ! Ces paroles de l'infortuné vieillard, furent ſuivies de reproches contre le Dictateur, de plaintes améres de ſon infléxibilité, de priéres touchantes, qu'il adreſſa aux Dieux, & de ſupplications au Peuple Romain. Quelquefois il ſe jettoit au cou de ſon fils, il le tenoit embraſſé, & l'arroſoit de ſes pleurs. Ce ſpectacle

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

De Rome l'an 428.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

étoit capable d'attendrir l'assemblée ; mais Papirius avoit pour lui, les loix militaires, les régles de la discipline, qui paroissoient inviolables, la Majesté de la Dictature, qu'on avoit traitée avec mépris, enfin l'immutabilité des Arrêts d'un Dictateur. L'idée de Manlius, assês courageux pour condamner son fils à la mort, pour une désobéïssance moins impardonnable, & l'éxemple de Brutus, qui, pour le bien public, avoit versé le sang de ses enfants, étoient présents à tous les esprits. Le Dictateur, de son côté, soûtenoit avec dignité les intérêts de sa charge, & ceux de la République. *Ce tems n'est plus*, disoit-il, *où l'amour du bien public l'emportoit sur la tendresse paternelle ! Aujourd'hui les peres sont devenus plus traitables, & plus humains. Que dis-je ? Tel peut-être, qui par ostentation, vangeroit à la rigueur, contre son propre sang, ses ordres violés, est insensible à l'infraction des ordres d'autrui. C'est une bagatelle, dit-on, c'est un leger défaut, pardonnable à la jeunesse. Pour moi Romains, je m'en tiens à mon premier jugement. Non, je ne relâcherai rien de la peine que j'ai statuée contre un téméraire, qui malgré l'incertitude des Auspices, & les deffenses de son Général, a tenté un combat illégitime. Je ne me promets pas de pouvoir conserver parmi nous, à perpétuité, l'intégrité de nos loix, & l'obéïssance militaire ; mais tandis que je serai en place, j'en sçaurai punir les transgressions. Non, Papirius ne souffrira jamais, que sous son gouvernement, la sévérité de la discipline soit affoiblie, & que les Droits de la Dictature soient entamés. Comme je ne prétens point donner d'atteinte à la Majesté du Peuple Romain, & à l'autorité de ses Tribuns, je ne*

prétens pas aussi qu'on dégrade la Dictature, & qu'on en diminuë la souveraineté. Si l'on en vient-là, j'en appelle à la postérité, qui déchargera Papirius d'une si foible indulgence, & qui chargera le Peuple, & les Tribuns, d'une injuste usurpation. En effet si l'on ôte aux Dictateurs le pouvoir absolu dans leurs armées, que deviendra la subordination ? Le soldat ne dépendra plus du Centurion, & le Centurion du Tribun, le Tribun du Lieutenant général, le Lieutenant général du Commandant de la cavalerie, & celui-cy du Dictateur. Par-là, des combats seront témérairement hazardés, ou contre les régles de la prudence, ou contre la religion des Auspices. Par-là, le libertinage regnera parmi les troupes, les désertions seront arbitraires, les brigandages, dans le païs ami, comme dans le païs ennemi, seront impunis. On abandonnera ses étendars, sans crainte, & l'on négligera de se trouver à l'ordre. Pourvû qu'on se batte, qu'importe si ce sera du consentement du Général, si ce sera de nuit ou de jour, dans un lieu sur, ou désavantageux ? Nos armées ne seront plus qu'un assemblage de voleurs, conduits par leur caprice, & guidés par leur fureur. Voilà Tribuns, les suites de l'appel des Généraux, à vôtre Tribunal. Les avés-vous bien prévûës ? Oserés-vous vous en charger, & en soûtenir la haine, au jugement de la postérité ? C'est pourtant à cela que vous engage l'indulgence, où vous paroissés portés en faveur du jeune Fabius. Répondrés-vous sur vos têtes, des consequences d'une absolution illégitime.

De Rome l'an 428.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Ces paroles jettérent du trouble & de la perpléxité, parmi le Peuple, & dans les esprits de leurs Tribuns. On plaignoit les Fabius ; mais on ne pou-

De Rome l'an 428.
Dictateur.
L. PAPIRIUS CURSOR.

voit condamner la ſévérité de Papirius. Il eſt vrai qu'en acceptant les appels, qu'on pouvoit faire des ſentences d'un Dictateur au Peuple, c'étoit augmenter la puiſſance des Plébéïens ; mais on craignoit les ſuites d'une uſurpation dangereuſe, ſur une autorité ſouveraine. Enfin le Peuple prit un parti, qui tira tout le monde d'embarras. De juge qu'il pouvoit être, il ſe contenta de devenir interceſſeur. L'aſſemblée employa les plus vives ſollicitations, pour obtenir du Dictateur la grace de ſon Colonel général de la cavalerie. Les Tribuns du Peuple joignirent leurs priéres à celles des Comices. Ils inſiſtérent ſur le penchant ſi naturel à la jeune nobleſſe, de ſe laiſſer éblouïr par l'éclat de la gloire, & de lui ſacrifier juſqu'au devoir. Ils ajoûtérent, qu'aprés tout, la faute de Fabius ne ſeroit pas tout-à-fait impunie, puiſqu'il en avoit expié une partie, lorſqu'il fut abandonné aux verges des Licteurs. Les Fabius eux-mêmes, proſternés aux genoux du Dictateur, avoient changé leur fierté, en de très-humbles ſupplications. Pour lors le Dictateur fit faire ſilence, & du haut de la Tribune, il prononça ces paroles. *Il ſuffit : la diſcipline militaire, & l'autorité des Généraux ſont à couvert. Les procédés du jeune Fabius les avoient expoſés à de grands périls. On ne l'a pas jugé innocent ; mais on a demandé ſa grace. Je l'accorde à la dignité du Peuple Romain, & à l'interceſſion de ſes Tribuns. Ce n'eſt pas comme juges, qu'ils ont prononcé en ſa faveur, c'eſt comme amis qu'ils ont prié pour lui. Recevés de moi la vie, cher Fabius, plus glorieux d'avoir vû tous les ordres de la République, concourir à vous ſauver le jour, que d'avoir rem-*

porté une victoire. Vôtre faute étoit telle, que vôtre Pere lui-même, s'il eut tenu ma place, l'eut lavée dans vôtre ſang. Vous vous réconcilierés avec moi, ſi vous le jugés à propos; mais à l'égard du Peuple Romain, vous ne lui témoignerés jamais mieux vôtre reconnoiſſance, qu'en vous ſoûmettant toûjours, & ſans réſerve, aux ordres de vos Généraux. Allés, je ne vous retiens plus.

De Rome l'an 428.
Dictateur.
L. PAPIRIUS CURSOR.

Ces paroles furent ſuivies d'une acclamation univerſelle. Tous ſortirent du lieu de l'aſſemblée, les uns à la ſuite des Fabius, pour les féliciter, les autres à la ſuite de Papirius, pour lui témoigner leur reconnoiſſance. Ce fut ainſi qu'ils furent reconduits à leur logis. On avoüoit à Rome, à la gloire du Dictateur, que ſa fermeté infléxible à conduire Fabius juſqu'au bord du précipice, ſans l'y laiſſer tomber, avoit autant ſervi à maintenir la diſcipline militaire, que la mort du jeune Manlius, condamné à périr par l'Arrêt de ſon Pere. On peut dire que Papirius, en conſervant les jours du jeune Fabius, redonna à la République un Héros, qui dans la ſuite égalera la vertu du grand homme, qui l'avoit ſauvé. Le nombre de triomphes dont nous le verrons honorés, fera ſentir qu'il étoit digne de l'empreſſement, que Rome avoit témoigné pour ſa délivrance.

Tandis que Papirius ſoûtenoit à Rome la ſouveraineté de la Dictature, & qu'il travailloit à maintenir la ſévérité de la diſcipline, parmi les troupes, les Samnites ſongeoient à profiter de ſa ſeconde abſence. Ils s'attendoient bien, que les Romains ne ſortiroient pas de leur camp, pour les

De Rome l'an 428.
Dictateur.
L. PAPIRIUS CURSOR.

combattre, crainte de courir le même sort, que le jeune Fabius. En effet M. Valérius, l'un des Lieutenants Généraux de l'armée Romaine, y commandoit alors en chef. Rien ne pût l'engager à repousser les hostilités de l'ennemi. Il arriva que les Romains, en conduisant un convoi de vivres, furent enveloppés par un détachement de Samnites. Valérius eut pû aisément en secourir l'escorte. Il aima mieux laisser souffrir les siens, dans un défilé, que de sortir à leur secours. Tant il redoutoit la sévérité du Dictateur ! L'aventure du convoi enlevé, & de l'escorte battuë, ne contribua pas peu à augmenter la haine des soldats, pour leur Général. *Voilà les suites*, disoient-ils, *de cette rigidité infléxible contre le brave Fabius*. Ce qui animoit encore les troupes, c'étoit le refus que le Dictateur avoit fait, d'accorder la vie du Colonel général de la cavalerie à leurs priéres, lui qui l'avoit accordée au Peuple Romain, & à ses Tribuns. Cependant Papirius étoit parti de la ville, pour revenir au camp. Il avoit nommé un L. Papirius son parent, pour commander la cavalerie, en la place de Q. Fabius, qu'il avoit déposé. Le Dictateur même avoit fait à celui-cy une deffense expresse, de faire à Rome aucun éxercice de la commission, qu'il avoit eüe autrefois. On voit de-là, que la charge de grand maître de la cavalerie, étoit une véritable Magistrature, quoi qu'elle ne fut pas soumise au choix du Peuple, & qu'elle dépendît absolument de la nomination des Dictateurs.

Papirius, à son arrivée au camp, trouva tous les esprits soulevés contre lui. Ainsi, il ne fut pas d'a-

De Rome l'an 428.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

bord en état de faire de grands progrês. Les Samnites même, informés ſans doute de la mauvaiſe diſpoſition de l'armée Romaine, contre ſon Général, vinrent lui préſenter la bataille, tout à portée de ſes retranchements. Le Dictateur ne crut pas, qu'il fût honorable de refuſer le combat. Il connoiſſoit combien ſes troupes avoient eu d'inclination à ſeconder ſa valeur; mais que ne peut pas l'habileté d'un auſſi grand Capitaine, qu'étoit Papirius. Il crut pouvoir ſuppléer par la ſçience de la guerre, à la mauvaiſe volonté de ſes ſoldats. Papirius ſe poſta donc ſi avantageuſement, & rangea ſes troupes avec tant de dextérité, qu'il ne leur fut pas poſſible d'être entiérement vaincuës. Il eſt vrai qu'elles combattirent foiblement, durant l'action, crainte d'augmenter la gloire de leur Général, par la défaite entiére de l'ennemi. Aprês tout, les Romains firent ce qu'il fallut, pour ne pas perdre tout à la fois la vie, & la bataille. C'en fut aſsês. On compta parmi eux plus de bleſſés, que parmi les Samnites; mais auſſi on compta parmi les Samnites plus de morts, que parmi les Romains. Il n'y eut qu'un ſentiment ſur la bataille, qui venoit de ſe donner, c'eſt que les Romains euſſent emporté une victoire complette, pour peu qu'ils euſſent voulu ſe prêter à la ſageſſe, & à la valeur de leur Général.

Il eſt difficile de démêler au vrai les reſſorts, qui font agir les grands hommes. Fut-ce par amour pour la Patrie, fut-ce par l'interêt de ſa propre gloire, que Papirius changea tout à coup de conduite, à l'égard de ſes ſoldats? Il étoit d'un eſprit ſouple, & qui ſçavoit plier à propos. On ne remar-

De Rome l'an 428. Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

qua plus en lui aucun vestige de son ancienne sévérité. Nul des soldats, nul des Officiers, qui s'étoient comportés avec nonchalance, durant le combat, ne fut réprimandé. Pour les blessés, il en prit un soin de pere. Il dépoüilla la sévérité d'un Dictateur, & la gravité même d'un Général. Papirius changea en familiarité, cette fierté hautaine, qu'on lui avoit reprochée. Souvent il se faisoit accompagner de ses Lieutenants généraux, & faisoit le tour des tentes, pour y visiter les malades. Il approchoit de leurs lits, s'informoit de leur santé, & il ordonnoit aux Tribuns, & aux Préfects de l'armée, d'en avoir soin. Par-là, le Général guérit encore plus les cœurs de ses soldats, que leurs corps. Ils étoient ulcérés contre lui; mais leurs anciennes playes se refermérent bien-tôt, & comme ils étoient déja pleins d'estime pour Papirius, ils y ajoûtérent encore les sentiments d'une tendre affection. C'est un prodige, que dans le changement si subit du Dictateur, il ne parut aucune affectation. Aussi Papirius étoit-il d'une prudence supérieure.

De Rome l'an 429. Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

A la ville, on étoit instruit du changement, qui s'étoit fait dans l'esprit des soldats, par rapport à leur Général. Les six mois que la Dictature de Papirius devoit durer, alloient bien tôt expirer, lorsqu'il plut au Peuple, de le continuer dans son emploi. Si l'on en croit le plus grand nombre des Sçavants, qui ont travaillé sur la Chronologie de l'Histoire Romaine, a Papirius resta en place, tout le reste de

a Tite-Live a borné la Dictature de Lucius Papirius, à l'année précédente quatre cents vingt-huit, de sorte qu'il place, sous la même année, les événements de l'année suivante quatre cents vingt-neuf,

l'année, & en l'an quatre cent vingt-neuf de Rome, on ne choisit point de Consuls, pour laisser le gouvernement entier de la République, à ce seul Dictateur. Il ne m'est pas permis de contredire un sentiment si universellement reçû. Je m'y conformerai même; quand ce ne seroit, que pour mettre un peu d'ordre dans les années Consulaires. Après tout, comme l'opinion commune n'est appuyée sur aucun temoignage bien certain de l'antiquité, je ne puis ôter aux Critiques la liberté de penser autrement. Il s'est pû faire en effet, que la Dictature de Papirius n'ait pas occupé l'année entiére, qu'on ait choisi des Consuls avant qu'elle fut finie, & que comme il n'y avoit rien de fixe alors, pour le tems, où l'on prenoit possession du Consulat; ceux des Consuls qui suivirent, entrérent en éxercice, avant que le Dictateur eût passé l'année entiére, dans la Dictature. Qu'on ne dise pas au reste, que ce seroit jetter de la confusion dans la sçience des tems. Je suis convaincu que nulle régle n'est plus fautive, pour compter les années du monde, que de les

De Rome l'an 429.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

que nous parcourons présentement. Ainsi des deux Dictatures de Papirius, il n'en a fait qu'une seule. Il paroît cependant que ce Romain fut continué en charge, & créé pour la seconde fois Dictateur. Nous en avons une preuve convaincante dans les Fastes Capitolins. Nous apprenons de cet ancien monument que Lucius Papirius triompha des Samnites, l'an de Rome, quatre cents vingt-neuf, le troisiême jour avant les Nones de Mars, c'est-à-dire, le cinquiême du même mois. C'est ce qni nous a fait croire que la Dictature de Papirius fut prorogée, jusqu'à l'an quatre cents trente. Le silence de Tite-Live nous a confirmé dans cette opinion. En effet le même Historien ne fait aucune mention des Consuls de l'année quatre cents vingt-neuf, qui se trouve vide dans les Annales Consulaires. Aussi Haloander & Glarean ont-ils pris le parti de s'en tenir, pour cette année, à la Dictature de Papirius.

De Rome l'an 429.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Tit. Liv. l. 8. Author. de viris illustribus. Eutropius. Val. Max, &c.

mesurer sur les années Consulaires. Je reviens à Papirius.

Ce grand homme devoit égaler, par ses exploits, l'attente que la République avoit conçûë de luy. Il avoit d'ailleurs regagné le cœur de ses Soldats. Papirius se crut en état de tout entreprendre. Son armée avoit eu le tems de se refaire. Il marcha donc à l'ennemi. Les Historiens ne nous ont point appris les circonstances de la grande victoire, qu'il remporta. On s'est contenté de nous dire, qu'il réduisit les Samnites en un état, à n'oser plus se mesurer avec le Dictateur. Après la défaite de l'ennemi, l'armée Romaine marcha par tout, où l'espoir du butin la conduisit. Elle parcourut le Samnium, sans trouver, ni d'opposition à sa marche, ni même d'ennemis embusqués, pour lui disputer les passages. L'ardeur du Soldat fut d'autant plus vive, que le Dictateur lui accorda toutes les dépoüilles de la Contrée. Tant de désastres contraignirent les Samnites à demander la paix au vainqueur. Il l'accorda de sa part; mais il exigea, pour préliminaire, les conditions suivantes. 1o. Que les Samnites fourniroient des habits à chacun de ses Soldats. 2o. Qu'ils payeroient à son armée la solde d'une année entiere. 3o. Qu'ils iroient faire confirmer par le Sénat, le traité qu'ils faisoient avec eux. Les Samnites consentirent à tout, & remirent leurs intérêts entre les mains du Dictateur. L'armée Romaine sortit donc du Samnium. Jamais vainqueur n'avoit peut-être merité le triomphe à plus juste titre. Papirius en reçut les honneurs, le troisiéme jour d'avant les Nones de Mars. Aussi-tôt aprés son triomphe, le

Fast. Capit. Tit. Liv. l. 8.

Dictateur

Dictateur ne ſongea plus qu'à ſe démettre, mais le Sénat voulut encore qu'il préſidât aux Comices par Centuries, où l'on devoit élire de nouveaux Conſuls. Le choix tomba ſur C. Sulpicius Longus, qui fut Conſul pour la ſeconde fois, [a] & ſur Q. Aulius Cerrétanus. Aprés quoy le Dictateur ſortit de charge, couvert de gloire, & également aimé des Citoyens, & des Soldats.

De Rome l'an 429.
Dictateur.
L. PAPIRIUS CURSOR.

Il eſt à croire que ſous les nouveaux Conſuls, ſe fit une récenſion du peuple, qui fut terminée par le vingt-quatriême Luſtre, depuis qu'on en eût établi à Rome. Les Hiſtoriens ne nous en ont rien appris, & le tems en a effacé la trace ſur les Marbres Capitolins. Cependant puiſqu'il nous reſte des veſtiges du vingt-cinquiême Luſtre, en l'année 435 de Rome, on peut conjecturer qu'en l'année 430, ſe fit le vingt-quatriême Luſtre.

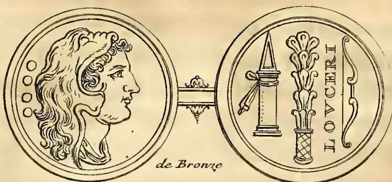
De Rome l'an 430.
Conſuls.
C. SULPICIUS LONGUS, Q. AULIUS CERRETANUS.

a La pluſpart des éditions de Tite-Live donnent au collégue de C. Sulpicius, le nom d'Æmilius, & lui conſervent le prénom de *Quintus*, & le ſurnom de *Cerrétanus*. Mais deux raiſons nous portent à croire, que ce Conſul ſe nommoit Aulius. Premierement parce qu'alors l'un des deux Conſuls étoit ordinairement un Plébéïen. Or la Famille des Æmilius étoit Patricienne d'origine, auſſi bien que celle des Sulpicius, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Au lieu que les Aulius n'avoient rang que parmi les Familles Plébéïennes. Secondement aucun des Æmilius n'a porté le ſurnom de *Cerrétanus*. Du moins on n'en trouve aucune trace, ni dans l'Hiſtoire, ni dans les anciens monuments. De plus, dans plusieurs exemplaires de Tite-Live, les éditeurs avoüent de bonne foi, que quelques Annales ont ſubſtitué le nom d'Aulius à celui d'Æmilius. On ne lit point autrement dans pluſieurs manuſcrits authentiques. Enfin Tite-Live luimême, au Livre neuviéme, dit que Quintus Aulius Cerrétanus fut créé Conſul, pour la ſeconde fois, l'an de Rome 434. Il avoit donc déja été élevé à la dignité Conſulaire, l'an de Rome 430. car on ne peut placer ailleurs ſon premier Conſulat. Cuſpinien, ſur la foi de quelques exemplaires défectueux de Caſſiodore, & de Diodore de Sicile, à changé le nom d'Aulius, en celui d'Ælius.

De Rome l'an 430.

Consuls. C. SULPICIUS LONGUS, Q. AULIUS CERRETANUS.

Ce fut encore au même-tems, qu'on vit partir une colonie Romaine, pour a Lucérie. Cette ville



a Les Auteurs ont fort varié sur le nom de cette Ville. La plufpart l'ont appellée *Luceria.* D'autres la nomment *Nuceria.* Dans ces derniers tems, elle a porté le nom de *Nocéra.* Les Anciens Géographes la placent au-deffous de Téano, en tirant vers le midi. A peu de diftance du Fleuve *Cerbalus*, aujourd'hui le *Cervaro.* L'Auteur de la vie des Hommes Illuftres lui donne le furnom d'*Apula... Luceria Apula.* Elle eft furnommée de la forte, dans les anciens itinéraires. C'eft celle-là même, qu'on à depuis appellée *Nucéria Saracenorum*, parce que les Sarrafins en relevérent les ruines, & habiterent certe Ville jufqu'au tems de Charles II. Roy de Sicile. De-là, les noms de *Nocéra delli Saraceni.* Et de Lucéra *delli Pagani*, pour la diftinguer de trois autres Villes du même nom, dont l'une étoit fituée dans la Campanie, la feconde dans l'Ombrie, la troifiéme dans la Gaule Cifpadane. Si l'on en croit Strabon, Lucérie fut des plus recommandables de l'Italie par fon antiquité. Ce Géographe affûre, au Livre fixiéme, que de fon tems, on montroit encore des marques certaines de l'arrivée de Diomede, & des conquêtes qu'il fit en ce pays. Sur tout, on voyoit à Lucérie, dans le Temple de Minerve, felon le même Geographe, des monuments antiques, qui prouvoient que cette Ville fubfiftoit depuis plufieurs fiecles. Mais Strabon nous apprend que fous l'Empire d'Augufte, elle avoit déja beaucoup perdu de fon premier luftre. On en voit encore les reftes dans l'Apulie Dauniene, autrement la Capitanate, Province du Royaume de Naples. Le nom de cette Ville fe trouve fur une médaille, dont la tête eft d'Hercule. Le revers à pour empreinte, un carquois, une maffuë, & un arc, avec cette infcription LOVCERI. Comme grand nombre de Villes en Italie, fe faifoient gloire d'avoir été fondées par Hercule, elles rendoient un culte particulier à cette divinité, & avoient foin de faire graver fon nom, fon image, & fes differents fymboles fur le marbre, & fur le bronze. Auffi nous apprenons de Denys d'Halycarnaffe, Livre premier, que dans la plufpart des routes d'Italie, on avoit érigé des Temples, ou des Autels, en l'honneur d'Her-

étoit de l'Apulie, mais assés enfoncée dans les terres, & voisine des Hirpiniens. Comme Lucérie, & les Apuliens s'étoient donnés à la République quelques années auparavant, on y fit passer des Romains, pour s'assûrer de leur fidélité. Ces affaires étoient peu importantes. En voici une plus sérieuse. Il s'agissoit de conclure, au Sénat, la paix que Papirius avoit ébauchée avec les Samnites. Les Peres Conscripts ne convinrent pas des propositions, que les Samnites faisoient pour l'obtenir. On ne leur accorda donc qu'une tréve d'une année, qui fut bientôt rompuë, par la mauvaise foy de ce peuple belliqueux. En effet, dês que les Samnites sentirent qu'ils n'auroient plus affaire au formidable Papirius, ils reprirent courage, & raniment leur prémiere ardeur pour la guerre. Un nouvel ennemi venoit de se soûlever contre Rome ; c'étoit les Apuliens. Leur changement fut une véritable défection. Ils s'étoient donnés aux Romains, & pour lors ils se livrérent à leurs ennemis. Du moins, ils partagérent les armes Romaines, qui n'auroient eu à combattre que les Samnites. Les deux guerres occupérent les deux Consuls. Le sort donna Sulpicius pour chef à l'armée, qui devoit entrer dans le Samnium, & le Consul Aulius, à celle qui devoit aller punir les Apuliens.

De Rome l'an 430.
Consuls.
C. SULPICIUS LONGUS, Q. AULIUS CERRETANUS.

Velleïus Paterculus l. 1.

Tit. Liv. l. 8.

Les deux Collégues marchérent, chacun de son côté, mais sans trouver beaucoup de gloire à moissonner. Les Apuliens & les Samnites se cantonnérent, & ne parurent point dans la plaine. Ainsi

cule, & que la mémoire de ce Héros étoit en grande véneration, parmi les differents Peuples de cette contrée.

De Rome l'an 430.
Consuls.
C. SULPICIUS LONGUS, Q. AULIUS CERRETANUS.

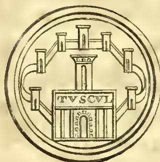
tout le fruit de la campagne, fut de faire quelque butin, & beaucoup de dégât. Au même-tems les Citoyens de Rome furent frappés à la ville, d'une de ces terreurs paniques, qu'un accident imprévû cause quelquefois sans raison. Au plus fort de la nuit, je ne sçay quel bruit fit entendre, que des gens armés s'étoient emparés des murs, des portes, & de la Citadelle. Tout Rome prit l'allarme. Chacun sortit de sa maison, & dans tous les quartiers de la ville, on cria, *aux armes*! Enfin la frayeur ne fut dissipée qu'à la naissance du jour. Quelque perquisition qu'on pût faire du sujet qui l'avoit excitée, on n'en put trouver, ni la cause, ni l'auteur. C'est ainsi que les plus sages sont souvent les duppes de leurs craintes, & de leurs précautions.

Un autre accident jetta les semences d'une broüillerie éternelle entre deux Tribus Romaines. L'un des Tribuns du peuple, nommé M. Flavius, s'avisa, quoiqu'un peu tard, d'accuser les Tusculans d'avoir autrefois trahi les interêts de Rome, & leur fit un crime, devant le peuple, d'être les auteurs de l'ancienne révolte des Vélitrans, & des Privernates, contre la République. Sur la requisition du Tribun, les Tusculans furent cités à comparoître. Ils vinrent donc à Rome, accompagnez de leurs femmes, & de leurs enfans, & se presenterent devant leurs Juges. Toutes les Tribus furent assemblées en Comices. Par leurs suffrages, l'affaire devoit être décidée. On vit alors les infortunés Tusculans, en habit de duëil, se jetter aux pieds des Tribus, implorer leur assistance, & s'efforcer de les attendrir. [a] La

[a] Tusculum dont nous avons déja parlé dans le second volume de

ville de Tuſculum étoit elle-même compriſe parmi les Tribus Romaines, & elle avoit été incorporée dans [a] la Tribu Papiria. C'étoit pour les autres Tribus une raiſon de ménager ſes intérêts ; mais enfin elle étoit coupable. Il n'étoit pas poſſible de la ſauver du châtiment qu'elle avoit merité, qu'en uſant de miſericorde. On alla aux ſuffrages. La ſeule [b] Tribu Pollia opina à la rigueur, contre les accuſés. Son ſentiment fut qu'il falloit punir de mort tous ceux des Tuſculans, qui avoient atteint l'âge de puberté, & ſoûmettre à l'eſclavage les femmes, & les enfans. Un jugement ſi ſévére cauſa, entre la

De Rome l'an 430.
Conſuls.
C. SULPICIUS LONGUS, Q. AULIUS CERRETANUS.



d'Or

cette Hiſtoire, *Liv.* 5. *pag.* 51. *not. a*, fut une Ville de l'ancien Latium, à treize milles de Rome, vers l'orient, comme nous l'avons déja remarqué. Cette Ville ſituée ſur le penchant d'une colline, avoit été bâtie, ſi l'on en croit les Auteurs Anciens, par Télégonus fils d'Ulyſſe & de Circé. Elle reçut le droit de Bourgeoiſie Romaine, l'an de Rome 373. voyez nôtre quatriéme volume *Liv.* 14. *pag.* 145. Tuſculum tenoit alors un rang conſiderable, parmi les Villes de l'Etat Romain. On retrouve les veſtiges & l'empreinte, ou le plan de la même Ville ſur une médaille dont nous donnons le type, d'après Charles Patin qui l'a inſerée dans la Famille Sulpicia.

a La TRIBU PAPIRIA reçut ſon nom de la Famille des Papirius, parce qu'elle y fut incorporée. Nous avons remarqué ailleurs, que pluſieurs Tribus Romaines avoient changé le premier nom, qu'elles avoient eu d'abord, du lieu même où elles étoient ſituées, pour prendre celui des Familles illuſtres qui s'y faiſoient inſcrire.

b Nous avons parlé de la TRIBU POLLIA, auſſi bien que de la TRIBU PAPIRIA, dans le quatriéme volume de notre Hiſtoire, *Livre* 13. *page* 95. *&* 96. *note a.*

De Rome l'an 430.
Consuls. C. SULPICIUS LONGUS, Q. AULIUS CERRETANUS.

Tribu Pollia, & la Tribu Papiria, des animosités, qui durérent autant que la République. Depuis ce tems-là, jamais aucun Candidat de la Tribu Pollia, ne put obtenir de dignités, par les suffrages, & du consentement de la Tribu Papiria.

Ces démêlés domestiques, ne firent point perdre de vûë les ennemis du déhors. Rome changea de Consuls, & s'en choisit deux d'une valeur connuë, pour les opposer aux Samnites, & aux Apuliens. Ces héros furent ce même Q. Fabius, qui depuis peu s'étoit signalé par une victoire, remportée contre les ordres de son Dictateur, & L. Fulvius, surnommé Curvus. Je ne sçay sur quels Mémoires Tite-Live a écrit l'histoire de leur Consulat. Il panche à leur ôter la gloire de l'illustre campagne, où ils terrasſérent les ennemis de Rome, & à leur refuser l'honneur du triomphe, dont ils furent récompensés. Nous leur restituerons, sur de meilleurs monumens, la part qu'ils eûrent au succés d'une si belle année, sans la transporter à un Dictateur, qui demeurera dans l'oisiveté, loin des combats.

De Rome l'an 431.
Consuls. Q. FABIUS, L. FULVIUS CURVUS.

Fast. Capit. & Author. de viris illustr.

Les Samnites, & les Apuliens persistoient dans leur opiniâtreté, les uns à rompre la tréve qu'ils avoient concluë, les autres à faire la guerre à la République, dont ils avoient secoüé le joug. Ces ennemis de Rome, avoient rassemblé tous les peuples de leur voisinage, & leur armée étoit formidable. Aussi les troupes que conduisirent les Consuls, étoient plus nombreuses qu'à l'ordinaire. Fabius & Fulvius marchérent donc ensemble, sans séparer leur armée en deux corps. De concert, ils entrérent dans le Samnium, & se reservérent à com-

battre les Apuliens, quand ils auroient vaincu les Samnites. Le prémier campement des Consuls ne fut pas dans un lieu avantageux. Ils crurent les ennemis assés éloignés, pour pouvoir se fortifier à loisir. Mais à l'instant ils se virent investis de toute l'armée ennemie. La fierté des Samnites fut si grande, qu'ils osérent s'avancer jusqu'à la prémiere garde des Romains, & que portant des pieux à la main, ils commencérent à se fortifier, tout à portée du camp des Consuls. Le grand nombre de leurs troupes augmentoit leur confiance. Ainsi les Romains s'attendirent à un combat pour le lendemain, car la nuit, qui survint, suspendit d'abord les hostilités de part, & d'autre.

De Rome l'an 431.

Consuls. Q. FABIUS, L. FULVIUS CURVUS.

Tit. Liv. l. 8.

Comme les Consuls n'étoient pas encore prêts à donner bataille, & que leur poste ne leur paroissoit pas assés bien choisi, pour y faire subsister leur armée, & assês fortifié, pour s'y maintenir, en cas d'attaque, ils résolurent de décamper avant le jour. Ils firent donc allumer des feux en divers endroits de leur camp, pour tromper l'ennemi, & ils en sortirent à la faveur des ténébres ? Quelque silence que le Romains gardassent pendant leur marche, les Samnites les observoient de trop prês, pour que l'armée Romaine pût échapper à leur vigilance. La Cavalérie Samnite suivit les Romains en queuë; mais sans commencer l'attaque durant la nuit, bien résoluë à combattre, dês qu'il seroit jour. Il y eut plus. L'Infanterie Samnite ne se mit en plaine qu'au lever de l'Aurore. Enfin le jour parut, & la Cavalérie ennemie entra en action, & fondit sur l'arriere-garde des Romains. Ce fut, sur tout, dans les

De Rome l'an 431.
Consuls. Q. FABIUS, L. FULVIUS CURVUS.

défilés, qu'elle les fatigua, & qu'elle retarda leur marche. Enfin en les ſuivant toûjours, & en les harcelant, la Cavalerie Samnite gagna du tems, & laiſſa arriver l'Infanterie de ſon parti, qui la joignit. Pour lors les Romains ſe virent preſſés par toute l'armée ennemie. Comme il leur étoit dangereux d'avancer, ſans expoſer trop leur arriere-garde, les Conſuls prirent le parti de s'arrêter au lieu même, où le hazard les avoit conduits. Déja l'on avoit pris les allignemens, pour dreſſer un camp; mais la Cavalerie Samnite, répanduë aux environs, empêcha le Soldat Romain d'aller au bois, pour y couper des paliſſades. Il n'y eut donc plus d'autre reſſource, que de hazarder une bataille. Dans cette vûë, les Conſuls commencérent par ſéparer leur bagage du corps de l'armée, & le firent conduire dans un lieu à l'écart, ſans eſcorte pour le garder. C'étoit une amorce, preſentée à la cupidité des Samnites. Enſuite, de part & d'autre, les troupes furent miſes en bataille, & les Conſuls diſpoſérent leurs Légions, dans l'ordre accoûtumé. Les Haſtates combattirent à la prémiere ligne, les Princes à la ſéconde, & les Triaires formérent la troiſiême. On avoit laiſſé quelques intervalles, entre ces trois corps, & entre les Manipules, qui les compoſoient, pour leur ſervir de paſſage, en cas de retraite. De leur côté les Samnites rangérent leurs troupes, ſelon leur maniére de combattre. Leur armée étoit du moins égale à celle des Romains, & l'avantage qu'ils croyoient avoir remporté ſur eux, en les contraignant de décamper, leur avoit enflé le courage. *Ce ſont des fugitifs*, diſoient-ils, *que la crainte a ſaiſis, & que la néceſſité*

necessité seule force à nous livrer combat. Les préjugés du Soldat, sont d'un grand poids, pour la décision des batailles. Il ne faut pas s'étonner, si la victoire fut si long-tems balancée, entre les deux partis. Les Samnites avoient eu trop souvent affaire aux Romains, pour être encore effrayés des cris qu'ils poussoient, au moment qu'ils entroient en action.

De Rome l'an 431.

Consuls. Q. FABIUS, L. FULVIUS CURVUS.

Depuis neuf heures du matin, jusqu'à deux heures après midy, que le combat dura, le choc fut si vif, qu'on ne donna pas aux Romains le tems de recommencer leurs cris, comme ils avoient coûtume de faire, lorsqu'après une légére cessation, ils recommençoient l'attaque. L'acharnement des deux armées fut sans discontinuation. De part & d'autre on se présenta le bouclier, & l'on se porta des coups, sans se donner le tems de respirer, ou de regarder derriére soy. Ce qu'il y eut d'étonnant, c'est que durant le long intervalle, que dura ce prémier choc, la prémiere ligne ne changea point de poste, que ses manipules ne se retirérent point par les intervalles de la seconde, & que toutes ses enseignes demeurérent à leurs places. Pareille animosité des deux parts, & pareille résistance. Il paroissoit que la fatigue, ou que la nuit, pouvoient seules donner quelque rélâche à la vivacité de ces braves, si acharnés au combat.

Des deux côtés, l'amour de la victoire, tenoit les Généraux partagez, entre la crainte, & l'espérance. Après avoir épuisé toute leur industrie, ils voyoient que les forces manqueroient à leurs troupes, plûtôt que le courage, & que leurs armes seroient émoussées, avant qu'ils cessassent de combattre. Enfin une

De Rome l'an 431.
Consuls.
Q. FABIUS, L. FULVIUS CURVUS.

fausse démarche de la Cavalerie Samnite, détermina la victoire, & la fit passer dans le parti Romain.

Un escadron ennemi s'étoit avancé au-delà des deux armées, & avoit apperçû l'endroit, où le bagage des Romains étoit comme en dépôt, durant le combat. C'en fut assés, pour irriter la passion, que le Soldat a d'ordinaire pour le pillage. Un escadron Samnite en attira un autre, & tous s'empressérent à venir profiter d'une dépoüille, qui leur étoit offerte. Un des Généraux Romains en fut averti, & en prévit les conséquences, qui devoient tourner à son avantage. *Laissés faire l'ennemi*, dit-il à celui qui lui en apporta la nouvelle. Cependant l'allarme se mit parmi les Romains. Chacun craignit de se voir dans le pays ennemi, destitué de ses provisions & de ses ustenciles. Le Consul, sans s'intimider, les rassura. a Puis il fit venir le Commandant de la Cavalerie Romaine. *Vous voyés*, lui dit-il, *que l'armée Samnite est entierément abandonnée de sa Cavalerie. Partés, & combattés-là avec la vôtre. Vous la trouverés dissipée, & en désordre, comme il arrive toûjours dans un pillage. Saisissés le moment que les chevaux seront chargés de butin, que les pillars seront sans armes, & ensanglantés la proye qu'ils s'apprêtent à nous enlever. Partagés avec les Consuls la gloire de la journée. Nous aurons soin de l'Infante-*

a Si l'on en croit Tite-Live, ni l'un, ni l'autre Consul n'eut part à cette importante action. Le stratagême dont on fait ici le récit, fut, dit-il, de l'invention du Dictateur Aulus Cornélius *Cossus Arvina*. Selon le même Historien, Marcus Fabius *Ambustus* fut chargé de l'execution, à la tête de la cavalerie, qui eut toute la gloire du succez. Mais Tite-Live a parlé conformément aux préjugés, qu'il avoit puisés dans des mémoires fautifs, comme nous le remarquons un peu plus bas.

De Rome l'an 431.

Consuls. Q. FABIUS, L. FULVIUS CURVUS.

rie, chargés-vous de la Cavalerie. A l'instant les escadrons Romains, bien armés, vont fondre sur ceux des Cavaliers ennemis, qui ne gardoient plus de rang, & qui descendus de cheval, n'étoient occupés qu'à piller. Dispersés entre les ballots, dont ils chargeoient leurs montures, ils n'étoient pas disposés à faire une longue résistance. Egalement hors d'état de prendre la fuite, ils tombérent en partie sous le fer des Romains, & en partie ils furent écrasés sous les piés de leurs propres chevaux, & des chevaux ennemis. Enfin le massacre de la Cavalerie Samnite fut effroyable. On peut dire que dês-lors, elle fut entierément détruite, pour ne se rélever jamais.

Ce ne fut pas assês pour la Cavalerie Romaine. Aprês une expédition si heureuse, par l'ordre de son Commandant, elle fit un long détour, & vint prendre en queuë l'Infanterie Samnite, qui combattoit toûjours avec valeur. Les cris que les premieres lignes de l'armée ennemie, entendirent partir de la derniére de leurs lignes, les épouvantérent. Les Samnites sentirent bien qu'on les attaquoit par derriére, & les Consuls s'en doutérent. Ils virent la ligne qu'ils avoient en tête reculer peu à peu, perdre du terrain, & ses enseignes s'ébranler. Alors les Romains n'eurent plus d'autre attention, qu'à presser plus vivement l'ennemi. Les Consuls se mêlérent dans les files de leur armée, exhortérent les Soldats, encouragérent les Tribuns, & les Chefs de bandes, & les engagérent à recommencer le combat. En signe d'allégresse, tous poussérent un nouveau cri. On retourne sur l'ennemi,

De Rome l'an 431.
Consuls.
Q. FABIUS, L. FULVIUS CURVUS.

on le culbute, on le perce, & plus on avance, plus on apperçoit de consternation. Enfin les Consuls en découvrirent la cause. Ils virent leur Cavalerie mêlée parmi les bataillons ennemis, qu'elle avoit enfonçés. Ils les reconnurent à leurs guidons, qui flottoient au milieu de l'air, & les firent remarquer au reste de leurs troupes. Pour lors les Romains comptérent sur la défaite entiére de l'ennemi. Ce ne fut plus un combat, ce fut un massacre. Les Soldats Romains oubliérent, & leurs blessures, & la fatigue d'un combat, qui avoit duré presque tout le jour. Ils s'élancérent sur l'ennemi, avec la même vigueur, que s'ils étoient sortis tout fraîchement du camp. Alors les Samnites enveloppés des deux côtés par la Cavalerie & par l'Infanterie Romaine, se débandérent. Ceux qui restérent autour de leurs enseignes, furent cruellement mis à mort par l'Infanterie, & les autres dissipés, & mis en fuite, périrent sous le fer de la Cavalerie, qui les poursuivit. Le Général même de leur armée, fut trouvé parmi les morts.

Après une si effroyable défaite, qui n'eût crû que la nation Samnite seroit pour jamais assujettie? Cependant elle trouva des ressources dans ses plus grands malheurs. Nous la verrons revenir de ses pertes, & se ranimer presque de sa cendre. Il faut avoüer néanmoins que ce coup ébranla leurs Chefs, & leur fit faire de sérieuses réflexions, sur la bonne foy des sermens violée, & sur la treve rompuë avant le tems prescrit. Dans toutes leurs dietes, on entendoit dire à leurs deputés, qu'il n'étoit pas surprenant que leurs affaires allassent en décaden-

De Rome l'an 431.
Consuls.
Q. FABIUS ;
L. FULVIUS CURVUS.

ce, puisque par leur manque de foy, ils s'étoient attiré la colere des Dieux. *Nos mauvais succés sont plus encore l'ouvrage du ciel,* disoient-ils, *que de la valeur des Romains. C'est par du sang qu'il faut appaiser les immortels. Encore vaut-il mieux verser celuy d'un petit nombre de coupables, que d'exposer toute une Nation à la mort dans des combats infortunés.* Alors on rechercha les prémiers auteurs de l'infraction du traité. Le nom de Brutulus Papius vint à l'esprit, & fut presque en même-tems, à la bouche de toute l'assemblée. Brutulus étoit un homme d'une grande distinction dans son pays ; mais d'un esprit inquiet, & qui s'étoit empressé à ménager la rupture de la tréve, avant le tems. A force de cris, on contraignit les principaux Magistrats des Samnites à faire tomber sur Brutulus la malediction publique, & à prononcer contre lui un Arrêt qui fut executé. Il portoit *que Brutulus seroit livré aux Romains, & qu'on leur rendroit, & les effets & les Captifs qu'on leur avoit enlevés durant la treve; enfin tout ce que leurs Féciaux avoient redemandé.*

Le malheureux Brutulus fut incontinent livré à des Ambassadeurs Samnites, qui furent députés pour le conduire à Rome, avec le butin qu'on avoit fait sur les Romains durant la derniere guerre. Le prisonnier ne voulut ni essuyer la vangeance, ni éprouver la clemence du Sénat, qui le devoit juger. Avant que d'arriver à Rome, il se donna la mort à lui-même. Cependant les Ambassadeurs du Samnium continuérent leur route, & livrérent aux Romains le corps du coupable, qu'ils n'avoient pû leur amener vivant. Pour le butin, Rome n'en reçut qu'une partie, accepta les Captifs, & fit rendre aux particuliers ce qu'ils

De Rome l'an 431.
Consuls.
Q. FABIUS, L. FULVIUS CURVUS.

purent reconnoître de leurs effets ; mais elle refusa le reste, quoiqu'on l'offrit comme une restitution. Ce qui paroît étonnant, c'est que, par une action si marquée d'une parfaite justice, les Samnites ne purent obtenir la paix. Il est à croire qu'ils s'obstinerent encore, comme autrefois, à ne rien relâcher sur certaines conditions que les Romains exigeoient d'eux. Une victoire si complette, méritoit bien que le Peuple accordât le triomphe aux deux Consuls, qui l'avoient remportée ; mais Q. Fabius étoit sans doute occupé ailleurs. Du moins il est certain, qu'il étoit allé seul ranger les Apuliens au devoir, & qu'il eut sur eux des avantages, qui lui meriterent ensuite de triompher à double titre. Tandis qu'il gagnoit des batailles, Fulvius son collegue étoit déja de retour à la ville. Son entrée triomphante fut marquée [a] au dix-

Fasti Capitol.

[a] Le troisiéme avant les calendes de Mars, étoit en effet le jour destiné à la Fête qui se celebroit en l'honneur de Quirinus. Quelques compilateurs de l'ancien calendrier des Romains se sont trompés, lorsqu'ils ont placé la solemnité des Quirinales, sous le douziéme avant les calendes de Mars, c'est-à-dire, sous le dix-huitiéme Février, il n'en faut point d'autre preuve que les vers suivans recüeillis du second Livre des Fastes d'Ovide. Ce Poëte après avoir parlé de la Fête des Lupercales s'explique de la sorte.

Proxima lux vacua est, at tertia dicta Quirino
Qui tenet hoc nomen Romulus ante fuit.

Il est manifeste qu'Ovide ne met dans ces vers, qu'un jour d'intervalle, entre la Fête des Lupercales, & celle des Quirinales. Or la premiere célebrité étoit fixée au quinziême avant les calendes de Mars, ou au quinziême de Février, ce qui revient au même. Il reste donc que les Quirinales tombassent au dix-septiême du même mois. C'est la place qu'occupe cette solemnité dans un vieux marbre, où l'on a retrouvé les traces de l'ancien calendrier. De plus par l'inscription des fastes Capitolins, qui nous ont conservé la mémoire du double triomphe des deux Consuls Lucius Fulvius *Curvus*, & Quintus Fabius *Maximus*, il est manifeste que le jour destiné à la Fête des Quirinales, précédoit le douziéme avant les calendes de

septiéme de Février, jour où l'on célebroit b la feste

De Rome l'an 431.

Consuls. Q. FABIUS, L. FULVIUS CURVUS.

Mars, ou le dix-huitiême de Février. Voici les termes de l'inscription. L. FULVIUS L. F. L. N. CURVUS COS. ANN. CDXXXI. DE SAMNITIBUS. QUIRINALIBUS Q. FABIUS M. F. N. N. MAXIMUS RULLIANUS ANN. CDXXXI. COS. DE SAMNITIBUS ET APULEIS XII. K. MART. C'est-à-dire, L. Fulvius, fils de Lucius, petit-fils de Lucius, surnommé *Curvus* triompha des Samnites l'an de Rome 431. le jour de la Fête des Quirinales. Quintus Fabius *Maximus Rullianus*, fils de Marcus, petit-fils de Numérius, triompha des Samnites, & des Apuliens l'an de Rome 431. le douziême avant les calendes de Mars.

a Nous avons déja parlé de l'institution de la Fête des Quirinales, qu'on célebroit à Rome, en l'honneur de Romulus, qui fut surnommé Quirinus. Voyez le premier volume de l'Histoire Romaine, *livre premier page* 136. *note* 1. Nous ajoûterons seulement ici, que cette célébrité s'appelloit communément parmi les Romains, la Fête des fols, *feriæ stultorum.* C'est le nom qu'on donnoit à ceux d'entre le Peuple, qui n'avoient point observé la solemnité des Fornacales, Fête instituée par Numa, en l'honneur de la déesse *Fornax*, Divinité de son invention; conformément à ces vers d'Ovide, au second livre des Fastes.

Facta Dea est Fornax; læti Fornace coloni
Orant ut fruges temperet illa suas.

Elle présidoit aux fours, où l'on cuisoit le pain. L'usage étoit de lui offrir du blé roti, & des especes de gâteaux. Pline en apporte la raison au livre dix-huitiême, sur la foy d'Hémina ancien Auteur. *Numa instituit deos fruge colere, & molâ salsâ supplicare, atque far torrere, quoniam tostum cibus salubrior esset: id uno modo consecutum, statuendo non esse purum ad rem divinam nisi tostum; & Fornacalia instituit, Farris torrendi férias.* Comme cette Fête n'avoit point de jour fixe dans le calendrier, elle étoit du nombre de celles qu'on nommoit *Indictivæ feriæ, Impérativæ feriæ.* Le chef des Curions avoit coûtume de l'annoncer, pour chaque Curie à la volonté du Consul, ou du Préteur. Ceux du Peuple qui avoient ignoré le jour de la solemnité, ou qui n'avoient pû en remplir les devoirs, remettoient la céremonie des Fornacales à la Fête de Quirinus, qui pour cela fut appellée *feriæ stultorum.* Nous apprenons la même chose d'Ovide, au second livre des Fastes.

Curio legitimis tunc Fornacalia verbis
Maximus indicit, nec stata sacra facit....................
Stultaque pars populi, quæ sit sua curia nescit
Sed facit extremâ sacra relicta die.

Au reste les Fornacales étoient du nombre de ces Fêtes publiques, qui obligeoient tout le Peuple. *Po-*

De Rome l'an 431.

Consuls.
Q. FABIUS,
L. FULVIUS CURVUS.

de Quirinus. Fabius punit les Apuliens, fit beaucoup de butin sur eux, & revint à Rome, où il fut porté sur un char de triomphe; mais avec une distinction singuliere. Dans les monumens érigés à la gloire des Triomphateurs, il fut écrit, que Fulvius avoit dompté les Samnites; mais que Fabius avoit vaincu les Samnites, & les Apuliens.

Il est vrai qu'en la même année un A. Cornelius fut nommé Dictateur, & qu'il choisit Fabius Ambustus pour son Colonel général de la Cavalerie. De là l'erreur de certains memoires que Tite-Live a suivis. Il y avoit trouvé que le Dictateur étoit en chef à la défaite des Samnites, & qu'il avoit reçû tous les honneurs d'une si belle action. Les Fastes Capitolins nous ont mieux instruits, & sur leur autorité, nous avons reformé la narration de l'Historien Latin. Cornélius ne fut choisi Dictateur, que [a] pour

pularia sacra sunt, dit Festus, *quæ omnes cives faciunt, nec certis familiis attributa sunt, Fornacalia, Palilia, Lararia, &c.*

b Tandis que la Republique subsista, les Consuls, & dans leur absence, le Préteur de Rome présidoit aux Jeux, & donnoit le signal, pour commencer le spectacle. Nous avons sur cette pratique le témoignage d'Ennius, au premier livre de Ciceron, sur la Divination.

... Veluti Consul cum mittere signum
Vult, omnes avidi expectant ad carceris oras

Au défaut de ces Magistrats, on créoit un Dictateur, pour exercer en leur place, l'office de Président, comme nous l'apprennons de Tite-Live, en plus d'un endroit. Dans les premiers siecles de l'Empire, cette prérogative appartenoit au Préteur, selon le témoignage de Martial, dans les deux vers suivans du livre douziême.

Cretatam Prætor cum vellet mittere mappam
Prætori mappam subripit Hermogenes.

Les Empereurs quelquefois s'attribuoient la même fonction, ou en faisoient honneur à quelqu'un de leurs affranchis.

présider

présider aux jeux, en l'absence des Consuls, & durant la maladie du Préteur de l'année. Il donna [a] le signal pour faire commencer la course des chars, & toutes ses fonctions se réduisirent à des bagatelles. C'est ainsi que j'ai éclairci un fait historique, où Tite-Live lui-même s'est trouvé embarrassé. Il attribuë l'obscurité, qui s'est répanduë dans l'histoire des anciens tems, aux harangues funébres. Alors, comme aujourd'hui, dans ces éloges funéraires, chaque famille illustroit ses Héros, par des mensonges honorables, jusqu'à ravir la gloire à ceux, qui l'avoient méritée. Source pernicieuse pour l'histoire, que ces panégyriques, où la flatterie a toûjours plus de part que la vérité !

De Rome l'an 431.
Tit. Liv. l. 8.

a Ce signal fut différent selon les tems. Quintilien dit que c'étoit une serviette, ou une piéce d'étoffe, que les Historiens appellent *mappa*. Le Magistrat avoit coûtume de la jetter en l'air, du haut de l'amphithéâtre. Cassiodore, Cedrenus, Tertullien, & Suetone parlent de cet usage. Quelques-uns ont prétendu, qu'avant Néron, une torche allumée étoit le signal ordinaire des Jeux. C'est ainsi qu'on en usoit parmi les Grecs. Quoiqu'il en soit, le son de la trompette annonçoit toûjours le commencement des Spectacles.

Inde ubi clara dedit sonitum tuba, finibus omnes
Haud mora prosiluere suis. Virg. Æneïd. liv. 5.

LIVRE DIX-HUITIE'ME.

IL étoit tems que Rome éprouvât, à ſon tour, un peu de changement dans ſa fortune. Une proſpérité ſans interruption l'auroit endormie dans la ſécurité. Il eſt vrai que les Romains avoient toûjours été fiers & impérieux ; mais ils s'étoient fait une maxime bien ſenſée. C'étoit de pardonner aux Nations ſoûmiſes, & de ne traiter à la rigueur, que les Peuples orguëilleux, & intraitables. Pour lors cependant ils s'étoient un peu relâchés, d'une ſi belle régle de conduite. Des exploits réïtérés, & une fortune trop conſtante venoient de les aveugler. L'an paſſé, la Superbe République avoit vû les Samnites à ſes piés, demander grace, & reſtituer le butin qu'ils avoient fait ſur elle. Le Sénat avoit pris la meilleure partie de ce qu'ils offroient. Du reſte il avoit rejetté leurs priéres. Ainſi la nation Samnite fut réduite au déſeſpoir. Trop fiére pour prendre la loi des Romains, & trop foible pour leur réſiſter par la force, elle ſe réſolut de faire la guerre ; mais avec précaution, & de ruſer avec un ennemi formidable dans les combats.

Tandis que les Romains ſe donnoient, dans leurs Comices, Titus [a] Véturius, ſurnommé Calvinus,

b Ni Tite-Live, ni Caſſiodore, ni les tables Grecques n'ont marqué le nombre des Conſulats, de l'un & de l'autre Conſul. Il eſt cependant ſûr, que l'an 419. de Rome, ils furent élevés, pour la premiere fois, à la dignité conſulaire. Ainſi cette année 432. fut celle de leur deuxième conſulat. Cicéron en fait foy, au troiſiême livre des offices, où il dit que ces Magiſtrats étoient Conſuls, pour la ſeconde fois, lorſque les Ro-

De Rome l'an 432.

Consuls. T. Veturius Calvinus, & Sp. Postumius.

& Sp. Postumius pour Consuls, les Samnites, dans leur assemblée, mettoient à la tête de leurs troupes un habile Général. Son nom étoit Pontius. Tout habile que celui-cy étoit au métier des armes, son Pere, nommé Hérennius, le surpassoit en sagesse. Hérennius, dans son jeune âge, avoit conduit les armées de son païs. Pour lors il menoit une vie privée, & sans assister aux Conseils, il y faisoit passer des avis prudents, & n'ambitionnoit plus d'autre gloire, que celle de soûtenir, par de sages réponses, sa République attaquée. Pour lors la Diéte des Samnites étoit assemblée. On y écoûta le rapport des Ambassadeurs, après leur retour de Rome. Dês qu'on eût appris l'orgueilleuse réception qu'on leur avoit faite, Pontius harangua les Députés, & les encouragea à bien espérer d'une guerre, que la nécessité seule obligeoit sa Nation à continuer, contre un Peuple inéxorable, qui lui avoit refusé la paix. *Ne vous persuadés pas*, leur dit-il, *que l'Ambassade, que nous avons envoyée à Rome, ait été sans effet. Par une action pleine d'équité, nous avons détourné, loin du Samnium, tout ce que la colére du Ciel lui préparoit de calamités. C'est une grande avance pour la gloire des armes, que de n'avoir plus les Dieux à craindre. Oüi, les Immortels ont changé à nôtre égard. Autant que l'injustice d'un traité violé, contre le droit des gens, nous avoit atti-*

Tit. Liv. l. 9.

mains furent vaincus prês de Caudium. *T. Veturius, & Spurius Postumius, cum iterum consules essent &c.* Zonaras a donné faussement à Veturius le prénom de *Tiberius*. L'Auteur de la vie des Hommes Illustres ne s'est pas moins trompé, lorsqu'il lui donne celui de Caïus. Si l'on en juge par les noms de ces deux Consuls, il paroît qu'ils furent, l'un & l'autre, de famille Patricienne, contre l'ordinaire de ces tems-là, où les honneurs consulaires étoient mi-partis, entre les Patriciens, & les Plébéïens.

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

ré d'infortune, autant l'inhumanité des Romains, qui n'ont reçû nos restitutions qu'avec faste, leur causera-t-elle de revers. Qu'avons-nous pû faire, pour appaiser les Dieux, & pour calmer les hommes, que nous n'ayons pas fait? Nous avons rendu des dépoüilles injustement envahies. Nous avons livré mort l'auteur de l'iniquité, parce que nous ne pouvions pas le livrer vivant. Rome, que pouvois-tu éxiger de plus! J'en fais juges toutes les Nations de l'Italie. S'il arrivoit même, que nos malheurs passés, & que le crédit des Romains, nous fissent condamner, au Tribunal de nos voisins, j'en appellerois aux Dieux, dont les jugements sont incorruptibles. Que ne prononçeroient-ils pas contre un Peuple insatiable, que nos plus humbles satisfactions n'ont pû contenter? Falloit-il, pour assouvir sa rage, lui offrir encore nos entrailles à déchirer? La guerre que nous allons entreprendre est juste, puisqu'elle est nécessaire. Elle sera donc heureuse. Que nous ayons été vaincus, dans les campagnes précédentes, je n'en suis pas surpris. Le Ciel n'authorisoit pas des entreprises, contraires au droit des gens. Aujourd'hui que la justice accompagne nos armes, & que le Ciel les conduit, que de prospérités n'avons nous pas lieu d'attendre!

Le Général Samnite, dirigé sans doute par son Pere, raisonnoit sur des principes sensés. Aussi ses prédictions ne se vérifiérent que trop, au désavantage des Romains. Pontius ne differa pas à mettre ses troupes en campagne. [a] Caudium lui parut un

[a] *Caudium*, que des Auteurs peu corrects appellent *Claudium*, étoit une Ville de la dépendance des Hirpiniens, selon Pline le Naturaliste, ou du territoire des Samnites, selon Ptolomée. Cluvier conjecture, que cette Ville fut située dans l'endroit, qu'on appelle aujourd'hui *Airola*. Près de-là il place les fourches Caudines, dans un lieu fort serré, à

De Rome l'an 432.

Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

lieu propre, à devenir le théatre de la guerre. C'étoit une petite Ville du Samnium, enceinte d'une foible muraille; mais dont les environs paroissoient propres, à tendre des embûches. Des montagnes l'entouroient, des bois la couvroient, & les marais, dont les vallons étoient remplis, en rendoient l'approche difficile. L'armée Samnite se cacha derriére les montagnes, & s'embusqua dans les bois, jusqu'à l'arrivée des Romains.

Frontinus de Coloniis.

Aussi-tôt que Pontius eut appris, que les Consuls avoient conduit leurs Légions jusqu'à [a] Calatie, ville de la Campanie, qui n'étoit guéres distante de Caudium, que d'une grande lieuë, il donna aux Romains le tems de camper, sans paroître dans la plaine. Ce n'étoit pas par la force, qu'il vouloit les vaincre. Par l'industrie, & par la connoissance qu'il

peu de distance de la Ville de Sainte Agathe. Une petite riviere, que les anciens Géographes appellent *Isclérus Amnis*, *l'Iscléro*, prend son cours, par le milieu de ce détroit, pour décharger ses eaux dans le Vulturne. Holstenius, a crû, que Caudium étoit placé dans le terrain, où est présentement le Bourg d'*Arpaia*, anciennement *Harpadium Hirpinum*, dans la Principauté Ultérieure, sur les confins de la Terre de Labour. Il cite en preuve l'Histoire de Lombardie par Erchembert, la chronique de Leon d'Ostie, & plusieurs anciennes inscriptions, qui ont été déterrées au même endroit. Pour les fourches Caudines, il les retrouve dans un passage fort étroit, qui conduit d'*Arpaia* à *Argentium* ou *Arienzo*. Ce défilé est proche d'un Village, que les naturels du Pays nomment encore *le Furchie*. On y apperçoit des vestiges de la Voye Appienne. D'autres croyent, que les Fourches Caudines sont deux passages fort étroits du *Val de Gardano*, dans la Principauté Ultérieure.

a Cluvier croit, que l'ancienne Calatie est celle-là même, qu'on appelle aujourd'hui *Caiasso*, ou *Gaiasso*, dans la Terre de Labour. Holsténius fait mention de deux Calaties, dont l'une est située entre Capouë & Bénevent. On l'appelle vulgairement *Galazze*. L'autre étoit une forteresse au-dessous de *Caserta*. Jule César, au rapport d'Appien, envoya une colonie Romaine dans la Ville de Calatie.

De Rome l'an 432.
Consuls. T. Veturius Calvinus, & Sp. Postumius.

avoit du païs, il prétendoit les surprendre. Pontius laissa quelque tems les Romains se morfondre, dans leurs retranchements, & s'ennuyer de l'inaction. Ensuite il fit répandre sourdement le bruit, que l'armée des Samnites étoit loin de Caudium, occupée dans l'Apulie, à faire le siége de Lucérie. Il faut qu'alors les Généraux Romains, ne fissent pas beaucoup de dépense en espions, puisqu'ils ignorérent, que l'ennemi fût si proche, & qu'ils le crûrent occupé à faire ailleurs un siége. Il est vrai que Pontius usa d'artifice, pour tromper les Consuls. Dans l'intervalle, depuis Caudium jusqu'à Calatie, il répandit dix de ses soldats, gens d'esprit & de résolution, qui, sous des habits de bergers, se firent conducteurs de bestiaux dans la plaine. Souvent enlevés, & conduits devant les Consuls, par des partis Romains, ils répondirent toûjours uniformément, que Pontius avoit fait marcher ses Samnites, du côté de Lucérie, & que cette Ville étoit assiégée. Sur le témoignage de ces hommes apostés, le conseil de guerre fut d'avis, de conduire les Légions, à la deffense d'une Ville assiégée, & fidéle. On ne délibera pas s'il falloit aller aux ennemis. Toute l'indétermination fut, sur le chemin qu'on devoit prendre. Les uns vouloient, & c'étoit les plus sages, qu'on prît le plus long, & qu'aprês avoir surmonté l'Apennin, on cotoyât, quelque tems, la mer Adriatique, pour venir se rabattre sur Lucérie. D'autres, en plus grand nombre, préférérent la route la plus courte, à la plus sûre. Ce dernier avis l'emporta, & la confiance, où l'on étoit, que la marche ne seroit point traversée, fit qu'on se hazarda d'entrer en

Tit. Liv. l. 9. Eutropius, Florus, Zonaras, Orosius, &c.

d'horribles défilés, & de franchir des rochers presque inaccessibles. D'abord les passages parurent libres, jusqu'au voisinage de Caudium. C'étoit là néanmoins que les ennemis attendoient les Romains, & cachés dans les bois, ils gardoient un profond silence. L'armée Romaine arriva enfin au lieu fatal, dont le nom a passé à la postérité. On l'appelloit *les fourches Caudines*. Les Consuls firent défiler leurs troupes, par un ravin fort étroit, bordé, des deux côtés, d'épaisses forêts, &, de là, ils les firent descendre dans un vallon assès spacieux, que la nature avoit environné de collines en amphithéatre. De tous côtés il étoit bordé de hautes montagnes, tellement revêtuës d'arbres, & de broussailles, qu'il n'étoit pas possible d'y pénétrer. La plaine du vallon étoit une prairie marécageuse, que les torrents, qui se précipitoient des montagnes, rendoient humide en tout tems. Pour en sortir, il ne restoit qu'un chemin étroit, & escarpé ; mais que les Samnites avoient eu la précaution de boucher, & qu'ils gardoient avec un corps de troupes. Lors donc que les Consuls eurent donné ordre, de franchir ce passage, on le trouva impraticable, par un grand nombre d'arbres abbatus, & par des monçeaux de pierres, qui en fermoient l'issuë. Ce fut alors seulement, que les Romains craignirent une embuscade, & qu'ils soupçonnérent, que l'ennemi n'étoit pas loin. Crainte d'être investis, tout à coup ils rebroussérent chemin, & tentérent de sortir du vallon, par le ravin qui les y avoit conduits. Leurs efforts furent inutiles. Les Samnites, avec des arbres qu'ils tenoient tout prêts, & des pierres, dont ils formérent, en hâte,

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

De Rome l'an 432.
Consuls. T. Veturius Calvinus, & Sp. Postumius.

une muraille séche ; mais insurmontable, embarrassérent tellement le retour, que les Légions Romaines sentirent enfin, qu'elles étoint enfermées, sans pouvoir échapper. Pour lors les soldats, & les Officiers se regardérent les uns les autres, & chacun chercha, dans les yeux de son camarade, quelque signe d'espérance. Tous restoient immobiles, tant la crainte les avoit saisis. Cependant les Consuls firent bonne contenance. Comme s'ils avoient eu envie de rester dans le vallon, ils firent prendre des dimensions, pour y fortifier un camp. Le soldat se mocquoit de leur précaution;mais, pour ne pas ajoûter leur désobéïssance, à la faute de leurs Généraux, personne ne se refusa au travail. On forma donc des retranchements, sur le bord de l'eau, & chacun y travailla, malgré les huées des ennemis, qui, du haut des montagnes, insultoient à l'inutilité de leurs fatigues.

Quand les Romains furent campés, les principaux Officiers de leur armée ; c'est-à-dire, les Lieutenants généraux, & les Tribuns Légionnaires, vinrent au Prétoire des Consuls, pour y tenir conseil. Ils n'y avoient point été mandés, soit parce que le saisissement des Généraux leur en avoit fait perdre la pensée, soit parce que, dans l'extrémité où l'on étoit réduit, ils jugeoient les délibérations inutiles. Quoi qu'il en soit ; il fallut du moins satisfaire aux cris du soldat. Attroupé devant la tente des Consuls, il demandoit une délivrance, que le Ciel même n'eût pû lui accorder, sans un prodige. Cependant le tems de la consultation se passa plus à pousser des gémissements, qu'à trouver des


Premier camp des Romains
Caudium
defile de Caudium ou les fourches Caudines
Plan du passage
de l'Armée Romaine par
les Fourches Caudines
L'an de Rome 432.
A. Humblot inv.

De Rome l'an 432.

Consuls.

T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

expédients ſalutaires. Enfin la nuit, qui ſurvint, ſépara les Officiers, ſans qu'ils euſſent pris de résolution fixe. Pour les ſoldats, ils employérent le tems du repos, à diſcourir ſur la malheureuſe ſituation de l'armée. Chacun raiſonna ſelon les diſpoſitions de ſon cœur, ou ſelon ſon caprice. *Que ne marchons-nous*, diſoient les uns, *à travers les forêts, & que ne grimpons-nous ſur ces rochers, auſſi loin que nous pourons ſoûtenir nos armes ? Si nous venons à joindre l'ennemi, pourra-t-il tenir contre le déſeſpoir des Romains ? Des lâches tant de fois vaincus, reſiſteront-ils, en lieu égal, à la valeur, & à la fermeté de leurs vainqueurs ! Pour atteindre les Samnites*, diſoient les autres, *il faut donc tranſporter ces montagnes, ou ſe creuſer un paſſage dans ces roches impénétrables. Tandis qu'elles demeureront à leur place, nous n'aurons plus de combats à rendre, & d'ennemis à ſurmonter. Tranquilles dans leurs poſtes, les Samnites, ſans s'ébranler, nous verront périr icy de miſére. C'en eſt fait, camarades, nous ſommes aux derniers de nos jours !*

C'eſt ainſi que le déſeſpoir des Romains s'exprimoit différemment, & l'abattement leur faiſoit négliger le ſommeil, & la nourriture. De leur côté, les Samnites, ébloüis d'une ſi étonnante proſpérité, ne convenoient pas, entr'eux, de l'uſage qu'ils en pourroient faire. Quel parti prendre à l'égard des Romains, qu'on tenoit enfermés ? quel traîtement devoit-on leur faire ? Dans l'indétermination, où ſe trouva le Conſeil de guerre, tous furent d'avis qu'on eût recours à l'Oracle de la Nation. C'étoit le vieux Hérennius, pere du Général. Son âge l'éxemptoit des travaux militaires, & loin de Cau-

De Rome l'an 432.
Consuls. T. Veturius Calvinus, & Sp. Postumius.

dium, il étoit resté en son logis. On fit donc partir un courier pour lui, avec une lettre, qui l'instruisoit de l'extrémité, où l'habilleté de son fils avoit réduit l'armée Romaine. On le prioit ensuite de dire son avis, sur la conduite qu'il falloit tenir, à l'égard d'une armée toûjours invincible; mais alors réduite à la merci de ses ennemis. Le sage vieillard fit une réponse, qu'on n'attendoit pas, & qui surprit par sa nouveauté. *Je conseille à mon fils*, dit-il, *d'ouvrir, avec humanité, le passage aux Romains, & de les laisser retourner à Rome, sans verser leur sang, & sans attenter à leur liberté.* Tout respecté qu'étoit Herennius, son sentiment fut rejetté. Peut-être se persuada-t-on, qu'il s'étoit mal exprimé, ou qu'on avoit mal pris sa pensée. Dumoins on renvoya le courier, pour la seconde fois. Alors la réponse du vieillard fut bien différente de la premiére. *Annoncés*, dit-il, *au Conseil, de ma part, qu'il n'épargne le sang d'aucun Romain, & qu'il les fasse tous périr, sans misericorde.* Ces deux avis, qui parurent se contredire, étonnérent le Général Samnite. Il se persuada que le grand âge avoit affoibli l'esprit de son pere. Cependant les Officiers du Conseil entrevirent du mystére, dans cette contradiction apparente, & son ambiguité même, leur fit respecter la réponse, comme celle d'un Oracle. On pressa donc Pontius de faire venir son pere au camp, & l'on ne l'obtint qu'avec peine. Il y consentit enfin. De son côté, le vieillard souffrit qu'on le transportât à l'armée, dans une espéce de voiture couverte. A son arrivée le Conseil fut assemblé, & le sage Herennius y fut introduit. *Les réponses*,

De Rome l'an 432.

Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

Zonaras l. 7. Orosius l. 3. Tit. Liv. l. 9. Eutropius, &c.

dit-il, *que vous avés reçûës de moi, coup sur coup, n'ont rien qui se contredise, si vous les prenés séparément. Je persiste à croire, ou qu'il faut rendre gratuitement la vie, & la liberté aux Romains, enfermés dans vos piéges, ou qu'il faut les exterminer tous, sans en épargner un seul. Le premier avis est le plus sage. Mais si vous le rejettés, le second devient nécessaire. Rome est un puissant Etat, dont la bien-veillance doit nous faire tout espérer, & dont l'inimitié doit nous faire tout craindre. Le gagner par un signalé bien-fait, c'est s'assurer d'une heureuse tranquillité. Moissonner d'un seul coup toute la fleur de sa jeunesse, c'est nous procurer de la sécurité, dumoins pour un tems. Ainsi point de milieu, point de tempéramment! Ou bien sauvés les Romains, d'une maniére à vous en faire des amis, ou détruisés-les, jusqu'à les rendre des ennemis impuissants.* Pontius, & les Officiers de son armée proposérent un parti mitoyen, qui tenoit un peu de la douceur du premier Conseil, & un peu de la rigueur du second. C'étoit de renvoyer les Romains, la vie sauve; mais du reste de les traîter en vaincus, & de leur imposer des loix, capables de mettre un frein à leur ardeur de conquérir. *Bagatelle!* reprit le sage vieillard. *Par-là Rome ne vous deviendra pas amie, & vous ne diminüerés pas le nombre de vos ennemis. Que vous servira-t-il d'avoir sauvé des braves, que vous aurés irrités! Craignés les fâcheux retours d'une Nation fiére, & vindicative. Si la gêne d'un traité captive pour un tems sa vangeance, bien-tôt ses ressentiments renaîtront, & sa rage ne sera assouvie, que dans le sang de ses vainqueurs.* Pontius ne se prêta pas aux raisons de son pere. Il fit consister le fruit de sa victoire,

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.
Orosius l. 3.

à voir les Romains humiliés en sa présence. *Il nous est arrivé quelquefois de les vaincre*, disoit-il; *mais jamais nous n'avons pû les contraindre, à se rendre à nous. Voilà le genre d'orguëil, que j'aurai le plaisir d'avoir dompté.* C'est ainsi que la vanité d'un jeune victorieux, l'emporta sur les solides intérêts de sa Nation.

Tandis qu'on délibére sur le sort des Romains, dans le camp des Samnites, le désespoir étoit affreux dans l'armée Consulaire. Déja depuis quelques jours, elle languissoit dans le vallon, où elle étoit enfermée, sans espérance de pouvoir échaper. La disette augmentoit tous les jours, dans le camp investi, & l'on ne voyoit point de ressource, ou pour se procurer des vivres, ou pour se tirer du piége. A la vérité quelques soldats avoient tenté d'échaper; mais leurs efforts avoient été inutiles. Le seul parti qui parut raisonnable, fut de faire une députation aux Samnites, pour leur demander la paix, à des conditions équitables, ou en cas de refus, pour les inviter au combat. Pontius reçût les Députés avec fierté, & leur répondit en ces termes. *Nous n'avons plus de combats à rendre, & la bataille est gagnée. Cependant puisque, tout vaincus que vous êtes, vous n'avoüés pas vôtre défaite, je vous annonce, que vous ne sortirés de nos mains, que désarmés, & aprês avoir passé, un à un, sous le joug. C'est un préliminaire, dont je ne me départirai pas. Sur le reste, nous pouvons convenir avec les Romains, à des conditions égales. Ils sortiront du Samnium, ils retireront leurs Colonies des Villes, qu'ils nous ont envahies, & pour lors nous vivrons paisibles, chacun selon ses loix.*

Rapportés ces paroles à vos Consuls, & s'il n'acceptent pas mes offres, ne paroissés plus en ma présence. Ces mots rapportés au camp des Romains, le remplirent de désolation. Les Légions n'en furent pas moins consternées, que si elles avoient reçû des reponses de mort. De tous côtés, les cris & les sanglots se firent entendre. Pour les Consuls, ils démeurérent dans le silence. Comment auroient-ils osé se déclarer en faveur du traité honteux, qu'on leur proposoit ? Mais pouvoient-ils le refuser, dans l'extrémité, où leur armée étoit réduite ? Tandis qu'ils hésitent, & qu'ils s'obstinent à se taire, L. Lentulus les tira d'embarras, & prit la parole. Lentulus étoit un Officier considérable de l'armée, qui par sa sagesse, s'étoit élevé aux premiers honneurs de la Milice. Il paroît même qu'il avoit été le chef de la députation faite aux Samnites. Voici comme il parla. *J'ai entendu dire à mon pere, qu'il s'étoit opposé seul au rachapt du Capitole, lors qu'assiégé par les Gaulois, on déliberoit s'il étoit à propos, d'en payer la délivrance avec de l'or. Nos ennemis,* leur disoit-il, *n'ont formé, autour de nous, aucun retranchement, & quoi qu'on ne puisse sortir d'icy sans danger, il n'est pas impossible de tromper leur vigilance, ou de se faire jour par la valeur. Dans les circonstances où nous sommes, non je ne dégénérerois pas des sentiments de mon pere, & je parlerois comme lui, s'il nous étoit possible de faire des sorties sur les Samnites, comme nos Romains en firent autrefois sur les Gaulois. Encore si nous pouvions combattre l'ennemi, même avec le désavantage du lieu, j'animerois vôtre valeur de mes paroles, & je la seconderois par mes actions. Je me dévoüerois même avec joye, pour ma patrie, &*

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. Veturius Calvinus, & Sp. Postumius.

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

j'irois chercher la mort à travers les bataillons, que j'ouvrirois avant que de périr. Vains projets! souhaits inutiles au bien de la patrie! Je la vois icy toute assemblée, & les braves Légions qui composent cette armée, sont toute la force de la République. Peuvent-elles échapper, qu'en se dévoüant à la mort? Mais leur dévoüement tournera-t-il au bien public? Oüi, *dira quelqu'un. Par leur mort, les murailles de Rome seront conservées, & ce qui reste de Citoyens, trouvera son salut dans nôtre perte. Etrange paradoxe, qui causera la ruïne de ceux mêmes, que nous aurons voulu sauver! Si nous périssons, qui défendra nos murs assiégés? Une multitude de gens découragés soutiendra-t-elle les assauts des Samnites, avec plus de valeur, qu'autrefois nos Peres, aprês leur défaite, par les Gaulois. Trouvera-t-elle, dans ses besoins, un autre Camille, & les restes d'une armée réfugiée dans Véïes. Toutes les ressources de Rome sont renfermées dans ce seul vallon, & j'ose le dire, la patrie doit périr avec nous, ou revivre, si nous échappons à la mort. Point d'autre moyen de sauver nos jours, que de nous rendre à discretion. Icy la fierté Romaine se soûléve. Quel opprobre, dites-vous, quelle ignominie! J'en conviens; mais rien n'est honteux, quand l'amour de la patrie le rend nécessaire. Vous voudriés la sauver au prix de vôtre sang, sauvés-là, en lui sacrifiant un peu de gloire. Pour l'amour de Rome, supportés jusqu'à l'ignominie, que la fatalité des tems doit nous rendre plus tolérable. Les Dieux mêmes cédent à la nécessité du Destin. Allés donc Consuls, & ne croyés pas qu'il soit plus honteux, de racheter vôtre patrie, en vous dépoüillant de vos armes, qu'il le fut à nos Peres, de délivrer Rome à prix d'argent.*

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

Si le conseil que donna Lentulus ne fut pas le plus honorable, du moins il fut salutaire. C'étoit fait de Rome, s'il n'avoit pas été suivi, & jamais la République ne se seroit soûtenuë, après un si furieux échec. Les Consuls résolurent, d'accorder au Général Samnite le préliminaire qu'il souhaitoit. Ils se déterminérent à mettre bas les armes, & à passer sous le joug. Après avoir fait sçavoir au camp de Pontius leur résolution, ils en obtinrent une conférence. Dans le pourparler, le Samnite demanda, de conclure avec Rome un traité de paix, dont, sans doute, il prescriroit les conditions. Les Consuls se retranchérent sur les formalités. *La dépendance*, dirent-ils, *où nous sommes du Peuple, & du Sénat, borne nos pouvoirs, & les loix nous prescrivent des cérémonies, dont un seul défaut rendroit nos conventions inutiles. Sans l'agrément du Peuple, & sans le ministére des Féciaux, que pouvons nous décider? Notre pouvoir ne s'étend tout au plus, qu'à garantir les conditions, dont nous conviendrons avec vous, par des promesses, & par une simple stipulation. Au reste nous les affermirons, par des ôtages.* On peut conclure de-là, contre la pensée de quelques Historiens, que l'arrêté de la Conférence ne fut pas [a] un véritable

Claudius apud Livium l 9.

b Tite-Live, au livre neuviême, dit lui-même, que cette convention faite entre les Samnites, & l'armée Romaine, ne fut point un veritable Traité. *Itaque non, ut vulgo credunt, Claudiusque etiam scribit, fœdere pax Caudina, sed per sponsionem facta est.* En effet les Jurisconsultes mettent de la différence entre trois sortes de Traités, que les Latins exprimoient sous les noms de *sponsio*, de *pactio*, & de *fœdus*. *Sponsio* étoit un engagement mutuel, & reciproque, de particulier à particulier, sous caution. Par le mot de *pactio*, ils entendoient un contract naturel, fondé sur la bonne foy des contractants, & sans aucun égard aux formalités du droit civil. Mais le terme de *fœdus* ex-

De Rome l'an 432.
Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

traité, fait dans les formes. Il fallut des ôtages pour en assurer l'éxécution, & il y manqua la cérémonie essentielle, d'immoler une truye, en chargeant les infracteurs de mille imprécations. Enfin la stipulation fut acceptée, & les Samnites s'en contentérent. Au jour marqué donc, les principaux Officiers de l'armée Romaine, les Consuls, les Lieutenants généraux, les Questeurs, & les Tribuns Légionnaires, allérent au camp des Samnites, pour y signer la stipulation. Ils promirent de sortir du Samnium, d'évacuër les places occupées par les Colonies Romaines, enfin de laisser les Samnites vivre en paix, sous la direction de leurs loix. Il ne manquoit, ce

primoit, parmi les Romains, un traité public entre deux nations, muni de l'autorité du Peuple, & du Sénat, accompagné de serments, d'imprécations contre les infracteurs, & de toutes les céremonies de religion, enfin revêtu de toutes les formalités nécessaires, pour la validité de cet Acte solemnel. Dans les Traités qui se faisoient *per sponsionem*, pour en garantir l'éxecution, on donnoit des Répondants, & des Otages. Mais dans les conventions *ex fœdere*, les clauses du Traité étoient ratifiées par un des Féciaux, qui s'engageoit au nom de la République. Alors on immoloit un porc, ou une truye, & on récitoit à haute voix cette formule, que rapporte Tite-Live, au même endroit. PER QUEM POPULUM FIAT, QUOMINUS LEGIBUS STETUR, UT EUM ITA JUPITER FERIAT, QUEMADMODUM A FECIALIBUS PORCUS FERIATUR. C'est-à-dire, *que Jupiter frappe celui des deux Peuples, qui violera les conditions du Traité, comme le porc est frappé par les Féciaux*. De là Tite-Live conclut, que l'accord fait entre les Romains, & les Samnites, ne fut point un vrai traité, dans la rigueur des termes. Il en rapporte la raison. *Spoponderunt Consules, Legati, Quæstores, Tribuni militum, nominaque omnium, qui spoponderunt, extant. Ubi si ex fœdere acta res esset, præterquam duorum Fecialium non extarent, &c.* Les Consuls, dit l'Historien, les Lieutenants Géneraux, les Questeurs, & les Tribuns Legionnaires, signerent le Traité; & se donnerent pour garants de tous les articles, dont on étoit convenu. Cette maniere de procéder ne s'accordoit point avec celle qu'on observoit dans les Traités *ex fœdere*. Il suffisoit que l'acte fut signé par deux Féciaux, qui représentoient le Sénat, & le Peuple Romain.

semble

semble, à la convention, pour devenir un traité dans les formes, que le sceau de l'autorité publique, & que les cérémonies de Religion. Aussi pour s'assurer de la parole reçûë, les Samnites éxigérent, qu'on leur donneroit six cents Chevaliers Romains, en ôtage. Les ennemis se réservérent le droit, de leur trancher la tête, si Rome manquoit à accomplir la promesse des Consuls. En prenant toutes ces sûretés, Pontius se persuada, qu'il asûreroit, pour jamais, la gloire, & la liberté de sa patrie. L'événement fit voir, que les vûës du sage Herennius étoient plus étenduës, que celles de son fils.

De Rome l'an 432. Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

Au retour des Consuls, la tristesse & la rage saisirent le cœur des soldats Romains. Peu s'en fallut qu'ils ne fissent violence à leurs Généraux, & qu'ils ne les missent en piéces. *C'est par leur imprudence*, disoient-ils, *que nous nous voyons enfermés dans un labyrinthe sans issuë, & c'est par lâcheté qu'ils nous en tirent, avec ignominie; également coupables de nous avoir conduits icy, sans précaution, & de nous en faire sortir, sans honneur.* Lors qu'ils jettoient les yeux sur leurs armes, *ces instruments de nôtre valeur*, s'écrioient-ils, *passeront donc aux mains d'un superbe ennemi! On nous verra désarmés, traverser, à la file, les bataillons du Samnite sous les armes! Nous aurons à soûtenir la joye, & les huées d'un orguëilleux Vainqueur! Quelles seront leurs insultes, lors qu'ils nous verront passer, l'un aprês l'autre, sous un joug ignominieux, & que maîtres de nos personnes, ils nous réduiront à une honteuse nudité! Quel funeste retour au lieu de nôtre naissance! Nous passerons à travers des Villes alliées. Quel sujet de confusion ne trouverons nous pas*

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

dans leur pitié même ! Revenus à Rome, en quel état nous présenterons-nous à nos Peres, & à nos Concitoyens, à ces gens qui n'y rentrérent autrefois, qu'à la suite d'un Triomphateur ! Les playes qu'ils rapportoient d'une bataille gagnée, étoient des preuves de leur vertu. Pour nous, vaincus sans combat, & désarmés sans avoir tiré l'épée, on ne nous considérera que comme des hommes sans résolution, sans force, & sans valeur.

Ces discours, si conformes à la fierté Romaine, se répandoient dans tout le camp ; mais l'image qu'on se faisoit du déshonneur à venir, n'égalloit pas encore le sentiment qu'on en eut, lorsqu'il fut présent. En effet l'heure fatale arriva. Elle avoit été prescrite par le Général ennemi. Voici les conditions où l'on se soûmit. Tous les Officiers Romains, & ensuite leurs soldats, eurent ordre de sortir du camp, seulement avec un habit, & sans armes. Les premiers qui partirent, furent les six cents Chevaliers, qui devoient servir d'ôtages. Remis aux mains des ennemis, ils furent à l'instant conduits en un lieu de sûreté. Les Consuls parurent ensuite en présence des vainqueurs. On leur ordonna d'abord, de quitter [a] le manteau de guerre. C'étoit la marque de leur dignité. A ce spectacle, ces mêmes soldats, que l'indignation avoit soulevés contre leurs Généraux, détournérent les yeux, & leur couroux se changea en compassion. Ils ne pûrent voir, sans regret, une si grande majesté traitée avec

a Ce manteau de guerre s'appelloit *Paludamentum*. Voyez ce que nous avons dit de cette sorte d'habit militaire, dans le quatriême volume livre 16. pag. 391. not. *a*.

tant de mépris. Tandis que les Légions poussent des soupirs, les Consuls passent les premiers sous le joug, dépoüillés de leurs habits, & à demi-nus. Le même affront fut fait aux Officiers, selon leur rang, & par ordre de leur dignité. Enfin suivirent les Légionnaires, chacun à son tour. De toutes parts, les malheureux Romains étoient environnés d'ennemis armés, qui les insultoient, ou qui les frappoient. Pour peu qu'il jettassent un regard fier sur un Samnite, ils étoient assommés de coups, ou mis à mort.

De Rome l'an 432.

Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

Tel fut le cruel départ de ces malheureux Romains, qui ne commencérent à respirer, que quand ils furent tirés de leur prison. Cependant, tout échappés qu'ils se crurent d'une espéce d'Enfer, l'état où ils se trouvérent leur parut insoûtenable. Ils auroient pû, le jour même, arriver à Capoüe; mais en partie, par la défiance qu'ils eurent de cette Ville quoiqu'alliée de Rome, en partie par la honte de s'y montrer en un si triste équipage, ils aimérent mieux coucher en chemin, à platte terre, privés de vivres, & de secours. La nouvelle n'en fut pas plûtôt venuë à la Ville, que les Capoüans changérent en humanité, [a] cette humeur altiére, qu'on leur avoit

[a] La fierté des Campanois, & des Capoüans en particulier, fut si connuë, & si marquée, qu'elle passa en proverbe, *Campana Superbia.* Cicéron, *orat. post reditum*, dit en parlant de Capoüe, que cette Ville étoit le domicile de l'orgueil, & dans son plaidoyé contre Rullus, que ce vice y avoit pris naissance. *Capua domicilium Superbiæ.... Capuæ nata superbia.* C'est dans ce sens qu'Aule-Gelle, *lib.* 1, *c.* 24. a dit de cet Epigramme de Nævius.

Immortales, mortales si fas foret flere,
Flerent Camænæ Nævium poëtam, &c.

qu'elle respiroit l'arrogance & le faste des Campanois.

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

toûjours reprochée. Ils envoyérent aux Consuls des habits, des chevaux, & tous les ornements de leur dignité. On pourvut à leur donner des armes, des Faisceaux, & des Licteurs. On fit partir des rafraichissements, pour eux, & pour leur armée. A leur approche de Capoüe, la milice & le peuple alla au-devant d'eux. Enfin ces secourables Alliés, ne manquérent, ni en public, ni en particulier; à aucun devoir de la plus tendre hospitalité. Dans quel abbattement l'humiliation ne fait-elle pas tomber des hommes, nourris dans le sein de la gloire, & que la Victoire a, depuis long-tems, accoûtumés aux triomphes. Les Consuls & leurs troupes furent insensibles, à toutes les marques d'une amitié sincére. Je ne sçai quelle douleur farouche paroissoit sur leurs visages. Les yeux baissés en terre, ils s'obstinoient au silence, & les discours de consolation leur étoient à charge. La honte avoit encore plus de part, que le dépit, à une taciturnité si profonde. Enfin la compagnie sembloit les gêner; & chaque nouveau venu leur paroissoit chargé de quelque reproche à leur faire. Ils partirent donc le lendemain de Capoüe, pour retourner à Rome. L'élite de la jeune Noblesse Campanoise, les accompagna, par honneur, jusques sur la frontiére de leur païs. Au retour de ces jeunes Cavaliers, le Sénat de Capoüe s'assembla, & les interrogea sur la contenance des Consuls, & de leur armée, durant la marche. *Le tems*, dirent-ils, *n'a rien diminué de leur abbatement. Pendant la route, même silence, même consternation, qu'à Capoüe. Les fiers Romains sont découragés, & avec les armes, ils ont mis bas leur ancienne valeur.*

Nul d'entre eux n'a répondu à nos honnêtetés. A peine les ont-ils apperçûës. On diroit qu'ils portent encore ſur leurs épaules, le joug ſous lequel ils ont paſſé. Quelle gloire pour les Samnites ! Leur victoire n'eſt point paſſagére. Ce n'eſt pas ſeulement les Romains qu'ils ont vaincus, comme les Gaulois les défirent autrefois. C'eſt de la vertu Romaine, que les Samnites ont triomphé.

De Rome l'an 432.
Conſuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

Tandis qu'on parloit ainſi dans le Sénat de Capoüe, bien des gens prenoient des ſentiments de mépris pour la République, & ces diſcours frayoient le chemin à la défection. Il ſe trouva néanmoins, dans l'aſſemblée, un homme d'aſsês bon ſens, pour penſer juſte, ſur cette conſternation de l'armée Romaine. Le nom de ce ſage Campanois, étoit Ofilius Calavius. Son âge, ſa naiſſance, & ſes ſervices le rendoient reſpectable à ſa Nation. *J'augure toute autre choſe que le commun*, dit-il, *de cette confuſion muette des Romains. Dans leur ſilence obſtiné, j'apperçois les indices d'une colére, qui ſe fermente, ſans s'évaporer. Les yeux fixés en terre, ils ſongent à ſe vanger, & s'ils refuſent d'être conſolés, c'eſt qu'ils veulent n'oublier jamais l'affront qu'ils ont reçû. La taciturnité de tant de braves, fera bien-tôt pouſſer de grands cris aux Samnites. Les Romains auront toûjours devant les yeux l'indigne traitement, qu'ils ont reçû de leurs ennemis ; mais les Samnites n'auront pas toûjours des fourches Caudines, pour les enfermer.* C'étoit ainſi qu'on penſoit, & qu'on parloit différemment, chez les Alliés de la République.

Dans Rome, on commençoit à craindre, pour l'armée Conſulaire. On y avoit appris, je ne ſçai comment, qu'elle étoit enveloppée par les Samni-

De Rome l'an 432.

Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

tes, & déja on avoit fait quelques levées, pour marcher à son secours. Enfin on fit cesser tous les préparatifs, lorsqu'on eut nouvelle de la paix honteuse, que les Consuls avoient faite avec l'ennemi. Certainement on en fut plus indigné, qu'on n'avoit été allarmé du péril, où la fleur de la jeunesse Romaine étoit exposée. Sans attendre les ordres du Sénat, comme d'un consentement tacite, tous prirent les marques du plus grand deüil. On cessa de rendre la justice, les boutiques du marché de Rome furent fermées, les [a] Dames Romaines, quittérent leurs anneaux d'or, & les Magistrats [b] leurs

a Nous apprenons de Pline, au livre 33. chapitre I. que l'usage des anneaux d'or s'introduisit fort tard parmi les Romains. Pendant longtems ils ne connurent que des bagues de fer. Les anneaux d'un métail plus précieux ne furent accordés qu'à ceux, que la Republique envoyoit en ambassade. C'étoit un des symboles de leur dignité. Encore ne les portoient-ils au doigt, que dans les jours d'audiance, lorsqu'ils exerçoient les fonctions d'Ambassadeurs. Les triomphateurs même, sans excepter Marius, ne furent pas, en cela, plus distingués que les particuliers de Rome. Ainsi, dans l'incertitude si la Noblesse portoit déja des anneaux d'or, dans le tems que nous parcourons présentement, nous avons crû pouvoir dire, que ces bijoux étoient alors reservés aux seules Dames, & qu'elles les quittérent, en signe de deüil; quoique Tite-Live ne nous dise rien de positif sur ce point. Nous éclaircirons dans la suite l'antiquité & les differents usages des anneaux, chez les Romains.

b Tite-Live, exprime les habits de parade, dont se dépoüillérent les Magistrats, par le nom latin de *lati clavi*. Pour peu que l'on soit versé dans la connoissance de l'Histoire Romaine, on ne peut ignorer que le *lati-clave* fut une tunique, ou une sorte de veste, affectée aux Sénateurs, pour les distinguer des Chevaliers Romains. La tunique de ceux-cy fut nommée *angusti-clave*. Le nom de ces habits avoit rapport à certains ornements de pourpre, qui représentoient, sur la tunique, la figure d'un clou. C'est ce qu'on peut dire en général de plus plausible, sur une matiére, qui a jusqu'icy partagé grand nombre de Sçavants. Sigonius *lib. 3. de Judiciis*, & Zamoscius *lib. I. de Sénatu Romano*, se sont persuadés faussement que ces clous qui paroient les tuniques des Sénateurs, & des Chevaliers Romains, n'é-



A. Sénateur Romain revêtu du Laticlave.
B. Chevalier Romain avec l'Angusticlave.

habits de parade. Enfin la Ville parut aussi conster-

De Rome l'an 432.

Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

toient rien autre chose, que des fleurs en broderie, travaillées à l'aiguille, ou tissuës dans l'étoffe même. Nous avons proposé cette opinion, qui a eu jusques icy d'illustres sectateurs, & nous avons paru l'adopter, dans le premier volume, page 320. Mais outre qu'elle ne peut s'accorder avec le torrent des anciens Auteurs, il est aisé de concevoir, que le terme latin *clavus* n'a jamais été d'usage, pour exprimer la figure d'une fleur. D'autres, comme Lazius, *lib. 2. & 3. commentar. Reipub. Rom.* & Pancirol, *lib. 1. rerum memorabilium*, ont pris ces clous, pour des boutons, ou des agraffes, qui réünissoient la tunique pardevant. Ce sentiment se détruit de lui-même. S'imaginera-t'on, que les Romains, pour donner plus de magnificence à leurs serviettes, & à leurs nappes, qu'ils appelloient *clavatæ mappæ*, *clavata mantilia*, *laticlaviæ mappæ*, y eussent ajoûté des boutons, & des agraffes. D'ailleurs ces ornemens eussent été fort mal placés dans une tunique, qui étoit toute d'une piece, sans aucune ouverture, comme nous le démontrerons en son lieu. Enfin dans les statuës antiques des Consuls, & des Sénateurs Romains, on n'a remarqué aucuns vestiges de ces boutons, & de ces boucles. Cujas n'a pas mieux rencontré, lorsqu'ils conçoit le *clavus* comme l'Ἐπωμὶς des Grecs, ou comme un scapulaire, qui s'étendoit depuis les épaules, jusqu'à la poitrine. Quelle analogie de cette piece d'étoffe, avec la forme d'un clou? Scaliger néanmoins semble pancher pour ce sentiment, avec cette difference, que, selon lui, cette espece de scapulaire, étoit marqueté de pourpre, en façon de têtes de clous. Nous mettons au même rang l'opinion de Budée, qui a confondu mal à propos la prétexte, avec le laticlave. Il n'a pas fait attention que l'une étoit la toge même des Magistrats, & l'autre une simple tunique. Le Ferrari s'applaudit d'avoir trouvé l'étymologie du laticlave, & de l'angusti-clave, dans ces figures de pourpre, qu'il dit avoir été répanduës sans nombre, en forme de têtes de clous, sur la tunique des Sénateurs, & des Chevaliers, de sorte cependant qu'elles étoient plus amples dans le lati-clave, & moins larges dans l'angusti-clave. Il tâche d'appuyer son sentiment d'une infinité de passages, qu'il tourne dans tous les sens, pour en tirer une interprétation favorable. Mais tous ses efforts n'ont abouti, qu'à faire appercevoir le peu de solidité des preuves qu'il étale avec une confiance, qui avoit imposé jusques icy, à ceux qui n'avoient pas lû l'ouvrage d'Albert Rubénius, sur les habits des Anciens. Tout bien examiné, l'opinion de celuy-cy nous paroît plus conforme à ce que les écrivains de Rome nous ont appris du lati-clave, & de l'angusti-clave. Il prétend donc, que le *clavus* des Romains étoit une bande de pourpre, qui se terminoit en pointe, & s'étendoit sur le devant de la tunique, depuis l'extrêmité supérieure, jusqu'au-des-

née que les troupes. On ne s'en tint pas-là. Tous

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

sous de la poitrine. C'est dans le même sens qu'Horace à dit, *latum demisit pectore clavum.* Selon Rubénius, la prétexte ne differoit du lati-clave, & de l'angusti-clave, qu'en ce que la premiere étoit bordée, par le bas d'une bande de pourpre, au lieu que cette parure occupoit la partie supérieure, & la plus apparente de la tunique équestre, & sénatoriale. De plus les Grecs employoient le terme μεσοπόρφυρον, pour exprimer un lati-clave. De-là l'Auteur que nous venons de citer, tire une forte preuve, en faveur de son sentiment. De même, dit-il, que le terme περιπόρφυρον, est pris pour un vêtement, qui est bordé d'une bande de pourpre, à son extrêmité inferieure; ainsi le mot grec μεσοπόρφυρον doit s'entendre d'un habit, qui est croisé d'une bande de pourpre, par le milieu. Le témoignage de saint Jerôme favorise cette explication. Au livre second de son commentaire sur Isaïe, il rend le mot grec μεσοπόρφυραν, par ceux-cy *tunicam clavatam purpurâ.* Festus, pour signifier une bande de pourpre, employe le terme de *clavus purpureus.* Isidore au livre dix-neuf des Etymologies *chap.* 22. compare les bandes de pourpre qui ornoient les anciennes dalmatiques, avec celles que les Latins appelloient *clavi,* ou plûtôt il leur donne le même nom. Voici ses paroles. *Dalmatica vestis, primum in Dalmatiâ Provinciâ Græciæ texta est, tunica sacerdotalis candida cum clavis ex purpura.* Ce sont ces mêmes bandes qu'Alcuin *cap.* 4. *de celebrat. Miss.* appelle *virgulas coccineas.* Amalarius *lib.* 2. *de Ecclesiast. Offic.* les nomme *coccineas lineas.* On prenoit donc indifféremment, dans la même signification, ces termes Latins, *clavi*, *virgulæ*, *lineæ.* Rubénius conjecture, avec assez de vray-semblance, que le lati-clave des Sénateurs n'avoit qu'une bande de pourpre fort large, appliquée sur le devant. Il en apporte la raison. C'est, dit-il, que le mot singulier *latus clavus* étoit employé, pour signifier le lati-clave. Il soupçonne en même temps, que l'angusti-clave fut orné de deux bandes plus étroites, que celle de lati-clave, l'une à droite l'autre à gauche. Il s'authorise à ce sujet d'un passage de Quintilien, qui désigne la pourpre appliquée à la tunique des Chevaliers Romains, par le terme plurier *purpuræ.* Voici les terme de Quintilien livre 11. 3. *Cui lati clavi jus non erit, ita cingatur, ut tunicæ prioribus, infra genua paulum, posterioribus, ad medios poplites usque perveniant, nam infra mulierum; supra centurionum. Ut* PURPURÆ *recte descendant levis cura est. Notatur interim negligentia, latum habentium clavum modus est, ut sit paulum cinctis submissior.* C'est-à-dire, que celui qui n'a pas droit de porter le lati-clave, ceigne sa tunique, & la releve de telle maniere, que les pans de devant se terminent un peu au-dessous du genou, & ceux de derriére jusqu'au milieu des jarrets. Il n'appartient qu'aux femmes de donner plus de longueur à

éclatérent

De Rome l'an 432.

Consuls. T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

éclatérent en invectives, contre les auteurs d'un si indigne traité. Comme la colére est souvent injuste, on étendit la haine publique jusque sur les soldats, tout innocents qu'ils étoient. *Ce sont des lâches*, disoit-on, *indignes de revoir leur patrie, & qu'il faut exclure de nos murailles.* Tels sont les murmures ordinaires de la multitude, aprês un mauvais succês; mais elle n'est pas constante dans ses résolutions. Bien-tôt le Peuple changea son indignation, en pitié. Dês que ces infortunés compatriotes, reparurent à Rome, on plaignit leur sort, bien loin de leur insulter. Aussi ne rentrérent-ils pas dans la Ville, avec un air de joye, qu'on prend ordinairement, lorsqu'on se voit inopinément échappé d'un grand péril. Le chagrin de leur dé-

a leurs tuniques, & aux Centurions, de les porter plus courtes. Il est aisé d'ajuster tellement sa tunique, que les bandes de pourpre se répondent en ligne droite, & avec symetrie, sans quoi on feroit paroître de la negligence, dans son maintien. Quant à ceux qui jouissent des honneurs du lati-clave, leurs tuniques doivent descendre plus bas, que celles qu'on attache sous la robbe, avec une ceinture. De ce passage de Quintilien Rubénius infere 1°. Que l'angusti-clave, ou la tunique des Chevaliers Romains, étoit traversée de deux bandes de pourpre, de part & d'autre, depuis le haut jusqu'en bas. Il confirme sa conjecture par ces deux vers de l'art poëtique d'Horace, qui n'en donne pas davantage à la tunique Romaine.

Purpureus late pannus, qui splendeat unus, & alter
Assuitur pannus.

2°. Il prouve, par le même passage, qu'à l'exception du lati-clave, il étoit ordinaire, soit aux Chevaliers, soit aux Plébéïens, de relever leurs tuniques avec une ceinture. 3°. Il conclut, que celle des Sénateurs étoit plus ample, & plus longue, & par conséquent plus convenable à la gravité d'un Magistrat. La planche, que nous joignons icy, fera juger de la forme du lati-clave, & de l'angusti-clave, parmi les anciens Romains. Au reste le droit de porter ces sortes d'habits, qu'on appelloit *clavatæ vestes*, ne se borna pas aux Sénateurs, ni aux seuls Chevaliers, comme nous le remarquerons dans la suite; car la matiére qui concerne l'habillement des Romains, reviendra plus d'une fois sur les rangs.

De Rome l'an 432.
Consuls.
T. VETURIUS CALVINUS, & SP. POSTUMIUS.

tention, les suivit jusqu'au lieu de leur liberté. Ils attendirent la nuit, pour rentrer dans les murs. Chacun se retira chez soi, & se fit une solitude de son logis. Le lendemain, & les jours suivants, nul ne parut en public, & l'on n'en vit aucun dans la place de Rome. Ils se regardoient comme des hommes flétris, dégradés, anéantis. Les Consuls eux-mêmes, se condamnérent à la retraite. Ils ne firent qu'un seul éxercice de leurs fonctions, encore étoit-il indispensable; ce fut de nommer un Dictateur, pour présider à des Comices par Centuries, où l'on devoit choisir de nouveaux Consuls. Pour eux, ils se crûrent indignes de paroître au champ de Mars, à la tête de la République. Le Dictateur qu'ils nommérent, fut Q. Fabius Ambustus, qui se donna Ælius Pætus, pour maître de la Cavalerie. On trouva du défaut dans la nomination de Fabius, & on lui substitua Æmilius Papus, qui choisit Valerius Flaccus, pour Colonel général de la Cavalerie. Cette nouvelle promotion ne fut pas plus agréée, que la premiére, tant on étoit dégoûté à Rome, de tous les Magistrats d'une si malheureuse année. Il fallut donc soûmettre la République à l'interregne, pour avoir un Président des Comices, dont la main fût plus heureuse, que celle de deux Dictateurs, nommés par de lâches Consuls. Le gouvernement tomba entre les mains, de deux hommes illustres, c'étoit Q. Fabius Maximus, & M. Valerius Corvus. Le dernier étoit alors Préteur, pour la troisiême fois. Les Comices se tinrent, tandis qu'il étoit en éxercice de son interregne. Rien de plus judicieux, que le choix qu'il

Plinius l. 7. chap. 48.

fit faire, par le Peuple assemblé.

De Rome l'an 433.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

Pour réparer la gloire de Rome, & pour succéder à deux Consuls peu habiles, au métier de la guerre, & trop inconsidérés, il falloit deux chefs d'une prudence reconnüe, & d'une valeur éprouvée. D'abord on jetta les yeux sur le célébre [a] Papirius Cursor. Depuis un tems, il avoit vécu dans l'oubli. C'est assés l'ordinaire des Républiques. Au tems de la prosperité, on y néglige les grands hommes, & leur mérite, souvent traversé par la brigue, quelquefois diminué par la jalousie, d'autrefois devenu suspect par la défiance publique, tombe dans l'obscurité. Lorsque la mauvaise fortune de l'état a ouvert les yeux, de ceux qui gouvernent, les hommes d'une vertu rare reprennent le dessus, & la nécessité fait revivre leurs talens. Ils deviennent alors la ressouce de leur Patrie. Tel fut le sort de Papirius. On ne rappella le souvenir de ses victoires, de sa constance, & de son habilleté à manier les esprits, que quand Rome fut tombée dans le désastre. Il en fut à peu près ainsi du Collégue, qu'on lui donna, dans

a C'est le second Consulat de Lucius Papirius Cursor, de l'aveu même de Tite-Live, quoi que cet Historien ne nous ait point instruit de la premiere promotion de ce Consul, comme nous l'avons remarqué sous l'année de Rome 420. Les Tables Grecques ont compté ce second Consulat, pour le troisiéme. C'est une suite de l'erreur qui se trouve, dans ces tables, sous l'année 431. Les Consuls Quintus Fabius Maximus Rullianus, & L. Fulvius Curvus, n'y sont désignés que par les surnoms de *Cursor*, & de *Rullus*. Le premier surnom, qui étoit celui de Papirius, a causé, dans les mêmes annales, cette méprise sur le nombre des Consulats. Il paroît assez vrai-semblable, à en juger par l'Histoire même, que les Consuls de l'année précedente se démirent, avant que le tems de leur Magistrature fut expiré. Cependant, comme nous n'avons rien de positif sur ce point, nous compterons à l'ordinaire les années de Rome, selon l'ordre des Consulats.

De Rome l'an 433.
Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

le Consulat. C'étoit le célébre Q. Publilius, surnommé Philo. Déja il avoit été deux fois Consul, & ce fut pour la troisiéme fois qu'on lui confera cette dignité. Dès son premier Consulat, il avoit triomphé des Latins, & ensuite, n'étant que Proconsul, Rome, contre sa coûtume, lui avoit accordé le triomphe, pour avoir dompté les Palépolitains. Tout Plébéïen qu'il étoit, la République l'avoit toûjours distingué, & la Commune l'avoit présenté à tous les emplois, qui jusqu'alors n'avoient été occupés, que par la Noblesse. Par sa conduite, & par sa bravoure, toûjours il s'étoit montré digne des grands postes, où l'on l'avoit placé. Cependant depuis six ans, son nom sembloit avoir été oublié, & l'on ne le trouve plus dans la liste des Magistrats Romains. Il fallut donc un coup aussi terrible, que celui des fourches Caudines, pour faire penser à lui, & pour le tirer de la vie privée, où son mérite étoit enseveli.

Au même jour que ces deux grands hommes eurent été choisis, par les Comices, les Peres Conscripts leur ordonnérent d'entrer en fonction. On n'attendit pas, pour les mettre en éxercice, que le tems de leurs Prédécesseurs fut expiré. C'étoit une espéce de déposition, que ceux-cy avoient méritée, par leur mauvaise conduite. On voit de-là, combien il est peu sûr, de vouloir compter, au juste, les années Romaines, par le nombre des Consulats. Leurs commencements & leur fin varioient alors trop souvent. Le premier soin de Papirius, & de Publilius, fut de se faire installer, selon les loix, par un Arrêt du Sénat, par lequel il fut

déclaré, qu'il n'étoit intervenu aucun défaut de religion, dans leur prise de possession. Ensuite, ils songérent à faire au Sénat le rapport de la stipulation, que les Consuls précedents avoient faite avec les Samnites, pour la délivrance de l'armée Romaine. L'assemblée se tint, & la plûpart de ceux, qui avoient signé la convention, s'y trouvérent. Publilius y présidoit, parce que ce mois là, les Faisceaux étoient en dépôt chez lui, & qu'il faisoit l'office de premier Consul. Le premier des Peres, à qui Publilius ordonna de parler, fut Postumius, l'un des infortunés Généraux, qui s'étoient laissés surprendre, dans les fourches Caudines. Voici comme il harangua. *Je suis convaincu, que si l'on s'adresse d'abord à moi, pour dire mon avis, sur la malheureuse affaire, où j'ai eu tant de part, c'est moins pour me faire honneur, que pour me charger de confusion. Aussi j'opinerai moins en Sénateur, qu'en coupable. Vous n'avés voulu faire entrer dans vôtre délibération, ni le crime que nous avons commis, ni la peine que nous avons méritée. Ce n'est point un procés criminel, que vous intentés contre nous. S'il en étoit ainsi, j'aurois lieu de vous dire, qu'il seroit injuste, de rendre des Généraux responsables des événements imprévus, & que souvent ils ne sont pas maîtres des caprices de la Fortune. Je me bornerai donc à vous découvrir ce que je pense, sur nôtre campagne désastreuse, & sur la honteuse paix, que nous venons de faire avec l'ennemi. Par l'avis dont je vas être, vous jugerés, si en concluant un infame traité, j'ai eu plus en vûë mes propres intérêts, que ceux de la patrie. Non, la stipulation, que nous avons signée, n'impose aucune obligation au Peuple*

De Rome l'an 434.

Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

Tit. Liv. l. 9.

De Rome l'an 433.
Consuls.
L. Papirius Cursor, & Q. Publilius Philo.

Romain, puisque nous l'avons faite, sans son ordre. Pour l'accomplir donc, il doit suffire, de livrer aux Samnites ceux, qui en ont été les auteurs. A la rigueur, voilà tout ce que nos ennemis peuvent éxiger de Rome. Qu'on nous dépoüille donc, qu'on nous enchaîne, que des Féciaux nous conduisent dans le camp ennemi, & qu'on acquitte, à nos dépens, les obligations dont nous sommes chargés seuls. Trop heureux, si le Ciel est appaisé, par le sacrifice de nôtre vie, & si Rome ne trouve plus d'obstacle, dans la Religion, à recommençer la guerre contre ses ennemis! mon sentiment est donc, que Papirius & que Publilius, leveront une nouvelle armée, qu'ils la méneront en campagne, & qu'ils ne la feront entrer en action, que quand nous aurons été livrés aux Samnites, dans toutes les régles de l'équité. Dieux immotels! si Véturius & moi nous avons attiré vôtre couroux, du moins soyés satisfaits, de nous avoir contraints à passer nûs, & désarmés, sous le joug du Samnite, & de nous voir aujourd'hui chargés de chaînes, & remis entre les mains de l'ennemi! Plus favorables aux nouveaux Consuls, qu'à nous, faites-les rentrer dans les routes de la victoire, que nos Prédécesseurs ont suivies! Inspirés leur ce même courage, qui tant de fois fit triompher nos Généraux, avant nous!

Postumius prononça ce discours, d'un air aussi humble, & aussi consterné, que quand il passa sous le joug. L'assemblée en fut attendrie. Elle jugea que la honte de son traité étoit bien réparée, par l'héroisme de l'avis, qu'il donnoit. *Est-ce-là ce Postumius*, disoit-on, *dont la conduite, & la lâcheté ont été l'objet de tant de murmures? Quel malheur pour la Ré-*

publique, de perdre un si grand homme! Faut-il que la vertu elle-même soit livrée à un ennemi, prêt à exerçer d'autant plus de fureur contre sa personne, qu'il a lui-même rompu la paix, qu'il avoit signée! Quels affreux supplices ne lui destine-t-on pas!

De Rome l'an 433.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

Malgré la compassion universelle des Sénateurs, pour ce grand nombre d'Officiers Romains, qu'on alloit livrer aux Samnites, tous furent de l'avis que Postumius avois ouvert. Il n'y eut que deux Tribuns du Peuple, qui, par le droit de leur charge, assistoient alors au Sénat, qui firent quelque opposition à l'Arrêt, qu'on alloit porter. L'un s'appelloit L. Livius, & l'autre Q. Mælius. Ces deux hommes, selon toutes les apparences, avoient été Tribuns Légionnaires dans les troupes, revenuës des fourches Caudines, & depuis leur retour, ils venoient d'être choisis [a] Tribuns du Peuple. Comme ils devoient être compris parmi ceux, que l'on devoit remettre aux mains des Samnites, ils firent tous leurs efforts, pour détourner le coup, qui les menaçoit. *Ne croyés point, Peres Conscripts*, dirent-ils,

[a] Il est indubitable que Lucius Livius, & Quintus Mœlius ne commençerent à exercer les fonctions du Tribunat, qu'après la malheureuse journée de *Caudium*, quoique Tite-Live ne nous ait point marqué la date de leur création. Il n'étoit pas permis aux Tribuns du Peuple, selon la remarque d'Aule-Gelle, de s'absenter un jour entier de Rome. Ces deux nouveaux Magistrats ne se trouvérent donc aux fourches Caudines, qu'en qualité d'Officiers subalternes de l'armée Romaine. Cicéron, au troisiême livre des Offices, parle de l'opposition, que formérent les deux Tribuns, avec cette différence, qu'il donne au premier le nom de Titus Minucius, & non pas de Lucius Livius. Il substitüe en même-tems, au second Tribun Quintus Mœlius, un Quintus Æmilius. C'est une erreur manifeste. Les Æmilius étoient de race Patricienne. Par consequent ils n'avoient point droit d'aspirer au Tribunat Plébéïen.

De Rome l'an 433.
Consuls.
L. Papirius Cursor, & Q. Publilius Philo.

que toutes vos obligations seront acquittées, lorsqu'on nous aura livrés aux ennemis. Vous n'aurés jamais rempli tous les devoirs de la justice, que vous n'ayés remis vôtre armée entiére, dans la même situation, d'où nos promesses l'ont tirée. C'est aux fourches Caudines, qu'il faut renvoyer vos troupes, avec leurs Commandants, & non pas un petit nombre d'Officiers, qu'il faut abandonner à la rage des Samnites. Quelle peine avons-nous donc méritée, pour avoir sauvé l'armée Romaine.? Faut-il que nous païions seuls, de nos vies & de notre liberté, l'avantage que nous avons procuré à la République? Ferés-vous illusion aux Dieux, & aux Nations voisines, en n'acquittant que la moindre partie des droits, que les Samnites ont sur Rome? Quoi qu'il en soit des autres victimes, que vous réservés à la colére de nos Vainqueurs, du moins en qualité de Tribuns du Peuple, nous sommes soustraits à vos réglements. Vous ne l'ignorés pas. Nôtre emploi est sacré, & nous rend inviolables. Les Loix & la Réligion ont mis les Tribuns du Peuple hors des atteintes du Sénat, & des autres Magistrats. Ne devenés pas doublement coupables, & en frustrant les Samnites de la meilleure partie de leurs justes prétentions, & en flétrissant à Rome la Majesté du Peuple Romain.

A considérer mûrement les deux raisons de Livius & de Mælius, l'une étoit conforme à l'équité naturelle, & l'autre aux loix Romaines. Mais dans l'extrémité où la République étoit réduite, le Sénat n'étoit pas disposé à n'écoûter que la justice, & à ne consulter que les loix. Ceux qui gouvernent les Etats, trouvent souvent, dans le prétexte du bien public, de quoi parer contre les lumiéres de la droite

droite raiſon. Auſſi Poſtumius, par une longue harangue, tâcha de diſſiper les ſcrupules, que les deux Tribuns avoient fait naître dans des cœurs, naturellement portés à la plus rigide équité. Ce fut par un principe de magnanimité, & d'amour de la patrie, il eſt vrai, que cet ancien Conſul perſiſta dans ſon opinion; mais ſa vertu manquoit par l'endroit le plus eſſentiel. Il parla en ces termes. *Ne differés pas*, Peres Conſcripts, *de nous tranſporter à l'ennemi, nous qui ne ſommes que des profanes. Le tems viendra de lui livrer, à leur tour, ces prétendus hommes ſacrés, ces Magiſtrats inviolables. Vous pouvés les promettre aux Samnites, aprês leur année de Tribunat expirée. Mais, ſi vous m'en croyés, vous les ferés fuſtiger icy, dans la place publique, pour leur faire payer l'interêt du délai de leur reddition. Ils prétendent, ces Tribuns, qu'en nous remettant aux mains de l'ennemi, vous n'acquitterés pas toute l'étenduë de vos obligations. Qui ne voit, que l'apprêhenſion ſeule d'être livrés aux Samnites, met à leur bouche un diſcours, ſi peu conforme au droit des Féciaux, & au code militaire? Je ne diſconviens pas que les traités, & que les ſimples promeſſes mêmes, ſont ſacrées, qu'elles ſont inviolables, chez tous les Peuples, que la Religion conduit, & que les loix dirigent. Mais peut-on diſconvenir auſſi, que les conventions, qui ne ſont pas conſenties par la Nation, pour laquelle elles ſont faites, ne lui impoſent aucune obligation? Quoi donc, ſi les Samnites avoient éxigé de nous la reddition de Rome, & de tout l'Etat Romain: ſi même ils nous avoient forcés à leur promettre de leur en céder la poſſeſſion, en prononçant* a

De Rome l'an 433.

Conſuls.
L. Papirius Cursor, & Q. Publilius Philo.

Tit. Liv. l. 9.

a Tite-Live, au premier livre de ſon Hiſtoire, nous fait juger

De Rome l'an 433.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

la formule usitée dans la reddition des Villes assiégées, croiriés-vous que la République seroit liée par nos serments ? Tribuns du Peuple, consentiriés-vous à leur remettre nos places, nos Temples, nos Sanctuaires, nos campagnes, & nos riviéres ? Mais à quoi bon comparer une simple stipulation, à une reddition dans les régles ? Supposé donc, que nous eussions stipulé avec les Samnites, de faire abandonner Rome, par ses habitants, de la réduire en cendres, d'abolir le Sénat, la Magistrature, les Loix, & de rétablir la Royauté, vous croiriés-vous engagés, par nos promesses ? Cette seule pensée vous fait fremir. Quoi donc l'obligation que l'on contracte par des promesses, dépend-elle de l'importance des choses que l'on promet ? N'est-on pas également engagé, à garder une parole légitimement donnée, soit que les objets en soient importants, soit qu'ils soient peu considérables ? Qu'importe d'ailleurs, que ce soit un Dictateur, un Consul, ou un Préteur, qui ait fait pour vous des promesses sans aveu ?

de cette formule par celle qui fut prononcée à la reddition de Collatie, sous le regne du premier Tarquin. Le Roy dit l'Historien, addressa la parole à ceux qui étoient chargés de traiter avec lui, au nom de la Ville, & leur parla dans ces termes. ESTIS NE VOS LEGATI, ORATORES QUE MISSI A POPULO COLLATINO, UT VOS POPULUM QUE COLLATINUM DEDERETIS ? SUMUS. EST NE POPULUS COLLATINUS IN SUA POTESTATE ? EST. DEDITISNE VOS, POPULUM COLLATINUM, URBEM, AGROS, AQUAM, TERMINOS, DELUBRA, UTENSILIA, DIVINA, HUMANAQUE OMNIA, IN MEAM POPULIQUE ROMANI DITIONEM ? DEDIMUS. AT EGO RECIPIO. C'est-à-dire, *êtes vous députés par les Citoyens de Collatie, à deßein de vous rendre, vous, & le peuple Collatin ? nous le sommes. Le peuple Collatin est-il en sa pleine liberté & puissance ? Il y est. Vous soumettez-vous à mon obéißance, vous, vos citoyens, votre ville, vos campagnes, vos dépendances, vos temples, vos meubles, enfin le sacré & le prophane ? Nous nous soumettons, & nous nous donnons à vous. Et moy je vous reçois.*

De Rome l'an 433.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

Nulle dignité dans Rome n'est authorisée, à représenter la République entiére. Les Samnites en ont été si convaincus, qu'outre nos Consuls, ils ont voulu, que les principaux Officiers de l'armée Romaine signassent la stipulation. Au reste qu'on ne me dise point, hé! pourquoi faisiés-vous des promesses aux Samnites, vous qui, comme Consul, n'aviés nul droit d'en faire? Pourquoi, sans commission, preniés-vous des engagements, que vous ne pouviés pas acquitter? Question importune, & frivole! La raison nous a-t-elle conduits dans l'affaire de Caudium? Les Dieux en ont ôté l'usage, & à nos ennemis, & à nous. Par je ne sçai quelle fatalité, les Samnites n'ont pas usé de leur avantage. Ils se sont aussi imprudemment pressés de nous désarmer, que nous nous étions jettés témérairement dans leurs filets. S'ils avoient eu l'esprit présent, ne pouvoient-ils pas envoyer à Rome, des Députés, pour faire avec la République, un Traité dans les régles? Le tems leur manquoit-il, puisqu'ils en ont eu assês, pour faire venir, de loin, le vieillard Herennius? En trois jours ils auroient pû conclure, à leur avantage, une paix solide, avec le Sénat, & le Peuple Romain; pour peu que leurs envoyés eussent fait de diligence. Alors ils auroient obtenu, ou une tréve, ou une paix, ou une victoire certaine. Mais que dis-je! vous n'auriés jamais consenti aux conditions, qu'ils ont éxigées de nous. Les Dieux n'avoient point marqué d'autre issuë d'une affaire si embarrassante, que de tromper les Samnites, qui nous avoient trompés. Leur victoire n'a été qu'un songe, qui ne leur a donné qu'un moment de joye, & la paix qu'ils ont faite avec nous, a été aussi vaine, que leur conduite, a été peu mesurée. En un mot, ils ont

De Rome l'an 433.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

traité avec nous d'une maniére, à n'obliger que les auteurs, & les garants du traité. Non, le Sénat & le Peuple Romain, n'ont point de part aux obligations, que nous avons contractées seuls. Qui peut vous en regarder comme responsables? L'ennemi? vous n'avés point traité avec lui. Le Peuple Romain? Nous n'avions reçû de lui aucune commission, pour agir en son nom. Nous sommes donc les seuls, qui soyons liés par nos promesses, & nous avons de quoi acquitter la dette, dont nous nous sommes chargés. Nos têtes répondront des engagements, que nous avons pris. Nous les abandonnons à la fureur du Samnite. Qu'il éxerce, contre nous, tout ce que la rage pourra lui inspirer! A l'égard des deux Tribuns du Peuple Livius & Mælius, c'est à vous à délibérer, s'il vaut mieux ne les livrer, qu'aprês leur année de Magistrature, que de les faire partir avec nous, & de les remettre, sur le champ, aux ennemis. Pour vous Véturius, mon ancien Collégue, & vous généreux Officiers d'une armée malheureuse; venés avec moi offrir aux Samnites les victimes, qui leur sont dévoüées. Trop heureux d'avoir sauvé, aux dépens de nos vies, la fleur de la jeunesse Romaine!

Ce discours, où il entra plus d'art, plus d'éloquence, & plus de magnanimité, que de véritable justice, charma tout le Sénat. Rome se rendit, sans peine, à des raisonnements, revêtus des apparences de l'équité. On étoit tout à la fois prévenu en faveur de Postumius, & ravi de se voir délivré d'une paix honteuse, aux dépens d'un petit nombre d'Officiers, dont on pouvoit aisément réparer la perte. L'avis de Postumius fut confirmé, & jusqu'aux deux Tribuns opposants, tous les Sénateurs s'y

rangérent. Livius & Mœlius ne refusérent plus de suivre le sort de ceux, qui avoient signé la stipulation. Ils abdiquérent leur Magistrature, & se rangérent parmi la troupe, qui devoit être conduite aux ennemis. La République abîmée, jusques-là, dans la tristesse, sentit sa joye renaître, lorsque le fameux Arrêt, qui livroit les Consuls de l'an passé aux Samnites, eût été rendu. On ne parloit à Rome que de Postumius. On regardoit sa reddition comme un dévoüement, & l'on égalloit sa gloire à celle de Décius. *C'est Postumius*, disoit-on, *qui nous a tirés de l'assujettissement, où une paix honteuse nous auroit réduits. Il nous a remis les armes à la main. Tournons-les contre le Samnite. Ne viendra-t-il pas bien-tôt ce tems, où nous rendrons la pareille à nos ennemis! Dans peu nous surmonterons, par la force, ceux qui nous ont vaincus, par artifice.* Ces discours avoient si fort animé la jeunesse Romaine, qu'il ne fallut point employer de jussions, pour lever une armée. Tous ceux qui s'engagérent furent presque volontaires. On en forma de nouvelles Légions. L'armée partit, & alla camper sous Caudium. A la tête marchoient les deux Consuls de l'an passé, & la troupe infortunée, qui devoit être livrée aux Samnites. Enfin l'on arriva à portée du camp ennemi. Ce fut alors qu'on fit des préparatifs, pour conduire, devant le général Pontius, les Officiers Romains, qu'on avoit ordre de lui remettre. Cornélius Arvina étoit le Fécial, député par la République, pour faire la cérémonie de la reddition. Il commença d'abord, par faire lier les mains de Postumius; mais un Officier de la justice, chargé de cette fonction,

De Rome l'an 433.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

De Rome l'an 433.

Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

par respect pour un si grand homme, ne serra pas assês la corde. Le généreux Consul l'en reprit. *Pourquoi m'épargnés-vous*, lui dit-il. *Liés-moi de maniére, que l'ennemi n'ait rien à soupçonner sur ma reddition.* Ce fut en cet état de captivité, que les Officiers Romains vinrent au camp des Samnites. Dês qu'ils comparurent devant Pontius, le Fécial Romain, s'exprima en ces termes prescrits. *Puisque ces hommes se sont engagés, sans commission, à conclure un traité de paix avec vous, & que, par là, ils se sont rendus coupables, nous les remettons entre vos mains, afin de n'avoir point de part au châtiment, qu'ils ont mérité.* A l'instant Postumius, comme s'il eut été offensé des paroles du Fécial, le frappa rudement d'un coup de genou à la cuisse, &, d'une voix ferme, il lui fit entendre ces mots. *Je suis Samnite, & vous êtes un Ambassadeur de Rome. Ainsi, par le coup que je vous ai porté, j'ai violé le droit des gens. Vous en serés plus authorisés à nous faire la guerre.* Le Général des Samnites ne se laissa pas ébloüir, par ces apparences d'équité, & par ces Scénes, préparées à loisir. *Non*, dit-il, *je n'accepte pas une reddition de la sorte, & ma République n'est pas d'humeur à s'en contenter. Pour vous, Postumius, que ne manqués vous entierement à vôtre parole, ou que ne l'accomplissés-vous dans toute son étenduë? Ou bien vous deviés nous livrer toute l'armée, que nous tenions enveloppée à Caudium, ou faire consentir Rome au traité, que vous avés signé. Mais pourquoi me plaindre de vous? En vous rendant icy captif, vous vous êtes acquitté personnellement, des engagements que vous avés pris avec nous. C'est donc au Peuple Romain que je m'addresse. S'il dé-*

ſavoüe la ſtipulation de ſes Conſuls, qu'il renvoye du moins une armée entiére, au même lieu, où nous la tenions enfermée. Par-là, tout ſera remis à ſon premier état. Plus de tromperie alors, plus de plaintes à faire. Nous rendrons leurs armes à vos ſoldats déſarmés, leur camp leur ſera reſtitué. Là, ils pourront faire les braves à leur gré, & nous ménacer de la guerre. Là, ils pourront, ou parler de paix, ou nous combattre. Pour lors l'infidéle République n'aura plus à déſavoüer les promeſſes de ſes Conſuls. Allés perfides, vous vous tirés d'un mauvais pas, par la mauvaiſe foi! C'eſt vôtre ordinaire. Ainſi, lorſque Porſéna aſſiégeoit Rome, vous lui enlevâtes les ôtages, que vous lui aviés envoyés. Ainſi, lorſque vous comptiés déja aux Gaulois l'or de vôtre rachapt, vous vîntes fondre ſur eux à l'improviſte. Ainſi, lorſque vous convenés d'une paix avec nous, vous en éludés l'éxécution, ſous des apparences de droit. Vous ne voulés point de paix avec les Samnites. Elle eſt ignominieuſe, dites-vous. Hé bien rejettés-là, puiſqu'elle vous déplaît; mais rendés leur les Légions, dont ils s'étoient rendus maîtres. Alors vôtre honneur ſera réparé, & la bonne foi, auſſi-bien que le droit des gens, ne ſouffriront plus d'atteinte. Quoi donc, vos troupes auront la vie ſauve, & par-là vous joüirés de tous les avantages de la paix, tandis que nous ſerons les ſeuls, fruſtrés du fruit de nos conventions? Où eſt la juſtice? Où eſt l'égalité? Eſt-ce donc-là le droit dont vous uſés à l'égard des Nations? Sont-ce là les maximes, ſur leſquelles vous établiſſés l'équité de vos Féciaux? Pour moi je ne m'y laiſſerai pas tromper. Non Cornélius, non, je n'accepterai point une reddition ſimulée. Réconduiſés ces malheureux dans

De Rome l'an 433.

Conſuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

De Rome l'an 433.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

une ville, qui n'est point déchargée de ses obligations, & que les Dieux doivent punir, dans toute leur colére. Faites nous la guerre, puisque le Romain Postumius en a donné le signal, par un coup qu'il a porté sur un Ambassadeur, Romain comme lui. Par ces démonstrations frivoles, imposerés-vous aux Dieux mêmes? Prendront-ils Postumius pour un Samnite, & le coup, qui vous a frappé, sera-t-il regardé comme une insulte, faite par un Samnite, au Peuple Romain? Est-ce là le seul prétexte, sous lequel vous vous croyés en droit de nous déclarer la guerre? Est-ce ainsi qu'on se jouë de la Religion, & de la bonne foi? Des scénes si comiques sont-elles dignes de la gravité d'un Consul, & de la Majesté d'un grand Peuple?

Pontius n'eut pas plûtôt achevé de parler au Fécial de Rome, qu'il ordonna à ses Licteurs, de délier les Romains, qui lui étoient présentés, & les renvoya chez eux, sans agréer leur reddition. Il paroît que les Officiers Romains acceptérent avec joye, & sans scrupule, la vie & la liberté qu'on leur rendoit. Il est vrai, qu'à leur égard, ils s'étoient acquittés des obligations, dont ils s'étoient chargés; mais la Nation Romaine, pouvoit-elle se persuader, qu'elle avoit accompli tous ses devoirs? Tant il est vrai, que cette vertu des Romains si vantée, étoit toûjours subordonnée aux grands intérêts de leur Etat!

Postumius & sa troupe, revinrent sains & saufs, au camp des Romains. On y préparoit tout pour entrer en action. De leur côté les Samnites, à l'abri de leurs retranchements, prévoyoient les maux dont-ils étoient menacés. Ils se repentoient, mais trop

De Rome l'an 433.
Confuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

trop tard, de n'avoir pas ajoûté foi aux ſages conſeils du vieux Hérennius. Par leurs ménagements pour un ennemi, qu'ils devoient craindre, ils n'avoient point acquis ſon amitié, & ils ne l'avoient point affoibli, en le laiſſant périr. Ainſi Pontius, tout vainqueur qu'il étoit, avoit beaucoup perdu de ſa réputation, & Poſtumius, vaincu, & paſſé ſous le joug, s'étoit acquis une gloire immortelle parmi les ſiens. Les Romains regardoient comme une victoire certaine, la liberté qu'il leur avoit procurée de faire la guerre, & les Samnites découragés, ſe conſidéroient déja comme vaincus, dépuis qu'ils avoient été fruſtrés du fruit de leur victoire. Ceux-cy avoient du moins une légére conſolation. Bien des villes Alliées de Rome, ſans doute, dégoûtées du gouvernement des Romains, à cauſe de leur manque de fidélité, ſongeoient à ſe tirer d'une ſi artificieuſe domination. Satric ville du Latium, ſituée proche de Corioles, & fameuſe par de frequentes révoltes contre les Romains, s'étoit ouvertement déclarée pour les Samnites. Ses habitants ſe ſignalérent alors, par une expédition cruelle, en faveur de leurs nouveaux Alliés. On ſe ſouvient que Frégelles avoit été l'occaſion de la guerre, que les Samnites avoient déclarée aux Romains. Rome y avoit envoyé une Colonie, capable de la défendre, & qui lui tenoit lieu de garniſon. Ce fut juſtement cette Ville, que les Satricans révoltés & ſoûtenus par un détachement de Samnites, réſolurent d'enlever aux Romains. Ils y entrérent pendant la nuit. Tandis qu'elle dura, les Frégellans, & leurs ennemis ne tentérent aucun combat, & la crainte

De Rome l'an 433.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

mutuelle les rendit tranquilles. Quand il fut jour, les hostilités commencérent. Quoique les attaquants fussent beaucoup supérieurs en nombre, les Frégellans ne laissérent pas de faire une généreuse résistance. Il s'agissoit pour eux, d'être chassés de leurs murs, & de leurs terres, & ils combattoient pour leurs Autels, & pour leurs foyers. Aussi tout le Peuple, jusqu'aux femmes & aux enfants, se prêta à la défense de la Ville. Du haut des toits, ils accablérent bien des ennemis, qui combattoient en bas. Alors les Samnites s'avisérent d'une ruse, pour surprendre les braves Frégellans & les désarmer. Ils firent crier par un Hérault, que ceux qui mettroient bas les armes, auroient la vie sauve. Cette espérance rallentit l'ardeur des Frégellans, & grand nombre de leurs braves s'abstint de combattre. Vaine précaution, contre des ennemis irrités, qui ne leur tinrent point parole ! Les Samnites environnérent de feux cette troupe, qui s'étoit volontairement désarmée, & sans être touchés de leurs cris & de leurs plaintes, qu'ils adressoient au Ciel, ils les brûlérent tous vifs. Il n'échappa de Frégelles, qu'un petit nombre de ses plus courageux Citoyens, qui s'obstinérent à conserver leurs armes, qui combattirent en reculant, & qui sortirent par la porte, qu'ils avoient derriére eux.

Tit. Liv. l. 9. Sed ex alio anno.

Capoüe, d'une autre part, formoit de pernicieux desseins contre Rome, & se préparoit à la défection. Les principaux chefs de cette grande Ville, complottoient en secret, & leur résolution étoit prise, de secoüer le joug Romain. Le Sénat fut averti, à tems, d'une si dangereuse conspiration. Pour lors

les Consuls Papirius & Publilius étoient absents, & leurs bras étoient utilement employés à la guerre. Cependant les mouvements des villes Romaines, inquiétoient la République, & l'ébranlement des Alliés faisoit craindre de grands soulévements. Rome eut recours au reméde ordinaire dans ses grands maux. a Elle fit nommer Dictateur C. Mænius, &

De Rome l'an 433.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

Fasti Capitolini ad hunc annum.

a Les Fastes Capitolins marquent trois Dictateurs de suite, sous cette année de Rome 433. Tite-Live est encore icy en défaut. Trompé par des mémoires fautifs, & par des annales peu correctes, il passe deux de ces Magistrats sous silence. Que Caïus Mænius ait été un des Dictateurs de l'année, que nous parcourons, c'est un fait qui paroît indubitable, quoi que l'Historien de Rome n'en dise mot. Pour en être convaincu, il suffit de recourir aux Tables Capitolines. On y retrouve, six ans après, l'an quatre cents trente troisiême, le même Caïus Mænius élevé, une seconde fois, à la Dictature, pour mettre ordre aux affaires de la République, REI GERUNDÆ CAUSSA. Il avoit donc été déja revêtu de cette souveraine Magistrature, six ans auparavant, QUESTIONUM EXERCENDARUM CAUSSA, pour éxercer la justice, avec un pouvoir absolu. Tite-Live a confondu ces deux Dictatures, en une seule, qu'il a placée sous l'année de Rome quatre cents trente-neuf. Il fut alors élû Dictateur, pour la seconde fois, selon les Fastes Capitolins, & Rome lui confia le gouvernement de la République, REI GERUNDÆ CAUSSA. Ce ne fut donc pas pour connoître des crimes commis contre l'Etat. QUESTIONUM EXERCENDARUM CAUSSA, comme le rapporte Tite-Live. Ce dernier emploi avoit occupé le tems de sa premiére Dictature, l'an de Rome quatre cents trente trois. Ainsi l'Auteur Latin s'est doublement mépris, premiérement, en ce qu'il ne donne, qu'une seule fois, le rang de Dictateur à Caïus Mænius; secondement, en ce qu'il déplace cette premiére Dictature, qui répond à l'année quatre cents trente-trois, pour la transposer sous l'année quatre cents trente-neuf. Dans ces deux différentes promotions, Mænius se donna pour Colonel général de la cavalerie, Marcus Fossius *Flaccinator*. Ce n'est pas tout. L'histoire nous apprend que la ville de Lucérie fut prise à deux diverses fois, par les Romains, l'une en quatre cents trente trois, Mænius étant Dictateur, pour la premiére fois, & l'autre, en quatre cents trente-neuf, qui fut l'année de sa seconde Dictature. Il est donc croyable, que la ressemblance des noms, & des événements historiques, qui concourent avec ces deux années, a donné lieu au mécompte, & à l'omission de Tite-Live. De plus, l'an de Rome quatre cents

De Rome l'an 433.

Dictateur. C. MÆNIUS.

celui-cy prit sous lui, pour maître de la cavalerie, M. Foslius surnommé Flaccinator. La commission, que reçût alors Mænius, fut bornée à des fonctions de justice, contre l'ordinaire, & le pouvoir de sa Dictature, sans s'étendre sur le commandement des troupes, n'alla qu'à informer des crimes commis contre l'Etat, & qu'à les punir. La terreur d'un Juge sans appel, se fit sentir dans toute la Campanie. Aussi les chefs de la conspiration de Capoüe en furent si saisis, qu'ils se donnérent la mort, pour se soustraire au supplice. On comptoit parmi ces conjurés, qui se punirent eux-mêmes, des Calavius, un Ovius, & un Novius; c'est-à-dire des gens de la principale Noblesse du païs. C'est l'ordinaire des personnes chargées d'une commission importante, de donner à leur pouvoir toute l'étenduë qu'ils peuvent. Le Dictateur interpréta l'ordre qu'il avoit reçû, d'informer contre les criminels d'Etat, & prétendit qu'il regardoit, non-seulement les Capoüans; mais en général, tous ceux des Citoyens de Rome, qui avoient attenté contre le bien public. *La brigue*, disoit-il, *est un crime de léze*

quarante trois, le même Historien fait dire au Tribun du Peuple Publius Sempronius, que dix ans s'étoient écoulés, depuis la Dictature de Mænius, dont le pouvoir absolu s'étoit terminé à la recherche des crimes d'Etat, & des désordres qui s'étoient glissés parmi les Nobles, QUÆSTIONUM EXERCENDARUM CAUSSA. Or en remettant, avec Tite-Live, cette Dictature à l'année quatre cents trente neuf, à peine se trouve-t-il quatre ans de distance, jusqu'à l'année de Rome quatre cents quarante trois. Pour avoir donc, au juste, ces dix ans d'intervalle, il faut reconnoître nécessairement, que Mænius fut deux fois Dictateur, la première, en l'année quatre cents trente trois, QUESTIONUM EXERCENDARUM CAUSSA, & la seconde en quatre cents trente-neuf, REI GERUNDÆ CAUSSA, comme nous l'apprenons des Fastes Capitolins.

République, que je ſuis en droit de punir. On s'informa donc des aſſemblées, qui s'étoient faites à la ville, & à la campagne, pour briguer les charges de la République. Le Dictateur autoriſoit ces procédures, & déclaroit que ſon pouvoir n'étoit borné, ni pour aucun genre de délicts, contre l'Etat, ni pour les perſonnes. Mænius étoit Plébéïen, auſſi bien que ſon maître de la cavalerie. Il paroît qu'ils en vouloient, ſur-tout, à la Nobleſſe. On vit donc un grand nombre de Patriciens ajournés à comparoître. Ils avoient beau réclamer les Tribuns du Peuple, nulle puiſſance ne les ſécouroit, contre un Magiſtrat ſouverain. Tous ceux que l'on déféroit étoient mis ſur le rôlle des coupables. De-là les murmures de la faction Patricienne. Ce n'étoit pas les ſeuls accuſés, c'étoit tout le corps de la Nobleſſe, qui rejettoit l'accuſation ſur les Plébéïens. *Qu'eſt-il néceſſaire,* diſoient-ils, *que nous faſſions des brigues, nous autres, pour parvenir aux grands emplois? La naiſſance nous y conduit d'elle-même, lors qu'elle n'eſt point traverſée par l'artifice. Il n'appartient qu'à des gens du commun, qu'à des hommes nouveaux, d'employer l'intrigue pour s'élever. Ce Dictateur lui-même, qui s'uſurpe le droit de nous condamner, n'eſt-il pas un de ces ambitieux Plébéïens, qui, tout Juge qu'il eſt, devroit être inſcrit parmi les coupables? Dès que le tems de ſa Dictature ſera fini, nous ſçaurons le mettre, avec ſon Foſlius, au rang des accuſés.* Ces Diſcours de la Nobleſſe, épouvantérent le Dictateur, non pas qu'il ſe ſentît coupable; mais il craignoit que ſa réputation ne ſouffrît, des bruits que la Nobleſſe commençoit à répandre. Il fit donc aſſembler le Peuple & lui parla en ces termes.

De Rome l'an 433.
Dictateur.
C. MÆNIUS.

De Rome l'an 433.
Dictateur. C. Mænius.

Tout Rome peut rendre témoignage à l'innocence de ma conduite passée, & la Dictature, que l'on m'a conférée, en est une preuve sensible. Quand on m'a choisi pour Dictateur, on n'a pas eu égard à mon habileté au métier des armes, comme on fait d'ordinaire. Rome n'a eu en vûë, que de donner à la République un Juge, qui fût ennemi des factions, & de la brigue, & qui pût informer, sans crainte, contre les attentats des mauvais Citoyens. Qu'est-il arrivé ? D'abord les Patriciens se sont soulevés, contre la commission qui m'étoit donnée. Vous jugés assés quel a été le motif secret de leur opposition ; mais il ne me siéd pas, dans la place où je suis, de le déclarer, sans en avoir une parfaite évidence. La Noblesse ensuite a fait tous ses efforts, pour récuser mon Tribunal. Elle a eu recours aux Tribuns du Peuple, & n'a pas eu honte, d'en appeller aux anciens ennemis de sa faction. Déboutés de leur appel, ils se sont jettés sur ma conduite, & sur mes mœurs. Ils ont accusé leur Juge du même crime, dont ils se sentoient coupables. Tant il est vrai qu'ils trouvoient plus de sûreté ailleurs, que dans leur innocence ! Que dois-je faire moi ? Pour prouver, à la face des Dieux & des hommes, que cette derniére tentative des Patriciens est frauduleuse, & qu'elle ne doit pas les exempter du jugement qu'ils apprébendent, j'abdique la Dictature. Depoüillé d'une dignité, qui met à couvert d'une citation en justice, je suis prêt à rendre compte de ma conduite. Je me présente donc devant mes ennemis, sans autre appui que mon innocence. Que les Consuls, lorsqu'ils en auront reçû la commission du Sénat, nous jugent, Foslius & moi, & qu'il paroisse à tout le public, que nous n'avons pas prétendu, à l'abri de nos charges, nous mettre à couvert du châtiment.

Ainsi parla Mænius, & à l'instant lui & Foslius, renoncérent à leurs Magistratures. Il est à croire, que ces broüilleries domestiques, rappellérent Papirius & Publilius de l'armée, & qu'aprés l'abdication de Mænius, ils reparurent dans Rome, pour y rétablir la paix. Le Dictateur avoit souhaité d'avoir les Consuls pour juges, le Sénat les lui accorda, par extraordinaire. L'affaire donc de Mænius, & de Foslius fut éxaminée. On oüit les témoins d'entre la Noblesse, qui déposérent contre lui, & aprês un sérieux éxamen, les deux accusés furent absous, d'une maniére éclatante.

De Rome l'an 433.
Dictateur.
C. Mænius.

Il est difficile de concilier icy, les Fastes Capitolins, avec Tite-Live, & cet Auteur avec lui-même, sans convenir, que le Consul Publilius déposa aussi le Consulat, pour la même raison, qui avoit engagé Mænius à abdiquer la Dictature. Il est probable qu'il s'étoit porté, avec chaleur, pour la justification de Mænius, Plébéïen comme lui, & que la Noblesse le diffama, comme coupable d'avoir brigué les charges, dont il avoit été tant de fois honoré. Quoi que l'histoire ne dise rien de positif, sur cette démission volontaire de Publilius, il est nécessaire d'y recourir, pour donner de l'ordre aux événements de cette année. Du moins [a] il

[a] Tite-Live avoit trouvé dans les anciens mémoires, le fait qui concerne le jugement de Publilius, à la suite de l'Arrêt, qui fut porté en faveur de Mænius, après sa Dictature. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait rangé sous l'année quatre cents trente-neuf, ces deux événements, qu'on doit rapporter à l'année quatre cents trente trois, qui fut celle de la Dictature de Mænius, comme nous l'avons prouvé dans la note précédente. Cette seconde méprise est une conséquence de la premiére, dont nous venons de parler cy-dessus. Or l'année quatre cents trente trois fut marquée, par le Consulat de Pu-

De Rome l'an 433.
Dictateur. C. Mænius.

paroît certain, que ce Consul, haï de la Noblesse, subit le jugement, & qu'il fut absous du crime d'ambition, dont on l'avoit chargé. S'il est vrai, comme on ne peut guére en douter, que ce fut dans l'année où il étoit Consul, qu'il fut justifié, il s'ensuit qu'il s'étoit démis du Consulat, avant que de se faire juger.

Fasti Capitolini ad hunc annum.

La République n'avoit plus alors qu'un Consul, c'étoit le célébre Papirius. Elle se crut donc obligée de se donner un Dictateur. Papirius ne pouvoit se nommer lui-même à la Dictature; quoique d'ailleurs il fût nécessaire à l'Etat, pour continuer la guerre, contre les Samnites. Afin d'acorder tout, a il éleva à cette suprême dignité, un homme de bon

blilius, & par la Dictature de Mænius. L'un & l'autre furent justifiés dans les formes, des accusations qui furent intentées contre eux. Il est donc naturel de croire, que le Consul Publilius, aussi bien que le Dictateur Mænius, abdiqua la Magistrature. Cette démarche étoit nécessaire. On sçait que les Consuls, en qualité de premiers Magistrats, ne furent point soûmis aux jugements du Peuple, pendant qu'ils étoient en charge. On attendoit, pour les traduire au Tribunal du Peuple, que le tems de leur administration fût expiré.

a Tite-Live ne dissimule pas, que quelques anciennes Annales contoient parmi les Dictateurs de cette année quatre cents trente trois, un Lucius Cornélius, qui se donna pour maître de la cavalerie L. Papirius *Cursor*, Collégue de Quintus Publilius *Philo*. Cet Historien avoüe, en même tems, que sur la foi de certains mémoires, on doutoit si ces deux nouveaux Magistrats n'avoient pas eu toute la gloire des expéditions, qui se firent, contre les Samnites, pendant le reste de l'année quatre cents trente trois. En supposant, comme nous avons fait avec asses de vrai-semblance, que le Consul Publilius abdiqua, nous avons partagé l'honneur des événements, qui vont suivre, entre le Dictateur Lucius Cornélius, & son Colonel Général de la cavalerie, Lucius Papirius *Cursor*, à l'exclusion de Publilius. L'autorité des Fastes Capitolins nous rassûre encore, dans le parti que nous prenons. On trouve dans cet ancien monument la Dictature de Lucius Cornélius, immédiatement après celle de Caïus Mænius, sous la même année quatre cents trente trois. Toute la différence qui se

sens

sens, & éxempt d'ambition. C'étoit, je croi, ce même a Cornélius Lentulus, qui dans le camp des fourches Caudines, avoit persuadé aux Romains de sauver leur armée, en la laissant passer sous le joug. Celui-cy se donna pour maître de la Cavalerie, le Consul Papirius. Il prit aussi, pour le seconder, un homme infiniment plus habile que lui, dans la conduite des armées. Il paroît qu'il déféra en tout aux Conseils de Papirius, & qu'on dut à celui-ci, toutes les victoires de la campagne. On en peut juger par une circonstance, qu'on ne doit pas omettre; c'est que Cornélius n'eut pas les honneurs du Triomphe, que la République n'eût pas manqué de lui accorder, s'il eût été l'auteur des avantages que nous allons décrire. Je sçai que Tite-Live les partage, entre Publilius & Papirius; mais

De Rome l'an 433.

Dictateur. L. CORNELIUS LENTULUS.

trouve entre ces deux derniers Magistrats, c'est que le premier fut créé Dictateur, pour prendre en main les rênes du gouvernement, REI GERUNDÆ CAUSSA, au lieu que la Magistrature de Mænius se borna, à des perquisitions en matiére de crime, QUESTIONUM EXERCENDARUM CAUSSA. Or à quoi bon la République se fut elle donnée un Dictateur, s'il est vrai que les Consuls restérent en place, comme Tite-Live le suppose? Ce n'est donc pas sans raison, que nous avons abandonné Tite-Live, pour nous conformer aux tables Capitolines. Au reste nous n'avons fait toutes ces réfléxions, que pour donner plus de jour au récit des faits historiques, qui se trouvent confondus, & déplacés dans l'histoire de Tite-Live.

a Tite-Live ne nous a point appris le surnom du Cornélius, qui fut élevé à la Dictature. Les Fastes Capitolins ne nous ont conservé que le nom, & le prénom de ce Dictateur. Quelques-uns ont crû que ce fut un Cornélius Lentulus, qui avoit été Consul, l'an de Rome quatre cents vingt-six. Ce qui a authorisé cette conjecture, c'est le surnom de *Caudinus*, qui fut affecté à quelques-uns de la branche des Lentulus, depuis la victoire remportée, auprès de Caudium, contre les Samnites. Du moins quelques Auteurs ont emprunté de là, le même surnom. C'est ce même Lentulus, qui dans l'extrémité, où se trouvoit réduite l'armée Romaine, avoit persuadé aux Consuls d'accepter les conditions humiliantes, proposées par les Samnites.

De Rome l'an 433.

Dictateur. L. CORNELIUS LENTULUS.

il est croyable qu'il s'est laissé tromper, par des mémoires peu surs.

Le nouveau Dictateur donc, & Papirius, sous lui, retournérent à l'armée. Ils la partagérent en deux corps. Papirius, avec son détachement, marcha vers l'Apulie, pour aller faire le siége de Lucérie, où les six cents Chevaliers Romains, donnés en ôtage, étoient détenus prisonniers. Les délivrer, c'étoit le principal but des deux Généraux. Pour exécuter le projet, il falloit diviser les forces des Samnites. Cornélius resta donc proche de Caudium, avec les mêmes troupes, qu'il avoit sauvées des fourches Caudines, & il occupa l'ennemi, tandis que Papirius prenoit un long détour, pour aller tomber sur Lucérie. L'histoire qui nous a appris comment cette Ville étoit devenuë Romaine, ne nous a point marqué, comment, depuis, elle s'étoit donnée aux Samnites. Il est certain du moins, qu'elle n'entra sous la domination de ceux-cy, que depuis la paix de Caudium. Sans doute elle fut dégoûtée, comme tant d'autres Villes, de la mauvaise foi des Romains. Le séjour du Dictateur dans le Samnium, fut un sujet d'inquiétude pour les Samnites. Leur Général auroit bien voulu marcher au secours de Lucérie; mais comment abandonner son païs au pillage des Romains : ou comment tenter une longue marche, sans avoir l'ennemi en queuë ? Dans cette incertitude, Pontius aima mieux hazarder le combat, & se mesurer avec les Romains. Aussi-tôt qu'on eut apperçû les Samnites en bataille, le Dictateur assembla ses troupes autour de sa tente, pour les exhorter à la valeur. Il fut

inutile de les haranguer. Le ſoldat demanda le combat, avec tant d'empreſſement, & de ſi grands cris, qu'on n'entendit point le diſcours du Général. La voix de la vengeance, parloit plus haut à leurs cœurs, que celle du Dictateur à leurs oreilles. Lorſqu'on fut en préſence, les ſoldats Romains preſſérent eux-mêmes leurs enſeignes de hâter le pas, pour joindre plûtôt l'ennemi. C'étoit la coûtume de lancer des javelots, & des pierres, pour commencer les actions générales. Les Romains négligérent de faire cette prémiére décharge, tant étoit vive l'ardeur qui les animoit à combattre! Ils jettérent à terre les traits dont ils étoient chargés, & ſans en avoir reçû l'ordre, ils mirent d'abord l'épée à la main. Enſuite ils ſe lancérent ſur l'ennemi, avec une impétuoſité, qui tenoit de la fureur. L'art ordinaire de diſpoſer les Légions, & les ordres du Général, n'eurent point icy de lieu. La rage du ſoldat y ſuppléa. On ſe battit ſans ordre, & preſque ſans commandement. L'animoſité ſeule éxécuta, hors des régles, plus qu'on n'eût pu attendre de la plus ſage conduite. L'armée Samnite fut donc miſe en déroute, &, dans ſa fuite, elle négligea de rentrer dans ſon camp. La crainte ne lui permit pas de ſe laiſſer inveſtir par des forcenés, dont il étoit plus ſûr d'éviter l'attaque, que de la ſoûtenir. Ainſi les Samnites diſſipés, prirent la route de l'Apulie, pour donner du ſecours à Lucérie. Cependant le Dictateur fit entrer ſes troupes dans le camp des vaincus. Tout ce qui s'y trouva de Samnites fut paſſé au fil de l'épée, & la fureur des Romains égala le maſſacre qu'ils y firent, à celui qu'ils avoient fait

De Rome l'an 433.
Dictateur. L. CORNELIUS LENTULUS.

De Rome l'an 433.
Dictateur. L. CORNELIUS LENTULUS.
Tit. Liv. l. 9.

durant la bataille. Tout fut pillé, & saccagé. Ce que le soldat ne put emporter, fut mis en piéces, & le dégât fut plus grand, que le pillage.

Papirius de son côté, aprés avoir côtoyé la mer, commençoit à entrer dans l'Apulie. a Arpi ville an-







de Bronze — de Bronze

a Etienne désigne cette Ville, sous les noms de *Lampe*, & d'*Argos Hippium.* Cette derniére dénomination, si l'on en croit le même Géographe, lui fut donnée par son fondateur Dioméde Roi d'Ætolie. Pline, au livre troisiême ch. onziême, fait mention de la même Ville. *Arpi aliquando Argos Hippium, Diomede condente, mox Argyrippa dictum.* Virgile indique l'origine de cette Ville, au dixiême livre de l'Eneïde.

Ætolis surgit ab Arpis
Tydides.

Dioméde étoit frere de Méléagre, qui tua le sanglier de Calydon. C'est donc pour perpétuer la mémoire de la fondation d'Arpi, que les Arpinates ont représenté la figure de cet Animal, avec l'épieu d'un chasseur, sur le revers d'une Médaille. Le cheval, dont on voit le type sur une autre Médaille, fait allusion, ou à la naissance de Dioméde, qui nâquit à Argos, selon le Scholiaste de Pindare, sur l'Ode dixiême, ou au nom même d'Argos *Hippium*, que ce Héros donna à sa nouvelle Colonie, peut-être pour faire honneur à sa Ville natale, qui fut nommée Argos *Hippium*, à cause de la bonté de ses haras, qui fournissoient à la Gréce des chevaux excellents. Le terme Grec *Hippium* est rendu dans ce vers d'Horace.

Aptum dicit equis Argos, ditesque Mycenas.

La fertilité du terroir d'Arpi, est marquée par l'épy de blé, dont on apperçoit l'empreinte, dans la troisiême Médaille, qui porte pour légende ΑΡΠΑΝΩΝ comme les deux premiéres. Cette ancienne Ville, autrefois des plus considérables de l'Italie méridionale, étoit située dans l'Apulie, entre Lucérie, & Siponte. On en trouve encore quelques vestiges, à six milles de Foggia, dans l'endroit que les Naturels du païs appellent aujourd'hui

De Rome l'an 433.

Dictateur. L. CORNELIUS LENTULUS.

cienne, fondée autrefois par Dioméde, & qui d'abord eut le nom d'Argirypa, reçût les Romains ſans oppoſition. Ce n'eſt pas que Rome eût fait une nouvelle alliance avec Arpi, ou que ces Apuliens euſſent reçû aucun bien-fait ſignalé de la République; mais ils étoient les anciens ennemis des Samnites, leurs plus proches voiſins. Ceux-ci, habitants des montagnes, & dont les mœurs tenoient de la dureté des rochers, où ils vivoient, deſcendoient ſouvent dans la plaine d'Arpi, y faiſoient des courſes, ſe répandoient dans les contrées maritimes, & y éxerçoient des brigandages. Ainſi les ennemis des Samnites devinrent, tout-à-coup, les amis des Apuliens de la contrée. Cette diſpoſition des eſprits fut favorable aux deſſeins de Papirius. Si les habitants d'Arpi avoient été d'intelligence avec les Samnites, l'armée Romaine n'eût pu paſſer plus loin, & arriver juſqu'à Lucérie. Peut-être auſſi fut-elle périe de miſére, [a] entre Lucérie & Arpi. Il y parut bien. Tout amis, que les Romains étoient des Arpinates, ils ne laiſſérent pas de ſouffrir beaucoup, par le défaut des vivres, dans leur marche juſqu'à Lucérie. Il eſt vrai que cette Ville même, étoit auſſi dans une grande diſette; mais bien-tôt elle fut ravitaillée par les Samnites, qui y firent conduire des convois. Les Romains ne tardérent pas à en former le ſiége. Ils ne tiroient leurs vivres, que de la ville d'Arpi; mais ils ne pouvoient en

Arpe, ſur les rives du fleuve *Cerbalus*, ou *Cervaro*.

a Le texte de Tite-Live porte, *Inter Romam, & Arpos*, entre Rome, & Arpi. Nous avons crû qu'il s'étoit gliſſé de l'erreur dans le récit de l'Hiſtorien. Ainſi il nous a paru plus naturel de ſubſtituer Lucérie à Rome, ſans quoi la reflexion de l'Auteur ſeroit puérile.

De Rome l'an 433.
Dictateur.
L. CORNELIUS LENTULUS.

faire venir qu'une petite quantité. L'infanterie Romaine étoit uniquement occupée des travaux du siége ; ainsi la cavalerie seule, alloit chercher les provisions. Souvent elle ne revenoit chargée, que de petits sacs de grains, qu'il falloit quelquefois abandonner, à l'arrivée des ennemis, ou pour être plus leger à la fuite, ou plus débarrassé pour le combat.

Ce fut donc bien à propos, pour l'armée de Papirius, que le Dictateur Cornelius arriva devant Lucérie, après sa victoire. Il laissa les troupes, que commandoit son maître de la cavalerie, continuer le siége commencé. Pour lui, il répandit ses Légions, dans la campagne ; coupa les convois, que l'on conduisoit aux assiégés, & facilita le transport des vivres à l'armée de Papirius. Les Samnites avoient aussi un camp au voisinage de Lucérie. Lorsqu'ils sentirent, que les assiégés manquoient de tout, que leur fatigue étoit extrême, enfin que leur reddition paroissoit prochaine, ils prirent le parti de présenter la bataille aux assiégeants. Ils rassemblérent donc toutes leurs forces, & se préparérent au combat. Papirius ne refusa pas d'en venir aux mains, avec un ennemi si souvent vaincu, & qui, dans les batailles rangées, étoit toûjours inférieur aux Romains. Tandis que tout s'apprête pour une action générale, parut une Ambassade envoyée par les Tarentins, dans le dessein d'arrêter les hostilités des deux partis. Ces Ambassadeurs conférérent, tantôt avec les Romains, tantôt avec les Samnites, & ménaçérent les uns & les autres, de se déclarer, contre celui des deux Peuples ennemis, qui s'obstineroit à vouloir combattre. Papirius n'étoit pas

homme à se laisser effrayer par les menaces de Tarente. Il fit néanmoins semblant d'y faire attention, & répondit aux Ambassadeurs, qu'il en conféreroit avec le Dictateur. En effet les deux Généraux Romains s'abouchérent, & sans délibérer seulement s'ils auroient égard aux Tarentins, ils ne parlérent que des mesures qu'ils prendroient, pour le combat. Lorsque tout fut réglé, Papirius fit arborer le signal du cambat. Parmi les Romains, c'étoit une casaque de couleur rouge, qu'on élevoit sur la tente du Général. Déja le Dictateur, & son maître de la Cavalerie, avoient fait les sacrifices accoûtumés, avant que de donner bataille. Déja ils avoient consulté les Auspices, lorsque les Ambassadeurs de Tarente survinrent, & trouvérent les Romains disposés à marcher dans la plaine. Papirius les aborda, & leur dit, d'un air à leur faire sentir combien Rome méprisoit leurs ménaces; *Nos Auspices sont favorables, & les entrailles de nos victimes nous annonçent la victoire. Vous le voyés ; les Dieux sont pour nous. Nous marchons à l'ennemi.* Papirius étoit naturellement railleur. Par cette plaisanterie, insultante, il mortifia la vanité d'un petit Peuple, assès insolent, pour se faire l'entremetteur d'une paix, entre deux puissantes Nations, tandis que Tarente avoit bien de la peine à se soûtenir, elle-même, contre les dissentions domestiques. Sans tarder, les Romains sortirent de leur camp. A leur approche, les Samnites furent saisis de frayeur. Ils ne s'attendoient plus au combat, & ne s'y étoient pas disposés. Peut-être qu'ils souhaitoient la paix ; peut-être faisoient-ils semblant de s'y attendre,

De Rome l'an 433.

Dictateur. L. CORNELIUS LENTULUS.

De Rome l'an 433.
Dictateur. L. CORNELIUS LENTULUS.

pour attirer Tarente à leur parti. Lorſqu'ils virent donc les Romains rangés en bataille, ils s'écriérent, *qu'ils s'en tenoient à la négociation des Tarentins ; qu'ils n'accepteroient point le combat, & qu'il faudroit les forcer dans leurs retranchements; qu'ils avoient été trompés par les eſpérances, que leur avoit données Papirius ; enfin qu'ils étoient réſolus à tout, plûtôt que de fruſtrer les Ambaſſadeurs, des avances qu'ils avoient faites pour la paix.* Les Généraux Romains répondirent aux Samnites, *que leur timidité leur paroiſſoit d'un heureux augure, pour la victoire, & qu'ils n'avoient plus qu'une priére à faire aux Dieux, c'eſt que les ennemis n'oſaſſent pas même défendre leur camp.*

Après ce diſcours, les deux Généraux Romains partagérent leurs troupes, pour commencer l'attaque des retranchements ennemis, chacun de ſon côté. On vit alors ces braves Légionnaires, les uns combler le foſſé du camp, les autres faire brêche aux remparts. La valeur, & le déſir de la vengeance les animoient également. *Nous ne ſommes plus icy*, diſoient-ils, *renfermés dans ces fourches Caudines, où l'artifice nous conduiſit, & où il fut aiſé de nous vaincre. La valeur ſeule doit décider aujourd'hui du ſuccès des armes. Nous n'avons plus à lutter contre des bois, & des défilés impénétrables. Ce ne ſont que des foſſés, & des remparts, que nous avons à franchir. L'entrepriſe n'eſt plus impoſſible à la généroſité Romaine.* L'effet ſuivit les paroles. Les retranchements ſont forcés. Les Romains font main baſſe ſur ceux qui réſiſtent, & ſur ceux qui prennent la fuite. Ils donnent la mort, & à ceux qu'ils trouvent déſarmés, & à ceux qui retiennent encore les armes.

Hommes

Hommes, enfants, esclaves, bestiaux, rien n'est épargné. Pas une seule ame ne seroit restée, d'un si épouvantable carnage, si les Généraux, par leurs ordres & par leurs menaces, n'avoient contraint le soldat, avide de sang, à sortir des retranchements. Ils firent donc sonner la retraite. Encore fallut-il, qu'aprês le retour des troupes, les Généraux, pour calmer la colére du soldat, & pour lui faire oublier le plaisir de la vengeance, lui parlassent en ces termes. *Vous ne doutés point, chers camarades, que vos Chefs n'ayent été aussi sensibles que vous, à la joye de voir périr des perfides, & que nôtre colére contre le Samnite, ne se soit montrée égale à la vôtre. Ardents, comme nous l'avons été, à poursuivre la guerre, nous vous avons assês marqué l'impatience où nous étions, de venger l'ignominie de la République. Si nous avons épargné quelques misérables restes d'ennemis, une seule considération nous y a engagés. Six cents de nos Chevaliers Romains, sont en ôtage dans Lucérie. Nous avons craint qu'en réduisant de malheureux assiégés au désespoir, ils ne se portassent aveuglément, à trancher la tête à d'illustres Citoyens, pour avoir le plaisir barbare de les immoler, avant que de périr eux-mêmes.* Ce discours contenta les Légions. Elles sçûrent gré à leurs conducteurs d'avoir arrêté leur furie; car enfin disoient-ils, *on ne peut trop ménager la fleur de la plus illustre jeunesse de Rome.*

De Rome l'an 433.

Dictateur. L. CORNELIUS LENTULUS.

Tit. Liv. l. 9.

Pour achever glorieusement la campagne, il ne restoit plus que de prendre Lucérie, & de s'assûrer de la bonne foi des Apuliens, qui jusqu'alors avoit paru chancellante. On tint donc un grand Conseil de guerre, où l'on délibéra, s'il étoit à propos de

De Rome l'an 433.

Dictateur. L. Cornelius Lentulus.

presser le siége, avec toutes les forces des deux armées Romaines, ou de les diviser, & de continuer, avec un corps d'armée, les attaques de la Ville, tandis que le Dictateur iroit faire des courses dans l'Apulie. Ce dernier parti prévalut. Cornélius se mit en marche, sans trouver de Samnites, qui le traversassent. Il parcourut l'Apulie, & dans cette seule expédition, il se rendit maître de bien des Villes, qu'il contraignit, en partie par force, en partie par capitulation, à faire alliance avec les Romains. Pour Papirius, il ne tarda pas à forcer les Lucériens à se rendre. Le débri de la derniére déroute s'étoit réfugié dans la Ville assiégée, & si l'on en croit quelques-uns, le Général Pontius s'y étoit lui-même renfermé. Si la chose est ainsi, ce dernier secours ne servit qu'à augmenter la famine dans Lucérie. Aussi fut-elle bien-tôt obligée à capituler. Elle fit donc une députation au Général Romain, pour lui offrir les six cents Chevaliers Romains, qu'elle tenoit en ôtage, s'il vouloit lever le siége. Papirius n'étoit pas d'humeur à se contenter de si peu. Il fit aux Députés une de ces réponses ingénieuses, qui lui étoient familiéres. *Les Samnites*, leur dit-il, *auroient du apprendre du fils d'Hérennius, de quelle maniere on doit traiter des vaincus. Il a cru qu'il étoit glorieux de les faire passer sous le joug; il y passera lui-même. Enfin puisque Lucérie a mieux aimé recevoir de nous cette loi, que de se l'imposer elle-même, faites lui entendre que les soldats, qui en composent la garnison, passeront tous sous le joug, après avoir quitté leurs armes, & laissé leur bagage, & leurs chevaux. Je me contente d'égaler l'affront qu'on nous a fait à*

Orosius l.3. c.15. & alii.

Caudium, ſans y rien ajoûter de plus. A l'égard des Citoyens de Lucérie, qui n'ont point pris les armes, ils pourront y reſter en ſûreté. Ces conditions furent acceptées par les Lucériens. Sept mille de leurs combattants furent paſſés ſous le joug, & Pontius à leur tête. C'étoit en quelque ſorte lui rendre la pareille, de l'ignominie qu'il avoit faite enſuite à deux Conſuls Romains, & à leur armée. Papirius en ſentit toute la joye; mais ce qui le charma plus encore, ce fut d'avoir recouvré les ôtages, que les Conſuls ſes Prédéceſſeurs, avoient livrés aux Samnites, pour être les gages d'une paix honteuſe. On peut dire que nulle victoire, depuis celle de Camille, n'avoit tiré Rome d'un plus grand opprobre. Le triomphe étoit dû à Papirius, après ſon retour à Rome; mais il avoit combattu ſous les auſpices d'un autre. [a] Il ne triompha point, quoi qu'en diſe Tite-Live, & cet honneur lui fut réſervé pour l'année ſuivante.

De Rome l'an 433.
Dictateur. L. CORNELIUS LENTULUS.
Faſt. Capit.

En effet, lorſque Papirius eut reconduit ſes troupes à la Ville. Cornélius ſe démit de ſa Dictature, ſans doute parce que ſon tems étoit expiré. On nomma donc un autre Dictateur, ſeulement, comme il eſt croyable, pour préſider aux Comices par Centuries, qui devoient élire de nouveaux Magiſtrats. [b] Ce Dictateur fut T. Manlius ſurnommé Impérioſus. Il prit [c] le même Papirius, qui venoit de vaincre, pour ſon maître de la Cavalerie.

Dictateur. T. MANLIUS IMPERIOSUS.

a Le ſilence des Faſtes Capitolins ſur le triomphe de Papirius, eſt une preuve, contre le témoignage de Tite-Live.

b Tite-Live ne nous a pas plus inſtruit ſur cette Dictature de Titus Manlius Torquatus, que ſur celle de Caïus Mænius.

c Du moins, nous le conjecturons ainſi. La gloire que Papirius venoit

De Rome l'an 434.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. AULIUS CERRETANUS.

L'élection se fit au gré de toute la République ; puisque Papirius fut encore élevé au Consulat. Quoique l'année précédente il eut été nommé Consul, cependant diverses mutations l'avoient réduit, presque tout son tems, à ne gouverner qu'en second. On sçavoit qu'il avoit été l'ame de la campagne précédente ; mais il n'en avoit recüeilli ni tous les fruits, ni tous les honneurs. D'ailleurs un si grand Capitaine étoit nécessaire à la République, pour continuer une guerre importante. a Papirius fut donc déclaré Consul, pour la troisiême fois, & le Collégue qu'on lui donna fut, b Q. Aulius Cerrétanus, qui déja avoit occupé, une fois, le Consulat. Les deux Collégues, ou tirérent au sort le département, pour la campagne prochaine, ou bien ils en convinrent à l'amiable. Il est du moins certain, que le Consul Aulius marcha vers c Férente

d'acquérir, lui avoit mérité cette distinction. Il est vrai que les Fastes Capitolins ne désignent point ce Colonel général par son surnom ; mais au défaut de l'évidence, il faut bien recourir à la conjecture. Pighius est porté à croire que ce Papirius fut différent du vainqueur des Samnites. Il le surnomme Crassus. Sur cela on ne fait que deviner.

a Au rapport de Tite-Live, quelques anciennes Annales, plaçoient sous cette année quatre cents trente-quatre, un Lucius Papirius surnommé Mugillanus, & non pas Lucius Papirius *Cursor*. Mais l'autorité des Fastes Capitolins ne nous a pas permis de révoquer en doute, la promotion de ce dernier au Consulat, dont il fut revêtu, pour la troisiême fois. Cette dignité fut la récompense des services qu'il venoit de rendre à la République, par la réduction de Lucérie. Cuspinien s'est donc trompé, lorsqu'il donne à Papirius le surnom de *Mugillanus*.

b Plusieurs éditions de Tite-Live, ont étrangement défiguré le nom de ce Consul. Dans les unes, on lit, Æmilius, dans les autres Aurelius, ce sont des erreurs de Copistes.

c Férente fut anciennement, une Ville de l'Apulie Peucétienne, un peu au-delà de Venuse, de sorte, que le mont *Vultur*, partie de l'Apennin, se trouvoit entre ces deux Villes. A en juger par le vers

ou Forente, ville de l'Apulie, qui pour lors étoit de la dépendance des Samnites, ou qui leur étoit alliée. Une bataille suffit pour l'en mettre en possession. Les Samnites vaincus s'étoient retirés à Férente. Ils se rendirent à discrétion au Consul, qui prit des ôtages, pour s'assurer de la fidélité des habitants.

De Rome l'an 434.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. AULIUS CERRETANUS.

Papirius cependant, étoit déja arrivé devant Satric. Cette Ville, après l'affaire des fourches Caudines, s'étoit ouvertement déclarée pour les Samnites, quoi qu'elle joüît des priviléges accordés aux Citoyens de Rome. Non contente d'avoir aidé les Samnites à surprendre Frégelles, elle les avoit encore reçûs dans ses murs, & comme elle n'étoit pas fort éloignée de Rome, elle avoit ouvert un passage aux ennemis de la République, jusqu'au centre de ses Etats. Il falloit donc punir les rébelles Satricans, & enlever aux Samnites un poste si avantageux. Papirius parut devant Satric, avec ses troupes. Son nom seul jetta l'épouvante parmi d'infidéles amis, qui ne songérent plus qu'à se préserver de la ruïne, dont ils étoient menacés. Pour appaiser le Consul, ils lui firent une députation, qui fut reçûë avec cet air de hauteur, que Papirius sçavoit si bien prendre, lorsqu'il traitoit avec des rebelles. *Ne vous attendés pas*, leur dit-il, *de trouver grace devant moi, que vous ne m'ayés livré, ou que vous n'ayés mis à mort la garnison de Samnites, que vous avés reçûë dans vos murs. Ne paroissés plus en ma présence, que vous n'ayés accompli l'ordre que je*

Tit. Liv. l. 9.

d'Horace. *Arvum-pingue tenent humilis Ferenti.* Férente étoit située dans une vallée. C'est aujourd'hui, *Fiorenza*

De Rome l'an 434.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. AULIUS CERRETANUS.

vous donne. Ces mots saisirent d'effroi les Satricans. Ils en furent plus effrayés que du siége, dont ils étoient menacés. Ils insistérent néanmoins, & ils osérent représenter au Consul, qu'il leur étoit difficile d'éxécuter ses ordres. *Comment pouvons nous*, dirent-ils, *venir à bout de cette multitude de Samnites, que nous avons introduits dans nos murailles?* Papirius avoit la repartie vive & ingénieuse. *Demandés conseil*, leur répondit-il, *à ceux qui vous ont engagés à recevoir chez vous un nombre d'étrangers, supérieurs à celui de vos Citoyens.* Avant que de se retirer, les Députés promirent qu'ils en parleroient à leur Sénat. Ils démandérent cependant, qu'il leur fût permis de retourner au camp du Consul, pour lui rapporter la réponse. Le Consul fit quelque difficulté de se rendre à leurs priéres; mais il se laissa fléchir.

Satric étoit divisé en deux factions opposées. L'une étoit de sujets fidéles à la République Romaine, & qui n'avoient vû qu'avec peine leurs compatriotes se livrer à des étrangers. L'autre étoit des mécontents de Rome, auteurs séditieux de la défection. Pour lors l'un & l'autre parti convenoient en un point, c'est qu'il falloit satisfaire le Consul, & en obtenir la paix. Les rebelles crurent que ce seroit faire assês, pour se reconcilier Papirius, que de l'avertir du départ des Samnites, qui le lendemain devoient sortir de Satric. En effet la place n'étoit pas en état de soûtenir un siége. Ils lui firent sçavoir encore, par quelle porte ils devoient sortir, afin que le Consul les fit attendre au passage. Les amis de Rome firent quelque chose de plus. Ils introduisirent les Romains dans la Ville, & livrérent

une porte au Consul. Le Général sçût profiter de l'avis & de la reddition. Par ses ordres un détachement de Romains, cachés dans des bois, vint tomber, tout-à-coup, sur ceux des Samnites, qui sortirent les premiers de Satric, & ceux qui y restérent les derniers, furent massacrés par les troupes, qu'on avoit fait entrer dans la place. C'est ainsi que la trahison des deux factions, rendit les Romains maîtres de la Ville, & qu'ils en reprirent possession, sans qu'il leur en coûtât les fatigues, & la dépense d'un siége. Papirius entra donc dans Satriç, comme dans une ville conquise. Ils se fit informer des auteurs de la défection, & ceux qu'il en trouva coupables, il les fit frapper de verges & décapiter, par ses Licteurs. Ainsi finit la campagne du Consul Papirius. On ne peut pas dire qu'elle ait été aussi glorieuse, que celle de l'année précédente. Ce ne fut pourtant qu'alors, qu'il reçût les honneurs du triomphe, au dixiême jour d'avant les Calendes de Septembre. Rome lui tint compte de ce qu'il avoit fait l'an passé pour la patrie, & le vit avec joye rentrer dans ses murs, avec toute la pompe dûë au restaurateur de la majesté Romaine, flétrie par les armes des Samnites. Le nom d'un si grand homme a été célébré, par tous les Ecrivains de son païs. On a prétendu, que si Aléxandre le Grand, qui ne vivoit plus alors, fût venu tenter la conquête de l'Italie, Papirius eût été un Héros, à opposer au vainqueur de l'Asie. Quoi qu'il en soit, il est du moins certain que, de son tems, nul Général d'Italie, ne l'égala en force d'esprit, de corps, & de courage. Le surnom de *Cursor*, étoit héréditaire dans sa famille;

De Rome l'an 434.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. AULIUS CERRETANUS.

Fast. Capit.

Tit. Liv. l. 9.

De Rome l'an 434.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. AULIUS CERRETANUS.

mais on peut assûrer, qu'il le mérita personnellement par son agilité à la course. Ce fut un homme d'une grande taille, & d'un port majestueux. Comme il étoit toûjours en mouvement, un continuel éxercice lui donnoit un grand appétit, & personne ne mangeoit plus, & ne bûvoit autant que lui. Aussi étoit-il infatigable aux travaux de la guerre. Souvent même les armées qu'il commandoit, se sentoient harassées, par les longs travaux qu'il en éxigeoit. Il s'y prêtoit comme le dernier soldat; mais la force de sa compléxion, n'étoit point alterée par les plus rudes fatigues. Sans cesse il tenoit ses troupes en haleine. On raconte qu'un jour, sa Cavalerie lui demanda un peu de relâche, après une expédition qui avoit réüssi. *Volontiers*, lui dit-il, en plaisantant, *rien n'est plus juste. Je vous permets de ne caresser plus vos chevaux, & de ne leur passer pas la main sur le cou, lorsque vous en descendrés. Ce sera toûjours une peine que vous vous épargnerés.* Tel fut le grand Papirius. Il se livroit successivement au plaisir, & au travail; mais jamais le plaisir ne lui faisoit oublier le devoir. Tout grand Capitaine qu'il étoit, Rome va le laisser quelque tems dans l'inaction, & il ne reparoîtra sur la scéne, que pour éprouver la bizarrerie des jugements du Peuple.

De Rome l'an 435.
Consuls.
L. PLAUTIUS VENNO, & M. FOSLIUS FLACCINATOR.

Les Consuls que Rome se donna après l'illustre Papirius, furent deux hommes, qu'on n'avoit point encore vûs à la premiére place. [a] L'un étoit L. Plau-

[a] Les Fastes Capitolins, nous représentent les prénoms, les noms, & les surnoms de ces deux Consuls, dans leur entier. Ils se trouvent fort défigurés, dans plusieurs Auteurs, faute d'avoir consulté cet ancien monument.

tius surnommé Venno, & l'autre ce M. Foslius Flaccinator, que la Noblesse avoit, depuis peu, faussement accusé d'avoir brigué les charges. Ceux-cy recüeillirent, durant leur Magistrature, le fruit des victoires, que Papirius avoit préparées. On vit arriver à Rome des Députés, d'un grand nombre de Villes Samnites, pour supplier les Romains de les reçevoir, comme autrefois, dans leur alliance. On peut juger de la joye qu'eut le Sénat, de voir ces fiers ennemis, ramper humblement aux pieds des Peres Conscripts. Déja ceux-cy se laissoient toucher, par les priéres, & par les prosternements des Samnites; mais il appartenoit au Peuple de juger des affaires de la paix, & de la guerre. Les Députés furent donc renvoyés, au Tribunal des Comices. Là, ils trouvérent des hommes plus intraitables, qu'au Sénat. Le Peuple méprisa long-tems leurs priéres, & se rendit insensible à leurs gémissements. Cependant leurs sollicitations furent vives, & leurs supplications importunes. Enfin pour s'en débarrasser, plûtôt que par considération pour eux, Rome leur accorda, non pas le renouvellement d'une alliance, qu'ils avoient tant de fois rompuë; mais une tréve de deux ans. Les Légions de Caudium, qui composoient en partie, ces assemblées du Peuple Romain, étoient trop animées, pour leur accorder une paix durable.

De Rome l'an 434.
Consuls.
L. PLAUTIUS VENNO, & M. FOSLIUS FLACCINATOR.

Tit. Liv. l. 9.

Le Consul Plautius ne laissa pas de conduire une armée en campagne, pour continuër de réduire l'Apulie. Il y répandit tant d'effroi, que les deux Villes de [a]

Diod. Sic. l. 20.

[a] Téano étoit la premiére Ville de l'Apulie, qui se présentoit autrefois, en avançant dans les terres, à la rive droite du fleuve

De Rome l'an 435.
Consuls.
L. PLAUTIUS VENNO, & M. FOSLIUS FLACCINATOR.
Titus Livius.

Téano, & de a Canusium, pour se préserver du pillage, se rendirent aux Romains, & leur donnérent des ôtages. A Capoüe, des séditions domestiques avoient tellement divisé les esprits, que la Ville n'étoit plus en état de se gouverner, par elle-même. Les Capoüans demandérent donc aux Romains, & un chef pour les régir, & de nouvelles loix pour les contenir. Ce fut alors, pour la premiére fois, que Rome fit de la Campanie une Préfecture Romaine, & qu'elle envoya un Préfect pour la gouverner. Toutes les Villes que la

Frento, que l'on conjecture être aujourd'hui le *Fortore*. Cette Ville fut appellée *Teanum Apulum*, pour la distinguer d'un autre Téano, situé dans le païs des Sidicins. Nous en avons parlé ailleurs, sous le nom de *Teanum Sidicinum*. La premiére, selon Strabon *liv. 6*, étoit placée vers le mont Gargan, dans le voisinage de deux Lacs, dont l'un se nomme présentement, *Lago di varano*, & l'autre *Lago di Lesina*. A dix mille de l'embouchure du *Frento*, on voit encore quelques ruïnes, que l'on croit être des restes du *Teano* d'Apulie. Holsténius conjecture que cette Ville fut autrefois située, près du lieu, que l'on nomme *Civita*, dans le langage du païs.

a A vingt-cinq stades au-dessus de Cannes, c'est à dire à trois milles cent vingt-cinq pas géométriques, étoit située l'ancienne Canusium, aujourd'hui *Canosa*. Quelques Auteurs ont confondu, mal à propos, cette Ville avec Cannes. Ils n'ont pas fait réflexion, que Tite-Live, au livre vingt-deuxième, parle de la premiére comme d'une Ville ceinte de murailles, & de l'autre, comme d'un Bourg, qui ne devint fameux, que par la défaite entiére des Romains, par Annibal. *Canusium*, n'étoit pas éloigné de la mer, selon le témoignage de Strabon, *l. 6*. Philostrate rapporte qu'Hérode d'Athénes, qui vécut sous Hadrien, fit conduire, par des canaux souterrains, de l'eau douce dans cette ville, pour la commodité de ses habitants. Dioméde passoit pour en avoir été le fondateur. Horace, en parlant du peuple de Canuse, lui donne l'épithéte de *Bilinguis..... Canusi more Bilinguis. Sat.* 10. *lib.* 1. Parce qu'ils parloient deux langues, la Grecque, & la Latine, *Dicebantur Bilingues, quia utebantur Græco & Latino sermone; unde totus ille tractus olim magna Græcia dicta est.* C'est pour cette raison, que toute cette contrée a eu le nom de grande Gréce, dit l'ancien Commentateur d'Horace.

République avoit assujetties, ne furent pas d'abord mises sur le même pié. Les unes furent nommées Colonies, les autres Villes Municipales, & les autres des Préfectures. Les Colonies choisissoient elles-mêmes, du corps de leurs habitants, les Magistrats qui les gouvernoient, & soûmises au Peuple Romain, elles étoient autant de petites Républiques, formées sur le modéle de la Capitale. Les villes Municipales gardoient leurs anciennes loix, & se gouvernoient selon les coûtumes, qu'elles avoient eües, avant que de devenir Romaines. Pour les [a] Préfectures, elles étoient de pire condition, que les

De Rome l'an 435.
Consuls.
L. PLAUTIUS VENNO, & M. FOSLIUS FLACCINATOR.

Sextus Pompeius, l. 14.

[a] Festus distingue deux sortes de préfectures. Les unes, dit-il, étoient gouvernées par des Préfects, dont l'élection appartenoit au Peuple Romain. Les autres avoient aussi leurs Préfects; mais avec cette différence, que ceux-cy recevoient leur commission du Préteur, qui les choisissoit, pour administrer la justice en son nom, & conformément aux Loix Romaines. Ainsi les Villes réduites en Préfectures étoient soûmises à la jurisdiction de Rome, sans aucun égard à leurs priviléges. Cependant, pour conserver quelque apparence de République, elles ne laissoient pas de choisir, avec l'agrément du Peuple Romain, des Ediles, ou certains Magistrats, dont les fonctions étoient semblables à celles des juges de Police, des Maires, & des Echevins. Ils avoient inspection sur les ruës, sur les chemins, sur les Edifices, & sur les denrées. Il étoit même permis à une Préfecture, d'élire parmi ses habitans, un Questeur, ou un Receveur des deniers publics. Ulpien & Festus ajoûtent, que ces Villes avoient droit de tenir marché tous les neuf jours. *Præfecturæ appellantur ex eo quod, in diversis regionibus Magistratus ad Coloniarum jurisdictionem mittere soliti sunt. Etenim in Italia Præfecturæ vocabantur, in quibus & jus dicebatur, & nundinæ agebantur, neque tamen Magistratus suos habebant, sed in eas, legibus Præfecti, mittebantur. Ulp.* Au reste la Magistrature des Préfects, expiroit au bout d'un an, comme à Rome celle des Consuls, des Préteurs, &c. Il ne faut pas oublier, que la condition des Préfectures étoit plus, ou moins désavantageuse, à proportion des sujets de mécontentement, qu'elles avoient donné à la République. Souvent même Rome les rétablissoit dans leurs anciennes prérogatives, & leur restituoit le droit de Colonie Romaine, ou de Municipe, qu'elles avoient perdu par leur infidélité.

De Rome l'an 435.
Consuls.
L. PLAUTIUS VENNO, & M. FOSLIUS FLACCINATOR.

Colonies, & que les villes Municipales. Le Préfect que Rome leur envoyoit, tous les ans, pour être à leur tête, pouvoit y changer les loix, & seul il y absorboit toute l'autorité des autres Magistrats. De ces Préfects au reste, les uns étoient choisis par le Peuple Romain, les autres reçevoient leur commission du Préteur de Rome, & à proprement parler, ils n'étoient en Province, que les Subdélégués du Préteur. Jusqu'alors la République [a] n'avoit encore établi des Préfects, dans aucune contrée. La discorde des Capoüans, lui donna lieu de faire une nouvelle institution, pour la Campanie. Dans la suite les Romains établirent cette forme de gouvernement, en bien des Régions de l'Italie. Au même tems, comme pour récompenser, ce semble, les Campanois, de la liberté à laquelle ils avoient volontairement renonçé, ou plûtôt pour les contenir, Rome fit dans leur païs une nouvelle Tribu Romaine. On appella celle-cy, la Tribu Falérine, du nom sans doute du mont Falerne. Elle occupa les belles plaines qui environnent la montagne. Une autre Tribu fut établie sur les bords [b] de l'Ufens, d'où elle fut appellée Ufentine. Ainsi l'on commença pour la premiére fois, à compter trente & une Tribus à Ro-

Tit. Liv. l. 9. & Diod. Siculus l. 20.

a Il est bien vrai que Capoüe fut la premiére Ville, qui eût eu le titre de Préfécture, depuis l'établissement de la République. Mais on ne peut disconvenir, qu'avant ce tems-là, le premier Tarquin n'eût introduit, à peu prês, la même forme de gouvernement à Collatie, qu'il avoit forcée de se rendre. Le Roi, dit Denys d'Halicarnasse, *l. 3*, désarma les habitans de cette Ville, & pour les contenir dans le devoir, il les soûmit à l'autorité d'Aruns, qui les gouverna en qualité de Préfect.

b L'Ufens qu'on nomme aujourd'hui l'*Aufente*, se déchargeoit dans la mer, asses proche de Terracine, à l'extrémité du Latium.

me, qui toutes eurent droit de ſuffrage, dans les Comices par Tribus. De Rome l'an 435.

C'étoit d'ordinaire aux Cenſeurs, qu'il appartenoit de créer des Tribus. L. Papirius Craſſus, & Caïus Mænius, étoient alors chargés de la Cenſure. Ils la ſignalérent encore, par une Récenſion du Peuple, & par un Luſtre, qu'on doit compter pour le vingt-cinquiême, depuis qu'on en eut établi. Il eſt três croyable, que le dénombrement qu'on fit alors des hommes, en état de porter les armes, alla du moins juſqu'à deux cents cinquante mille. Tite-Live, en parlant du nombre des guerriers de ce tems-là, ſans faire mention expreſſe du Luſtre dont nous parlons, les fait monter auſſi haut, que nous venons de dire.

Conſuls. L. PLAUTIUS VENNO, & M. FOSLIUS FLACCINATOR. *Faſti Capitolini.*

Tit. Liv. l. 9.

Une année ſi heureuſe, fut ſuivie d'une autre, auſſi pleine de proſpérités. Les Conſuls qu'on mit en place, furent Q. Æmilius, dont le ſurnom étoit *Barbula*, & un Junius Brutus ſurnommé *Bubulcus*. Celui-cy étoit à la vérité de la même maiſon, que le fameux Brutus, ce premier Conſul de Rome, qui par ſes ſoins en avoit chaſſé les Tarquins; mais il n'en étoit parent qu'en ligne collatéralle, & ſa branche n'étoit que Plébéïenne. Quand les deux Collégues entrérent en charge, ils trouvérent l'Apulie preſque ſoûmiſe. [a] Les habitants de Téano,

De Rome l'an 436.

Conſuls. Q. ÆMILIUS BARBULA, & JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.

Tit. Liv. l. 9.

[a] Au lieu des habitans de Téano, on lit dans le texte de Tite-Live, *Theates Apuli*, les habitans de Téate en Apulie. Il eſt vraiſemblable, que les Copiſtes ſe ſont mépris, en prenant le terme Latin *Theates*, pour *Teanenſes*. Il eſt certain que la ville de Theate, n'étoit point dans l'Apulie. Son territoire faiſoit partie du canton des Marrucins, dans l'Abruſſe citérieure. Aſſurément on aura peine à ſe perſuader, que Tite-Live ſe ſoit trompé ſi groſſiérement, en matiére de Géographie. De plus, quand même l'Hiſtorien auroit prétendu déſigner la ville de Téate, il ne ſe ſeroit pas ſervi du mot

De Rome l'an 436.

Consuls. Q. ÆMILIUS BARBULA, & JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.

qui l'an passé avoient donné aux Romains des ôtages de leur fidélité, crurent pouvoir obtenir des nouveaux Consuls, un traitement favorable. Leur exemple avoit pacifié presque le reste de l'Apulie, & l'avoit détachée des Samnites. Ils espérérent qu'un si grand bien-fait, pourroit leur faire obtenir des Romains, une considération qui les laissât dans l'égalité, c'est-à-dire, que sans être sous le Domaine de la République, ils en seroient les amis. Rome ne jugea pas à propos, de leur accorder la demande, en entier. A la vérité ils devinrent les amis du Peuple Romain ; mais avec dépendance, & s'il m'est permis de conjecturer, on les soûmit à fournir, comme les autres Alliés, leur contingent de troupes aux armées Romaines. Il ne restoit plus dans l'Apulie que Tarente à soûmettre. C'étoit une Ville forte, & située vn peu au-dessus a d'Acherontia. Junius Brutus s'en rendit maître. De-là le Consul conduisit son armée dans la Lucanie. Là, les deux Collégues réünirent leurs forces, & vinrent tomber ensemble sur b Nérule. Cette place importante fut prise d'assault. C'est ainsi, que depuis l'avanture des fourches Caudines, les Romains augmentoient leurs conquêtes, & qu'ils environ-

Theates, mais plûtôt de celui-cy, *Theatini*, comme Gronovius & Sigonius l'ont remarqué, fort judicieusement.

a La ville d'Achérontia dans l'Apulie, porte aujourd'hui le nom de *Chirenza*, ou de *Cirenza*. Quelques-uns l'appellent *Acirenza*, & *Agerenza*.

b Cette ancienne Ville, que Cluvier nomme *Episcopia*, étoit située près du fleuve Siris, ou le *Senno*. Holstenius prouve par les anciens itinéraires, qu'elle fut placée à l'opposite de l'Appenin, aux environs du fleuve *Laüs*, aujourd'hui *Laïno*, & de l'endroit qui porte présentement le nom de la *Rotunda*.

noient les Samnites, leurs ennemis éternels, de Nations, qu'ils rangeoient sous l'obéïssance de Rome. Le droit Romain commençoit aussi à s'étendre, en divers lieux de l'Italie. Capoüe avoit demandé des loix, & un Préfect à la République. Les Antiates suivirent son éxemple. Ceux-cy mécontents de voir leur Ville sans police, & des variations éternelles parmi leurs Magistrats, recoururent à Rome. Leur demande étoit honorable à la République, les Antiates furent éxaucés. Il est vrai qu'on n'érigea pas Antium en Préfecture, & qu'un seul homme n'y fut pas envoyé, pour leur tracer des loix. On en laissa le soin aux Patrons de la Colonie. En effet c'étoit la coûtume alors, non seulement que les familles particuliéres; mais encore que les Villes, & les Provinces entiéres, eussent chacune leurs Patrons, souvent tirés de la principale Noblesse de Rome. D'ordinaire ces Patrons des villes Municipales, étoient de la famille de ceux des Consuls, qui les avoient conquises. Pour les Colonies, les enfants de ceux, qui avoient eu la commission de les établir, en retenoient la protection. Ce fut donc de leurs Patrons, que les Antiates reçûrent des loix, & des réglements, pour l'administration de leurs Magistrats.

De Rome l'an 436.
Consuls.
Q. ÆMILIUS BARBULA, & JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.

Sur la fin de leur année, Barbula & Bubulcus présidérent aux Comices, où l'on élût de nouveaux Consuls. Ceux-cy furent a P. Nautius & M. Popi-

De Rome l'an 437.
Consuls.
P. NAUTIUS, & M. POPILIUS.

a La famille Nautia tint un rang distingué, parmi les Patriciens de Rome. Varro dans son livre des familles Troyennes, faisoit remonter l'origine des Nautius, jusqu'à un certain Nautes, qui selon la tradition fabuleuse de ces tems-là, reçût le Palladium, des mains de Dioméde, & le transmit à Enée, qu'il avoit suivi dans ses

De Rome l'an 437.

Consuls. P. NAUTIUS, & M. POPILIUS.

lius ; mais presque aussi-tôt, qu'ils entrérent en éxercice, on les engagea, contre l'ordinaire, à nommer un Dictateur. Peut-être n'avoit on pas conçû, une idée asses favorable de leur habileté dans la guerre. Quoi qu'il en soit, ils ne parurent point à la tête des armées, & ils démeurérent à Rome, tout le tems de leur administration. L. Æmilius, qu'on éleva à la Dictature, & qui choisit L. Fulvius, pour commander, sous lui, la Cavalerie, reçût immédiatement des Consuls précédents, la conduite des Légions Romaines. Le Dictateur commença ses expéditions, par investir la ville [a] de Saticule. Elle étoit de la Campanie, & par le droit que Rome avoit acquis sur cette Province, elle appartenoit aux Romains. Le voisinage des Samnites l'avoit entraînée au parti de ces ennemis de Rome. Le péril d'une Ville alliée, tira les Samnites de l'inaction, où ils étoient, depuis les deux ans de tréve, qu'on leur avoit accordés. A tort les Historiens de Rome, les accusent icy d'infidélité. Le tems de la suspension d'armes étoit expiré, & d'ailleurs les Romains venoient de former le siége d'une Ville, alliée du Samnium. Les Samnites levérent donc une grosse armée, & vinrent camper à portée du camp Romain. De son côté, Saticule étoit pourvûë d'hommes, & de munitions. Ainsi, à tout prendre,

Dictateur. L. ÆMILIUS.

Tit. Liv. l. 9.

voyages. Pour la famille *Popilia*, Il paroît qu'elle fut Plébéïenne. Du moins c'étoit alors un usage constant, qu'un des deux Consuls fût tiré du corps des Plébéïens.

a Saticule étoit placée sur les frontiéres du Samnium, & de la Campanie, à peu de distance de *Suessula*, vers le mont Tifate. Cluvier conjecture qu'elle n'étoit pas éloignée de la ville, qu'on appelle présentement *Caserta*, située sur une hauteur.

les

les ennemis égalloient en force, l'armée du Dictateur. Les troupes qui défendoient la Ville, & celles qui se présentoient, pour en faire lever le siége, parurent formidables aux Romains mêmes. L'habileté du sage Æmilius, & ses précautions, le garantirent seules du péril, dont il étoit menacé. Comme il appréhendoit, que les ennemis ne l'attaquassent de deux côtés, il prit des postes favorables, & fit face tout à la fois, & aux Samnites, & aux assiégés, s'ils tentoient une sortie. En effet les ennemis sortis en même tems de leur camp, & les Saticulans de leur Ville, s'étendirent pour se joindre, & pour enveloper les Romains; mais ils les trouvérent partout sur leurs gardes. A la vérité, du côté des Samnites, le combat fut douteux, & le Dictateur se trouva pressé par le nombre de ses ennemis; mais le corps qu'il avoit opposé aux Saticulans, prit bien de l'avantage sur eux. La timide garnison ne tint pas long-tems devant les Romains, & se réfugia dans ses murs. Pour lors Æmilius, avec son armée entiére, vint fondre sur le Samnite, qui déja prenoit de l'avantage sur les Légions Romaines. La victoire se déclara enfin pour elles, & quoi qu'un peu tardive, elle fut si complette, & si durable, que les ennemis en furent découragés. Dispersés & fugitifs, il retournérent dans leur camp, & après y avoir allumé de grands feux, pour cacher leur décampement, ils en sortirent pendant la nuit, & laissérent le Dictateur continuer le siége, qu'il avoit commencé. Cependant la place résista long-tems. En vain Æmilius fit des efforts, pour s'en rendre maître, sa Dictature finit, avant que Saticule fut prise.

De Rome l'an 438.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & Q. PUBLILIUS PHILO.

Je ne sçai quel nouveau goût, eurent alors les Romains, de ne laisser point marcher leurs Consuls en campagne, & de ne confier le commandement de leur armée, qu'à des Dictateurs. On ne peut dire que ceux, qu'ils avoient choisis nouvellement, pour le Consulat, fussent des hommes peu versés au métier des armes. Ce fut ces mêmes Papirius Cursor, & Publilius Philo, qui plus d'une fois avoient triomphé des Samnites, [a] & qui tous deux se trouvérent alors Consuls, chacun pour la quatriême fois. L'injustice que leur fit Rome, a paru si incroyable à Tite-Live, qu'il a omis leurs noms dans son Histoire. Du moins, à n'éxaminer que ses paroles, on se persuadera que la République fut régie, toute l'année, seulement par un Dictateur. Il est cependant certain qu'elle se donna deux Consuls d'un mérite distingué, exprès, ce semble, pour leur faire essuyer le chagrin, de n'avoir nulle part à la guerre. On éleva même sur la tête du grand Papirius, celui qui devoit être son plus implacable ennemi. C'étoit ce même Q. Fabius

Fast. Capit. ad hunc annum.

Dictateur. Q. FABIUS MAXIMUS.

a Diodore de Sicile, au livre dix-neuf, compte parmi les Consuls de cette année quatre cent trente-huit, Quintus Popilius, pour la seconde fois. La même erreur se trouve dans les Tables Grecques, qui designent le Collégue de Papirius, par le surnom de *Lænas*, avec cette addition II. pour la seconde fois. Ce surnom étoit celui de Popilius, Consul de l'année précedente. Il est à croire que la ressemblance de ces deux noms, POPILLIUS & POBLILIUS, comme on lit dans les Fastes Capitolins, a donné lieu à la méprise, où des Annalistes, ou des Copistes. Cassiodore s'est trompé, lorsqu'il marque, pour un des Consuls, Lucius Papirius *Junior*, & non pas Lucius Papirius Cursor. Il semble que par-là, il ait voulu faire entendre, que le fils de ce dernier avoit été revêtu de la dignité Consulaire. Nous avons suivi le témoignage des Fastes Capitolins. C'est une autorité décisive contre les variations, & les incertitudes des Annales anciennes & modernes.

Maximus, qu'il avoit perfécuté, jufqu'à lui vouloir faire trancher la tête, pour avoir livré un combat, & vaincu contre fes ordres. Fabius fut donc nommé Dictateur, fans doute par les Confuls de l'année précédente. Celui-cy partit pour achever la prife de Saticule, tandis que les deux plus grands Capitaines de la République reftérent à Rome, fans gloire, & presque fans fonction. Telles font les mortifications, que la bizarrerie du gouvernement populaire caufe fouvent aux hommes du plus grand mérite. Après s'être donné Q. Aulius Cerretanus, pour maître de la Cavalerie, le nouveau Dictateur conduifit un renfort de troupes, pour continuer le fiége commencé. Auffi-tôt donc qu'il fut arrivé au camp, il prit le commandement des Légions, non pas de la main des Confuls; mais d'Æmilius Dictateur finiffant. L'armée Romaine n'eut pas plûtôt changé de Général, que les Samnites revinrent, pour tenter la délivrance de Saticule. Déja ils avoient éprouvé la valeur & l'habileté d'Æmilius, & battus par ce Général, ils étoient retombés [a] fur Pliftie, Ville alliée aux Romains. Ils en avoient formé le fiége, pour fe donner l'équivalent de Saticule, place qu'ils craignoient de perdre. A l'arrivée de Fabius, ils abandonnérent l'entreprife de Pliftie, & vinrent fe mefurer avec le nouveau Général. Fabius ne fut pas allarmé du grand nombre de troupes, que le Général Samnite traînoit à fa fuite. Il fem-

De Rome l'an 438.

Dictateur. Q. FABIUS MAXIMUS.

Tit. Liv. l. 9.

a S'il eft vrai qu'il ne fe foit point gliffé d'erreur, dans le texte de Tite-Live, on ignore qu'elle fut cette Ville de Pliftie, & le lieu de fa fituation. Cluvier croit qu'il faut lire *Pleftinam*, la ville de Pleftine, dans le païs des Marfes. C'eft fur quoi il eft difficile de décider.

De Rome l'an 438.
Dictateur.
Q. FABIUS MAXIMUS.

bla même les négliger. Sans discontinuer les attaques de Saticule, il se contenta de disposer quelques corps de garde, aux environs de ses retranchements, pour les mettre à couvert. Cette sécurité du Dictateur enhardit les Samnites, à venir seulement avec quelques escadrons, insulter le camp Romain. Aulius, qui commandoit la cavalerie Romaine, y étoit resté, tandis que Fabius occupoit l'infanterie devant la place. Déja l'ennemi étoit arrivé aux portes du camp, lors qu'Aulius, à la tête des Chevaliers Romains, fit une sortie de son chef, & que sans avoir consulté le Dictateur, il hazarda le combat. C'étoit un manque de soûmission, semblable à celui dont Fabius s'étoit rendu coupable, longtems avant qu'il fût Dictateur. Le mauvais exemple que Fabius avoit autrefois donné, fut à son tour suivi par un de ses subalternes. Aulius donc se présenta pour soûtenir le combat. D'abord il repoussa l'ennemi; mais le Général Samnite rallia ses troupes, leur redonna du cœur, & les reconduisit à la charge. Cette attaque lui fut fatale. Aulius qui le démêla parmi les escadrons ennemis, & qui le reconnut à sa taille, courut à lui, la lance baissée, & mania son cheval avec tant de dextérité, que du premier coup il le coucha, sans vie, sur la terre. Il arrive d'ordinaire que la mort d'un Général déconcerte toute une armée. Pour lors les Samnites, sans se livrer au désespoir, & sans prendre la fuite, ranimérent leur courage, & ne songérent qu'à la vengeance. Le maître de la cavalerie Romaine s'étoit un peu témérairement enfoncé dans l'escadron, qui escortoit le Général, qu'il avoit mis à mort. Tout-à-coup,

il ſe vit environné d'ennemis, qui tous enſemble lançerent leurs dards contre lui ſeul. Cependant les Samnites laiſſérent au frere de leur Général, la gloire d'avoir vangé ſon frere. Celui-cy fit tomber Aulius de cheval, & plein de rage, il le perça aprês ſa chûte. Pour lors on avoit attaché dans les actions un honneur ſingulier, à ſe rendre maître du corps d'un Général, lorſqu'on l'avoit tué dans le combat. On ſe ſervoit de ſa dépoüille, pour en ériger un trophée. Peu s'en fallut que les Samnites n'euſſent ſur les Romains, l'avantage de leur enlever le corps d'un maître de la cavalerie. Les Chevaliers Romains détournérent, de deſſus Rome, un ſi cruel opprobre. A l'inſtant ils mirent pié à terre, & formérent un bataillon ſerré. C'étoit la coûtume de la cavalerie Romaine de combattre à pié, & à cheval, ſelon les beſoins. L'éxemple des Romains fut ſuivi par les Samnites; mais avec un ſuccês bien différent. La cavalerie Romaine, de quelque maniére qu'elle combattît, étoit invincible, & toûjours ſupérieure à celle des Samnites. Auſſi les Chevaliers Romains, devenus piétons, recouvrérent le corps de leur Général, & le remportérent dans leur camp, égallement triſtes d'avoir perdu Aulius, & contens d'avoir arraché ſon corps des mains de l'ennemi. Si ce Général avoit ſurvêcu à ſa victoire, Fabius eut été embarraſſé à punir ſa déſobéïſſance. Infailliblement on lui auroit reproché, ou d'avoir laiſſé impuni un attentat contre la diſcipline, ou d'avoir vangé dans autrui, un crime, que Rome lui avoit pardonné.

De Rome l'an 438.
Dictateur. Q. FABIUS MAXIMUS.

Aprês la perte du combat, les Samnites ſe retirérent & prirent leur marche vers Pliſtie, pour en

An. De Rome l'an 438.
Dictateur.
Q. FABIUS MAXIMUS.

recommencer le siége. De son côté Fabius pressa celui de Saticule. Dans peu, la place se rendit à composition. De leur part, les Samnites forcérent la ville de Plistie, & la prirent d'assault. Jusqu'alors la fortune avoit presque égallé les avantages de la campagne, entre les Romains & leurs ennemis. Enfin elle se rangea, d'une maniere plus sensible, au parti de Fabius. a Sora étoit une ville considerable au païs des Volsques. Autrefois elle avoit été conquise par les Romains, & la Republique y avoit envoyé une Colonie, pour la défendre. Sa situation sur les bords du Liris étoit avantageuse, & sa perte paroissoit intéressante aux Romains. Le Dictateur n'eut rien de plus à cœur, que de la reprendre sur l'ennemi, qui s'en étoit emparé, par la trahison de ses anciens habitants. Les Sorans avoient massacré la Colonie Romaine, qui la gardoit, & s'étoient livrés aux ennemis de Rome. Fabius donc, aussi-tôt après la reddition de Saticule, quitta le Samnium, & l'Apulie, & fit marcher ses troupes du côté de Sora. Il s'attendoit bien que le Samnite, après la prise de Plistie, qui l'avoit rendu fier, le suivroit dans sa marche. Cette assurance lui fit redoubler ses précautions. Il fit de grandes journées, & disposa des coureurs sur tous les chemins, pour être instruit, à tems, de la marche de l'ennemi. En effet il apprit, que les Samnites le suivoient, & qu'ils n'étoient pas éloignés. Le Dictateur jugea plus à propos de rebrousser chemin, & d'aller au devant de l'ennemi, que de l'attendre, ou de continuer sa route.

a Nous avons rendu compte de la situation de Sora, dans le quatriême volume de nôtre Histoire, livre quinziême, page 358, note *b*.

De Rome l'an 438.

Dictateur. Q. FABIUS MAXIMUS.

Pour augmenter la confiance de ſes ſoldats, & pour ſoûtenir la gloire des armes Romaines, il crut qu'il valloit mieux être l'aggreſſeur, que de ſe laiſſer attaquer. Il vole donc à l'ennemi, & le trouve [a] vers les Lautules, prês des marais Pontins. Là, ſe donna un combat, dont le ſuccês fut douteux. La nuit le fit ceſſer, ſans qu'aucun des deux partis pût s'attribuer la victoire. Les deux armées continuérent donc leur marche vers Sora, l'une pour l'attaquer, l'autre pour la défendre.

Cependant le Dictateur, depuis la mort d'Aulius, ne s'étoit point encore donné de nouveau maître de la Cavalerie. Il ſongea à remplir une place ſi importante, & y nomma un L. Fabius, du même nom que lui, & ſon parent, comme il eſt à croire. Les inſtructions qu'il lui donna, facilitérent la victoire, qu'il remportera bien-tôt ſur les Samnites. Le nouveau maître de la Cavalerie eut ordre d'amener, de Rome, une nouvelle armée, d'en cacher la marche aux ennemis, & de ne s'en ſervir, que quand par des ſignaux, il auroit été averti d'entrer en action. Le Dictateur fut obéï. Lucius Fabius ſortit de Rome en ſecret, conduiſit de nouvelles levées, vint à portée de Sora, & cantonna ſes ſoldats dans des lieux impraticables. Le Dictateur qui fut inſtruit de ſon arrivée, feignit de craindre l'ennemi, & ſe tint à l'abri de ſes retranchements. La frayeur ſimulée du Général Romain, attira autour de ſon camp toute l'armée Samnite. C'étoit juſte-

a Voyés ce que nous avons remarqué, ſur le nom & la ſituation des Lautules, dans le quatriême volume, livre ſeiziême, page 403, note *a*.

De Rome l'an 438. Dictateur. Q. FABIUS MAXIMUS.

ment ce qu'il prétendoit. Sans faire part à ses Légions du secours que Rome lui avoit envoyé, tout-à-coup, il fit attacher au haut de sa tante, l'étendart rouge, qui annonçoit le combat. A la frayeur que le Dictateur avoit fait paroître, & à la résolution précipitée qu'il avoit prise, de livrer bataille, tous ses soldats jugérent qu'ils étoient dans un péril extrême, & qu'il ne leur restoit plus d'autre ressource, que de faire une brusque sortie sur l'ennemi. Comme ils étoient braves, leur courage fut augmenté par la nécessité, qu'ils croyoient pressante. Le Général les confirma dans cette pensée, par le discours qu'il leur fit, selon la coûtume, avant que de marcher au combat. *Citoyens*, leur dit-il, *Nous sommes malheureusement tombés dans de dangereux défilés. La victoire seule peut nous en dégager. Si nos retranchements sont assés forts, pour nous préserver des coups de main, les approches en sont trop difficiles, pour y faire arriver des convois, & faute de vivres, nous sommes menacés d'y perir. Les Villes même du voisinage, d'où nous aurions pu tirer nôtre subsistance, ont secoüé le joug Romain. Ainsi & les lieux, & les hommes, tout nous est contraire. Je ne veux pas vous repaître d'une vaine espérance. Sans avoir remporté une victoire complette, ne vous attendés pas à retourner au camp, d'où nous sortons, comme nous y revenions les jours passés. C'est par un combat qu'il nous y faut faire jour. Il ne s'agit plus d'attendre l'ennemi dans nos retranchements. Quand on aime à traîner la guerre en longueur, on s'enferme dans un camp. Pour nous, point d'autre sûreté que dans la victoire. Allés camarades, marchés à l'ennemi. Dês que nous serons sortis d'icy, j'ai donné ordre*

Tit. Liv. l. 9.

qu'on mît le feu à nos tentes, & à nos bagages. C'est une perte dont nous serons bien-tôt dédommagés, par le pillage des villes rebelles.

De Rome l'an 438.

Dictateur. Q. FABIUS MAXIMUS.

Ainsi parla le Dictateur, & sa harangue redoubla le courage de ses troupes. Ce fut bien autre chose, lorsque les ennemis apperçûrent la flamme surmonter leurs retranchements. Chaque Samnite se persuada, que tout étoit perdu pour lui, & qu'il ne restoit plus d'autre espérance, pour rétablir sa fortune, que de passer sur le ventre à l'ennemi. Cependant le sage Dictateur avoit donné des ordres secrets, qu'on ne brûlât des tentes, que celles qui bordoient le rempart, & que, s'il étoit possible, on épargnât le centre du camp. Cet embrasement au reste devoit servir de signal au maître de la Cavalerie, pour mettre ses troupes en mouvement, aussi-tôt qu'il l'auroit apperçû. Tout fut éxécuté avec un concert merveilleux. Les armées des deux Fabius, marchérent, avec furie, contre les troupes Samnites, & les attaquérent, l'une de front, & l'autre en queuë. Environné des deux côtés, l'ennemi ne soûtint pas long-tems une si furieuse attaque. Bien-tôt il fut dissipé, & mis en déroute. Ceux qui le pûrent, prirent la fuite, & échappérent par les flancs, qui n'étoient point investis. Le reste se rallia au centre du champ de bataille. Ils s'y tinrent si serrés, que les uns embarrassoient les autres, & les empéchoient de combattre. Ainsi enveloppés de toutes parts, ils périrent, presque sans resistance. Le camp des Samnites fut pris, & pillé. Après quoi, le Dictateur reconduisit ses troupes à leur premier camp. Quelle fut la joye du soldat, lorsqu'il vit que la plus grande partie des tentes, & du

De Rome l'an 438.
Dictateur.
Q. FABIUS MAXIMUS.

bagage avoit été sauvée de l'incendie ! Peu s'en fallut que le plaisir qu'il en eut, n'égalât celui, qu'il sentit d'avoir vaincu.

Il restoit au Dictateur de prendre Sora. Il en forma le siége. Bien-tôt Rome lui donna des Successeurs, sans lui accorder le triomphe. Qui peut deviner aujourd'hui les raisons, qui engagérent la République, à frustrer Fabius d'un honneur, qu'il avoit, ce semble, mérité, par les exploits de sa campagne ?

De Rome l'an 439.
Consuls.
M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

Deux Consuls venoient d'être élûs par les Centuries ; [a] c'étoit M. Pœtelius Libo, & C. Sulpicius Longus. Ce dernier fut alors élevé au Consulat, pour la troisiéme fois. Rome remit les nouveaux Consuls dans l'ancien droit, qu'avoient eu leurs Prédécesseurs, de commander les armées. Ils partirent pour continuer le siége de Sora, & reçûrent du Dictateur Fabius la conduite des Légions Romaines. Ces deux chefs y firent de grands changements, renvoyérent du camp la plûpart des vieilles troupes, & les remplacérent par de nouvelles levées. Le siége paroissoit devoir être de longue durée. Sora étoit une place forte, & par sa situation, & par les rochers qui défendoient la haute ville. Il sembloit qu'on ne pouvoit s'en rendre maître, ou que par une ennuyeuse constance, ou que par des attaques périlleuses. Cependant les Consuls placérent leur camp si fort à portée de la Ville, qu'il en touchoit pres-

[a] Selon les Fastes Capitolins, Marcus Poetélius Libo, fut élevé, pour la premiére fois, au Consulat. Les tables Grecques mettent au rang des Consuls de cette année quatre cens trente neuf, Sulpicius, & Longus. C'est-à-dire, que ces Annales ont appliqué à deux personnes différentes, le nom de *Sulpicius*, & le surnom de *Longus*, qui ne convenoient qu'à une seule.

que les murailles. C'étoit ſans doute, pour tenir, ſans ceſſe, les aſſiégés en haleine, & pour les fatiguer par la crainte du voiſinage de l'ennemi, diſpoſé, à tous les moments, à faire des ſorties. Les Sorans néantmoins ne furent intimidés, ni par la proximité des Romains, ni par le nombre de leurs troupes, ni par la défaite réçente des Samnites, accourus à leur ſecours. Les Conſuls eux-mêmes étoient embarraſſés à trouver un endroit foible, pour forcer, ou pour ſurprendre la place. Tandis qu'ils délibérent, un transfuge ſort de Sora, vient ſe rendre à la garde Romaine, & demande expreſſément d'être conduit aux Généraux. Admis en leur préſence, il leur promet de les rendre, dans peu, maîtres de la Ville. On l'écoûte, on le queſtionne, enfin, comme ſon projet ne paroiſſoit pas impraticable, & qu'on riſquoit peu, à en tenter l'éxécution, tous furent d'avis de lui laiſſer conduire l'entrepriſe. Il demanda ſeulement deux choſes aux Conſuls ; l'une, qu'ils éloignaſſent leur camp de quelques milles de Sora, l'autre, qu'il lui fût permis de ſe choiſir dix hommes, ſur toutes les troupes. En écartant ainſi le camp Romain des murailles aſſiégées, il eſperoit rallentir la vigilance des Sorans, & leur donner aſsês de ſécurité, pour négliger de faire les rondes. Le transfuge ne fut pas trompé dans ſon attente. Lorſqu'il ſentit, que les aſſiégés avoient beaucoup relâché de leur activité, il prit avec lui les dix ſoldats d'élite, les chargea de plus de traits, qu'un homme n'avoit coûtume d'en porter, les fit ſuivre de quelques Manipules, qu'il embuſqua dans des brouſſailles, pendant la nuit, & marcha, avec ſa petite troupe, par des

De Rome l'an 439.
Conſuls.
M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

De Rome l'an 439.
Consuls.
M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

lieux escarpés, & presqu'inaccessibles. Enfin il arrive à la haute Ville, & y fait entrer les dix Romains. Il faut croire que c'étoit un lieu champêtre, dans l'enceinte de Sora, un quartier inhabité, dégarni de troupes, & qui n'étoit environné que d'une simple muraille, parce qu'on en croyoit les approches impraticables. Si-tôt que les Romains y eurent pénétré, le transfuge les posta à la tête d'un sentier étroit, & pierreux, muni, par intervalles, de morceaux de roches, que les habitants y avoient semés, pour en rendre l'accês difficile. Les ténébres de la nuit favorisoient le stratagême du transfuge. Quand tout fût prêt, il harangua sa troupe choisie, & lui fit entendre, combien il étoit aisé de descendre par le sentier, dans la basse Ville, & combien il étoit difficile aux habitants d'y grimper. *Trois hommes seulement*, leur dit-il, *sont capables de garder le poste, où je vous ai placés, contre un grand nombre de gens de guerre, & vous êtes dix. Que dis-je? Vous êtes Romains, & l'élite d'une armée Romaine. Le lieu & la nuit vous sont favorables. Sans doute que la frayeur, & que les ténébres multiplieront vôtre nombre, à l'imagination des Sorans. Restés donc icy, tandis que j'irai répandre l'allarme dans toute la basse Ville.* Après les avoir ainsi encouragés, il descendit du rocher, en faisant un bruit terrible. *Aux armes! aux armes! citoyens*, s'écria-t-il! *Accourés au secours! l'ennemi s'est emparé des hauteurs qui nous dominent.* Il fit entendre ces paroles à la porte des Chefs de Sora, les redit à tous les passants, & les répeta à ceux, que le bruit tira de leurs maisons. Sorties d'une seule bouche, elles se répandirent dans tous les quartiers. Les Commandants, sur ces

bruits, envoyérent à la découverte. On apperçût quelques dards disposés exprés par intervalles, & la crainte les multiplia. La nouvelle se confirma par mille rapports différents. Enfin le désespoir saisit tous les cœurs, & les habitants ne songérent plus, qu'à sauver leur vie par la fuite. Les portes de la Ville étoient fermées, on les rompit. Des hommes & des femmes, à peine tirés de leur premier somme, se pressent, s'étouffent pour sortir. Le tumulte, & les cris se font entendre au loin. Par-là, les soldats Romains jugérent, que l'entreprise avoit réüssi. Ils sortent de leur embuscade, ils accoûrent, ils entrent par une porte, qu'ils trouvent ouverte, & font main basse sur tout ce qui se montre encore dans les ruës. Sora fut prise avant que le jour parut. Sur le matin, les Consuls y entrérent, & firent quartier à ceux des habitants, qui se rendirent à discrétion. Ils se contentérent de charger de fers ceux, qui d'une voix unanime, furent accusés d'être les auteurs de la révolte, & du massacre de la Colonie Romaine. Ces perfides étoient au nombre de deux cents vingt. Ils furent conduits à Rome, & tous, sans miséricorde, on les condamna à être frappés de verges, & ensuite décapités. Le Peuple vit avec joye l'éxécution de tant de malheureux. C'étoit un éxemple de terreur, que Rome devoit à la sûreté de ce grand nombre de Citoyens, qu'elle détachoit souvent de son sein, pour aller former des Colonies.

De Rome l'an 439.

Consuls. M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

Le même esprit de révolte, qui avoit entraîné Sora vers sa perte, s'étoit répandu en divers lieux, depuis la bataille des Lautules. Les Ausons, sur tout, en paroissoient infectés. Ce Peuple étoit un petit

De Rome l'an 439.
Consuls.
M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

reste d'une grande Nation, qui autrefois avoit occupé toute l'Italie Orientale. De-là le nom d'Ausonie, que les Grecs avoient donné à l'Italie entiére. Dans la suite [a] les Ausons, chassés de leur Domaine par les Oenotriens, qui firent donner à leur tour le nom d'Oenotrie, à l'Italie, virent leur Etat réduit à peu de Villes, au voisinage des Volsques. Il paroît même qu'ils changérent de nom, & qu'on les appella Arunces. Quoiqu'il en soit; au tems dont nous parlons, [b] Ausona, ou Aurunca étoit leur Capitale. [c] Minturne, & Vescia se reconnoissoient aussi de leur dépendance. C'étoit avec peine que cette Nation, fiére de son ancienneté, portoit le joug Romain. Elle panchoit alors à le secoüer; mais elle gardoit encore quelques mesures avec ses conquérants. Les Consuls, aprés la prise de Sora, conduisirent leurs troupes dans cette contrée chancellante, resolus de la punir, si elle étoit coupable. Quelques traîtres de la Nation des Ausons, mirent le comble à ses malheurs, & la précipitérent dans une entiére ruïne. Aussi-tôt qu'ils sçûrent l'arrivée des Consuls, ils vinrent, au nombre de douze, se presenter à eux, & leur déférérent les trois Villes d'Ausona, de Min-

a Nous avons parlé en différents endroits de cette Histoire, des Ausons, & des Oenotriens.

b On ne connoît point de Ville ancienne sous le nom d'*Ausona*. Il est certain que celle, dont il est icy question, fut située dans le territoire des Ausons. Ce qui nous a fait croire, qu'elle étoit la même que la ville d'Aurunca, Capitale de l'Ausonie proprement dite. Nous en avons parlé cy-dessus. Il est vrai qu'elle avoit été ruïnée par les Sidicins. Mais elle fut apparemment réparée par les Ausons, autrement les Aurunces. Voyés la page dix-neuvième de ce volume, note *a*.

c Nous avons donné la position des Villes de Minturne, & de Vescia, dans le quatrième volume, livre seiziême, page 463 & 464, note, *a*, *b*.

turne, & de Vescia, comme des Villes suspectes, dont la fidélité avoit été entamée. Ces délateurs étoient les chefs de l'infanterie des Ausons. *Romains,* leur dirent-ils, *vous avés été trahis. Dês que nos Concitoyens eurent appris, que les Samnites avoient atteint vôtre armée, proche des Lautules, ils la crurent vaincuë. Ils conspirérent même à sa défaite, & ils aidérent vos ennemis de leurs troupes. Quand vous eûtes chassé les Samnites, nos Citoyens changérent un peu de conduite, sans changer d'inclination. Ils ne fermérent pas leurs portes, crainte de s'attirer la guerre; mais ils résolurent de vous en refuser l'entrée, s'ils voyoient vos armées s'en approcher. Quel parti prendre, sinon de mettre à profit leur résolution, pour les surprendre, & pour les châtier?* Ces traîtres furent crus sur leurs rapports, & les Consuls prononçérent la condamnation des trois Villes. A l'instant on fit des détachements, pour s'emparer d'Ausona, de Minturne, & de Vescia. On ne les attaqua pas à force ouverte, on les surprit par artifice. Les soldats Romains, qui furent commandés pour l'entreprise, firent différents personnages. Les uns conservérent leur habit militaire, & pendant la nuit vinrent se poster à portée des trois Villes. Les autres prirent des habits de ville, & cachérent leurs armes sous leurs robbes. Dês le point du jour, à l'ouverture des portes, ceux-cy entrérent sans être soupçonnés, tuérent la garde, occupérent la principale place, & firent avertir leurs compagnons. Le même stratagême fut employé contre les trois Villes, à la même heure, & avec le même succês; mais, à la honte des Romains, avec une cruauté barbare. Comme les troupes chargées

De Rome l'an 439.
Consuls.
M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

De Rome l'an 439.
Consuls. M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

de l'expédition n'agissoient point sous les yeux de leurs Chefs, elles ne mirent point de bornes à leur fureur. Sur de simples indices d'une rébellion encore douteuse, on punit les Ausons, & on leur fit la guerre à toute outrance. Nul habitant ne fut épargné, & le massacre fut général. Ainsi périt le reste d'un Peuple, autrefois florissant, qui, si l'on en croit quelques Ecrivains, devoit son établissement en Italie, à Auson, l'un des fils d'Ulisse.

Lucérie avoit suivi le mauvais exemple des Villes, qui s'étoient soustraites à la domination Romaine. Cette place importante venoit, tout de nouveau, de se donner aux Samnites, après s'être défaite de la Colonie, que Rome y avoit envoyée. Il paroît, ou que le gouvernement des Romains étoit alors peu supportable aux nations conquises, ou que l'habileté des Samnites étoit extrême, pour susciter tant de révoltes, contre la République.

L'armée Consulaire s'approcha donc d'une place, qu'il étoit dangereux de laisser long-tems impunie. Lucérie étoit grande, & bien fortifiée, à la maniére d'alors; mais elle avoit été construite dans une plaine. Par-là, l'abord en étoit plus facile, en un tems, où l'on ne jugeoit de la force des places, que par leur situation sur des hauteurs. Les Consuls la prirent d'emblée, & n'épargnérent, ni les habitants du lieu, ni les Samnites, qui la défendoient. Peu s'en fallut, qu'à Rome le Sénat n'ordonnât, que la Ville seroit rasée. Sa perfidie réïtérée, l'avoit renduë odieuse, jusqu'à l'éxécration. *Comment la contenir*, disoit-on, *sans y envoyer une Colonie, & comment hazarder tant de Citoyens Romains, dans un païs éloigné de*

de Rome ? Enfin l'on se détermina à conserver une place, qui contenoit toute l'Apulie dans le respect; mais on rendit la Colonie asses nombreuse, pour parer contre les attentats. La République y transplanta deux mille cinq cents hommes, des anciens habitants de Rome. Il est étonnant que cette Capitale ne s'épuisa point, par le grand nombre de Colonies, qu'on en détachoit. La prévoyance de Romulus y avoit pourvû. Selon l'ancienne institution, dont il étoit l'auteur, on remplaçoit ce qu'on enlevoit à Rome, par les habitants des Villes conquises, qu'on y transplantoit, & qui servoient comme d'ôtages de la fidélité des vaincus.

De Rome l'an 439.
Consuls.
M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

Tant de punitions éxercées par les Romains, contre les Peuples qui leur étoient rebelles, n'empêchérent pas les Campanois, de pancher vers la défection. Capoüe étoit une Ville inquiéte, & les Capoüans étoient naturellement factieux. Rome craignoit de perdre, avec Capoüe, une des plus belles, & des plus opulentes Provinces de l'Italie. On prit donc le parti d'y envoyer un Dictateur, pour la tenir dans le devoir, par les armes, & par la crainte d'une puissance souveraine. Il nous paroît vrai-semblable, qu'on fit revenir à la Ville le Consul Pœtelius, pour nommer un Dictateur, tandis que le seul Consul Sulpicius resteroit à la tête de son armée. Ce sentiment est d'autant plus plausible, que Pœtelius n'eut, depuis, aucune part aux victoires de son Collégue, puisqu'il n'eut point de part à son triomphe. Rome eut donc alors deux armées en campagne; l'une sous la conduite du Sulpicius, l'autre sous le commandement d'un Dictateur. Celui-cy fut ce même C.

Diodorus Siculus l. 19. & Tit. Liv. l. 9.

De Rome l'an 439.
Consuls.
M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

Mænius, qui, sept ans auparavant, avoit été élévé à la Dictature, seulement pour informer contre les chefs de la révolte des Capoüans. Dès-lors il se donna M. Foslius pour son maître de la Cavalerie, & il le choisit encore, pour éxercer, sous lui, le même emploi. A sa premiere Dictature, Mænius n'avoit point eu d'autre fonction, que de faire le procès aux criminels de léze République. A la seconde, il fut fait Général d'une armée. Cette double Magistrature du même homme, a trompé Tite-Live, & lui a fait transposer les événements. Nous les réformons icy, par le témoignage des Fastes Capitolins.

Fast. Capit. ad hunc annum.

Mænius vint donc dans la Campanie, y maintenir le bon ordre, sans marquer son pouvoir, par aucune éxécution d'éclat. Cependant l'espérance, que les Samnites avoient fondée sur la révolte de Capoüe, les avoient attirés proche de Caudium. Là, ils attendoient le moment souhaité du soulévement des Campanois, pour les fixer à leur parti, & pour les enlever aux Romains. L'armée de Sulpicius parut tout-à-coup, aux environs de Caudium, & frustra l'attente des Samnites. Le Consul ne s'engagea pas dans les bois, & dans les défilés, qui environnoient la place. Il s'arrêta plus en deçà, & si la difficulté des chemins l'empêcha d'aller aux ennemis, à son tour, elle empêcha les ennemis de venir à lui. L'ennuy de rester au même lieu, fit faire ensuite aux Samnites un mouvement, qui les conduisit à leur perte. En prenant un petit détour, ils entrérent dans ces vastes, & [a] fertiles plaines, qui ont fait donner

Tit. Liv. l. 9.

[a] La fertilité des campagnes de Capoüe, est marquée par un épy de blé, qui se trouve sur le revers d'une Médaille, avec cette

à la contrée, le nom de Campanie. Sans différer, Sulpicius parut à portée de l'ennemi. Les deux armées ſe virent alors en préſence, pour la premiére fois. D'abord les Romains & les Samnites ſe tâtérent par de legers combats, plûtôt de cavalerie que d'infanterie. Les Romains y eurent preſque toûjours de l'avantage, mais ils ne ſe laſſérent point de différer la bataille. Pour les Samnites, ils parûrent plus ardents à la hazarder. Ils voyoient leur armée ſe décourager, & s'affoiblir tout-à-la fois, par le retardement. Enfin ils prennent la réſolution de ſortir de leur camp, & de préſenter le combat. Leurs Généraux diſpoſérent donc leur cavalerie ſur les aîles, avec ordre de veiller plûtôt ſur les retranchemens, crainte qu'on y fit irruption, que de prendre part à l'action générale. *Notre ſeule Infanterie*, diſoient-ils, *ſuffira pour ſoutenir le choc des Romains.* De ſon côté, Sulpicius commandoit à la droite & ſans doute, l'un des Lieutenans Généraux à la gauche, quoy qu'en diſe Tite-Live, qui donne ce poſte au Conſul Pœtelius. L'aîle de Sulpicius avoit fort élargi ſes rangs, afin de faire un plus grand front

De Rome l'an 439.

Conſuls. M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.



de Bronze

Légende, ΚΑΠΥΑΝΩΝ Voyés ce que nous avons dit de cette Ville, autrefois ſi célébre, dans le quatriême volume de nôtre Hiſtoire, livre ſeiziême, page, 365, 366, & 367, note *c*, & note *a*.

De Rome l'an 439.
Consuls.
M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

à l'ennemi, qui lui-même avoit, de ce côté-là, placé ſes ſoldats fort au large, pour envelopper les Romains. C'étoit tout le contraire à l'aîle gauche. Celui qui la commandoit, en avoit ſerré les rangs, & pour la rendre plus forte, il s'étoit ſervi du corps de réſerve, qu'il avoit placé à la premiere ligne. Le combat commença par l'aîle gauche. Le Lieutenant général Romain fit marcher toutes ſes troupes à l'ennemi, qui en fut un peu troublé. De leur côté, les Samnites s'ébranlent à leur droite, &, contre leur premier projet, ils font paſſer leur cavalerie entre le terrain, qui ſéparoit les deux armées ennemies, qui commençoient l'attaque. A l'inſtant, la cavalerie Romaine accourt à toute bride ſur la cavalerie Samnite, & met égallement le déſordre, parmi les eſcadrons ennemis, & parmi leurs bataillons. Sulpicius alors, attiré par les cris qu'il entend à l'aîle gauche, quitte ſon aîle droite, qui n'étoit pas encore entrée en action, anime les Légions de la gauche, par ſa préſence, & de la voix. Il voit la victoire ſe déclarer pour ſon parti. A l'inſtant, il revole à l'aîle droite, qu'il commandoit, & qu'il avoit quittée. Il la trouva dans un état bien diſſemblable à celui de l'aîle gauche. Elle avoit déja perdu bien du terrain, & l'ennemi commençoit à la mettre en déſordre. Sulpicius avoit conduit avec lui deux mille deux cents hommes de l'aîle gauche. Avec ce renfort, il changea tout à coup la face des affaires. La vûë du Général, les braves troupes qu'il avoit amenées au ſecours des plus foibles, & l'émulation de la victoire, que la gauche avoit déja remportée, animérent les Romains, au côté droit, & leur firent recommencer le combat, avec furie. Rien ne réſiſte

à la valeur Romaine. Ce n'est plus un combat, c'est une boucherie. On tuë, ou l'on prend prisonnier, tout ce qui se présente. Peu d'ennemis se retirent à Malévent, ville qu'on a depuis apellé [a] Bénevent. Enfin l'on compta jusqu'à trente mille Samnites étendus sur le champ de bataille. De-là le Vainqueur prit sa marche du côté [b] de Boviane, ville considérable du parti Samnite, & plaça son armée aux environs, pour y rester en quartier de rafraichissement. Pour Sulpicius, il revint à Rome, où il entra triomphant, au premier jour de Juillet. Il faut bien que cette victoire sur les Samnites, ait été remportée sous les Auspices d'un seul; puisque Sulpicius obtint seul les honneurs du triomphe. Rome étoit trop équitable pour les refuser à Pœtelius, s'il étoit vrai, comme l'assûre Tite-Live, qu'il eût eu la part, que

De Rome l'an 439.
Consuls.
M. POETELIUS LIBO, & C. SULPICIUS LONGUS.

Fasti Capitolini.

a Les anciens Auteurs ont fort vanté la ville de Bénévent, à cause de son antiquité. Ses habitans se faisoient gloire d'avoir eu Diomede, Roi d'Ætolie, pour fondateur. Les Géographes, & les Historiens de Rome, la placent aux extrémités du Samnium, & de l'Hirpinie, près du confluent des fleuves *Sabatus*, & *Calor*, aujourd'hui le *Sabato*, & le *Calore*. Pline, au livre troisième, chap. II, assure qu'elle s'appelloit d'abord Malévent; mais qu'elle changea ce premier nom, qui renfermoit un terme de mauvais augure, en celui de Bénevent, dont l'expression sembloit plus heureuse. *Hirpinorum colonia, nunc Beneventum, Auspicatius, mutato nomine, quæ quondam appellata Maleventum.* La ville de Bénevent dépend de l'état Ecclesiastique, quoi qu'elle soit comprise dans cette partie de l'Italie, qui compose le Royaume de Naples. On la verra dans la suite devenir Colonie Romaine.

a Boviane, aujourd'hui *Boiano*, dans le Comté de Molisse Province du Royaume de Naples, fut la Capitale de la contrée des Samnites, ou du moins une des plus considérables Villes de ce canton. Elle étoit située au pié de l'Apennin, vers les sources du fleuve Tiferne, que les Naturels du païs appellent le *Biferno*. Pline, au livre troisième *chap.* 12, nous apprend qu'elle devint Colonie Romaine: *Samnitium Colonia Bovianum.* Frontin assûre, qu'en vertu de la Loi Julia, Rome y envoya une Colonie militaire.

De Rome l'an 440.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & C. JUNIUS BUBULCUS.

lui donne cet Historien, à la victoire de son Collégue.

Les Samnites avoient été vaincus ; mais ils n'étoient ni rendus, ni assujettis. La République venoit d'élever, pour la cinquième fois, au Consulat, l'illustre Papirius, & lui avoit associé Junius Brutus, surnommé Bubulcus. C'étoit pour la seconde fois que celui-ci étoit parvenu à la premiére dignité. Icy les ressorts de la politique, ou peut-être de la bizarrerie Romaine, sont impénétrables. La République laissa dans l'inaction le plus grand homme de guerre, qu'elle eût dans son sein. Elle le fit encore rester à Rome, & ne l'occupa que de minuties, tandis qu'elle pouvoit employer utilement, son bras, à la tête des armées. Peut-être que le Peuple, dans ses Comices, n'élisoit si souvent Papirius, que pour lui voir finir bien-tôt la guerre importune, qu'il faisoit, depuis si long-tems, aux Samnites ; mais peut-être aussi que la jalousie des grands sçavoit rendre inutiles, par des factions, les bonnes intentions du Peuple assemblé. Quoiqu'il en soit ; a on fit nommer un Dictateur, qui absorba toute l'authorité des Consuls. Ce Dictateur fut un C. Pœtelius Libo surnommé Visolus. Celui-cy prit pour son maître de la Cavalerie, ce même Pœtelius Libo, qui l'année précédente avoit été Consul. En vain quelques Historiens ont prétendu, qu'on ne nomma pour lors un Dictateur, que pour faire la cérémonie de ficher

Fast. Capit.

Dictateur. C. POETELIUS LIBO. *Fast. Capit.*

a Tite-Live lui-même convient, lorsque la République se donna pour Dictateur, Caïus Poetelius Libo Visolus. Mais il ne s'accorde pas avec les Fastes Capitolins, lorsqu'il dit, que le Dictateur nomma pour son Colonel général de la Cavalerie, Marcus Fossius.

un clou, à l'occaſion d'une peſte, qui infectoit Rome. Il paroît certain que Pœtelius reçût la Dictature, pour commander les troupes. Il partit donc pour Boviane, prit la conduite des Légions qui y étoient cantonnées, & bien-tôt il quitta ce poſte, pour reprendre Frégelle ſur l'ennemi. Cette Ville, ſource de la guerre, avoit ſouffert bien des viciſſitudes dépuis un tems. Quelque fois priſe par les Samnites, & dans peu repriſe par les Romains, elle étoit ſucceſſivement ravagée par les deux partis. Pœtelius s'en rendit maître ſans combat, & l'ennemi la lui reſtitua, en l'abandonnant par la fuite. Après y avoir mis une forte garniſon, a le Dictateur vint à Nole, ville de la Campanie. Là s'étoient réfugiés les révoltés de la Province, & les murs en étoient défendus par un bon nombre de Samnites.

De Rome l'an 440.

Dictateur. C. POETELIUS LIBO.

Apud Livium. l. 9. Faſti Capit.

a Tite-Live avoüe, que les anciens Auteurs ne s'accordoient pas ſur l'expédition de l'armée Romaine, devant Nole. Les uns, dit-il, en attribuoient la gloire au Dictateur Poetélius, les autres, au Conſul Junius Brutus. Dans ce partage de ſentiments, l'Hiſtorien n'oſe prononcer, & laiſſe la choſe indéciſe. *Nec ita multo poſt, ſive à Pœtelio Dictatore, ſive ab C. Junio Conſule (nam utrumque traditur.) Nola eſt capta.* Ce qu'il ajoûte enſuite, forme une preuve inconteſtable, contre ceux qui prétendoient, que Junius Brutus fut chargé de la conduite des Légions. Ils donnoient, continuë Tite-Live, l'excluſion à Pœtélius, dans la perſuaſion, que la Dictature de celui-cy, s'étoit bornée à la cérémonie d'attacher un clou, au mur du Temple de Jupiter Capitolin, à l'occaſion du mal contagieux, qui affligeoit la ville de Rome. Or il eſt manifeſte, par le témoignage des Faſtes Capitolins, que Pœtélius fut créé Dictateur, REI GERUNDÆ CAUSSA, pour gouverner la République. Leur raiſonnement ne porte donc que ſur une fauſſe ſuppoſition. Ainſi la conſequence qui en réſulte ne prouve rien, en faveur de Junius Brutus; ou plûtôt l'induction qu'ils tirent, n'eſt pas plus vraye, que la ſuppoſition même. On doit mettre au même rang le récit de Diodore de Sicile, qui ſuppoſe fauſſement, que la ville de Frégelle fut priſe par Quintus Fabius, pendant la campagne de cette année quatre cent quarante.

De Rome l'an 440.

Dictateur. C. POETELIUS LIBO.

Les fauxbourgs de la place étoient grands & peuplés, & les maisons servoient à en couvrir les remparts. Le Dictateur y fit mettre le feu, & la reddition de Nole suivit de prês l'incendie de ses fauxbourgs. Les Villes d'Atina & de Calatie éprouvérent le même sort, que Nole. Ainsi les Romains furent occupés, pendant deux ans, à recouvrer les Villes, que les negociations des Samnites leur avoient enlevées.

Tit. Liv. l. 9.

Tandis que le Dictateur se signale par des exploits plus utiles qu'éclatants, les Consuls pourvoyoient à la sûreté des places, dont les Samnites auroient pû s'emparer. Par un Arrêt du Sénat, ils firent assigner des Colonies, pour celle des deux Villes a de Suessa, qui étoit la plus proche de la Campanie; pour la ville nommée b Interamna, parce qu'elle étoit située

a Cette Ville, dont nous avons déja parlé cy-dessus, s'appelloit *Suessa Aurunca*, & parce qu'elle étoit située dans le païs des Aurunces, & pour la distinguer de *Suessa Pometia*, Ville autrefois des plus considérables du territoire des Volsques, proche des Marais Pomptins.

b Les anciennes éditions de Tite-Live ne s'accordent point, sur le nom de la seconde Ville, où le Sénat de Rome avoit resolu d'envoyer une Colonie Romaine. Dans les unes, on lit Minturnes, *Minturnæ*, & *Casinum*. Dans les autres, le texte porte *Veternum*, & *Casinum*. Enfin quelques-unes, au lieu d'*Interamnam*, ont substitué *Internam*. Gélenius a cru qu'il falloit lire *In tertiam Casinum*, comme si Casine eût été la troisiême Ville après Suessa, & l'Isle Pontia, où le Sénat eût pris le parti d'envoyer une Colonie Romaine. Mais Sigonius a cru devoir corriger le texte de ces éditions anciennes, en restituant *Interamnam*, & *Casinum*. Il a authorisé sa correction du témoignage de Velleïus Paterculus, au livre premier. Cet Auteur rapporte, que la République envoya une Colonie Romaine à Suessa, ensuite à Intéramne. Tite-Live lui-même assûre, au livre dixiême, que cette derniére Ville avoit déja le titre de Colonie, lorsque les Samnites tentérent de s'en rendre maîtres. Au reste Interamne étoit située dans le païs des Volsques. Les Géographes lui donnent le surnom de *Lirinas*; parce que le fleuve Liris arrosoit son territoire. Cluvier croit, que les ruïnes, qui se trouvent vis-à-vis de *Ponte Corvo*, sont les restes de cette Ville. Holsténius veut qu'elle ait été placée dans l'endroit, où est aujour-

au

au conflants du Melfis & du Liris, pour Casinum dans le païs des Volsques, enfin pour a l'Isle Pontia. Celle-cy est éloignée du continent de quelques stades, & située vis-à-vis le promontoire de Circé. Pontia avoit été autrefois cultivée par des Volsques. Les Romains en distribuérent les terres à un détachement de leurs Citoyens. On peut juger que Rome regorgeoit alors de monde, puisqu'il étoit nécessaire de la décharger d'une si grande foule d'habitants. Il paroît néanmoins, que les Colonies détachées pour Interamna, & pour Casinum, ne partirent que l'année suivante; mais qu'on nomma dês-lors, des Trium-virs pour les conduire, & que le détachement fut de quatre mille hommes.

De Rome l'an 440.

Dictateur. C. POETELIUS LIBO.

On doit ranger parmi les événements du cinquiême Consulat de Papirius, une avanture, qui paroîtroit assês peu digne de l'histoire, si elle ne nous instruisoit des coûtumes Romaines. Numa Pompi- *Ovid. fast. l. 9.*

d'hui *Torre di Teramine.* Pline parle ainsi des Habitants d'Intéramne, *Interamnates Succusani, qui & Lirinates vocantur.* On ne devine point pourquoi le nom de *Succusani* fut attribué aux Intéramnates, à moins qu'on ne dise, avec Cluvier, que cette dénomination auroit bien pû leur être donnée, à cause d'un Bourg appellé Succuse, situé aux environs d'Intéramne. Holsténius conjecture, qu'on doit lire *Succasani, quasi sub Casino*, parce que la ville d'Intéramne, dont il s'agit icy, n'étoit pas éloignée de Casine. Par-là, elle étoit distinguée de quelques autres Villes du même nom, dont nous parlerons ailleurs.

a Vis-à-vis le territoire des Volsques, vers le promontoire de Circé, il y avoit plusieurs Isles, que Tite-Live désigne par le nom pluriel *Insulæ Pontiæ.* La plus grande de toutes est appellée, par préférence aux autres, l'Isle *Pontia.* Elle est placée entre l'Isle *Palmaria*, aujourd'hui *Palmaruola*, à l'Occident, & l'Isle *Sinonia*, présentement *Sanone* à l'Orient, du côté de Caïéte. Elle est éloignée du continent, environ de treize mille pas géométriques, c'est-à-dire d'un peu moins de quatre lieuës & demi. Il ne faut pas confondre l'Isle *Pontia*, dont nous parlons icy, avec une autre du même nom, qui faisoit partie des

lius avoit partagé a les métiers de Rome, en divers

De Rome l'an 440.
Dictateur C. POETELIUS LIBO.

Isles Oenotrides, dans la mer de Lucanie.

a Voici ce que rapporte Plutarque de cette institution, dans la vie de Numa Pompilius. Parmi les établissements que fit le second Roi de Rome, dit cet Historien, celui qui contribua le plus au bon ordre de la Ville, fut la distribution du Peuple, en différentes societés. La Ville étoit alors habitée par les Romains, & par les Sabins, ou pour mieux dire, la Ville étoit divisée en deux factions, que l'esprit National, & la diversité des intérêts, & des usages animoient, sans cesse, l'une contre l'autre. De-là les querelles, qui naissoient tous les jours entre les deux Peuples, au détriment du bien public. A la vûë de ces funestes divisions, Numa Pompilius, pensa qu'il en étoit des Romains, & des Sabins, comme de deux corps solides, qui ne peuvent se mêler ensemble, tandis qu'ils demeurent en leur entier; au lieu qu'étants une fois brisés, & réduits en poudre, leur petites parties s'incorporent pour ainsi dire, & se confondent les unes dans les autres, de sorte que toutes ces particules ne font plus qu'une même masse. Cette idée lui fit concevoir le dessein, de partager le Peuple en differents ordres, selon la différence des métiers, & des professions, que chaque particulier éxerçoit à Rome, soit parmi les Romains, soit parmi les Sabins. Il jugea qu'à la faveur de cette union, les deux Peuples oublieroient les factions communes de la Nation, pour épouser les intérêts du corps, dont chacun d'eux devoit être membre. Il divisa donc les Romains, & les Sabins indifféremment en plusieurs colléges. La premiére & la plus considérable classe, fut attribuée aux joüeurs d'instruments. Les autres furent composées séparément, des Orfevres, des Charpentiers, des Teinturiers, des Cordonniers, des Tanneurs, des Forgerons, des Potiers, & ainsi des autres. Par là, tous les Artisans se trouvérent rassemblés en corps de métiers, sous la direction d'un chef, ou d'un Sindic. Chaque societé avoit ses fêtes, ses sacrifices, & ses Dieux Tutelaires, comme aujourd'hui les communautés d'Artisans, qui se choisissent leurs Patrons, si cependant il est permis de comparer les pratiques du Paganisme, avec celles du Christianisme. Cette industrie réüssit à Numa, continuë Plutarque. Il réünit tous les cœurs, & bannit de Rome cet esprit de parti, qui faisoit dire à l'un, je suis Sabin, à l'autre, je suis Romain, à celui-là, je ne reléve que de Tatius, & à celui-cy je suis sujet de Romulus. Florus cependant fait honneur à Servius Tullius de cet établissement. *Ab hoc Populus Romanus*, dit cet Ecrivain, *relatus in censum, digestus in claßes, curiis atque collegiis distributus, summaque Regis solertiâ, ita est ordinata Respublica, ut omnia patrimonii, dignitatis, ætatis, artium, officiorumque discrimina in Tabulas referrentur, ac si maxima civitas minimæ domûs diligentiâ contineretur.* Ces colléges avoient chacun leurs Préfects, qui, pour la plûpart, demeuroient en charge, pen-

corps, & a les joüeurs d'instruments y tenoient le

De Rome l'an 440.

Dictateur.

C. POETELIUS LIBO.

dant l'espace de cinq ans. Chaque Communauté étoit encore divisée par Décuries, qui étoient sous la direction d'un chef subordonné à celui, qui avoit l'inspection sur tout le corps en général. Cet établissement ne se forma pas seulement à Rome. Dans la suite des tems, & sous le Regne des Empereurs, il passa dans les Provinces. Aussi plusieurs inscriptions sont-elles mention du Collége des Ouvriers en fer, de celui des Charpentiers, & des Charrons, &c. Il est bien vrai que selon Denys d'Halicarnasse, *l.* 2. & *l.* 9. Les Romains, dès le tems de Romulus, ne pouvoient, sans se deshonorer, éxercer aucun art méchanique. Mais il est à croire que cet usage ne subsista pas long-tems, & qu'il fut abrogé par Numa Pompilius, ou par Servius Tullius. Car il est certain, que l'un de ces deux Rois, forma les Colléges, dont nous venons de parler, des seuls Citoyens de Rome, & non pas des esclaves, & des étrangers, comme quelques-uns l'ont prétendu. Autrement l'instituteur n'auroit pas agi conséquemment à la fin, qu'il se proposoit, à sçavoir de réünir, les Romains, & les Sabins. Il faut donc dire, pour concilier les anciens Auteurs entre eux, que la profession d'artisan étoit fort méprisable, dans une ville, où les Citoyens étoient presque tous guerriers, & n'envisageoient que la gloire, qui s'acquiert par la voye des armes. C'est sur ce pié que les représente Cicéron, au premier livre des Offices. *Illiberales & sordidi quæstus mercenariorum omnium, quorum operæ, non quorum artes emuntur. Est enim in illis ipsa merces auctoramentum servitutis. Opifices quoque omnes in sordidâ arte versantur. Nec vero quicquam ingenuum habere potest officina: minimeque artes probandæ, quæ ministræ sunt voluptatum, Cetarii, Lanii, Coqui, Piscatores, ut ait Terentius. Adde his, si placet, unguentarios, saltatores, &c.* Pour cette raison les gens de métier, & qui vivoient du travail de leurs mains, étoient exclus de la milice Romaine. On ne les inscrivoit pas même sur le rôle de la Récension, à cause de leur pauvreté. Il est pourtant sûr, que dans les besoins pressants de la République, ils étoient incorporés parmi les soldats Légionnaires, comme nous l'apprenons de Tite-Live *l.* 8. Cecy forme une preuve convaincante, contre ceux, qui laissent l'éxercice des Arts méchaniques aux seuls esclaves, & aux étrangers. On ne peut disconvenir, que les hommes de condition servile, ne furent presque jamais incorporés dans les Légions, pendant que le gouvernement Républicain subsista. Pour les étrangers; on sçait qu'ils ne pouvoient porter les armes, que dans les troupes auxiliaires. Ceux des artisans, qui renonçoient à leur profession, avoient coûtume de consacrer, & de suspendre les instruments de leur art, à l'autel de quelque Divinité.

a Valére - Maxime parle du Collége des joüeurs d'instruments, lorsqu'il dit qu'on les voyoit, dans la grande place, égayer les fêtes publiques, & particulieres, par l'harmonie de leurs flûtes. Alors,

De Rome l'an 440.
Dictateur. C. POETELIUS LIBO.

Fast. Capit.

Author de viris Illust. & Titus Livius l. 9.

premier rang. On s'en servoit dans les sacrifices ; dans les jeux du Cirque & du Théatre, enfin dans les Pompes funébres. Comme l'art de ces Musiciens étoit lucratif, & honorable, le nombre en étoit prodigieusement multiplié. C'étoit aux Ediles Curules de les employer ; mais pour lors il se trouva, à Rome, dans cette Magistrature, un homme sévére, qui entreprit de diminuër la multitude de ces Citoyens, inutiles à l'état, en diminuant leurs profits, & leurs droits. Cet Edile étoit le fameux Appius Claudius, d'une famille Sabine, dont la dureté, & l'obstination avoient toûjours été le caractére. Appius deffendit donc aux joüeurs d'instruments, a de pren-

continuë cet Auteur, ils paroissent en masque, & la tête couverte d'un voile de différentes couleurs. Cette troupe de Musiciens assemblés, attire les regards, & l'attention du Peuple. Il est incertain, si dês le tems, où nous sommes, les instruments à corde étoient connus à Rome. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au moins dans la suite, ils ne furent pas inconnus aux Romains, & que ceux qui faisoient profession d'en joüer, ne composérent qu'un même Collége, avec les joüeurs de flûtes. Nous en avons la preuve dans une inscription, que Gruter nous a conservée. Elle commence par ces mots,

COLLEGIO TIBICINUM
ET
FIDICINUM ROMANORUM.

Apparemment que sous le nom général de flûte, les Auteurs anciens, qui nous ont parlé de la musique des Romains, ont compris le flageollet, le hautbois, & la musette. Ce n'est pas encore le lieu de parler des différentes sortes d'instruments de musique, qui furent en usage chez les Romains. Nous avons déja représenté la forme de leurs flûtes, dans le quatriême volume. Le reste trouvera sa place dans la suite de l'Histoire.

a Dans les sacrifices, & dans les fêtes, qu'on célébroit en l'honneur des Dieux, les Grecs & les Romains avoient coûtume de joindre le chant des Hymnes, à la symphonie. Ils regardoient sur-tout le son des instruments, comme une partie essentielle des cérémonies de Religion. Le Paganisme portoit si loin la superstition, en cette matiére, que le sacrifice, & les jeux passoient pour être réprouvés des Dieux, si le joüeur de flûte, avoit fait une pause à contre-tems. C'est le reproche qu'Arnobe fait aux Payens de son tems. *Commissum statim omnes in religiones clamatis*

dre des repas dans le Temple de Jupiter, [a] & de manger avec les Prêtres, les membres des victimes, qu'on avoit offertes aux Dieux en sacrifice. C'étoit pourtant une coûtume ancienne, & que les Romains avoient reçüe, de leurs Peres, par tradition. L'Edile fit plus encore. Sous prétexte de réduire aux termes de la loi des douze Tables, le luxe immodéré des Pompes funébres, il ordonna qu'on n'employeroit aux enterrements, [b] que dix flûtes, au lieu de ce long cortége de symphonistes, que la somptuosité y avoit introduits. Ces réglements irritérent des hommes avides du gain, & de la bonne chére. Ils complottérent de quitter Rome, & tous ensemble, ils partirent pour Tibur; de sorte qu'il n'en resta plus à la Capitale, pour les cérémonies de Religion. Ce vuide fâcha le Peuple, jaloux de la décence ordinaire dans le culte des Dieux. Le Sénat envoya donc à Tibur une députation, pour prier les Tiburtins de renvoyer à la Ville ces déserteurs. Les Magistrats du lieu exhortérent les fugitifs, à retourner en leur Patrie; mais leur obstination égalla celle de l'Edile, qui causoit leur désertion. Il fallut user d'artifice, pour les contraindre, de retourner à Rome, malgré eux. On sçait combien les Musiciens, en général, & en particulier, combien ceux, qui joüent des instruments à vent, sont sujets à l'intempérance du vin.

De Rome l'an 440.

Dictateur. C. POETELIUS LIBO.

Ovid. fast. l. 6.

Tit. Liv. l. 9.

sacras, si Ludius constitit, si tibicen repente conticuit.

a C'étoit un usage reçû, dans les sacrifices, d'offrir aux Dieux une partie de la victime, & de réserver l'autre aux Prêtres, & aux autres Ministres, qui avoient éxercé quelque fonction, dans la cérémonie. De ce nombre étoient les joüeurs de flûte.

b Voyés ce que nous avons dit de cette Loi des douze Tables, dans le troisiême volume *liv.* 10. *pag.* 198. & 199.

De Rome l'an 440.
Dictateur. C. POETELIUS LIBO.

Un esclave Tiburtin leur en fit prendre avec excès, dans un repas, qu'il leur donna, à la campagne; à l'insçû, disoit-il, de son maître. Lorsqu'ils étoient en train de boire, & à demi yvres, on vint les avertir, que le maître de l'esclave arrivoit. Saisis de frayeur, ils se laissérent charger sur des chars, qu'on avoit préparés. Toute la nuit on marcha vers Rome, où l'on transporta les fugitifs endormis. Ils ne s'éveillérent, que quand, au lever du Soleil, ils s'apperçûrent, qu'ils avoient été, tout-à-coup, transplantés au milieu de la place de Rome. Il faut bien que les Romains, ou par esprit de réligion, ou par goût pour la musique, eussent alors un attachement singulier, pour une bande de fainéants, qui ne servoient guére qu'au plaisir public. L'Arrêt de l'Edile fut cassé. On rétablit les joüeurs d'instruments dans la possession où ils étoient, de participer aux repas des sacrifices. On fit plus en leur faveur. Le Peuple leur permit de célébrer, tous les ans, [a] aux

Varro de lingua lat. 5.

[a] Cette fête fut fixée au troisième de Juin, sous le nom de *Quinquatrus Minusculæ* ou de *Quinquatrus Minores*. Nous avons sur cela le témoignage de Festus. *Minusculæ quinquatrus appellabantur idus Juniæ, quo dies festus erat Tibicinum, qui Minervam colebant.* La fête qui tomboit aux Ides de Juin, dit cet Auteur, fut communément appellée *les petites Quinquatres*. Les jours destinés à cette solemnité, étoient célébrés par ces joüeurs d'instruments, qui rendoient un culte particulier à Minerve, comme à leur Divinité protectrice. Ils alloient, en cérémonie, au Temple de la Déesse, pour l'honorer de leurs concerts, & de leurs hommages. Selon Censorin *De die Natali*, ils passoient une partie de ces jours à boire, & l'autre, à exhaler leur vin dans tous les quartiers de la Ville, où ils se montroient en spectacle au Peuple assemblé. C'est ainsi qu'ils renouvelloient, chaque année, la bizarre avanture de leur départ pour Tibur, & de leur retour à Rome. Ovide n'a pas oublié cette mascarade, dans le sixiême livre des Fastes.

Et jam Quinquatrus jubeor narrare MINORES.

Ides de Juin, une seconde fête de Minerve leur Pa-

De Rome l'an 440.
Dictateur. C. POETELIUS LIBO.

Nunc Ades o! cæptis, Flava Minerva meis!
Cur vagus incedit totâ Tibicen in urbe?
Quid sibi personæ, quid stola longa volunt?

Le nom de *Quinquatrus Minuscula*, & de *Quinquatrus minores*, fut donné à la fête dont nous parlons, pour la distinguer d'une autre, consacrée aussi à Minerve. Les anciens Auteurs ont appellé celle-cy *Quinquatria*, ou *Quinquatrus Majores*. Elle concouroit avec le quatorziême d'avant les Calendes d'Avril, c'est-à-dire, selon nôtre maniére de compter, avec le dix-neuf de Mars. Au sentiment d'Aule-Gelle *liv. 2. ch. 21.* le terme *Quinquatrus* désignoit les cinq jours, que les Romains employoient alors en réjoüissances, après les Ides de Mars, *quod quinque ab Idibus dierum numerus sit, & Atrus nihil significet.* Varron, en parlant de cette solemnité, dit qu'on la nomma *Quinquatrus*, non point parce qu'elle duroit cinq jours consécutifs, comme quelques-uns l'ont crû, quoiqu'elle se terminât à un seul jour, mais parce que le jour, qui suivoit le cinquiême après les Ides, fut appellé *Quinquatrus.* C'est ainsi, continuë Varron, que les Tusculans appellérent le sixiême jour des Ides, *Sexatrus*, & le septiême *Septimatrus.* Festus ne s'explique point, à ce sujet, autrement que Varron. Ovide cependant donne cinq jours à la célébrité des *Quinquatria.*

Una dies mediâ est, & fiunt sacra Minervæ,
Nominaque à junctis quinque diebus habent.

Pour concilier ces deux différentes opinions, on peut dire, que cette fête, dans sa premiére institution, fut bornée seulement à un jour, & que dans la suite, on lui en ajoûta quatre autres. Au rapport de Festus, elle étoit comme l'anniversaire de la dédicace du Temple, que les Romains érigerent à Minerve, sur le mont Aventin. Le premier jour des *Quinquatres* se passoit, à chanter les loüanges de la Déesse. Il étoit particuliérement consacré, à célébrer les merveilles de sa naissance, conformément à la tradition mythologique. Pour cette raison, dit Ovide, on ne faisoit point couler le sang des victimes, & les spectacles de Gladiateurs furent interdits ce jour-là.

Sanguine prima vacat, nec fas concurrere ferro.
Causa, quod est illâ nata Minerva die. Fast. l. 3.

Les quatre jours suivants étoient occupés en des sacrifices d'animaux, & en des combats, qui se donnoient dans l'Arêne, pour honorer cette Divinité guerriére.

Altera, tresque super, stratâ celebrantur Arenâ.
Ensibus exertis bellica læta dea est. ibid.

Le dernier jour fut marqué par une cérémonie du Paganisme, dont les

trone. Pendant trois jours, ils eurent droit de courir

De Rome l'an 440.

Dictateur. C. POETELIUS LIBO.

Ovid. ibid. & Plutarchus in Probl. Rom.

mythologues attribuent l'origine à Evandre, qui l'apporta, disent-ils, d'Arcadie, dans le Latium. Les Romains donnérent à cet acte de Religion, le nom de *Tubilustrium*, parce qu'alors l'usage étoit de purifier les trompettes, & les instruments de musique, consacrés au culte des Dieux. On immoloit, à ce dessein, un Agneau femelle. Les Prêtres accompagnoient ce sacrifice, de certain genre d'expiation, ou de purification, dont les Auteurs de l'antiquité ne nous ont point instruits.

Summa dies è quinque, Tubas lustrare canoras
Admonet, & forti sacrificare Deæ. Fast. 3.

On renouvelloit la même cérémonie, en l'honneur de Vulcain, au dixiême d'avant les Calendes de Juin, c'est-à-dire au vingt-troisiême jour de May, comme nous l'apprenons d'Ovide.

ProximaVulcani lux est, Tubilustria dicunt,
Lustrantur puræ, quas facit ille, tubæ. Fast. 5.

Au reste, les grandes fêtes *Quinquatriennes* étoient, pour les écoliers, un tems de vacance, & de divertissement. Pour lors ils portoient à leurs maîtres une espéce de rétribution, non pas à titre de *Minerval*, ou de salaire ; mais en forme de présent. Xiphilin, au livre 67, & Suétone, dans la vie de Domitien, rapportent, que, dans ces jours de solemnité, les Orateurs & les Poëtes s'assembloient, pour disputer du prix de l'éloquence, & de la Poësie. En un mot les deux fêtes Romaines, que nous ne pouvons exprimer que par les termes, de *Quinquatrus Maiores*, & de *Quinquatrus Minores*, avoient beaucoup de ressemblance avec les grandes, & les petites Panathénées, que les Grecs célébroient en l'honneur de Minerve. Les Auteurs anciens ont même pris quelquefois, ces deux solemnités l'une pour l'autre, & ont confondu la Romaine, avec la Grecque. Comme cette derniére n'est point présentement de nôtre sujet, nous renvoyons le Lecteur aux Ecrivains, soit anciens, soit modernes, qui en ont parlé, & en particulier au traité de Meursius, *De gemino Panathaneorum Festo.* Il est cependant à propos, de donner une idée générale de cette fête Grecque, que les Historiens Romains ont souvent comparée avec leurs *Quinquatria.* Les Panathénées, anciennement Athénées, furent donc établies à Athênes, en l'honneur de Minerve, protectrice de cette Ville. Divers Peuples, depuis Cécrops, jusqu'à Thésée, étoient partagés dans les différentes bourgades de l'Attique. Chaque canton avoit ses Magistrats, & ses loix, sans aucune dépendance réciproque. Thésée forma le projet de réünir, sous un chef, toutes ces différentes peuplades, à un gouvernement uniforme. Pour ne point effaroucher tant de petits Souverains, jaloux de l'authorité, dont ils joüissoient, chacun, dans leur territoire, il se dé-

masqués, & en habits de femmes, dans toutes les ruës de Rome, & d'égayer la fête par des chansons un peu libres, composées sur de vieux airs. Ce récit tiré, en partie, de Tite-Live, ne se trouve corrompu dans cet Auteur, que par les dates. Il veut, que l'avanture de ces joüeurs de flûtes soit arrivée sous la Censure d'Appius. Elle arriva sous son Edilité. Cependant a il se peut faire, que les joüeurs

De Rome l'an 440.
Dictateur.
C. POETELIUS LIBO.

poüilla du pouvoir suprême, & ne se réserva que la conduite des armées, & le soin de veiller à l'observation des loix. Le reste fut abandonné aux suffrages du Peuple. Après quoi il rassembla la pluspart des habitants de la contrée, dans la capitale. Et tous ne firent qu'un même Peuple. Pour perpétuer la mémoire d'une réünion si avantageuse, Thésée institua les Panathenées. Pendant la célébration de cette Fête, les Peuples des environs se rendoient à Athénes, comme dans la patrie commune. La solemnité, aux premiers tems de son institution, ne duroit qu'un jour, mais ensuite la multitude des jeux, & des spectacles, qu'on representoit, demanda un terme plus long. Les Auteurs Grecs distinguent les grandes, & les petites Panathénées. Les grandes se célébroient de cinq en cinq ans. Les petites avoient, toutes les années, un tems marqué. Dans ces jours de réjoüissance, chaque Ville du ressort de l'Attique, devoit contribuer un bœuf, pour le sacrifice. De ces animaux rassemblés, on faisoit une Hécatombe à Minerve. Ensuite les viandes des victimes étoient distribuées au Peuple. On portoit alors avec pompe le *Péple*, ou la tunique brodée de la Déesse. Ses actions, celles de Jupiter, & les exploits des Héros y étoient figurées en or. Les courses de chevaux, les combats des Athlétes, les concerts de musique, le concours des Orateurs & des Poëtes, qui se disputoient la palme, furent les principaux éxercices, qui occupoient ce nombre infini de Grecs, qui abordoient de toutes parts, pour avoir part à la célébrité. Les dépenses qui se faisoient à cette Fête étoient si excessives, que Demosthéne, dans sa premiére Philippique, semble reprocher aux Athéniens, que les Panathénées leur coûtoient plus, qu'un armement naval.

a Ou bien selon la conjecture de Pighius, le premier Edit, qui réduisoit le nombre des joüeurs de flûtes à dix, dans les pompes funébres, se rapporte à l'édilité d'Appius Claudius. Mais il étoit peut-être Censeur, dit cet Ecrivain, lorsque, par un second Edit, il déclara les Musiciens exclus des repas solemnels, qui se faisoient dans le Temple de Jupiter. Cette conduite d'Appius à leur égard, avoit achevé de les aigrir, & donna lieu au

De Rome l'an 441.

Consuls. M. VALERIUS MAXIMUS, & P. DECIUS MUS.

de flûtes partirent de Rome sous l'Edilité d'Appius, & qu'ils y retournérent, tandis qu'il étoit Censeur. Quoi qu'il en soit; c'est une erreur bien pardonnable, sur un fait si peu important.

Cependant le gouvernement changea, & le Consulat fut remis à deux hommes, qui n'avoient point encore été élevés à la premiére dignité. [a] L'un étoit M. Valérius Maximus, l'autre P. Décius Mus. Celui-cy tomba dangereusement malade, & son infirmité le contraignit de rester à Rome. A l'égard de son Collégue, il alla continuer la réduction des Samnites, dont les forces étoient affoiblies. Sans doute, qu'à l'éxemple de quelques-uns de ses Prédécesseurs, ses expéditions se terminérent à enlever, à ces ennemis infatigables, les Nations qui les avoient sécourus, & à réduire le Samnium à lui seul. Tandis qu'il agissoit à l'Orient de l'Italie, le bruit d'une nouvelle guerre se répandit à Rome. Les Etrusques, situés plus au Nord, en-delà du Tibre, menaçoient les Romains. L'histoire ne nous a point appris les raisons du mouvement subit d'une Nation si formidable. Il est certain du moins, qu'excepté les Gaulois, établis en Italie, nul Peuple n'étoit plus à craindre à la République. Jusqu'alors Rome n'avoit pas poussé fort loin ses conquêtes dans l'Etrurie, soit parce que cette contrée étoit abondante en hommes, & en Villes, soit parce qu'on n'auroit pû soumettre, à la fois, tant de Peuples, en tant de lieux diffé-

Tit. Liv. l. 9.

complot, qu'ils formérent entr'eux, d'abandonner Rome, pour aller s'établir à Tibur.

b Ce Marcus Valérius avoit été déja deux fois Préteur, l'une en l'année quatre cent trente-sept, de la fondation de Rome, & l'autre en quatre cent trente-neuf, selon Tite-Live, au livre 9.

rents. On peut dire, qu'alors le Domaine des Etrusques s'étendoit encore, quasi jusqu'aux portes de Rome. De-là l'appréhension des Romains, à la nouvelle d'une guerre inopinée, qui naturellement devoit suspendre ses progrês, à l'Orient. Rome trouvoit dans son sein des ressources infinies. Elle commença par se donner un Dictateur. Le Consul Décius le nomma, par l'ordre du Sénat. Ce fut C. Sulpicius surnommé Longus, qui prit [a] pour maître de la Cavalerie, ce même Junius Brutus, qui, l'année précédente, avoit été Consul. Le premier soin du Dictateur fut de composer une puissante armée. Par son ordre, toute la jeunesse Romaine fut obligée à s'enroller parmi les Légions. On fit fabriquer de nouvelles armes, & l'on fit d'abondantes provisions. Tous ces préparatifs n'enflérent point le cœur de Sulpicius, & ne l'engagérent point à commençer, avec précipitation, une guerre, qui du moins pouvoit distraire les armes Romaines des entreprises commençées. Il se détermina donc à demeurer sur la deffensive, & à laisser faire aux Etrusques les premiéres hostilités. La modération du Dictateur eut son effet. Les Etrusques se continrent dans leurs limites, & Sulpicius, sans sortir de l'Etat Romain, eut la consolation, de n'avoir point ajoûté de nou-

De Rome l'an 441.
Consuls.
M. VALERIUS MAXIMUS, & P. DECIUS MUS.

Dictateur.
C. SULPICIUS LONGUS.

Fasti Capitolini.

a Si l'on ajoûte foi au texte de Tite-Live, ce ne fut pas Caïus Sulpicius *Longus*, à qui la Dictature fut déférée. Caïus Junius Bubulcus fut élû Dictateur, dit cet Historien, sans faire aucune mention du Colonel général de la Cavalerie, bien que l'un ne fut jamais créé sans l'autre. Les Fastes Capitolins nous instruisent plus sûrement, au sujet de cette élection. Ils nous apprennent, que le premier fut honoré de la souveraine Magistrature, & qu'il s'associa le second, en qualité de grand maître de la Cavalerie.

De Rome l'an 441. Dictateur. C. Sulpicius Longus.

veaux ennemis, à ceux, dont la République étoit surchargée.

Au dedans, la Ville étoit troublée par les innovations d'Appius Claudius, qui d'Edile, qu'il avoit été l'année précédente, étoit devenu Censeur. Claudius fut un homme entêté de ses pensées, hardi à tout entreprendre, & capable de soûtenir, par sa fermeté, tout ce qu'il avoit entrepris. Du reste zélé Citoyen, d'un bon conseil, à ses idées prês, & d'une opiniâtreté sans égards, & sans ménagement. Habile Jurisconsulte, il étoit l'Oracle de Rome dans les questions épineuses du droit; mais amateur de la réforme, il se plaisoit à bouleverser les plus anciennes institutions, à interprêter les loix, & à devenir Législateur. Il donna des preuves d'un caractére si bizarre, au tems de sa Censure. Quelques années aprês, il fera sentir, dans le Consulat, quels talens il avoit pour la guerre. Ce grand homme (car il l'étoit à tout prendre) devenu Censeur, inventa un moyen de corriger le faste du Sénat, aprês avoir inutilement tenté, dans son Edilité, de réformer le goût des Romains, pour la musique. On sçait qu'il appartenoit aux Censeurs, de tracer & de lire, aprês chaque Lustre, la liste de ceux des Citoyens de Rome, qui auroient droit d'entrer, & d'opiner au Sénat. Jusqu'alors les places des Sénateurs n'avoient été remplies, ou que par des Patriciens, ou du moins que par des hommes de la plus honorable Bourgeoisie. Appius prit le parti, d'insérer des noms odieux, dans sa liste, & de joindre, à de nobles Patriciens, & de vénérables Plébéïens, de ces hommes, que Rome appelloit

Pomponius de origine juris.

a libertins, parce qu'ils étoient sortis de peres au-

De Rome l'an 441.

Dictateur. C. SULPICIUS LONGUS.

a Suétone dans la vie de Claudius *chap.* 24, nous apprend, que dans des tems plus reculés, les Romains donnoient, aux enfans des Affranchis, le nom de *Libertini*, & à leurs peres, celui de *Liberti*. C'est ainsi, dit cet Auteur, que ces deux termes étoient pris, au siécle d'Appius Claudius. Cependant la plus part des anciens Jurisconsultes, & des Ecrivains de Rome, ont employé indifféremment l'un & l'autre terme, pour exprimer un affranchi. Cicéron, dans son premier plaidoyé contre Verrés, se sert également de ces expressions latines, *Libertus*, & *Libertinus*, lorsqu'il désigne l'héritier de Trébonius Chevalier Romain. *Trebonius fecit hæredem Libertum suum.* Ensuite, en parlant du même homme; *Equiti Romano Libertinus homo fit hæres.* Quelques Auteurs modernes ont conjecturé, que *Libertus* se disoit, par opposition, à celui dont l'Affranchi avoit reçû la liberté; au lieu que *Libertinus* se prenoit, dans un sens contraire à *Ingenuus*, qui signifioit une personne de condition libre. Quoiqu'il en soit de la signification de ces deux termes; non seulement Appius donna le rang de Sénateurs à des Affranchis, ou si l'on veut à des fils d'Affranchis; mais, encore selon Plutarque dans la vie de Poplicola, il les répartit dans les Tribus, & leur conféra le droit de suffrage. Cette prérogative, jusqu'alors, n'avoit été accordée, ajoûte le même Historien, qu'au seul Vindex, en reconnoissance du service important, qu'il rendit à la République, lorsqu'il eut révélé la conspiration des Aquilius, & des Vitellius, en faveur du dernier Tarquin. Si cela est ainsi, comment plusieurs Historiens d'une autorité respectable, ont-ils assuré, que Servius Tullius forma dans l'enceinte des murs de Rome, quatre Tribus, composées d'Affranchis, qui participérent aux mêmes priviléges, que le droit de Bourgeoisie donnoit aux autres Citoyens de Rome? On ne peut sauver la contradiction, qu'en disant, qu'Appius Claudius, incorpora les Affranchis dans les Tribus de la campagne, dont jusqu'alors ils avoient été exclus. Cecy paroît d'autant plus certain, que, neuf ans après, au rapport de Tite-Live, Quintus Fabius *Rullianus*, cassa le Décret qui avoit été porté par Claudius, au grand mécontentement de la Noblesse. Le même Auteur ajoûte, qu'en vertu d'une autre loi, les Affranchis furent, une seconde fois, rappellés aux quatre Tribus de la Ville. Le tems nous a conservé deux anciennes inscriptions, dont l'une a été trouvée à Rome, & l'autre à *Osmo*, dans la marche d'Ancone, près d'un vieil Autel, consacré à Esculape, & à Hygia, Déesse de la santé. La premiére porte le nom d'un Quintus Trébonius, & l'autre fait mention d'un Caïus Oppius. L'un & l'autre y font foy de l'innovation faite par Claudius. Le premier reconnoît tirer son origine de ces Affranchis, qui furent aggregés au corps des Sénateurs. On en jugera par les termes de l'inscription même;

Q. TREBONIUS. Q. F. CLA. ARISTO

De Rome l'an 441.
Dictateur. C. SULPICIUS LONGUS.

Pœdianus in Cic. Auctor de viris illustribus & Tit. Liv. l. 9.

trefois esclaves, à qui l'on avoit rendu la liberté. C'étoit couvrir d'ignominie le premier corps de la République, qui partageoit la souveraineté avec le Peuple. Aussi [a] C. Plautius, Collégue d'Appius, & Censeur comme lui, se démit de sa charge. On dit qu'il fut trompé par l'artifice d'Appius, qui lui fit croire, qu'il abdiqueroit lui-même. Cependant, quoi qu'il fût contre les loix, de conserver la Censure après la mort d'un Collégue, & vrai-semblablement aussi après son abdication, Appius se maintint dans son poste, &, par son opiniâtreté, il fit réüssir ses projets. Les attentats de cet unique Censeur, allérent encore plus loin. Il voulut attaquer le Sacerdoce, après avoir avili le Sénat. On n'ignore pas, que les honneurs de la Sacrificature n'étoient, à Rome, conférés qu'à la Noblesse. Appius résolut d'y donner accès aux esclaves mêmes. La plus ancienne Prêtrise de Rome, étoit celle [b] du

EX PATRIBUS LIBERTINIS SIBI ET SUIS LIB. LIBERTATIBUSQUE POSTERISQUE EORUM.

Le second se dit Affranchi de Claudius, & incorporé dans la Tribu Claudia, parmi les Sénateurs de la création d'Appius.

a Les Fastes Capitolins nous apprennent, que Caïus Plautius fut surnommé *Venox*, pour la premiére fois, tandis qu'il exerçoit les fonctions de la Censure. CENSOR APPIUS CLAUDIUS C. F. AP. N. CÆCUS. C. PLAUTIUS C. F. C. N. QUI IN HOC HONORE VENOX APPELLATUS EST L. F. XXVI. Le talent singulier que ce Censeur avoit, pour découvrir les sources d'eau, lui acquit ce surnom, au rapport de Frontin. *Ab indagandis aquarum venis, Venox dictus est.* Il est manifeste qu'il fit la cérémonie du vingt-sixiême Lustre, avec Appius Claudius, comme les marbres le font entendre par ces lettres initiales L. F. XXVI.

b Il y eut à Rome plusieurs Temples dédiés à Hercule. Celui dont il est icy question, étoit situé dans le marché aux bœufs, près de l'Autel consacré à ce même Dieu, sous le nom d'*Ara Maxima*. Il fut construit en forme de Rotunde. Il n'avoit cependant rien de la somptuosité des autres Temples, & n'étoit recommandable, que par son antiquité. Plutarque, & l'Auteur de la

Temple d'Hercule, & de cet Autel, qui lui étoit

De Rome l'an 441.

Dictateur. C. Sulpicius Longus.

vie des hommes illustres rapportent, que l'entrée de ce Temple avoit été interdite aux femmes, & aux esclaves. Les Mythologues disent à ce sujet, qu'Hercule, à son retour d'Espagne, conduisit en Italie les bœufs, qu'il avoit enlevés à ce Roy. Un jour qu'il étoit pressé de la soif, il demanda à boire à une femme, qui le refusa, dit Aule-Gelle liv. 11, sous prétexte qu'elle célébroit, avec ses compagnes, la fête de la bonne Déesse. Elle allégua pour cause de son refus, que la Religion ne permettoit pas aux hommes, de rien goûter de ce qui avoit été offert, ce jour là, par une femme. Hercule choqué de cette réponse, usa, dit-on, de représailles, & enjoignit aux Potitius, de bannir les personnes du sexe des sacrifices, qui se feroient en son honneur. Pline & Solin, sur la foy d'une tradition fabuleuse, ont attesté, comme un fait miraculeux, que les chiens & les mouches n'avoient jamais paru dans le Temple, dont nous parlons. Ils établissent la preuve de ce prétendu miracle, sur un autre encore plus frivole. Si on les en croit, Hercule, pendant la cérémonie d'un sacrifice qu'il offroit à Jupiter, fut extrémement importuné par les mouches, qui se répandirent sur les viandes de la victime. Dans le chagrin qu'il en conçût, il anathematisa le Dieu *Myagre*, ainsi appellé du nom, que les Grecs donnoient à ces insectes. Pausanias se donne pour garant d'un semblable conte. Il écrit, dans ses Eliaques, qu'Hercule molesté par un essain de mouches, eut recours à Jupiter *ἀπόμυιος*, ou *chasse mouche*. Après lui avoir fait un sacrifice, il eut le plaisir de voir ces petits animaux prendre leur vol, pour se retirer au-delà du fleuve Alphée. Pline & Solin ajoûtent, que la vûë seule de la massuë d'Hercule donna la chasse aux chiens, pendant qu'il sacrifioit, & que depuis ce tems-là, aucun n'étoit entré dans son Temple. Le récit de ces fables, tout incroyables qu'elles sont, est cependant néceſſaire, pour développer l'origine des superstitions Romaines. Le Lecteur sans doute, s'étonnera de la bizarrerie d'un culte si monstrueux, & de la crédulité de ceux, qui, de sang froid, ont débité des faits de cette nature. A l'égard de l'Autel, qu'on appelloit à Rome *Ara Maxima*, nous en avons déja parlé dans le premier volume de cette Histoire, *page* 20. Nous ajoûtons seulement, que les Romains avoient une si grande vénération, pour ce monument ancien, que plusieurs d'entr'eux y offroient à Hercule la dixme de leurs biens. Ils prétendoient en cela se conformer à l'éxemple de ce Héros fabuleux, qui sacrifia, sur ce même Autel, la dixième partie des bœufs, qu'il avoit pris à Géryon. Mais leur offrande étoit pour l'ordinaire intéressée. Ils espéroient qu'elle leur rapporteroit au centuple, & que ce seroit pour eux une source de prospérités. Ils fondoient leur espérance sur une prétenduë promesse, qu'Hercule avoit faite, de combler de richesses, ceux qui seroient fideles à lui faire part de leurs biens. Fulvius parle d'un Hercule de bron-

De Rome l'an 441.

Dictateur. C. SULPICIUS LONGUS.

Dion. Halic. l. 1.

consacré sous le nom d'*Ara Maxima*. Du vivant même d'Hercule, l'Autel avoit été érigé par Evandre, en mémoire de la défaite de Cacus, & tous les ans depuis, on y avoit immolé un jeune Taureau, en l'honneur de ce prétendu fils de Jupiter. Dès ce temslà même, le sacerdoce d'un Sanctuaire si respecté, avoit été déféré à un ancien Aborigéne, nommé *a* Potitius, & ses descendants, qui s'étoient perpétués à Rome, avoient toûjours joüi, de pere en fils, de

ze doré, qui, de son tems, fut déterré, auprès de l'endroit où étoit placé le grand Autel, ou *Ara Maxima*. Marlien dit, qu'on trouva ce monument au milieu des ruïnes d'un vieux Temple, qui fut détruit sous le Pontificat de Sixte IV. On voit encore aujourd'hui cette statuë, dans l'appartement des Conservateurs. Il ne paroît pas néanmoins qu'elle soit la même, que l'Hercule qui avoit été dressé dans le marché aux bœufs. Celui-cy avoit la tête voilée, si l'on en juge par un passage de Macrobe. Cet Auteur, au livre troisiême des Saturnales, rapporte, que, dans le Temple érigé à Hercule, vis-à-vis l'ancien Autel, l'usage étoit de sacrifier, tête nuë, par respect pour le Dieu, qui avoit la tête couverte. *Custoditur in eodem loco, ut omnes aperto capite sacra faciant. Hoc fit ne quis in æde Dei habitum ejus imitetur. Nam ibi operto ipse capite est.* Il n'en est pas ainsi de la statuë qui existe présentement. Elle a la tête découverte.

a Voici ce que nous apprend Denys d'Halicarnasse, au sujet du Sacerdoce des Potitius. Hercule reconnu pour un Dieu par Evandre, & par les Peuples du Latium, établit lui-même l'ordre des sacrifices, que la Nation s'engageoit à lui faire, tous les ans. Il confia le soin de son culte, & les fonctions du Sacerdoce à deux des plus nobles familles du païs, dont l'une étoit celle des Potitius, & l'autre des Pinarius. Par succession de tems, les premiers l'emportérent sur les seconds. Ils eurent, par préférence, le droit de commencer le sacrifice, & de partager entr'eux les viandes des victimes qu'on y offroit. Les Pinarius ne furent point admis au partage, & dans toutes les cérémonies, où la présence des uns & des autres étoit nécessaire, ils ne tinrent que le second rang. Cette punition fut l'effet de leur négligence. Avertis de se trouver, dès le matin, au sacrifice, ils ne s'y rendirent, qu'aprés que les entrailles des victimes eurent été consumées. Cependant, ajoûte Denys d'Halicarnasse, le sacré ministére ne s'est point perpétué jusqu'à nous, dans ces deux familles. Ce soin appartient présentement à des esclaves, achetés des deniers publics.

cette

cette fonction ſacrée. Ce fut juſtement ſur ce Sacerdoce, le plus noble & le plus ancien qui fût à Rome, que le Cenſeur s'efforça de répandre des tâches, qui le deshonoraſſent. a Il gagna les Potitius, race nombreuſe, partagée en douze branches, où l'on comptoit au moins trente hommes arrivés à l'âge de puberté. Appius leur conſeilla de céder ce miniſtére importun, b à des eſclaves publics; c'eſt-à-dire qui n'avoient point d'autres maîtres, que le Sénat & le Peuple, & qu'on n'occupoit qu'à des fonctions publiques. Par la voye de l'inſinuation, le Cenſeur ſçut engager les Potitius, à faire paſſer leur ancienne prérogative ſur des têtes mépriſables. Coup funeſte qu'Appius donna aux Patriciens, à qui il ne reſtoit plus d'autres charges, que celles de la Prêtriſe, qu'ils ne partageaſſent point avec les Plébéïens! Si l'on ajoûtoit foi à celui des Ecrivains, qui a le plus affecté de ſemer du merveilleux dans l'Hiſtoire Romaine, on diroit après lui qu'Hercule ſçut bien ſe venger de la famille Potitia, qui l'avoit mépriſé. On aſſureroit avec lui, qu'en l'eſpace d'un an, tous les hommes nubiles, ou mariés, d'une ſi ancienne race, périrent avec leur poſtérité. Mais d'autres Hiſtoriens tranſportent cet événement à la vengeance du Dieu Mars; en ſorte que le récit du miracle

De Rome l'an 441.
Dictateur. C. SULPICIUS LONGUS.

Val. Max. l. 1. cap. 1. & Tit. Liv. l. 9.

Tit. Liv. l. 9.

Feſtus verbo Potitius.

a Feſtus dit qu'Appius Claudius donna aux Potitius cinquante mille As d'airain. A ce prix ils vendirent leur Sacerdoce au Cenſeur, qui le remit aux eſclaves. En punition de ce mépris, ajoûte Feſtus, la race des Potitius fut exterminée, dans l'eſpace de trente jours, en quoi il différe de Valére Maxime. Cet Auteur dit que trente de cette famille, qui étoit alors diviſée en douze branches, périrent au bout d'un an.

b Non ſeulement le Peuple & le Sénat, mais encore les différents Colléges établis à Rome par Numa Pompilius avoient des eſclaves entretenus à leurs frais.

De Rome l'an 441.
Dictateur. C. SULPICIUS LONGUS.

est défiguré, par les variations des Payens mêmes. Le crédule Tite-Live ajoûte encore, qu'en punition de cet attentat contre le Sacerdoce d'Hercule, Appius perdit la vûë, quelque tems aprês, & qu'il reçût de là, le surnom de Cæcus. Nous dirons en son lieu, sur des témoignages moins suspects, ce qu'il faut penser [a] de ce nouveau prodige.

Le Censeur Appius, par ses entêtements, avoit flétri le Sénat & le Sacerdoce; mais il dédommagea sa patrie, par les ouvrages utiles qu'il entreprit, & qui réüssirent. Rome, jusqu'à son tems, n'avoit point eu d'autre eau pour ses usages, que l'eau des puits, creusés en des fonds souvent marécageux, & que l'eau du Tibre assés mauvaise à boire. Cependant le Peuple s'étoit infiniment augmenté à la Ville, & l'eau ni pouvoit être ni assês abondante, ni assês saine. Le Censeur entreprit de dériver à Rome, [b] un écoulement de plusieurs ruis-

a Si l'on en croit Diodore de Sicile, Appius Claudius se confina dans son logis, & feignit d'avoir perdu la vûë. Il ne parut plus en public, pour éviter les reproches du Sénat outré de l'affront qu'il en avoit reçû.

b Ces ruisseaux se rassembloient de divers endroits, vers le territoire de Tusculum, ou de *Frascati*. Toutes ces eaux détournées par différents canaux aboutissoient à un réservoir commun, sept cents quatre vingt pas à main droite, hors du chemin, qui conduisoit, à Preneste, aujourd'hui Palestrine, entre le sixiême & le huitiême mille de Rome. De-là elles se déchargeoient dans un acquéduc qui s'étendoit par différents détours, jusqu'aux Salines, prês de la porte Capéne, & de la porte Trigémine. Ce canal sous-terrain occupoit la longueur d'onze mille cent trente pas géométriques. Hors de terre il s'élevoit en arcades, & parcouroit une étenduë de soixante pas, dans le voisinage de Rome. Les eaux portées à cette distance se distribuoient ensuite, à la faveur de vingt regards, ou réservoirs pratiqués à ce dessein, en différents quartiers de la Ville, & sur-tout dans le Cirque, pour les Naumachies. C'est ainsi qu'on appelloit la réprésentation de ces combats de mer, qui faisoient partie des jeux du Cirque. Plus de cent soixante six ans aprês, le Sénat, selon

ſeaux, & de fournir aux Citoyens, avec abondance l'eau la plus ſalutaire qui fût autour de Rome. A la vérité l'aquéduc qu'il fit conſtruire, n'eut rien de la magnificence de ces ſuperbes Edifices, que les Romains érigérent depuis, pour faire couler dans leur Ville, les eaux de tant de fontaines, qu'ils diſtribuérent dans leur Cirque, dans leurs amphitéatres, dans leurs thermes, & dans leurs maiſons particulieres. Appius fit creuſer ſon canal ſous terre, & l'y enfoüit bien avant, ſoit parce qu'alors on n'avoit pas amené à ſa perfection l'art de niveler, ſoit parce que Rome étoit encore trop expoſée aux courſes de ſes ennemis, qui auroient pu détruire de ſuperbes arcades, & par là, coupper l'eau aux Romains. Au reſte l'aquéduc d'Appius commençoit à ſept milles de Rome, & après avoir été caché ſous terre, pendant un long eſpace, il déchargeoit d'abord une partie de ſes eaux, [a] entre la porte Capéne, [b] & la porte Trigemine, pour les porter de là

De Rome l'an 441.

Dictateur. C. SULPICIUS LONGUS.

Frontinus de aqua ductibus.

Alexand. Donatus l. 3.

Frontin dans ſon livre *de Aqua ductibus*, donna commiſſion à Marcus Titius Préteur à Rome, de réparer cet acquéduc, & quelques autres dont le tems & les eaux avoient miné la maſſonnerie. Pline, & Plutarque déſignent ce Préteur, ſous le nom de Quintus Marcius. Le premier Auteur parle en ces termes de cette réparation. *Appiæ, Anienis, Tepulæ ductus reficere Quintus Marcius juſſus à Senatu, novam à nomine ſuo appellatam, cuniculis per montes actis, intra Præturæ ſuæ tempus adduxit. l. 36. c. 15.* Quelques Commentateurs de Tite-Live ſe ſont trompés, lorſqu'ils ont dit que l'acquéduc conſtruit par Appius fut appellé *Aqua Marcia*, depuis qu'il eut été refait ſous les ordres de Marcius. On verra dans la ſuite que ce dernier nom ne convenoit qu'à un autre acquéduc beaucoup plus magnifique, dont Rome fut redevable aux ſoins de ce Magiſtrat.

a Nous avons parlé de la porte Capéne, dans le quatriême volume de cette Hiſtoire, livre quinziême page 315, note *a*.

b Quelques Auteurs modernes ont crû, que les trois Horaces paſſérent par cette porte, pour aller combattre les trois Curiaces, & que

De Rome l'an 441.
Dictateur. C. SULPICIUS LONGUS.

jusqu'au champ de Mars. Le Censeur donna son nom à cette eau, dont il avoit fait présent aux Romains, & depuis on l'appella long-tems, *aqua Appia*.

Appius fit encore une autre entreprise, d'une égalle utilité pour sa République. Le chemin depuis Rome jusqu'à Capoüe, étoit impraticable, sur-tout aux armées Romaines, obligées d'y passer souvent à travers les marais Pontins, pour aller faire la guerre dans le Samnium, & au de-là, dans tout l'Orient de l'Italie. Le Censeur commença, le premier des Romains, un de ces ouvrages, dont les restes font encore aujourd'hui l'admiration de tous les Peuples de l'Europe. A travers les Rochers, & les montagnes, il applanit un chemin avec le pic, & fit construire des ponts sur les endroits fangeux, & entrecoupés de ruisseaux. Cette route qu'on appella a *la voye Appienne*, fut encore long-tems aprês nom-

de-là, lui vint le nom de *porta Trigemina*. Mais ils n'ont pas fait attention, que la porte Trigemine étoit au de-là du mont Cœlius. Or ce mont ne fut compris dans l'enceinte de Rome, qu'après la ruïne d'Albe, par conséquent, cette porte n'éxistoit point encore, lorsque les Horaces marchérent contre les Curiaces. Elle conduisoit au Tibre, & sur le chemin de Rome à Ostie. Pour cette raison, elle fut nommée porte Navale, & porte d'Ostie. C'est aujourd'hui la porte saint Paul.

a On peut juger de la voye Appienne, par la description que Procope en a faite, dans le premier livre de la guerre des Goths. Ce chemin fut construit, dit cet Historien, il y a neuf cents ans, par les soins, & sous les ordres d'Appius Claudius, qui étoit alors Censeur. Cette route s'étendoit depuis Rome, jusqu'à Capoüe, dans l'espace de cent quarante deux mille, c'est-à-dire, d'environ quarante sept lieües, à raison de trois mille, pour chaque lieüe. Quant à la largeur de la voye Appienne, elle étoit telle que deux chariots y pouvoient passer de front, sans s'embarrasser. Les pierres qu'Appius avoit destinées, à ce grand ouvrage, tenoient de la nature du caillou le plus dur. Aprês les avoir fait transporter d'une carriére éloignée, il gagea des ouvriers habiles pour esquarrir, & applanir ces quartiers de roche, à coups de ciseau. A force de travail, ils en formérent des pavés, qui

mée la Reine de ces routes, qui commençoient à Rome, pour s'étendre au loing. On lui donna ces deux noms, & parce qu'Appius avoit été le premier à imaginer de ces sortes de chemins, pour la commodité des troupes, & des voyageurs, & parce que l'œuvre de main en étoit si solide, qu'il dura pendant huit cent ans, dans son entier. Ce qui nous en reste encore aujourd'hui, charme les connoisseurs. Quelques Auteurs ont prétendu que la voye Appienne s'étendoit depuis Rome jusqu'à Brunduse, à l'extrémité de l'Italie, sur la mer Adriatique. Il faut en-

De Rome l'an 441.

Dictateur. C. SULPICIUS LONGUS.

Statius l. 2.

Procopius l. 18. de bello Gothico.

s'unirent les uns aux autres, avec tant de justesse, qu'à peine y appercevoit-on les jointures. Sans y employer le ciment, ces pierres se liérent si bien entre elles, qu'à les voir, on les eut prises pour être toutes d'une seule piéce, dans une étenduë de plusieurs milles. Procope ajoûte, que ce prodigieux assemblage de matériaux distribués, avec tant d'art, s'étoit maintenu dans son entier, jusqu'au tems ou il vivoit, sans avoir souffert aucune atteinte des voitures, & des charrois. L'historien s'est cependant trompé, en ce qu'il suppose une différence de neuf cent ans, entre le siécle d'Appius Claudius, & le sien. Afin que la supputation soit juste, il faut en retrancher au moins cinquante ans. Cette fameuse route commençoit à la porte Capéne. Il est vrai que long-tems elle ne s'étendit pas plus loin que Capoüe, quoi qu'en dise l'Auteur de la vie des hommes illustres, qui donne à Appius Claudius la gloire d'avoir conduit la voye Appienne, depuis Rome jusqu'à Brunduse. *Appium viam Brundusium stravisse.* Mais il est certain, par le témoignage des Historiens, que ce chemin avoit été continué, jusques-là, dès les premiéres années de l'Empire d'Auguste. *Brundusium longæ finis chartæque viæque*, dit Horace, au livre premier des Satyres, *Serm.* 5. L'histoire ne nous a point appris bien précisément, quel fut l'Auteur, ou le conducteur de cette seconde entreprise. On a cependant lieu de croire, qu'elle s'éxécuta, sous la direction de Jules César. Nous en avons la preuve dans Plutarque. Cet Auteur assûre, que le Peuple Romain avoit donné à Jules l'inspection sur la voye Appienne. Il est à croire qu'un Romain tel que César, qui ne formoit que de grands desseins, voulut se faire honneur d'achever ce qu'un autre, avant lui, avoit si glorieusement commencé. Ce qui confirme nôtre conjecture, c'est qu'il employa, comme Plutarque nous l'apprend, de grandes sommes d'argent aux travaux, dont il avoit eu la sur-intendance dans la voye Appienne.

De Rome l'an 442.
Consuls. C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

Auctor de viris illustr.

tendre ce langage avec distinction. Il est vrai que Jules Cesar continua la voye Appienne, depuis Capoüe jusqu'à Brunduse, en donnant même à l'accroissement, qu'il y avoit fait, le nom de voye Appienne; mais il n'est pas vrai-semblable, que le Censeur Appius ait prolongé, de son tems, ce chemin fameux, au de-là de Capoüe. Les Provinces sur lesquelles il auroit fallu faire ces importants travaux, jusqu'à la mer, n'étoient pas encore sous la domination Romaine. Qu'il nous suffise donc de dire icy, qu'Appius conduisit son entreprise, dans l'espace de cent quarante deux milles, jusqu'à Capoüe, & que Jules Cesar y ajoûta des ouvrages de deux cents trente huit milles jusqu'à Brunduse. Ce chemin si vanté, large de quinze pas, même entre les rochers qu'il avoit fallu fendre, pour les égaller aux plaines, étoit tout pavé de plusieurs licts de grandes pierres dures, & deux fossés propres à recevoir & à faire écouler les eaux, le bordoient des deux côtés. Il est croyable que ces magnifiques travaux rendirent pour un tems, supportable au Peuple Romain, la Censure d'Appius, qu'il avoit usurpée seul, après l'abdication [a] de son Collégue. Il la retint pendant cinq ans, malgré la haine du plus grand nombre des Sénateurs.

Cependant, sous les Consuls qui suivirent, Appius reçût une rude atteinte. C. Junius Brutus surnommé Bubulcus venoit d'être élevé au Consulat,

[a] Frontin, & Diodore de Sicile se sont trompés, le premier, en donnant au Collégue d'Appius le nom de Caïus Fabius, & le second, lorsqu'il l'appelle Lucius Claudius. Ces deux Auteurs sont contredits par le témoignage de Tite-Live, & des Fastes Capitolins, qui assûrent que ce Censeur se nommoit Caïus Plautius.

pour la troisiéme fois, & son Collégue Q. Æmilius Barbula occupoit la premiére place pour la seconde fois. Ces deux Magistrats ne craignirent point de renverser quelques-unes des entreprises, que le Censeur avoit faites, contre la dignité du Sénat. Par voye de fait, ils réformérent, ou plûtôt ils annulérent la liste des Sénateurs dressée par Appius. Aprês en avoir porté leurs plaintes au Peuple assemblé en Comices, ils fermérent l'entrée du Sénat, à ces personnes viles, sorties de la servitude, que le Censeur y avoit introduites, & remirent en vigueur l'ancienne liste, telle qu'elle avoit été, avant les derniers Censeurs. Ainsi le hardi réformateur vit, pour la seconde fois, ses projets anéantis, & malgré lui, le Sénat reprit son premier Lustre. De son côté, le Peuple se remit en possession d'un droit, que les Consuls, & que les Dictateurs lui avoient usurpé. En l'an trois cents quatre-vingt treize de Rome, une loi avoit été portée, par laquelle le Peuple assemblé en Comices, s'étoit rendu maître d'élire, à la pluralité des suffrages, [a] une partie des Tribuns, qui devoient commander les Légions. Pour lors le Peuple se contenta, d'en nommer si[x] de vingt-quatre, qui composoient le corps des Tribuns d'une armée Consulaire. Ainsi il en restoit dixhuit à la nomination du Dictateur, ou du Consul. En effet les deux armées Consulaires étoient d'ordinaire chacune de deux Légions, & chaque Légion

De Rome l'an 442.

Consuls.
C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

Tit. Liv. l. 9.

a Voyés ce que nous avons dit des Tribuns Légionnaires, & de leur élection dans le second volume de l'Histoire Romaine, livre sixiême; page 142, note *a*, & note *b*, & dans le quatriême volume, livre quinziême, page 238 & 239, note *a*.

De Rome l'an 442.
Consuls. C. Junius Brutus, & Q. Æmilius Barbula.

avoit six Tribuns pour la commander. Dans la suite les Généraux prirent tant d'ascendant sur les troupes, qu'ils devoient mener en campagne, que sans avoir égard au droit du Peuple, ils s'attribuérent la nomination, de presque tous les Tribuns Légionnaires de leur armée. Deux Tribuns du Peuple L. Attilius & C. Marcius s'avisérent & de faire revivre le droit du Peuple, & de l'augmenter. Ils présentérent requête, & bien-tôt les Comices décidérent, que de vingt-quatre Tribuns Légionnaires, le Peuple en choisiroit seize. Ainsi il n'en resta plus que huit, à la nomination des Consuls, & des Dictateurs. Cette loi, au reste, ne fut pas de longue durée. Nous la verrons changer dans la suite, & les Tribuns Légionnaires s'éliront bien-tôt, moitié par les Comices, & moitié par les Généraux. Tandis que le Peuple Romain éxerçoit son autorité sur les armées de terre, un de ses Tribuns l'excita à pourvoir aux armées Navales. Rome jusqu'icy, ne s'étoit guére signalée sur mer, ni par le commerce, ni par des conquêtes. Il semble même que le soin d'une flotte lui étoit aussi inutile alors, que jamais. La République n'avoit de guerre à soûtenir, que contre les Samnites, & contre les Etrusques, & pour dompter ces deux Peuples, les forces maritimes paroissoient peu nécessaires. Cependant le Tribun Décius Mus requit, que le Peuple nommât deux [a] hommes,

[a] Les Historiens de Rome désignent les deux Magistrats préposés au soin de la marine, sous le nom de *Duumviri Navales*. Cependant cette dignité ne fut pas ordinaire dans la République Romaine. C'étoit une commission passagére, que le Peuple confioit quelquefois à certaines personnes choisies, dans des occasions pressantes, où il s'agissoit d'user de diligence, pour armer une flotte. On verra dans la suite des

pour

pour présider à l'équipement des flottes, & pour être chargés des affaires de la marine. Les sages Romains portoient leurs vûës au de-là du présent, & de bonne heure, ils se préparoient à la conquête de ces florissantes Nations, qui bordoient la côte de l'Italie, à l'Orient.

De Rome l'an 442.

Consuls.
C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

Tandis qu'à la Ville, les Romains s'occupent utilement à faire de sages réglements, leurs Consuls songent à conduire leurs armées en campagne. Junius Brutus, & Æmilius Barbula avoient déja tiré au sort leur département. La guerre contre les Samnites étoit échûë à Brutus, & Barbula se préparoit à partir pour l'Etrurie. A son arrivée, il trouva les ennemis disposés à tenter le siége [a] de Sutri. C'étoit alors une Ville importante, qui n'étoit éloignée de Rome, que de trente-trois milles. On pouvoit la regarder comme la clef de l'Etat Romain, du côté de l'Etrurie, & sa perte auroit causé le pillage, & l'in-

Préteurs de Rome, chargés de la même fonction. Ce que dit Tite-Live, que dans cette année 482, le Peuple s'arrogea, pour la premiére fois le droit de nommer des Duum-virs pour la marine, me fait croire que cette Magistrature ne fut pas alors de nouvelle création, & qu'avant l'année que nous parcourons, les Dictateurs, ou les Consuls avoient nommé, de tems à autre, des personnes exprês, pour maintenir l'ordre dans le commerce, & dans la navigation. Jusqu'alors, il est vrai, les Romains avoient ignoré, ou négligé l'art de construire de grands navires, pour former une flotte, dans des tems, où une armée navale leur eût été fort inutile. Mais il n'est pas croyable, que les ports de Rome, & d'Ostie fussent dépourvûs de bâteaux, de bâtimens de charge, & de petits vaisseaux marchands, pour le transport des vivres, & des autres choses nécessaires à la vie. C'est donc à tort que Polybe, au livre premier de son histoire, assure qu'avant la premiére guerre de Carthage, la République n'avoit pas même une barque, dans les ports, qu'elle occupoit sur les côtes de la grande Gréce.

a Nous avons parlé de Sutri dans le quatriême volume de cette Histoire, livre treiziême, page 87, note *b*.

De Rome l'an 442.
Consuls. C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

cendie, de toutes les terres soûmises à la République, jusqu'au Tibre. Aussi-tôt que les Romains furent campés, les Sutriens firent transporter des vivres, dans le camp de leurs deffenseurs. Sutri étoit depuis long-tems, une Colonie Romaine. On y fut charmé de voir le prompt secours, qu'Æmilius y avoit conduit. Dans le camp des Etrusques, la présence du Consul jetta tout à la fois l'épouvante, & l'indétermination. Leurs chefs délibérérent, entr'eux, s'il falloit se hâter de livrer bataille, ou former le siége, ou tirer la guerre en longueur. L'armée Etrurienne étoit composée de toutes les Lucumonies rassemblées, & hors celui d'Arrétium, tous les cantons avoient fourni leur contingent de troupes. Ainsi les Etrusques prirent confiance en leur multitude, & préférérent de brusquer le combat. En effet, dês le lendemain, avant le lever du Soleil, ils sortirent de leurs retranchements, & se mirent en ordre de bataille. A cette nouvelle, le Consul donna le mot du guet à ses troupes, fit repaître ses soldats, & leur fit prendre leurs armes. Sans tarder, les Romains parurent dans la plaine, & leur Général les mit en bataille, à la vûë, & tout à portée de l'ennemi. Il sembla que les deux armées se respectoient l'une l'autre. Du moins on attendit, de part & d'autre, à qui commençeroit l'attaque. Déja la moitié du jour s'étoit passée, sans qu'on eût lancé un seul trait, d'aucun côté. Enfin les Etrusques, pour ne pas paroître avoir fait des avances inutiles, poussérent un grand cri, firent sonner leurs trompettes, & le choc commença. Il fut reçû par les Romains avec cette valeur, qui les accompagnoit dans tous

les combats. Ceux-là étoient ſupérieurs en nombre ; & ceux-cy en courage. L'action fut vive des deux parts,& bien des braves y périrent. Enfin la premiére ligne des Romains, compoſée, à l'ordinaire, des *Haſtates*, fut obligée de ſe retirer par les intervalles, vers la ſeconde ligne, & de faire ſuccéder *les Princes*, en leur place. Ceux-cy, qui n'étoient point fatigués, combattirent avec une ardeur nouvelle, & par-là les Romains firent ſentir aux Etruſques l'avantage, que la diſpoſition de leur armée leur donnoit, ſur leurs ennemis. En effet les Etruſques combattoient tous enſemble, ſans partager leurs troupes en pluſieurs lignes, dont l'une ſuccédât à l'autre. Ainſi *les Princes*, qui étoient tous frais, prirent bien de l'aſcendant ſur des bataillons, déja haraſſés par le premier choc. Le plus grand nombre des ennemis périt autour de ſes enſeignes, ſans étre mis en déſordre, & ſans prendre la fuite. Obſtinés à mourir, ou à vaincre, les Etruſques reçevoient la mort, ſans l'éviter, & jamais le Romain n'eût fait plus de carnage, dans un combat, ſi la nuit ne l'eût fait ceſſer. Qui le croiroit ? Les vainqueurs furent les premiers à finir l'action. On ſe ſépara, de part & d'autre, ſans déſordre, & chacun retourna dans ſon camp. Alors les Etruſques s'apperçûrent, combien leur perte étoit grande. Tout ce qui avoit combattu aux premiers rangs, étoit demeuré ſur le champ de bataille, & à peine leur corps de réſerve ſuffiſoit-il,pour garder leur camp. Du côté des Romains, le nombre des bleſſés étoit plus grand, que celui des morts. Il en périt plus des coups, qu'ils avoient reçûs au combat, qu'il n'en étoit reſté ſur

De Rome l'an 442.
Conſuls.
C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

De Rome l'an 442.
Consuls.
C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.
Fast. Capit. ad hunc annum.

la plaine. Du reste leur victoire fut plus complette, que Tite-Live ne l'a décrite. Si les avantages n'eussent été qu'à peu près égaux, Æmilius n'eut pas obtenu les honneurs du triomphe. Quoi que Tite-Live ait enlevé cette gloire à l'illustre Consul, il est pourtant certain, qu'il entra triomphant à Rome, aux Ides du mois Sextilis. Il revint à la Ville peu de tems après sa victoire, & l'on ne tenta plus rien, devant Sutri.

L'armée Romaine, que le Consul Junius Brutus conduisoit contre les Samnites, n'eut pas moins de succês, que celle d'Æmilius, contre les Etrusques. Dês que Brutus fut sorti de Rome, il tourna ses armes vers le Samnium, & fit le siége d'une place, dont on ne trouve nul vestige dans l'ancienne Géographie. Tite-Live l'appelle Cluvia, ou parce qu'il s'est trompé, ou parce que ses copistes en ont défiguré le nom. Quoi qu'il en soit; Cluvia appartenoit aux Romains, qui y avoient mis garnison. Assiégée ensuite par les Samnites, qui n'avoient pû la forcer; mais pressée par la famine, elle s'étoit rendüe à discrétion. Les Samnites traitérent sans miséricorde les Romains, qu'ils avoient contraints à se rendre. Tous furent égorgés, après avoir été déchirés à coups de foüets. C'étoit dans ces occasions, que la colére des Romains devenoit intraitable. Brutus n'eut rien plus à cœur, que de porter la vengeance de Rome, dans un lieu encore tout fumant du sang Romain. La Ville ne tint pas contre l'ardeur du Consul, & de ses troupes. Cluvia prise au même jour, qu'elle fut assiégée, subit la peine qu'elle méritoit. Tout ce qui s'y trouva d'hommes, depuis l'âge de puberté, y fut mis à mort, & les Romains sentirent plus de joye,

Tit. Liv. l. 9.

De Rome l'an 442.

Consuls.
C. Junius Brutus, & Q. Æmilius Barbula.

d'avoir vengé leurs Citoyens, que d'avoir vaincu. Cette conquête ne fut qu'un passage, pour une autre plus importante. [a] Boviane étoit une grosse & opulente Cité, que l'on considéroit, selon les uns, comme la capitale du Samnium, & selon d'autres, qui passoit pour la principale Ville d'un des Peuples, qui composoient l'Etat des Samnites, & qu'ils nommoient Pentriens. Déja depuis quelques années, les armées Romaines s'étoient approchées de Boviane, & l'avoient tenu comme investi; mais il persistoit encore dans son attachement aux Samnites. Sa situation avantageuse, au pié de l'Appennin, en avoit fait différer le siége; mais, pour lors, Brutus se trouvoit en état de le tenter. Les Généraux Romains étoient persuadés, que pour augmenter la valeur des troupes, il falloit les animer par une passion vive, ou par un interêt pressant. La colére avoit fait prendre Cluvia, dês le premier assault. Brutus espéra, que l'amour du pillage hâteroit la prise de Boviane. Il ne fut pas trompé. Dês qu'il eut promis au soldat, qu'il lui abandonneroit la dépoüille d'une Ville, riche & bien munie, tous portérent la valeur au de-là du devoir. Boviane fut emporté; mais on épargna le sang des Citoyens. Les Romains ne furent occupés que du pillage, & laissérent échapper les vaincus. On peut dire, que jusqu'alors on n'avoit jamais emporté plus de richesses du Samnium. Toute la dépoüille d'une Ville si opulente fut pour le soldat.

[a] L'ancienne ville de Boviane, aujourd'hui *Boiano*, étoit située au pié de l'Appennin, en remontant vers la source du *Biferno*, autrefois *Tifernus amnis*. Le territoire de cette Ville est de la dépendance du Comté de Molisse, Province du Royaume de Naples.

De Rome l'an 442.
Consuls.
C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

Zonaras initio lib. 8.

La terreur du nom Romain avoit si fort saisi les Nations Orientales de l'Italie, qu'on n'osoit plus mesurer ses forces, avec celles du Consul. Les Samnites n'eurent donc de ressource, que dans l'artifice, & ne songérent plus qu'à surprendre les Romains, en de nouvelles fourches Caudines. Ils réüssirent en partie. Tant il est extraordinaire aux grands cœurs de se défier des embûches d'un ennemi, que l'on méprise! Dans la Campanie, entre Cumes & Puteoles, s'élevoit une forêt si épaisse, qu'à peine, dit-on, les bêtes sauvages y pouvoient pénétrer. Au milieu de la forêt, un lac, d'une eau ensoufrée, exhaloit une si mauvaise odeur, qu'on croyoit que les oiseaux, qui passoient par dessus en volant, étoient suffoqués par la seule infection de l'air. Si l'on en croit les Poëtes, c'étoit un soupirail de l'Enfer. Le lac se nommoit a

b Le Lac d'Averne, qui a été le sujet de tant de fictions Poëtiques, porte aujourd'hui le nom de *Lago d'Averno*, ou de *Lago di Trepergole*. Strabon traite de fable, ce que la plûpart des anciens Auteurs ont rapporté des eaux de l'Averne. Elles répandoient, disent-ils, une odeur si contagieuse, que les oiseaux mouroient à l'instant, pour peu qu'ils prissent leur vol au-dessus de ce Lac. De-là, ajoûtent-ils, le nom d'Α'ορνος que les Grecs lui donnérent. Virgile attribuë cette infection à un antre profond, qui étoit dans le voisinage. L'Averne étoit environné de montagnes, & d'une forêt fort épaisse, que la superstition payenne avoit consacrée, comme un lieu respectable. Le Lac n'avoit pas en circuit plus de cinq stades, au rapport de Strabon. En récompense, le même Géographe assûre, que c'étoit de toutes parts un abisme, dont jamais personne n'avoit pû trouver le fond. Pour cette raison, les Poëtes se sont imaginé, qu'il communiquoit aux Enfers. Cependant plusieurs siécles après, on mésura sa profondeur, la sonde à la main, & elle se trouva de trois mille cinq cents soixante & dix piés. Si l'on en croit Maxime de Tyr, l'antre fabuleux, dont nous venons de parler, rendoit des Oracles. Avant que d'y être admis, on immoloit des victimes aux Dieux infernaux, on leur faisoit des libations, & on leur addressoit certaines priéres. Après quoi, celui qui étoit venu, à dessein de consulter l'Oracle, évoquoit l'ame, ou d'un parent, ou d'un ami. Alors, il voyoit paroître un phantôme, qui répon-

Averne, & le bois qui l'environnoit, s'appelloit la forêt d'Averne. Ce fut là que les Samnites s'avisérent d'attirer les Romains, pour les y faire périr. Le moyen dont ils se servirent, fut d'irriter la cupidité des Légionnaires, affriandés au butin, depuis la prise de Boviane. Ils firent entrer dans la forêt de nombreux troupeaux, de toutes les espéces, & ils embusquérent grand nombre de troupes, dans ces bois presque inaccessibles. Ensuite, par leurs émissaires, ils répandirent dans le camp Romain, que les Samnites avoient caché dans la forêt toutes leurs provisions de bouche, & qu'on y trouveroit une proye abondante. Ce rapport fut confirmé par les paysans de la contrée, qui témoignérent, de bonne foy, qu'une grande quantité de bétail avoit été conduite autour du lac d'Averne. Des braves excités par l'interêt, ne manquérent pas de demander à leur Général, qu'il leur fut permis, d'aller enlever ces provisions, & le forcérent d'y consentir. Le Consul, en personne, y conduisit ses Légions. A peine les Romains étoient entrés dans l'épaisseur de la forêt, sans ordre (car en pouvoient-ils garder?) & [a] chargés,

De Rome l'an 442.

Consuls.
C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

Tit. Liv. l. 9.

doit à ses demandes, & qui lui dévoiloit les choses à venir. Aux environs de l'Averne, il y a plusieurs sources d'eau tiéde. On y trouve de petits poissons noirs, d'un fort mauvais goût. Ceux du Lac sont de la même couleur, & ont une odeur de souffre. Près de cet endroit, on apperçoit les restes d'un Temple somptueux, que l'on dit avoir été dedié à Pluton. Diodore de Sicile, au livre quatriême, parle d'un autre Temple bâti par Hercule, en l'honneur de Proserpine. Les eaux minérales, qui sont voisines de l'Averne, ont fait conjecturer à quelques-uns, que ces restes sont les débris d'un bain superbe.

a On aura peine à comprendre, comment un soldat Romain, armé de toutes piéces, pouvoit faire de longues marches, & ne pas succomber sous le faix énorme, dont il étoit chargé. C'est cependant un fait attesté par tous les Historiens de Rome, que les Légionnaires,

à leur ordinaire, de leur bagage, lorsque l'ennemi

De Rome l'an 442.

Consuls. C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

outre le poids de leurs armes offensives, & défensives, étoient obligés de porter avec eux des provisions de bouche, comme du biscuit, de la viande sallée, &c. souvent pour quinze jours, quelquefois pour un mois, sans compter les ustenciles nécessaires à leurs usages, & aux travaux militaires. Ils y ajoûtoient un certain nombre de pieux, pour pallissader les camps, les instruments propres à couper du bois, & d'autres munitions de guerre, selon le besoin, & les circonstances. Aussi les Espagnols comparoient-ils les soldats de Marius à des mulets, comme nous l'apprenons de Plutarque, dans la vie de ce Général. Tels devoient être des hommes, qui dans une Ville toute guerriére naissoient soldats, aussi-tôt que Romains. Ce génie martial étoit héréditaire parmi une Nation, qui faisoit consister sa principale gloire dans l'héroïsme. On sçait que tous les ordres de la Noblesse, & du Peuple, sans distinction, se devoient au service de leur patrie, dans les Légions, pendant un certain nombre d'années. Chacun d'eux se regardoit, dês l'âge le plus tendre, comme un sujet destiné indispensablement par les loix, à la profession des armes. Ces sentiments se transmettoient de pere en fils, & l'éducation fortifioit dans la jeunesse, ce que la nature avoit ébauché. Les jeunes Romains, prévenus d'abord par les leçons, & par les éxemples domestiques, apprenoient à se passer de peu, & à se contenir dans les bornes de la tempérance. Formés ensuite à tous les éxercices du corps, ils devenoient des hommes robustes, & s'accoûtumoient insensiblement à soûtenir les fatigues d'une vie dure, & laborieuse. Dans cette vûë, on les éxerçoit sans cesse, à lancer le javelot, à la course, à la lutte, au manége, à nager, à porter de pesants fardeaux. De-là le nom d'*exercitus*, dont les Latins se servoient, pour signifier une armée, ou une troupe de gens aguerris. Etoient-ils une fois enrôlés, on les éprouvoit souvent, par des marches forcées, même en tems de paix. On les occupoit aux travaux inséparables des campements, & des siéges de places, c'est-à-dire, à remuer la terre, à creuser des fossés, à conduire les tranchées, à élever des remparts, à faire les lignes de circonvallation, & de contrevallation. Il n'y avoit point alors de pionniers, distingués des soldats Romains. Ceux-cy étoient, pour ainsi dire, à toutes mains, aussi infatigables dans la manœuvre, que formidables dans la chaleur d'une action. Ce que nous disons icy est autorisé par le témoignage de tous les Historiens, & en particulier par celui de Ciceron. C'est ainsi qu'il s'exprime, au second livre des Tusculanes. *Nostri exercitus primum unde nomen habeant vides, deinde quis labor, & quantus agminis! ferre plus dimidiati mensis cibaria, ferre si quid ad usum velint, ferre vallum. Nam scutum, gladium, galeam, nostri milites, in onere non plus numerant, quam humeros, lacertos, manus. Arma enim membra esse Militis dicunt. Quæ quidem ita geruntur apte, ut si usus foret, ab-*

encore



Soldats Romains en marche.

encore éloigné, fit entendre de grands cris. Les Légionnaires étoient éxercés à se rallier en un instant, en cas de surprise. Ils préparérent leurs armes, firent un monçeau de leurs hardes, se réünirent sous leurs étendarts, & sans attendre le commandement, ils se rangérent en bataille. Tel est l'effet de la discipline. Le Consul, descendu de cheval, eut le tems d'attendre l'ennemi. Il se mit à la tête de ses troupes, & du haut d'un tertre, il leur fit entendre ces paroles, *j'atteste Jupiter, & le Dieu Mars, que je ne suis pas entré dans ces défilés, pour m'acquérir de la gloire. Vôtre interêt seul, chers camarades, & l'empressement que vous aviés pour buttiner, m'a fait condescendre à vos desirs. Dans la démarche que j'ai faite, on ne peut me reprocher que de vous avoir trop aimés. Si la malignité ose quelque chose de plus, contre moi; c'est à vôtre valeur de m'en garantir. Allés, attaqués un ennemi tant de fois vaincu, souvent chassé de ses retranchements, dépoüillé de ses meilleures places; qui n'a plus d'espérance que dans l'artifice, & de ressource que dans l'avantage du lieu. Mais quel lieu peut faire obstacle à vôtre courage? Souvenés-vous de Frégelles, & de Sora. La hauteur de leurs remparts, situés sur des précipices, ne vous a point effrayés.* A ces mots, le soldat Romain oublia tous les dangers. Il vole à l'ennemi, rangé en bataille sur un roc escarpé. Il falloit grimper pour arriver jusqu'à lui. A travers mille périls, on monte

De Rome l'an 442.
Consuls.
C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

Tit. Liv. l. 9.

jectis oneribus, expeditis armis, ut membris pugnare possint. Si tels furent les Légionaires, dans un siécle, ou Cicéron se plaint lui-même, que Rome avoit fort dégénéré de la vertu de ses premiers peres, que doit-on penser de ces siécles, qu'on peut dire avoir été, par excellence, ceux de l'héroïsme des Romains! La planche, que nous joignons icy, est tirée de la colomne Trajane.

De Rome l'an 442.
Consuls.
C. JUNIUS BRUTUS, & Q. ÆMILIUS BARBULA.

jusqu'au haut du rocher. Les escadrons Romains se succédent les uns aux autres. Enfin lorsque toute l'armée Romaine eut gagné le sommet de la montagne, les Samnites ne soûtinrent plus ses efforts, dans un terrain égal. Débandés & en déroute, ils cherchent un azyle, dans ces mêmes bois, qu'ils avoient voulu rendre funestes aux Romains. Mais l'épaisseur des broussailles, qui avoit embarrassé leurs ennemis, leur refusa une retraite facile. Poursuivis donc par les Romains, jusqu'à l'orée de la forêt, ils y furent impitoyablement massacrés. On compta vingt mille Samnites restés sur la place. Le bêtail fut enlevé, & par-là, finit une campagne, qui chargea l'armée Consulaire de richesses, & de gloire. Quoique Tite-Live ne l'ait pas dit, il est pourtant incontestable, que Junius Brutus reçût, à son retour, les honneurs du triomphe. Il entra dans Rome avec pompe, le jour des Nones du mois [a] Sextilis.

Fast. Capit.

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

Aprês les victoires de l'année précédente, [b] le

a C'est-à-dire que Junius Brutus triompha, le cinquiême jour du mois d'Aoust, qui dans l'ordre des mois, étoit le sixiême, suivant le Calendrier de Romulus, qui avoit donné la premiére place à Mars. Pour cette raison il fut appellé *Sextilis mensis*, & ensuite *Augustus*, du nom d'Octavien Auguste. Non pas que cet Empereur fut venu au monde pendant le même mois, puisqu'il nâquit en Septembre; mais parce que le mois Sextile fut marqué par de grands événements, qui avoient rapport au gouvernement d'Auguste. Aoust eut trente jours, sous le regne de Romulus. Numa, qui n'aimoit pas les nombres pairs, le réduisit à vingt-neuf. Jules César lui rendit le jour qu'il avoit perdu, & en ajoûta un autre de surplus, pour faire trente & un jour.

b Les Fastes Capitolins nous ont restitué les surnoms de ces deux Consuls. Ils avoient échappé à Tite-Live, ou à ses copistes. Le premier est surnommé Rullianus. Le second Consul, outre le surnom de Rutilus, qu'il avoit déja acquit dans la suite, celui de Censorinus, comme on le remarquera dans le cours de cette Histoire. C'est donc une erreur dans les Tables Grecques, de désigner le Consul Fabius par le surnom de *Rullus*.

Consulat passa en de nouvelles mains. Ce Q. Fabius, si fameux par les exploits, & par la désobéïssance de ses premiéres campagnes, fut élû Consul, pour la seconde fois. Le Collégue qu'on lui donna, fut C. Marcius surnommé *Rutilus*. Ces deux hommes n'étoient faits, que pour la guerre, aussi n'eurent-ils point de part aux affaires civiles. Déja le sort avoit décidé, que Fabius iroit prendre le commandement des troupes, dans l'Etrurie, & que Marcius conduiroit l'armée contre les Samnites. Nous suspendrons le récit des victoires de l'un, & des malheurs de l'autre, pour raconter les dissentions qui s'élevérent à la Ville. Depuis long-tems les Tribuns du Peuple n'avoient point traversé les prétentions de la Noblesse. Les Plébéïens avoient été tranquilles, parce que les honneurs, & les Magistratures de la République, se partageoient, entr'eux & les Patriciens, avec égalité. Dans cet intervalle non interrompu d'une paix domestique, jamais Rome n'avoit produit, à la fois, tant de Héros. Presque tous les Consuls qu'on élisoit dans les Comices, se montroient dignes du choix, qu'on avoit fait d'eux, & la conquête, ou l'affoiblissement de tant de Nations, autrefois quasi inconnuës aux Romains, étoient le fruit de la concorde, qui regnoit parmi eux. Un seul homme d'une maison ambitieuse, & naturellement opiniâtre, pensa désunir les membres d'un Etat, qui ne devoit avoir d'agrandissement, que par l'union des esprits. Ce broüillon étoit le Censeur Appius, & la Censure qu'il vouloit retenir seul, au de-là du tems prescrit par les loix, fut la cause du tumulte qui s'excita. Nous avons dit, que quand la République de-

De Rome l'an 443.

Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

Tit. Liv. l. 9.

De Rome l'an 443.

Consuls. Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

membra du Consulat la Censure, qui y étoit attachée, elle régla, que les Censeurs demeureroient cinq ans en charge, & qu'ils n'en sortiroient qu'après un Lustre. Cette loi fut en vigueur jusqu'à l'année trois cents vingt-deux, depuis la fondation de Rome, où le Dictateur Æmilius la fit réformer. Par une nouvelle loi, il fut déterminé, qu'aucun Censeur ne resteroit en charge, que dix-huit mois. Ce changement paroissoit nécessaire à des Républiquains, qui ne craignoient rien tant, que de voir des Magistrats se perpétuer dans les emplois importants. Cependant, malgré la loi & la coûtume, Appius se mit en tête, de rester cinq ans dans son poste. Sommé d'abdiquer la Censure, à la fin des dix-huit mois, comme son Collégue Plautius avoit fait longtems auparavant, il refusa de se démettre. Peut-être comptoit-il sur la faveur du Peuple, charmé de voir l'eau couler à Rome par ses soins, & de voir le chemin qu'il avoit applani, depuis la Ville jusqu'à Capoüe. La prétention d'Appius étoit insoutenable ; mais son entêtement étoit invincible. De dix Tribuns du Peuple, il ne s'en trouva qu'un, qui osa résister à l'ambitieux Appius, & préserver les loix d'une dangereuse infraction. Son nom étoit Sempronius. L'on y avoit ajoûté le surnom de Sophus, à cause de sa sagesse, & de sa profonde connoissance des loix. Ce zélé Citoyen se déclara l'adversaire d'Appius, & le cita à comparoître devant les Comices. C'étoit assès la coûtume des Tribuns du Peuple, de harceler les accusés par des interrogations, avant qu'on en vint à invectiver contre eux, par des harangues suivies. *Répondés-moi Appius*, lui dit le Tribun.

Pomponius de origine juris.

De Rome l'an 443.
Consuls. Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

Qu'auriés vous fait, si vous aviés été Censeur, du tems que le Dictateur Æmilius Mamercus, réduisit à dix-huit mois, le tems qu'on pourroit éxercer la Censure? Auriés-vous imité C. Furius, & M. Géganius, pour lors Censeurs, qui prirent le parti d'obéïr à la loy? La question étoit embarrassante. Appius y fit une réponse, qui ne contenta personne. *La loy*, dit-il, *étoit alors toute récente. Il falloit bien s'y soûmettre. Mais elle n'a eu de force, que pendant la Dictature d'Æmilius, qui l'avoit fait porter.* A l'indignation qui parut sur tous les visages, Sempronius connut, que le Peuple n'agréoit pas la subtilité vaine du Sophiste. Il continua donc de la sorte. *Icy je reconnois le sang, & l'audace des Claudius. Un des Ancêtres de celui-cy, choisi Décem-vir, pour un an, se maintint dans le Décem-virat encore l'année suivante, résolu de s'y perpétuer, si son incontinence, & sa tyrannie n'eussent causé sa perte. Dans l'accusé, nous retrouvons le caractére de ces anciens Claudius, qui contraignirent nos Peres, à quitter Rome, à camper sur le mont sacré, & à demander des Tribuns, dont l'authorité nous mît à couvert de l'injustice des Grands. C'est par les Claudius, que deux de nos armées se sont vûës contraintes, à occuper le mont Aventin, à y attendre des loix, qui modérassent les usures, & qui réglassent la distribution des campagnes conquises. C'est par eux, que les mariages entre les Plébéïens & les Patriciens furent si long-tems deffendus, & par eux que l'accês aux Magistratures Curules, fut si long-tems fermé au Peuple. Famille, plus funeste à la République, que celle des Tarquins, combien de maux n'y a tu pas causé! Mais pour ne parler que de la réponse de l'accusé; quoi donc Appius êtes-vous plus sage, &*

Tit. Liv. l. 9.

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

plus intelligent, que tant de Censeurs, qui vous ont précédé depuis Æmilius ? Il y a plus d'un siécle, que ce Dictateur porta la loy, qui borne le tems de la Censure. Aucun d'eux y a-t-il contrevenu ? Elle n'eut de force, dites-vous, que pour le tems de celui qui la porta. Jettés, jettés les yeux, Appius, sur les douzes Tables. Qu'y lirés-vous ? Les derniers Edits abolissent les premiers, & dans la contrariété de deux loix, la plus récente sert de régle. *Que ne vous conformés-vous du moins aux deux plus ambitieux de nos Censeurs, Furius & Géganius ! Ils persécutérent, aprês leur déposition, le Dictateur qui les avoit contraints à se déposer. Ils le réduisirent à la mendicité ; mais enfin ils obéïrent. Serés-vous le seul au-dessus des loix ? Que n'imités-vous plûtôt Plautius vôtre Collégue ! Ne fut-il pas installé avec les mêmes Auspices, & n'eut-il pas les mêmes droits, que vous ? Mais il faut des distinctions à l'orgueilleux Appius. S'il avoit été créé* Roi des sacrifices, *il se croiroit Roi de Rome, & rétabliroit la tyrannie. A vôtre éxemple, quel Dictateur se contentera de ses six mois ? Le Président d'un interregne s'en tiendra-t-il à ses cinq jours, & le Consul à son année ? Pourquoi tant de Dictateurs ont-ils été assês simples, pour se démettre, souvent avant vingt jours de Dictature ? Pourquoi Mænius,* a

b Ce que dit icy Sempronius confirme ce que nous avons remarqué cy-dessus, d'aprês les Fastes Capitolins, sur les deux Dictatures, que Mænius éxerça, la premiére, en l'année de Rome quatre cents trente-trois, la seconde, sept ans aprês, en l'année quatre cents trente-neuf. Cette derniére Dictature est la seule, que Tite-Live ait reconnuë, sans faire aucune mention de la premiére. S'il étoit vrai, que Mænius n'eût été qu'une fois Dictateur, comme l'Historien de Rome l'a fait entendre dans son histoire, Sempronius se seroit mépris dans son calcul, en comptant dix années d'intervalle, depuis l'an quatre cents trente-neuf, jusqu'à celle-cy, qui est la quatre cents quarante troisiéme.

il y a dix ans, quitta-t-il l'autorité ſouveraine, ſur de ſimples ſoupçons, qu'on avoit pris de ſa conduite? Non, nous n'éxigeons pas de ſi pénibles efforts d'un Claudius. Nous ne prétendons pas vous enlever un jour, une heure, de la dignité où nous vous avons placé. Nous ne vous chicanerons pas même, ſur le mois que vous avés éxercé la Cenſure, au de-là du terme preſcrit. Mais vouloir s'y maintenir, encore trois ans & demi, & prétendre l'éxercer ſeul, n'eſt-ce pas ſe faire une ſouveraineté, d'un emploi paſſager? Je m'aſſocierai un Collégue, dites-vous. Nouvelle infraction des loix. Aprês la mort d'un des Cenſeurs, ne deffendent-elles pas, à celui qui ſurvit, de demeurer en charge? Le Cenſeur Papirius, pour s'être donné un Collégue, aprês la mort du ſien, n'attira-t-il pas ſur Rome toute la colére des Dieux? Dans le Luſtre qu'il retint ſa charge, Rome fut priſe par les Gaulois. Son crime égalloit-il le vôtre? Du moins il eut la modération de n'être pas l'unique Cenſeur, & il n'éxcéda pas le tems marqué. Depuis lui, nul Cenſeur n'a retenu la Cenſure, aprês la mort de ſon Collégue. Ces ménagements étoient bons pour des eſprits foibles. Appius a pris des ſentiments bien au-deſſus du vulgaire. Il fait conſiſter la force d'eſprit à mépriſer les Dieux, les

De Rome l'an 443.
Conſuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

Faute d'avoir fait attention à la double Dictature de Mænius, quelques Commentateurs ſe ſont donné la torture, pour expliquer le texte de Tite-Live. Dans l'impoſſibilité de trouver les dix ans écoulés, dont parle Sempronius, dans ſa harangue, ils ont eu recours à des corrections arbitraires. Au reſte il eſt étonnant, que Tite-Live lui-même n'ait pas apperçû le mécompte, ou s'il y a fait réfléxion, on ſera encore plus ſurpris, qu'il n'ait pas fait en ſorte, de faire diſparoître la contradiction, qui ſe trouve entre ſon texte, & celui du diſcours attribué à Sempronius. Aprês tout, cette inadvertance même eſt une preuve ſenſible, de la fidélité de l'hiſtorien, à repreſenter les anciens monuments de l'hiſtoire, dans leur entier, & ſans aucune altération. Voyés les pages 195 & 196, de ce volume, note *a*.

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

loix, & la République. Pardonnés Appius, à la vivacité de mes expressions. La dignité, dont vous avés été revêtu, m'engageroit à mésurer mes paroles, si vous étiés soûmis à la loy Æmilia. Mais souffrirai-je, que vous éxerciés seul la Censure, tandis que nos Magistrats ont sagement établi, que, si même dans l'élection des Censeurs, l'un des deux n'a pas le nombre compétant de suffrages, [a] *celui qu'on aura choisi, ne sera pas censé suffisamment élû?*

Frontinus, Livius, & Auctor de viris illustribus.

Ainsi parla Sempronius, & dês qu'il eut fini, il ordonna aux Officiers de la justice de conduire Appius en prison. L'orgueilleux Censeur se vit alors obligé, d'en appeller au corps entier des Tribuns. Sept lui furent contraires. Mais il en trouva trois, qui le prirent sous leur protection. A ce Tribunal, il falloit un consentement unanime, pour être condamné. Ainsi, contre le gré du public, & au grand regret des gens de bien, Appius retint la Censure, & l'éxerça seul, encore plus de trois ans. Par-là, l'audace & l'opiniâtreté l'emportérent, sur le véritable intérêt de la République.

Cette tempête domestique ne troubla pas le progrês des armes Romaines. Sutri, du côté de l'Etrurie, étoit devenu le théâtre de la guerre. Les Etrusques y avoient amené une grosse armée, à dessein de l'assiéger. De son côté, Fabius avoit conduit à l'armée Romaine, dont il alloit prendre le gouvernement, un gros renfort de troupes. A son arrivée, il vit autour de la place, une prodigieuse multitude d'ennemis. Il ne conduisit pas avec lui toutes les

a On peut consulter ce que nous avons dit, dans plusieurs endroits de cette Histoire, sur l'élection des Censeurs, & sur les prérogatives attachées à leur dignité.

forces

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

forces de Rome, elles étoient partagées entre deux armées, l'une qui devoit résister aux Etrusques, l'autre qui continüeroit la conquête du Samnium. Fabius donc, qui bien moins fort par le nombre, craignit d'être enveloppé, prit un détour, & alla se poster sur une colline escarpée, raboteuse, & semée de cailloux. Dans ce poste, qui lui parut avantageux, le Consul rangea ses troupes, & fit face à l'ennemi. Pour ne pas être enveloppé par la multitude des Etrusques, il fit un plus grand front, & joignit, à la premiére ligne, les *Princes* aux *Hastates.* Ainsi son armée n'étoit que sur deux lignes. Dans cette disposition, il attendit le mouvement des ennemis. En effet les Etrusques eurent bien-tôt pris leur parti. Comptants sur le grand nombre de leurs bataillons, ils se précipitérent si fort, pour commencer le choc, qu'ils se défirent de leurs traits, pour se servir d'abord de l'épée. Ils n'avoient pas prévû, que le panchant de la colline rendoit difficile l'approche des Romains. Ainsi destitués de leurs dards, ils ne pouvoient atteindre de loing les Légionnaires, qui leur lancérent un nombre prodigieux de traits, du haut en bas. Les Romains eurent encore un autre avantage, que leur donna le terrain. Comme il étoit pierreux, ils y ramassérent des cailloux, dont ils firent pleuvoir une grêle sur l'ennemi. Les boucliers & les casques des Etrusques, en furent fracassés, & les soldats, qui se retirérent sans blessure, en furent du moins étourdis. Cette premiére décharge mit du désordre parmi les Etrusques. On les voyoit chancellants, incertains, & dês-lors, quelques-uns de leurs bataillons perdirent du terrain. Fabius fit avan-

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

cer sa premiere ligne, & donner sur l'ennemi, l'épée à la main. Les ennemis, déja ébranlés, ne soûtinrent pas une si furieuse attaque. On les culbute, ils se débandent, ils prennent la fuite, & se réfugient vers leur camp. Sans différer, le Consul détacha sa cavalerie, placée à l'ordinaire, sur les aîles. Elle part à l'instant, & à travers la plaine, elle va couper les fuïarts, & les empêcher d'arriver à leurs retranchements. En un moment, les Etrusques se dissipent, & couverts de playes, pour la plûpart, il s'enfoncent dans [a] la forêt de Ciminie. Dans cette premiére action, le Romain enleva trente huit drapeaux à l'ennemi, se rendit maître de son camp, & profita de la dépoüille qu'il y trouva.

Le généreux Fabius ne crut pas sa victoire complette, tandis que les ennemis demeureroient cachés dans l'épaisseur du bois, qui leur servoit d'azyle. Il mit en délibération, s'il poursuivroit les vaincus, jusques dans les forts impénétrables, où ils s'étoient retirés. Nul des Officiers, au Général

a Sous le nom Commun de Ciminie, les anciens Géographes ont compris, une forêt, une montagne, & un lac. Le mont de Ciminie *Ciminus mons*, est présentement celui qu'on appelle *Monte Di Viterbo* ou *Monte Fogliano*, entre Viterbe & *Ronciglione*. Le lac se nomme aujourd'hui *Lago Di Vico*, ou *Lago di Ronciglione*. Pour la forêt, il n'en paroît aucun vestige. Le païs est fort découvert, si l'on en excepte quelques bois, qui sont aux environs de la montagne. Virgile a fait mention du Mont, & du lac *Ciminus*, dans le septiême livre de l'Enéïde.

Et Cimini, cum monte, lacum, lucosque Capenos.

Le lac a peu d'étenduë. Ses eaux cependant sont fort agitées, en certains tems. Elles engloutirent autrefois l'ancienne ville de *Succinium*, si l'on en croit Ammien Marcellin, livre dix-sept. Cet Auteur assûre, que les lieux d'alentour avoient été fort sujets aux tremblements de terre. Les Fables que Servius rapporte, au sujet du lac de Ciminie, ne méritent pas l'attention du Lecteur.

près, ne fut d'avis d'aller chercher les Etrusques, au hazard de trouver, en Etrurie, les fourches Caudines du Samnium. En effet la forêt de Ciminie étoit alors comparable [a] à la fameuse forêt Herciniéne de la Germanie, &, si l'on en croit un Historien, la forêt [b] Caledoniéne d'Ecosse, l'égalloit à peine. Personne n'y avoit pénétré, non pas même les marchands, &, depuis la naissance du monde, aucun, ce semble, n'y avoit frayé de route. Aussi les Officiers de l'armée envoyérent se plaindre à Rome de la hardiesse de Fabius, qui vouloit tenter un passage impraticable. Cependant le Consul avoit pris ses mesures, & il s'étoit fait informer de la situation du païs. Un de ses freres, appellé Fabius Cæso, ou, selon d'autres, un nommé C. Claudius, qui étoit frere utérin du Général, s'étoit offert, de lui-même, à aller observer la forêt, & les lieux circonvoisins. Ce brave Officier avoit été élevé en Etrurie, chez un des amis de sa famille. C'étoit assès la coûtume alors, d'envoyer les jeunes Romains étudier les sciences des Etrusques, comme on les envoya dans la suite à Athénes, apprendre les lettres Grecques. Durant son séjour à Céré, Claudius avoit appris à parler la langue Etrurienne, différente de la Latine.

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.
Florus l. 1.

a La forêt noire, & la forêt de Bohême faisoient autrefois partie de la forêt Herciniéne. Voyés le quatrième volume de nôtre Histoire, livre treizième, page 8 & 9 note *b*.

b Ptolomée & Florus parlent de cette forêt, qui occupoit une grande étenduë du païs des Calédoniens, anciens Peuples d'Ecosse. Ils habitérent cette contrée, avec les Pictes, & lui donnérent le nom de Calédonie. De-là, cette partie de l'Océan Britannique, qui s'étend depuis les côtes Septentrionales de la grande Bretagne, jusqu'aux Méridionales de l'Irlande, fut appellé Ocean Calédonien. Ptolomée le nomme la Mer Deucaledoniéne.

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

Il faut avoüer, que ce jeune homme avoit quelque chose de plus que le commun, & qu'il joignoit beaucoup de sçavoir faire, à une grande hardiesse. Il ne prit avec lui qu'un seul esclave, qui l'avoit servi en Etrurie, dans sa jeunesse, & qui y avoit appris aussi la langue du païs. Le Romain & son valet se déguisérent en bergers, portants à la main un javelot, à la maniére des païsans, & deux dards, avec une serpe au côté. De peur, qu'à leur prononciation, ils ne fussent découverts, pour ce qu'ils étoient, ils ne s'arrêtérent pas long-tems dans aucun lieu, & s'informérent rapidement, de la nature du païs, qu'ils parcouroient, & du nom des Princes, qui le gouvernoient. Aprês tout, rien ne servit plus à couvrir leur marche, que la persuasion où étoient les Etruriens, qu'il n'étoit pas possible à des étrangers, de traverser la forêt de Ciminie, pour venir à eux. Cependant le Romain, & son esclave pénétrérent par-là, jusques dans l'Ombrie, a chez les Camérins. Là, Claudius osa se déclarer Romain. Agréablement réçû dans Camérin, il tenta une négociation, qui réüssit. Le Sénat de la Ville fut assemblé, Claudius traita avec lui, au nom du Consul, enfin il en tira parole, que si l'armée Romaine venoit dans le païs, on lui fourniroit des vivres pour trente jours, & que la jeunesse de Camérin prendroit parti dans les troupes auxiliaires des Romains. Sur le rapport de Claudius, le Général avoit pris la résolution d'entrer dans la forêt& d'aller, par là, porter la guerre,

a De Sutri, d'où Claudius étoit parti, jusqu'à Camerin ancienne Ville de l'Ombrie, située au de-là du Tybre, & de l'Appennin, il y avoit plus de deux journées de distance.

jusques dans le cœur de l'Etrurie. Le dessein étoit digne de Fabius ; il l'éxécuta avec beaucoup d'habileté. Sur le soir, il fit sortir de son camp tous les bagages, & les fit suivre de l'infanterie Légionnaire. On marcha toute la nuit, vers l'endroit, par où Fabius vouloit entrer dans la forêt. Pour le Général, il resta dans ses retranchements avec sa seule Cavalerie. Dês le grand matin, il la conduisit à l'orée du bois, où les Etrusques avoient disposé des sentinelles, & des corps de garde. Par-là, il tint en haleine les ennemis, enfoncés dans l'épaisseur de la forêt. Aprês quelques légéres escarmouches, Fabius retourna dans son camp ; mais pour en sortir par une autre porte, afin de rejoindre son infanterie, qui l'avoit précédé. Il l'atteignit avant la nuit, entra dans les défilés, d'un côté tout opposé à celui, qu'occupoient les ennemis. Avant le lever du soleil, il avoit gagné le sommet du mont Ciminie, qui donnoit son nom à la forêt. De-là il contempla, avec plaisir, les vastes & fertiles plaines de l'Etrurie. Il fut charmé d'avoir rompu la barriere, qui les rendoit impénétrables aux Romains, & se promit bien du butin, & d'importantes conquêtes. Aprês l'expédition, Fabius revint à son camp. Cependant arrivérent de Rome deux Tribuns du Peuple, suivis de cinquante autres députés, pour défendre au Général, de la part du Sénat & du Peuple, d'entrer dans la forêt. C'étoit une suite des plaintes, que les Officiers du conseil de guerre avoient fait porter à Rome, contre la témérité du Consul. Toute la République s'étoit intéressée à traverser son entreprise, & les Députés représentoient la République entiére.

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

De Rome l'an 443. Consuls. Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

Peut-être parce qu'on craignoit une nouvelle désobéïssance de Fabius. Ils trouvérent, que la défense étoit venuë trop tard, & que la réüssite du projet avoit détruit l'appréhension publique. Ils s'en retournérent bien contents, de voir les passages de l'Etrurie ouverts, & Fabius en état d'y étendre le nom Romain. C'est ainsi que souvent les spéculatifs, dans le cabinet, & à l'ombre, sur des connoissances superficielles, arrêtent le progrés des Généraux, & rendent leur zéle inutile.

Fabius, tandis qu'il resta sur le mont Ciminie, avoit envoyé des détachements en Etrurie, pour y faire le dégât, & pour enlever du butin. On n'étoit pas sur ses gardes dans un païs, où l'on se croyoit à couvert de toute insulte. Faute de troupes réglées, les Chefs de la contrée firent prendre les armes aux païsans, pour défendre leurs biens. Cette troupe, sans ordre & sans discipline, fut bien-tôt mise en déroute, & peu s'en fallut que ces malheureux ne devinssent, eux-mêmes, la proye de ceux, qui les avoient pillés. Du moins, la terreur répanduë par les Romains, dans un lieu, où l'on ne les attendoit pas, servit à grossir le nombre de leurs ennemis. Toute l'Etrurie prit l'allarme, aussi bien que les confins de l'Ombrie, & ces deux Peuples ensemble marchérent en campagne devant Sutri. Non seulement les nouveaux venus augmentérent le nombre de ces Etrusques, qui s'étoient réfugiés dans la forêt; mais pleins d'ardeur pour se battre, ils osérent se montrer dans la plaine. D'abord ils rangérent leur armée en bataille, laissant aux Romains un espace, pour y disposer leurs troupes. L'habile

Romain fit ſemblant de refuſer le combat. Cette crainte ſimulée encouragea les ennemis, & leur fit prendre la réſolution, d'aller attaquer les Romains, dans leurs retranchements. Pour les y engager de plus en plus, Fabius avoit fait rentrer dans ſon camp les gardes avancées, qui veilloient ſur les poſtes en dehors. Toutes ces marques de terreur étoient un piége tendu à la témérité des Etruſques. Ils s'y laiſſérent ſurprendre, & démandérent, à grands cris, à leurs Généraux, qu'on leur permit d'inveſtir le camp, qu'on leur conduiſit des vivres au lieu où ils étoient poſtés, & qu'on les laiſſât faire. Ils promettoient, que la nuit ſuivante, ou du moins, qu'au lever de l'aurore, ils donneroient l'aſſaut aux retranchements du Conſul. Les Romains, de leur côté, n'avoient pas moins d'ardeur pour le combat. Il fallut toute l'autorité de Fabius, pour les contenir. Seulement il avertit les ſiens, d'être prêts, au premier ſignal du jour, ou de la nuit. Il leur ajoûta que les Samnites étoient bien d'autres hommes, que les Etruſques, que les victoires ſi ſouvent remportées ſur ceux-là, devoient faire eſpérer de bien plus grands avantages, contre ceux-cy; enfin qu'il méditoit, de porter à l'Ennemi un coup, qu'il n'attendoit pas, & qu'il n'étoit pas encore tems de déclarer. Par-là, il fit concevoir à ſes Romains, qu'il avoit une intelligence ſecrette dans l'armée ennemie. Ce diſcours raſſûra les Légions, que l'innombrable multitude des Etruſques auroit pu épouvanter. Quoique ce ne fût qu'une feinte, de la part de Fabius; on crut la choſe vrai ſemblable, par le peu de précaution qu'avoient eu les ennemis à ſe retrancher.

De Rome l'an 443.
Conſuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

De Rome l'an 443.
Consuls. Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

Cependant les Romains repûrent, prirent quelques heures de repos, & environ sur les trois heures du matin, dês qu'on eut donné le signal, ils se mirent sous les armes, & se rangérent en bataille, dans le terrain même, où ils campoient. Par l'ordre du Consul, les valets de l'armée, avec des hoyaux & des haches, en avoient renversé les remparts, & comblé les fossés, du moins d'un côté. Aprês avoir laissé des troupes d'élite à la garde des portes qui restoient entiéres, l'armée sortit en silence, par cette large bréche. Durant les nuits du grand été, le sommeil du matin est d'ordinaire le plus profond. Ce fut en ce tems-là, que Fabius vint surprendre l'Ennemi. Parmi les Etrusques, les uns dormoient étendus sur la terre, les autres étoient encore au lict. Une partie prit les armes, & trouva la mort, les autres songeoient à se rallier; mais comme on n'avoit ni enseignes, ni chefs, chacun s'enfuit à la débandade. Quelques-uns gagnérent la forêt, & d'autres se retirérent dans le camp, qu'ils avoient fortifié dans la plaine. Ce camp fut pris & pillé, le jour même de la déroute. L'or & l'argent qu'on y trouva, fut apporté au Consul. Pour le reste du butin, il fut abandonné au soldat. Enfin l'on assure que les ennemis perdirent environ soixante mille hommes, tant morts, que prisonniers de guerre. Tous les Historiens ne conviennent pas du lieu, où cette importante victoire fut remportée. Quelques-uns veulent, que ce fut en de-là du mont Ciminie, asses proche [a] de Pérouse. Quoi qu'il en soit, l'a-

[a] Cette Ville tint un rang considérable parmi les douze anciennes Lucumonies des Etrusques. Si l'on en croit les Auteurs anciens, elle

vantage

De Rome l'an 443.

Consuls. Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

vantage fut si complet, que toute l'Etrurie en fut allarmée. Les Villes de [a] Cortone, d'Arétium & de Perouze, qui tenoient le premier rang parmi les Lucumonies, ne différérent pas à envoyer des députés à Rome, pour demander une suspension d'armes. Elle leur fut accordée pour trente ans. Ainsi par la valeur de Fabius finit une guerre, qui laissa aux Romains l'espérance de conquérir l'Etrurie, en son tems.

Les armées Romaines n'eurent pas le même sort chez les Samnites. C. Marcius, qui y commandoit les troupes, eut d'abord quelque avantage, sur les anciens ennemis de Rome. Il prit [b] Allife, assês bonne place sur [c] le Vulturne, & il se rendit maî-

fut bâtie par les Achéens ou par les Pélasgues, long-tems avant la guerre de Troye. Perouse est connuë aujourd'hui sous le nom de *Peruggia*. Elle est située dans l'Etat Ecclesiastique.

a A quatorze mille d'Arrétium, vers le Midi, étoit située l'ancienne ville de Cortone, une des douze Lucumonies des Etrusques. Elle fut soûmise à la domination des Ombriens, qui étoient alors maîtres des plus beaux cantons de l'Etrurie, jusqu'à ce qu'ils en eussent été chassés par les Pélasgues. Ceux-cy introduisirent, dans cette Ville, leur langage, & leurs coûtumes. Du tems même d'Herodote, comme il l'assûre au livre premier, les habitants de Cortone parloient une langue différente, de celle qui avoit cours dans les contrées voisines.

b Nous avons fait mention cy-dessus de la ville d'Allife, livre 17. page 89, note *b*, & de la ville d'Arretium aujourd'hui *Arezzo*. dans le sixième Tome, livre 21, page 137, note *b*. Festus met la premiére de ces deux Villes, au nombre des Préfectures, où le Préteur de Rome envoyoit, tous les ans, des Commissaires, pour administrer la justice en son nom. Le Pere Briet parle d'une autre ville d'Allife située dans la Campanie, & qui conserve aujourd'hui le même nom.

c Le fleuve Vulturne connu présentement, sous le nom de *Volturno*, arrosoit une partie de l'ancienne Campanie. Il séparoit le territoire de Capoüe, d'avec le païs des Samnites. De-là il passoit par Capoüe même, & par Casilin. Enfin il se déchargeoit dans la mer Tyrrhénienne, près d'une Ville, qui comme lui, s'appelloit Vulturne. Pline au livre 36, chap. 26, assûre que ce fleuve formoit un sablon, dont l'usage étoit excellent dans les manufactures de verre.

De Rome l'an 443.

Consuls. Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

tre, de plusieurs châteaux & de bien des bourgades du Samnium, qu'il rasa; mais il eut le chagrin d'apprendre le malheur arrivé à la flotte des Romains, qui côtoyoit la Campanie, pour y faire des descentes, & des courses dans le païs Samnite. P. Cornélius commandoit cet armement, qui fut, je crois, le premier que la République eût mis à la mer. Le nouvel Amiral aborda [a] à Pompeïum, au-delà du [b] cap de Palinure, proche [c] d'Hercunaleum. Aprês la descente, Cornélius permit à ses troupes de se répandre sur la côte, & d'y faire le dégât. L'ardeur

Agathias, dans le second livre de la guerre des Goths, emprunte le nom du Vulturne, de la ville de Casilin, parce qu'il couloit dans le voisinage.

a La ville de *Pompeïum* fut une des villes maritimes de la Campanie, dans le voisinage du mont Vésuve, sur les rives du *Sarno*, vers la partie de ce fleuve, que les naturels du païs appellent *Scafati*. Là est une Ville du même nom, qui a pris la place de l'ancien *Pompeïum*. Cette derniére Ville, dit Solin au chapitre huitiême, fut ainsi nommée, depuis qu'Hercule y passa, à son retour d'Espagne, chargé des dépoüilles de Geryon, & conduisant avec pompe les bœufs, qu'il avoit enlevés à ce Roi. *Ab Hercule in Campaniâ Pompeïos, quia victor ex Hispania* POMPAM BOUM *duxerat.* Le territoire de Pompeïum étoit renommé pour les vins exquis, qu'il produisoit. Pline au livre 14, chap 6, assûre que non-seulement ils se conservoient pendant l'espace de dix ans, sans dégénérer, mais même qu'ils s'amméliorojent dans ce long intervalle. *Pompeïanis vinis summum decem annorum incrementum est, nihil Senectâ conferente.* Strabon dit que cette Ville fut habitée anciennement par les Osques, ensuite par les Etrusques. Les Pélasgues la conquirent sur ceux-cy. Enfin les Samnites la tinrent sous leur domination, jusqu'à ce qu'ils en eussent été chassés par les Romains. Ciceron en parle comme d'une Colonie Romaine.

b Sur une ancienne tradition, qu'un Pilote d'Enée nommé Palimure, mourut, & fut enterré sur le rivage voisin, on donna au Promontoire, le nom même de Palinure, qu'il conserve encore aujourd'hui. Il est appellé dans le langage du païs, *Capo di Palinuro*, & une petite Ville qui n'en est pas éloignée, a aussi emprunté le nom du Pilote.

c Voyés cy-dessus ce que nous avons dit de la ville d'*Herculanium*, livre 17, page 75, note *a*.

du buttin les emporta trop loing. Aprês avoir ravagé les lieux les plus voiſins de la mer, ils pouſſérent juſqu'à [a] Nucérie, & par là ils donnérent le tems aux habitants du païs de s'attrouper. Tandis que les Romains ruïnoient la campagne, nul ennemi ne parut, pour les attaquer; mais à leur retour, lorſqu'ils étoient à portée de leurs navires, ils virent les milices du païs, fondre ſur eux. La partie n'étoit pas égale. Les Romains furent obligés de perdre leur butin. Pluſieurs d'entre eux reſtérent ſur la place, & le reſte remonta ſur les vaiſſeaux, après un malheureux échec. Cette nouvelle donna de la joye aux Samnites; mais ce qui releva leur courage, ce fut le bruit qui ſe répandit parmi eux, que Fabius avoit trouvé des fourches Caudines en Etrurie, que ſon armée s'étoit témérairement engagée dans la forêt de Ciminie & qu'elle y étoit inveſtie par les Etruſques. La nouvelle vint de Rome, où la crainte avoit ſaiſi tous les cœurs. Sur ces rapports, qu'on croyoit certains, les Samnites formérent dês-lors de magnifiques projets. Cependant il entroit un peu de jalouſie, dans la joye qu'ils reſſentoient. Ils voyoient avec peine, que la gloire des armes fût paſſée des Samnites chez les Etruſques. Pour avoir part à la victoire, déja les Samnites ſe préparoient à livrer bataille au Conſul Marcius, &, ſi le ſuccês en étoit heureux, ou s'il refuſoit le combat, à tra-

De Rome l'an 443.

Conſuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

a Nucérie dont il eſt icy queſtion, étoit placée ſur les bords du *Sarno*, dans un vallon formé par le mont Véſuve, & par le mont *Lactarius*, aujourd'hui *monte Lettéri*, à neuf mille de la mer. Cette Ville ſituée à l'extrémité de la Campanie, eſt diſtinguée de deux autres Villes du même nom, par le ſurnom d'*Alphaterna*. Elle devint dans la ſuite Colonie Romaine. On l'appelle préſentement *Nocéra*.

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

verser le païs des [a] Marses & celui des Sabins, ensuite à passer le Tibre, pour aller joindre leurs forces à celles de l'Etrurie. Ils obtinrent du moins une partie de leurs souhaits. Marcius vint au devant des Samnites, & leur livra bataille. On ne disconvient pas qu'elle fut sanglante, & qu'elle coûta cher aux deux partis. Les Historiens Romains ajoûtent, que le succès en fut douteux; mais il est certain qu'on crut à Rome, que les Romains l'avoient perduë. On rapportoit du camp, & il étoit vrai, qu'un grand nombre de Chevaliers Romains, & que plusieurs Tribuns Légionnaires y avoient perdu la vie, qu'un des Lieutenants généraux du Consul étoit resté sur le champ de bataille, & ce qui étoit plus sensible encore, que le Général y avoit été dangereusement blessé. Pour prévenir les maux qu'on se figuroit, la République jugea qu'il falloit choisir un Dictateur. Ce fut encore sur Papirius qu'elle jetta les yeux. Dans les grands malheurs publics on revenoit à lui. C'étoit sa destinée; mais on trouvoit de grandes difficultés à son élévation. On sçait que les Dictateurs étoient à la nomination des Consuls, & qu'il falloit qu'au moins un des deux, qui pour lors étoient en place, déclarât le nouveau chef. Il eût été facile de faire nommer Papirius Dictateur, par le Consul Marcius; mais outre qu'on craignoit à Rome qu'il ne fût plus en vie; les Samnites bouchoient toutes les avenuës de son camp, & il n'étoit pas facile d'y pénétrer. Restoit donc d'obtenir sa nomination du Consul Q. Fabius. On se souvient de l'injure que

a Nous avons fait connoître l'origine des Marses, & des Sabins dans plusieurs endroits de nôtre Histoire.

celui-cy en avoit reçûë dans sa jeunesse. A son égard, Papirius avoit porté la sévérité jusqu'à l'excês. Pour un défaut d'obéïssance, suivi d'une victoire, Papirius avoit condamné Fabius à la mort, & pour préambule de l'éxécution, il l'avoit fait dépoüiller pour être frappé de verges dans son camp. Lorsqu'il s'en fut échappé, pour revenir à Rome, Papirius l'y avoit poursuivi, & n'avoit accordé sa grace qu'aux instances du Peuple Romain. Des injures si atroces étoient profondément gravées dans le cœur de Fabius. Cependant il importoit à la République de n'employer point d'autre bras, contre les Samnites, que celui de Papirius. C'étoit le seul Général, capable, à coup sur, de réparer ses pertes. D'ailleurs il n'étoit pas certain que Papirius voulût tenir sa dignité, d'un ancien rival de sa gloire. Dans cet embarras, le Sénat crut qu'il étoit à propos de porter un Arrêt, qui contraindroit Fabius à nommer Papirius à la Dictature, & Papirius à l'accepter de la main de Fabius. L'esprit de celui-cy, étoit plus difficile à manier, aussi étoit-il l'offensé. Pour ménager ses ressentiments, & pour fléchir son cœur, les Peres Conscripts ordonnérent qu'on lui feroit une députation, dans son camp de Sutri. Les personnes qu'on lui députa de la part du Sénat, & qui lui en portérent l'Arrêt, avoient tous été Consuls. Ils étoient chargés de l'avertir sérieusement, non-seulement par l'autorité publique, dont ils étoient revêtus ; mais par l'affection personnelle qu'ils avoient pour lui, de sacrifier ses ressentiments au bien de la patrie. Arrivés au camp de Fabius, les Députés, après un discours convenable à leur com-

De Rome l'an 443.
Consuls.
Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

De Rome l'an 443.

Consuls. Q. FABIUS RULLIANUS, & C. MARCIUS RUTILUS.

mission, lui présentérent l'Arrêt du Sénat. Qui pourroit exprimer la surprise & l'embarras, où se trouva le Consul ? Du moins il fut asses maître de lui-même, pour n'éclater pas en invectives. Ses paroles furent mesurées ; mais il laissa les Députés dans l'incertitude, s'il accepteroit l'ordre, ou s'il le refuseroit. Il entra dans sa tente sur le soir, sans avoir rien décidé. Il faut croire que l'amour du devoir &, que l'interêt public firent plus d'impression sur son cœur, que le péril d'une seconde désobéïssance. C'étoit une coûtume superstitieusement observée par les Romains, que les Consuls qui devoient nommer un Dictateur, [a] ne le nommassent jamais qu'au milieu de la nuit. En user autrement, ç'eut été rendre la nomination inutile. Au plus fort de la nuit donc, Fabius déclara Papirius Dictateur. Il est vrai qu'il parut dans son air, combien il s'étoit fait de violence pour s'élever au-dessus de ses sentiments. Lorsque les Députés le félicitérent de la victoire qu'il avoit remportée sur lui-même, ils n'en purent tirer une seule parole. Son silence fut éloquent, & fit concevoir, que l'amour de la patrie, étoit seul capable de lui arracher un consentement, que la haine personnelle refusoit à un cruel ennemi.

De Rome l'an 444.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Papirius parut suffire à la République, pour la

a La République, pour concilier plus de respect à ses Magistrats, ne procédoit à leur élection, qu'après avoir fait précéder les Auspices, par le ministére des Augures. Nous avons déja dit ailleurs, que les Romains avoient alors recours à des cérémonies nocturnes, qui tenoient de la superstition, & dont ils connurent dans la suite le ridicule. Sur tout, le choix d'un Dictateur, ne se devoit faire, selon les loix que pendant le silence de la nuit. Une affaire de cette importance, demandoit une mûre délibération, & par consequent un esprit recüeilli, qui ne fût point dissipé par les objets du dehors.

De Rome l'an 444.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

gouverner pendant sa Dictatute. On ne choisit point de Consuls, & Rome s'en passa toute l'année. Cependant on n'ôta point à Q. Fabius le commandement de l'armée d'Etrurie. Il fut continué dans le même emploi, non plus en qualité de Consul; [a] quoi qu'en dise Tite-Live; mais sous le nom de Proconsul. Ce grand homme avoit bien mérité quelque distinction, & par l'effort qu'il s'étoit fait, en sacrifiant sa vengeance aux besoins publics, & par les plus brillantes victoires. Voyons d'abord avec quel succês il continua de faire la guerre en Etrurie. Nous viendrons ensuite à Papirius, & nous le verrons venger l'affront que Rome venoit de recevoir chez les Samnites. Fabius. confirmé dans le Généralat, peut-être à la demande de Papirius, qui ne se laissa pas vaincre en générosité, ne donna point le tems à ses troupes de languir dans l'inaction. Il porta la guerre dans l'Ombrie, alliée aux Etrusques. Là il livra un combat, qui n'eut de mémorable, que la déroute des ennemis. Les Ombriens ne tinrent pas devant une armée Romaine, & leur feu se rallentit au premier choc. Ils se retirérent presque sans perte, & ne reparurent plus dans la plaine. Cependant, sur les bords du [b] Vadimon, petit lac assês

Fast. Capit.

a Tite-Live suppose faussement, sur la foi de quelques Annales défectueuses, que la Dictature de Lucius Papirius Cursor se termina, avec l'année de Rome quatre cents quarante trois, qui fut celle du Consulat de Quintus Fabius. Mais il est manifeste, par le témoignage des Fastes Capitolins, qu'il ne fut élevé à cette souveraine dignité, que vers la fin de la même année, & qu'il gouverna seul, la République, en qualité de Dictateur, pendant tout le cours de l'année suivante quatre cents quarante quatre.

b Nous avons donné la description du lac Vadimon, aujourd'hui *Lago di Bassano*, dans le sixiême volume de cette Histoire, livre 21, page 18, note *a*. Volater-

De Rome l'an 444.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Tit. Liv. l. 9.

proche de [a] Viterbe, s'étoit assemblé une armée d'Etrusques, la plus nombreuse & la plus formidable qui eut encore paru. Les soldats qui la composoient, avoient fait vœu de ne retourner en leur païs, qu'aprês avoir vaincu; du moins c'est une des interprétations qu'on peut donner à l'expression [a] de *loi sacrée*, qui dit-on, les avoit réünis. D'autres prétendent que les chefs de la Nation avoient ordonné à tous ceux, qui étoient en âge de prendre les armes, de venir grossir l'armée, que s'ils y manquoient, leur tête seroit dévoüée à Jupiter, & qu'on pourroit leur ôter la vie impunément. Quoi qu'il en soit, il est certain que par le nombre de leurs troupes, & par leur obstination à soûtenir le combat, les Etrusques montrérent combien leur *loi sacrée*, avoit de pouvoir sur leurs esprits. Ce qui servit encore à mettre de l'unanimité & de l'émulation parmi leurs soldats, c'est que chacun avoit eu permission de se choisir un camarade, pour vaincre, ou pour mourir avec lui. Fabius ne craignit pas de se mesurer avec des ennemis, qu'un engagement de

ran, & Fabricius le prennent pour le lac de Viterbe. Blondus le confond avec celui de Monte-Rose. Mais nous nous en sommes rapportés au témoignage de Pline, qui a fixé la position de ce lac, au bas de la ville d'Amérie.

a La ville de Viterbe est située dans le patrimoine de saint Pierre, au pié d'une montagne du même nom, autrefois le mont *Ciminius*, Quelques Auteurs ont crû y reconnoître les vestiges de l'ancienne Vétulonie, & ont voulu la faire passer pour une Ville qui comptoit plusieurs siécles depuis sa fondation. Mais quoi qu'en ait dit Annius de Viterbe, pour relever la gloire de sa patrie, il sera difficile de produire des preuves solides de l'antiquité de cette Ville.

b Par le terme de loy sacrée, les anciens Auteurs désignent, pour l'ordinaire, un traité, ou un engagement solemnel, accompagné de serments, & d'éxécrations contre ceux qui auroient violé la foi de leurs promesses. En vertu de cette loi, la tête des parjures étoit proscrite, & chacun avoit droit de les tuer.

religion

religion avoit raſſemblés, & diſpoſés à ne point reculer. L'animoſité étoit ſi vive de part & d'autre, qu'on négligea réciproquement le prélude ordinaire des batailles. Sans perdre le tems à ſe lançer des traits, juſqu'à ce que le combat fût engagé, l'on s'approcha mutuellement, l'épée à la main. L'égalité des forces & du courage rendit quelque tems le ſuccês douteux, & cette incertitude augmenta l'ardeur des combattants. Il parut aux Romains, pendant l'action, qu'ils avoient changé d'ennemis, & qu'ils n'avoient plus affaire à une Nation, qu'ils avoient tant de fois vaincuë. Point de fuite, point de déroute, de part ni d'autre. Du côté des Romains, la premiére ligne fut taillée en piéces, & la ſeconde en prit la place. A celle-cy ſuccéda la troiſiême, car le Proconſul fut obligé de faire combattre ſes Triaires, qu'on n'employoit qu'aux plus grandes extrémités. Vint encore au ſecours de ceux-cy, la Cavalerie Romaine, qui mit pié à terre, & qui paſſa ſur des monceaux de corps, & d'armes entaſſées, pour combattre au premier rang. Ce fut alors que les bataillons Etruſques furent enfoncés. L'infanterie Romaine, toute maltraitée qu'elle avoit été, ſuivit l'éxemple des braves cavaliers, revint au combat, & tous enſemble ils jettérent le déſordre parmi les Etruſques. Alors l'obſtination des ennemis ſe changea en conſternation. Ils reculérent, ils furent culbutés, & dês que les premiers eurent pris la fuite, le reſte fut bien-tôt en déroute. Journée mémorable pour les Romains, qui donna un furieux coup à la puiſſance des Etruſques, qu'une longue proſpérité avoit renduë formidable! Tout ce qu'ils

De Rome l'an 444.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

De Rome l'an 444.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

avoient de plus vaillants hommes périt dans l'action. Tout d'une haleine, les Romains prirent & pillérent leur camp.

La Victoire ſuivit auſſi Papirius chez les Samnites. Avant que de partir de Rome, il falloit qu'il fît approuver, par les Curies aſſemblées, ſa nomination à la Dictature, & celle de Junius Brutus, qu'il avoit choiſi pour ſon maître de la Cavalerie. a C'étoit une formalité ordinaire à tous les Généraux, pour pouvoir commander les troupes : tant les Dictateurs eux-mêmes étoient dépendants du Peuple ! Voici l'ordre de la cérémonie. Au jour marqué, les Curies, c'eſt-à-dire les habitants de Rome, étoient convoqués au lieu des Comices. Les Citoyens Romains répandus dans les Tribus ruſtiques, dans les villes Municipales, & dans les Colonies, quoi qu'en tout le reſte ils euſſent ſouvent droit de ſuffrage, n'étoient point admis dans les aſſemblées par Curies. Celles-cy n'étoient compoſées que des Bourgeois des différents quartiers de Rome, ou, pour parler ainſi, que des paroiſſes de la Ville. Le ſort décidoit de la *prérogative* des Curies entre elles, c'eſt-à-dire, b du rang qu'elles auroient, quand il faudroit entrer dans le parc, ou dans l'enceinte des palliſſades, pour donner leurs voix. Ces Curies,

a Il ne nous reſte plus rien à dire icy des Comices par Curies, du lieu, & des prérogatives de cette aſſemblée, après ce que nous en avons dit dans les volumes précédents. On peut conſulter en particulier le ſecond Tome de cette Hiſtoire, livre 8, page 466 & 467, note *a*.

b Nous avons expliqué dans le ſecond volume, en quoi conſiſtoit le droit de prérogative. Voyés ſur cela, le huitiême livre page 400 & 401, note *b*.

dês le tems de Romulus, avoient été fixées au nombre de trente, & il paroît, qu'aprés l'agrandissement de la Ville, & l'augmentation du Peuple Romain, on n'y en ajoûta pas [a] de nouvelles. La superstition se mêloit presque dans toutes les assemblées juridiques des Romains. Parmi les Curies de Rome, quelques-unes étoient censées malheureuses, & lorsque la prérogative leur tomboit, & qu'elles devoient opiner les premiéres, on en tiroit de mauvais présages, pour la réüssite de la campagne, que le Gé-

Varro liv. 4. de ling. lat.

a Le nombre des Curies fut toûjours fixé à trente, de l'aveu des anciens Auteurs. Festus est le seul qui ait écrit, qu'on en ajoûta cinq autres, à celles qui furent établies par Romulus. *In quas* [Curias] *Romulus populum distribuit, numero triginta, quibus postea additæ sunt quinque.* Il est à présumer, que cet Ecrivain a confondu les Curies, avec les trente cinq Tribus Romaines. Quoi qu'il en soit, on ne compta jamais que trente Curies, avec cette différence qu'elles devinrent plus nombreuses, à proportion des accroissements de Rome, & du nombre de ses habitants. La Ville en effet devint si peuplée, qu'il fallut bâtir des Temples, ou des paroisses plus vastes que les premiéres, pour contenir cette prodigieuse multitude de Citoyens, qui avoient été distribués en chaque Curie. On abandonna donc les anciennes chapelles érigées, & consacrées sous le regne de Romulus. Elles devinrent alors des lieux profanes, aprés que les Curions eurent employé les cérémonies de l'évocation, pour faire passer les Dieux qui étoient en possession de ces anciens Oratoires, dans les nouvelles demeures, qu'on leur avoit construites. On en conserva seulement quatre, que Festus attribuë à un égal nombre de Curies, à sçavoir, *Curia Forensis, Curia Rapta, Curia Veliensis, Curia Velitia.* Il ne fut pas possible, dit sérieusement le même Auteur, d'en faire sortir les Divinités tutelaires. Elles s'obstinérent à se maintenir dans leur premiére habitation. On eut beau les conjurer, elles tinrent ferme contre les instances & les priéres de leurs Ministres, &, s'il est permis de parler ainsi, contre une sorte d'éxorcisme, que les Prêtres du Paganisme prononçoient, à haute voix, en pareilles occasions. *Novæ Curiæ proxime compitum Fabricium ædificatæ sunt, quod parum amplæ erant veteres a Romulo factæ, ubi is populum & sacra in partes triginta distribuerat, ut in iis ea sacra curarent; quæ cum ex veteribus in novas evocarentur, quatuor Curiarum per religiones evocari non potuerunt. Itaque Forensis, Raptæ, Veliensis, Velitiæ, res divinæ fiunt in veteribus Curiis.*

De Rome l'an 444.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

néral, qu'elles confirmoient, alloit commencer. Entre les Curies funestes, celle qu'on nommoit *Faucia* étoit la plus appréhendée. On avoit observé, qu'en l'année que Rome fut prise par les Gaulois, & qu'au tems des fourches Caudines, la Curie Faucia avoit eüe la *prérogative*. Par malheur, le même droit étoit échû à la même Curie, lorsqu'il fallut confirmer Papirius dans sa Dictature. Soit que ce grand homme fût lui-même susceptible des préjugés vulgaires, soit qu'il ne voulût pas décourager ses soldats, par un présage, qu'ils croyoient désavantageux; il fit différer l'assemblée au lendemain. Le sort donna la prérogative à une autre Curie. Papirius prit donc ses pouvoirs, & sa jurisdiction d'une maniére favorable, & partit pour le Samnium. Il trouva dans Rome une armée déja toute formée. Au tems qu'on y apprit, que Fabius s'étoit enfoncé dans la forêt de Ciminie, on l'avoit cru perdu. En hâte, on avoit fait de nouveaux enrôllements, pour remplacer les pertes de Fabius. Le Dictateur se mit à la tête de ces troupes, déja prêtes à marcher, & s'avança vers Longule, sur la frontiére des Volsques, pas loing de Terracine. Là, il prit aussi le commandement des Légions délabrées, qui restoient encore, aprês le dernier échec, que Marcius avoit reçû. Papirius ne fut pas long-tems, sans paroître en campagne. Les ennemis semblérent d'abord vouloir accepter la bataille; mais comme les Samnites, & les Romains refusoient égallement d'être les aggresseurs, la nuit sépara les deux armées, & chacun retourna dans ses postes. Des deux côtés, on fut quelque tems à s'observer, sans rien entreprendre; mais pourtant

Tit. Liv. l. 9.

De Rome l'an 444.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

ſans ſe craindre. Durant cet intervalle de tranquillité, les Samnites s'aviſérent d'orner leurs troupes, & de les rendre plus fiéres, par la magnificence de leurs armes, & de leurs habillements. Ils partagérent leur armée en deux corps. L'un portoit des boucliers, dont la ſurface [a] étoit dorée, & les boucliers de l'autre étoient argentés. Les pavois des deux troupes, larges par le haut, couvroient la poitrine, & les épaules des ſoldats. Par le bas, ces boucliers ſe terminoient en pointe. Ainſi ils étoient plus faciles à manier. Au lieu de cuiraſſes, les Samnites s'étoient couvert l'eſtomach d'éponges, [b] ou, ſi l'on veut, d'une eſpéce de corſet matelaſſé. A la jambe gau-

a Si nous en croyons Tite-Live & Florus, entre les boucliers des Samnites, les uns étoient ornés d'or, les autres, d'argent cizelé. Mais eſt-il croyable, que ces deux métaux fuſſent alors ſi communs dans le Samnium? D'ailleurs on aura peine à concilier cette ſomptuoſité, avec ce que Tite-Live lui-même, & la plûpart des Auteurs nous rapportent des Samnites. Ils les repréſentent comme une Nation féroce, accoûtumée à un genre de vie auſtére, au milieu de ſes montagnes, & par conſéquent fort éloignée du faſte. Nous avons donc crû devoir modifier les termes des deux Hiſtoriens, pour donner plus de vrai-ſemblance à leur récit. Ainſi aux boucliers d'or & d'argent, nous avons ſubſtitué des boucliers dorés & argentés. Le Lecteur formera, là deſſus, tel jugement qu'il lui plaira. Il étoit cependant à propos de faire remarquer la différence, qui ſe trouve entre le texte Latin, & celui de l'hiſtoire Françoiſe. Tite-Live s'exprime ainſi. *Duo exercitus erant, ſcuta alterius auro, alterius argento cælaverunt.* Pour Florus, il ſemble ſuppoſer, que les armes ornées d'or & d'argent étoient ordinaires aux Samnites. *Populus Romanus Samnites invaſit, gentem, ſi opulentiam quæris, aureis & argenteis armis, diſcolori veſte, uſque ad ambitum armatam.*

b D'autres entendent par cette éponge, une cotte de mailles, ou une veſte de lin, à doubles & triples mailles bien ſerrées, ſemblable à celle, qui étoit en uſage parmi les Macédoniens, les Thraces, les Eſpagnols, & les Faliſques. Telle fut celle d'Amaſis Roy des Egyptiens. Chaque maille de ſa tunique, ſi l'on en croit Pline, liv. 19, chap. 1, étoit compoſée de trois cents ſoixante cinq fils. On la conſervoit, par curioſité, au Temple de Minerve, dans l'Iſle de Rhodes. Quel-

De Rome l'an 444. Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

che, ils portoient un genre [b] de bottes, de cuir fort. La garniture de leurs casques étoit extrémement élevée, & leur donnoit de la majesté, en relevant leur taille. Pour la troupe, dont les boucliers étoient dorés, elle étoit revêtuë d'étoffes bigarrées de diverses couleurs, & celle qui se servoit de boucliers argentés, étoit vêtuë de toile blanche. L'aîle droite

ques-uns conçoivent par le terme *Spongia*, une tunique de feutre, ou de laine foulée, à la maniére de nos chapeaux, pour avoir plus de consistance. Pline assûre que cette espéce de cuirasse, trempée dans le vinaigre, étoit à l'épreuve des traits, & de l'épée.

a Polybe, en parlant des armes offensives, & défensives des soldats Romains, ne donne à chaque Légionnaire, qu'une seule botte. Végéce assure la même chose. Il ajoûte qu'elle étoit destinée à couvrir la jambe droite, au lieu que les Samnites la portoient à la jambe gauche, comme le remarque Tite-Live. En cela on avoit égard à la différente situation des combattans. La botte étoit plus d'usage, à la maniére des Samnites, lorsque les armées escarmouchoient à coups de fléches. Végéce en apporte la raison. C'est, dit-il, que le soldat, qui se met en action, pour décocher un trait, doit racourcir le bras droit, & mettre la pié gauche en avant, afin de lancer son coup plus certainement, & avec plus de roideur. Alors la jambe droite étoit à couvert, & la jambe gauche courroit tous les risques, & avoit seule besoin de défense. C'est tout le contraire, ajoûte le même Auteur, dans les attaques qui se font, l'épée à la main. Virgile, au livre 7, represente les soldats Herniques avec une bottine seulement à la jambe droite.

Vestigia nuda sinistri
Instituere pedis, crudus tegit altera pero.

Ces bottes étoient quelquesfois revêtuës, ou de fer, ou d'airain. De-là ces termes si souvent répétés dans Homere χαλκοκνημῖδας Ἀχαίους. Elles se terminoient à la moitié de la jambe. Le reste jusqu'au genou étoit suffisamment garanti par la longueur du bouclier. Dans les anciens monuments, on voit de ces sortes de brodequins, qui sont percés à jour, & composés de lames de fer, ou d'airain, ou de bandes de cuir, qui se croisent en forme de ligature. Tels sont ceux, qui servent tous les jours de modéle à nos Héros de théatre. Ils en étoient plus legers, & moins embarrassants. Quoi qu'en dise Végéce, les bas reliefs, & les statuës antiques, prouvent, que du moins dans la suite des tems, l'usage étoit de porter cette chaussure militaire à chaque jambe. Les Historiens même paroissent le supposer.

fut pour les blancs, & l'aîle gauche pour les bigarrés.

De Rome l'an 444.

Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

Ce changement d'armes & d'habits fut bien-tôt sçû dans le camp des Romains. Les chefs en instruisirent leurs soldats, de peur que la nouveauté ne les surprit. *La vraye parure des gens de guerre*, leur dirent-ils, *c'est le fer, & la valeur. L'or & l'argent ne sont bons, dans un combat, qu'à irriter la cupidité de l'ennemi, avide d'une riche dépoüille. On est propre avant l'action ; mais le sang & la poussiere ont bien-tôt salli de pompeux ornements. Faites consister la vraye gloire dans un courage martial, non pas dans des ajustements de femmes. Souvent les plus pauvres, avant que d'aller au combat, en sortent les plus riches, & la victoire les décore de ces parures, qu'ils avoient méprisées.* Aprês ces paroles, qui servirent aux Romains de préservatif contre la jalousie, & qui animérent leur courage, par l'espérance du butin, Papirius rangea son armée dans la plaine. Il prit l'aîle droite pour lui, & laissa l'aîle gauche à son maître de la Cavalerie. Les deux Généraux étoient d'une bravoure peu commune. Il s'excita, dit-on, de l'émulation entre eux, à qui prendroit d'abord de la supériorité sur les ennemis. Ce fut Junius Brutus qui les entama le premier. Comme il commandoit à l'aîle gauche de son parti, il avoit en tête les troupes blanches, postées à l'aîle droite de l'armée Samnite. *Je dévoüe*, dit-il, *tous ces hommes blancs, au noir Pluton.* A l'instant, il fit avancer ses Légions, poussa les ennemis, & gagna sur eux bien du terrain. Le Dictateur s'en apperçût à l'aîle droite, *Quoi*, dit-il, à ses soldats, *vous combattés sous les yeux de vôtre Dicta-*

De Rome l'an 444.
Dictateur. L. PAPIRIUS CURSOR.

teur, & vous lui laissés enlever la principale gloire de l'action? D'autres que vous auront-ils la meilleure part à la victoire? Il dit, & il pressa ses soldats d'avancer. Tout donna, la cavalerie & l'infanterie à la fois. Les deux Lieutenants Généraux payérent de leur personne, avec autant de zéle, que le Dictateur, & que son maître de la Cavalerie. Aussi étoit-ce deux Officiers de réputation. L'un étoit M. Valérius, qui commandoit sous Papirius, à l'aîle droite, & l'autre P. Décius, que Brutus avoit sous lui, à l'aîle gauche. L'un & l'autre avoient conduit des armées en chef, en qualité de Consuls; car alors on ne se faisoit pas un déshonneur de devenir subalterne, après avoir été Général. Tous deux, comme s'ils en étoient convenus, se détachérent de l'infanterie, se mirent à la tête de la cavalerie, chacun de son côté, & après l'avoir exhortée à bien faire, vinrent prendre, tout à coup, les ennemis en flanc. La terreur alors saisit les Samnites, qui enveloppés de toutes parts, n'eurent plus d'espérance que dans la fuite. En effet l'infanterie Romaine réitéra ses clameurs, comme si elle eut commencé un nouveau combat. Alors les ennemis quittérent leurs rangs, & leurs enseignes, & s'efforçérent de regagner leur camp à la course. Toute la plaine fut couverte d'armes dorées, & d'armes argentées, aussi bien que de corps vêtus de blanc, ou d'étoffes bigarrées. La victoire fut si complette, que les Samnites n'osérent plus rester dans leur camp. Avant la nuit, il fut pris, & brûlé. Ainsi Papirius rendit aux Romains la gloire des armes, que Marcius avoit laissé perdre. Célébre campagne, que la Providence illustra de

deux

deux grandes victoires, peut-être pour récompenser la vertu de deux fameux ennemis, que l'amour de la patrie avoit réconciliés. Fabius & Papirius revinrent à Rome, l'un de l'Etrurie, & l'autre du Samnium. Tous deux ils triomphérent; mais à différents mois. La pompe de Papirius se fit, aux Ides d'Octobre, & celle de Fabius, aux Ides de Novembre, dans la même année. Le triomphe du Dictateur eut quelque chose de plus brillant aux yeux, que celui du Proconsul; mais on donna plus d'applaudissement au Proconsul, qu'au Dictateur. Personne n'avoit partagé la gloire de Fabius. Elle étoit toute à lui. Ses Officiers mêmes s'étoient opposés à la plus belle de ses entreprises. Pour Papirius, il devoit une partie de sa victoire à ses Lieutenants généraux, Valerius & Decius, & sur tout à son maître de la Cavalerie. Du moins les belles armes qu'il avoit enlevées aux Samnites, ornérent la marche de son triomphe. On les donna en garde aux maîtres [a] des Changeurs, pour en orner la grande place de Rome. De-là vint la coûtume, de la décorer des dépoüilles des ennemis, toutes les fois, qu'à certains jours solemnels, on portoit, par les rûës de Rome, [b] les

De Rome l'an 444.
Dictateur.
L. PAPIRIUS CURSOR.

Fast. Capit.

a Ces maîtres des changeurs avoient des commis, qui travailloient à leurs gages. Numa Pompilius leur avoit fait construire, à ce dessein, des bureaux dans la grande place publique, comme nous l'avons remarqué dans le premier volume de cette Histoire. Voyés aussi ce que nous avons dit des changeurs de profession, dans le quatriême tome, livre 15, page 302. & 303, note *a*.

b Cette coûtume de porter les statuës des Dieux, parées de leurs plus superbes ornements, s'observoit à l'ouverture des jeux du Cirque. Tous les ordres de la République Romaine, revêtus des marques de leur dignité, marchoient alors, selon leur rang, & accompagnoient la pompe. Nous parlerons ailleurs de cette marche, qui formoit à Rome, le spectacle le plus auguste.

De Rome l'an 444.
Dictateur.
L. PAPIRIUS CURSOR.

ſtatuës des Dieux, ſur des brancards. Les Capoüans, en dériſion des Samnites qu'ils haïſſoient, firent fabriquer des boucliers ſemblables à ceux, que les Samnites avoient eus au combat, & en ornérent [a] les Gladiateurs, dont ils ſe donnoient le ſpectacle, pendant leurs repas. Au reſte ce triomphe de Papirius fut le dernier, dont on l'honora. Soit qu'il fût trop vieux, ſoit qu'il fût tems pour lui de diſparoître, afin de laiſſer toute la gloire de l'héroïſme à Fabius, qui prenoit le deſſus, nous ne le verrons plus ſe montrer ſur la ſcéne. On ignore les circonſtances, & le tems de ſa mort. Les Hiſtoriens Latins n'ont guére préſenté leurs Héros, que par des endroits brillants, & par leurs actions publiques. Il ſeroit difficile aujourd'hui d'en faire des caractéres, qui les repréſentaſſent tout entiers. Ce qu'on peut

a Les Romains attribuérent auſſi le même nom, à une ſorte de Gladiateurs armés à la Samnite. Les particuliers de Rome, dans les réjoüiſſances d'un feſtin, les produiſoient ſouvent en ſpectacle, pour le divertiſſement des conviés. Ils ne combattoient alors, qu'avec de fauſſes armes, ou avec des eſpéces de fleurets. Pline, au chapitre vingtiême du livre 7, ſur la foi de Varron, & Solin, au chapitre premier, mettent au nombre de ces Gladiateurs appellés Samnites, un certain Tritanus, qui s'étoit rendu fameux, par une force de corps, & une ſoupleſſe étonnante, dans tous les jeux d'eſcrime. *Varro*, dit Solin, *in relatione prodigioſæ fortitudinis, annotavit Tritanum Gladiatorum, ornaturâ Samnitem fuiſſe.* Lucillius parle d'un certain Quintus Velocius, qui s'étoit diſtingué dans la même profeſſion :

Quamvis bonus ipſe
Satis in ludo, ac rudibus cuivis
ſatis aſper.

Horace fait mention des Samnites, dans la deuxiême Epitre du livre ſecond. Ils dit qu'ils ſe battoient avec meſure, dans la ſalle du Feſtin, ſans précipiter leurs attaques. *Lento Samnites ad lumina prima duello.* Ils ſe frappoient à coups rédoublés, de maniére cependant, que leurs bleſſures n'étoient pas mortelles, parce que leurs armes étoient émouſſées. On jugera de leur habillement, par la figure que nous joignons icy.



A. Humblot inv. S. Antoine Sculp

Gladiateurs Samnites

dire des deux plus grands hommes, que Rome eut alors, c'eſt que Papirius fut plus ſage Capitaine, & plus modéré; mais que Fabius fut plus hardi, & plus entreprenant. S'il eſt vrai que l'un eût arrêté Aléxandre, s'il fût venu en Italie, l'autre ſeroit devenu un autre Aléxandre, s'il avoit été Roi, & s'il avoit conduit une armée, tout à fait dépendante de ſes ordres. Enfin l'un étoit né, pour être le ſoûtien de ſa patrie, l'autre pour être un conquerant rapide, & infatigable.

De Rome l'an 444.
Dictateur.
L. PAPIRIUS CURSOR.



LIVRE DIX-NEUVIEME.

LA République avoit toûjours pour ennemis les deux plus puiſſantes Nations de ſon voiſinage, celle des Etruſques, & celle des Samnites. Qui pourroit croire, que les derniers ayent pû tirer tant de troupes de leur ſein, & fournir à tant de pertes ? Leur état égalloit à peine nos plus petites provinces de France. Cependant on voyoit leurs ſoldats comme ſortir de terre, pour fournir tous les ans de groſſes armées, ſouvent défaites, & quelquefois taillées en piéces par les Romains. Il faut bien qu'alors l'Italie fût extrémement peuplée, auſſi bien, que la Gréce, & que les parties de l'Affrique & de l'Aſie, les plus voiſines de l'Europe. Encore celles-cy ſe déchargeoient-elles du trop grand nombre de leurs habitants, par la navigation, qui leur facilitoit le tranſport des Colonies, en des régions éloignées. Pour les Peuples d'Italie, que la Providence avoit ſitués au milieu des terres, il falloit que la guerre conſumât cette multitude d'hommes, que le païs n'eût pas été capable de nourrir. Nous ſuivrons encore les Généraux de Rome, dans le Samnium, & dans l'Etrurie, régions ſi fertiles en combattants.

Lorſque Papirius eut fini ſa Dictature, on choiſit de nouveaux Conſuls, au champ de Mars. Qui peut dire, ſi le Dictateur reſta en place, ſon année entiére ? N'eſt-il pas plus vrai-ſemblable, qu'il ſe dépoſa au bout de ſix mois, ſelon la loi? Cependant on compte

d'ordinaire le tems de ſon gouvernement, pour une année complette. Mais nous avons fait remarquer, qu'il faut peu compter ſur la ſupputation des tems, meſurés ſur les années Conſulaires. Nous ſuivrons néantmoins, faute de mieux, le torrent des Chronologies ordinaires, pour ne pas répandre, par trop de ſcrupule, le déſordre & la confuſion dans l'Hiſtoire.

Jamais Rome ne fit peut-être un choix plus équitable, & plus judicieux de ſes Conſuls, qu'en l'an quatre cents quarante cinq, depuis ſa fondation. L'année précédente, Q. Fabius n'avoit été que Proconſul, & en cette qualité, il avoit triomphé des Etruſques. Pour lors il fut élû Conſul, pour la troiſiême fois. Le Collégue qu'on lui donna fut P. Decius ſurnommé Mus, qui venoit de ſe ſignaler dans la bataille contre les Samnites, & qui y avoit commandé l'aîle gauche, comme Grand maître de la Cavalerie. Alors, pour la ſeconde fois, on l'éleva au Conſulat. Le ſort régla le département des deux Généraux. Fabius eut le Samnium, & Decius l'Etrurie. Il parut d'abord, que Fabius trouveroit peu de matiére à ſon activité naturelle. Il ſe préſenta devant celle des Villes nommées Nucérie, à qui on avoit donné encore le nom d'Alfatene. Celle-cy étoit la derniére Ville de la Campanie, au-delà du mont Véſuve, &, depuis quelque tems, elle avoit embraſſé le parti des Samnites. Tout réçemment Nucérie venoit de cauſer un échec aux Romains, & les premiéres troupes de marine, qu'avoit eües la République, venoient d'être défaites & battuës par les Nucériens. Il ne fut pas difficile à Fabius de venger

De Rome l'an 445.
Conſuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Diod. Siculus l. 19.

De Rome l'an 445.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Tit. Liv. l. 9.

Rome. Il parut, & Nucérie se rendit. Cette conquête fut suivie d'une bataille peu considérable, contre les Samnites; bataille qui n'auroit pas eu de place dans l'Histoire, si elle n'avoit fourni à Rome de nouveaux ennemis, qui n'avoient point encore pris de parti contre elle. Ceux-cy étoient les Marses, petite Nation, située aux environs du lac Fucin, & voisine des Samnites. L'éxemple des Marses entraîna les Péligniens, un peu plus Orientaux, que les Marses; mais dont les états se touchoient. Ce surcroît d'ennemis, n'empêcha pas Fabius, d'avoir quelque avantage sur eux; mais trop peu pour contenter son ardeur martiale.

Decius, de son côté, faisoit du progrês dans l'Etrurie. Les Tarquiniens, qui composoient une des Lucumonies de la Nation, avoient été forcés à fournir des vivres au Consul, qui leur fit accorder une trêve de quarante ans. C'est ainsi que Decius détachoit insensiblement les membres du corps Etrusque. Enfin, par des courses militaires, il répandit tant de terreur dans le païs, qu'il contraignit l'Etrurie entiére, à demander l'alliance des Romains. La République étoit trop ambitieuse, pour se contenter de l'offre des Etrusques. Le chemin d'une si importante conquête étoit ouvert. C'étoit peu que d'avoir un si grand Peuple pour Allié, Rome visoit à l'asservir. En récompense de leur soumission, le Consul fit accorder, à la nation entiére des Etrusques, une suspension d'armes, seulement pour une année. Encore la vendit-il bien cher. Decius éxigea d'eux, qu'ils payeroient la solde de ses troupes, & qu'ils donneroient deux habits à chacun de ses soldats.

De Rome l'an 445.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Par là, l'Etrurie fut pacifiée, du moins pour un tems. L'Ombrie cependant commençoit à remuër. Il paroît que cette province étoit du département de Decius, puisque les Ombriens ne s'étoient soulevés, qu'à l'occasion de l'Etrurie. Il est vrai, que les Romains n'avoient point encore entamé leur païs; mais ils y étoient entrés, pour se faire un passage chez les Etrusques. Les Ombriens paroissoient plus formidables, qu'ils n'étoient. On disoit que, pour la plûpart, ils descendoient de ces Gaulois, qui s'étoient fixés en Italie, & les Sénonois, ces vainqueurs des Romains, étoient leurs voisins, & leurs alliés. Ainsi la nouvelle guerre ne parut pas tout à fait méprisable à la République. Elle se souvenoit, que Rome n'avoit pas été à l'épreuve de la valeur Gauloise. On'apprenoit, avec crainte, que toute la jeunesse de l'Ombrie s'étoit rassemblée sous les armes; que les Ombriens, sans se mettre en peine des deux Consuls, dont l'un étoit à leur droite, & l'autre à leur gauche, formoient le dessein de venir droit à Rome; enfin qu'ils parloient des Romains, avec le mépris, que la confiance inspire à des vainqueurs. Ces nouvelles mirent en mouvement les deux Consuls. Ils prirent, l'un & l'autre, des précautions capables de sauver la patrie; mais chacun selon son caractére. Le prudent Decius conduisit son armée sur le chemin de l'Ombrie à Rome, vint couvrir le Latium, & campa en un lieu, [a] nommé Pupinie, qui donnoit

[a] Entre Scaptia & Pedum, aux environs de l'*Anio* & de l'*Aqua Crabra*, au moins à huit mille de Rome, étoit le champ Pupinien, *Pupiniensis ager*, de sorte qu'il avoit pour limites, la voye Latine, la voye Lavicane, & celle qui conduisoit à Préneste. Varron, Cicéron, Columelle, & Valére Maxime, rapportent, que le terroir en-

De Rome l'an 445.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

son nom à la Tribu Pupinia, proche de Gabie. Là il attendit tranquillement l'arrivée des nouveaux ennemis. Pour Fabius, dès le premier ordre qu'il reçût du Sénat, il quitta le Samnium, traversa le païs des Sabins, entra dans l'Ombrie, & vint camper au centre de la Nation Ombrienne, près d'une ville appellée a Mévanie, sur les bords b du Clitumne.

étoit ingrat, & que cette campagne ne produisoit qu'avec peine, les choses nécessaires à la vie.

b Les Géographes ont placé l'ancienne Mévanie, au-dessous de *Fulginium*, aujourd'hui *Fuligno*, près de l'endroit, où le *Topino*, anciennement la riviére *Tinia*, & le Clitumne joignent leurs eaux, dans le Duché de Spolete. Columelle, livre 3, chap. 1, en parlant de Mévanie, dit que son territoire abondoit en pâturages, qui nourrissoient plusieurs troupeaux de bœufs. Aussi étoit-elle située dans un fond, où est présentement *Bevagna*. Strabon met cette Ville au nombre des plus considérables de l'Ombrie, & Tacite, livre second de son Histoire, en parle comme d'une place très forte. Il y avoit une autre Mévanie aux environs du *Ronco*, ou de la riviére *Bédésis*. Mais cette derniére étoit moins célébre, & plus petite que la premiére. Pour cette raison, elle est appellée *Mevaniola*. C'est le nom qu'elle a dans une inscription antique, qui porte ces mots DECURIONI MEVANIOLÆ.

b Le Clitumne, aujourd'hui *il Clitonno*, est une des riviéres de l'ancienne Ombrie, qui se joint au *Topino*, autrefois *Amnis Tinia*, & de-là se jette dans le Tybre. La description que Pline le jeune en fait, dans la huitiême Epître du livre huitiême, mérite l'attention du Lecteur. « Du pié d'une petite « colline, chargée d'un bois de cy- « prês fort touffu, sort une fontaine, « dont les eaux répanduës par plu- « sieurs veines inégales, forment « un grand bassin, si pur & si clair, « que les piéces d'argent & les cail- « loux, que l'on y jette, s'y apper- « çoivent distinctement. De-là elle « se précipite, moins par la pente « qu'elle trouve, que par l'abon- « dance de ses eaux, & comme par « son propre poids. A peine est-elle « sortie de sa source, qu'elle devient « un fort grand fleuve, qui porte « des bâteaux. Il est si rapide, que « pour le descendre, on peut se « passer du secours des rames, & « qu'avec des rames & des perches, « on le remonte difficilement. Les « rivages du Clitumne sont chargés « de frênes, & de peupliers, que « vous voyés se multiplier au fond « du canal; mais si distinctement, « qu'on les pourroit compter. Le « froid de ses eaux le dispute à « la neige, & elles ne lui cédent « point, pour la couleur. Près de là, « est un temple aussi respecté, qu'an- « cien. Le Dieu du fleuve lui-même «

Les

Les Ombriens furent ſurpris de la célérité d'un Général, qu'ils n'attendoient pas, & qui venoit leur faire la guerre, hors de ſon département. Ils le croyoient encore embarraſſé dans ſa province, & déja il avoit pénétré juſqu'à eux. Une apparition ſi ſubite les épouvanta tellement, que les uns jugérent, qu'il falloit ſe retirer dans les places fortes, les autres, qu'il falloit renoncer à une guerre témérairement entrepriſe. Cependant un corps de troupes, a qui formoit un bataillon quarré, redonna

De Rome l'an 445.
Conſuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

„ y paroît vêtu d'une robbe. C'eſt „ un Dieu fort ſecourable, & qui pré- „ dit l'avenir, ainſi que le témoigne „ tout l'appareil qu'on y voit, & „ qui eſt propre à rendre les Ora- „ cles. Autour de ce Temple, ſont „ répanduës des chapelles en grand „ nombre. Chacune à une ſtatuë du „ Dieu, & chacune eſt diſtinguée par „ quelque dévotion particuliére. „ Quelques-unes même ont leurs „ fontaines. Car outre la principa- „ le, qui eſt comme la mére des „ autres, il s'en trouve encore plu- „ ſieurs, dont la ſource eſt différen- „ te; mais qui ſe perdent dans le „ fleuve. On le paſſe ſur un pont, „ qui ſépare les lieux ſacrés des „ profanes. Au deſſus du pont, „ l'on ne ſe peut paſſer de bâteau. „ Au deſſous, on peut ſe baigner. „ Les Hiſpellates, à qui Auguſte a „ donné cette contrée, fourniſſent „ gratuitement toutes les choſes „ néceſſaires pour le bain. Le long „ du fleuve eſt bordé de quantité „ de maiſons. En un mot, on n'y „ trouve rien qui ne faſſe plaiſir. „ On y voit pluſieurs inſcriptions „ gravées ſur toutes les colomnes, par toutes ſortes de perſonnes, " à l'honneur de la fontaine, & de la " Divinité, qui préſide à ces lieux " de plaiſance. „ Au rapport des " anciens Auteurs, les eaux de cette riviére avoient cette propriété, que les bœufs qui en avoient bû, perdoient leur couleur naturelle, & devenoient blancs. Pour cette raiſon, les prairies du Clitumne fourniſſoient les victimes blanches, qu'on avoit coûtume de ſacrifier aux Dieux, dans des jours de célébrité, comme pendant la pompe d'un triomphe. Cet uſage eſt exprimé dans ces trois vers du ſecond livre des Georgiques de Virgile.

Hinc albi Clitumne greges, & maxima taurus
Victima, ſæpe tuo perfuſi flumine ſacro,
Romanos, ad Templa Deûm, duxere triumphos.

a L'obſcurité du texte de Tite-Live en cet endroit, a donné lieu à deux différentes interprétations. C'eſt ainſi que l'Hiſtorien s'exprime. *Plaga, una* [*Materinam ipſi ap,*

De Rome l'an 445.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

du courage au reste de l'armée Ombrienne, & la conduisit, par son éxemple, à l'ennemi. Pour lors Fabius étoit occupé à fortifier son camp. Lorsqu'il vit les ennemis s'empresser à venir fondre sur ses travailleurs, en hâte, il rappelle ses soldats, leur ordonne de quitter les ouvrages commencés, & les harangue, autant que le lieu & le tems pouvoient lui permettre. *Souvenés-vous*, leur dit-il, *de vos exploits du Samnium, & de l'Etrurie. Le peuple que vous venés de ranger à la raison, n'est qu'une foible portion de ces innombrables Etrusques, qui n'ont pu résister à vôtre valeur. Châtiés les Ombriens de leurs discours insolents, & faites leur perdre l'envie de venir assiéger Rome.* Ces paroles furent interrompuës par les acclamations des Romains. Leur ardeur ne souffroit pas de retardement. Au premier son de la trompette, sans attendre un nouvel ordre, ils s'élançent sur l'ennemi. A peine se servirent-ils de l'épée, chose

pellant,] *non continuit modo cæteros in armis, sed confestim ad certamen egit.* Nous avons adopté l'interprétation de Glarean, qui rend le mot *Plaga*, par celui de bataillon quarré, parce que les Grecs employoient ce terme dans le même sens. Il seroit cependant assés naturel de croire, que *Plaga*, n'a point icy d'autre signification, que *Pagus*, pour signifier le canton de l'Ombrie, qui avoit fourni le nouveau renfort de troupes, contre les Romains. On est plus en peine de sçavoir ce que Tite-Live a voulu dire par *Materinam.* A-t-il prétendu exprimer le nom d'une ville, d'un territoire, ou de la troupe qui s'avança en corps de bataille, pour recommencer l'action? C'est sur quoi il est difficile de prononcer. Du moins il est certain que les Auteurs anciens ne font mention d'aucune ville de l'Ombrie, qui ait porté le nom de *Materina.* Quelques-uns conjecturent, qu'au lieu de *Materinam*, il faut lire *Matilicam.* En effet Frontin, au livre des colonies, & Pline font mention de la ville appellée *Matilica.* Elle étoit située dans le païs des Ombriens, vers l'extrémité du *Picenum*, au pié de l'Apennin, & au-dessus du fleuve *Æsis*, aujourd'hui *Esino Fiume.* Elle eut dans la suite le rang de ville Municipale.

De Rome l'an 445.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

inouïe ! Avec les boucliers seuls, & à grands coups d'épaules, ils écartent les bataillons, & les culbutent. Ils enlévent les étendarts à ceux, qui les deffendoient, & conduisent les porte-enseignes au Consul. Ils font entrer dans leurs lignes des corps entiers d'ennemis, qu'ils contraignent de mettre les armes bas. Enfin ils traitent ces faux braves, avec un mépris, capable de les rendre sages. On auroit cru que les Romains n'avoient à combattre que des femmes, ou des hommes désarmés. Aussi la bataille ne fut pas sanglante. On se contenta d'y faire un grand nombre de prisonniers. Cette modération des Romains les rendit maîtres de toute l'armée Ombrienne. Aussi-tôt qu'elle eût entendu, dans toutes les files, ces paroles, *armes bas*, nul ne résista plus, & les auteurs mêmes de la guerre, se rendirent aux Romains. Le reste de la Nation suivit l'éxemple des troupes. Elle se donna toute à la République ; mais les habitants d'Ocricule furent le plus favorablement traités. [a] Ocricule étoit comme la clef de l'Ombrie, du côté de Rome. Fabius promit à cette Ville, qu'il la feroit recevoir dans l'amitié, & sous la protection de la République. C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire alors, de sa propre authorité. Ainsi, après avoir terminé une guerre, où il n'avoit fallu que se montrer pour vaincre, Fabius retourna dans son ancien camp, pour contenir les Samnites, & pour s'opposer à leurs entreprises.

[a] *Ocriculum*, fut une des dernieres villes de la partie méridionale de l'Ombrie, qui étoit la plus voisine de Rome. Les anciens Géographes la placent un peu au-delà *du Nar*, aujourd'hui *la Nera*, aux environs de l'endroit, où l'on voit présentement *Otricoli*.

De Rome l'an 445.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Cependant le tems de son Consulat alloit finir. Il falloit que les Centuries procédassent à une nouvelle élection. Appius Claudius étoit encore Censeur, & seul il en faisoit les fonctions, environ depuis cinq ans. C'étoit un attentat visible contre les loix. Il osa néantmoins demander le Consulat, pour l'année suivante. Que ne peut point un homme entreprenant, soûtenu par la Commune, qu'il avoit gagnée par de sensibles bienfaits? Appius n'étoit pas homme de guerre, il est vrai, & pour lors le Consulat ne s'accordoit guere, qu'à de grands Capitaines; mais l'eau qu'il avoit fourni à la Ville, & la commodité du chemin, qu'il avoit applani, jusqu'à Capoüe, lui tenoient lieu d'exploits, & de triomphes. En cas néanmoins, qu'il vînt à manquer le Consulat, il prétendoit retenir la dignité de Censeur; mais un Tribun du Peuple, nommé L. Furius, s'opposa vivement à sa prétention. Lorsqu'il fallut éxaminer sa requête, pour avoir place parmi les prétendants au Consulat, Furius ne voulut pas l'accepter, qu'il ne se fût démis de la Censure. Ainsi un nouvel objet d'ambition l'emporta sur le premier. Appius cessa d'être Censeur, pour pouvoir devenir Consul. En effet, au champ de Mars, les suffrages lui furent favorables. Elevé au Consulat, pour la premiére fois, il eut pour Collégue, L. Volumnius Flamma, qui fut encore surnommé *Violens*.

De Rome l'an 446.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA.

Rome ne trouvoit pas dans Appius les qualités qu'il falloit, pour lui confier une armée. On le fit rester à la ville, où il s'occupa d'intrigues Domestiques, pour son agrandissement, tandis que Volumnius alla s'acquérir de la gloire, chez de nouveaux

De Rome l'an 446.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA.

ennemis. Il y avoit bien de la différence, entre les Romains d'autrefois, & les Romains d'alors. Tandis qu'ils furent resserrés dans les limites du Latium, ils n'osérent guére soûtenir plus d'une guerre à la fois. Depuis leurs conquêtes, dans l'Orient de l'Italie, ils faisoient tête à toutes les Nations ensemble, & nulle ne se déclaroit impunément contre eux. Les Samnites étoient les plus obstinés de leurs ennemis. L'année précédente, Fabius leur avoit fait la guerre avec avantage. Il avoit plus fait encore. Entré dans une Province qui ne lui étoit pas échûe par le sort, il l'avoit conquise, & pacifiée. Sa présence paroissoit encore nécessaire dans le Samnium, pour y conduire les troupes Romaines, qui avoient pris confiance en lui, & qu'il avoit toûjours menées à la victoire. On le proposa donc encore, pour être le chef de son armée, sous la qualité de Proconsul. Cet arrangement paroissoit d'autant plus convenable, que l'un des deux Consuls étoit retenu à Rome, sans fonction militaire. L'inquiet Appius traversa le projet, sans que l'histoire nous ait appris les motifs de son opposition. Peut-être n'auroit-il pas été fâché, d'avoir lui-même le commandement de l'armée, (car se fait-on justice) & d'aller essayer son talent pour la guerre. Quoi qu'il en soit; Appius s'éforça d'empêcher, que Fabius ne prît seul la conduite des armées Romaines, dans son ancien département. Etrange injustice de l'ambition! Ce même Appius qui, pendant quatre ans, avoit usurpé seul la dignité de Censeur, contre la coûtume, ne pouvoit souffrir, que Fabius conduisit les troupes, sans Collégue, quoi qu'il fût asses usité, qu'on ne mît à la tête de châque

Author de viris illustr. cap. 34.

De Rome l'an 446.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA.

Tit. Liv. l. 9.

armée qu'un Général. Le Sénat méprisa l'opposition, & confirma Fabius dans le Proconsulat, sans associé. Aussi ce grand homme fit-il la campagne, avec beaucoup de succês. Les Samnites s'étoient avancés jusqu'à Allife, sur les bords du Vulturne, au voisinage de la Campanie. Le Proconsul les attaqua, & remporta sur eux une de ces victoires, qui n'ont rien d'équivoque. Il est vrai que les Romains ne s'emparérent pas de leur camp, le jour même du combat. Au déclin du jour, il fallut se séparer; mais ils l'investirent toute la nuit, & firent si bonne garde, que personne n'en sortit. Dês le grand matin, les Samnites se rendirent à composition, & capitulérent avec le Proconsul. La premiére clause du traité fut, que tous les originaires du Samnium seroient renvoyés chez eux, la vie sauve; mais qu'ils sortiroient de leur camp, seulement avec un habit, & qu'ils passeroient sous le joug. Pour les alliés des Samnites, Fabius ne composa point avec eux. Ils furent faits esclaves, & l'on en vendit à l'enchére jusqu'à sept mille. A l'égard de ceux qui se déclarérent Herniques de naissance, on les mit à part, & on les envoya à Rome, pour y être jugés. Interrogés au Sénat, si c'étoit en qualité de volontaires, ou par un ordre public de leur Nation, qu'ils avoient pris parti chez les Samnites, les Peres Conscripts ne les condamnérent pas à la mort; mais ils furent retenus prisonniers de guerre, & on les distribua dans les bourgades, & dans les villes Municipales, aux environs de Rome.

Durant que Fabius domptoit les Samnites, le Consul Volumnius faisoit la guerre chez

a les Salentins, à l'extrémité de l'Italie. Il eſt preſque incroyable, que les armes de la République euſſent déja penetré juſques-là ; mais ſes conquêtes commençoient à devenir rapides. La campagne de Volumnius, ne fut pas infructueuſe, dans un païs ſi éloigné de Rome. Il y donna quelques combats, toûjours heureux, il y prit des Villes, enfin il y porta, le premier, la terreur du nom Romain, & il y fraya le chemin à ſes Succeſſeurs. Ce Général ſe faiſoit adorer de ſes troupes, par ſa douceur, & par ſa libéralité. Sans ſe rien réſerver des dépoüilles de l'ennemi, il les abandonnoit à ſes ſoldats. Auſſi nul d'entre eux ne ſe refuſoit au travail, & aux périls. Comme Volumnius étoit affable aux Légionnaires, il les trouvoit toûjours prêts à ſeconder ſes deſſeins, & quelquefois même à les prévenir.

De Rome l'an 446.

Conſuls.

APPIUS CLAUDIUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA.

Cependant Rome avoit choiſi deux Cenſeurs, pour tenir la place d'Appius, qui s'étoit démis ; pour devenir Conſul. L'un & l'autre étoient des hommes reſpectables, par leur mérite, & par leurs emplois. On ſe ſouvient d'avoir vû, dans les premiéres places, M. Valerius, ſurnommé Maximus, & Junius Brutus, ſurnommé Bubulcus. Enſemble ils éxercérent la Cenſure, & ſe ſignalérent dans un emploi ſi important. Outre qu'ils firent une Récenſion du Peuple Romain, terminée par un Luſtre, que l'on compte pour le vingt ſeptiême, ils applanirent, aux frais du Public, de belles & de magnifiques routes, à travers les campagnes des environs de Rome, &

Faſt. Capit. & Caſſiodorus.

a Nous avons donné la deſcription du païs des Salentins, dans le ſixième volume de cette Hiſtoire, livre 21, page 58, note *a*.

De Rome l'an 446.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA.

rendirent le commerce avec la ville bien plus praticable. De plus, Junius Brutus avoit autrefois fait vœu, dans une guerre contre les Samnites, qu'il érigeroit un Temple [a] à la Déesse *du Salut*. Il acquitta sa promesse pendant sa Censure; mais il ne consacra le Temple, que quand il fut Dictateur. [b]

De Rome l'an 447.
Consuls.
Q. MARCIUS TREMULUS, & P. CORNELIUS ARVINA.

Durant cet intervalle, les Consuls changérent. Q. Marcius surnommé Tremulus, & P. Cornélius qu'on appelloit encore Arvina, furent mis ensemble à la premiére place. Pour Appius, de Consul qu'il étoit l'année derniére, il fut fait Préteur, [c] ou cette

a Voyés ce que nous avons dit de la Déesse du Salut, dans le sixiême volume, page 241, livre 22. note *a*.

b Valére Maxime livre II, chap. 9, ajoûte, que les deux Censeurs Marcus Valérius, & Caïus Junius retranchérent de l'ordre des Sénateurs un Lucius Antonius, pour avoir répudié sa femme, sans avoir mis la chose en déliberation, avant que d'en venir à cette extrémité. Mais ce fait ne paroît pas pouvoir s'accorder avec le récit du même Auteur, au chapitre premier du livre que nous venons de citer. Selon lui, il est manifeste, par le témoignage des anciennes Annales, qu'on ne vit parmy les Romains, aucun éxemple de divorce, entre le mary & la femme, avant l'année cinq cents vingt, de la fondation de Rome. Denys d'Halicarnasse avoit déja dit la même chose, dans le second livre des Antiquités Romaines. Il assûre qu'un Spurius Carvilius, fut le premier, qui congédia sa femme, vers la cent trente septiême Olympiade, sous le Consulat de Marcus Pomponius, & de Caïus Papirius. Il remarque que cette séparation se fit, pour la premiére fois, du consentement des Censeurs, après que Carvilius leur eût attesté, avec serment, que la stérilité de sa femme étoit l'unique motif du divorce.

c Il est certain qu'Appius Claudius avoit les principales qualités, qui convenoient à un Magistrat chargé de l'administration de la justice, tel qu'étoit un Préteur. Il joignoit à la connoissance des loix & du droit Romain, une pénétration d'esprit, à l'épreuve de toutes les surprises de la chicane. Ce qui fait dire, dans la suite de l'Histoire, à Lucius Volumnius, qu'il seroit à souhaiter, pour l'avantage de la République, que Rome eût toûjours des Préteurs aussi éloquents, & aussi versés dans la science du

De Rome l'an 447.

Consuls. Q. MARCIUS TREMULUS, & P. CORNELIUS ARVINA.

année, ou l'année suivante. C'étoit justement le poste qui lui convenoit. Il se l'étoit ménagé pendant son Consulat; mais personne n'étoit plus digne de l'occuper. Habile Jurisconsulte, & sçavant Orateur, il sçavoit démêler les points de droit les plus embarrassés, & les exposer avec dignité. Nous le laisserons juger les causes civiles, & nous suivrons les Consuls dans les départements militaires, que le sort leur assigna. Rome s'étoit attiré de nouveaux ennemis, par la vengeance qu'elle avoit éxercée contre les Herniques, retenus dans la captivité. La Diéte de la Nation étoit assemblée dans un Cirque, qu'on appelloit, [a] le *Cirque maritime*, sans qu'on sçache, pourquoi l'on s'étoit avisé de lui donner ce nom, puisqu'enfin, de tous côtés, les Herniques étoient fort éloignés de la mer. Les habitans [b] d'Anagnie paroissoient les plus échauffés à venger l'affront fait à leur Nation. Ils s'éforçérent, mais en vain, d'engager tout le païs dans leur révolte. [c] Les Aletriotes, [d] les Férentins, & les

Tit. Liv. l. 9.

droit, qu'Appius Claudius. Nous avons fixé sa premiére Préture à l'année quatre cents quarante sept, ou à la suivante, faute de mémoires, qui nous ayent instruits sur le tems précis, qu'il éxerça cette Magistrature.

a Peut être ce Cirque fut-il appellé maritime, parce qu'il étoit voisin de quelque lac, ou bien il fut nommé de la sorte, par comparaison, avec quelque autre Cirque, qui étoit plus éloigné de la mer.

b Voyés le sixiême volume de cette Histoire, sur l'ancienne ville d'Anagnie, livre 21, page 101, & 102, note *a*.

c A six mille d'Anagnie, ou environ, en allant à l'Orient d'Eté, étoit l'ancienne ville appellée *Aletrium* par les uns, & *Alatrium* par les autres, à peu de distance des sources du Liris. Frontin la met au nombre des Colonies Romaines.

d Nous avons parlé dans les volumes précédents, des différentes villes d'Italie, qui portoient anciennement le nom de Férentine. Celle dont il s'agit icy, fut d'abord de la dépendance des Volsques. Ensuite les Romains, s'en emparérent,

De Rome l'an 447.
Consuls.
Q. MARCIUS TREMULUS, & P. CORNELIUS ARVINA.

[a] Vérulans, refusérent d'entrer dans les complots d'Anagnie. Resta donc une petite partie des Herniques, qui prit les armes contre les Romains. Le Consul Q. Marcius eut la commission, d'aller les ranger au devoir, tandis que Cornelius son Collégue continüeroit la guerre contre les Samnites. Les Herniques étoient voisins du Samnium ; ainsi les deux armées Consulaires auroient pû se prêter des secours mutuels. Les Rebelles visérent à les en empêcher. Pour cela ils bouchérent tellement la communication des deux armées Romaines, que Marcius, & que Cornélius, ne pûrent pas même recevoir réciproquement de leurs nouvelles. Cette démarche jetta les deux Consuls dans l'embarras, & répandit même quelque frayeur à Rome. Comme on n'y négligeoit nulle précaution, la résolution fut prise, d'y faire de nouvelles levées, & d'en former deux nouvelles armées, prêtes à marcher, selon les besoins. La crainte fut incontinent dissipée. Marcius, par sa sagesse, & par sa valeur, eut bien-tôt mis à la raison cette troupe de séditieux, peu capables de résister à leurs Souverains. Il parut même que les Herniques, autrefois si formidables, étoient beaucoup déchûs de leur ancienne bravoure. On leur enleva trois camps, en peu de jours, & on les contraignit d'envoyer des Députés au Sénat. Ils offrirent de

& la cédérent aux Herniques. Voyés le quatriême Tome de nôtre Histoire, livre 14, page 158, note *a*.

a L'ancienne ville de Vérule, aujourd'hui *Véroli*, étoit située dans le nouveau Latium, qui fait présentement partie de la Campagne de Rome. On comptoit, de Vérule à *Aletrium*, environ cinq mille pas Géométriques, en avançant vers le midy. Cette ville devint, dans la suite, colonie Romaine, selon le témoignage de Frontin.

payer la ſolde de deux années à Marcius, de fournir des vivres à ſon armée, & de donner un habit à chacun de ſes ſoldats. Le Sénat renvoya au Conſul la requête de ces Rebelles, & par un Arrêt, le rendit l'arbitre de leur ſort. Marcius les traita à la rigueur. Il les contraignit de ſe donner à diſcrétion.

De Rome l'an 447.
Conſuls.
Q. MARCIUS TREMULUS, & P. CORNELIUS ARVINA.

Après avoir fini la guerre contre les Herniques, il ne reſtoit plus à Marcius, que d'aller joindre ſes forces à celles de ſon Collégue. Cornélius en effet avoit beſoin de ſecours. Ce n'eſt pas que ſon armée ne fût ſupérieure, en nombre, à celle de Samnites; mais il s'étoit laiſſé inveſtir dans des défilés, & les munitions de bouche ne pouvoient plus arriver, juſqu'à lui. Souvent il avoit préſenté la bataille à l'ennemi, qui s'obſtinoit à le faire périr de miſére, dans ſon camp, ſans courir les riſques d'un combat. Les Samnites furent bien étonnés de l'approche de Marcius, qui, par des marches précipitées, accouroit à la délivrance de ſon Collégue. Permettre la jonction des deux armées, ç'eût été tout perdre, puiſqu'à peine les Samnites étoient en état de réſiſter aux ſeules forces de Cornélius. Leur parti fut bien-tôt pris. Ce fut d'aller livrer bataille aux troupes de Marcius, haraſſées par de longues marches, & qui s'avançoient, un peu en déſordre, vers le camp inveſti. D'abord que les Samnites parurent, les Romains ſe ralliérent en hâte, après avoir fait un tas de leurs hardes, qu'ils placérent au milieu du corps de bataille. En un inſtant ils ſe rangérent ſous leurs enſeignes. Le combat commença, avec toute la furie qu'on a d'ordinaire, lorſqu'on eſt réduit à la néceſſi-

De Rome l'an 447. Consuls. Q. MARCIUS TREMULUS, & P. CORNELIUS ARVINA.

té, de vaincre, ou de mourir. Cependant, comme l'attaque se fit dans un lieu peu éloigné du camp de Cornélius, ce Consul jugea, par les cris qu'il entendit, & par la nuée de poussiére qu'il apperçût, que son Collégue étoit aux mains, avec les Samnites. Sans attendre donc, il fit prendre les armes à ses troupes, les fit sortir des retranchements, & vint prendre les ennemis en flanc, tandis qu'ils ne songeoient qu'à se défendre des Légions, qui les attaquoient de front. Cornélius picqua ses troupes d'émulation. *Quoi donc*, leur dit-il, *l'armée seule de Marcius, remportera une victoire, qui n'étoit destinée qu'à nous ? N'aurons-nous de part ni au combat, ni à la gloire ?* A ces mots, il enfonce le corps de Samnites, qui s'opposoit à son passage, court de là au camp des ennemis, qu'il trouve vuide, & sans deffense. Il y entre. Il y met le feu. A la vûë de l'incendie, les Samnites perdirent courage, & les Légions de Marcius reprirent de nouvelles forces. Les ennemis débandés prennent la fuite, & se séparent, sans trouver d'azyle, car ils étoient investis de toutes parts. Enfin les Romains se lassérent du carnage, après avoir étendu trente mille Samnites sur la poussiére. Déja les Légions des deux armées s'étoient réünies : déja les deux Consuls se félicitoient l'un l'autre, lorsqu'il fallut recommencer le massacre. On vint annoncer aux Généraux Romains, qu'on appercevoit un nouveau corps de Samnites, à portée du champ de bataille. C'étoit de nouvelles levées, rassemblées de tout le Samnium, qui venoient grossir l'armée des vaincus. A cette nouvelle, les Légions victorieuses oubliérent la fatigue du jour.

Avant que d'en avoir reçû l'ordre des Consuls, elles s'assemblent, se mettent en bataille, & marchent à l'ennemi. Les Généraux tolérérent cette ardeur martiale, & leur laissérent tenter un nouveau combat. *Allons*, se disoient les Romains entr'eux, *essayons de ces nouveaux venus, & marquons par bien du sang, le premier apprentissage qu'ils viennent faire, en combattant contre nous.* Leur espérance ne fut pas vaine. La nouvelle troupe, quand bien même elle eût été jointe à la premiére armée, n'eût pas été en état de résister aux forces des deux Consuls. La déroute fut entiére. Des nouveaux venus, ceux qui échappérent, se sauvérent sur les montagnes voisines, où quelques-uns des vaincus au premier combat, s'étoient déja réfugiés. Les Romains les y poursuivirent, les culbutérent, les contraignirent à descendre dans la plaine, où ils commencérent à parler de paix. Ce n'étoit pas aux Consuls de l'accorder, c'étoit au Sénat, & au Peuple Romain. Ils renvoyérent les suppliants à Rome; mais pour préliminaire, ils ordonnérent aux vaincus, de fournir aux armées Romaines des vivres pour trois mois, de leur payer la solde d'une année, & de donner un habit à chaque soldat Romain. Après une campagne si glorieuse, Marcius revint à Rome, où il obtint les honneurs du triomphe. Certainement il avoit eu la meilleure part à la victoire. Sans lui Cornélius son Collégue étoit perdu. La pompe de Marcius se fit la veille des Calendes de Juillet. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que le seul titre, pour lequel il triompha, fut la victoire qu'il avoit remportée sur les Herniques d'Anagnie. On eut égard sans doute

De Rome l'an 447.

Consuls. Q. MARCIUS TREMULUS, & P. CORNELIUS ARVINA.

Fasti Capitolini.

De Rome l'an 447.
Consuls.
Q. MARCIUS TREMULUS, & P. CORNELIUS ARVINA.

Cicero Philipp. 6. & Plinius l. 34. c. 6.

à la réputation de Cornélius, qui ne méritoit pas le triomphe, & qui ne l'obtint pas, quoi qu'il eût fait son devoir à la journée importante, où les Samnites avoient été défaits. On supprima, avec sagesse, le triomphe pour la victoire sur les Samnites; mais on sçût dédommager Marcius, qui devoit triompher des Samnites, aussi bien que des Herniques. On lui érigea une statuë, vis-à-vis le Temple de Castor & de Pollux. Elle étoit encore sur pié au tems de Cicéron; mais abbatuë au tems de Pline, qui en parle comme d'un monument, qui ne subsistoit plus. La postérité a toûjours compté Marcius Tremulus, pour un des plus grands Capitaines de ces heureux tems de la République. Il confirma une coûtume, qui, dans la suite, fut plus souvent pratiquée, qu'autrefois, par les Généraux de Rome. C'étoit d'épargner au thrésor public les frais de la guerre, & de la faire aux dépens de l'ennemi vaincu. Depuis lui, rien ne fut plus ordinaire, que de contraindre les Nations domptées, à fournir des vivres, des habits, & la solde aux armées Romaines.

Tandis que les Consuls Marcius & Cornélius étoient encore en campagne; c'est-à-dire, avant le mois de Juillet, arriva le tems marqué pour l'élection des nouveaux Magistrats, au champ de Mars. Afin de présider à ces Comices par Centuries, en l'absence des Consuls, P. Cornélius surnommé Barbatus, fut nommé Dictateur. Il choisit pour maître de la Cavalerie, le fameux Decius Mus. Les suffrages publics désignérent au Consulat Postumius surnommé Megellus, avec [a] Tib. Minucius, surnommé

[a] Les anciennes Annales conviennent, que Minucius eut le pré-

De Rome l'an 447.

Dictateur. P. CORNELIUS BARBATUS.

Augurinus. Avant leur prise de possession, le Sénat décida sur le sort des Herniques. Ils avoient été jusqu'alors, sur le pié des alliés de Rome. Marcius vevoit de les en rendre les sujets. Trois villes des Herniques étoient demeurées fidelles aux Romains, c'étoit Alatrium, Férente & Verule. La République les traita avec distinction. Elle leur laissa le choix, ou de vivre selon leurs anciennes loix, ou de joüir du droit de Bourgeoisie Romaine. Elles préférérent leurs premiers usages, à de nouveaux honneurs. Du moins on leur accorda le privilége de pouvoir faire des alliances entr'elles, & de prendre des femmes d'une ville à l'autre. Tous les alliés de Rome n'avoient pas le même droit. Souvent la République deffendoit à certaines Villes, de s'unir entre elles, par des mariages, de peur que leur confédération ne devint trop étroite, & qu'elle ne préjudiciât aux interêts du Vainqueur. Les trois Villes fidéles, furent les seules du païs des Herniques, à qui le privilége des mariages fut conservé quelque tems. A l'égard des autres Herniques, & sur tout de ceux de la rebelle Anagnie, on les força de prendre les loix Romaines, & de s'en déclarer Bourgeois, sans y avoir pourtant le droit de suffrage. On leur ôta le pouvoir de tenir des assemblées, & de prendre des femmes ailleurs, que dans l'enceinte de leurs murs. Enfin on y interdit tous les Magistrats, excepté ceux qui n'avoient d'autre soin, que celui de la Religion.

Dans le même tems, arrivérent à Rome des Dé-

nom *Tiberius*. Tite-Live cependant, Marianus, & Cassiodore, le lui ont ôté, pour lui substituer celui de *Titus*.

De Rome l'an 447.
Dictateur. P. CORNELIUS BARBATUS.

Tit. Liv. l. 9.

putés de Carthage. De tous les païs situés au-delà de la mer, les Carthaginois étoient les seuls, avec qui Rome eût entretenu jusqu'alors, quelque sorte de correspondance. Si l'on en croit quelques Historiens, les Romains firent alors un troisième traité avec eux. Quoi qu'il en soit; du moins les Ambassadeurs de Carthage furent reçûs avec distinction. La République accepta leurs présents, & leur en fit. Plus les Romains s'étendoient en Italie, plus ils étoient considerés sur les bords de l'Afrique.

De Rome l'an 448.
Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & TI. MINUCIUS AUGURINUS.

Cependant Postumius Megellus, & Tib. Minucius entrérent en éxercice du Consulat. Les Samnites, malgré leurs pertes, s'étoient répandus dans la Campanie, entre a le fleuve Savone, & le Vulturne. Ils avoient pillé, au Septentrion, les belles campagnes de Falerne, dans un endroit, qu'on appelloit b les plaines de Stellate. Alors il fut réglé, que les Consuls, chacun à la tête d'une armée Consulaire, c'est-à-dire, de deux Légions, entreroient dans le Samnium, pour y faire la guerre. Postumius prit sa marche vers la ville de Tiferne, sur un c

a Le fleuve *Savo*, appellé présentement *Savone* par les Naturels du païs, arrosoit cette partie de la Campanie, qui étoit entre Sinuesse, & la ville de Vulturne. Ses eaux sont croupissantes, & elles forment des marais aux environs. Nous avons parlé ailleurs du Vulturne.

b La plaine de Stellate étoit séparée des campagnes de Falerne, par le mont *Callicula*, que Polybe appelle le mont Eriban. C'est cette montagne qui commande la ville de *Carinola*, dans la Campanie, & le lieu que l'on nomme, dans le langage du païs, *Tore di Francolese*. Ainsi le territoire de Stellate fut borné, au Septentrion, par celui de Falerne, & au midy, par la plaine de *Cales*. Il étoit arrosé de deux riviéres, le *Savoné* & le *Vulturne*. Nous avons parlé, dans le quatriême volume, d'un autre petit canton de l'Etrurie, situé entre Capene, Véïes, & Faleres. Les anciens Auteurs le nomment *Stellatinus ager*. C'est celui qui donna son nom à la Tribu Stellatine. Voyés le troisiême livre, page 96, note *a*.

c Le fleuve Tiferne, aujourd'hui

fleuve

fleuve du même nom, & Minucius vint camper aux environs de Boviane, ville autrefois conquise sur les Samnites; mais qui, depuis peu, étoit retournée à ses anciens maîtres. Postumius commença, le premier, d'entrer en action. Au rapport de certains Historiens, la victoire de ce Consul fut complette. Il couvrit la terre, disent-ils, de trente mille Samnites, tués dans le combat. Il y a plus d'apparence, que le succês des armes y fut égal, & que Postumius même feignit d'y avoir du pire, pour tromper plus habilement ses ennemis. En effet il décampa la nuit suivante, se retira dans les montagnes, & s'y fortifia, dans un lieu avantageux. Les Samnites, persuadés, que la peur avoit saisi les Romains, suivirent le Consul, & se postérent à deux mille de son camp. Postumius donc se hâta de perfectionner ses retranchements, pourvut, en diligence, son camp de toutes les munitions nécessaires, y laissa assés de troupes pour le deffendre, & avec le reste de son armée, il en partit sur le minuit, pour aller joindre son Collégue, par le plus court chemin. De Tifferne jusqu'à Boviane, il y avoit peu d'intervalle. Il atteignit Minucius, qui, de son côté, avoit en tête un corps de Samnites, qui n'attendoient que le moment de livrer bataille. A son arrivée, Postumius conseilla à son Collégue, de présenter le combat, avant que l'ennemi fût averti du renfort, que les Romains avoient reçû. En effet Minucius sortit dans la

De Rome l'an 448.

Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & TI. MINUCIUS AUGURINUS.

Tit. Liv. l. 9.

Biferno, arrosoit le païs des Frentans, qui fait présentement partie de l'Abrusse citérieure & de la Capitanate. Ce fleuve donna son nom à une ville située aux environs. Cluvier croit, que c'est celle là même, que les Naturels du païs appellent *Molise*.

De Rome l'an 448.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & TI. MINUCIUS AUGURINUS.

plaine, avec sa seule armée, & ne montra d'abord à l'ennemi, que ses deux Légions. Toute la journée, l'avantage fut disputé de part & d'autre. Mais après un long combat, après bien des blessures données & reçûës, après de grandes fatigues, survinrent tout à coup, Postumius, & ses troupes fraîches, qui recommencérent l'attaque, avec une nouvelle furie. Les Samnites alors ne tinrent plus devant les deux Consuls. La fatigue & les blessures ne leur permirent pas de fuïr avec assés de vitesse, pour éviter la mort. Ils ne disputérent plus que foiblement la victoire, & périrent enfin sur le champ de bataille. Les Romains emportérent de l'action vingt & un drapeaux, enlevés sur l'ennemi. Ce n'étoit encore que le prélude d'une si belle campagne. Sans différer, les Consuls réünis conduisirent leurs troupes victorieuses au camp de Postumius. De-là les Romains volérent au corps de Samnites, qui restoit posté aux environs. Le combat fut encore plus rude, & plus sanglant, que celui qui l'avoit précedé. Un des Consuls y perdit la vie. Minucius, blessé à mort durant l'action, expira, avant qu'il pût arriver au camp. La perte de ce Général fut à l'instant remplacée par M. Fulvius Pætinus, qui nommé sur le champ Consul à Rome, acheva la campagne, en cette qualité. Il faut croire qu'il avoit eu la meilleure part à la gloire de la derniére action. Le Général des Samnites, nommé Statius Gellius, y fut fait prisonnier, avec un bon nombre de ses soldats. Enfin les drapeaux qu'on prit sur l'ennemi, montérent jusqu'à vingt six. Le premier dessein de Marcius avoit été, d'assiéger Boviane. Après les deux batailles gagnées,

De Rome l'an 448.

Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. FULVIUS POETINUS.

Fasti Capit.

cette Ville ne tarda pas de se rendre à son Successeur. Il est à croire aussi que Fulvius reprit [a] Sora, Arpinum, [b] & Cerfennia sur les Samnites. Du moins il paroît certain, que Fulvius triompha seul. Qui peut dire pourquoi Postumius ne partagea pas le même honneur, qu'il sembloit avoir mérité ? Les Fastes Capitolins le lui refusent, & Tite-Live le lui accorde ; mais il le fait triompher avec Minucius, qui ne vivoit plus alors. Quoi qu'il en soit ; nous nous en tiendrons aux Fastes Capitolins, qui ne mettent que le seul Fulvius au rang des Triomphateurs. La pompe dont il fut honoré, se fit trois jours avant les Nones d'Octobre. Peut-être ne vou-

a La ville d'*Arpinum*, située dans le païs des Volsques, entre le *Melfis* & le *Liris*, subsiste encore, sous le nom d'*Arpino*. C'est celle qui donna naissance à Marius, & à Cicéron. Ce dernier avoit, près de là, une maison de campagne, qu'il appelle en divers endroits de ses ouvrages, l'héritage de ses peres. Son frere Quintus possédoit aussi dans le voisinage une terre, appellée *Arcanum*. Elle étoit située dans le territoire où l'on voit aujourd'hui la ville d'*Arco*. Nous avons donné la position de *Sora*, dans le quatriême volume, livre quinziême, page 358, note *b*.

b *Cerfennia*, autrefois de la dépendance des Marses, étoit placée à la rive Orientale du lac Fucin, vers l'endroit, où une petite riviére, appellée par les anciens Auteurs *Amnis Pitonius*, se déchargeoit dans le lac. Cluvier fixe la situation de cette ville, près de *Castel Venere*. Holsténius veut qu'elle ait été voisine de l'endroit, qu'on nommoit *Li Colli*. Il est à propos de faire remarquer icy, que dans différentes éditions de Tite-Live, le texte varie sur le nom de la ville, dont il s'agit. Dans les unes, on lit *Censennia*, dans les autres, *Cessentia*. Mais on ne connoît aucunes Villes en Italie, qui ayent eu ce nom. Plusieurs conjecturent, qu'il faut lire *Cosentia*. Ils n'ont pas pris garde, que cette derniére ville étoit à l'extrémité du Brutium, & par conséquent, qu'elle étoit fort éloignée du Samnium, & des païs circonvoisins, où les Romains faisoient alors la campagne. Cluvier corrige le texte, en substituant *Æsernia*, ville des Samnites. Mais cette derniére ville étoit proprement de la dépendance du Samnium, au lieu qu'il est icy question d'une ville, qui n'appartenoit aux Samnites, que par droit de conquête.

De Rome l'an 449.

Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS. & P. SULPICIUS SAVERRIO.

lut-on distinguer que celui des Généraux, qui avoit fini la campagne, par la prise de quatre Villes importantes.

Les Consuls qui suivirent, trouvérent les Samnites bien fatigués de la guerre, & bien empressés pour la paix. C'étoit P. Sempronius surnommé Sophus., [a] & P. Sulpicius surnommé Saverrio. Ceux-cy ne furent pas plûtôt en éxercice, qu'on vit arriver à Rome des Députés de la nation Samnite, pour demander l'ancienne confédération, qui les unissoit autrefois aux Romains. Quelle apparence de les en croire sur leur parole? Comment démêler, si leur retour étoit sincére, ou s'ils n'aspiroient qu'à obtenir un intervalle, pour respirer? Quelle confiance pouvoit-on prendre en une nation infidéle, qui s'étoit si souvent deshonorée, par l'infraction soudaine des traités? On conclut, qu'il falloit s'assurer de leur bonne foy, plûtôt par des effets, que par leurs supplications. Le Sénat renvoya donc les Ambassadeurs, en leur promettant, que bien-tôt le Consul Sempronius les suivroit, avec une armée, qu'il étoit homme pénétrant, que dans la visite qu'il alloit faire du Samnium, il connoîtroit leurs véritables sentiments, & qu'il jugeroit, par leur contenance, si les Samnites étoient sincérement disposés à la paix. Sempronius partit en effet pour le Samnium. Par tout, ses troupes y furent reçûës avec les marques d'un véritable attachement. On leur four-

Tit. Liv. l. 9.

a Pline au livre 33, chap. 1, a changé le prénom *Publius*, que les Fastes Consulaires, & les Historiens donnent à Sulpicius, en celui de *Lucius*. Sempronius est aussi surnommé *Longus*, par le même Auteur, contre le témoignage des Annalistes, qui le désignent par le surnom de *Sophus*.

nit abondamment des vivres, & les cœurs de ces anciens ennemis, qui parurent changés, changérent aussi la disposition des Romains à leur égard. La République les rétablit sur le même pié d'alliance, où ils avoient été avant les guerres.

De Rome l'an 449. Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

Autant que les Romains étoient traitables envers les Nations soûmises, autant étoient-ils sévéres à punir les moindres manquements de fidélité, dans les Peuples, qui s'étoient soustraits à leur alliance. Les Eques, ces anciens ennemis de la République étoient long-tems démeurés dans la soûmission; mais, dês qu'ils virent les Herniques leurs voisins embrasser le parti Samnite, entraînés par le mauvais éxemple, ils s'étoient hautement déclarés les ennemis de Rome. Sans garder de mésures, comme autrefois, ils avoient envoyé du secours aux Samnites, & publié que leur défection avoit été résoluë, du consentement universel de leur Nation. Rome jugea donc, qu'il falloit leur envoyer des Féciaux, pour leur demander compte d'un injuste procedé, & pour éxiger d'eux la réparation des torts, qu'ils avoient causés à la République. Les Eques répondirent fiérement, qu'on ne venoit leur démander des satisfactions, que pour éprouver s'ils seroient assés lâches, pour se donner à la République. *Les Herniques*, ajoûtérent-ils, *ne nous ont que trop appris, quels traitements on doit attendre de Rome, aprês une soûmission volontaire. Vous avés offert à une partie de leur Nation, de prendre vos loix. Ils les ont refusées. Vous y avés contraint une autre partie, & ceux-là ont regardé comme une punition, d'être déclarés Citoyens de Rome.* Cette réponse, répétée plusieurs fois, dans l'assemblée des

De Rome l'an 449.

Consuls, P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

Eques, obligea les Romains à leur déclarer la guerre. Les deux Consuls entrérent dans leur païs, & vinrent camper à quatre milles de leur armée. Les Eques alors n'étoient plus ces ennemis formidables, qui, tant de fois, avoient fait ballancer la victoire, entre eux & les Romains. Leur premier asservissement, & le long repos qui l'avoit suivi, avoient énervé leur courage, & durant la paix, ils avoient désapris la guerre. La confusion & le tumulte regnoit parmi les troupes, & comme ils n'avoient point de conducteur certain, leurs soldats vivoient sans discipline, sans régle, & sans obéïssance. De-là l'incertitude dans leurs délibérations. Les uns embrassoient un avis, que les autres contredisoient, & nul n'avoit assês d'authorité, pour fixer l'irrésolution. Ceux-cy vouloient qu'on marchât au combat, ceux-là qu'on se renfermât dans le camp, & qu'on en soûtint l'attaque. Le plus grand nombre étoit effrayé par le ravage des campagnes, qui bien-tôt alloient devenir la proye du Romain, & par la désolation prochaine de leurs Villes, où l'on n'avoit laissé que peu de troupes, pour les deffendre. Ce peu de concert aboutit à prendre le plus pernicieux de tous les conseils. Ce fut d'abandonner les interêts publics, & de retourner, chacun chez soy, pour ne songer qu'à ses propres affaires. Au milieu de la nuit donc, tous vuidérent le camp, & chacun, par divers côtés, prit la route de son logis; sans qu'il restât personne, pour défendre les retranchements. Ainsi les Eques divisés se partagérent dans les Villes, où ils firent transporter leurs effets. Au point du jour, les Consuls sortirent de leur camp, en

bon ordre, comme pour présenter la bataille à l'ennemi, dont ils ignoroient le départ. Le silence & l'inaction des Eques les étonna. Il ne paroissoit, ni gardes avancées aux postes de leur camp, ni sentinelles sur leurs remparts. D'abord les Romains soupçonnérent quelque embuscade. La crainte d'être surpris leur fit prendre des précautions. Ils observérent les traces des fugitifs, & par les vestiges de leurs piés, ils connurent, que répandus par pelottons, les Eques avoient suivi divers chemins, & qu'ils erroient à travers les campagnes. On les suivit quelques tems; mais ils avoient trop d'avance. D'ailleurs ces pelottons épars, s'étoient encore partagés en plusieurs bandes, qu'on n'auroit pas aisément atteint, & qu'il étoit dangereux de poursuivre. Les Généraux Romains prirent donc le parti, d'aller assiéger les Villes, qui servoient de retraite à ces troupes dissipées. Il est probable que Sempronius & que Sulpicius, chacun à la tête de ses Légions, allérent séparément forcer les places ennemies, & que Sulpicius pénétra jusques chez les Marses. Du moins il est certain, qu'en l'espace de cinquante jours, ils firent le siége de quarante & une Villes, ou bourgades, dont ils se rendirent maîtres, & que par là ils annéantirent presque toute la Nation des Eques. Une conquête si rapide jetta la terreur dans les contrées voisines. Les Marses, les Péligniens, les Frentans & les Marrucins, qui habitoient sur les bords de la mer Adriatique, envoyérent à Rome demander la paix, avec l'alliance de la République, & l'obtinrent sans peine. Après une expédition si mémorable, les Consuls avoient mérité les honneurs

De Rome l'an 449.

Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

De Rome l'an 449. Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO. *Fast. Capit.*

du triomphe. Rome les leur accorda, mais en divers tems, & sous divers titres. Sempronius triompha des Eques, le septiême jour d'avant les Kalendes d'Octobre, & Sulpicius des Samnites, le quatriême jour d'avant les Kalendes de Novembre. Sulpicius avoit-il donc fait la guerre aux Samnites, dês-lors reconciliés avec Rome ? Ce qu'on peut dire de mieux, pour résoudre la difficulté, c'est que le titre sur lequel Sulpicius triompha, fut d'avoir contraint les Marses,& les autres Peuples voisins, à demander la paix. On sçait d'ailleurs, que les Marses, les Peligniens, les Frentans, & les Marruciens, étoient Samnites d'origine, & d'inclination, quoi qu'ils ne fussent pas du Samnium proprement dit.

Strab. Plin. & alii.

Icy l'esprit redemande le fameux Q. Fabius, & s'étonne de l'oubli où la République l'a laissé, aprês tant de victoires. Cependant ce grand homme ne fut pas tout-à-fait réduit à mener une vie privée. Il est vrai qu'on ne le vit plus, pour un tems, briller à la tête des armées Romaines, & entrer triomphant à la Ville. De nouveaux soins, pour le bon ordre de l'Etat, & pour l'administration publique, l'occupérent alors,aussi honorablement, que quand il commandoit les troupes. Rome venoit de le choisir Censeur, & lui avoit donné pour Collégue P. Decius Mus, illustre Plébéïen, qui égalloit presque Fabius en valeur, & qui le surpassoit en vertu. Fabius rendit sa Censure mémorable, en corrigeant les abus, que l'ambitieux Appius avoit introduits dans l'Etat, tandis qu'il étoit Censeur. Appius avoit fait deux innovations, qui tendoient à le rendre puissant au Sénat, & parmi le Peuple. Pour être le maî-

tre

tre des Arrêts que rendoient les Peres Conſcripts, il avoit introduit, dans le Sénat, des fils d'Affranchis, gens que la baſſeſſe de leurs ſentiments, & que la grandeur du bienfait reçû, aſſerviſſoient à ſes volontés. Déja la République avoit réformé ce premier déſordre, qui n'avoit duré qu'un an. L'excluſion de ces hommes vils, avoit purgé le Sénat, & l'avoit rétabli dans ſon ancien Luſtre. Pour gouverner, à ſon gré, les élections dans les Comices, Appius avoit inſeré des Affranchis dans toutes les Tribus Romaines. Comme ces gens là étoient intriguants, & factieux, ils entraînoient aiſément les ſuffrages de la Tribu, dont ils étoient devenus membres. Ainſi Appius, à qui ils s'étoient vendus, profitoit de leur dévoüement, & régloit les aſſemblées ſelon ſon caprice. De-là les broüilleries domeſtiques, & l'altération dans tous les ordres de l'Etat. Ce déréglement dura jusqu'à la Cenſure de Fabius. Dês qu'il fut en place, il ſe fit un devoir de rétablir la paix, & la liberté des ſuffrages. Il réünit donc aux quatre Tribus de la Ville, cette canaille qu'on avoit démembrée, pour la répartir dans les Tribus ruſtiques, où elle prenoit l'aſcendant. Comme les ſuffrages ſe donnoient à Rome par Tribus, ces Affranchis ne purent plus exciter de brigues, que dans quatre Tribus ſeulement, où même ils n'étoient pas les plus forts. Cette réformation, que fit Fabius, fut ſi agréable à la République, que pour cela ſeul, on lui donna le ſurnom de *Maximus*, c'eſt-à-dire, de três grand homme : titre qu'il n'avoit point obtenu, pour avoir dompté les Etruſques, les Samnites, & les Ombriens, & que lui, & les Fabius ſes deſcendants conſervé-

De Rome l'an 449.
Conſuls, P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

Val. Max. l. 2. c. 2. & Tit. Liv. lib. 9.

Plutarchus in Pompeio.

De Rome l'an 449.
Consuls.
P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

rent à perpétuité, dans sa branche. Pendant la même Censure, se fit encore une autre institution, qui donna un nouveau spectacle à la Ville, & qui mit de l'ordre dans un illustre corps. Depuis la fondation de Rome, les Chevaliers Romains célébroient a la fête des Lupercales, le quinziême d'avant les

a Ovide, au second livre des Fastes, trouve l'origine des Lupercales, dans une avanture, qu'il suppose s'être passée, entre Hercule, Omphale, & le Dieu Pan. On recounoît, au récit qu'il en fait, & les infamies du Paganisme, & la licence du Poëte, qui les décrit. Les trois personnages s'y présentent, sous des traits, qui rebutent la pudeur, sans picquer la curiosité. Le mieux est de tirer le voile, sur ces fictions lascives, qui ne conviennent point au sérieux de l'Histoire. Selon Denys d'Halicarnasse, Evandre établit la solemnité des Lupercales en Italie, à la maniére des Arcadiens. Les Bergers faisoient, alors, un sacrifice à Pan, Dieu tutelaire des troupeaux. Après quoi, couverts seulement, depuis la ceinture, de la peau des victimes nouvellement immolées, ils couroient autour des villages, & faisoient retentir l'air de leurs cris. C'étoit une espéce de lustration, ou d'expiation en usage chez les gens de la campagne, dit le même Auteur, & qui se pratiquoit encore de son tems. Elle se perpétua jusqu'au Regne de l'Empereur Anastase, près de cinq cens ans depuis la naissance de Jesus-Christ. Elle fut enfin abolie, par les soins du Pape Gélase, comme l'a remarqué Baronius. Cette fête se célébroit à Rome, sur le mont Palatin, parce qu'au pié de ce mont, Evandre avoit érigé un Temple, en l'honneur de Luperque, ou de Pan Lycée. Les Magistrats, & les jeunes gens de la prémiére noblesse, n'avoient pas honte de se montrer, à l'aspect de toute la ville de Rome, dans la posture la plus indécente, armés de foüets, ou de courroyes, & dépoüillés jusqu'à my-corps. Valere Maxime assûre que Remus, & Romulus donnérent commencement à cette mascarade. Les deux Fréres, à la persuasion de Faustulus, avoient sacrifié des chévres au Dieu Pan. Ensuite, la tête échauffée, à force de boire, dans la débauche d'un festin, où Faustulus fit servir les viandes des victimes immolées, ils coururent, à la tête des conviés, sans tenir de route fixe. Les peaux de chévres, dont ils se couvroient, & les contorsions grotesques, qu'ils faisoient entr'eux, formoient un spectacle risible, que les Romains se firent une loy de renouveller, tous les ans, à l'imitation de Rémus, & de Romulus, pour honorer le Dieu Pan. Plutarque raconte différemment le fait. Il dit que les deux fréres s'éxerçoient, tout nuds, à la Lutte. Lors qu'ils furent avertis, que leurs troupeaux venoient d'être enlevés par des voleurs. Ils invoquérent aussi-tôt le Dieu Fau-

Kalendes de Mars. Cette cérémonie, bien plus ancienne, coururent à la pourſuite des brigands, ſans ſe donner le tems de ſe revêtir de leurs habits, & forcérent la troupe ennemie, à reſtituer le butin, qu'elle avoit faite. Quelque ſoit l'origine des Lupercales, dont la tradition étoit fort incertaine, parmi les Romains; il eſt cependant ſûr, qu'ils s'en firent un devoir de Religion. Pendant cette ſolemnité bizarre, ils immolérent des chévres, & un chien, animaux conſacrés à Pan, en l'honneur de qui, la fête étoit célébrée. Ils pratiquoient enſuite, toutes les cérémonies burleſques, que nous avons rapportées, dans le premier volume de cette Hiſtoire, livre premier, page 43, & 44, note, *a*. On les obſervoit en pluſieurs Villes, de la dépendance de Rome, & en particulier, à Preneſte, & à Niſmes, comme on le reconnoît, par les anciennes inſcriptions. On comptoit à Rome deux Colléges de Luperques, dont la fonction étoit de courir par les ruës, ſelon que nous l'avons remarqué dans le premier livre. L'une de ces deux ſociétés emprunta ſon nom des Fabius, & l'autre des Quintilius. De-là le nom de *Luperci Fabiani*, & de *Luperci Quintiliani*, parce que dans la premiére inſtitution, les Fabius, & les Quintilius étoient les plus diſtingués de ces deux troupes, dont la premiére appartenoit à Rémus, & la ſeconde étoit affectée à Romulus. Les Luperques furent réduits à ces deux Colléges, juſqu'à Jules Céſar, qui en établit un troiſiême. Ceux qui furent aggrégés à celui-cy, étoient appellés *Luperci Juliani*, du nom de leur inſtituteur. Cicéron parle, avec mépris, du Sacerdoce des Luperques, c'eſt ainſi qu'il s'exprime, dans ſon plaidoyé pour Coelius. *Quædam ſodalitas, & planè Paſtoritia, atque agreſtis germanorum Lupercorum, quorum coïtio illa agreſtis ante eſt inſtituta, quam humanitas, & leges.* Dans la ſeconde Philippique, il reproche à Antoine, d'avoir couru les ruës de Rome, ſous la figure d'un Luperque. Vous deviés vous ſouvenir, dit-il, qu'un perſonnage ſi bouffon, ne convenoit point à la gravité d'un Conſul. *Ita eras Lupercus, ut te Conſulem eſſe meminiſſe deberes.* On voyoit cependant des Magiſtrats, & des perſonnes diſtinguées par leur nobleſſe, qui n'avoient pas honte de joüer un rôle ſi indigne, à la vûë de tous les Citoyens. Les femmes de la premiére qualité ne rougiſſoient pas de ſe mêler dans ce ridicule ſpectacle, & de ſe préſenter aux coups, que les Luperques déchargeoient ſur elles, avec les courroyes qu'ils tenoient à la main. Dans la prévention où elles étoient, que ces coups avoient une vertu efficace, contre la ſtérilité, & contre les douleurs de l'enfantement, elles ſe tenoient heureuſes d'avoir été frappées, par les Miniſtres d'une cérémonie ſi comique. Pendant le tems que duroit la fête, la ſtatuë de Pan étoit revêtuë d'une peau de bouc, & les perſonnes des deux ſexes lui addreſſoient leurs vœux, & leurs hommages. Les Lupercales furent placées au quinziême du mois de Fevrier, parce que cette fête étoit

De Rome l'an 449.

Conſuls.
P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

De Rome l'an 449. Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

cienne que Rome, & apportée par Evandre en Italie, avoit je ne sçai quoi de comique, & d'indécent tout ensemble. On voyoit d'illustres Chevaliers, armés de foüets, faits de la peau des victimes immolées ce jour-là, courir tous nus par la Ville, & frapper les passants, comme pour expier leurs fautes. Les nouvelles mariées se présentoient à leurs coups. En recevoir, c'étoit, disoient-elles, un préservatif, contre la stérilité. Il n'étoit pas du ressort des Censeurs, d'abolir une coûtume consacrée par une ancienne superstition. Du moins ils établirent une autre cérémonie, qui répara, en quelque sorte, la honte des Chevaliers Romains, & qui servit à mettre de l'ordre & de la discipline dans un corps si respectable. Fabius & son Collégue ordonnérent, que tous les ans, aux Ides de Juillet, les Chevaliers Romains, a montés sur leurs chevaux, vêtus

Val. Max. l. 2. c. 2. Tit. Liv. l. 9. & Author de viris illustr.

comptée parmi les Lustrations, & les Expiations, qui se faisoient au même mois.

a Nous avons parlé dans le deuxième volume du livre 6, p. 184, note *a*, de cette magnifique cavalcade, que d'anciens Auteurs disent avoir été instituée, en mémoire de la bataille de Régille, qui donna le dernier coup aux Tarquins. Cette marche pompeuse, se faisoit, sur-tout, en l'honneur de Castor & Pollux. Sur la foi d'une ancienne tradition, on disoit que ces Héros de la Fable s'étoient montrés pendant l'action, & qu'ils avoient combattu pour les Romains. Ce fait tout fabuleux qu'il est, trouva créance à Rome, & Fabius voulut, qu'en action de graces, les Chevaliers Romains en corps, célébrassent l'anniversaire de cette apparition, parce que dans le combat, la cavalerie Romaine, passoit pour avoir éprouvé la protection de ces deux Divinités. L'Auteur de la vie des hommes Illustres, est le seul qui ait dit, que selon l'institution de Fabius, chaque Chevalier devoit être monté sur un cheval blanc. S'il est vrai, comme l'assûre Denys d'Halicarnasse, que l'on compta quelques fois jusqu'à cinq mille hommes dans cette cavalcade, il eût été, sans doute, três difficile de trouver un pareil nombre de chevaux du même poil. Les Historiens conviennent que la troupe étoit revêtuë de la Trabée, & portoit en tête une couronne d'o-

De Rome l'an 449.

Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

d'habits de pourpre, & couronnés d'olivier, partiroient a du Temple de Mars, pour se rendre au Capitole. Cette magnifique cavalcade finissoit b par une revûë, que les Censeurs faisoient de ces belles troupes, par les avis qu'ils leur donnoient, sur

livier. Pline fait mention de cette coûtume, au livre 15, chap. 4. *Oleæ honorem Romana majestas magnum præbuit, turmas Equitum, idibus Juliis, ex eâ coronando.*

a Les Chevaliers divisés par Centuries, & par Turmes, ou par Compagnies de trente hommes, chacune, commençoient leur marche depuis le Temple de Mars, & non pas depuis le Temple de l'Honneur, si l'on en croit Denys d'Halicarnasse. Mais, en cela même, il est d'accord avec les autres Historiens; parce que les deux Temples étoient voisins, & situés hors la porte Colline. Cette troupe de Chevaliers Romains, étoit précédée des plus considérables Citoyens de Rome, comme nous l'apprenons de Valére Maxime.

b Dans cette revûë générale, les Censeurs éxerçoient l'office d'inspecteurs de la cavalerie, avec une authorité si absoluë, qu'ils étoient en droit de faire une réprimande publique, à ceux des Chevaliers, dont la vie étoit répréhensible. Quelques fois même le Censeur les dégradoit. Alors le coupable étoit censé déchû du rang de Chevalier, & perdoit le cheval qui lui étoit entretenu aux frais du public. Ce n'est pas tout. Afin de retenir par la crainte de l'ignominie, un corps si distingué; il fut permis aux délateurs, & aux parties adverses, de saisir le tems de la cavalcade, pour dénoncer publiquement un Chevalier, & pour le transférer au Tribunal du Juge. Au rapport de Suétone, dans la vie d'Auguste, c. 38. Le même Empereur abolit cet usage, lorsqu'il renouvella l'institution de Fabius, qui avoit été long-tems interrompuë. Dans cette revûë, il en étoit souvent de quelques membres d'un corps si respectable, comme de certains Gentilshommes de campagne, convoqués à l'arriére-ban, où ils se font remarquer par leur mauvaise grace, & sont l'objet de la risée des spectateurs. Pour épargner cet affront aux Chevaliers, que leur grand âge, ou quelque disgrace de la nature, mettoit hors d'état de paroître avec honneur, Auguste leur laissa la liberté, de ne point tenir de rang dans la cavalcade. Il les obligea seulement de produire leur cheval, & de se montrer à pié, lorsqu'ils seroient appellés, par leur nom, selon la coûtume. Ulpien a eu en vûë cette loi portée par le même Empereur, lorsqu'il a dit au chapitre second *de in jus vocatione*, qu'il étoit défendu de citer un Chevalier Romain à comparoître en jugement, au jour marqué pour la cavalcade, qui se faisoit tous les ans, au Capitole.

De Rome l'an 449.

Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

leur conduite, & par l'information, qu'ils faisoient du nombre de leurs campagnes, & de leurs années de service. On voit de-là, quelle étoit l'authorité des Censeurs à Rome. Quand ils vouloient, ils se rendoient maîtres du Sénat, des Chevaliers, & du Peuple.

Malgré le soin des Censeurs, l'Edilité Curule tomba en des mains méprisables. Un Q. Anicius, natif de Préneste, qui peu de tems auparavant, avoit été l'ennemi du Peuple Romain, fut choisi pour remplir une charge si considérable. Son Collégue fut encore un homme d'une plus basse naissance. Celui-cy étoit un Cn. Flavius, [a] dont le grand Pere n'étoit qu'un Affranchi. De son premier métier, Flavius avoit été maître d'écriture, & dans la suite il étoit parvenu jusqu'à servir [b] d'Appariteur aux Ediles. Sa fortune étoit médiocre; mais à l'aide d'Appius, qui durant sa Censure, le prit pour [c] Sé-

Val. Max. l. 2. c. 5. Aul. Gel. c. 9.

a Ciceron au livre premier de l'Orateur, & le Jurisconsulte Pomponius, donnent au Pere de Flavius, le prénom Cnéïus. Dans Aule-Gelle, il est appellé Annius.

b A Rome, on appelloit Appariteurs, les bas Officiers, qui étoient aux gages, & à la main des Magistrats, pour intimer leurs Ordonnances. D'ordinaire ils précédoient ceux, qui étoient revêtus de la Magistrature, & ils éxerçoient, à peu prês, les mêmes fonctions, que les Huissiers parmi nous. Les Romains abandonnérent ce ministére aux Affranchis, & aux fils d'Affranchis. Cet emploi leur paroissoit servile, & n'étoit point du goût d'une nation, qui se faisoit gloire de l'indépendance. Aule-Gelle, livre 12, chap. 3, dit que les Appariteurs ceignoient leur robbe d'une liziére de lin, apparemment, pour marquer, qu'ils étoient toûjours en disposition d'éxécuter les ordres du Magistrat. *Licio transverso, quod linum appellatur, qui Magistratibus præministrabant, cincti erant.*

a Chaque Magistrat dans Rome avoit ses Scribes, ou ses Secretaires, dont la fonction étoit de rédiger par écrit, les Décrets émanés de son Tribunal, les loix établies de nouveau, les actes juridiques, & enfin tout ce qui concernoit son administration. Cet em-

De Rome l'an 449.

Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

cretaire, il osa aspirer aux charges les plus importantes de la République. Aussi la nature lui avoit-elle donné toute l'industrie, la souplesse & l'insinuation, qu'ont d'ordinaire les gens de son espéce. Comme il étoit dévoüé aux interêts d'Appius son patron, & qu'il entroit dans ses vûës, il sçût flatter le Peuple,

ploi, dans les tems que nous parcourons, n'étoit brigué que par des gens de basse extraction, des Affranchis, des Mercénaires, & des Esclaves. Il n'en fut pas ainsi chez les Grecs, qui n'admettoient à cette charge, que des personnes d'une famille honorable, & d'une fidélité éprouvée. Tels en effet devoient être des gens, à qui l'on confioit les affaires les plus secrétes, & les plus importantes de l'Etat, comme nous l'apprenons de Cornélius Nepos, dans la vie d'Euméne. Il est vrai que cet emploi ne fut pas toûjours méprisable, parmi les Romains. Plusieurs des Citoyens de Rome s'en faisoient honneur, & le recherchoient avec empressement, du tems de Cicéron. C'est lui-même qui nous en assûre, dans son troisiéme Discours contre Verrés. *Ordo est honestus, quod eorum hominum fidei tabulæ publicæ, periculaque Magistratuum committantur.* Les Scribes, selon l'Orateur Romain, formoient un ordre de quelque considération dans la République. Il en apporte la raison, c'est qu'ils étoient les dépositaires des Regisstres publics, les confidents, & par conséquent les arbitres, en quelque sorte, de la fortune des Magistrats. Cet ordre se multiplia extrémement à Rome, lorsque la République eût commencé de tomber en décadence; tellement qu'il fut partagé en autant de Décuries, qu'il y avoit à Rome de Tribunaux, & de Magistrats, qui avoient besoin de leurs services. La plûpart se faisoient incorporer en quelqu'une de ces compagnies, pour l'ordinaire, à prix d'argent. On lit dans Suétone, qu'Horace ayant renoncé à la profession des armes, acheta une charge de Secrétaire, ou de Greffier des Questeurs. *Scriptum Quæstorium emit.* Cet office devint même; sous les Empereurs, un degré, pour parvenir au rang de chevalier Romain. Comme ces Scribes passoient, pour être versés dans la connoissance du droit, & des loix, on tiroit de leurs corps, les Préteurs, & les Juges des Villes Municipales. Horace se mocque, dans la cinquiême Satyre du livre prémier, de la sotte vanité d'un Aufidius Luscus, Préteur de Fundi, qui avoit éxercé la profession de Scribe, & qui s'attribuoit les mêmes honneurs, que les grands Magistrats de Rome.

Fundos, Aufidio Lusco Prætore libenter
Linquimus, insani ridentes præmia Scribæ
Prætextam, & Latum clavum, prunæque batillum.

De Rome l'an 449. Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS. & P. SULPICIUS SAVERRIO.

Plinius l. 33. c. 1. & Macrob. l. 1. Satur. c. 1.

en trahissant la Noblesse. La connoissance [a] des jours, où l'on pouvoit plaider devant les Préteurs, & de ceux où il étoit défendu de porter des Arrêts, n'appartenoit qu'aux Pontifes, tous de famille Patricienne. C'étoit à eux d'observer le levé de la nouvelle Lune, & d'en faire le rapport au *Roi des Sacrifices*, qui convoquoit le Peuple de la ville, & de la campagne, & qui lui annonçoit l'échéance des Nones, & des Ides, enfin [b] les jours de Féries, & les

a Nous avons déja parlé de la différence des jours, qui composoient le Calendrier de l'ancienne Rome. On peut consulter sur cela, le premier volume, livre 2, page 191, & 192, note *p*. Le troisiême volume, livre premier, page 41, 42 & 43, note *a*, & le quatriême volume, livre treiziême, page 38, note *a*. Nous aurons occasion d'épuiser cette matiére, dans les notes Historiques, Critiques, & Astronomiques, sur les trois Calendriers de Romulus, de Numa Pompilius, & de Jules César, que nous joindrons à cette Histoire.

b Chez les Romains, on appelloit jours de Féries, ceux qui étoient consacrés par la Religion, à la célébration d'un sacrifice, ou d'une solemnité, en l'honneur des Divinités Payennes. Pendant ces jours, les Tribunaux de la justice étoient fermés, & les Citoyens devoient s'abstenir de tout ouvrage servile, hors les cas de necessité, par éxemple, lorsqu'il s'agissoit de se mettre à couvert d'un danger pressant, de garantir sa vie, & d'éviter un dommage considérable. Le Pontife Scævola consulté à ce sujet, authorisa la même exception. Voicy les termes de sa réponse rapportée par Macrobe, au livre premier des Saturnales. *Scævola Consultus quid Feriis agi liceret, respondit, quod prætermissum noceret, si bos specum cecidisset, eumque pater familias adhibitis operis liberasset, non est visus Ferias polluisse, nec ille qui trabem tecti fractam fulciendo, ab imminenti vindicavit ruinâ.* C'est dans le même sens, qu'un ancien interprête des loix, cité aussi par Macrobe, décida que dans les actions défenduës, les Pontifes n'avoient point prétendu comprendre, celles qui concernoient le culte des Dieux, & les besoins indispensables de la vie. Au reste, parmi ces Féries, plusieurs n'avoient point de place fixe dans le Calendrier. Comme nous l'avons remarqué ailleurs. Celles-là, sur tout, étoient annoncées au Peuple, par le souverain Pontife. Chaque jour de Féries, le Roi des sacrifices, les trois Flamines proposés au culte de Jupiter, de Mars, & de Quirinus, ne marchoient point dans les ruës de Rome, sans être précédés, de ces sortes de Ministres subalternes, que Festus appelle *Præclamitatores*, ou *Prætiæ*. Leur office étoit d'avertir

jours

De Rome l'an 449.
Consuls.
P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

jours de Plaidoirie, pour le mois qui alloit suivre. Par là, les Patriciens conservoient un reste d'authorité, qu'ils ne partageoient point avec les Plébéïens. Defendre les Artisans, & les Esclaves, qui se trouvoient dans leur chemin, de surseoir leurs travaux, parce que, selon la superstition de ces tems-là, les Flamines, étoient censés avoir contracté une soüillure, lorsqu'ils avoient envisagé, même par inadvertance, une personne occupée à une œuvre mercénaire. C'étoit une espéce d'irrégularité, involontaire à la vérité, mais qui les rendoit inhabiles à éxercer leur ministére, jusqu'à ce qu'ils se fussent purifiés, conformément aux rits du Paganisme. Servius, dans son Commentaire sur le premier livre des Georgiques, au vers deux cent soixante huitiême, assigne le même emploi à des Hérauts publics, chargés d'intimer les ordres des Pontifes, pour l'observation des jours de fêtes, & de convoquer le Peuple aux sacrifices, décernés par les Magistrats. Pour cette raison, on les appelloit *Calatores.* On n'imagineroit pas jusqu'où alloit la rigueur du précepte, qui ordonnoit aux Romains la cessation de tout travail, pendant les jours de Féries, si nous n'avions pas sur ce point le témoignage de Macrobe. Celui, dit cet Auteur, qui se reconnoissoit coupable de la moindre infraction, en cette matiére, ou par ignorance, ou par légéreté, ou par surprise, étoit obligé d'offrir aux Dieux le sacrifice d'un porc, en expiation de sa faute, quoi qu'involontaire. Il n'en étoit pas ainsi de ceux, qui avoient violé l'obligation des Féries, de sens froid, & de propos délibéré. Ils passoient pour des infracteurs sacriléges, & coupables d'irréligion. On les regardoit comme les objets de la colére des Dieux, & selon l'opinion commune, leur crime étoit tellement irrémissible, qu'ils ne pouvoient le réparer, par aucune satisfaction. Cette loi si rigoureuse, sur l'observation des Féries, avoit passé des Etrusques aux Romains. Il est croyable, que les premiers l'avoient empruntée de Moïse. On sçait que, parmi les Juifs, celui qui avoit été, convaincu, d'avoir transgressé le Sabbat, étoit puni de mort, sans rémission, & que rien ne leur étoit plus recommandé, que la sanctification des fêtes; cependant avec des limitations raisonnables. Telles sont celles que le Sauveur du monde prescrit, dans le chapitre douziême de l'Evangile de Saint Mathieu. Dans certains jours de Féries, comme dans les Saturnales, les Romains se faisoient un scrupule d'éxercer aucun acte d'hostilité, à moins qu'ils ne fussent forcés de le faire, pour se mettre en garde contre les attaques de l'ennemi. Il semble que cette pratique fût imitée d'après les Juifs, qui respectoient tellement le jour du Sabbat, qu'ils s'interdisoient alors toute expédition militaire, dans les conjonctures mêmes les plus pressantes, où la néceffité éxigeoit qu'ils se missent en défense.

De Rome l'an 449.
Consuls, P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

puis Romulus, cette coûtume s'étoit perpétuée à Rome, jusqu'à la Censure d'Appius. Ce Censeur forma la dessein, d'enlever à la Noblesse la seule prérogative, qui la distinguoit encore. Pour y réüssir, il engagea Flavius son Sécretaire, à faire aux Pontifes de frequentes interrogations, sur le Calendrier, dont ils étoient les uniques dépositaires, & de tirer d'eux le secret des jours, où il étoit permis, ou deffendu de plaider. Suffisamment instruit par ses perquisitions, Flavius composa des a Fastes, ou si l'on veut, un Calendrier, qu'il transcrivit, & qu'il fit afficher dans la place publique. Par-là, le Peuple, qui se vit affranchi de la dépendance, où les Patriciens le retenoient encore, se déclara égallement pour Appius, & pour son Sécretaire, qu'il regarda comme un libérateur. A l'égard de la Noblesse, elle entra dans un si grand dépit de l'usurpation, qu'on lui avoit faite, qu'en signe de deüil, elle quitta ses

Pomponius de origine juris, & Livius l. 10.

a Cicéron dans son plaidoyé pour Muréna, & le Juri sconsulte Pomponius, dans son ouvrage intitulé, *De origine juris,* assurent, que Flavius avoit dérobé à Appius, le recüeil des loix, & de la Jurisprudence Romaine. Ils ajoûtent qu'il se fit un mérite auprès des Citoyens de Rome, de divulguer, ce qui jusques-là avoit été, pour eux, un mystére impénétrable. Cette nouvelle compilation fut donc mise entre les mains du Peuple, & depuis ce tems-là, on lui donna le nom de Code Flavien. Il est à croire qu'Appius avoit été chargé de recüeillir les loix, qui concernoient les procédures civiles, &, qu'à ce dessein, il avoit eu communication des regiftres, dont le collége des Pontifes étoit dépositaire. Sans doute il en rédigea par ordre tous les articles, & en forma un corps de droit, dont Flavius sçût tirer avantage, pour gagner les suffrages du Peuple. Cette entreprise de Flavius affranchit les Citoyens de l'autorité des Pontifes, qui jusqu'alors, avoient été les interprétes souverains des secrets de la Jurisprudence. On cessa de recourir à eux, comme auparavant, pour consulter les livres de droit, qu'ils conservoient, avec beaucoup de vigilance, dans leurs Archives. En sorte que, depuis la fondation de Rome, ces livres n'étoient point parvenus à la connoissance du public.

De Rome l'an 449.

Consuls. P. SEMPRONIUS SOPHUS. & P. SULPICIUS SAVERRIO.

parures, & entr'autres [a] les bagues d'or, dont elle commençoit depuis peu à se servir, comme d'un ornement. Flavius, sûr de la protection de la Commune, monta, par degrês, jusqu'aux Magistratures Curules. D'abord on le fit deux fois Triumvir, [b] l'une pour commander le guet, qui de nuit veilloit à la sûrété de Rome, l'autre pour conduire une Colonie au lieu de sa destination. Ensuite il fut choisi Tribun du Peuple. Ces honneurs ne suffirent pas à l'ambition d'un homme, que sa naissance auroit du en exclure pour jamais. L'Edilité Curule, charge qui n'avoit été créée que pour la Noblesse; mais qui, depuis un tems, se partageoit entre un Patricien, &

a L'usage des anneaux d'or, s'introduisit fort tard parmi les Romains. L'éxemple même du vieux Tarquin, qui le premier porta au doigt une bague d'or, ne prévalut point, contre les anneaux de fer. Ces bijoux de prix ne convenoient point à une Nation guerriére, alors ennemie du luxe, & de la mollesse. Il ne furent d'abord permis qu'aux Ambassadeurs de la République, encore ne les portoient-ils, que dans les jours d'audience, comme la marque de leur dignité. Les Chevaliers ensuite, & les Patriciens s'arrogérent le droit de se parer de cet ornement, dont les Dames Romaines s'étoient mises en possession. Enfin sous l'Empereur Commode, les anneaux d'or devinrent communs aux personnes de condition libre, sans en excepter même les Affranchis. Nous aurons lieu de parler, dans la suite, des différentes sortes d'anneaux, & des distinctions que les Romains attachoient à cette parure.

b La commission de cette sorte de Trium-virs, que les Auteurs anciens appellent, *Trium-viri Nocturni*, se réduisoit à faire la ronde, pendant la nuit, dans tous les quartiers de Rome. Ils marchoient à la tête d'une troupe de gens, qui étoient à leurs ordres, & aux gages de la République. Ils n'avoient d'autre soin, que de prévenir, & d'éteindre les incendies. Le Jurisconsulte Paul, borne là leur emploi. *Apud vetustiores, incendiis arcendis Trium-viri praerant, qui ab eo, quod excubias agebant, nocturni dicti sunt.* L'élection de ces Magistrats appartenoit aux Comices du Peuple, assemblé par Tribus. Tacite, au livre cinquiême de son Histoire, parle de ces Trium-virs; qui furent condamnés à l'amande, pour s'être rendus trop tard dans la ruë Sacrée, où le feu avoit déja fait beaucoup de ravage.

De Rome l'an 449.
Consuls.
P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

un Plébéïen, de la meilleure bourgeoisie, ne parut pas supérieure à ses prétentions. Il se fit le compétiteur de G. Pœtelius, & de Cn. Domitius, qui l'un & l'autre, étoient fils de Consuls, & il l'emporta sur eux, par la faveur du Peuple. Il est vrai qu'il trouva de l'opposition à ses poursuites. Le Magistrat qui présidoit aux Comices, où il devoit être élû, refusa de recevoir son nom, parmi les prétendants; & apporta pour motif, que Flavius [a] faisoit encore l'office de Scribe, sous les Ediles. Pour lever tous les obstacles à son agrandissement, Flavius brisa les instruments de son art, & jura qu'il renonçoit, pour toûjours, à son premier métier. L'expédient réüssit auprês du Peuple, disposé à lui faire plaisir. Il fut élû Edile avec Anicius, homme à peu prês de sa sorte. C'est l'ordinaire des gens de peu, de soûtenir avec hauteur les rangs, qu'ils ont obtenus par la brigue. Anicius fut malade. Flavius alla lui rendre visite. Il trouva chez son Collégue une grosse compagnie, de la jeune Noblesse de Rome. Tous étoient assis, &, à son arrivée, personne ne se leva, pour lui faire honneur. L'Edile, tout choqué qu'il en fût, eut l'esprit présent, & vangea le mépris qu'on faisoit de sa personne, par un air de supériorité, qu'il sçut prendre. Il fit apporter sa chaise Curule dans l'appartement du malade, s'y assit, & continua sa visite, avec la distinction que lui donnoit sa dignité. C'étoit peu d'avoir mortifié la No-

Tit. Liv. l. 9.

a Selon Licinius Macer ancien Annaliste, cité par Tite-Live, Flavius avoit renoncé, depuis long-tems, à la profession de Scribe, lorsqu'il se mit au nombre des prétendants à l'Edilité Curule. Cet Auteur apporte en preuve le Tribunat, & les deux charges de Trium-vir, que Flavius avoit éxercées, avant que d'être parvenu à la dignité d'Edile.

blesse, qui l'avoit insulté. Flavius donna un nouvel effort à son ambition. Comme il étoit avide d'honneurs, il porta ses vûës, jusqu'à vouloir devenir le consécrateur d'un nouveau a Sanctuaire de *la Concorde*, situé dans le parvis du Temple de Vulcain. b Les anciens Rits n'accordoient ces sortes de consécrations, qu'à des Consuls, ou qu'à des Généraux d'armée. Aussi le grand Pontife Cornélius Barbatus rejetta d'abord la requête de l'ambitieux Edile. Cependant il fallut céder. Qu'auroit-il pû faire contre un homme porté sur les aîles de la faction Populaire? Le Pontife fut contraint, par la Commune, de

De Rome l'an 449.

Consuls.
P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

Cic. pro Murana, & l. 6. ad Attic. ep. 1.



d'Argent

a Les Romains se figuroient la concorde, comme une Divinité bienfaisante. Dans cette persuasion, ils lui avoient érigé plusieurs Temples. Les anciens monuments représentoient cette Déesse, sous les différents symboles, de deux mains droites, qui se joignoient, avec un Caducée au milieu; de deux serpents repliés autour d'un Autel; d'une Lyre dont le son est discordant, si les cordes ne sont à l'unisson; de deux cornes d'abondance, pour montrer que la concorde est la source de tous les biens. Enfin elle étoit désignée par l'union de deux cœurs en un seul. On voit sur une ancienne Médaille d'argent, tirée de la famille Fontéïa, une tête de la Concorde, avec cette Légende. P. FONTEIUS CAPITO TRIUM-VIR. CONCORDIA.

b Nous avons parlé plusieurs fois des céremonies, qu'on avoit coûtume d'observer à Rome, pour la dédicace des Temples. On peut voir ce que nous avons remarqué à ce sujet, dans le second volume de nôtre Histoire, livre cinq, page 74, & 75, note *a*.

De Rome l'an 449.
Consuls.
P. SEMPRONIUS SOPHUS, & P. SULPICIUS SAVERRIO.

tracer lui-même & de dicter la formule de la Dedicace, que Flavius prononça. A la vérité le Sénat réforma l'abus par un Arrêt. Il statua, qu'à l'avenir, personne ne consacreroit aucun Temple, que de l'avis des Peres Conscripts, & que du consentement du plus grand nombre des Tribuns du Peuple. Les Comices authorisérent cette loi; mais elle vint trop tard, & déja Flavius avoit obtenu l'honneur, qu'il avoit souhaité. Ces minucies paroîtront peut être indignes de la majesté de l'Histoire, que j'écris. Elles serviront dumoins à faire comprendre, jusqu'où montoit l'authorité du Peuple, & jusqu'à quel point de grandeur, il élevoit les plus vils sujets, ou par pure bizarrerie, ou lorsqu'il vouloit récompenser leurs services.

De Rome l'an 450.
Consuls.
SER. CORNELIUS LENTULUS, & L. GENUCIUS AVENTINENSIS.

La République n'avoit plus d'ennemis, dont elle redoutât les armes. Les Etrusques étoient paisibles, & les Samnites gardoient l'alliance qu'ils avoient faite avec elle. Ainsi Rome n'eut pas beaucoup d'attention à se donner des Consuls d'une grande habileté, pour la guerre. Ser. Cornélius Lentulus, & L. Genucius Aventinensis furent mis à la tête des affaires. Le tems de leur administration se passa, presque tout, en ouvrages de paix. On fit partir des Colonies pour Sora, ville du Latium, sur les confins de la Campanie, & pour [a] Alba, ville du païs des

Tit. Liv. l. 10. & Velleius Paterc. l. 1.

[a] Ptolémée, & l'Itineraire d'Antonin, donnent à la ville d'Albe, dont il s'agit icy, le nom d'*Alba Fucentia*, ou d'*Alba Fucentis*, pour la distinguer de l'ancienne Albe la longue, & de deux autres villes du même nom, situées en Italie. Elle étoit placée sur un côteau, à trois mille du lac Fucin, & par conséquent, dans le païs des Marses, dont ce lac occupoit le centre. César, Festus, & la plûpart des anciens Géographes, lui donnent la même position. Il n'est

Marses, bien différente d'Albe la longue, au païs Latin. Le nombre des Romains, qu'on envoya peupler & deffendre Albe, monta jusqu'à six mille, & ceux qui passérent à Sora, étoit au nombre de quatre mille. Cette derniére place avoit autrefois reçû une Colonie Romaine; mais aprês l'avoir fait périr, elle s'étoit donnée aux Samnites. Rome alors s'en assura, pour toûjours, & la forte garnison qu'elle y mit, tint les Samnites dans le respect. Au même tems [a] Arpinum, & [b] Trébule reçûrent le droit de

De Rome l'an 450.
Consuls.
SER. CORNELIUS LENTULUS, & L. GENUCIUS AVENTINENSIS.

donc pas vrai, comme Tite-Live l'a prétendu, qu'elle fût de la dépendance des Eques. Strabon cependant, semble favoriser l'opinion de l'Historien de Rome, quand il dit, qu'entre les villes Latines, Alba, qui confinoit avec le territoire des Marses, étoit la plus avancée dans les terres. Mais on leur oppose le témoignage du plus grand nombre des Historiens. Il se peut faire aussi, que Tite-Live ait confondu, à dessein, les Marses & les Eques, parce que ces deux Nations voisines, & souvent réünies contre Rome, étoient censées ne faire qu'un même Peuple. Lors qu'Alba eut passé sous la domination des Romains, ils en firent une place forte, au rapport d'Appien. Il en parle néantmoins comme d'une petite ville, qui n'étoit considérable, que par l'avantage de sa situation. La République en fit dans la suite un lieu de sûreté, où elle resserroit les prisonniers de guerre. Cette ville conserve encore son premier nom, dans celui d'*Albe*, ou d'*Albi*, qu'elle porte aujourd'hui.

a Nous avons parlé d'Arpinum dans les notes précédentes. Voyés la page 339, de ce volume.

b Le nom de Trebula fut commun à plusieurs villes d'Italie. L'une appellée *Trebula Mutusca*, étoit située dans la Sabinie, à sept milles cinq cents pas Géométriques de *Reate*, où est aujourd'hui *Monte-Leone*. La seconde, aussi placée dans le païs des Sabins, sans qu'on puisse sçavoir précisément quel fut le lieu de son ancienne situation, fut distinguée de la premiére, sous le nom de *Trebula Suffena*. Pline fait mention de ces deux Villes, au chapitre 12, du troïsiême livre. *Trebulani, qui cognominantur Mutuscæi, & qui Suffenates*. Les anciens Auteurs parlent d'une autre ville du même nom, dont ils appellent les habitants *Trebulani Balinienses*. Ils la placent dans la Campanie, à la rive droite du Clanis. On conjecturé qu'elle n'étoit pas éloignée de l'endroit, où est aujourd'hui *Trentola*. Cicéron avoit, dans le voisinage de cette ville, une maison de campagne, qui de là, fut nommée *Trebulanum*. Quoi qu'on

De Rome l'an 450.
Consuls. SER. CORNELIUS LENTULUS, & L. GENUCIUS AVENTINENSIS.

bourgeoisie, à Rome. L'une étoit du pais des Volsques, l'autre de la Campanie. Pour a Frusinon, autre ville des Volsques, elle fut châtiée, comme elle l'avoit mérité. On priva ses habitants de la troisiême partie de leurs terres. On sçût qu'ils avoient sollicité les Herniques à la défection, & les auteurs de la révolte, après les informations faites par les Consuls, furent frappés de verges, & décapités. Depuis long-tems, Rome n'avoit point joüi d'une tranquillité parfaite. Elle commençoit à en goûter la douceur, lorsque, tout à coup, s'éleva une bourasque, qui ne fut ni longue, ni dangereuse; mais qui demanda la présence d'un Général Romain. Dans l'Ombrie, une troupe de brigands s'étoit rassemblée, & portoit au loin le ravage dans les campagnes. Le lieu de leur retraite étoit un antre profond, creusé dans le roc, où l'on ne pouvoit entrer que par deux issuës, assês étroites, & assês difficiles à trouver. Cependant les Romains s'assurérent de la principale ouverture de la grotte, y pénétrérent en bon ordre; mais ils en furent repoussés à coups de pierres, & n'en remportérent que des blessures peu honorables. Les assiégeants ne se rebutérent point. Ils firent tant, qu'à la fin ils trouvérent la seconde issuë, qui servoit à ces voleurs

Tit. Liv. l. 10.

ne puisse deviner au juste, à laquelle de ces trois Villes la République Romaine accorda le droit de Bourgeoisie. Il est cependant croyable, que Tite-Live a désigné la derniére. Les Romains faisoient alors la guerre en ces quartiers, & vouloient apparemment s'attacher leurs nouvelles conquêtes, par les prérogatives qu'ils leur accordoient.

a La ville de Frusinon, aujourd'hui *Frascelone*, étoit située dans le païs des Volsques, près de fleuve *Cosa*. Ses habitants sont appellés *Frusinates*, par les Auteurs Latins.

de porte, pour entrer & pour ſortir à leur gré. Alors il ne fut pas difficile de les faire périr, ſans qu'il en échapât un ſeul. On les enfuma. De grands feux furent allumés aux deux embouchûres de la caverne. De ces malheureux, les uns moururent étouffés par la fumée, les autres ſe jettérent à travers la flamme, & y périrent. Le nombre des brigants de l'Ombrie montoit juſqu'à deux mille.

De Rome l'an 450.
Conſuls.
SER. CORNELIUS LENTULUS, & L. GENUCIUS AVENTINENSIS.

Une expédition ſi peu glorieuſe, fut ſuivie d'une guerre auſſi peu conſidérable. L'année précedente, les Romains avoient fait partir pour Alba, une Colonie de ſix mille Romains. Les Eques, tout affoiblis qu'ils étoient par les victoires de Sempronius, & de Sulpicius, prirent ombrage d'une ville voiſine de leurs Etats, que Rome n'avoit, ce ſemble, ſi bien munie, que pour les tenir en bride. Lors donc que de nouveaux Conſuls M. Livius Denter, [a] & M. Æmilius Paulus furent en place, les Eques s'oubliérent, & ſans conſidérer leur foibleſſe préſente, ils n'eurent d'attention, qu'à leur gloire paſſée. Ces mutins reprirent les armes. Une réſolution ſi téméraire ne laiſſa pas de donner quelque frayeur à la République. Plus les Eques étoient foibles, plus il paroiſſoit ſurprenant aux Romains, qu'une Nation humiliée osât ſe ſoulever. On crut que ſa révolte étoit concertée avec les régions voiſines, qu'on les verroit, tout à coup, prendre les armes, & venir

De Rome l'an 451.
Conſuls.
M. LIVIUS DENTER, & M. ÆMILIUS PAULUS.

Tit. Liv. l. 10.

[a] Les Faſtes Capitolins nous ont reſtitué les ſurnoms des deux Conſuls de cette année. Tite-Live, Diodore de Sicile, Marianus, & Caſſiodore, ne nous ont marqué ces deux Magiſtrats, que par leurs noms propres. Diodore & les tables Triomphales, nous ont fourni le prénom d'Æmilius, qui étoit fort indécis, dans les Auteurs que nous venons de citer.

De Rome l'an 451.
Consuls. M. Livius Denter, & M. Æmilius Paulus.

fondre sur les Romains, au tems de leur sécurité. Nulle République peut-être ne négligea moins les précautions, que la Romaine. Au premier bruit du soulévement des Eques, elle fit nommer un Dictateur. Ce fut le fameux Junius Brutus, qui prit M. Titinius pour son maître de la Cavalerie. Tandis que Brutus se prépare à partir, les Eques entrent dans le païs des Marses, & viennent mettre le siége devant Alba. La nombreuse garnison Romaine suffit pour deffendre la place, & soûtint les efforts de l'Ennemi, jusqu'à l'arrivée du Dictateur. Elle eut même de l'avantage sur les assiégeants; elle les repoussa. Enfin le Dictateur parut. A la vûë de son armée, les ennemis, réduits au désespoir, ne refusérent pas le combat. Leur audace fut punie à l'instant. Dês le premier choc, ils succombérent sous la valeur Romaine, & la victoire du Dictateur fut si prompte, & si complette, que sans avoir besoin de rester sur les lieux, pour contenir les vaincus, il revint à Rome sur le champ, où il reçût les honneurs du triomphe. Son expédition fut terminée dans huit jours, & il rentra avec pompe dans la Ville, le troisiéme d'avant les Kalendes du mois d'Aoust. Le reste de sa Dictature fut illustré par une cérémonie de piété. Junius Brutus, pendant son Consulat, avoit fait vœu de bâtir un Temple [a] à la Déesse *du Salut*. Il l'acquitta lorsqu'il étoit Censeur, & construisit le Temple sur le mont Quirinal. Il ne restoit plus que

Fast. Capit.

a Ce Temple, construit sur le sommet du mont Quirinal, donna le nom de *Salutaris*, à la porte voisine, qu'on appelloit auparavant *Porta Collina*, la porte Colline. Consultés nôtre sixiéme volume, sur les attributs de la Déesse *Salus*.

de le dédier. Brutus en fut le consécrateur, au tems de sa Dictature. Les ornements ne furent pas épargnés à ce magnifique monument. Icy, pour la première fois, on voit dans l'histoire l'art de la peinture employé à Rome, & éxercé par des mains illustres. C. Fabius, dont le nom fait assês connoître la noblesse, ne se crut pas avili en maniant le pinceau, pour honorer les Dieux. b Il peignit à Fresque tous les murs du Temple, que Brutus avoit construit. Il marqua son ouvrage de son nom, afin que la postérité connût son zéle pour la religion, & son habileté dans un art, que la Gréce avoit transmis à l'Etrurie, avant qu'il passât à Rome. Fabius fit gloire du surnom de *Peintre*, qu'il porta toûjours depuis, & sa branche, dans la famille Fabia, le fit passer à d'illustres descendants. Nous verrons dans la suite un Fabius Pictor élevé au Consulat, & d'autres Fabius, du même surnom, se signaler dans les prémiers emplois de la République.

De Rome l'an 451.
Consuls.
M. LIVIUS DENTER, & M. ÆMILIUS PAULUS.

Plinius l. 35. c. 4. Aul. Gel. & Val. Max. l. 8. c. 14.

Junius Brutus eut encore à combattre, pendant sa Dictature, des ennemis, jusqu'alors, inconnus aux Romains. Il est vrai que quelques Historiens lui ravissent la gloire de l'expédition, que nous allons raconter, pour l'attribuer à Æmilius, l'un des Consuls de l'année. Quoi qu'il en soit; nous prêterons le nom de Brutus à la narration d'un si glorieux événement, sans décider, que l'honneur de l'action soit plûtôt dû au Dictateur, qu'au Consul. Le Lacé-

Tit. Liv. l. 10.

a Pline, au livre 35, chap. 4, assûre que cette peinture s'étoit conservée, jusqu'à ce que le Temple eût été consumé par un incendie, sous l'Empire de Claudius.

De Rome l'an 451.
Consuls.
M. LIVIUS DENTER, & M. ÆMILIUS PAULUS.

démonien a Cleonyme, de la maison des Agides, & fils de Cleoménes Roi de Sparte, étoit sorti de la Laconie, avec une grosse flotte, & cherchoit, ou bien à s'établir en Italie, ou bien à s'y signaler par des avantures. Poussé par les vents, vers b Thu-

a Le Cléonyme dont il s'agit icy, est selon quelques Auteurs Modernes, celui-là même, qui après la mort de son Pere Cléoméne second, Roi de Sparte, fut exclu du Thrône, par les Lacedémoniens. Devenu odieux à tout le monde, par ses hauteurs, & par ses violences, tous les suffrages se réünirent en faveur d'Aréüs, fils de son frere. Les peuples revoltés contre l'Oncle déférérent l'authorité royale au Neveu. Cette disgrace fut suivie des chagrins domestiques, qu'il eut à souffrir de l'humeur impérieuse, & du libertinage de sa femme Chélidonis. Au mépris de son mary, elle s'étoit livrée au fils d'Aréüs, & entretenoit avec lui un commerce illégitime. Les dédains de cette Princesse, que sa beauté lui rendoit aimable, ne firent qu'animer sa vengeance, en irritant son amour. Dans sa fureur, il prend le parti d'assiéger son rival, dans Lacédémone. Il engage Pyrrhus à venger sa querelle. Ce Roi vient à son secours, & met le siége devant la ville Capitale. Cette expédition ne fut heureuse ni à l'un, ni à l'autre, comme on le verra dans le sixiême volume, lorsque nous traiterons des guerres de Pyrrhus. Diodore de Sicile parle aussi d'un Lacédémonien nommé Cléonyme. Celui-cy, dit-il, passa en Sicile, pour secourir les Tarentins, qui étoient alors en guerre avec les Romains. Il prit Thurie dans le païs des Salentins, selon Tite-Live, & fut mis en fuite par le Consul Æmilius. Il est aisé d'apercevoir le mécompte, qui se trouve dans le récit de Diodore de Sicile. En effet la République Romaine, n'arma contre Tarente, que vers l'année 472. Comment donc cet Auteur a-t-il pû reculer un tel événement, jusqu'à l'année 451, que nous parcourons présentement? Nous n'oserions assûrer que le Cléonyme, qui aborda en Italie, fût le même, que le fils de Cléoméne Roi de Lacédémone. Quoi qu'il en soit; en supposant qu'ils ayent été deux hommes différents, il est toûjours certain, que l'un & l'autre étoient, à peu prês, contemporains de Pyrrhus. La maison des Agides, dont l'un des deux étoit issu, remontoit jusqu'à Agis Roi de Sparte, qui se rendit si formidable aux Atheniens.

b Il est étonnant que Tite-Live ait placé l'ancienne ville de Thurie, dans le territoire des Salentins, tandis que tous les Géographes, & les Historiens conviennent qu'elle étoit située dans ce canton de la Lucanie, qui fait aujourd'hui une partie de la Basilicate. Cette méprise, en matiére de Géographie, a fait croire, que le texte avoit été altéré par les Copistes. Dans cette

rie, qu'on appelloit auparavant Sybaris, ville de la Lucanie, il prit ce poste important, & se rendit maître du païs, situé entre le fleuve a Sybaris, & le Crathis. La République ne put souffrir une conquête, qui l'interessoit. En effet il paroît, que dês lors, la meilleure partie de l'Italie Orientale, lui étoit au moins alliée. Le Dictateur partit donc pour essayer la valeur Romaine, contre une armée de Lacédémoniens, commandée par le fils d'un Roi de Lacédémone. A la vérité, les Romains avoient appris, par leurs conquêtes passées, à mépriser les Grecs établis en Italie; mais ils ne s'étoient point encore mesurés avec les Grecs d'outre-mer. Le nom seul des Lacédémoniens, si vanté dans le Péloponése, devoit sans doute, effrayer les Romains, mais il ne les découragea pas. Brutus conduisit ses Légions dans la Lucanie. Là se donna un combat, où Rome eut tout l'avantage. Les Lacédémoniens mis en fuite par le Dictateur, & trop heureux de trouver un azyle dans leurs vaisseaux, quittérent Thurie, & laissérent les Lucaniens joüir du repos, & cultiver leurs terres en liberté. Cependant Cléonime, repoussé d'une contrée défenduë par les Romains, ne se rebutta pas, & ne renonça pas au dessein de faire des

De Rome l'an 451.

Consuls.
M. LIVIUS DENTER, & M. ÆMILIUS PAULUS.

supposition, quelques-uns lisent *Rudias*, au lieu de *Thurias*. Ils authorisent leur conjecture, sur ce que la ville, appellée *Rudiæ* par les Anciens, étoit effectivement de la dépendance des Salentins. C'est celle-là même, qu'on dit avoir été la patrie d'Ennius. Le lieu de son ancienne situation est appellé *Ruia*, par les Naturels du païs. Voyés ce que nous avons dit de Thurie, dans le troisième & dans le sixième volume de cette Histoire.

a Le Crathis, aujourd'hui le *Crati*, prend sa source à quelques milles au-dessus de Cosence. Prês de son embouchûre, le fleuve Sybaris, autrement le *Cochile*, décharge ses eaux dans la mer.

De Rome l'an 451.
Consuls. M. LIVIUS DENTER, & M. ÆMILIUS PAULUS.

conquêtes en Italie. Il cingla vers [a] le Promontoire d'Iapygie, & le rangea, puis entrant dans la mer Adriatique, il parut à la hauteur de [b] Brunduse. Là, surpris d'une tempête soudaine, & ne trouvant point de port sur la côte d'Italie, pour se mettre en sûreté, il craignit d'approcher trop [c] de l'Illirie, [d] de l'Istrie, & de la Liburnie, dont les cruels habitants étoient redoutés par leurs pirateries. Il se laissa donc aller au gré du vent, & il arriva à l'extrémité du Golfe Adriatique, où il résolut de faire une descente. Cette seconde expédition de Cléonime n'est plus de mon sujet. C'est une digression qu'il a plû à Tite-Live de faire, en faveur de Padoüe sa patrie, qui eut la meilleure part à la victoire remportée sur les Lacédémoniens, par les anciens habitants de son païs. Nous suivrons néanmoins cet Historien, par d'autres vûës que les siennes. Par là, nous nous instruirons d'avance, de l'état où étoit

a Le Promontoire d'Iapygie, autrement le Cap Salentin, est connu par ce que nous en avons dit ailleurs, sous le nom de *S. Maria di Leuca.*

b Brunduse porte à présent le nom de *Brindisi*, Ville maritime de la Calabre. Voyés le sixième volume.

c Les anciens Géographes ont resserré plus, ou moins, les bornes de l'Illyrie. Les uns la prolongent depuis le lac de Constance, jusqu'au pont Euxin, & depuis la mer Adriatique, jusqu'au Danube, & enfin depuis le mont Hæmus, jusqu'à l'embouchûre du même fleuve. Strabon comprenoit dans cette grande étenduë de païs, l'Istrie, & la Carniole. Les autres, comme Ptolémée, la confinent dans des limites un peu plus étroites. Mais elle n'embrasse aujourd'hui, que cette contrée, qui s'étend le long des côtes de la mer Adriatique, jusqu'aux frontiéres de la Macédoine, c'est-à-dire, l'ancienne Liburnie, & la Dalmatie.

d Par l'Istrie, on entend ordinairement cette province, située entre le Golfe de Trieste, celui de Quarnero, & la Liburnie. Celle-cy comprenoit le païs, qui a pour frontiéres l'Istrie, la Damaltie proprement dite, & la mer Adriatique. Nous aurons lieu, dans la suite, de faire connoître en détail, ces trois différentes Régions.

alors cette belle portion de l'Italie, qui jusqu'icy n'avoit point été entamée par les Romains; mais qui dans peu deviendra leur conquête.

De Rome l'an 451.

Consuls. M. Livius Denter, & M. Æmilius Paulus.

La Plage ou Cléonyme arriva, au fond de la mer Adriatique, étoit bordée par un païs plat; mais marécageux & rempli d'étangs, formés naturellement, par les écoulements de l'Adige & du Pô, mêlés avec la mer. C'est précisément là que Venise fut bâtie, long-tems aprês. Les Peuples qui habitoient alors ce rivage, étoient, três-vrai semblablement issus de ces Gaulois, qui passérent autrefois en Italie. Les [a] bas Bretons de Vanne, qui s'étoient fixés sur cette côte, y retenoient leur ancien nom, & s'appelloient Vénetes. Un peu plus avant dans les terres, étoit une ville nommée [b] *Patavium*, aujourd'hui Padoüe, qui fut bâtie par le Troyen Anténor, si l'on en croit la fable & Tite-Live; mais qui, selon l'apparence, étoit l'ouvrage des Gaulois. Deux fleuves, qui portoient alors, l'un & l'autre, le nom [c] de Medoacus, arrosoient Patavium, & ses campagnes. Ils

a Consultés ce que nous avons dit sur l'origine des Vénetes, dans le quatriême volume de cette Histoire, livre 13, page 18, & 19, note *a*.

b Des deux fleuves, qui coulent dans le territoire de Padoüe, l'un est appellé par les anciens Géographes *Meduacus major*, & l'autre *Meduacus minor*. Ils prennent tous deux leur source dans la Rhætie, ou dans le païs des Grisons, & déchargent leurs eaux dans le Golphe Adriatique. Le premier, connu aujourd'hui sous le nom de *Brenta*, avoit son cours au de-là de Padoüe, vers le Septentrion. Pour le petit Médoac, il baignoit les murs de cette Ville. On le nomme présentement *Bacchiglione*.

c Patavium, ou Padoüe, tint toûjours un rang distingué parmi les villes d'Italie. Elle est encore aujourd'hui des plus considérables de la République de Venise. Ses habitants passoient pour être originaires des Vénetes, peuples de la basse Bretagne, qui s'établirent dans cette contrée, aprês avoir chassé les Naturels du païs, comme nous l'avons remarqué dans le quatriême volume.

De Rome l'an 451.
Consuls. M. LIVIUS DENTER, & M. ÆMILIUS PAULUS.
Strabon l. 5.

venoient ensuite se décharger dans la mer Adriatique. Le seul nom de Medoac, fait conjecturer à de sçavants Modernes, que les deux fleuves avoient reçû leur nom des Gaulois. Ce fut sur cette belle région, que Cléonyme forma des desseins. D'abord il fit débarquer sur la gréve, quelques-uns de ses gens, pour reconnoître le païs, & pour en faire le rapport. Les espions observérent, qu'une chaussée assês étroite partageoit des marais, remplis d'eau de la mer, que le flux, qui n'est guéres sensible dans la Méditerranée, ailleurs qu'en ce lieu-là, augmentoit, au tems marqué, d'environ deux pieds. Ils rapportérent encore, que quand on avoit passé la digue, on entroit dans de grandes plaines, terminées par des collines; enfin qu'à travers les campagnes couloient deux fleuves, qui déchargeoient leurs eaux dans le Golphe Adriatique, & qu'à leur embouchure, ils avoient vû des vaisseaux faire la manœuvre. Ces connoissances firent juger au Lacédémonien, que le lieu étoit propre à tenter une descente. Il fit donc avancer des barques, & chercher l'embouchure des fleuves, pour y faire remonter sa flotte. Les barques y pénétrérent sans peine; mais les gros navires prenoient trop d'eau, pour pouvoir y entrer. On chargea donc les vaisseaux plats d'un bon nombre de soldats, qui furent portés jusqu'à un endroit, où trois bourgades servoient de retraite aux païsans, qui cultivoient la campagne. Là, les Lacédémoniens pillérent & saccagérent les maisons, enlevérent les hommes & les bestiaux, & brûlérent tout ce qu'ils ne purent transporter. L'ardeur du butin les emporta bien loing de leurs vais-

seaux

De Rome l'an 451.

Consuls. M. LIVIUS DENTER, & M. ÆMILIUS PAULUS.

seaux. Aussi-tôt l'allarme se répandit aux environs de Patavium. Pour la ville elle étoit pourvûë de citoyens aguerris. L'insulte qu'elle avoit à craindre de ses voisins, la tint toûjours en haleine. Les habitants donc de Patavium, partagérent leur infanterie, & ils en firent deux petits corps de troupes. L'un marcha dans le fond des terres, vers l'endroit où les Grecs étoient occupés du pillage, & l'autre, sur les bords du fleuve, où les vaisseaux plats étoient restés, après le débarquement. Le combat des Padoüans contre les pillarts, fut heureux. Les Lacédémoniens prirent la fuite, & mis en désordre, ils s'empressérent de regagner leurs barques, mais ils furent couppés par les Vénétes, rassemblés des campagnes voisines, qui les taillérent en piéces. A l'égard des vaisseaux plats, la troupe Padoüane fondit sur eux si brusquement, & avec tant d'ardeur, qu'aprés avoir donné la mort à la plûpart de ceux qui les gardoient, on en prit un grand nombre. Le reste n'échappa qu'à force de rames, en gagnant l'autre rive, où l'on n'avoit point d'ennemis à craindre. Ce ne fut pas assês. Les Padoüans apprirent, des Lacédémoniens leurs prisonniers, que Cléonyme, avec ses gros vaisseaux, étoit sous les anchres, vers l'embouchure du Medoac, à trois mille de là. Sans différer, les vainqueurs mettent leurs captifs en sureté dans les villages circonvoisins, sautent en partie dans leurs barques fabriquées exprês, pour naviger sur leurs fleuves & sur leurs étangs, & en partie montent les vaisseaux, qu'ils avoient enlevés aux ennemis. De là ils vont attaquer la grosse flotte. Ils en trouvent une partie échoüée sur des bas fonds,

De Rome l'an 451.
Consuls.
M. LIVIUS DENTER, & M. ÆMILIUS PAULUS.

l'autre embarrassée à faire la manœuvre, pour ne pas donner sur des côtes, qu'ils ne connoissoient pas. Les Padoüans les environnent. La résistance des Grecs fut moins vigoureuse, que leur fuite ne fut précipitée. On les poursuit jusqu'à l'embouchure du fleuve, on brûle ceux des vaisseaux, que l'embarras de la fuite avoient contraints de s'échoüer, enfin Cléonyme regagna la haute mer, après avoir perdu cinq parties de sa flotte. Sans avoir rien éxécuté sur les côtes de la mer Adriatique, il retourna dans la Laconie. Les becs des vaisseaux pris sur l'Ennemi servirent alors d'ornement à un vieux Temple, élevé à Junon, dans Patavium, & ce monument y subsista long-tems. On fit plus. Pour perpétuer le souvenir d'une si belle victoire, on institua une fête. Elle fut célébrée par la représentation d'un combat naval, qui se donna, tous les ans, au milieu de la Ville, sur celui des deux fleuves, qui la traversoit. Nous avons suivi Tite-Live dans le récit d'une avanture, qui l'écarte de son sujet; mais si nous avons eu la complaisance de contribuer, avec lui, à l'honneur de sa patrie, nous ne l'avons pas imité dans la haine qui l'anime icy, comme ailleurs, contre les anciens Gaulois.

De Rome l'an 452.
Dictateur.
Q. FABIUS MAXIMUS.

[a] Rome cependant fut, coup sur coup, menacée d'une double guerre, qui lui fit nommer consécu-

[a] Sans le secours des Fastes Capitolins, il n'eût pas été possible, de mettre sous un ordre Chronologique, l'histoire de l'année, que nous allons parcourir. Tite-Live lui-même, loin de nous servir de guide, semble marcher à tâtons; sans tenir de route fixe. On juge asses par l'embarras de sa narration, qu'il a manqué de mémoires sûrs pour placer avec ordre, les événements, qui vont suivre.

tivement deux Dictateurs. a Ceux-cy démeurérent en place toute une année, l'un aprês l'autre, chacun pendant six mois, sans qu'il fût nécessaire de choi-

De Rome l'an 452.
Dictateur.
Q. FABIUS MAXIMUS.

a Tite-Live n'a point distingué cette année 452, de la précédente; de sorte qu'il les a confonduës, toutes deux, en une seule. Ainsi il paroît supposer, que les deux Consuls de l'an passé abdiquérent le Consulat, avant leur tems expiré, pour confier les soins du gouvernement, d'abord au Dictateur C. Junius, & ensuite à deux autres Dictateurs consécutifs. Cassiodore & plusieurs Annalistes Modernes, ont été prévénus de la même erreur, à l'éxemple de l'Historien de Rome. Mais les traces, que le tems a respectées dans les Tables Capitolines, ne nous permettent pas de douter, que les deux Dictateurs, qui vont paroître sur les rangs, n'ayent gouverné la République, dans une année différente de la Consulaire, qui a précédé. D'ailleurs, les Tables Triomphales, nous marquent le Triomphe du Dictateur Junius, sous l'année 451, & celui du Consul Fulvius se rapporte à la quatre cents cinquante cinquiême année. Pour avoir donc les trois années d'intervalle, qui se trouvent entre la quatre cents cinquante uniême année, & la quatre cent cinquante cinquiême, depuis la fondation de Rome, il faut nécessairement en accorder une toute entiére, aux deux Dictateurs Fabius & Valérius, dont il s'agit icy autrément l'année de Cneïus Fulvius ne seroit plus la quatre cents cinquante cinq, mais seulement la quatre cents cinquante quatre. Nous avons encore une preuve de cet arrangement, dans le livre de la vieillesse. Cicéron, en parlant d'Appius Claudius Cæcus, dit qu'entre le premier, & le deuxième Consulat de ce Romain, il y avoit une distance de dix ans. Or il fut Consul, pour la premiére fois, l'an de Rome 446, & pour la seconde fois, l'an 457. Voilà dix ans de différence, entre les deux termes, qu'il faudroit cependant réduire à neuf, si l'on en retranchoit l'année, que les Fastes Capitolins attribuent aux deux Dictateurs Fabius, & Valérius. C'est donc à tort, que Tite-Live a mis sous l'an 451, des événements, qu'il devoit reculer jusqu'à l'an 452. Cuspinien, en comparant les années des Olympiades, avec celles de la fondation de Rome, s'est apperçû de cette omission de Tite-Live, & de Cassiodore. Mais en voulant éviter le même défaut, dans ses Fastes, il est tombé dans un autre. Trompé par des mémoires fautifs, il ne donne que le rang de Consuls, aux deux Dictateurs Quintus Fabius, & Marcus Valérius, qu'il désigne par leurs surnoms de *Rullianus*, & de *Corvus*. Quand même il seroit vrai, que la Magistrature de Valérius Corvus, eût été réduite aux fonctions de Consul; il est certain, que ce Consulat auroit dû lui être compté pour le cinquiême, & non pas pour le deuxième, comme l'a cru faussement Cuspinien.

De Rome l'an 452.

Dictateur. Q. FABIUS MAXIMUS.

ſir des Conſuls, pour gouverner la République. En effet le Conſulat étoit preſque réduit alors, à n'être plus qu'un emploi militaire, qui pouvoit être également éxercé par des Dictateurs, comme par des Conſuls. Les [a] Marſes venoient de ſe révolter, & de rompre, par des hoſtilités, les nœuds de leur confédération avec Rome. Sans doute on engagea l'un des deux Conſuls de l'année précédente, à nommer

a La Colonie que Rome envoya à Carſeole, ville des Eques, ſelon Tite-Live, donna occaſion à la révolte des Marſes, au rapport du même Auteur. *Simul Marſos agrum vi tueri, in quem Colonia Carſeoli deducta erat.* Il paroît par ce paſſage de l'Hiſtorien, que la République Romaine avoit aſſigné à la nouvelle Colonie, une portion du territoire voiſin, qui appartenoit aux Marſes. Ceux-cy apparemment irrités, qu'on les dépoüillât de leurs anciens héritages, pour les partager à des nouveaux venus, ſe mirent en devoir de s'oppoſer à cette injuſte uſurpation, les armes à la main. Au reſte, la ville de Carſeole étoit ſituée à la rive droite de l'Anio, ou du Tévéroné, près de la voye Valérienne. Elle s'appelle préſentement *Arſuli.* Les Romains en firent dans la ſuite, une place de ſûreté, où ils confinoient les priſonniers de guerre. Ovide parle de Carſeole dans le quatriême livre des Faſtes. Il dit que le terroir des environs ne convenoit point aux Oliviers, mais qu'en récompenſe il portoit beaucoup de blé.

Frigida Carſeolis, nec Olivis apta ferendis
Terra, ſed ad ſegetes ingenioſus ager.

b Si nous en croyons Tite-Live, la Dictature fut déférée au ſeul Valérius, qui ſe donna pour Colonel général de la Cavalerie, Marcus Æmilius Paulus, & non pas Quintus Fabius, ſelon l'opinion de quelques anciens Auteurs. Il apporte en même tems la raiſon, qui le fait pancher pour Æmilius. Il eſt, dit-il, contre la vrai-ſemblance, que Quintus Fabius, ce perſonnage ſi reſpectable par ſon âge, & par les emplois, dont il avoit été illuſtré, eût éxercé l'office de ſubalterne, par rapport à Valérius. Il ajoûte enſuite, que le ſurnom de *Maximus* avoit donné lieu à la mépriſe. Sur cela, on ne peut diſſimuler, que Tite-Live s'eſt expliqué dans des termes ſi obſcurs, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de leur donner un ſens raiſonnable. Il eſt bien vrai que le ſurnom de *Maximus* étoit commun à Valérius, & à Fabius; mais s'enſuit-il de-là, qu'on aura pû confondre Emilius Paulus avec Quintus Fabius? Le ſurnom de *Maximus*, ne convenoit point au premier; ainſi l'on ne

Fabius Maximus à la Dictature. Ce grand homme s'acquitta de sa nouvelle fonction, avec toute l'habileté, & tout le bonheur, qui le suivoient en tous lieux. Il avoit pris pour son maître de la Cavalerie Æmilius Paulus. Une seule victoire, qu'ils remportérent sur les Marses, dissipa l'armée ennemie. Les rebelles se réfu-

De Rome l'an 452.

Dictateur.

Q. FABIUS MAXIMUS.

couroit aucun risque de se méprendre. L'historien aura peut-être voulu faire entendre, que quelques-uns trompés au surnom de *Maximus*, s'étoient persuadés, que Quintus Fabius avoit éxercé la Dictature, à l'exclusion de Valérius. Quoi qu'il en soit, il est certain, que Tite-Live est repréhensible, en ce qu'il reconnoît le seul Valérius pour Dictateur pendant cette année 452. Les Fastes Capitolins déposent contre lui, sur cet article. On y lit d'une part, le surnom de *Maximus*, attribué au premier Dictateur de l'an 452, & de l'autre on apperçoit sous la même année, le triomphe de Valérius Corvus, avec le titre de Dictateur. Voilà deux Magistrats différents, qui éxercérent la Dictature, l'un surnommé *Maximus*, par les marbres Capitolins, & l'autre appellé Valérius Corvus, dans les Tables Triomphales. Il n'est plus question que de sçavoir le nom de celui qui est désigné par *Maximus*. Tout nous porte à croire, avec Sigonius, & Pighius, que c'est Quintus Fabius *Maximus Rullianus*. La narration de Tite-Live, les Fastes de Cuspinien, qui le fait Collégue de Valérius, pendant l'année 452, la Réputation que ce grand homme s'étoit acquise, & les avantages qu'il avoit remportés contre les ennemis de la République, nous font conjecturer avec raison, qu'on jetta d'abord les jeux sur lui, pour remettre dans le devoir deux Nations rebelles. La Dictature de l'an 452, ainsi partagée entre Fabius & Valérius, nous donne la clef de ce passage izolé, ou Tite-Live dit, que le surnom de *Maximus*, avoit été pour quelques-uns, une occasion d'erreur. *Dictus M. Valerius Dictator, Magistrum Equitum sibi legit M. Æmilium Paulum. Id magis credo quam Quintum Fabium eâ ætate atque eis honoribus Valerio subjectum. Cæterum ex Maximi cognomine ortum errorem haud abnuerim.* Quelle est donc cette erreur ? La voici. On lisoit dans les anciens Fastes, que Valérius *Maximus* & Fabius *Maximus*, avoient été élevés successivement à la Dictature. Comme il n'étoit pas ordinaire de créer consécutivement deux Dictateurs, dans l'espace d'un an, on crut que des deux Magistrats dont les noms se trouvoient réünis dans les Annales, le premier, à sçavoir Valérius, avoit été véritablement Dictateur, & que Quintus Fabius n'avoit eu que le rang de maître de la Cavalerie.

De Rome l'an 452.

Dictateur. Q. FABIUS MAXIMUS.

giérent dans leurs meilleures places, le Dictateur les y força. Il prit trois Villes, a Milionie, Plistine & Frésilie, en peu de jours, & la punition des révoltés fut d'être privés d'une partie de leurs fonds de terre. Par là, le Dictateur pacifia la contrée, & lui accorda ensuite les mêmes droits qu'autrefois. Fabius ne triompha pas, après une expédition, où il ne s'agissoit que de ramener des Alliés à leur devoir. La nature des guerres, où les Généraux étoient employés, contribuoit autant à l'honneur de leur triomphe, que leur valeur, & que leur bonne conduite.

Les allarmes d'une nouvelle guerre firent qu'on eut recours à un second Dictateur. De sçavoir par qui, & comment il fut nommé, c'est ce que nous n'avons point appris de l'histoire embroüillée d'une année, où Tite-Live lui-même se trouve défectueux. Voicy

asti Capit.

a Il semble que Tite Live ne s'accorde pas avec lui-même, sur la situation des Villes *Milionia*, & *Plestina*. Icy il dit que *Milionia* étoit de la dépendance des Marses, & dans un autre endroit du dixiéme livre de son Histoire, il rapporte, que cette Ville fut enlevée aux Samnites, par les Romains. Au livre neuviême, il parle d'une ville de Plistie, que Cluvier croit être la même que Plestine. Il place celle-cy dans le Samnium, & lui donne le titre de ville alliée de Rome. Cependant, voicy qu'il la reconnoît, pour être de la dépendance des Marses. Sigonius, pour sauver la contradiction, soupçonne que *Milionia* & Plestine, étoient deux villes différentes de Milonia & de Plistie. Ainsi, selon lui, les deux premiéres auroient appartenu aux Marses, & les deux autres aux Samnites. Mais il n'apporte aucunes preuves, pour appuyer sa conjecture. D'ailleurs l'Abbréviateur d'Etienne compte Milonia, parmi les villes qui confinoient avec le Samnium, & le canton des Péligniens. Enfin il est assés ordinaire aux anciens Auteurs, de confondre les Marses avec les Samnites. Ces deux Peuples étoient limitrophes, & unis d'interêts, contre les Romains, leurs ennemis communs, & par consequent ils étoient censés ne composer qu'une même nation. Pour la ville de Fresilia, il est évident, par le récit de Tite-Live, qu'elle étoit située dans le voisinage des deux premiéres.

ce que nous en avons recuëilli. Les Etrusques avoient pris les armes de nouveau, & le contre coup des broüilleries domestiques, qui s'étoient élevées dans l'Etrurie, sembloit devoir tomber sur la République. Deux puissantes familles, l'une qu'on nommoit des Arétins, l'autre des Cilniens, avoient causé la tempête. Cilnius étoit le chef de la maison Cilniene. Ses grands biens excitoient la jalousie des Arétins, qui, par leur crédit, firent prendre les armes aux Etrusques, pour chasser Cilnius de sa patrie. Il faut bien que celui-cy eût pris des engagements avec Rome, qui dês-lors, par ses négociations, faisoit entrer dans ses intérêts les plus puissantes maisons de son voisinage. Quoi qu'il en soit; la République jugea qu'il faloit marcher au secours de Cilnius, & réprimer la faction de ses envieux. On choisit donc un Dictateur, que l'on s'avisa de tirer du long oubli, où les Comices l'avoient plongé, depuis bien des années. C'étoit Valérius Corvus, surnommé Maximus, qui dês-lors avoit été quatre fois Consul. Il fut nommé à la Dictature, pour la seconde fois. Ce grand homme reparut tout à coup sur la scéne. Quoi que dans un âge fort avancé, il prit encore la conduite d'une armée. Son maître de la Cavalerie fut P. Sempronius Sophus, homme habile tout à la fois, & dans le métier des armes, & dans la sçience des loix. Il parut néanmoins s'oublier, dans une occasion, où il devoit avoir égard, & aux loix de la guerre, & à la prudence d'un Capitaine. Aussi-tôt que l'armée Romaine eut pénétré dans l'Etrurie, & qu'elle fut à portée de l'ennemi, Valérius se souvint, qu'il étoit entré du

De Rome l'an 452.
Dictateur.
Q. FABIUS MAXIMUS.

Tit. Liv. l. 10.

Fast. Capit.

De Rome l'an 452.

Dictateur. Q. FABIUS MAXIMUS.

Tit. Liv. l. 10.

défaut dans la cérémonie de ſon inſtallation. Le ſcrupule le fit retourner à Rome, pour y prendre de nouveaux auſpices. Durant ſon abſence, le Maître de la Cavalerie oſa faire une courſe, ſans en avoir reçû l'ordre, & tomba dans une embuſcade, que les ennemis lui avoient dreſſée. La rencontre ne fut pas avantageuſe aux Romains. On leur enleva quelques drapeaux, grand nombre de leurs gens furent tués, & le reſte fut diſſipé, & contraint à retourner au camp. La nouvelle de cette défaite excita plus de trouble à Rome, que la perte ne le méritoit. Mais des hommes accoûtumés à la proſpérité ſont effrayés des moindres déſavantages. En ſigne de deüil, on ceſſa de rendre la juſtice, comme on avoit coûtume de faire, lorſqu'une armée entiére avoit été miſe en piéces. On fortifia les corps de garde aux portes de la ville, on leva, dans tous les quartiers, des Bourgeois, pour faire ſentinelle ſur les remparts. On y fit tranſporter des armes de toutes les ſortes. Enfin on prit le ſerment de toute la jeuneſſe, qui fut enrollée, & conduite au camp par le Dictateur. Valérius à ſon arrivée, trouva les choſes en meilleur état, que la renommée ne le publioit. Le maître de la Cavalerie, après la diminution de ſes forces, avoit changé de poſte, & s'étoit campé dans un lieu plus ſûr, & moins abordable. Les Manipules qui avoient perdu leurs enſeignes, s'étoient réduits de honte & de dépit, à paſſer les jours & les nuits hors du camp, ſans avoir de tentes, & ſans être à couvert. Enfin l'armée entiére ne ſoupiroit qu'après un combat, pour avoir ſa revanche. Lorſque le Dictateur eut été témoin

De Rome l'an 452.

Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

moin de l'heureuſe diſpoſition de ſes troupes, il les fit paſſer dans les campagnes de a Ruſſelles, l'une des douze Capitales de l'Etrurie, aſsês proche de la mer, & au voiſinage b du lac Prilis. Les Etruſques ſuivirent les Romains dans leur marche, & fiers de leur premier ſuccês, ils eſpérérent de vaincre encore, dans une action générale. Cependant ils ne négligérent pas les ruſes de guerre, qui leur avoient réüſſi. Ils obſervérent, qu'à quelque diſtance du camp Romain, Fulvius l'un des Lieutenants généraux du Dictateur, s'étoit emparé d'un fort, qu'il deffendoit avec un aſsês bon nombre de troupes. A portée du fort, on voyoit les ruïnes d'une bourgade, où les Romains avoient mis le feu, à leur paſſage. Là, les Etruſques crurent pouvoir dreſſer une embuſcade à Fulvius, l'y attirer par l'eſpérance du pillage, & ſurprendre ſon poſte, s'il en ſortoit. Ils cachérent donc grand nombre de ſoldats, dans les maſures des maiſons renverſées, & ne montrérent aux yeux des Romains, que des troupeaux, paiſſants l'herbe, crûë dans le village, depuis qu'il étoit déſert. Un Officier Etruſque déguiſé en Berger, conduiſoit les troupeaux, & les montroit aux Romains, comme une amorce. Fulvius ne ſe laiſſa pas ſéduire par les apparences. Nul des ſiens ne quitta ſon poſte. Pour lors le chef de ces prétendus bergers s'avança juſques ſous les remparts du fort, & cria, d'une voix haute, aux bergers ſes camarades,

a Nous avons donné la poſition de Ruſſelle, dans le premier volume de cette Hiſtoire, livre troiſiême, page 301, note z.

b Le lac Prilis, à qui Pline donne le nom de Fleuve, eſt aujourd'hui connu, ſous le nom de *Lago di Caſtiglione.*

De Rome l'an 452.
Dictateur.
M. VALERIUS CORVUS.

Pourquoi restés-vous si long-tems dans le village? Que ne conduisons-nous, en diligence, nos bestiaux, au camp des Romains? Il nous sera ouvert à nôtre arrivée. Le maître des pâtres prononça ces paroles en langage Etrurien. Par bonheur, Fulvius avoit des Cérites dans son détachement. Ceux-cy quoy, qu'Etrusques d'origine, étoient Romains d'inclination, & Céré leur ville natale, depuis long-tems, avoit été érigée en Colonie Romaine. Par l'ordre de Fulvius, ils observérent les maniéres, & le langage du prétendu berger. Ils connurent qu'il ne parloit point le jargon des païsans d'Etrurie, & que son air n'avoit rien de rustique. Sur le rapport qu'ils en firent à Fulvius, *Allés*, leur dit le général Romain, *criés au berger, de dessus le rempart, qu'il n'est pas plus aisé de tromper les Romains, que de les vaincre.* A ces mots, l'Etrusque, qui vit son stratagême découvert, ne feignit plus, & donna ordre à ses troupes embusquées, de sortir du village, & de paroître dans la plaine. Fulvius les vit marcher enseignes déployées, & à leur nombre, il jugea qu'il n'étoit pas capable d'en soûtenir l'attaque. Il envoya donc chercher du secours dans le camp du Dictateur, qui n'étoit pas éloigné. Cependant les Etrusques assiégérent le fort, & Fulvius fit une vigoureuse résistance. Tandis que le brave Lieutenant général combat avec courage, la nouvelle arrive au camp, du péril où le détachement Romain étoit exposé. Qui pourroit exprimer l'ardeur qu'eurent les Légions, de voler à sa délivrance? Tout les y excitoit, leur valeur naturelle, l'amour de leurs camarades, & le desir de vanger l'affront qu'on venoit de recevoir, pendant

De Rome l'an 452.

Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

l'abſence du Dictateur. On prévenoit l'ordre des Généraux, pour prendre les armes, & pour ſe ranger ſous les étendars. Tout ce qu'on put faire fut d'arrêter l'impétuoſité du ſoldat, & de le contraindre à n'aller pas, à la débandade, donner ſur l'ennemi. Ce qui augmentoit l'empreſſement, c'étoit les cris des combattants, qu'on entendoit de loin, & qui redoubloient, à méſure que les attaques recommençoient. Les Romains donc s'exhortoient mutuellement à hâter le pas, & animoient leurs enſeignes à marcher avec viteſſe. Plus le prudent Dictateur voit d'ardeur dans ſes ſoldats, plus il s'efforce de la modérer. Il ordonne qu'on ne marche qu'avec lenteur. Cependant Fulvius avoit toutes les forces de l'Etrurie ſur les bras, car l'armée entiére des Thuſques s'étoit raſſemblée autour du fort. Sans ceſſe il venoit au Dictateur des exprês, pour lui annoncer le péril, où les aſſiégés étoient expoſés. Valérius lui-même voyoit, d'une hauteur, le danger de ſes Romains; mais il n'en étoit pas ébranlé. Il ſe perſuadoit que les aſſiégés trouveroient, dans leur valeur, aſſés de reſſources, pour ſoûtenir, encore quelque tems, l'effort de l'ennemi. D'ailleurs il étoit à portée de leur prêter ſecours, dans l'extrême beſoin, & il regardoit comme un point capital, de laiſſer les Etruſques conſumer leur feu, à l'attaque d'un rempart. Le deſſein étoit ſage, il fut ſuivi d'un heureux ſuccês. Le Dictateur avançoit toûjours; mais aſsês lentement pour ne pas fatiguer ſes troupes. Le retardement même irritoit le deſir, qu'elles avoient d'en venir aux mains. Enfin l'armée Romaine arriva ſi proche de l'ennemi, qu'on eût pû dês-lors en-

De Rome l'an 452.
Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

trer en action. Le Dictateur, qui vouloit surprendre les Etrusques, n'avoit point laissé d'espace à sa Cavalerie, pour pouvoir s'arranger sur les aîles de l'armée, &pour aller fondre, de-là, sur les bataillons ennemis. Sa seule infanterie faisoit face à la premiére ligne de l'infanterie Etrusque. C'étoit un artifice. Corvus avoit ménagé entre les divers corps de ses fantassins, de grands intervalles, par où la Cavalerie auroit un passage libre,pour aller à l'ennemi. En effet, dês que les Romains eurent poussé le premier cri, ce ne fut point l'infanterie qui donna. Les escadrons Romains passérent à travers les gens de pié, & à toute bride, ils vinrent à l'attaque des bataillons Etrusques. Ceux-cy ne s'y attendoient pas. Comme ils n'étoient pas préparés à soûtenir l'irruption soudaine de la Cavalerie, ils furent effrayés, & déconcertés. Ainsi le détachement de Fulvius, quoi qu'il n'eût été secouru qu'un peu tard, & qu'il se trouvât investi de tous côtés, eut le tems de respirer. Les troupes fraîches, que le Dictateur avoit amenées, furent les seules qui donnérent. Pour lors, le combat ne fut ni long, ni douteux. Les Etrusques mis en désordre, reprirent le chemin de leur camp. Quelques uns y arrivérent, & s'y entassérent dans un coin. Ceux qui voulurent en sortir, s'embarrassérent sous les portes, trop petites pour un si grand nombre de fuïards. La plus grande partie des vaincus, monta sur les remparts du camp, ou afin de s'y deffendre, ou afin de trouver une issuë, pour échaper. Un bonheur leur en procura la facilité. Du côté des retranchements, où ils s'étoient retirés, le rempart de gazon, avoit été mal construit. Il fondit

tout-à-coup ſous leurs piés. Ce fut une bréche que le hazard ouvrit à leur évaſion. Ils en profitérent, & ils en rendirent graces aux Dieux. Par-là, bon nombre des ennemis ſe ſauva ; mais la pluſpart ſans armes. Le nouvel échec affoiblit extrémement les Etruſques. Ils reconnurent, par leurs pertes, que leur Etat panchoit vers ſa ruïne. Ils eurent donc recours à la clémence du Dictateur, & le ſuppliérent de leur accorder une ſuſpenſion d'armes, & la permiſſion d'envoyer à Rome, pour y traiter de la paix. Valérius ſe laiſſa fléchir ; mais il éxigea des vaincus, qu'ils fourniroient aux vainqueurs des vivres pour deux mois, & à ſes troupes la ſolde d'une année. Ces conditions n'étoient que préliminaires. Le Sénat & le Peuple délibérérent, à la Ville, s'il étoit à propos de faire grace aux Suppliants. Du moins on ne la leur fit pas entiére, & on leur accorda ſeulement une trêve de deux ans. L'action de Valérius Corvus étoit trop importante, & ſa conduite avoit paru trop ſage, pour n'être pas récompenſée. On lui accorda l'honneur du triomphe, & a il entra pompeuſement à Rome, le dixiême jour d'avant les Kalendes de Decembre. C'étoit pour la quatriême fois qu'il triomphoit.

De Rome l'an 452. Dictateur. M. VALERIUS CORVUS.

a *Faſt. Capit.*

La République étoit trop redevable à Valérius, pour le replonger encore une fois dans l'obſcurité. Elle honora ſa vieilleſſe par un nouveau Conſulat, où elle l'éleva pour la cinquiême fois. Le Collégue

De Rome l'an 453. Conſuls. M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

b Quoi que Valérius Corvus, ait eu auſſi le ſurnom de *Maximus*, Selon la remarque d'Aule-Gelle, il faut cependant prendre garde de le confondre avec un autre Valerius *Maximus*. Celui-cy n'avoit point encore été Dictateur, & ne triompha qu'une ſeule fois.

De Rome l'an 453.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.
Fast. Capit.

que Rome lui donna, fut un Q. Apuléïus, surnommé Pansa. Lorsqu'on tint les Comices, au champ de Mars, pour l'élection des Consuls, pendant un interregne, Valérius étoit encore au camp. Ainsi ce grand homme fut choisi durant son absence. Les suffrages publics favorisérent aussi le généreux Fulvius, qui par une constante résistance, avoit deffendu un fort, contre toute l'armée des Etrusques, & qui, par sa bravoure, avoit préparé à son Dictateur le chemin de la victoire. De Lieutenant général, qu'il étoit à l'armée, il fut fait Préteur à Rome, & par-là, il entra pour la premiére fois dans les grandes Magistratures. Tant il est vrai, que dans ces tems fortunés de la République, nul service important ne demeuroit sans récompense! Les nouveaux Consuls ne se trouvérent pas embarrassés, à soûtenir des guerres difficiles, contre de puissantes Nations. Les Samnites, tant de fois vaincus, gardoient les traités qu'ils avoient faits avec Rome, plûtôt par impuissance de reprendre les armes, que par un amour sincére de la paix. Les Etrusques, de leur côté, restoient tranquilles, aprês leurs pertes, & joüissoient de la trêve que Rome leur avoit accordée. C'étoit le destin de Rome, d'être troublée au-dedans, dês qu'elle n'avoit plus d'ennemis au-dehors. Deux Tribuns du Peuple d'une même famille, & qui, selon les apparences, étoient freres, entreprirent de broüiller le Peuple, avec la Noblesse. Leur nom étoit Ogulnius, & le prenom de l'un étoit, Quintus, & de l'autre, Cneïus. Ces deux freres mirent tout en œuvre, pour soulever le corps entier de la Commune, contre les Patriciens; mais

Tit. Liv. l. 10.

depuis peu les plus factieux Plébéïens avoient été transportés ailleurs, & par le grand nombre des Colonies, qu'on avoit conduites dans les régions conquises, le Sénat avoit purgé la ville de la plus séditieuse populace. Les Ogulnius bornérent donc leur entreprise, à susciter les chefs Plébéïens, contre le corps Patricien.

De Rome l'an 453.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

Jusqu'icy Rome avoit partagé tous les honneurs publics, entre les deux partis, avec une égalité, qui avoit mis de l'union dans tous les ordres de la République. Les Plébéïens avoient leur part au Consulat, à la Préture, à la Censure, à l'Édilité Curule, & à la Questure. On élevoit à ces charges un nombre égal de Patriciens, & de Plébéïens. Il ne restoit plus que le Sacerdoce, ou plûtôt il ne restoit plus que le Collége des Pontifes, & que celui des Augurs, dont l'entrée n'eut pas été ouverte aux familles Plébéïennes. L'empire sur le culte des Dieux, étoit un reste de distinction, que la Noblesse s'étoit conservée à elle seule, & la roture ne lui avoit donné, sur cela, que de légéres atteintes. Ce fut là justement [a] la pomme de discorde, que les

[a] Il n'est pas étonnant que dans un Etat populaire, la dignité de Pontife, & d'Augur, eût picqué l'ambition des Plébéïens. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit, en différents endroits de nôtre Histoire, touchant les prérogatives inséparables du Pontificat, & de l'Augurat. Nous ajoûterons seulement, que les Pontifes étoient honorés de toutes les distinctions attachées à la suprême Magistrature. Ainsi ils avoient à leur suite, & à leurs ordres, des Appariteurs, des Scribes, & des Crieurs publics. Ils marchoient toûjours escortés de deux Licteurs, si l'on en croit la conjecture des Auteurs modernes. La Prétexte, ou la Robbe bordée de pourpre, étoit leur habit ordinaire. Il est hors de doute, que la République leur déféra les honneurs de la chaire Curule, puisqu'elle accorda le même droit aux Vestales, & aux Flamines de Jupiter, de Mars, & de Quirinus, quoi qu'ils fussent d'un rang inférieur aux Pontifes. Enfin il n'en fut pas de la

De Rome l'an 453.

Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

Ogulnius jettérent dans la ville, pour la diviser. Ils dressérent une requête, & demandérent au Peuple

dignité Sacerdotale, comme des Magistratures civiles. Celles-cy n'étoient que passagéres, & n'avoient qu'un tems limité. Pour le Sacerdoce, ceux qui en étoient une fois revêtus, ne le perdoient qu'avec la vie; à moins qu'ils n'eussent été convaincus de crime. Alors ils étoient dégradés par le suprême Pontife, qui avoit inspection sur le Collége Pontifical; & l'on en substituoit un autre en la place du coupable. Parmi ces priviléges, dont ils conservérent toûjours la possession, le plus considérable, fut celui qui les soustraïoit à la jurisdiction du Peuple, & du Sénat, en matiére civile & criminelle.

A l'égard des Augurs, outre qu'ils portoient par distinction la Robbe bordée de pourpre; comme les Magistrats du premier ordre, ou la Trabée teinte en écarlate, selon l'opinion de quelques-uns, on sçait par ce que nous avons dit, dans les volumes précédents, de quelle considération ils furent dans l'ancienne Rome. Arbitres en quelque sorte, des Loix, des assemblées, & des délibérations publiques, ils pouvoient, sous prétexte de Religion, surseoir une entreprise sérieuse, de la part des Dieux, dont ils se disoient les interprêtes, & les députés. Souvent même, il leur arrivoit d'annuller un Decret du Sénat, ou un Plébiscite. Aussi leur authorité devint tellement respectable, que pour quelque raison que ce fût, ils n'étoient point sujets à la dégradation. La dignité Augurale, qu'ils possédoient à perpétuité, les mettoit à couvert de toutes les poursuites criminelles. Cette prérogative n'avoit d'autre fondement, que les préjugés d'un Peuple superstitieux. Les principes de la sçience Augurale passoient pour autant de Mystéres sacrés, qu'on ne pouvoit, sans irréligion, révéler aux profanes. Pour cette raison, ceux qui étoient admis dans le collége des Augurs, s'engageoient, par les serments les plus inviolables, de dérober ces secrets à la connoissance du public. Comme il étoit de leur interêt de ne point divulguer un art, dont ils connoissoient eux-mêmes la vanité, ils sçavoient admirablement mettre à profit l'illusion commune, pour s'acquerir du crédit, & un empire absolu sur les esprits. Dans la crainte donc, qu'un Augur ne se crût délivré de ses serments, s'il venoit à perdre sa dignité, les Législateurs voulurent qu'elle fût inaliénable. L'éxercice d'un ministére de cette importance, demandoit sans doute une grande précaution, dans le choix du sujet. Selon les loix, il devoit être sain de corps, & d'esprit. Un Augur atteint d'une maladie, ou d'un ulcére ne pouvoit licitement s'acquiter de ses fonctions. Tant de droits attachés à l'Augurat, déterminérent les Empereurs Romains à se parer du titre d'*Augur Maximus*, ou de Maître du collége des Augurs, pour se donner à eux-mêmes plus de relief aux yeux du Peuple, & plus d'étenduë à leur puissance.

assemblé

De Rome l'an 453.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

assemblé, qu'il fût permis à tant de Plebéïens, illustrés par des Consulats, & par des triomphes, d'avoir part au Pontificat, & d'être admis parmi les Augurs. Depuis le tems de Numa Pompilius, on n'avoit jamais compté plus de quatre Pontifes à Rome. Pour les Augurs, Romulus qui les avoit institués, n'en avoit choisi que trois, un de chaque Tribu. Dans la suite ce nombre s'étoit augmenté, & quoiqu'on ignore en quel tems l'addition s'étoit faite, il paroît qu'on en avoit ajoûté trois autres, aux trois premiers. C'étoit justement six Augurs, qui pourtant, selon la superstition d'alors, devoient toûjours être en nombre impair. La subtilité, en quelque sorte, avoit trouvé le moyen de réparer l'atteinte, qu'on avoit donnée à la Religion. On compta les trois de la premiére institution, & les trois de la seconde création, comme séparément. Cependant au tems, où l'on agita la question de faire entrer les Plébéïens dans le collége Augural, il ne se trouvoit plus que quatre Augurs à Rome. Peut-être que la mort venoit d'en enlever deux. Quoiqu'il en soit, les Ogulnius présentérent leur requête. Elle portoit, *qu'on ajoûtât cinq Pontifes Plébéïens, aux quatre Patriciens, & que comme le collége des Augurs étoit, pour lors, réduit à quatre Têtes, on y ajoûtât cinq nouveaux sujets, tous tirés d'entre le Peuple.* Ces neuf Augurs devoient être trois fois trois, aprés la troisiême création, & faire un nombre impair, conformément à la Loi. On ne peut croire avec quel chagrin la Noblesse se vit enlever ce dernier titre, qui la distinguoit encore de la Commune. Mais l'expérience du passé la rendit moins vive,

De Rome l'an 453.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

à soûtenir un droit aussi ancien que Rome.

Les Patriciens avoient éprouvé, combien leur résistance avoit été vaine, lorsqu'ils avoient tenté d'exclûre les Plébéïens du Consulat. Ils ne laissérent pas de répandre dans le public, *que l'innovation, qu'on alloit faire, étoit un attentat contre les Dieux, qui sçauroient vanger leur majesté méprisée. Ciel !* ajoûtoient-ils, *détournés les maux dont nous sommes menacés* ! Ces plaintes naissoient de la défiance. La faction du Peuple avoit toûjours été victorieuse, dans toutes les contestations, qu'elle avoit euës avec la Noblesse. Il se trouva pourtant un Patricien, qui par pure bizarrerie, ce semble, entreprit de soûtenir le droit de son corps. C'étoit ce fameux Appius Claudius, qui pourtant durant sa Censure, étoit devenu tout Plébéïen d'inclination. Le caprice, ou de nouveaux intérêts, l'avoient ramené au parti de ses Peres, & celui-même qui avoit avili le Sénat, jusqu'à y introduire des fils d'Affranchis, redevint le plus zélé deffenseur de la Noblesse. Il oublia même son ancien projet, de prophaner le Sacerdoce, en le livrant aux mains les plus viles. Appius harangua donc le Peuple, en faveur du parti Patricien. Comme sa harangue ne contenoit guére, que des redites, & qu'elle rouloit toute, sur ce qu'on avoit publié autrefois, pour empêcher les familles Plébéïennes de fournir, tous les ans, un Consul à la République, l'histoire ne nous l'a point transmise. L'adversaire d'Appius fut un Plébéïen, d'une grande distinction. P. Decius Mus, que nous avons vû deux fois Consul, une fois Dictateur, & une autre fois Censeur, parla pour le Peuple, avec toute la dignité que lui donnoient ses

emplois, ſon crédit, & ſa réputation de vertu. Il oppoſa aux vieilles objections d'Appius, les anciennes réponſes, que les deffenſeurs des Plébéïens y avoient faites, de tout tems, lorſqu'il s'étoit agi de les admettre aux premiéres dignités. Son diſcours eut des traits nouveaux, que les Hiſtoriens n'ont pas omis, & que nous ne laiſſerons pas échapper.

De Rome l'an 453. Conſuls. M. Valerius Corvus, & Q. Apuleïus Pansa,

L'Orateur du Peuple s'efforça de montrer, que le miniſtére des Plébéïens, dans les fonctions du Sacerdoce, ne ſeroit pas moins favorablement reçû des Dieux, que celuy des Patriciens. La preuve qu'il employa, étoit domeſtique, & récente. Décius cita l'exemple de ſon Pere, qui depuis environ quarante-ſix ans, s'étoit dévoüé aux Dieux, pour le ſalut de la Patrie. Décius le Pere étoit Conſul alors, & il avoit pour Collégue T. Manlius. Ces deux grands hommes faiſoient enſemble la guerre aux Latins; mais Décius avoit été le ſeul, qui s'étoit livré aux Dieux Manes, & qui, ſelon le préjugé d'alors, avoit mérité la victoire, par l'effuſion de ſon ſang. Un ſi agréable ſouvenir, devoit tout à la fois faire honneur au fils d'un tel Pere, & concilier les eſprits aux Plébéïens, qui de leur corps avoient fourni un Conſul ſi généreux; & une victime ſi favoriſée du Ciel. Ce fut ſur-tout en cet endroit, que l'éloquence de Décius triompha. Il repréſenta ſon Pere, à la tête des Légions Romaines, la robbe retrouſſée, & élevé ſur un dard, prononçant les paroles de ſon dévoüement. Cette peinture vive fut ſuivie de ces paroles. *Quoy donc, le Sacrifice que fit alors un Plébéïen, fut-il moins recevable, que ne l'eût été celuy du Patricien Manlius, s'il s'étoit dévoüé, comme mon Pere? Quoy? ce même Dé-*

Tit. Liv. l. 10.

De Rome l'an 453.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

cius, qui donna une preuve si éclatante de sa piété, n'auroit pas pû parvenir au Sacerdoce, s'il l'avoit demandé? Quoy? sa naissance l'auroit exclu d'un ministére, dont sa vertu l'avoit rendu digne? Appius osera-t-il dire, qu'il apportera des mains plus pures, que celles de mon Pere, à nos cérémonies de Religion? Que l'on compte, si l'on peut, les vœux que tant de Consuls, que tant de Dictateurs Plébéïens, ont faits aux Dieux, soit en partant pour la guerre, soit au fort des combats! Ces vœux n'ont-ils pas été éxaucés? J'en atteste leurs victoires, & les triomphes qui les ont suivis! Depuis que nos Plébéïens sont entrés dans les premiéres places, leur reste-t-il rien qu'ils puissent envier à l'ancienne Noblesse? Si quelque nouvelle guerre venoit à s'allumer, le Sénat & le Peuple auroient-ils plus de confiance en des Chefs, tirés d'entre les Nobles, qu'en ceux d'une naissance Plébéïenne? La République nous a illustrés par toutes les marques d'honneur, qui donnent de la prééminence, & de la distinction. Siéges Curules, habits de pourpre, vestes brodées, robbes semées de palmes, couronnes triomphales, droit de suspendre à sa porte les dépouilles de l'ennemi, enfin toutes les prérogatives de la valeur, vous nous les avés accordées. Qui vous empêche, de nous rendre participants des titres, & des ornements des Pontifes, & des Augurs? Quoy? un Plébéïen, qu'on voit entrer dans Rome en triomphe, [a] paré comme un Jupiter, qu'on proméne par la ville dans un char doré, que l'on conduit

[a] La statuë érigée à Jupiter dans le Capitole, étoit parée d'une robbe brochée d'or. Tel fut l'ornement de ceux à qui l'on accordoit les honneurs du Triomphe. Pour cette raison, Vopiscus appelle cet habit de parade, *Capitolina Palmata*, ou selon quelques-uns, parce que la coûtume s'établit d'emprunter la robbe même de Jupiter Capitolin, pour en revêtir les Triomphateurs.

aux acclamations du Peuple jusqu'au Capitole, ne sera pas jugé digne de paroître en la presence des Dieux, la tête voilée, le couteau à la main, pour frapper des victimes, ou portant un vase, pour des libations? Quoy? l'on souffrira que nous inscrivions au bas de nos portraits les titres, de Consul, de Dictateur, de Censeur, de Triomphateur même, & l'on n'y pourra soutenir la lecture du titre de Pontife, ou d'Augur? J'ose le dire, Rome n'aura pas plus lieu de se plaindre de nous avoir élevés au Sacerdoce, qu'elle s'est repentie de nous avoir admis au Consulat. Les Dieux mêmes, non ces Dieux, que nous honorons si parfaitement dans le particulier, ne refuseront pas nôtre ministére, dans les cérémonies publiques. La possession où l'on nous a déja mis de deux Sacerdoces respectables, a-t-elle été désapprouvée des Immortels? Du corps Plébéien, depuis long-temps, on a tiré la moitié des Décemvirs, à qui l'intendance sur les livres des Sybilles a été confiée. C'est d'entre nous qu'on choisit des Prêtres, pour la cérémonie des [a] *Jeux Séculaires, en l'honneur d'Apollon. Pour vous Pontifes, & Augurs Patriciens, ne soyés point jaloux de la demande, que deux généreux Tribuns du Peuple font aujourd'huy, en faveur des Plébéiens! Ils ne prétendent pas vous dé-*

De Rome l'an 453.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

a Tite-Live semble ne parler ici, que des jeux institués uniquement en l'honneur d'Apollon. Il est bien vray que les Décemvirs présidérent à cette fête. Mais il n'est pas moins sûr qu'elle étoit inconnuë aux Romains, dans les tems que nous parcourons. Tite-Live luy-même ne fixe l'institution de ces jeux qu'à l'année 542. Il est donc assès vraysemblable, qu'il s'agit ici des Jeux Séculaires, que les Romains célébroient pour honorer leurs Dieux, & entre autres, Apollon, & Diane. Des trois jours destinés à cette solemnité, le premier étoit employé à des Jeux de Theâtre, en l'honneur d'Apollon & de Diane, le troisiéme se passoit à chanter des hymnes, à la loüange de ces deux divinités, comme nous le remarquerons ailleurs, en parlant de l'ordre, & de la pompe des Jeux Séculaires.

De Rome l'an 453.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

placer. Vous étiés quatre Pontifes, vous resterés tous quatre au service des Dieux. Les quatre Augurs de vôtre corps ne cesseront point d'observer le Ciel. Si, d'entre nous, on choisit quatre nouveaux Pontifes, & cinq Augurs, pour faire le nombre impair, c'est du secours que l'on vous procurera. On vous donnera des aides dans les fonctions Sacerdotales, comme on vous en a donné, dans l'administration des affaires civiles, dans la conduite des armées, & pour le dénombrement du Peuple. Nôtre élévation ne préjudiciera point à la vôtre. Appius se trouvera-t-il déshonoré, d'avoir un Plébëien pour Collégue, dans le Sacerdoce, luy qui ne s'est pas fait un déshonneur, d'avoir, dans la Censure, & dans le Consulat, un Plébëien pour associé? Auroit-il honte de devenir Maître de la Cavalerie, sous un Dictateur Plébëien? Hé! quelle est donc la source de cette Noblesse, dont il se vante, & dont il prétend tirer tant d'avantage? Un Attus Clausus, qui prit ensuite le nom d'Appius Claudius, vint de la Sabinie à Rome. Nos Patriciens le reçurent dans leur corps, & le voilà tout à coup associé à la Noblesse. Que luy demandons nous autre chose, sinon qu'il nous admette au nombre des Pontifes, & des Augurs, comme nous avons placé le premier de ses Ancêtres, parmi nos Patriciens? Du moins nous apporterons avec nous, dans les Colléges Sacerdotaux, où nous entrerons, de grands mérites, d'importants services, & une longue suite de dignités. Quoy donc, Appius, vous entendrons nous toûjours rebattre, que les Patriciens seuls, peuvent montrer une race certaine, & une longue suite d'ayeux? Vous verrons nous fonder, sur cela seul, la prétention de dominer à la ville, & dans les camps? Remontons à l'origine de ce titre, qui vous rend si fiers. Etes vous

descendus du Ciel, avec la qualité de Patriciens? Non, sans doute. Vos Ancêtres la reçurent de Romulus, parce qu'ils pouvoient montrer un Pere de condition libre. Et moy, je puis montrer un Pere honoré du Consulat, & mon fils pourra se vanter, que son Ayeul, & son Pere ont tenu les prémiers rangs de la République. Mais à quoy bon tant de raisonnements? Nos adversaires ne cherchent qu'à chicaner. Ils n'ignorent pas que nous emportons tout ce qu'ils nous refusent. Je suis donc d'avis, Romains, que vous authorisiés, par vos suffrages, la Requête, que les Ogulnius vous ont présentée.

De Rome l'an 453.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

Ce discours fut prononcé devant les Curies assemblées, & déja il avoit été réglé, que les Tribus seroient convoquées, pour décider l'affaire, dans des Comices plus respectables, que ceux des Curies. Il paroissoit immanquable, que les Plébéïens l'emporteroient sur les Patriciens; mais ceux-cy mirent en œuvre un artifice, qui leur avoit réüssi plus d'une fois. Ils gagnérent quelques Tribuns du Peuple, qui firent opposition à la Loy. L'Assemblée par Tribus fut donc remise au lendemain. Pour lors les Tribuns opposants se désistérent de leur protestation, sur l'avis, & à la priere de leurs Collégues. Ainsi l'affaire fut terminée en faveur des Plébéïens, d'un consentement presque unanime. Sur le champ, les Tribus choisirent quatre nouveaux Pontifes, d'entre le Peuple, & cinq nouveaux Augurs. Le Pontificat fut accordé à Décius Mus, qui venoit de deffendre la cause de son parti, à Sempronius Sophus, à C. Marcius Rutilus, & à M. Livius Denter. Pour les cinq Augurs tirés du Peuple, qu'on adjouta aux quatre Augurs Patriciens, leurs noms étoient C. Genucius,

De Rome l'an 453.

Consuls. M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

Florus epitome. 89.

P. Ælius Pætus, M. Minucius Feſſus, C. Marcius, & T. Publilius. Ainſi le Collége des Pontifes, & celuy des Augurs, furent compoſés, le premier de huit perſonnes, & le ſecond de neuf. Cet arrangement au reſte ſubſiſta juſqu'à la Dictature de Sylla, qui fit monter au nombre de quinze les Pontifes, & les Augurs.

La Loy Ogulnia étoit l'ouvrage de deux Tribuns du Peuple. A ſon tour le Conſul Valerius entreprit, de faire revivre une autre Loy, dont il trouvoit l'origine dans ſa famille. On ſçait que la Maiſon Valeria, de tout temps, avoit été attachée aux interêts du Peuple. Valerius Poplicola, l'un des prémiers Conſuls de la République, après l'expulſion des Tarquins, avoit établi, que, dans les affaires criminelles, l'accuſé ſeroit en droit d'appeller au Tribunal du Peuple. Souvent les Patriciens, par leur crédit, avoient troublé l'éxécution d'un Edit, qui mettoit les plus foibles à couvert de leurs violences. Un autre Valerius, dans la ſuite, renouvella la Loy; mais l'autorité des plus puiſſants l'avoit, encore une fois, fait tomber dans l'inobſervation. On condamnoit donc encore d'infortunés Plébéïens à la mort, malgré leur appel au Peuple aſſemblé.

Cette cruelle injuſtice toucha Valerius Corvus, à ſon cinquiême Conſulat. La paix qui regnoit à Rome, luy donnoit occaſion d'oſer rappeller une Loy négligée, dont le Peuple étoit redevable à ſa famille. Il la conçut donc en des termes plus précis qu'autrefois; mais pour toute punition contre les infracteurs, il adjouta ſeulement, que, *quiconque dans une affaire, où il s'agiroit de la vie d'un Citoyen, n'auroit*

roit point d'égard à ſon appel au Peuple, ſeroit cenſé commettre une action injuſte & déraiſonnable. On n'encouroit donc point d'autre peine en contrevenant à la nouvelle Loy, qu'une flétriſſure, toûjours honteuſe à la memoire d'un homme d'honneur. Punition legére, pour des tems plus corrompus! Mais alors elle ſuffiſoit à contenir des Romains, qui ſe picquoient de vertu, & qui n'étoient choiſis pour les grands emplois, qu'autant qu'ils ſe conſervoient dans une réputation ſaine. Il ne faut pas, au reſte, confondre cette Loy de Valerius, avec une autre, que portera dans la ſuite Porcius Læca, ſur les appellations au Peuple. Porcius adjouta à celle-cy, *que ceux-mêmes qui ne ſeroient condamnés qu'au foüet, pourroient appeller devant les Centuries aſſemblées.*

De Rome l'an 453.
Conſuls.
M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

Cic. pro Rabirio perd. reo & Denarius citatus ab ant Auguſtino.

Ces occupations tranquilles du dedans, ne laiſſérent pas d'être troublées, par quelques legers mouvements des Provinces conquiſes. Les Eques ſi ſouvent domptés, qu'ils en étoient preſque anéantis, cédérent à leur inquiétude naturelle. Ils reprirent les armes. Un Général moins habile que Valerius eût ſuffi, pour les ramener au devoir. Il marcha contre eux. La foibleſſe de ſes ennemis contribua peu à augmenter ſa gloire. La victoire qu'il remporta fut facile, & ne fut pas ſuivie du triomphe. Pour le Conſul Appuleïus, la révolte d'une ville fameuſe par ſes mutineries, l'appella dans l'Ombrie. Cette ville portoit le nom de [a] Nequinum, d'un mot Latin, qui

Tit. Liv. l. 10.

a Le nom de *Narnia*, que les Romains donnérent à Nequinum, s'eſt conſervé juſqu'à préſent dans celuy de *Narni*, qu'elle porte aujourd'huy. Cette ville, ſituée ſur le panchant d'une montagne, appartient à l'Etat Eccleſiaſtique. Près de-là on admire encore les ruines

De Rome l'an 453.
Consuls.
M. VALERIUS CORVUS, & Q. APULEÏUS PANSA.

signifie mauvaise foy, perfidie, & corruption de mœurs. Depuis elle changea de nom, & fut nommée Narnie, du Fleuve a Nar, qui l'arrose. Nequinum étoit alors, par sa situation, une des plus fortes places de l'Italie. Construite sur la cime d'un rocher, couppé en précipices, elle n'étoit ni assés abordable, pour être prise d'emblée, ni dans un terrain propre à camper, pour pouvoir l'investir. Appuleïus osa neanmoins en former le siége. L'année de son Consulat alloit bientôt finir, & l'entreprise demandoit du temps. Appuleïus la laissa terminer aux nouveaux Consuls, que la République alloit choisir.

De Rome l'an 454.
Consuls.
M. FULVIUS PÆTINUS, & T. MANLIUS TORQUATUS.

En effet, Rome tint ses Comices au champ de Mars. Là, il arriva ce qu'on n'avoit point encore vû, depuis l'établissement de la République. Le célébre Q. Fabius présentit, qu'on songeoit à le faire Consul. Il s'arrangea pour détourner un coup qu'il craignoit; moins par modestie, que par un raffinement de gloire. Il considéra que le Consulat, dans une année tranquille, ne contribuëroit pas à l'illustrer, & qu'il valloit mieux se conserver la bienveillance publique,

d'un pont, que l'Empereur Auguste fit bâtir, pour joindre une partie de la montagne à celle, qui est de l'autre côté du Nar. On conjecture, que les mœurs dépravées des habitants, ou que la situation incommode d'une ville, placée sur un roc escarpé, donnérent lieu au nom infâme de *Nequinum*.

d Le Nar, que les Italiens appellent à présent *La Néra*, prend sa source dans cette montagne de l'Appennin, que les Anciens ont nommé *Mons Fiscellus*, vers les confins de la Marche d'Ancone. De-là, elle prend son cours par l'Ombrie, qu'elle sépare d'avec le pays des Sabins, & va se décharger dans le Tybre. Ses eaux blanchâtres approchent assès de la couleur du soulphre. C'est pour cela que les Sabins luy donnérent le nom de Nar, qui, dans leur langue, répondoit au terme latin *Sulphur*. Virgile avoit en vûë cette expression Sabine, lorsqu'il a dit, au septième livre de l'Eneïde, *Sulphure à Nar albus aquâ*.

pour des temps de guerre, où il pourroit joüer un rôle capable de l'immortaliser. Il ne marcha donc pas avec le reste des Romains, tant Nobles, que Plébéïens, pour aller donner son suffrage, à son rang, dans sa Centurie. Il resta à son logis ; mais il disposa des gens, depuis le lieu de l'Assemblée, jusqu'à sa maison, pour l'instruire du tour, que prendroient les élections. Il apprit que toutes les Centuries se préparoient à luy déférer le Consulat ; quoyqu'il ne se fût pas fait inscrire parmi les prétendants. Fabius envoya donc prier les Comices, de ne songer point à luy, & de luy réserver, pour des tems plus orageux, les marques de leur affection. Il ne dissimula pas, que dans ces circonstances, un employ pacifique seroit plus de son goût, que le commandement des armées. Rien ne fait mieux sentir la considération universelle, où étoit alors le généreux Fabius. On eut égard à ses souhaits, dês qu'on les connut. Rome différa de le choisir pour Consul, & se contenta de l'élever à l'Edilité Curule, avec Papirius Cursor, le fils de son ancien rival. On choisit, pour le Consulat, deux hommes d'un mérite moins éclatant. L'un étoit M. Fulvius Pætinus, l'autre T. Manlius Torquatus. Le premier soin de Fulvius, fut d'aller continuer le siége de Nequinum, qu'Appuleïus avoit commencé. Il paroît que les Samnites s'étoient joints aux Néquiniens, & qu'ils leur avoient prêté du secours. Les approches d'une place si peu abordable, se firent d'abord lentement, & les Romains parurent devoir se morfondre long-temps, devant un rocher imprenable. La perfidie de deux Néquiniens facilita au Consul la prise de la ville. Ces traîtres avoient leur

De Rome l'an 454.

Consuls.
M. FULVIUS PÆTINUS, & T. MANLIUS TORQUATUS.

Licinius Macer ac Tubero, apud Livium l. 10.

De Rome l'an 454.
Consuls.
M. FULVIUS PÆTINUS, & T. MANLIUS TORQUATUS.

logement assés proche du rempart. Ils complottérent, de creuser sous terre un chemin assés profond, pour passer sous le mur, & assés long, pour atteindre jusqu'à la premiére garde du camp Romain. A force de travail, ils vinrent à bout de leur entreprise, &, par la route qu'ils s'étoient frayée, ils parurent tout à coup devant la garde. D'abord ils furent conduits au Consul, qui les interrogea, avec soin, bien résolu de ne s'y fier qu'avec précaution. L'affaire au reste paroissoit importante, & il étoit également téméraire de la négliger, & de l'entreprendre inconsidérément. Voicy le parti qui parut le plus judicieux. On retint en ôtage l'un des deux Néquiniens, & l'on renvoya l'autre à la ville, avec deux braves soldats Romains, qui y entrérent par le même chemin, que les Néquiniens s'étoient creusé sous terre. Le rapport des deux Romains, qui observérent tout avec soin, augmenta la confiance qu'on avoit aux deux déserteurs. Fulvius leur donna donc trois cens hommes d'élite, qui les suivirent par le soûterrain, qu'ils avoient ouvert, & qui l'élargirent. Par là le détachement entra dans Néquinum, durant la nuit, & saisit une des portes. Cependant l'armée Romaine erroit aux environs, prête d'entrer au premier signal. Dês que la porte fut ouverte, le Consul, avec ses troupes, se rendit maître de la place, sans combat, & sans verser de sang. Toute la punition des Néquiniens, fut de recevoir une Colonie Romaine, pour tenir dans le devoir le reste de l'Ombrie. Alors la Colonie changea le nom infamant de Nequinum, en celuy de Narnie. Le triomphe fut la récompense de Fulvius, & la pompe s'en fit le 7. d'avant les Kalendes

Fast. Capit. Frontin. strat. l. II.

De Rome l'an 454.
Consuls.
M. FULVIUS PÆTINUS, & T. MANLIUS TORQUATUS.

d'Octobre. Quelques-uns ajoûtent, que le siége fut précedé d'une bataille, où les Néquiniens, mêlés avec les Samnites, furent défaits par le Consul Fulvius. Si l'on en croit Frontin, voicy le stratagême dont il usa. Pour se faciliter la victoire, il fit accroire à ses troupes, qu'à force d'argent, il avoit débauché aux ennemis une de leurs Phalanges. Il leur montra même l'argent tout compté, dont il devoit payer l'infidélité de ceux, qui s'étoient livrés à luy. C'étoit une somme qu'il avoit empruntée des plus riches de ses soldats, à qui il avoit promis de la rendre, après la victoire, avec une grosse récompense. Les promesses du Général, & l'espérance d'être aidés à vaincre, par l'ennemi même, redoubla leur ardeur. Mais les Romains se trouverent vainqueurs, sans avoir eu besoin, que la perfidie les secourût.

Sous le même Consulat, les Etrusques rompirent la tréve qu'ils avoient faite avec Rome. Les deux ans d'une suspension d'armes, qu'ils avoient obtenüe, n'étoient pas encore expirés; car on ne comptoit point l'année, où le traité avoit été signé. Au même temps qu'ils se préparoient à entrer dans le Pays Romain, les Gaulois inondérent l'Etrurie, & suspendirent le dessein des perfides. Ce ne fut pas pour long-temps. L'animosité des Etrusques contre la République étoit trop vive. Ils préférérent de gagner les Gaulois, à force d'argent, & de les engager, avec eux, dans la même guerre, qu'ils étoient prêts de porter jusqu'à Rome. L'Etrurie étoit riche. Elle prodigua de grosses sommes à ces nouveaux amis, dont elle prétendoit faire des Alliés. Les Etrusques furent la duppe, & de leur haine, & des Gaulois. Ceux-cy

De Rome l'an 454.
Consuls.
M. FULVIUS PÆTINUS, & T. MANLIUS TORQUATUS.

feignirent d'accepter les offres qu'on leur faisoit, reçurent l'argent, & laissérent l'Etrurie tranquille. Lorsqu'il fallut marcher contre les Romains, & exécuter les paroles, qu'on supposoit qu'ils avoient données, les Gaulois s'en deffendirent. *Nous n'avons promis*, dirent-ils, *que d'exempter l'Etrurie du pillage. N'en avons nous pas retiré nos troupes? Si les Etrusques veulent employer nos armes contre les Romains, qu'ils nous assurent une retraite sur leurs terres, & qu'ils nous cédent un terrain, où nous pourrons nous fixer.* Il paroît que ces Gaulois, étoient un essain de quelqu'une de ces peuplades, que les Gaulois avoient en Italie, & qui, déja multipliés, envoyoient leur jeunesse chercher fortune. Quoyqu'il en soit. La proposition des Gaulois surprit d'abord les Etrusques. Ils en conférérent dans leurs Diétes. Enfin il fut résolu de ne donner point, dans l'Etrurie, d'entrée à une nation belliqueuse, & inquiéte, dont la proximité pourroit tourner à mal. Les Etrusques n'auroient pas été avares de leur terrain, si les voisins qui songeoient de se donner à eux, avoient été moins formidables. Du moins, les Gaulois remportérent de grands thrésors d'une expédition, qui ne leur coûta, ni travail, ni péril.

Durant les négociations des Gaulois avec les Etrusques, Rome ne fut pas sans allarmes. Elle redoubla ses précautions, pour se mettre en état de soûtenir la guerre, contre des confederés, qu'elle redoutoit. Pour lors les Peuples du Picénum demandérent l'alliance des Romains. C'étoit une Nation, qui s'étendoit sur les bords de la mer Adriatique, & qui confinoit, d'un côté, avec ces redoutables Sénonois,

dont Rome n'avoit que trop éprouvé la valeur. La République se hâta donc de recevoir les Picéntes dans son alliance, plûtôt par la nécessité de ses affaires, que par un esprit de paix. Ensuite on ne tarda pas à faire partir une armée, pour punir les Etrusques de leur mauvaise foy. Les Consuls tirérent au sort, à qui la commission échéroit, & la fortune la fit tomber sur Manlius. L'expédition fut malheureuse à cet infortuné Général. A peine étoit-il entré sur les terres de l'ennemi, qu'il fit faire l'éxercice à sa Cavalerie. Comme il voulut caracoller, à l'éxemple des autres, son cheval luy donna une secousse, qui le fit tomber par terre, à demi mort. Manlius ne survêcut que trois jours à sa chûte, & par sa mort, il laissa dans le Consulat une place vacante. La perte du Consul remplit la ville de deüil, tout à la fois, & d'attention à luy donner un successeur. Quelques particuliers du Sénat étoient d'avis, de faire nommer un Dictateur; mais les Chefs de la République opinérent, à convoquer les Centuries, pour faire l'élection d'un nouveau Consul, qui prendroit la conduite de l'armée. Tous les suffrages tournérent en faveur de M. Valérius Corvus, qui par-là se vit, pour la sixiéme fois, élevé au Consulat. Honneur singulier, qui n'avoit point encore eu d'éxemple dans la République, & qui n'en aura point d'icy jusqu'à Marius, qui fut sept fois Consul! Au reste ceux qui vouloient un Dictateur, & ceux qui firent élire un Consul, alloient au même but, sans le sçavoir. Ils souhaittoient également, de mettre Valérius à la tête de l'armée. Aussi fut-il choisi d'un consentement universel. Ce grand Capitaine étoit alors dans un âge avancé, cependant il fit la campagne

De Rome l'an 454.

Consuls.
M. FULVIUS PÆTINUS, & T. MANLIUS TORQUATUS.

Plutarchus in Mario.

De Rome l'an 454.
Consuls.
M. FULVIUS PÆTINUS, & M. VALERIUS CORVUS.

avec toute la vigueur dun jeune homme. Il est vray que l'Etrurie disparut, pour ainsi dire, en sa présence, & qu'elle n'osa mettre ses troupes en campagne. Dès qu'elle apprit, que le formidable Valérius étoit à la tête des Romains, elle se souvint de son vainqueur, & le craignit. Pour Valérius, il mit tout en œuvre, pour attirer les ennemis dans la plaine. Ils s'étoient refugiés dans leurs retranchemens, & la crainte leur avoit fait changer leur camp, en une ville imprenable. Valérius fit faire le ravage aux environs. Tout le pays fut pillé, tout y fut saccagé. Les Etrusques s'intéressérent plus encore à la conservation de leur vie, qu'à celle de leurs biens. Ils persistérent à demeurer dans leur azile, sans oser se mésurer avec un Général, qui seul étoit capable de réprimer leur audace. Que ce genre de victoire fut glorieux à Valérius! Ceux qui sçurent l'apprétier ce qu'il valoit, le préférérent au plus magnifique triomphe. Ce fut par-là que Corvus finit ses exploits.

La tranquillité d'une vie privée étoit alors le seul parti, qu'il restoit à prendre au respectable vieillard, après tant de travaux, & tant de gloire. Il est incertain dans quelle année il termina ses jours; mais il est indubitable, qu'il vêcut plus de cent ans. Parfait Citoyen, & bon pere de famille, ce fut un modéle accompli, & du zele qu'un homme public doit à sa patrie, & des soins que le Chef d'une grande Maison, doit à ses enfans, & à ses proches. Aussi, dans l'espace d'une longue vie, il fut vingt & une fois élevé à des charges, qui luy donnérent droit d'être assis sur un siége Curule. C'est ce qu'on ne peut dire d'aucun

Plin. l. 7. c. 48. Val. Max. l. 8. c. 13. & Cicero in Catone majore. Plutarc. in Mario.

cun Romain, que de luy seul. Dans les temps où la République parut l'oublier, il sçut mettre à profit ses intervalles de repos, pour conserver le bien de ses peres. Uniquement occupé de l'agriculture, il faisoit valloir ses terres, & le produit de ses campagnes étoit l'unique usure, dont il voulut profiter. Grand homme dans la paix, & dans la guerre, Valérius Corvus surpassa la plûpart des heros, du plus beau, & du plus vertueux siécle de Rome.

De Rome l'an 454.
Consuls.
M. Fulvius Pætinus, & M. Valerius Corvus.

Q. Fabius Rullianus, remplaça dignement, & la perte, & l'absence de Valérius. Fabius venoit de refuser le Consulat, & il avoit souhaitté d'être Edile. Il fit paroître, dans ce nouvel employ, [a] combien les hommes d'un mérite supérieur sont utiles, en quelque rang qu'ils soient placés. La disette se fit sentir à Rome. C'étoit aux Ediles d'y procurer l'abondance, & de pourvoir aux besoins publics. Fabius s'y livra tout entier. Jamais il ne montra plus d'ardeur à vain-

Tit. Liv. l. 10.

a Sur la garantie de Licinius Macer, & de Tubéro, Tite-Live assûre, que Quintus Fabius fut créé Edile Curule, par les Tribus. Il eut pour collégue, en cet employ, Lucius Papirius Cursor, si l'on en croît les deux Annalistes, dont l'Historien de Rome emprunte le témoignage. Cependant il ne dissimule pas, que Pison, ancien Ecrivain d'une autorité respectable, avoit marqué dans ses Annales, Caïus Domitius Calvinus fils de Cneïus, & Spurius Carvilius Maximus fils de Quintus, au rang des Ediles de cette année 454. Mais en même-tems, Tite-Live soupçonne, que Pison aura pû prendre Spurius Carvilius, pour Q. Fabius, trompé par le surnom de *Maximus*, qui étoit commun à l'un & à l'autre. Le même Auteur se sera sans doute persuadé, qu'une Magistrature subalterne convenoit mieux au premier, qu'à un homme déja illustré par trois Consulats, & par des triomphes. Il n'étoit pas en effet naturel de croire, que Quintus Fabius eût borné ses prétentions à l'Edilité, ou que les Comices luy eussent offert un employ, fort au dessous de son mérite. Il faut pourtant convenir, que le suffrage de Licinius Macer, & de Tubéro, sont, en cette matiére, d'un plus grands poids, que celuy de Pison.

De Rome l'an 454.
Consuls.
M. FULVIUS PÆTINUS, & M. VALERIUS CORVUS

cre l'ennemi, qu'il en eut, à garantir le Peuple de la famine. Toute son application fut à faire transporter des grains à la ville, & à les repartir avec équité, & avec œconomie. Enfin tous avoüérent, que les indigents luy étoient redevables de la vie, & qu'il avoit plus fait, pour ses Citoyens, par une sage administration, que pour la République, par ses conquêtes. Rome alors fut persuadée, que les plus habiles Généraux, sont d'ordinaire les plus capables d'exercer la police, dans les nécessités pressantes.

Fast. Capit.

Les nouveaux Censeurs Sempronius Sophus, & Sulpicius Saverrio, s'acquittérent, avec le même soin, d'une des principales fonctions de leur charge. Ils firent une récension du Peuple, qu'ils terminérent par un Lustre. Nous le compterons pour le vingt-neuviême depuis son institution. [a] Enfin, je ne sçay

[a] Cette année fut encore remarquable, par l'addition de deux nouvelles Tribus, aux trente & une, qui avoient été déja établies en différents tems, à mesure que la République Romaine étendoit les bornes de sa domination. L'embarras est d'assûrer le nom, & la situation de ces deux Tribus. Dans la plûpart des éditions de Tite-Live, on lit *Tribus quæ additæ duæ, Aniensis, ac Terentina.* Quant à la premiére, il est évident, que son institution est d'une date beaucoup plus ancienne. Le pays des Sabins, & par conséquent, les environs de l'Anio, avoient été la premiére conquête des Romains; ou plûtôt, tout ce territoire étoit depuis long-tems devenu Romain. Il n'est donc pas croyable, que la République eût différé, pendant une si longue suite d'années, à réünir, en forme de Tribu, les citoyens qui avoient fait des acquisitions, ou qui s'étoient fixés dans ce canton voisin de Rome. Pour en être convaincu, il suffit de considérer, que le premier soin du Peuple, & du Sénat, fut de contenir les Provinces nouvellement conquises, en y établissant, ou des Colonies, ou des Tribus. Dans ce dessein, les Romains s'y multiplioient, & y acquéroient des biens en fond. Ces divers membres d'un même corps formoient autant de differentes Tribus, qui empruntoient leur nom de la principale ville, ou du terrain, dont elles étoient en possession. Ainsi avons nous vû le nombre des Tribus s'accroître successivement, avec le domaine de la République, parmi les Nations circonvoisines, nouvellement subjuguées. Il y a donc

par quelle avanture, la République tomba dans l'interrégne. Fût-ce parce que Valérius mourut, ou qu'il se démit du Consulat, avant le temps ? Quoy qu'il en soit; Appius Claudius gouverna le premier l'Etat, pendant cinq jours. P. Sulpicius, qui luy succéda, ne prolongea pas l'interrégne. Il fit assembler des Comices par Centuries, qui furent troublés par les bizarres prétentions d'Appius Claudius Il s'étoit mis en tête d'empêcher, qu'un des deux Consuls fût tiré d'entre le Peuple, quoy que, sur cela, depuis long temps, la coûtume fut invariable. Les Plébéïens trouvérent dans Curius Dentatus, un Tribun assês éloquent, & assês accrédité, pour tenir contre l'éloquence, & contre l'authorité d'Appius. Il eut la

De Rome l'an 454.
Consuls.
M. FULVIUS PÆTINUS, & M. VALERIUS CORVUS.

plus de sujet de croire, qu'il n'est pas icy question de la Tribu d'Anio, dont l'Epoque étoit fort antérieure aux tems où nous sommes, mais de la Tribu d'Arne. *Tribus Arniensis.* Il est assês vray-semblable, que les copistes se seront mépris, dans le choix de ces deux termes Latins, *Aniensis* & *Arniensis.* Ajoutés à cela, que les Romains venoient de pousser leurs conquêtes jusqu'au Fleuve Arnus, aujourd'huy l'*Arno*, après avoir défait les Toscans, auprès de Sutrium, & ensuite auprès de Pérouse. Ils avoient même pénetré jusques dans l'Ombrie. Ainsi les circonstances des tems, & des lieux prouvent, que Tite-Live à prétendu indiquer la Tribu d'*Arno*, & non pas la Tribu d'Anio. Quant à la Tribu Térentine, on ignore le lieu précis de son ancienne situation. On soupconne néanmoins qu'elle occupoit un canton de l'Etrurie, quoy qu'en disent la plûpart des Auteurs modernes. Les uns ont crû, mal à propos, que la ville de Tarente avoit donné son nom à cette Tribu. Ils n'ont pas fait réfléxion, que la plus éloignée de toutes les Tribus Rustiques, fut la Tribu d'Arne, vers le Septentrion, & la Tribu Falérine, à l'entrée de la Campanie. D'autres se sont persuadés, que la Tribu Térentine fut ainsi nommée d'un quartier du champ de Mars, appellé *Terentum.* Nous en avons parlé dans le quatriême volume livre 5. page 354. n. *a.* Mais pourquoy les Romains auroient-ils attendu si tard, à créer une Tribu, dans un lieu qui faisoit une partie du Territoire de Rome. Il est plus naturel de la placer dans quelque canton du Pays des Etrusques, que la Republique avoit soûmis, tout réçemment, à sa domination.

De Rome l'an 455.
Consuls.
CN. FULVIUS CENTUMALUS, & L. CORNELIUS SCIPIO.

force de contraindre le Sénat, à authoriser la coûtume, de joindre toûjours un Plébéïen à un Patricien, pour le Consulat. a Ainsi Cn. Fulvius Centumalus, de famille Plébéïenne, fut donné pour Collégue à L. Cornélius Scipion, d'une naissance illustre.

Pour lors la République se vit encore obligée de partager ses forces, pour faire la guerre aux deux Nations les plus formidables de son voisinage. Les Etrusques avoient rompu la tréve, & les Samnites s'étoient déja déclarés contre Rome, malgré le traité d'alliance. Les secours que ceux-cy venoient de prêter aux Néquiniens, quoy que, peut-être, sans le consentement de tout le corps Samnite, marquoient du moins, de l'aliénation dans ces nouveaux Alliés. Rome fut parfaitement convaincuë de la mauvaise disposition des Samnites, lorsqu'elle eut entendu les plaintes des Lucaniens, venus exprês pour implorer l'assistance de la République, contre l'oppression des Samnites. *Nous avons été sollicités*, dirent-ils, *à prendre les armes contre les Romains, par ces mêmes Samnites, qui nous forcent aujourd'huy de recourir à vous. Ils se sont répandus sur nos frontieres, & les hostilités, qu'ils y exercent, n'ont pour but, que de punir nôtre attachement à vos interêts. Romains, nous ne nous sommes que trop repentis de nos infidelités passées, & la supériorité de vos armes nous a tellement engagés à vous servir, que*

a Dans la nécessité de distinguer ces deux Consuls par leurs surnoms, nous les avons empruntés des Tables Grecques, au défaut des Fastes Capitolins, de Cassiodore, & de Marianus, qui nous manquent souvent dans le besoin. Tite-Live n'a conservé que le surnom du premier Consul Lucius Cornélius. Les Tables Triomphales nous ont représenté le second Consul dans son entier, c'est-à-dire avec son prénom, son nom, & son surnom.

rien ne peut nous séparer de vous. Non, ni les courses de nos voisins sur nos terres, ni les pillages & l'incendie de nos maisons, ne seront pas capables de pervertir nos cœurs, & de nous rendre infidéles au parti, que la raison nous a fait prendre. C'est donc à vous de nous favoriser d'une puissante protection, & de parer des coups, qu'on ne nous porte, que pour les faire retomber sur vous. Quelle preuve plus certaine attendés-vous de nôtre fidélité, que la nécessité où les Samnites nous ont réduits? Mais s'il vous faut encore de plus grandes sûretés, ordonnés que nous vous donnions des ôtages, & vous serés obéis.

De Rome l'an 455. Consuls. CN. FULVIUS CENTUMALUS, & L. CORNELIUS SCIPIO.

Ce discours d'un Peuple affligé, quoy que souvent rebelle, fit de grandes impressions sur le Sénat. La politique des Romains étoit de deffendre les opprimés. On ne délibera pas long-temps sur le parti qu'il falloit prendre. Toutes les voix allérent, à faire dédommager les Lucaniens des torts, qu'ils avoient soufferts, ou à déclarer la guerre aux Samnites, s'ils refusoient de les satisfaire. On reçut les ôtages, & l'on fit partir des Féciaux pour le Samnium. Ils avoient ordre de demander d'abord aux Samnites, qu'ils retirassent leurs troupes de la Lucanie, & qu'ils laissassent en paix les Alliés du Peuple Romain. Les Samnites n'étoient pas dociles, & leur alliance avec Rome ne tenoit à rien. Ils firent les premiéres démarches de fierté. Sans laisser avancer les Féciaux fort loin, dans leur pays, ils envoyérent leur annoncer, qu'ils eussent à retourner sur leurs pas, & qu'on ne respecteroit point leur caractére, s'ils paroissoient dans aucune assemblée de leur Nation. On voit de-là, que les divers Cantons des Samnites avoient tous leurs Diétes particuliéres. Après les premiéres démonstrations

Dion. Halic. in excerpto tertio Legationum, & Tit. Liv. l. 10.

Dion. Hal. ibid.

De Rome l'an 455.

Consuls. CN. FULVIUS CENTUMALUS, & L. CORNELIUS SCIPIO.

d'équité, les Romains se presserent d'aller renouveller la guerre, contre les Samnites. Il faut tout dire. Il entroit beaucoup de jalousie dans le procedé des Romains. Les Samnites se rendoient plus puissants, de jour en jour, & les conquêtes qu'ils avoient faites dans la Lucanie, paroissoient devoir être suivies d'une confédération des vainqueurs, avec les Nations voisines des Lucaniens. Il étoit donc à craindre, que le Samnium ne se relevât de ses pertes, & ne redevint un état trop puissant, si on luy laissoit le temps d'étendre ses limites, & de se faire des Alliés. Ainsi le Peuple ratifia, sans peine, l'Arrêt du Sénat, & la guerre fut résoluë.

Tit. Liv. l. 10.

Sans différer donc, Rome leva deux armées, & laissa au sort à déterminer, qui des deux Consuls marcheroit, contre les Samnites, ou contre les Etrusques. Le Samnium échut à Fulvius, & l'Etrurie à Scipion. Ce dernier Général, dit-on, s'attendoit à trouver les Etrusques aussi timides, que la présence de Valérius les avoit rendus circonspects, l'année précedente. Il ignoroit quelle différence les ennemis sçavent mettre, entre un vieux Capitaine, consommé dans l'art de la guerre, & un jeune Général, qui n'a point encore commandé en chef. L'armée Etrurienne fit les premiers pas, & vint à la rencontre de Scipion. Les campagnes de a Volaterres, ville fort avancée dans

a La ville de Volaterres fut autrefois une des douze Lucumonies des Etrusques. Elle étoit située au-delà du Fleuve Arnus, à peu de distance du Fleuve Cécina, sur le sommet d'une montagne escarpée. Ce mont, selon le témoignage de Strabon, avoit en pente quinze stades, c'est-à-dire, plus de deux milles pas géométriques, depuis le pié jusqu'à la cime, où Volaterres avoit été construite. La ville s'appelle aujourd'huy *Volterra*, & dépend du Grand-Duc de Toscane.

l'Etrurie, furent le lieu, ou les deux armées se rencontrérent. La bataille se donna, sans que, de tout le jour, on pût s'appercevoir, pour quel parti la victoire s'étoit déclarée. Pareille ardeur des deux côtés, égal massacre des deux parts. La nuit fit cesser le combat, sans que, dans les deux camps, on pût se flatter d'avoir vaincu. Il arriva néanmoins, que je ne sçay quelle terreur soudaine saisit les Etrusques. Il s'ensuivit, ce qui est assês ordinaire à ces corps d'armées, composés de troupes indépendantes d'un Chef principal, & qui ne reconnoissent pour Maîtres que de petits Souverains, qui chacun ont fourni leur contingent. Les Etrusques abandonnérent leur camp, pendant la nuit, & par bandes, ils se retirérent dans leurs Lucumonies, ou parce qu'ils s'imaginérent qu'ils avoient été vaincus, ou parce qu'ils craignirent le hazard d'un second combat. Pour lors le Consul, qui, contre son esperance, se vit maître du champ de bataille, pilla le camp, que les ennemis avoient quitté brusquement, & reconduisit son armée plus proche de Rome, dans le pays des Falisques, au voisinage de Faleries. De-là, après avoir établi un camp, & mis ses bagages en sureté, il entreprit de faire au loin des courses, dans toute l'Etrurie. Il pilla le pays, saccagea tout, fit un grand butin, brûla les Bourgades & les Châteaux, & n'épargna que les villes, où tous les gens de la campagne s'étoient retirés.

De Rome l'an 455.
Consuls.
CN. FULVIUS CENTUMALUS, & L. CORNELIUS SCIPIO.

Tel est le rapport que nous fait Tite-Live de la campagne d'Etrurie. A l'en croire, Scipion en eut tout l'avantage, & peu s'en faut qu'il n'attribuë les honneurs du Triomphe à son Héros. Certainement il les auroit mérités, si le récit de l'Historien étoit fidele;

De Rome l'an 455.
Consuls.
CN. FULVIUS CENTUMALUS, & L. CORNELIUS SCIPIO.
Fast. Capit.

mais il a pû arriver, ou que Tite-Live ait voulu faire sa cour à la famille des Scipions, accréditée au temps qu'il écrivoit; ou qu'il ait adopté les mémoires qu'elle luy fournissoit; ou qu'il ait consulté des Annales favorables aux Scipions. Quoy qu'il en soit; un monument plus certain que l'Histoire de Tite-Live, enléve à Scipion la défaite des Etrusques, & la donne au Plébéïen Fulvius. C'est une restitution, que l'amour de la vérité nous contraint de luy faire. Ce ne fut pas l'unique gloire que Fulvius remporta, durant son Consulat. Après avoir fini son expédition contre les Etrusques (car il paroît qu'il marcha seul en campagne, & que Scipion resta à la ville) Fulvius tourna ses armes contre les Samnites. Cette Nation audacieuse crut qu'il suffiroit d'opposer aux Romains, la même armée, qu'elle avoit levée contre les Lucaniens, & qui s'étoit signalée par des victoires, sur un Peuple foible, & peu nombreux. Avec cette confiance qui leur étoit ordinaire, les Samnites se présentérent devant toutes les forces Romaines. Fulvius les conduisoit. L'Histoire convient qu'il remporta sur eux une de ces victoires indubitables, où les ennemis mêmes ne désavoüent pas, qu'ils ayent été vaincus. Le champ de bataille fut proche de Boviane, & le fruit de la défaite fut la prise de Boviane même, ville accoûtumée à changer souvent de maîtres. La conquête [a] d'Aufidéne suivit de bien prês, & cette

Tit. Liv. l. 10.

a Nous avons parlé cy-dessus de la situation de Boviane. Quant à la ville d'Aufidene, située autrefois, auprês du Fleuve *Sagrus*, aujourd'huy le *Sangro*, elle s'appelle présentement *Alfidéna*. Ptolémée la place dans le canton des Caracins, sur les frontiéres du Pays des Frentans. Ce nom de Caracins fut, apparemment, donné à cette petite contrée, à cause d'une place forte, que Zonaras appelle *Caricium*.

place

place importante du Samnium, fut prise de force, comme Boviane l'avoit été.

De Rome l'an 455.

Consuls.
CN. FULVIUS CENTUMALUS, & L. CORNELIUS SCIPIO.

Fast. Capit.

Après tant d'exploits, Fulvius retourna à la ville, & y triompha. Cet honneur luy fut décerné sous deux titres, 1°. pour avoir vaincu les Samnites, 2°. pour avoir défait les Etrusques. C'étoit donc par sa conduite, que l'une & l'autre victoire avoit été remportée. La pompe Triomphale se fit le jour des Ides de Novembre.

Tandis que Fulvius étoit encore Consul, & avant qu'on assemblât les Comices, pour l'élection des Magistrats de l'année suivante, le bruit se répandit à Rome, que les Etrusques, & que les Samnites songoient à se dédommager de leurs pertes. Dans toutes les Diétes des Etrusques, on avoit fortement déclamé contre les Chefs de la Nation, qui, par timidité, avoient négligé d'engager les Gaulois, à quelque prix que ce fût, d'entrer avec eux dans une ligue, contre les Romains. D'une autre part, les Samnites, dans leurs Assemblées, venoient d'éclater en murmures, contre la témérité de leurs Généraux, qui n'avoient opposé aux Romains qu'une armée médiocre, & levée seulement contre les Lucaniens. Ainsi, chez les deux Nations ennemies de Rome, on formoit de nombreuses armées, & les préparatifs, pour la campagne prochaine, paroissoient formidables. Rome ne négligea rien dans de si perilleuses circonstances. Le premier de ses soins, fut de se donner des Consuls capables, par leur valeur, & par leur expérience, de soûtenir les plus violents efforts de deux Peuples, plus picqués que jamais. L'estime qu'on avoit pour Fabius, réveilla dans les esprits le souvenir de sa per-

Tit. Liv. l. 10.

De Rome l'an 455.
Consuls.
CN. FULVIUS CENTUMALUS, & L. CORNELIUS SCIPIO.

ſonne. Rien de plus convenable que de le choiſir pour Conſul, dans une année, où il y auroit, pour lui, de la gloire à recüeillir, & un important ſervice à rendre à la Patrie. Qui peut ſçavoir les motifs, qui pûrent le rendre inſenſible à la dignité, où on luy propoſa de l'élever ? Il ne demanda point le Conſulat, comme tant d'autres, & lorſqu'on luy parla de ſon élection, il le refuſa. Ce fut donc ainſi qu'il parla au Peuple aſſemblé. *Hé pourquoy me ſurcharger, à mon âge, d'un fardeau que je ne ſuis plus capable de porter ? Je me cherche dans moy-même, & je n'y retrouve plus cette vigueur de corps & d'eſprit, que j'eûs dans ma jeuneſſe. C'eſt ſur le retour des années, que la Fortune, & que la Gloire, qui la ſuit, ont coûtume d'abandonner ceux, qu'elles ont le plus favoriſés. Qui ſçait ſi quelque Dieu* [a] *n'eſt pas jaloux, de m'avoir vû joüir d'une plus conſtante proſpérité, qu'il n'appartient à un mortel ? Je me vois élevé au-deſſus des vieillards de mon temps ; mais je vois avec plaiſir, la jeuneſſe croître en gloire, & en dignités. La République abonde en hommes, dignes des plus grands emplois. Les plus hauts rangs leur ſont dus.* Un diſcours de la ſorte, où il entroit tout à la fois de l'oſtentation, & de la modeſtie, auroit fait croire, que le refus de Fabius étoit affecté, s'il n'eût pas eu recours aux loix, pour l'authoriſer. Fabius fit lire, à haute voix, celle qui deffendoit *de gérer le Conſulat plus d'une fois,* [b] *en dix ans.* Elle avoit été portée

a C'eſt ainſi que le Paganiſme, comme nous l'avons remarqué ailleurs, ſe figuroit des Dieux malfaiſants, jaloux de la proſpérité des hommes.

b Quintus Fabius fut Conſul, pour la troiſiême fois, l'an de Rome, quatre cents quarante cinq. Or depuis la fin de cette même année, juſqu'au commencement de la quatre cents cinquante-ſixiême, qui fut celle de ſon quatriême Con-

depuis environ quarante quatre ans, ſous les Conſuls C. Marcius & Q. Servilius; mais elle n'avoit pas été conſtamment obſervée. Auſſi le bruit du Peuple, qui vouloit Fabius pour Conſul, étouffa la voix de celuy qui la liſoit. *A quoi bon*, s'écria Fabius, *porter des Loix, ſi ceux qui les ont faites, ſont les premiers à les violer! Elles ne ſont plus des régles, dês qu'on ſçait les adoucir, & en diſpenſer.* Fabius parloit ainſi, parce que les Tribuns du Peuple le menaçoient, de le faire diſpenſer des Loix, par les ſuffrages du Peuple. On n'en vint pas juſques-là; mais, malgré ſa réſiſtance, on alloit procéder à ſon élection. A meſure que les Centuries a entroient, à leur rang, dans l'enceinte, où elles alloient donner leur ſuffrage,

De Rome l'an 455.

Conſuls.
CN. FULVIUS CENTUMALUS, & L. CORNELIUS SCIPIO.

ſulat, on compte un intervalle de dix ans. Fabius étoit donc en régle, & avoit rempli le tems preſcrit par la Loy. Cependant, il la fait valoir, cette Loy, contre luy-même, pour empêcher les Centuries de procéder à ſon élection. Il faut donc dire abſolument, que ces dix années Conſulaires n'étoient pas complettes. Nous avons déja remarqué plus d'une fois, que ſouvent d'un Conſulat à l'autre, il y avoit moins d'un an de diſtance. Par conſéquent, il n'eſt pas poſſible de méſurer les années du monde, par le nombre des Conſulats.

a Dans l'enclos, où le Peuple étoit admis, pour donner ſon ſuffrage, ſoit de vive voix, ſoit par bulletins, on ne manquoit jamais de fabriquer pluſieurs ponts, de diſtance en diſtance. C'eſt ainſi qu'on appelloit des échaffaudages fort étroits, ſéparés les uns des autres par des barriéres. Un ſeul n'eût pas ſuffi, pour donner paſſage à cette foule de citoyens, qui ſe rendoient de toutes parts, au lieu de l'Aſſemblée. Afin donc d'éviter les longueurs, & d'abréger la durée des Comices, le nombre de ces ponts égaloit le nombre des Tribus, ſelon les uns, ou des Centuries, ſelon les autres. Chaque Tribu, ou chaque Centurie ſe préſentoit à l'entrée de celuy, qui luy étoit aſſigné. Là, des gens en titre d'office étoient chargés de recueillir les voix des Citoyens, ou pour l'affirmative, ou pour la negative. Ceux-cy montoient ſur le pont, ſelon leur rang, & défiloient enſuite par l'autre extrêmité, pour faire place à ceux qui les ſuivoient. Ainſi tout ſe paſſoit avec ordre, & ſans tumulte. Dans des tems poſtérieurs, cette pratique fut un peu différente, comme nous le remarquerons en ſon lieu.

De Rome l'an 455.

Consuls. Cn. Fulvius Centumalus, & L. Cornelius Scipio.

on leur entendoit dire, *c'est Fabius que nous choisissons.* Pour lors il fallut se rendre aux empressements de la République. Fabius accepta le Consulat; mais il demanda un Collégue de son goût, & à son gré. *Que les Dieux*, dit-il, *secondent le choix que vous faites, & celuy que vous allez faire! Mais puisque j'obéis à vos volontés, daignés écoûter mes souhaits! Dans mon dernier Consulat, j'eûs pour Collégue Decius Mus, illustre par le dévoüement de son pere, & par son propre mérite. Une concorde parfaite regna entre nous, nous soûtint dans nos fonctions, & procura le bien public. Que je doive à vos suffrages, d'avoir encore pour associé, ce sage & ce généreux Citoyen!* La demande de Fabius fut exaucée. Tout ce qui restoit encore de Centuries à opiner, donnérent leur voix à Décius. Ainsi luy & Fabius furent désignés Consuls: Decius, pour la troisiême, & Fabius, pour la quatriême fois. Le reste de l'année se passa à réprimer la cupidité de ceux, qui possédoient plus de terres en fonds, que [a] la Loy ne le permettoit. Bien des gens furent accusés devant les Ediles, de posséder plus de cinq cens journaux de terre, & nul des accusés ne fut absous. C'étoit un frein qu'il falloit mettre à l'insatiable convoitise des riches; sur-tout depuis

[a] Nous avons parlé de cette Loy, dans le quatriême volume de nôtre Histoire. Elle fut portée à la réquisition de Licinius Stolo, & de Lucius Sextius, l'an de Rome 377. Si l'on en croit Appien, au premier livre de la guerre civile, non seulement elle fixoit l'acquisition des fonds de terre à cinq cens journaux, mais encore elle réduisoit les Citoyens les plus distingués, à n'avoir en propre que cent piéces de gros bétail, & cinq cens, au plus, en chévres, & en moutons. Pline ajoûte, au livre dix-huit, chapitre 3, qu'après l'expulsion des Tarquins, il ne fut pas permis aux Plébéïens, de posseder au-delà de sept arpents de terre.

que les deux conquêtes de Rome avoient augmenté son Domaine.

De Rome l'an 456.

Les deux Consuls ne furent pas plûtôt en exercice, qu'ils se préparérent à porter la guerre dans l'Etrurie, & dans le Samnium. Le sort ne décida point de leurs départements. En bons amis, ils se déférérent mutuellement le choix du commandement, & en bons citoyens, ils délibérérent entre eux, en quel poste l'un rendroit plus de service, que l'autre. L'ambition & le point d'honneur n'étoit pas la régle de leurs desirs. Ils les mésuroient sur leurs talents personnels, & sur le plus, ou le moins de disposition, que chacun avoit, pour agir, avec succês, contre l'un, ou l'autre ennemi. Tandis que la politesse & l'estime réciproque, qu'ils avoient l'un pour l'autre, suspendoit encore le partage des armées, entre les deux Collégues, une nouvelle imprévûë fit cesser l'indétermination. On vit arriver à Rome des Députés de Sutri, de Nepet, & de Falé- ries, qui rapportoient uniformément, que les Etrusques, dans leur derniere Diéte, avoient résolu d'envoyer demander la paix aux Romains. Pour lors Fabius & Decius ne tardérent plus à se mettre chacun à la tête d'une armée, pour aller faire la guerre aux seuls Samnites. Mais pour tromper leur prévoyance, les deux Consuls conduisirent leurs troupes, par différents chemins. Fabius prit le plus court, & entra dans le Samnium, par le territoire de Sora. Decius, en costoyant la mer, alla gagner la région des Sidicins, pour pénétrer de-là, dans le pays des Samnites. La conduite des deux Consuls fut la même. Chacun répandit ses troupes dans les campagnes,

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Tit. Liv. l. 10.

De Rome l'an 456.

Consuls. Q. Fabius Max. Rullianus, & P. Decius Mus.

pour enlever du butin ; mais l'un & l'autre uſérent de précaution, dans leurs courſes. De peur que l'amour du pillage n'emportât trop loin leurs ſoldats, & ne les fit donner dans des embuſcades, ils envoyérent toûjours bien avant, à la découverte de l'ennemi. Ils ſçavoient que les Samnites étoient plus habiles à faire la guerre en ruſant, qu'à combattre à force ouverte. Cette ſage défiance ſauva Fabius du piége, qu'on luy tendoit. Il apprit de ſes coureurs, que ſur le bord du Tifferne, les Samnites s'étoient embuſqués, & qu'ils l'attendoient à ſon paſſage, dans une vallée profonde, où ils devoient venir l'attaquer, de deſſus des hauteurs. L'avis ne fit pas changer de marche au généreux Conſul. Il prit le parti, d'aller luy-même attaquer l'ennemi dans ſon embuſcade, & de le ſurprendre à l'improviſte. Il avertit donc ſes troupes, qu'il alloit combattre, fit mettre le bagage en lieu ſûr, avec un détachement pour le garder, diſpoſa ſes Légions en quarré, & marcha aux Samnites. Auſſi-tôt que l'ennemi l'apperçut, il déſeſpéra tout à la fois, & de pouvoir tromper le Romain, & de pouvoir refuſer le combat. A l'inſtant donc, l'armée Samnite ſortit du lieu qui la cachoit, s'arrangea dans la plaine, avec plus de témérité, que d'eſpérance. Dans l'action, leur premier choc fut terrible ; auſſi avoient-ils raſſemblé toutes les forces de leur Pays. On y voyoit une nombreuſe & floriſſante jeuneſſe, conduite par des Chefs, qui regardoient cette bataille, comme une affaire déciſive. De-là ce courage, & cette animoſité. La fiére réſiſtance de l'ennemi ne donna pas peu d'inquiétude à Fabius. Il voyoit les bataillons Samnites inébranlables, ſoûtenir la char-

gé, ſans en être enfoncés. Pour lors il appella deux Tribuns Légionnaires, & leur commanda, d'aller porter ſes ordres à la Cavalerie, & de ſe mettre à la tête des eſcadrons. *Faites leur bien entendre*, leur dit-il, *que ſi jamais ils ont rendu de grands ſervices à la République, c'eſt ſur-tout aujourd'huy, qu'ils doivent ſignaler leur valeur. L'infanterie ennemie fait ferme, nôtre Cavalerie ſeule peut l'ébranler.* Fabius aſſaiſonna ce diſcours de careſſes, de loüanges, & de promeſſes. On ſçait l'effet que la Cavalerie Romaine faiſoit d'ordinaire, lorſque tout à coup elle venoit fondre, à bride abbattuë, ſur les bataillons ennemis. Pour lors ſes efforts furent inutiles. Ce n'eſt pas que l'ordre du Général ne fût ponctuellement éxécuté; mais la Cavalerie conduite par les deux Tribuns, traverſa la premiere ligne des deux armées, acharnées au combat, vint ſe placer aux premier rang, & jetta également le tumulte des deux côtés. De-là elle s'élança ſur l'Infanterie Samnite; qui ne ſe laiſſa pas entamer. Serrée, elle demeura dans ſes poſtes, ſans perdre un pouce de terrain. Après cette tentative, qui fut inſuffiſante, la Cavalerie Romaine ſe retira par les intervalles des lignes, & quitta le combat. Fabius avoit plus d'une reſſource. Réſolu de tenter l'artifice, puiſque la force ne réuſſiſſoit pas; déja il avoit fait venir Scipion, l'un de ſes Lieutenants Généraux. *Prenés*, luy avoit-il dit, *les Haſtates de la premiére Légion. Détachés-les de leur corps, ſans que l'ennemi s'en appercoive, conduiſés-les par des détours, en ſilence, ſur la montagne voiſine, &, de-là, venés prendre les ennemis en queuë.* L'ordre fut habilement éxécuté. Les Romains & les Samnites ne s'apperçu-

De Rome l'an 456.
Conſuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Front. Stratag. l. 2. Liv. l. 10.

De Rome l'an 456.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

rent pas du mouvement, qu'on avoit fait faire à une partie de la premiére Légion. Cependant les ennemis poussoient vivement les Romains. L'avantage qu'ils avoient eu sur leur Cavalerie, & la gloire de l'avoir contrainte à quitter le combat, redoubloit leur courage. Déja la premiére ligne de l'armée Consulaire perdoit du terrain. Fatiguée, elle commençoit à plier, lorsque Fabius la fit reculer lentement, en faisant face à l'ennemi. Enfin elle rentra dans le gros de l'armée, par les intervalles de la seconde ligne. Pour lors les *Princes*, qui la composoient, combattirent à leur tour. Ils étoient tout frais, & n'avoient point encore donné. A la vérité ils arrêtérent quelque-tems l'impétuosité des Samnites; mais leur ardeur ne fut pas tout à fait rallentie. Le stratagême de Fabius, décida seul d'une action vivement disputée, & qui tournoit mal pour les Romains. Tandis que la seconde ligne attaque, & se deffend, avec courage, on vit de loin les enseignes d'un corps de troupes paroître, & avancer au petit pas. C'étoit le détachement que conduisoit Scipion, qui descendoit de la montagne voisine, & qui paroissoit vouloir donner sur les derriéres de l'armée Samnite. Le Consul, qui l'apperçut le premier, parce qu'il s'y attendoit, s'écria, *bonheur inespéré! Je voy l'armée de mon Collégue Decius, qui s'approche!* Ces paroles du Général passérent dans toutes les files de l'armée Romaine. Elles se communiquérent d'une Légion à l'autre, & se firent entendre, jusques dans les bataillons ennemis. L'allégresse ranima la valeur des Romains, & le découragement saisit le cœur des Samnites. Ils étoient las de se battre. Ils craignoient d'avoir

De Rome l'an 456.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

d'avoir, de surcroît, sur les bras une armée Consulaire. Leur parti fut bientôt pris. Sans attendre l'ordre, les Samnites se débandérent, & cherchérent leur salut dans la fuite. Ils le trouvérent en effet. Le carnage ne fut pas grand, après la défaite. Les ennemis ne laissérent que trois mille quatre cents hommes étendus sur la plaine; perte peu considérable, pour une si grande victoire! Du moins on se dédommagea sur les drapeaux. On leur en prit vingt-trois. Tel fut le succês d'une bataille, où le Consul Decius ne fit que prêter son nom. On peut dire néanmoins qu'il y contribua, en quelque sorte. Les Apuliens, avant l'action, devoient se joindre aux Samnites; mais Decius les prévint, lorsqu'ils hâtoient leur marche. Il les atteignit proche de Malevent. Ce Consul sçut les attirer à un combat, qui fut suivi d'une déroute. La vitesse de leur fuite leur épargna bien du sang. Ils ne perdirent que deux mille hommes. Après quoy, Decius entra victorieux dans le Samnium. Il n'est pas croyable quel dégât les deux armées Consulaires, firent, pendant cinq mois, dans un pays, qu'un asses long intervalle de paix avoit rendu fortuné. Les deux Collégues en partagérent, entre eux, les contrées, &, séparément, ils y portérent le ravage. Decius changea quarante cinq fois de camps, & Fabius quatre-vingt six fois. Par-là les campagnes étoient dépoüillées, les unes aprês les autres, & chaque campement servoit à faciliter le transport du butin, enlevé des terres voisines. Fabius ne se contenta pas de piller, il prit encore [a] la

Tit. Liv. l. 10.

[a] Les noms de *Cunétra* & de *Cimétria*, qui se trouvent dans quelques éditions de Tite-Live, ne sont pas plus connus, que celuy de *Cimétra*.

De Rome l'an 456.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

ville de Cimetra, qui fut peut-être alors tellement ruinée, que la mémoire en fut parfaitement abolie. On y fit deux mille quatre cents prisonniers, & l'on y donna la mort à quatre cents trente habitants, qu'on y trouva sous les armes.

La fin de la campagne, & le temps marqué des Comices, pour les élections, rappellérent Fabius à la ville. Il trouva qu'Appius Claudius avoit fait sa brigue, pour être élevé au Consulat, l'année suivante. Il y avoit plus encore. Egalement ambitieux, & ennemi des Plébéïens, Appius s'étoit, une seconde fois, mis en tête, de n'avoir pas pour Collégue un homme tiré du Peuple, & de remettre cette premiére dignité aux seuls Patriciens. L'artifice qu'il avoit mis en œuvre n'étoit pas mal imaginé. Il étoit sûr que le Consulat ne pourroit luy échapper. Il sçavoit l'estime publique où étoit Fabius, & que sa derniére victoire venoit encore de l'augmenter. Il résolut donc de se l'associer au Consulat. Pour y réussir, il engagea les Patriciens à faire, tous ensemble, un effort auprès de Fabius, pour le faire consentir à se laisser élire. C'étoit à Fabius de présider aux Comices. Lorsqu'on fut assemblé au champ de Mars, les premiéres Centuries, composées, pour la plûpart, de la Noblesse, avoient déja choisi Fabius pour Consul, ou si l'on veut, l'avoient nommé, pour rester encore en charge toute l'année suivante. Cette nouvelle frappa Fabius, qui étoit présent. Il déclara qu'il ne consentiroit jamais à son élection. Son âge, les Loix, enfin toutes les raisons qu'il avoit apportées dês l'an passé, il les renouvella, avec encore plus de force, & plus d'énergie qu'autrefois. En vain toute la

Nobleſſe l'environna, aſſiégea le Tribunal où il étoit aſſis, & le conjura, *de tirer le Conſulat de ces mains vulgaires, qui le déshonoroient, & de rendre ſon ancien luſtre à la premiére charge de l'Etat, & à tout le corps Patricien.* Fabius fit faire ſilence, & calma par ſon diſcours les gens paſſionnés, qui l'obſédoient. *S'il s'agiſſoit d'approuver l'élection de tout autre Patricien, que de moy*, dit-il, *je la ratifierois ſans peine, s'il étoit nommé par les ſuffrages du Peuple. Mais que, dans des Comices où je préſide, je permette qu'on m'éliſe contre les Loix, ce ſeroit donner à la République un exemple pernicieux.* Fabius prononça ces paroles d'un air ſi déciſif, que celles des Centuries, à qui il reſtoit de donner leurs ſuffrages, ne ſongérent plus à luy. Le Collégue qu'elles nommérent à Appius, fut un Plébéïen, nommé Volumnius Violens, qui déja avoit été Conſul avec luy, il y avoit dix ans.

De Rome l'an 456.
Conſuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Cic. in Catone majore.

Le mécontentement que les Patriciens avoient de Fabius, ſe produiſit par leurs diſcours, aprês qu'il eut refuſé le Conſulat. *Il a craint*, diſoient-ils, *d'être ſurpaſſé en éloquence, & en ſçavoir faire, par l'habile Appius.* Pour le Peuple, il ne donna point de mauvais tour à la modération, & à l'équité de Fabius. Il récompenſa même ſes ſervices, par une nouvelle diſtinction, qu'il luy donna, & qui paroiſſoit néceſſaire au bien public. On le nomma, luy & ſon Collégue Decius, Proconſuls pour ſix mois, & on les renvoya dans le Samnium, à la tête des mêmes troupes, qu'ils avoient ſi heureuſement commandées l'an paſſé. Ainſi la République eut bien-tôt mis ſur pié quatre armées, ſous quatre Généraux, d'un caractére différent. Le Conſul Appius n'étoit pas en ré-

De Rome l'an 457.
Conſuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

putation d'homme de guerre. Plus propre à parler, qu'à se battre, il sçavoit mieux noüer une intrigue à la ville, que conduire une campagne dans un camp, & soûtenir une faction dans les Comices, que donner une bataille, ou former un siége. Volumnius son Collégue avoit des talents pour la guerre; mais peu de cette finesse d'esprit, & de ce tour d'imagination, qui fait briller dans les Assemblées, & qui souvent est utile à ceux-mêmes, qui sont nés pour l'épée. Le Proconsul Decius, à un grand fonds d'éloquence joignoit des mœurs douces, & un esprit liant. Son amour pour la patrie étoit sans bornes, & ce motif seul remuoit les ressorts de sa grande ame, prête à tout faire, & à tout souffrir, pour l'interêt public. A l'égard de Fabius, c'étoit un de ces Héros, que la nature ne prodigue pas souvent à la terre. Grand homme d'Etat, grand Capitaine, il formoit de vastes desseins, les soûtenoit avec constance, & les éxécutoit avec bonheur. Enfin, comme l'équité régloit ses démarches dans les affaires civiles, une valeur sage l'assuroit toûjours du succês, dans les entreprises militaires. On peut dire qu'il réunissoit dans sa personne, toutes les qualités, que le ciel avoit partagées entre les autres.

Tit. Liv. l. 10.

De ces quatre Généraux, Decius étoit le seul, qui fut resté dans le Samnium, pour faire tête aux ennemis. Fabius avoit été obligé d'en sortir, pour venir présider aux Comices. Il est vray qu'il ne tarda pas de quitter Rome, pour retourner à son armée, avec le titre de Proconsul; mais son expédition fut plus utile à la République, que glorieuse au Général. Les hommes solides recherchent moins ce qui

leur fait honneur, que ce qui contribuë au bien commun. Je ne sçay quelle tempête s'étoit soûlevée dans la Lucanie. Elle avoit commencé par la plus vile, & la plus indigente populace. Fabius borna les exploits de son Proconsulat à contenir les Lucaniens, & à les empêcher de se joindre aux Samnites. Il n'en étoit pas ainsi de Decius. Comme il n'avoit point abandonné son armée, ni à la fin de son Consulat, ni depuis qu'il avoit été nommé Proconsul avec commission de la commander encore six mois, il avoit profité de l'occasion de pousser les Samnites à l'extrêmité. Déja Decius avoit saccagé tout le pays, sans que l'armée ennemie osât se présenter, pour le combattre. Enfin il l'avoit tellement harcellée, qu'elle s'étoit vûë contrainte à quitter le Samnium, & à s'éxiler de son propre pays. C'étoit un coup de partie. Aussi le Proconsul en tira-t-il tout l'avantage qu'il devoit. Dês qu'il eut appris le départ des ennemis, il convoqua ses troupes, & leur parla de la sorte. *Pourquoy nous amusons nous à parcourir les campagnes du Samnium, & à porter de bourgades en bourgades une guerre plus penible, que fructueuse. De plus nobles objets s'offrent à vôtre valeur. Nous n'avons plus à craindre d'armée ennemie, dans tout le Samnium. Que ne nous occupons nous à prendre des villes! Nous le pouvons sans être traversés.* Le dessein du Proconsul fut applaudi de ses troupes : car la forme du gouvernement populaire, étoit gardée jusques dans les camps, & les résolutions des Généraux étoient communiquées aux soldats. On ne mit point d'intervalle entre le consentement de l'armée, & le siége de [a] Murgantie. C'é-

De Rome l'an 457.

Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

[a] On ne retrouve plus les traces de Murgantie. Quelques-uns ce-

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

toit une ville forte, entre Boviane & Bénevent. On ne peut croire avec quelle ardeur les Romains se portérent à une si belle expédition. Ils aimoient leur Général, & travailloient avec joye à l'illustrer. Il faut tout dire. Ils trouvoient aussi leur compte au pillage des villes, beaucoup plus opulentes, que les chaumiéres de la campagne. La prise de Murgantie ne fut donc l'ouvrage que d'un jour. Comme la ville fut enlévée d'assaut, on fit prisonniers tous ceux, qu'on y trouva sous les armes. Le nombre des captifs monta à mille onze cents hommes. Pour le butin qu'on y fit, il fut considérable. Pour lors le Général craignit, que tant de dépouilles ne surchargeassent ses soldats, & que l'attention à les conserver, ne partageât le soin du service. Il assembla donc ses troupes, & leur parla de la sorte. *Non, Camarades, je ne prétens pas borner vôtre fortune au pillage d'une seule ville. Portés vos esperances plus loin, que la prise de Murgantie. Toutes les villes du Samnium vont devenir la proye, dûë à vôtre valeur. C'est cette valeur qui à mis en fuite nos ennemis. C'est à elle à profiter de leur désertion. Ne vous attachés donc pas à des nippes, dont le droit de la guerre vous a rendus maîtres, & dont le poids vous accable. Vendés ces dépoüilles qui vous chargent, & attirés à la suite du camp les Marchands des lieux circonvoisins, par l'espoir du gain. J'auray soin de vous procurer bientôt de nouvelles marchandises, à exposer en vente. Romulée est dans le voisinage. C'est une ville, & moins difficile à prendre, & plus abondante en richesses*

pendant conjecturent, que cette ville du Samnium, est celle-là même qu'on appelle aujourd'huy *Morcone*, dans le Comté de Molisse, Province du Royaume de Naples.

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

que Murgantie. Dans peu sa dépoüille vous fournira de nouveaux ustenciles. Le conseil du Général fut universellement suivi. Tous les soldats vendirent leurs effets, & n'emportérent avec eux, que l'argent, qu'ils en avoient recüeilli. a Romulée fut donc le nouvel objet de leurs desirs. Ils demandérent avec empressement d'y marcher. On n'en fit pas le siége dans les régles. On n'y forma ni circonvallation, ni contrevallation On n'y employa ni le bélier, ni la baliste. Des échelles suffirent, pour se rendre maîtres de la place. Dês le moment que les Romains s'en furent approchés, chacun monta à l'escalade, dans l'endroit où il se trouvoit posté. La résistance des assiegés fut vaine. Ils ne purent repousser des hommes détérminés à mourir, ou à piller. Ainsi Romulée fut prise,& saccagée. On y tua deux mille trois cents hommes, & l'on y fit six mille prisonniers de guerre. Tout le butin fut vendu, par l'ordre du Général, & sans différer, l'armée Romaine tourna vers Férentin, ville des Herniques; mais alors possedée par les Samnites. Ce n'étoit pas une de ces places qu'on pût aisément emporter d'emblée. Munie de bons remparts, & située sur une hauteur, elle ne put être enlevée, que par de grands périls, & de violents efforts; mais est-il rien d'impossible à la valeur, animée par l'espérance du gain? Férentin fut pris d'assaut, & la ville fut mise au pillage. On tua sur les remparts environ trois mille hommes, qui se deffen-

a *Romulea*, appellée aussi *Romula* par quelques anciens Auteurs, fut une ville de la dépendance des Hirpiniens, Samnites d'inclination & d'origine. Elle étoit située sur une des montagnes de l'Appennin. C'est aujourd'huy cette même ville, qui porte le nom de *Bisaccia*, avec titre d'Evêché.

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

dirent en désesperés. Par-là, le Samnium fut réduit à la derniére extrêmité. Pour surcroît de malheur, le nouveau Consul Volumnius y conduisit encore une armée, composée de deux Légions, & de quinze mille hommes de troupes Alliées. Quelques Historiens même luy font partager la gloire du Proconsul Decius, & luy attribuent une partie de ses conquêtes. a Quoy qu'il en soit; il est du moins certain, que le sort avoit fait tomber à Volumnius le département de la guerre, contre les Samnites, & à son Collégue Appius, celuy de l'Etrurie.

Tit. Liv. l. 10.

En effet le tonnerre grondoit déja de ce côté-là. Les Etrusques avoient reçû chez eux, ces Samnites fugitifs, que les armes de Decius avoient chassés de leurs terres natales. A travers différentes nations, la crainte leur avoit frayé divers chemins, & après avoir passé le Tybre, ils s'étoient rabbattus dans l'Etrurie. A leur arrivée ils démandérent, & ils obtinrent une Diete des principales Lucumonies Etruriennes. Un certain Gellius Egnatius, étoit le chef de l'armée Samnite, & sans doute ce fut lui, qui porta la parole dans l'assemblée des Etrusques. *Ce que nous avons si long tems désiré*, dit-il, *de nous joindre d'alliance avec vous, nous sommes venus le chercher, jusques dans vos Etats. Que de longues guerres n'avons*

b Tite-Live dit que quelques anciennes Annales attribuoient au seul Fabius, presque toute la gloire de l'expédition, que Decius venoit de faire contre les Samnites, avec tant de succès. On y ajoûtoit que la République étoit redevable au premier de la prise de Romulée, & de Ferentin. Pour Décius, on luy laissoit l'honneur d'avoir forcé la ville de Murgantie. D'autres, cités aussi par Tite-Live, mettoient sur le conte des deux Consuls de cette année, les avantages remportés dans le Samnium.

nous pas eu à ſoûtenir, contre les ambitieux Romains? Dans l'intervalle de tant d'années, que nous nous ſommes déclarés leurs ennemis, nous avons tout tenté, ou pour ne pas ſuccomber ſous leurs armes, ou pour nous en préſerver. La guerre, la paix, les tréves, les alliances, nous avons eſſayé de toutes les ſituations, ſans en trouver une, qui fut avantageuſe. La guerre a cauſé nos pertes, la paix ne nous a pas affranchis du joug, les tréves n'ont pas diſſipé nos craintes, & les alliances avec Rome, nous ont réduit au plus honteux eſclavage. De-là nos variations & nos ſoûlévements. Que nous reſte-t-il? ſinon d'avoir recours à l'Etrurie. C'eſt l'Etat le plus floriſſant de l'Italie. C'eſt un païs abondant en armes, en ſoldats, en Capitaines, en argent. Vos voiſins les Gaulois ſont des hommes élevés dans l'éxercice des armes, & nés au milieu du fer. Leur valeur naturelle croîtra encore, lorſqu'on ſçaura la mettre en œuvre, & la régler par des bons éxemples. Ils ſe ſouviendront, qu'ils ont amené la République dominante, au moment de ſa perte, & forcé Rome de ſe racheter à prix d'argent. Pour vous Etruſques, à qui tient-il, que vous ne rameniés les heureux tems de Porſéna? Sous ce généreux Lucumon, la République Romaine ſe vit réſerrée dans des bornes étroites. Autrefois le Tybre lui ſervit de barriére, & termina ſon domaine. Chaſſés de tout le païs, au-delà du fleuve, les Romains ne ſongeoient qu'à ſe deffendre, bien loin de vouloir s'agrandir. Le Ciel vous offre l'heureux moment de rentrer dans vos anciennes poſſeſſions, & de garantir le reſte de l'Italie, du joug inſoûtenable, dont elle eſt menacée. Une armée de Samnites vient ſervir ſous vos ordres. Je ne parle point de ſa valeur, & de ſon expérience, éprouvées en tant de guerres. Du moins

De Rome l'an 457.
Conſuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

elle est prête à marcher, bien pourvûë d'armes, & de munitions. Sans vous être à charge, elle fera la guerre à ses dépens. Employés nos bras, & nous vous obéïrons, fallût-il camper au pié du Capitole.

Ces offres & ces espérances, frappérent tous les esprits. C'étoit un renfort, que le Ciel conduisoit lui-même aux Etrusques, qui ne s'y étoient pas attendus, & qui d'ailleurs étoient résolus de s'opposer aux Romains. Celles des Lucumonies mêmes, qui n'étoient pas encore déterminées à prendre les armes, se joignirent à celles, qui vouloient la guerre. Toute l'Etrurie fut en feu. L'amour des combats s'étoit répandu jusqu'aux confins de l'Ombrie, & déja l'on s'éforçoit de faire entrer les Gaulois dans la Ligue, & de les gagner à force d'argent. Ces mouvements, dont le bruit vint à Rome, obligérent le Sénat de faire partir, en diligence, le Consul Appius, pour le lieu de sa destination. Le sort lui avoit assigné l'Etrurie, & son Collégue étoit déja dans le Samnium. A la hâte, l'armée d'Appius fut composée de deux Légions Romaines, & de douze mille hommes de troupes alliées, c'est-à-dire, environ de vingt-trois mille combattants. Le Consul partit, & prit ses postes assés à portée de l'ennemi. La diligence qu'il fit, étonna plus l'ennemi, que sa réputation, & que son habileté ne les effraya. Quelques cantons néanmoins de l'Etrurie suspendirent leurs hostilités, plûtôt par la terreur du nom Romain, que par la crainte du Général. En effet Appius eut du pire, en bien des rencontres. Aucun des petits combats, qu'il fit donner, ne réüssit. Il ne sçavoit ni saisir les moments propres à se battre, ni profiter du terrain, ni

se ménager des lieux favorables. Cependant de legers avantages augmentoient la confiance de l'ennemi, & lui faisoient tout espérer, pour une action générale. Enfin les choses allérent au point, que le soldat se défioit du Consul, & que le Consul ne se fioit plus à ses soldats. Dans cette extrémité, on dit (car la chose n'est pas tout-à-fait certaine, quoi qu'elle soit plus vrai-semblable,) on dit qu'Appius écrivit à son Collégue, de quitter incessamment le Samnium, & de voler à son secours. Volumnius étoit alors occupé à continuer le dégât, que le Proconsul Decius avoit commencé de faire, dans le païs des Samnites. Déja il avoit pris trois châteaux, où l'on avoit tué environ trois mille hommes, & fait quinze cents prisonniers. Sur la lettre d'Appius, son généreux Collégue interrompit ses exploits, vint en diligence joindre le Consul, qui l'appelloit, & laissa le soin à Décius, de ravager le Samnium, & à Fabius, celui de pacifier, & de contenir la Lucanie.

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

Ex tribus annalibus citatis apud Livium.

Dans le camp Romain, la réception qui fut faite à Volumnius, à son arrivée, fut bien différente, de la part des troupes, & de la part de leur Général. Les soldats le reçûrent avec des cris de joye, & des acclamations extraordinaires. Pour Appius, il parut étonné de le voir paroître. S'il est vrai qu'il eût mandé son Collégue, ce fut un ingrat de le recevoir si mal; mais si la lettre que Volumnius prétendoit avoir reçûë, étoit fausse, ou contrefaite, Appius eut raison d'en témoigner du chagrin. Quoi qu'il en soit; le génie bizarre d'Appius authorisa le public à croire, que dans un moment de défiance il avoit écrit à Volumnius, de venir le sécourir, & qu'ensuite, il

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.
Tit. Liv. l. 10.

avoit eu honte d'avoir marqué le besoin, qu'il avoit, d'être sécouru. Appius étoit fier, méprisant, & ennemi des Plébéïens. A peine daigna-t-il rendre le salut à son Collégue. Ensuite, s'approchant de lui: *Hé bien*, lui dit-il, *sur quel pié sont les affaires du Samnium? Quelle raison a pû vous engager à quitter vôtre département? Tout est en bon état*, répondit Volumnius, *je n'en suis parti que sur une lettre, que j'ai reçûë de vôtre part. Si elle est contrefaite, & si ma présence ne vous est pas nécessaire, je repars à l'instant, avec mes troupes. Partés donc*, reprit brusquement Appius, *rien ne vous arrête icy. Il n'est pas même bien séant, que vous, qui suffisés à peine pour vous maintenir dans vos postes, alliés ailleurs vous donner la gloire, d'avoir secouru les autres. A la bonne heure*, reprit Volumnius; *mais j'aime mieux qu'on me reproche d'avoir précipité mes marches, sur un faux avis, que d'avoir laissé l'Etrurie dans le besoin d'une seconde armée Consulaire.* Il est étonnant qu'il ne fût point parlé alors, de rechercher l'Auteur de la fausse lettre. Si Appius ne l'avoit point écrite, sçavant comme il étoit dans la procédure, auroit-il laissé impuni un si pernicieux attentat, contre sa gloire, & contre le bien public? Mais telle est la vanité des gens d'un foible mérite. Ils ont besoin de secours, ils le tirent d'où ils peuvent, & deviennent les ennemis de ceux qui les ont secourus. Leurs bienfaits sont un reproche, que leur orgüeil ne souffre qu'avec peine.

Au sortir de leur entrevûë secrette, les Consuls reparurent en public. Aussi-tôt ils furent environnés des Lieutenants généraux, & des Tribuns des deux armées. Les uns s'attachérent à Appius, & s'é-

De Rome l'an 457.

Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

forçérent de lui persuader, qu'il ne devoit pas refuser l'assistance d'un Collégue, qui de son gré, venoit se présenter à lui, & qu'il auroit fallu faire venir de loin, si un hazard ne l'avoit pas attiré au camp. Les autres suivirent Volumnius, & le suppliérent de se prêter aux besoins communs. Le plus grand nombre prétendoit qu'il falloit s'opposer au départ de Volumnius, & l'arrêter malgré lui. *Quoi?* lui disoit-on, *une pique entre deux Collégues, deviendra-t-elle funeste à la République? A la veille d'une bataille, si les choses tournent mal pour nous, à qui s'en prendra-t-on? Examinera-t-on, si Appius vous a traité avec hauteur? Non, le public n'aura d'attention qu'au malheureux succês du combat, & l'imputera à vôtre sensibilité. Appius vous chasse, vous renvoye,* ajoûtoit-on, *il est vrai, mais la République vous retient. Jugés-en par les souhaits, & par les suffrages de l'armée.* En tenant ce discours, les Officiers conduisoient insensiblement les Consuls, à l'endroit du camp, où l'on convoquoit d'ordinaire les soldats, pour les haranguer. On les trouva rassemblés. Là, les Consuls, en de plus longs discours, que dans leur conversation secrette, firent entendre les plaintes, qu'ils avoient à faire, l'un de l'autre. Comme la cause de Volumnius étoit la meilleure, il fit paroître beaucoup d'éloquence à la deffendre, & se surpassa lui-même; car il n'étoit pas né disert. Appius l'en plaisanta. *Quel miracle,* dit-il, *j'ai fait parler un muet! Pendant nôtre premier Consulat, & durant quelques mois du second, à peine Volumnius sçavoit ouvrir la bouche. Le voilà devenu Orateur. Prodigieux changement dont je suis l'Auteur! Si j'ai appris de vous à parler,* reprit Vo-

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

lumnius, *à vôtre tour, vous pourrés apprendre de moi, à faire la guerre. Leçons pour leçons, celles que j'ai à vous donner, valent bien celles que j'ai reçûës de vous. Dans la situation présente, il importe peu de sçavoir discourir, il faut sçavoir se battre. Nous avons la guerre en deux endroits, dans le Samnium, & dans l'Etrurie. Choisissés. Il m'est indifférent de commander dans l'une, ou dans l'autre Province.* A ces mots, il n'y eut qu'une voix, & qu'un sentiment. *C'est icy qu'il est à propos,* dirent les Légionnaires, *que les deux Consuls fassent la guerre ensemble, sans se séparer. J'ay donc mal compris les intentions des troupes,* repartit Volumnius, *lorsqu'elles m'ont été signifiées par mon Collégue. Crainte que je n'y sois trompé une seconde fois, marqués par vos cris si vous voulés que je reste.* A l'instant toute l'armée poussa un si grand cri, qu'il fut entendu dans le camp des ennemis. Une acclamation si vive hâta les moments du Combat. Les Etrusques & les Samnites, réünis alors dans les mêmes retranchements, prirent les armes. L'armée Etrurienne sortit la premiére du camp, car Egnatius Général des Samnites, commandoit alors un fourage, avec quelques-unes de ses Cohortes. Durant son absence, ses troupes, destituées de leur chef, ne laissérent pas de se laisser entraîner dans la plaine; mais elles y vinrent les derniéres Il en fut à peu prês ainsi des deux armées Romaines. Volumnius, avec les siens, marcha le premier à la rencontre des Etrusques, & se rangea en bataille devant eux. Pour Appius, il hésita quelque tems, s'il iroit au combat. *Soit que jaye part à l'action,* disoit-il, *soit que je reste tranquille, Volumnius aura toûjours l'honneur de la victoire.* Rien ne le tira de son irrésolu-

De Rome l'an 457.
Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

tion, que la crainte de se voir abandonné de son armée. Elle paroissoit d'humeur, à vouloir suivre Volumnius, malgré les ordres de son Général. Ainsi Appius se laissa fléchir aux priéres de ses soldats, & fit donner le signal du combat. Tant du côté des Romains, que du côté de leurs ennemis, les troupes ne furent pas disposées avec beaucoup d'ordre. L'absence d'Egnatius d'une part, & la division des Consuls de l'autre, y causérent quelque leger dérangement. D'ailleurs, comme les armées n'étoient pas sorties ensemble de leurs camps, mais à diverses reprises, les Généraux n'avoient pas eu le tems de placer les différents corps, avec asses de méditation. Volumnius même avoit commencé l'attaque, avant qu'Appius fût arrivé, &, comme si la Fortune eût pris à tache de tout changer, nulle des deux armées Romaines n'eut à combattre ceux des ennemis, qu'elle avoit coûtume d'avoir en tête. Il étoit échû à Volumnius, d'agir contre les Etrusques, & à son Collégue, d'avoir affaire aux Samnites. Cependant, que ne peut pas l'émulation de la gloire, & la honte d'être effacé par un rival! Le dépit & la crainte du mépris firent naître plus de valeur dans le cœur d'Appius, qu'on n'auroit dû l'espérer. Il donna ses ordres en asses bon Capitaine, & se battit avec intrépidité. A la tête de son armée, il adressa cette priére [a] à

[a] Les anciens Poëtes, accoûtumés à multiplier les divinités Payennes, selon que les objets se peignoient à leur imagination, s'étoient figurés une Déesse, qui partageoit avec Mars l'intendance de la guerre. Ils luy donnérent le nom de Bellone, pour exprimer le genre d'inspection, dont ils l'avoient chargée. Au reste, qu'elle ait été, ou la mere, ou la sœur, ou l'épouse du Dieu des combats; que sa principale fonction se soit bornée au soin d'atteler les chevaux de Mars, & de conduire

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

Bellone. *Déesse ! si tu me fais remporter la victoire, je* son char au milieu des bataillons, ce sont-là de ces opinions arbitraires, que la mythologie a renduës problématiques. Comme elles n'ont d'autre appuy que les fictions de la poësie, & les extravagances du polithéïsme, nous les abandonnons à la discussion de ceux, qui aiment à se répaître des réveries du Paganisme. Il suffit de sçavoir que Bellone fut adorée par les Grecs, comme la compagne de Mars dans les armées, sous le nom d'Ενυώ. De-là celuy d'Ενυάλιος, pour désigner le Dieu de la guerre. Les Romains attribuérent à cette divinité guerriére, les mêmes qualités, & souvent les mêmes symboles, qu'à Pallas. On les retrouve toutes deux dans les anciens monuments, avec la même attitude, & les mêmes armes. L'une & l'autre sont armées d'un casque, d'un bouclier & d'une pique. De sorte qu'il est très difficile de ne les pas confondre dans les médailles. Le même Appius Claudius Cæcus, qui avoit voüé un temple à Bellone, tandis qu'il étoit aux mains avec les Etrusques, accomplit, dans la suite, le vœu qu'il avoit fait. Cet édifice fut construit, par ses ordres, au-delà des murs, vers le cirque Flaminien, hors la porte Carmentale. Après que le temple eût été achevé, il y suspendit les boucliers, & les images de ses ancêtres. Il fit inscrire sur les murs de cet édifice, tous les titres d'honneur, qui avoient illustré sa maison. Il est bien vray que Pline le Naturaliste, de qui nous avons emprunté ce fait historique, a substitué au fondateur du temple de Bellone, un autre Appius Claudius, qui fut Consul, après l'entiére expulsion des Tarquins, avec Caïus Servilius. Mais il est évident, qu'il s'est glissé une erreur dans le texte de Pline, ou par la négligence, ou par l'ignorance des copistes. Ils font dire à cet Auteur, au livre trente cinq, chapitre troisiême, qu'un Appius Claudius fit arborer les armes de ses ancêtres, à la voûte de ce même temple. *Suorum vero clypeos in sacro, vel publico privatim dicare primus instituit Appius Claudius, qui Consul cum Servilio fuit, anno urbis 259. Posuit enim in Bellonæ æde majores suos, placuitque in excelso spectari, & titulos honorum legi.* On demande comment dans l'année 259. de la fondation de Rome, le Collégue de Servilius a pû suspendre les boucliers, & les images ds ses ancêtres, dans le temple de Bellone, qui ne fut bâti que deux cents ans après ? Un tel anachronisme ne peut être imputé, sans injustice, à un Auteur aussi sçavant que Pline, dans l'histoire de sa Nation. Le Jésuite Donat, & après luy le Nardini, se sont apperçûs de l'erreur, que nous reprenons. Tous deux, dans la description qu'ils nous ont donnée de l'ancienne Rome, ont restitué le passage en son entier. Ils ont rendu à Appius Claudius Cæcus, Collégue de Volumnius, pendant l'année de Rome 457. la place qu'il doit occuper dans le texte, à l'exclusion de l'autre Appius Claudius, Collégue de Servilius, & fort antérieur à celuy, dont il s'agit présentement. Ainsi, au lieu de ces mots, *Appius Claudius, qui Consul cum Servilio fuit,*

fais

fais vœu de t'ériger un Temple ! Alors plein de con-

De Rome l'an 457.

Consuls.

APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

anno urbis 259. il faut lire *Appius Claudius, qui Consul cum Volumnio fuit, anno urbis* 457. Et afin qu'on ne croye pas que nous donnions cette correction, comme une simple conjecture, nous avons Ovide pour garant, dans le sixième livre des Fastes. Il attribuë la fondation du temple de Bellone, à Appius surnommé Cæcus. Ce fut, dit-il, celuy-là même, qui par la force de ses discours, dissuada les Romains d'accepter la paix, que Pyrrhus leur offroit.

Ce temple fut bâti hors de la ville, parce que, selon la superstition de ces tems-là, on redoutoit le commerce d'une Divinité, qui se plaisoit dans le carnage, & dans le trouble. Le Peuple, appréhendoit, qu'en luy donnant un hospice dans Rome même, on n'introduisît avec elle, les allarmes, & les dissentions. Un tel voisinage paroissoit dangereux dans une ville, qui trouvoit sa sûreté, & son accroissement dans l'union de tous ses membres. C'est ainsi que les Romains, conformément à la Réligion, & aux rits des anciens Etrusques, excluoient de l'enceinte de Rome, toutes les Divinités, qui se rendoient formidables, par le pouvoir qu'elles avoient de nuire aux hommes. Cet usage cependant ne subsista que très-peu de tems. On vit bientôt à Rome des Autels érigés à des Dieux sanguinaires, & malfaisants. Pour revenir au temple de Bellone, le Sénat avoit coûtume de s'y assembler, lorsqu'il s'agissoit de donner audience aux Ambassadeurs Etrangers, qui logeoient hors la ville, & aux Généraux victorieux, qui prétendoient obtenir les honneurs du triomphe. Nous avons fait voir cy-dessus, quelle étoit en cela la politique des Romains.

Quand la République eut étendu ses frontiéres au-delà de l'Italie, l'éloignement des lieux, & les risques d'un long voyage, souvent incommode & hazardeux, ne luy permirent plus d'employer le ministére des Féciaux, pour déclarer la guerre aux Nations ennemies. Alors on se contenta, pour la forme, d'ériger près du temple de Bellone, une petite colomne de marbre, qui, pour cette raison, fut appellée *columna bellica*. Là, le Consul avec un Fécial se rendoit en cérémonie. Après avoir prononcé une certaine formule, il élevoit une picque au-dessus de la colomne. Selon quelques-uns, il lançoit un dard vers la partie du monde, qui renfermoit les Provinces, où les Romains avoient résolu d'entrer les armes à la main. Ce premier acte, ou plûtôt cette apparence d'hostilité, passoit pour une déclaration de guerre, faite au nom du Peuple, & du Sénat. Nous avons à ce sujet, le témoignage de Servius, sur ces vers de Virgile, au neuvième livre de l'Eneïde. *Et jaculum intorquens emittit in auras..... Principium pugnæ &c.* Il rapporte que les Romains, prêts d'armer contre Pyrrhus, se saisirent d'un des soldats de ce Prince, & qu'ils luy firent prendre place dans le cirque Flaminien, proche la colomne de Bellone. Comme si l'Epirote eût representé toute la nation, ils luy dénoncérent la guerre,

fiance dans la protection qu'il imploroit, il égalla

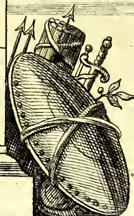
De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

par la bouche d'un des Féciaux. A la faveur de cette pratique, ils se persuadoient avoir satisfait aux devoirs de la justice, & aux loix portées par le Roy Numa, sur les formalités qui devoient précéder les premiéres attaques. Festus a fait mention de la colomne, & de la cérémonie qu'on observoit. *Bellona dicitur Dea Bellorum, ante cujus templum erat columella, quæ bellica vocabatur, supra quam hastam jaciebant, cum bellum indicebatur.* Victor, dans sa description de Rome, en parle dans le même sens. *Ædes Bellonæ versus portam Carmentalem. Ante hanc ædem, columna index belli ferendi.* Ovide n'a pas oublié cet usage, dans le sixiéme livre des Fastes. Conformément à la même pratique, si l'on en croit certains Auteurs, les armées Romaines, avant que d'entrer en campagne, se présentoient devant cette colomne, en posture de combattants, & le dard pointé vers le pays ennemi.

Les ministres consacrés au culte de Bellone, sous le nom de *Bellonarii*, se tenoient, pour l'ordinaire, dans les temples de la Déesse. Ils y affectoient des transports de phrénésie, qu'ils faisoient passer pour un enthousiasme prophétique. Dans ces accès de fureur, ils s'armoient de poignards, & se faisoient des incisions sur toutes les parties du corps. Ils recueilloient le sang qui sortoit de leurs blessures, dans une patére, & ils en faisoient un sacrifice à Bellone, en forme de libation. Tertulien, au chapitre neuf de son apologie pour les Chrétiens, ajoûte, qu'ils distribuoient une partie de ce sang, à ceux qui étoient initiés dans leurs mysteres. Après cette cruelle opération, comme s'ils eussent été tout-à-coup enyvrés d'une vapeur divine, leur regard devenoit farouche, un tremblement subit s'emparoit de tous leurs membres, ils faisoient retentir le temple de leurs hurlements. Ces mouvements forcés, & ces contorsions hideuses imposoient au simple peuple, qui les prenoit pour des Prophétes. Dans la persuasion que ces imposteurs étoient possedés de l'esprit de la Déesse, les paroles mal articulées, qu'ils proféroient dans ces agitations violentes, paroissoient être autant d'oracles. Aussi abusoient ils de la credulité populaire, pour faire croire, qu'ils pénétroient dans les secrets de l'avenir. Alors ils intimidoient les assistans, par des prédictions de guerre, de famine, & de semblables désastres. Ces forcenés, en affectant des situations si étranges, se proposoient de peindre aux yeux le genie fougeux & turbulent, qu'ils supposoient dans leur Déesse. Tel étoit le phanatisme que les Payens respectoient dans les Prêtres de Bellone. De-là le nom de Phanatiques, qu'on leur donna par distinction, comme à des gens inspirés, qui n'agissoient que par les saillies de l'esprit divin. L'antiquité ne les a point nommés autrement. C'est ainsi que Juvénal les désigne dans ces vers de la quatriême satyre. *Sed ut Fanaticus æstro percussus Bellona! tuo.* Les trois Bellonaires, que nous avons fait graver dans la planche suivante, d'après les anciens monuments, se rapportent dans

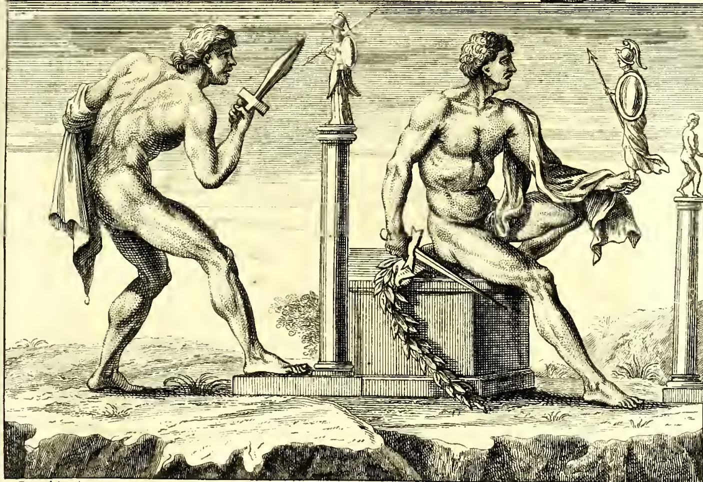






L CORNELIO IANVARIO
FANATICO ABISIS SERAPIS
ABÆDEM BELLONAE RVFILIAE
V.A.XX.IIM.XI.D.XXI.FF C.

C.CALIDIVS CVSTOS AMICO
B M



Humblot inv.

Prêtres de Bellone.

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

presque, par sa conduite & par sa bravoure, celle de son Collégue. Il inspira de l'ardeur aux siens, & toute son attention fut de les exciter, à faire commencer la victoire, par le côté où il commandoit. Bientôt les ennemis furent culbutés, & mis en fuite. Comment auroient-ils pû resister à deux armées Consulaires, eux qui, peu auparavant, n'étoient pas beaucoup supérieurs à celle, qu'ils avoient en tête ? On les presse, on les repousse jusqu'à leur camp, sans cesser de combattre. Alors parut Egnatius avec ses cohortes, qu'il ramenoit du fourage. Sa présence redonna du courage aux vaincus. Ils se ralliérent, & soûtinrent, encore quelque tems, l'effort des Romains ; mais leur seconde défaite suivit bientôt la premiére. Il ne restoit plus aux vainqueurs que de se rendre maîtres du camp. L'attaque s'en fit sur l'heure même. Volumnius fit avancer ses troupes vers le rempart, tandis qu'Appius encourageoit ses soldats, & répétoit sans cesse le nom de Bellone. Enfin après avoir comblé le fossé, les Romains grimpérent sur le rempart. Le camp fut pris & pillé, & tout le butin fut pour le soldat. Les ennemis laissérent sept mille trois cents hommes sur la place, & l'on fit sur eux deux mille cent prisonniers de guerre. Qui peut disconvenir, qu'Appius eut bonne part à une si glorieuse journée ? On peut dire aussi, que s'il donna de l'éloquence à Volumnius, Volumnius, à son tour, luy inspira du courage.

leur attitudes, & dans tout le reste, à la peinture que les historiens nous en ont faite. La premiére figure représente un CORNELIUS JANUARIUS, sous le titre de FANATIQUE d'Isis, DE SERAPIS, ET DE BELLONE. Dans la seconde, & dans la troisiéme, on reconnoît la colomne dont nous avons parlé cy-dessus. Une inscription antique rapportée par Gruter, donne

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

L'égalité de la gloire réünit les deux Consuls, que la jalousie avoit divisés. Ils consentirent alors d'employer, de concert, toutes les forces de Rome, contre l'Etrurie ; mais un événement inespéré rappella Volumnius dans son département. Sans doute on aura peine à croire, que les Samnites, après un si furieux épuisement, ayent pû mettre encore des armées sur pié, & les faire entrer dans le pays Romain. Il est pourtant vray qu'ils levérent de nouvelles troupes, qui d'abord prirent leur route par les [a] campagnes de Vescia, pour se faire un passage dans la Campanie, qui pour lors appartenoit aux Romains. Ils saccagérent cette belle contrée, avec d'autant plus de facilité, que la commission de Fabius, & de Decius, qui n'étoit que pour six mois, alloit expirer. Volumnius se hâta donc d'accourir au secours des Campanois. Durant la marche, Rome à son ordinaire, fut saisie d'épouvante, au premier bruit de la nouvelle entreprise des Samnites. Une autre nouvelle encore y répandit l'effroy. On rapportoit que, depuis le départ de Volumnius, l'Etrurie avoit

Tit. Liv. l. 10.

aussi la qualité de FANATIQUE DE BELLONE, à un QUINTUS CÆCILIUS.

a Il paroîtra sans doute étonnant, que la nouvelle armée des Samnites eût pris sa route par les campagnes de Vescia, placées aux environs du Fleuve Liris, pour se rendre dans le territoire de Falerne. Ce dernier canton étoit situé entre le mont Massic, & le Fleuve Vulturne. Par conséquent il étoit plus voisin du Samnium. Il sembloit naturel de prendre le plus court chemin, au lieu de s'éloigner de son terme, en faisant un long détour. On peut juger de la différence des deux routes, par la seule inspection de la carte Géographique. Mais ces nouvelles troupes n'étoient ni asses nombreuses, ni asses fortes, pour oser tenter le passage au-delà du pays des Volsques, & des Aurunces. Elles auroient eu des risques à courir, dans une Province, dont la plûpart des habitants étoient Romains. Comme les Samnites trouvoient plus de sureté, à ne se pas éloigner de leurs frontiéres, ils ne jugérent pas à propos de s'engager trop avant dans la Campanie.

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

repris courage; que les Lucumonies alloient se joindre; que le Général des Samnites se préparoit à de nouveaux combats; que l'Ombrie songeoit à quitter le parti de Rome, & que les Gaulois étoient vivement sollicités, à se déclarer contre la République. Ces bruits intimidérent le Sénat. Il ordonna une suspension de toutes les affaires civiles. Les tribunaux de la justice vaquérent, enfin on ne fut occupé, que de nouveaux préparatifs de guerre. Le Préteur P. Sempronius commandoit dans la ville. Il y fit faire une levée extraordinaire de troupes. La jeunesse bourgeoise, & les personnes de condition libre, ne furent pas les seules qu'on enrôla. On fit prêter le serment aux vieillards mêmes, dont on fit plusieurs manipules, & aux [a] fils des affranchis; puis on songea à munir la ville, & à la fortifier. Durant ces allarmes, Volumnius avançoit toûjours vers la Campanie. A peine fut-il entré dans ces belles plaines, qui sont au pié du mont Massic, & dans le pays de Cales, qu'il fut témoin luy-même de l'affreux ravage, que les Samnites y avoient fait. Il apprit ensuite des habitants, que les Samnites étoient si chargés de butin, qu'à peine pouvoient-ils marcher en ordre de ba-

a Nous avons déja remarqué plus d'une fois, que, selon les loix Romaines, les seules personnes de condition libre avoient droit d'être incorporées dans les Légions. Encore n'y admettoit-on que ceux, qui composoient les cinq premiéres classes, instituées par Servius Tullius. Les *Capite Censi*, & les *Proletarii*, en étoient exclus, pour l'ordinaire. On les y admettoit cependant, aussi bien que les Affranchis, & les Esclaves, dans les besoins extrêmes de la République. Mais en même-tems on ne manquoit pas de donner la liberté à ces derniers. Par-là ils acquéroient un avantage considérable. Ils alloient de pair avec les autres Légionnaires, & après certain tems de service, ils pouvoient à leur tour, avoir part aux honneurs, & aux charges militaires.

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

taille. *Les Samnites*, luy dit-on, *sont dans le dessein de retourner en leur pays, pour se décharger de leur proye, & de revenir, ensuite, achever de piller nos biens, & nos maisons.* La ruine de tant de pauvres Alliés toucha le Consul. Quoy qu'il crût le rapport des gens du pays, il voulut encore s'assurer d'avantage de l'état des ennemis. Il envoya donc des cavaliers à la découverte, & leur ordonna de luy amener autant de Samnites, qu'ils en trouveroient répandus dans les campagnes, pour y faire le dégât. Il interrogea luy-même les prisonniers, & il apprit d'eux, que l'ennemi étoit campé sur les bords du Vulturne, & que le lendemain il en devoit partir, au fort de la nuit, pour retourner dans le Samnium. Sur ce récit, Volumnius prit son parti en habile Capitaine. Il fit avancer ses troupes assês proche de l'ennemi, pour pouvoir l'observer, & assês loin, pour n'en être pas découvert. Avant le jour, nouvelle marche. Il vint proche le camp des Samnites, & il y fit entrer quelques-uns de ses soldats, qui sçavoient la langue Osque, que l'on parloit dans le Samnium. Ces espions, qui ne furent pas reconnus pendant la nuit, & dans le mouvement de gens qui décampent, rapportérent au Consul, que les premiers bataillons étoient déja sortis; que la plûpart avoient quitté leurs armes; que le butin, & que l'escorte qui le conduisoit, étoient sans deffense, & presque sans chefs; qu'il n'auroit affaire qu'à des misérables, plus attentifs à conserver leurs rapines, que résolus à se battre; enfin qui n'avoient ni intelligence entre eux, ni déférence pour leurs conducteurs. Volumnius jugea, que le moment étoit venu de commencer l'attaque. Aussi

De Rome l'an 457.

Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

bien le jour commençoit à paroître, & cette avantgarde n'étoit pas sur la deffensive. Il tomba donc sur elle à l'improviste. Parmi ces Samnites, les uns étoient armés, les autres ne l'étoient pas. Ceux-cy hâtérent le pas, faisant marcher le butin devant eux. Ceux-là délibérérent, s'il valoit mieux retourner au camp, que d'avancer. Tandis qu'ils s'arrêtent à consulter, les Romains viennent fondre sur eux, & les taillent en piéces. Ce ne fut pas asses. Le Consul mena son armée vers le camp, pour en faire le siége. La prise suivit de prês l'attaque. Déja les Romains avoient gagné le rempart, déja tout étoit en désordre dans les retranchemens ennemis, & l'on commençoit à y faire du massacre, lorsque les prisonniers Campanois, que les Samnites avoient faits, durant leurs courses, augmentérent le tumulte, & favorisérent les Romains. Les premiers de ces captifs, qui rompirent leurs liens, délivrérent leurs camarades, & tous ensemble ils se jettérent sur des armes liées en paquets, qu'ils trouvérent sous la main, & s'en servirent pour leur délivrance. Ces hommes désespérés firent plus de carnage, au centre du camp, que les Romains dans le combat. Les Campanois tentérent même une action, qui leur fit beaucoup d'honneur. Ils investirent un des chefs Samnites, nommé Minatius Stajus, tandis qu'à cheval il parcouroit les rangs de son armée. Aprês avoir dissipé la garde qui l'escortoit, ils le saisirent, & le conduisirent au Consul. Cependant cette avantgarde, que les Romains n'avoient défaite qu'en partie, retourna au camp pour le défendre. A son arrivée, le combat devint plus acharné qu'auparavant; mais cette ardeur

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

fut bien-tôt rallentie. Dans l'action les Romains tuérent aux Samnites environ six mille hommes, & leur firent deux mille cinq cents prisonniers, &, parmi eux, quatre Tribuns. On eut bien de la joye d'avoir enlevé à l'ennemi trente drapeaux; mais plus encore, d'avoir délivré des fers, sept mille quatre cents Campanois, prêts à être condamnés à la servitude. Comme on recouvra tout le butin, que les Samnites avoient fait dans la Campanie, on assembla les habitants des lieux saccagés. Chacun reconnut ses effets, & s'en remit en possession. Ce qui ne trouva point de maître, dans l'espace d'un tems prescrit, fut distribué aux soldats Romains, qui le vendirent, par ordre du Général, crainte qu'ils n'en fussent trop embarrassés.

La nouvelle d'une victoire si complette rendit le calme à la Ville. On y ordonna des [a] priéres publiques, au nom, & à l'honneur de Volumnius. Tous les Temples furent ouverts, & l'on y accourut avec joye. Les affaires civiles avoient été interrompuës, pendant dix-huit jours, on les reprit à l'ordinaire.

a Les Romains donnoient à ces priéres publiques, le nom de supplications. Elles étoient décernées par le Sénat, pour appaiser la colére des Dieux, pour obtenir la cessation d'une maladie contagieuse, ou de quelque autre calamité, & surtout en action de graces d'une victoire remportée, ou de l'heureux succès d'une entreprise avantageuse à la République. Alors les Temples étoient ouverts, & tous les Ordres s'y rendoient en cerémonie. Ces marches pompeuses, depuis l'établissement du Christianisme, furent consacrées, sous le nom de *processions*. Pendant ces jours de solemnité, toute la ville retentissoit de cris d'allégresse. On n'entendoit de toutes parts, que le chant des Hymnes, accompagné des instruments de musique. Le sang des victimes ruisseloit sur les Autels, & la fête se terminoit par des jeux & par des Festins publics. Enfin les Tribunaux de la justice vacquoient, & l'on ne pouvoit s'occuper à aucune œuvre servile, sans se rendre coupable d'irréligion. Consultés à ce sujet le troisiême volume de nôtre Histoire, livre dixiême, page 299, note *a*.

Alors

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

Alors on délibéra ſur les moyens de mettre à couvert le païs, que les Samnites venoient de ravager. Il parut bon d'établir deux Colonies, l'une à l'embouchûre du Liris, & on la nomma Minturnes, l'autre dans une ville bâtie par les Grecs, autrefois appellée Sinope, & qui pour lors prit le nom de a Sinueſſa. Les Tribuns du Peuple dreſſérent donc une Loy, par laquelle il fut ordonné au Préteur Sempronius, de nommer trois Commiſſaires à chacune de ces Colonies, pour les conduire au lieu de leur deſtination, & pour leur répartir des terres, à poſſéder en propre. On remarqua, qu'il n'y eut pas beaucoup d'empreſſement, parmi la Populace, à partir pour les nouveaux établiſſements. Elle regardoit cette partie de la Campanie, comme une terre infeſtée, qui l'obligeroit à être continuellement ſous les armes, ſans avoir le tems de cultiver les campagnes. Auſſi, quoi que la Loy eut été portée, elle ne fut éxécutée que l'année d'après. De plus grands ſoins occupoient alors la République. Ce n'étoit plus un ſimple bruit, c'étoit une nouvelle certaine, que les Etruſques avoient conclu une ligue avec les Samnites, les Ombriens, & les Gaulois. Déja les armées de ces quatre Nations s'étoient aſſemblées en deux camps, & le ſeul Appius étoit reſté dans l'Etrurie, pour faire tête à un ſi grand nombre d'ennemis.

a L'ancienne ville de Sinueſſe, fut autrefois des plus conſidérables du païs des Aurонces. Elle étoit placée au-delà du fleuve Liris, préſentement le *Garigliano*, à neuf ou dix mille de Minturne. Cette ville ne ſubſiſte plus depuis pluſieurs ſiécles. Les Géographes modernes conjecturent qu'elle n'étoit pas éloignée d'un château, appellé communément, dans le langage du païs, *Rocca di monte Dragone*. On remarque en effet, près de-là, quelques veſtiges d'une ville célébre.

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

Cependant le tems des Comices pour les élections approchoit. Ce ne fut pas Appius que l'on crut devoir rappeller, pour y présider. Sa présence étoit nécessaire en Etrurie. Volumnius revint donc à Rome, & tint l'assemblée au champ de Mars. Avant que de faire entrer les Centuries dans l'enclos, où elles devoient donner leurs suffrages, il les harangua de la sorte. *J'ay connu par expérience, combien est sérieuse la guerre, dont nous sommes ménacés en Etrurie. A peine, l'an passé, avons nous pû suffire, Appius & moy, à soûtenir le poids des ennemis, dont nous étions accablés. Un seul Général étoit trop peu, pour une expédition si périlleuse. Que devés-vous donc penser de la campagne qui va suivre? Deux nouvelles Nations viennent de se joindre à celles, qui nous ont allarmés. Les Ombriens, & les Gaulois se sont unis aux Samnites, & aux Etrusques, & le nombre de vos ennemis croît, à proportion de vôtre gloire. Songés donc à l'importance du choix, que vous allés faire. Il faut trouver dans la République deux hommes, capables de faire tête à quatre armées. Pour moi je nommerois d'authorité un Dictateur, si je n'étois convaincu, que vos suffrages ne conferont le maniment des affaires, qu'au plus grand Capitaine qui soit à Rome.* Ces paroles, tournérent tous les esprits, & tous les cœurs, du côté de Fabius. Il ne fut plus douteux, que ce grand homme emporteroit toutes les voix. Déja les premiéres Centuries s'étoient déclarées en faveur de Fabius, & lui avoient donné Volumnius pour Collégue; mais les difficultés qu'il forma sur son élection, suspendirent, pour un tems, les suffrages des derniéres Centuries. Fabius s'excusa, comme autrefois, sur son âge, & sur le respect

De Rome l'an 457.

Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

qu'il avoit pour les Loix. *La néceſſité des circonſtances*, lui diſoit-on, *& le conſentement unanime, doivent vous faire ſacrifier vos répugnances, à l'amour de la patrie.* Il ſe ſoûmit enfin à porter le fardeau, dont on le chargeoit ; mais à condition qu'on lui donneroit encore ſon fidéle Décius, pour Collégue. *Decius*, diſoit-il, *peut ſeul ſuppléer aux infirmités de ma vieilleſſe. Ses procédés, dans les deux Conſulats que nous avons gérés enſemble, & dans la Cenſure, où l'on me l'aſſocia, m'ont convaincu de l'union, qui regnera entre nous. Quel bien la République n'en doit-elle pas attendre ? A mon âge, on ne s'accoûtume pas aiſément aux maniéres des perſonnes inconnuës. J'aurai moins de peine à découvrir mes ſentiments, & à communiquer mes deſſeins, à un homme, que j'ai pratiqué depuis long-tems.* Volumnius préſidoit à l'aſſemblée. Par la demande que faiſoit Fabius, il manquoit le Conſulat, qui lui étoit deſtiné, & la préférence, que celui-cy donnoit à ſon ancien Collégue, étoit une eſpéce d'affront pour Volumnius. Alors l'ambition, & la délicateſſe du point d'honneur cédoient au bien public. Volumnius approuva les ſouhaits de Fabius. Il fit aux Centuries un magnifique éloge de Decius ; mais ſur tout il inſiſta ſur les grands avantages, que la concorde devoit produire entre deux Généraux étroitement unis. *Hélas !* ajoûta-t-il, *à quels périls les conteſtations ſurvenuës entre Appius & moy, n'ont-elles pas expoſé la République !* Prenant enſuite le ton, & la gravité d'un Conſul, Volumnius donna des avis ſérieux à Fabius, & à Decius. *Vivés enſemble*, leur dit-il, *dans une parfaite intelligence. Que la jalouſie ne la trouble jamais ! L'un & l'autre, vous êtes de grands*

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

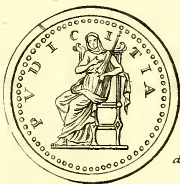
hommes ; mais vous ne faites pas consister la gloire, dans le babil d'une éloquence frivole. C'est du bras, & non pas de la langue, que vous sçavés combattre. Voilà, voilà des hommes dignes du Consulat ! Pour ces grands parleurs, ces Orateurs diserts, ces hommes sçavants dans les loix, ils ne sont bons qu'à résider à la ville, en qualité de Préteurs, & à y rendre la justice.

Tout le jour se passa en harangues, & en pourparlers. Ainsi les élections furent remises au lendemain. Fabius & Décius ne se trouvérent pas à l'assemblée. Tout absents qu'ils étoient, ils furent proclamés Consuls, & la Préture fut assignée à Appius, qui pour lors étoit en Etrurie. Pour Volumnius, il dut remporter plus de gloire des Comices, que s'il avoit été choisi Consul. Du moins on le confirma Général de l'armée, qu'il avoit commandée dans le Samnium, & il y fut déclaré Proconsul. Sa commission fut pour l'année entiére ; & elle fut autorisée par le Sénat, & par le Peuple. Le temps de son Consulat n'étoit pas encore fini, & ses successeurs n'étoient que désignés, pour l'année suivante. Ainsi ce fut encore de son temps, qu'il arriva bien des prodiges, qui remplirent de crainte la superstitieuse Rome. Dans ces temps critiques d'une guerre effrayante, le Peuple faisoit attention aux moindres évenements singuliers, & les prenoit pour des présages de l'avenir. Pour détourner, donc les fléaux, dont on se croyoit menacé, le Sénat ordonna des stations dans tous les temples, qui furent ouverts, & fréquentés. Le thrésor de l'Etat fournit du vin, & de l'encens pour les sacrifices. Cette dévotion publique donna occasion à des querelles, entre les Dames

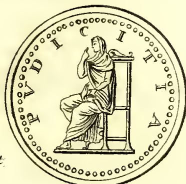
Romaines, & à la construction d'un nouveau temple. Dans le marché aux bœufs, proche l'Autel d'Hercule, étoit un Sanctuaire, construit en l'honneur *de la* a *Pudicité Patricienne*. Il n'étoit pas permis aux femmes du Peuple, quelqu'illustrés qu'eussent été leurs Maris, d'y entrer, & moins encore d'y faire les fonctions de Prêtresses. Cependant la femme du Consul Volumnius, nommée Aula Virginia, prétendit avoir droit d'assister aux cérémonies, qui s'y faisoient, pour les Dames Patriciennes. Elle tiroit

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.



d'Argent



a Les Romains, à l'éxemple des Grecs, s'étoient fait autant de Divinités, qu'ils concevoient d'attributs dans le souverain être. Ils avoient même porté les rêveries du Polithéisme, à un tel excès, qu'ils divinisoient les vertus, & les vices. Ainsi ce qui devoit faire l'objet de leur imitation, ou de leur aversion, devenoit par un renversement étrange, l'objet de leur culte, & de leurs hommages. C'est par une semblable manie, qu'ils rendoient à la PUDICITE' des honneurs divins. On la voit représentée dans plusieurs médailles, sous la figure d'une Déesse, avec cette légende PUDICITIA. Dans la premiére de celles que nous donnons icy, cette prétenduë divinité paroît dans la posture d'une femme modeste. Elle porte la main vers le visage, qu'elle désigne avec le doigt indice, pour marquer, que c'est là principalement, où est le siege de la modestie, & de la pudeur. Dans la seconde, on remarque deux colombes placées sur les épaules de la Déesse. L'une à droite, & l'autre à gauche. Ces deux animaux, au rapport de Pline, livre 10. chapitre 34. étoient les symboles de la chasteté conjugale. *Pudicitia illis prima, & neutri nota adulteria; conjugii fidem non violant, communemque servant domum.*

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

son origine de la plus illustre Noblesse ; mais elle avoit épousé un Plébéïen. Comme son mari étoit alors Consul, & qu'elle étoit noble d'extraction, elle eut la confiance de se présenter, pour être admise au même sacrifice, avec les femmes de condition. Malgré la dignité de son époux, on luy fit sentir, qu'elle s'étoit dégradée, en s'alliant dans une famille Plébéïenne. La porte du temple luy fut refusée. Elle eut beau dire qu'étant femme d'honneur, & Patricienne, elle avoit droit, comme les autres, de prendre part au culte, qu'on rendoit à la Pudicité. *Quoy donc*, adjoûtoit-elle, *ma vertu est-elle suspecte ? suis-je née roturiére, ou ay-je épousé deux maris ?* Un second mariage étoit alors [a] pour les femmes une

[a] Parmi les Romains, & les Grecs, les femmes ne pouvoient passer à de secondes nôces, sans se déshonorer. C'étoit, selon les préjugés de ces tems-là, une incontinence coupable, & un désaveu tacite de la foy promise dans les engagements du premier mariage. La théologie Payenne, ne contribuoit pas peu à accréditer cette opinion. On s'imaginoit alors, qu'une femme étoit redevable aux Manes de son premier mari, de la fidélité qu'elle luy avoit jurée. C'est dans ce sens que Virgile fait dire à Didon, veuve de Sichée, dans le quatriême livre de l'Eneïde.

Ille meos primus, qui me sibi junxit, amores,
Abstulit ; ille habeat secum, servetque sepulchro.

Pénélope dans Homére est recherchée par une foule d'amants. Elle refuse avec constance de se rendre à leurs empressements, quoy qu'ils n'oublient rien, pour l'assûrer, qu'Ulysse ne vit plus. Elle n'est inflexible à leurs vœux, que pour se maintenir, dit-elle, dans la réputation de femme d'honneur, & dans la crainte de violer les nœuds sacrés, qui l'unissent encore aux Manes de son époux. La crédulité alloit si loin, qu'on se persuadoit, qu'un mari défunt, étoit jaloux, jusques dans le séjour des morts, de posséder seul le cœur, & la tendresse de sa femme. Cette ridicule prévention faisoit croire, qu'un second hyménée, devenoit pour luy un sujet de douleur, & de confusion. De-là ce mot de Justinien *paragr. qua modo, de Nupt...... Anima mariti defuncti secundis nuptiis contristatur.* Valére Maxime s'est exprimé, à ce sujet, dans des termes, qui font

tache, qui leur fermoit l'entrée au temple de la Pudicité. N'*étois-je pas fille*, continua-t-elle, *quand j'épousai Volumnius, & m'a-t-on vûë passer à de secondes nôces? Du reste je ne me répens point de l'engagement que j'ay pris. Plus d'une fois le mari, que je me suis donné, a été jugé digne de la premiére place.* Ce discours ne toucha point des femmes fiéres, de ne s'être point més-alliées. Virginia fut excluë de leur Assemblée de Religion. Elle prit donc une résolution, que l'antiquité a loüée. Son logis étoit dans un endroit de Rome, qu'on appelloit *la ruë longue*. Elle retrancha une partie de sa maison, pour y dresser un temple à *la Pudicité Plébéïenne*, & elle y consacra un Autel. Là, elle convoqua les femmes, qui avoient de la distinction parmi le Peuple. Elles étoient en grand nombre, depuis que les Plébéïens avoient été admis aux premiéres dignités. Après avoir marqué à ces Dames, son mécontentement, du faste des Patri-

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS, FLAMMA VIOLENS.

connoître, quels étoient sur cela les sentiments des Payens, bien qu'élevés dans une Religion, qui consacroit la débauche. *Quæ uno contentæ matrimonio fuerunt, coronâ pudicitiæ honorabantur. Existimabant enim eum præcipuæ matronæ sincerâ fide incorruptum esse animum, qui depositæ virginitatis cubile pudicum egredi nesciret. Multorum matrimoniorum experientiam, quas illegitimæ cujusdam intemperantiæ signum esse credentes.* On avoit sur-tout grand soin, que ces femmes qui présidoient à la conclusion des mariages, sous le nom de *Pronubæ*, n'eussent jamais épousé qu'un seul mari. On en tiroit un présage heureux, en faveur de la future épouse; & l'on se promettoit, que la mort même, ne romproit jamais des liens, qui s'étoient formés, sous les auspices, & par l'entremise d'une femme fidelle à ses premiers engagements. *Pronubæ*, dit Festus, *adhibebantur nuptiis, quæ semel nupserant, matrimonii perpetuitatem auspicantes.* Tertullien au chapitre treize de l'exhortation à la chasteté, fait valoir, ces préjugés du Paganisme, pour décrier les secondes nôces. *Monogamia apud Ethnicos in summo honore est, ut & virginibus legitime nubentibus, univira pronuba adhibeatur.*

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

ciennes; *Nous aurons aussi un temple*, leur dit-elle; *où nous tiendrons nos Assemblées, pour honorer la vertu qui nous est chére. C'est à la Pudicité Plébéïenne, que je consacre ce Sanctuaire. Que la même émulation, qu'ont nos époux, à égaller les Consuls Patriciens, en exploits militaires, nous l'ayons, nous autres, à surpasser les femmes Patriciennes en modestie, & en pudeur! Faisons en sorte, que la chaste Déesse soit ici servie, par des mains plus pures, que partout ailleurs.* On institua donc, en ce lieu, des cérémonies à peu près semblables, à celles, qu'on avoit établies dans le premier Sanctuaire de *la Pudicité*. La ferveur s'y conserva quelque temps; mais dans la suite, on en permit l'entrée à des femmes d'une vertu douteuse, & d'un petit mérite. Aussi l'Assemblée tomba dans le mépris, & il ne fut plus mention à Rome de la *Pudicité Plébéïenne*.

Au même tems divers temples furent encore enrichis, par des amendes pécuniaires. Deux Ogulnius étoient parvenus jusqu'aux charges de l'Edilité Curule. Ils montrérent leur zéle pour le bien public, en faisant une recherche des usuriers, qui ruïnoient le Peuple, sous prétexte de charité. Leurs biens furent confisqués au profit de l'épargne, & de la somme qu'on en recüeillit, on fit, au Capitole, une porte de bronze, assés de vaisselle d'argent pour servir trois tables, dans les sacrifices de Jupiter, [a] une statuë de

[a] Dês le tems de Valérius Poplicola, les Romains avoient fait élever, sur le faiste du Capitole, la statuë de Jupiter traîné dans un char à quatre chevaux, mais ce premier monument ne fut composé que de terre cuite. Tel est le récit que Plutarque fait, à ce sujet, dans la vie de Poplicola. Tarquin étoit encore sur le thrône de Rome, lorsqu'il fit construire au Capitole, le temple de Jupiter. Avant que l'édifice fût achevé, Tarquin, pour donner à ce temple un air de majesté, conçut le dessein de faire poser, sur la cîme, la statuë de Jupiter porté sur un

ce

ce Dieu, traîné dans un char à quatre chevaux, qui fut posée sur la cîme de son temple, a & un bas relief

De Rome l'an 457.
Consuls.
APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

char à quatre chevaux. Tout l'ouvrage devoit être de terre cuite. Il en confia donc l'éxécution à quelques ouvriers Toscans, de la ville de Veïes. Mais alors il fut chassé de Rome, en haine de sa tyrannie, & par une révolution soudaine, la Royauté fut proscrite, & le gouvernement changea de face. Cependant les ouvriers, après avoir fabriqué le char, l'avoient mis dans le four, pour le faire cuire. Par un prodige inoüi, la terre desséchée à l'ardeur du feu, au lieu de se resserrer, s'étendit, & s'enflamma de maniere, que, pour avoir l'ouvrage en son entier, il fallut abbattre le four; encore eut-on bien de la peine à retirer toute cette masse, sans y causer aucun dommage. Les Devins furent consultés sur un évenement, qui paroissoit contre le cours ordinaire de la nature. Ils le prirent pour un arrêt du Destin. Les Dieux, dirent-ils, promettent une puissance sans bornes, & le comble des prospérités, au Peuple, qui aura le bonheur de se maintenir en possession d'un dépôt si précieux. Sur une réponse si décisive, les Veïens n'eurent garde de livrer l'ouvrage aux Romains. Ils apportérent pour prétexte de leur refus, que Tarquin seul les avoit mis en œuvre, & qu'il n'étoit pas juste de le frustrer d'un bien, qui luy appartenoit, à si juste titre, pour le transférer, à ceux, qui l'avoient déthrôné. Quelques jours après, les Veïens célébrérent des jeux solemnels, & s'éxercérent dans la carriére, à la course des chars. Le vainqueur qui avoit été couronné, selon la coûtume, conduisoit doucement son char hors des lices, lorsque tout-à-coup, les chevaux saisis d'une terreur panique, prirent le mors aux dents, & coururent à toute bride, vers la ville de Rome. Celuy qui les gouvernoit, eut beau faire, pour arrêter l'impetuosité de ces animaux fougueux, ils ne connurent plus la voix de leur maître, & le traînérent malgré luy jusqu'au milieu du Capitole. Là, ils le renversérent près d'une porte, qui, depuis ce tems-là, fut appellée la porte Ratuméne, du nom de *Ratumenas*. C'est ainsi que se nommoit le Veïen, qui conduisoit le char. Les habitans de Veïes, ajoûte Plutarque, étonnés de cette avanture extraordinaire, restituérent aux Romains le char, que Tarquin avoit destiné pour l'ornement du Capitole. De-là, il est naturel de conclure, qu'à ce char de terre cuite, on en substitua un autre d'une matiére plus prétieuse. On conjecture qu'il fut travaillé en bronze. Pline au livre 28. chapitre 2. raconte le même fait, que nous avons rapporté, d'après Plutarque.

a A l'égard du monument, que les Ediles firent ériger, pour perpétuer la tradition fabuleuse des deux jumeaux, on conjecture que c'est le même, qui se voit aujourd'huy à Rome, dans le Palais des Conservateurs. Voicy ce que Denys d'Halycarnasse raconte au sujet de cette fable. Près du rivage où les eaux du Tybre déposérent Remus & Romulus, étoit un bois fort épais.

De Rome l'an 457. Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

qui représentoit Remus & Romulus, sous la louve, qui les allaita. Ce dernier monument fut placé proche du a *figuier Ruminal*, c'est-à-dire au lieu, où l'on



On y voyoit un antre creusé dans le rocher, d'où sortoit une source abondante. Ce lieu, dit-on, étoit consacré à Pan, & ce Dieu y avoit un autel. Le bois ne subsiste plus, & il ne reste que l'antre, d'où coule une fontaine, qui baigne les édifices du Mont Palatin, sur le chemin qui conduit au cirque. Dans le voisinage est un petit temple, & un monument d'airain fort antique. Il représente les deux freres sous la louve, qui les allaite. Les Romains, pour immortaliser le nom de leurs fondateurs, ont transmis cette histoire, toute fabuleuse qu'elle est, dans une infinité de monuments, qui se sont conservés, malgré le ravage des tems, & qu'on retrouve tous les jours sous les ruines de l'ancienne Rome. Celuy que nous joignons icy, est emprunté du cabinet de Monsieur de la Chausse. On y voit le berger Faustulus, le figuier Ruminal, & la ville de Rome personifiée, sous la figure d'une Divinité guerriére.

a Le figuier Ruminal, au rapport de Pline, fut long-tems un objet de vénération parmi les Romains. Ils le nommérent ainsi de l'ancien terme latin *rumen*. Ce mot faisoit allusion à l'histoire fabuleuse de la louve, qui allaita Remus, & Romulus, que le courant du Tybre avoit portés sous ce figuier sauvage. De-là, le nom de *Rumina* que les Romains donnérent à une Divinité de leur invention, parce qu'ils supposoient qu'elle présidoit à la conservation des enfans encore à la mamelle. Dans cette persuasion ils luy faisoient, à certains tems de l'année, des libations de lait. Au reste

De Rome l'an 457.

Consuls. APPIUS CLAUDIUS CÆCUS, & L. VOLUMNIUS FLAMMA VIOLENS.

croyoit, par tradition, que les deux jumeaux avoient été conduits, par le courant de l'eau, & déposés sur le rivage. Du même argent, les Ediles firent encore paver, de grosses pierres dures & quarrées, un chemin qui conduisoit, depuis [a] la porte Capéne, [b] jusqu'au temple de Mars. A leur exemple, deux Ediles du Peuple, Ælius Pætus, & Fulvius Curvus, taxérent les gens de la campagne, qui menoient leurs bestiaux en dommage, sur le domaine de la République. Comme elle se réservoit une portion de toutes les terres conquises, elle avoit beaucoup augmenté ses fonds. Cette taxe suffit au frais d'une représentation de jeux, & du restant, on fit des coupes d'or, pour servir aux sacrifices, dans le temple de Céres. On voit que, depuis leurs nouvelles conquêtes, les Romains introduisoient insensiblement le luxe, du moins dans les éxercices de Religion, & que l'ancienne simplicité commençoit à en être bannie.

peu importe de sçavoir le lieu précis, où fut planté le figuier Ruminal. La plûpart le mettent dans le Comice, d'autres dans la grande place, quelques-uns prês du cirque. Plutarque dit, que cet arbre étoit dans cet endroit, qui depuis ce temps-là fut appellé *Germalum*, ou *Germanum*, du nom de *Germani*, qui convenoit aux deux fréres. Ce qu'on peut dire, pour concilier ces diverses positions, c'est que ces différents lieux etoient si voisins, que les anciens Auteurs ont pû les prendre l'un pour l'autre, sans prétendre les indiquer, dans tout la rigueur topographique.

a Voyés ce que nous avons remarqué sur la porte Capéne, dans le quatrième volume de cette histoire, livre 15. page 315. n. *a*.

b Ce temple de Mars, est celuy-là même, que les Romains firent vœu d'ériger en l'honneur de cette Divinité guerriére, pendant la guerre, qu'ils eurent à soutenir contre les Gaulois. Titus Quintius en fit la dédicace, selon Tite-Live, l'an de Rome 367. Cet édifice étoit situé hors des murs, prês de la Porte Capéne, à l'entrée de la voye Appienne, comme nous l'apprenons d'Ovide, au sixième livre des Fastes.

Lux eadem Marti festa est, quem prospicit extra,
Appositum tectæ porta Capena viæ.

De Rome l'an 458.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Enfin le temps arriva, que Q. Fabius & P. Decius entrérent en éxercice du Consulat; le premier pour la cinquiéme, le second pour la quatriéme fois. C'étoit la coûtume, que les deux nouveaux Collégues tirassent au sort leurs départements. Il étoit naturel, que Decius déférât à Fabius le commandement de l'Etrurie, où devoit être le fort de la guerre. La reconnoissance qu'il devoit à un illustre ami, l'âge de Fabius, sa naissance, & son mérite supérieur, le bien de la paix, & cette concorde, que tous les ordres de l'Etat s'étoient promis entre les deux Généraux, enfin la douceur du naturel, & les bonnes maniéres que Decius avoit eûës, de tout temps, pour Fabius, tout cela faisoit croire, que les premiers jours de leur gouvernement, ne se passeroient pas en contestations. Cependant, qu'il est difficile de ne se laisser pas entraîner à l'esprit de la faction, où l'on se trouve embarqué! Les Patriciens s'étoient fait un point d'honneur, que Fabius ne dût qu'à sa personne, le commandement de la guerre dans l'Etrurie. Les Plébéïens, de leur côté, ne prétendoient pas laisser usurper, sur eux, une distinction, qui pourroit tirer à conséquence. Ils craignoient sans doute, que dans la suite, le Consul tiré de la Noblesse, ne prétendît choisir son département, sans le soûmettre au sort. Malgré luy, le pacifique Decius se trouva comme forcé, à succomber sous la tyrannie de son parti. Il prétendit donc, que c'étoit au hazard à décider, qui de Fabius, ou de luy, iroit commander en Etrurie. D'abord l'affaire fut portée au Sénat. Il n'étoit pas à espérer, que le Plébéïen Decius y gagnât son procês. Il fit donc évoquer l'affaire devant le Peu-

Tit. Liv. l. 10.

De Rome l'an 458.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

ple. Les Comices furent assemblés, & les deux adversaires parlérent, chacun pour soy, non pas en Orateurs; mais en gens de guerre. *J'ay planté un arbre*, dit Fabius, *un autre que moy en recüeillera-t-il les fruits? C'est moy qui, le premier, me suis ouvert, par les armes, un chemin à travers la forêt Ciminienne. N'est-il pas juste que j'achéve ce que j'ay commencé? Si ce n'eût pas été là l'intention de la République, pourquoy m'eût-elle pressé, à mon âge, de reprendre le timon des affaires? Je me suis donné un Collégue, seroit-ce donc pour me donner un adversaire? Du reste, je borne mes prétentions à faire la guerre, où l'on me jugera digne de commander. J'aurois obéï à la décision du Sénat: je déféreray sans peine au jugement du Peuple.* Decius parla ensuite, en homme moins empressé pour ses propres interêts, qu'inspiré par son parti. *Les Patriciens*, dit-il, *ont fait tous leurs efforts, pour nous fermer l'entrée aux premiéres dignités. Les Plébéïens y sont parvenus. On veut aujourd'huy nous en ravir la principale prérogative. Jusqu'icy la République a égallé les deux Consuls entre eux, & le sort à luy seul reglé la distribution de leurs emplois. Aujourd'huy, c'est par voye de fait, qu'on veut attribuer à Fabius le commandement le plus honorable. S'il ne s'agissoit que de contribuer à sa gloire, l'Etat, & moy, nous luy sommes assês redevables, pour ne luy disputer pas les honneurs, qu'il mérite. Mais il ne peut l'emporter icy, qu'aux dépens du Consulat. Luy donner arbitrairement la préférence sur moy, pour conduire la seule guerre, qui soit importante, c'est me juger incapable d'y réussir. Fabius, dit-on, a le premier entamé l'Etrurie. Peut-être m'est-il réservé de luy donner le dernier coup. On y a excité un grand in-*

De Rome l'an 458.
Consuls. Q. Fabius Max. Rullianus, & P. Decius Mus.

cendie, qui dure encore. Il faut une autre main pour l'éteindre. En toute autre contestation sur le point d'honneur, je sçaurois rendre à l'âge, & à la dignité de Fabius, ce qui leur est dû; mais lorsqu'il s'agit de courir au péril, & de marcher au combat, je ne le céde à personne. Si le Peuple me condamne, du moins j'auray la satisfaction, de n'avoir pas été jugé par le Sénat, tribunal incompétant, & partial, sur l'affaire d'un Patricien. Si l'on décide, que le sort doit régler nos départements, je prie les Dieux, qu'ils ne me fassent tomber l'Etrurie, qu'autant qu'ils me verront capable d'y soûtenir la gloire du nom Romain. Du moins il est du bon exemple, de faire entendre, que les Consuls, dont vous avés fait choix, sont, l'un & l'autre, en état de soûtenir le poids d'une guerre hazardeuse.

Lorsque Decius eut achevé, Fabius ne répliqua que ces courtes paroles, pleines d'un grand sens, & qui marquérent combien il comptoit sur l'estime publique. *Je vous prie, Romains, de vous faire lire les lettres d'Appius, avant que de prononcer.* Il n'en dit pas d'avantage; puis il se retira de l'Assemblée. Ce trait eut je ne sçay quoy de sublime, & tout le monde dut le sentir. En effet, les lettres qu'Appius avoit récemment écrites d'Etrurie, peignoient vivement le danger, dont la République étoit menacée, & contenoient un détail effrayant des quatre armées, prêtes à fondre sur Rome. Le seul exposé du mal engagea les Romains, à recourir au reméde le plus sûr. A l'instant le Peuple décida que, sans abandonner au sort le salut de la République, il falloit charger Fabius des affaires d'Etrurie. Ce consentement fut universel dans les Comices, comme il l'a-

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

voit été au Sénat. Aussi tôt donc que Fabius fut déclaré Général en Etrurie, toute la jeunesse eut de l'ardeur à suivre un si grand Capitaine. Il y eut presse à se faire inscrire sur la liste des enrôlements. Fabius ne consentit pas à recevoir le serment de tous ceux qui se présentérent. Peut-être voulut-il dissiper la crainte publique, par des marques de confiance. Peut-être, ne croyoit-il pas le mal aussi grand qu'on le disoit. Peut-être aussi dissimula-t-il les besoins de l'Etat, pour n'avoir point d'associé. Quoy qu'il en soit, il déclara, qu'il ne conduiroit point d'autre renfort en Etrurie, que quatre mille hommes d'infanterie, & six cens chevaux. *Ceux qui se seront faits inscrire aujourd'huy, & dans demain*, dit-il, *marcheront à ma suite. Je compte pour peu d'avoir une nombreuse armée. Tout mon soin sera de la ramener riche à la ville.* Il partit donc avec une milice des plus lestes, & qui craignoit d'autant moins l'ennemi, que le Général n'avoit pas voulu multiplier ses troupes. A la tête du petit corps, qu'il conduisoit, Fabius côtoya le Tybre, entra dans l'Ombrie, & vint camper proche du bourg [a] d'Arna, pas loin des ennemis. De-là, il continua sa marche vers le camp des Romains, que le timide Appius faisoit encore munir de nouvelles fortifications.

En effet, à quelques milles d'Arna, Fabius rencontra un détachement de Romains, qui bien escorté, alloit couper du bois, dans une forêt voi-

a Le bourg, ou plûtôt la petite ville d'Arna, étoit située dans l'Ombrie, à l'extrêmité de la Toscane, à peu de distance du Tybre, & vis-à-vis de Pérouse. Quelques Auteurs ont parlé de cette ville, sous le nom d'*Aharna*. On l'appelle aujourd'huy *Civitella d'Arno* dans le langage du pays.

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

ſine. A la vûë des Licteurs,qui précédoient le Conſul, ces ſoldats jugérent,que Fabius venoit au camp, pour prendre la conduite de l'armée. Leur joye éclatta, & ils eſpérérent,que les affaires prendroient un meilleur train, ſous un habile Général. Ils s'approchérent donc de Fabius, & le ſaluérent, en rendant graces aux Dieux, & à la République, de l'avoir mis à leur tête. *Où allés vous, camarades?* leur demanda Fabius. *Nous allons à la forêt*, répondirent-ils, *couper du bois pour fortifier le camp. Quoy? n'eſt-il pas paliſſadé*, reprit le Conſul. *Il l'eſt ſans doute*, dirent les ſoldats. *On nous a retranchés juſqu'aux dents. Nous ſommes environnés d'un double foſſé, & d'un double rempart. Cependant nous craignons encore. Puiſqu'il en eſt ainſi*, adjoûta Fabius, *retournés d'où vous êtes venus. Epargnés vous la peine d'aller couper de nouvelles paliſſades. Faites plus. A votre retour, détruiſés la premiére enceinte du camp, trop laſchement retranché.* Le détachement obéit aux ordres du nouveau Général. Dês qu'il fut arrivé,on le vit abbattre le premier rempart, & combler le premier foſſé. Cette démarche ineſpérée troubla le camp, & remplit Appius de frayeur. Il ne fut raſſuré, que quand il eut appris des travailleurs, qu'ils éxécutoient l'ordre de Fabius, qui dans peu ſeroit à l'armée. En effet il arriva le jour même. Dês le lendemain, Appius partit pour Rome, où il alla prendre poſſeſſion de la Prêture, qui luy étoit deſtinée. C'étoit un emploi, qui luy convenoit mieux, que de régler les mouvements d'une armée, contre un ſi grand nombre d'ennemis.

La conduite du nouveau Général ne reſſembla, en rien, à celle de ſon Prédéceſſeur. Fabius avoit

pour

pour maxime, qu'il eſt dangereux à un Général de s'enſevelir, pour long-tems, dans les mêmes retranchements. *Il faut faire ſouvent prendre l'air aux troupes,* diſoit-il, *& rien ne contribüe plus à leur ſanté, que de changer continuellement de poſtes.* Il leur ordonna donc d'auſſi longues marches, qu'on en pouvoit faire, ſur la fin d'un hyver, qui ſe faiſoit encore ſentir. Par-là, il donnoit à ſes ſoldats un air de confiance, qu'on n'a pas à l'ombre d'un rempart. Selon luy, en uſer de la ſorte, c'étoit faire la guerre noblement. A meſure qu'il parcouroit du païs, il obſervoit tout, ſe faiſoit inſtruire de la ſituation des ennemis, & de leurs forces, & prenoit ſes arrangements pour l'ouverture de la campagne. Avant que la ſaiſon permît aux armées d'entrer en action, Fabius fit un tour à Rome. Quelques-uns ont prétendu qu'il y revint de ſon propre mouvement. Il avoit connu ſur les lieux, diſoient-ils, que les ennemis étoient plus redoutables, qu'il ne les avoit crus de loin. Il jugeoit donc qu'il falloit prendre conſeil du Sénat, ſur les opérations d'une guerre, où il étoit dangereux de trop hazarder. D'autres aſſûrent qu'il fut rappellé par un ordre des Peres Conſcripts. Appius, dit-on, depuis ſon retour, avoit rempli Rome d'épouvante, au ſujet de la guerre d'Etrurie. Grand Orateur, il avoit l'imagination contagieuſe, & faiſoit aiſément paſſer ſa frayeur aux autres. Il parla donc au Sénat, conformément aux lettres, qu'il avoit écrites du camp. *C'eſt un abus de croire,* diſoit-il, *qu'un Général puiſſe tenir tête à quatre armées ennemies. Ou bien elles agiront ſéparément, ou elles s'uniront, pour faire un plus grand effort. Si elles ſe ſéparent, un ſeul*

De Rome l'an 458.

Conſuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

chef ſera-t-il par tout, & ſe multipliera-t-il, pour être tout à la fois en divers lieux? Si elles ſe réüniſſent, c'eſt encore pis. Je n'ai laiſſé que deux Légions en Etrurie, & Fabius n'y a conduit que quatre mille ſix cents hommes de recrûës. Eſt-ce aſsês pour tenir contre la multitude innombrable des ennemis, qui nous menaçent? Je ſuis donc d'avis qu'on faſſe partir, au plus vîte, Decius avec une armée, pour agir de concert avec ſon Collégue, & que Volumnius aille, en ſa place, commander dans le Samnium. Cependant ſi Decius veut s'en tenir à ſon département, je crois qu'il faut faire partir Volumnius pour l'Etrurie, & le mettre à la tête d'une auſſi groſſe armée que s'il étoit Conſul. Ce diſcours du Préteur commençoit à faire pancher les eſprits de ſon côté. Decius opina à ſon tour, & ſe ſouvint du reſpect & de la reconnoiſſance qu'il devoit à Fabius. *Mon ſentiment*, dit-il, *eſt qu'on doit laiſſer à mon Collégue la liberté entiére de décider, ſur les interêts de la République, & ſur les beſoins de ſon armée. Qu'il vienne à Rome, s'il le peut, ſans préjudicier au bien public, ou qu'il y envoye quelqu'un de ſes Lieutenants généraux. Nous apprendrons de luy la ſituation des affaires, le fond qu'il faut faire ſur les diſcours qu'on a ſemés dans Rome, de quelles troupes il a beſoin, & s'il faut plus d'un Général pour les conduire.* Un ſentiment ſi raiſonnable, & ſi plein de politeſſe, à l'égard de Fabius, l'emporta. On écrivit au Général de l'Etrurie; ou de revenir, ou d'envoyer un Député de ſa part. Fabius préféra, dit-on, de paroître en perſonne au Sénat; mais avant ſon départ du camp, il pourvut à la ſécurité de ſes troupes. Il fit camper la ſeconde Légion, proche du vieux [a]

[a] Nous avons parlé de la ſitua- tion de l'ancien, & du nouveau

De Rome l'an 458.

Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Clusium, qu'on appelloit autrefois Camers, sur les bords du [a] Clanis, & luy donna pour commandant L. Scipio, qui pour lors étoit [b] Propréteur dans la Province. La présence de Fabius à Rome, leva bien des inquiétudes. Il parut dans le Sénat & harangua le Peuple. Par-tout il parla de maniére à ne point augmenter l'effroy, & à ne point endormir la République dans la sécurité. Il demanda un second Général, pour commander avec luy ; mais il fit comprendre que c'étoit moins par nécessité, que par déférence pour l'appréhension publique. Lorsqu'il fallut se nommer un second, Fabius montra bien, que la contestation qu'il avoit euë avec Decius, n'avoit en rien diminué l'estime qu'il avoit pour luy. *Je n'ai pas oublié*, dit-il au Peuple assemblé, *la parfaite intelligence où nous avons vécu Decius & moy, tandis que nous avons été associés aux mêmes emplois. En qui puis-je avoir plus de confiance qu'en luy ? Dans*

Clusium, dans le premier volume de cette histoire, livre 3. page 301. note *y*. Le premier retint le nom de Camers, tandis qu'il fut sous la domination des Ombriens. Mais ceux-cy ayant été chassés au-delà du Tybre, & de l'Appennin, par les Pélasgues, ils transmirent le nom de leur ancienne ville, à une autre, qu'ils fondérent, & qu'ils nommérent Camerin.

a Le Clanis est aujourd'huy connu, sous le nom de *la Chiana*, dans le territoire de Florence. Cette riviére est grossie de plusieurs ruisseaux, qui forment un grand marais, que les Latins ont appellé *Clanis*, *Palus Clusina*, *Lacus Clusinus*, le marais, ou le lac de Clusium. Une partie de ses eaux se décharge dans l'*Arno*. L'autre se joint à la *Paglia* près d'Orviéte.

b La dignité de Propréteur ne se bornoit alors qu'au commandement d'un corps d'armée, dans l'absence du Général. Elle différoit de celle du Proconsul, en ce que celuy-cy avoit une armée entiére à commander, & un plus grand nombre de Licteurs à ses ordres. Nous parlerons plus amplement du pouvoir des Proconsuls, & des Propréteurs, lorsque nous serons parvenus aux tems de la République, où leurs fonctions s'étendirent au gouvernement des Provinces Romaines.

De Rome l'an 458.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

luy seul j'aurai plus de troupes qu'il ne m'en faut, & joints ensemble, jamais nous n'aurons trop d'ennemis à combattre. Si cependant mon Collégue a d'autres vûës, ou des répugnances de faire la guerre avec moy, qu'on me donne Volumnius, j'y consens. Rome dut être charmée des maniéres franches & désinteressées de ses Généraux. Fabius de son côté, fut convaincu de la droiture, & de l'attachement de Decius. Celui-cy laissa son Collégue maître de sa personne, avec autant de soûmission, que le Sénat & le Peuple en avoient eu pour luy, lorsqu'ils l'avoient laissé décider sur les affaires présentes. Decius déclara qu'il étoit égallement prêt à partir, pour le Samnium, ou pour l'Etrurie, au gré de Fabius. Cette parole fut reçûë avec un applaudissement général. On ne douta plus de la victoire, & l'on regarda les deux Consuls comme deux Héros, qui marchoient moins au combat, qu'au triomphe.

Cependant, avant que de quitter Rome, les Consuls distribuérent les postes à chaque Officier général des armées Romaines. Ils firent partir le Proconsul Volumnius, pour le Samnium. Là, il devoit trouver deux Légions Romaines, la seconde & la quatriême, prêtes à éxécuter ses ordres. Ensuite pour couvrir la ville du côté de l'Etrurie, ils établirent deux camps, l'un tout à portée de Rome, sur le mont [a] Vatican, qui ne faisoit pas partie de la ville,

[a] Le Mont Vatican si connu aujourd'huy, depuis que les Souverains Pontifes, y ont fixé leur demeure, n'étoit point alors dans l'enceinte de la ville. Cette montagne joignoit le Mont Janicule au-delà du Tybre, vis-à-vis le champ de Mars. L'air en étoit autrefois fort mal sain, à cause des eaux marécageuses, & croupissantes qui répandoient l'infection aux environs. Pline assûre, que de son tems, on

l'autre, un peu plus loin, dans le païs des Falisques, sur le bord du Tibre. Cn. Fulvius commandoit l'un de ces camps, & L. Postumius commandoit l'autre, tous deux avec la qualité de Propréteurs. Pour Appius, il resta à la ville, & y éxerça la Préture, charge qui n'étoit pas uniquement bornée au jugement des affaires civiles; mais qui, dans les besoins, authorisoit à commander les armées.

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Aprês avoir fait porter de si sages réglements, Fabius & Decius partirent ensemble, pour l'Etrurie. Ils étoient encore en route, lorsqu'ils apprirent la défaite de la Légion que Fabius avoit laissée, à son départ, sous le commandement de Scipion, au voisinage du vieux Clusium. Les Gaulois nommés Sénonois, qui depuis long-tems s'étoient fixés en Italie, étoient venus l'attaquer, durant l'absence du Consul. Comme les Sénonois étoient les plus forts par le nombre, Scipion crut devoir se ménager l'avantage du lieu. Il voulut donc gagner une hauteur, dont les ennemis s'étoient déja emparés, en prenant un chemin détourné. Là, les Romains se trouvérent enveloppés des Gaulois, qui les prirent de face, & en queuë, & qui les taillérent en piéces.

Quelques Historiens prétendent que cette défaite fut si générale, qu'il ne resta pas un seul Romain, pour en porter la nouvelle. Ils ajoûtent encore, mais avec peu de vrai-semblance, que les Consuls

Apud Livium l. 10.

voyoit prês du Vatican, un vieux chêne, que la superstition des Romains avoit rendu respectable. Il étoit chargé d'une inscription en caractéres étrusques, qui attestoient son antiquité. Le Mont Vatican, dit Aule-Gelle, emprunta son nom des Oracles qui s'y rendoient, *à Vaticiniis*. Festus trouve, à peu prês, la même étymologie dans le mot *Vaticanus*.

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

ne l'apprirent que ſur leur route, lorſqu'ils approchoient de Cluſium. Ils virent, dit-on, la cavalerie Gauloiſe, lorſqu'elle revenoit de ce carnage, chantant ſelon la coûtume, la défaite des ennemis, & portant les têtes des Romains, au bout de leurs lances, ou attachées au poitrail de leurs chevaux. Quoi qu'il en ſoit de ce récit, que les variations de l'hiſtoire rendent incertain, il eſt inconteſtable du moins, que la gloire de cette action, qui n'a pû être qu'avantageuſe aux ennemis de Rome, ne doit être attribuée qu'aux Gaulois, & non pas aux Ombriens, comme quelques Auteurs l'ont écrit. Tite Live eſt obligé d'en convenir luy-même, & la ſeule force de la vérité luy arrache un aveu, que ſa haine n'a pû refuſer aux Gaulois.

Les Conſuls ne furent pas découragés d'un échec, qui auroit pû donner, à des eſprits foibles, un mauvais augure, pour le reſte de la campagne. Ils paſſérent l'Appennin & vinrent camper bien avant dans l'Ombrie, proche de [a] Sentinum, ville qui donnoit ſon nom au fleuve dont elle étoit arroſée. Là, les troupes de la République ſe trouvérent compoſées de quatre Légions, d'un bon nombre d'eſcadrons de la Cavalerie Romaine, de mille Cavaliers d'élite, que les Campanois avoient fournis, & d'un corps d'alliés bien plus nombreux, que n'étoit l'armée Romaine. Nous ne comptons point les deux camps,

a La ville de *Sentinum*, étoit ſituée dans l'Ombrie, ſur les frontiéres du Picénum, dans une vallée de l'Appennin, à peu de diſtance des ſources de l'Æſis, autrement *Eſino Fiume*. Elle porte préſentement le nom de *Sentina*. Ferrarius conjecture que la ville de *Saſſo Ferrato* s'eſt formée des débris de l'ancien *Sentinum*.

que les Consuls avoient placés aux environs de Rome.

De Rome l'an 458.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Fabius & Decius se séparérent, & ils eurent chacun son camp, & son armée à part ; mais pourtant à portée l'un de l'autre, dans la belle plaine de Sentinum, environ à quatre mille des ennemis. Ceux-cy, étoient infiniment supérieurs en nombre. Au rapport d'un Historien, dans la seule armée des Gaulois & des Samnites, on comptoit cent quarante mille trois cents trente hommes d'infanterie, & quarante six mille chevaux. Si les Etrusques & les Ombriens égalloient en nombre les Gaulois & les Samnites, l'armée confédérée fut la plus effroyable, qu'on eut vûë en Italie. Comme une si grande multitude ne pouvoit pas être renfermée dans un seul camp, les Samnites se joignirent aux Gaulois, & les Etrusques aux Ombriens. Séparés de démeure, les ennemis partagérent entre eux les fonctions, pour la bataille prochaine. Ils convinrent que les Gaulois & les Samnites combattroient seuls, contre les Romains, tandis que les Etrusques & les Ombriens, durant le fort du combat, attaqueroient les deux camps ennemis.

Ces mésures étoient bien prises ; mais elles furent déconcertées. Trois transfuges de Clusium, vinrent durant la nuit, & en cachette, avertir Fabius du dessein des Confédérés. Le Général paya bien leurs avis, & les exhorta à luy faire souvent de semblables rapports. Pour luy, il sçût en profiter. Sur le champ, il fit partir des exprês, pour les Propréteurs Fulvius & Postumius, qui couvroient Rome, l'un du côté du Vatican, l'autre dans le païs des

De Rome l'an 458.
Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Falisques, & leur envoya ordre, d'entrer promptement dans l'Etrurie, & de la saccager. Le pillage que les Romains y firent, eut son effet. Les Etrusques & les Ombriens, qui ne se quittoient jamais, accoururent ensemble au secours de tant de malheureux, dont on ravageoit les terres, & les maisons. Pour lors les Consuls tirérent avantage de la diversion qu'ils avoient causée Durant l'absence des Ombriens & des Etrusques, ils escarmouchérent contre les Samnites & les Gaulois, pour les attirer au combat. Les escarmouches furent fréquentes, durant deux jours, sans beaucoup de perte de part ni d'autre ; mais on remportoit toûjours de ces combats, une aigreur mutuelle, qui disposoit à une action générale. En effet, les ennemis se piquérent au point, qu'ils résolurent la bataille, pour le lendemain. Cette nouvelle donna tout à la fois de la joye, & de l'ardeur aux Romains. Ils parurent dans la plaine, & déja les armées étoient en présence, lorsqu'il arriva un de ces accidents imprévûs, que le hazard produit ; mais dont la superstition abuse, pour en tirer des présages.

On dit qu'un loup, aprés avoir long-tems chassé une biche, dans la forêt voisine, l'avoit fait sortir du bois, & l'avoit poussée dans la plaine, où l'on alloit livrer le combat. La vûë de tant d'hommes rassemblés, fit quitter au loup la trace de son gibier. Il vint se jetter à travers les bataillons Romains. On prit plaisir à le voir courir au milieu des files, & on le laissa passer, sans luy faire de mal. La biche de son côté, prit sa course vers l'armée ennemie, & y fut percée de plusieurs traits. Un devin du nombre

des

des soldats Romains, sçut donner à un événement fortuit, l'interprétation qu'il voulut. *L'animal timide*, dit-il, *a conduit avec lui, du côté de nos ennemis, la frayeur, & la fuite. Son sang répandu leur annonce bien du carnage. Pour nous, quel favorable augure ne devons nous pas tirer de ce loup intrépide, qui s'est réfugié parmi nos soldats. C'est un animal généreux, & consacré à Mars, qui nous fait souvenir du fondateur de Rome, allaité par une louve. Ces Divinités nous inspirent leur courage, & nous font espérer, qu'impunément, & sans perte, nous passerons sur le ventre de nos ennemis.*

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Le présage frappa les Romains, & les remplit de confiance. Ils ne firent plus d'attention, ni à la valeur des peuples qu'ils alloient combattre, ni à leur multitude. Les Gaulois étoient placés à la droite, & les Samnites à la gauche. Ainsi Fabius qui commandoit l'aîle droite de son parti, eut en tête les Samnites, & Decius eut les Gaulois pour adversaires. On verra bien-tôt combien ceux-cy étoient plus formidables, dans les combats, que le reste des Confédérés. De part & d'autre, on soûtint le premier choc, avec une égalle fermeté. La résistance des ennemis fit comprendre aux Romains, combien la diversion qu'ils avoient faite leur étoit nécessaire. S'ils avoient eu les quatre armées, tout à la fois, sur les bras, on peut dire que c'étoit fait de Rome; jamais la République ne se seroit relevée du coup qu'elle auroit reçû.

En effet l'avantage parut se déclarer d'abord, en faveur des Gaulois, opposés au Consul Decius. Celuy-cy étoit encore jeune, & plein d'ardeur pour la victoire. Son Collégue étoit vieux, & son expérience,

De Rome l'an 458.
Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

jointe au flegme de l'âge, luy avoit appris à se ménager, au commencement d'une action, afin de conserver des forces, pour la fin du combat. Il sçavoit d'ailleurs que les Samnites, qu'il avoit en tête, n'avoient qu'un premier feu, qu'il falloit essuyer, & qui se rallentissoit dans peu. Si l'on en croit Tite-Live, les Gaulois avoient le même défaut; mais ce qu'il adjoûte, n'est guére croyable. Leurs corps, dit il, n'étoient pas faits à la chaleur du climat, & ils fondoient en sueur, aux violentes ardeurs du soleil. Cet Historien confond, sans doute, le caractére des Gaulois, à leur arrivée en Italie, avec celuy des Gaulois d'alors. Ceux-cy avoient eu le tems de s'accoûtumer à l'air du pays, & Decius avoit à combattre, au moins les petits fils de ceux, qui les premiers avoient passé les Alpes. Fabius donc & Decius se comportérent differemment, chacun de son côté.

A l'aisle droite, les Romains ne firent que se défendre, sans attaquer. A l'aisle gauche Decius déploya d'abord toute sa vivacité, contre les Gaulois. *Brave jeunesse*, dit-il à ses Cavaliers, *que d'honneur pour vous, d'avoir les premiers déterminé la victoire, en faveur de l'aisle gauche!* A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il se mit à la tête d'un escadron, dont on vantoit la bravoure. Deux fois la Cavalerie Gauloise fit tête à la Cavalerie Romaine, & deux fois elle fut repoussée. Je ne sçay si ce ne fut point par artifice qu'elle céda. Du moins, dês qu'elle eut laissé le champ vuide, on vit un nouveau genre de combat, inventé depuis long tems par les Gaulois, & en usage dans leur pays. Jusqu'icy nous n'en avons point vû d'exemple, dans les guerres d'Italie. Des chars

legers à deux roües, & attelés de deux chevaux, aussi bien que d'autres chars plus pesants, traînés par quatre chevaux, s'élancérent avec impétuosité sur les vainqueurs. Ces chars étoient sans doute, armés de faux & d'autres instruments meurtriers.

De Rome l'an 458.

Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Le bruit des roües, & la nouveauté du spectacle, effraya les chevaux des escadrons Romains, & les mit en désordre. En un instant la Cavalerie Romaine fut dissipée, & dans une fuite si prompte, il périt bien des hommes, & bien des chevaux. Ce ne fut pas assês. Les mêmes chars fondirent sur les premiers bataillons Romains, & entamérent leurs Légions. Dês qu'elles furent rompuës, l'Infanterie Gauloise y pénétra, & les poursuivit dans leur déroute, sans leur donner le tems de respirer, ou de se reconnoître. En vain le Consul rappelloit les fuyards, à grands cris, & tâchoit de les rallier. *Où courés vous*, leur disoit-il, *la fuite vous tirera-t-elle du danger*. On ne tient guére contre une terreur subite, & la voix d'un Général ne se fait point entendre à des hommes épouvantés. Decius perdit ses cris, & sa peine. Pour lors il se souvint du glorieux dévoüement de son Pere, qui par une mort volontaire, avoit sauvé sa patrie, & rendu la victoire à son parti. Il appella donc ce cher Pere, par son nom, puis il s'écria, *mourir, pour préserver Rome, c'est le destin de ma Famille. Que tardai-je encore, & qui m'arrête? Nous sommes faits, nous autres Decius, pour servir d'expiation aux malheurs publics. Bientôt j'appaiseray les Dieux Manes, qui nous sont contraires, en leur dévoüant, avec moy, toute l'armée ennemie*. Il n'eût pas plûtôt achevé, qu'il fit venir à luy M. Livius. C'étoit un des Pontifes, car alors ils

De Rome l'an 458.
Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

ſuivoient les armées, & le miniſtére des Autels n'étoit point incompatible avec les emplois militaires. Le Pontife n'étoit pas éloigné, car Decius luy avoit donné ordre de ſe tenir, près de luy, dans le combat. Pour lors il luy commanda de prononcer les paroles uſitées dans les dévoüements, & le Conſul les répeta d'aprês le Pontife. *Je me dévoüe aux Dieux infernaux*, dit-il, *moy & toute l'armée ennemie, pour le ſalut du Peuple Romain, & pour la gloire de nos armes.*

Cette formule étoit à peu prês la même, dont ſon Pere s'étoit ſervi ſur les bords du [a] Veſer, dans la guerre contre les Latins. Le fils employa les mêmes [b] cérémonies que le Pere, retrouſſa ſa robbe, comme luy, & fit les mêmes priéres, que luy. *Je conduis avec moy à l'ennemi*, s'écria-t-il, *la terreur & la déroute, le meurtre & le carnage, la colére des Dieux du ciel, & des enfers. Que maudites ſoient les enſeignes & les armes des Gaulois, & des Samnites, & que le lieu où je verſeray mon ſang, leur devienne funeſte.* A ces mots, il s'élance dans le bataillon le plus ſerré de l'armée ennemie. Son cheval l'y emporta à toute bride. Decius ne tarda pas à être percé de mille traits, & la victime demeura étenduë ſur la plaine.

Qui l'auroit crû? La perte du Général, qui d'ordinaire cauſe la déroute des armées, ſervit à rallier les Romains. De quoy la crédulité & la prévention ne ſont-elles pas capables! Elles firent ſur des ſoldats fugitifs le même effet, que la vérité la plus évidente.

a Conſultés la remarque critique que nous avons faite dans le quatriême volume, livre 16. page 448. ſur le nom de *Verſeris*, que les uns, ont donné à un bourg, ou à une ville, les autres à une riviére.

b Nous avons parlé fort au long, dans le troiſiême, & dans le quatriême volume, ſur la cérémonie des dévoüements.

Ils regardérent leurs ennemis comme autant de coupables, condamnés à la mort, & revinrent à la charge, comme pour éxécuter l'Arrêt des Dieux. Le Pontife Livius avoit été déclaré Propréteur par Decius, avant que celuy-cy se livrât à la mort, & le Consul luy avoit donné ses Licteurs, en signe du commandement qu'il luy confioit. Livius mit en œuvre l'ascendant qu'il avoit sur la Religion, & son expérience dans la guerre. *Nous avons vaincu*, s'écria-t-il, *& la mort de Decius nous assure la victoire. Les Samnites & les Gaulois sont dévoüés aux Dieux Manes.* Leur mort est certaine. *L'ame du grand Decius appelle nos ennemis aux enfers aprês luy. Les furies s'en sont déja emparées.* Le Pontife guerrier, joignit les actions aux paroles. Il recommenca le combat avec fureur.

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. Fabius Max. Rullianus, & P. Decius Mus.

Durant le choc, deux Officiers Romains, détachés d'un corps de réserve, arrivérent, dans l'intention de secourir Decius. Son Collégue n'avoit point encore appris son dévoüement ; seulement il avoit apperçu quelque désordre à la gauche. Dans cette vûë, il avoit fait partir du renfort. Les noms des Officiers qui conduisoient la troupe, étoient L. Cornélius, & C. Marcius. L'avanture de Decius, qu'ils apprirent, fut pour eux un engagement à tout oser, pour le salut de la République. Ils se virent en tête un bataillon de Gaulois, serrés, & couverts d'un rang de leurs boucliers, dressés devant eux. La difficulté étoit de l'attaquer de prês, de le rompre, & de l'enfoncer. Rien n'est impossible à la valeur, guidée par la Religion. Les Romains par l'ordre de leurs commandants, ramassérent, sur le champ de bataille, les dards dont il étoit semé, & les lancérent contre

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

le bataillon impénétrable. Parmi les javelots, les uns étoient ferrés [a] de longues lames pointuës, les autres avoient le fer plus court & moins pénétrant. Les plus longs percérent le corps des Gaulois, à travers leurs boucliers, les plus courts s'attachérent à leurs pavois, & les rendirent pesants. Chose étonnante. Le poids des boucliers chargés de traits, fit tomber ceux qui n'étoient pas blessés. Par-là le bataillon devint accessible, & fut rompu. C'est ainsi que la fortune des Romains commençoit à changer, à leur aisle gauche.

A la droite, Fabius avoit ménagé ses forces, durant la meilleure partie du jour. Il n'avoit attaqué que foiblement les Samnites, ou plûtôt il n'avoit été, contre eux, que sur la deffensive. Lorsqu'il apperçut que les ennemis n'avoient plus la même ardeur à pousser des cris, pour s'encourager, & qu'ils cessoient de lancer des traits, en grand nombre, & avec force, il jugea qu'ils étoient fatigués, & que leur feu étoit rallenti. Pour lors Fabius eut son tour, & devint l'aggresseur. Il ordonna aux Commandants de la Cavalerie Romaine, de s'étendre peu à peu, de prendre l'ennemi en flanc, & au premier ordre qu'elle recevroit, de donner brusquement & avec toute l'impétuosité possible, sur l'Infanterie Samnite. A l'égard de ses Légionnaires, il les fit avancer au petit pas, pour tâter l'ennemi & pour l'ébranler. Les Samnites étoient trop las, pour s'engager volontiers

a Tite Live donne à ces javelots le nom de *Veruta*, *quibus plerisque in scuta, verutis in corpora ipsa fixis, sternitur Cuneus.* Au rapport de Polybe, cette sorte d'arme offensive avoit trois coudées de longueur. Sa forme étoit semblable à celle d'une broche, selon Festus. *Veruta pila dicuntur quod, veluti verua habeant præfixa.*

en de nouvelles attaques. Ce fut là le moment que Fabius ſaiſit. Il crut que la victoire y étoit attachée. Il mit donc en mouvement tous les corps de ſes troupes, qu'il avoit laiſſées juſques-là, dans une eſpece d'inaction; puis il donna ſignal à ſa Cavalerie de tomber ſur les flancs de l'aiſle, qu'il attaquoit.

De Rome l'an 458.

Conſuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

L'impétuoſité de ce choc ineſpéré fut ſi grande, que les Samnites ne purent la ſoûtenir. Débandés & en déſordre, on vit pluſieurs de leurs bataillons abandonner l'armée, entrer dans les files des Gaulois, & s'efforcer de s'y faire un paſſage afin de regagner leur camp. Pour les Gaulois, ils ne furent point ébranlés de la déroute de leurs Alliés. Ils ſe ſerrérent, & ſe couvrants la tête de leurs boucliers, ils formérent une [b] tortuë. C'étoit un ancien uſage, parmi eux, & que leurs Peres avoient pratiqué, avant que d'entrer en Italie. Pour lors Fabius, comptant les Samnites pour défaits, tourna ſes troupes contre l'aîle gauche, qui réſiſtoit encore. Ce fut en ce temps-là, qu'il apprit le dévoüement de Decius, & ſa mort. Pour donner un dernier coup à ces troupes inébranlables, il ordonna à la Cavalerie Campanoiſe de ſe détacher du reſte dé l'armée, de prendre un détour, & de venir tomber en queuë ſur les Gaulois. Les cinq cents chevaux du détachement furent ſuivis des Princes de la troiſiême Légion, tous gens de pied. Les Cavaliers eurent ordre de fondre bruſquement ſur les derriéres des Gaulois, & les Fantaſſins, de pénétrer dans leurs bataillons effrayés, & entamés par

[a] Nous avons donné l'idée, & le plan des différentes tortuës militaires en uſage parmi les Anciens. Voyés à ce ſujet, le quatriême volume de nôtre Hiſtoire, livre 13, page 47, & 48.

De Rome l'an 458.
Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

la Cavalerie. Mais afin d'attirer la protection des Dieux sur son projet, Fabius fit vœu de bâtir un temple à *Jupiter victorieux*, & de luy consacrer les dépoüilles de l'ennemi. Ainsi, selon Tite-Live luy-même, il fallut toute la force de la Religion, pour venir à bout de ces Gaulois, que le même Historien dit être plus moux que des femmes sur la fin d'un combat. Les ordres du Consul furent éxécutés, & les Gaulois cédérent enfin à deux armées, dont l'une étoit déja victorieuse à l'aîle droite. Il paroît qu'ils sortirent du combat en bon ordre, & que leur départ eut plus l'air d'une retraite, que d'une fuite. Du moins l'Historien le plus passionné contre eux, n'a pas osé les mettre en déroute.

Cependant Fabius, content de se voir maître du champ de bataille, ne poursuivit pas le gros de l'armée Gauloise, & tourna la meilleure partie de ses forces vers le camp des Samnites. Là les fuyards couroient en désordre, pour se mettre en sûreté; mais les portes de leur camp n'étoient pas assês grandes, pour recevoir cette multitude confuse d'hommes consternés, qui vouloient, tous ensemble, se mettre à couvert dans leurs retranchements. Les Romains attaquérent donc ceux qui n'y étoient pas encore rentrés, & au pied du rempart, se donna un nouveau combat. Dans l'action, qui fut chaude, quoy que tumultuaire, périt Gellius Egnatius, ce fameux chef des Samnites, qui par ses menées, avoit armé l'Etrurie, l'Ombrie & les Gaulois contre la République Romaine. Le reste de ses troupes rentra dans le camp; mais elles n'y furent pas long-tems en fureté. Fabius força les retranchements, tandis que la Cavalerie

valerie Romaine faisoit prisonniers de guerre ceux des Gaulois, qu'elle avoit attaqués par derriére. Tel fut le succês de la plus importante bataille, que les Romains eussent encore gagnée. La piété de Decius y répara les maux, que sa vivacité avoit causés; mais la sagesse & la valeur de Fabius, toûjours égales, eurent la meilleure part à une victoire, à laquelle il mérita de survivre, pour en goûter toute la gloire.

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Parmi les ennemis, on compta vingt-cinq mille hommes tués sur la place, & huit mille prisonniers. La perte des Romains, ne laissa pas d'être considérable. A l'aîle gauche, où commandoit Decius, le nombre des morts monta à sept mille; mais à l'aîle droite, Fabius ne perdit que mille deux cents hommes. Ainsi, à tout prendre, à la journée de Sentine, Fabius conserva l'avantage, que Rome avoit toûjours eu sur toutes les Nations voisines, & les Gaulois ne perdirent pas la réputation de bravoure, qui les rendoit plus formidables aux Romains, que les autres Peuples d'Italie.

Le premier soin du Consul, aprês sa victoire, fut d'acquitter ce qu'il avoit promis aux Dieux, & de rendre au corps de son Collégue les honneurs, qui luy étoient dûs. D'abord, pour honorer *Jupiter victorieux*, il fit entasser, & brûler les dépoüilles des ennemis. Ensuite il fit chercher le corps de Decius. Alors il restoit trop peu de jour, pour pouvoir le démêler, avant la nuit, parmi un tas de Gaulois restés sur la place, & dont il étoit couvert. Le lendemain ce corps, que la Religion rendoit respectable, fut trouvé, & rapporté au camp, aux cris, & aux pleurs de toute l'ar-

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

mée. Fabius donna des marques de deüil, au souvenir du compagnon ordinaire de ses victoires. Il ordonna à ses troupes une cessation de tous les travaux, & prononça la harangue funébre du défunt, où il releva, en homme de guerre, le mérite de ses grandes actions.

On peut dire qu'à la bataille de Sentine, la défaite des Samnites fut presque universelle. Ceux qui échappérent du combat, s'efforcérent de retourner chez eux, par le pays des [a] Péligniens; mais les habitants du lieu les envelloppérent, & de cinq mille de ces fugitifs, ils en tuérent mille.

Nous avons dit, que les Romains avoient encore d'autres armées en campagne. Par tout elles eurent de l'avantage. Le Propréteur Fulvius, & vrai-semblablement L. Postumius, qui s'étoit joint à luy, avoient quitté leurs postes du Vatican, & de Clusium, par l'ordre de Fabius, pour porter le ravage dans les campagnes de l'Etrurie. Leur mouvement avoit fait diversion d'une partie de l'armée ennemie, campée devant Sentine, & la diversion avoit causé le gain de la bataille. Ce ne fut pas assês pour les deux Généraux. Ils attaquérent, en Etrurie, les Pérusins, & les Clusins réünis, leur tuérent plus de trois mille hommes, & leur enlevérent vingt mille drapeaux. Au même temps, le Proconsul Volumnius rempor-

a Les Péligniens habitoient autrefois cette contrée de l'Italie, qui fait aujourd'hui partie de l'Abrusse citérieure, autour de *Sermona*, ou *Sulmona*, entre les fleuves de *Pescara*, & de *Sangro*. Festus croit que ces Peuples étoient originaires de l'Illyrie. D'autres disent, avec plus de vrai-semblance, qu'ils tiroient leur origine des Samnites. On comptoit trois villes, dans ce canton, Sulmone qui donna le jour à Ovide, *Corfinium*, & *Superequum*. Voyés le quatriême volume livre 16, page 396, note *a*.

toit une victoire considérable dans le Samnium, au pied du [a] mont Tiferne, où il avoit poussé les ennemis. Malgré le désavantage du lieu, il avoit battu, & mis en fuite leur armée. Ce fut en de si favorables circonstances, que Fabius retourna à Rome, pour triompher. Son armée le suivit; mais celle que Decius avoit commandée, resta dans l'Etrurie. La pompe d'une entrée si glorieuse, se fit la veille des Nones du mois de Septembre. Jamais triomphe n'avoit été décerné à meilleur titre. Fabius avoit vaincu quatre Nations, les plus formidables de l'Italie, & désormais Rome se trouvoit délivrée de la plus juste crainte, qu'elle eut euë. Aussi répandit-elle ses libéralités, sur tous les soldats de l'armée victorieuse. On leur distribua, par tête, [b] quatre-vingt deux as d'airain, sur les dépoüilles de l'ennemi, & à chacun [c] un habit militaire complet. Durant la marche du triomphateur, on ne luy épargna pas les applaudissements, [d] & les loüanges; mais on les partagea entre Decius, & luy. Le dévoüement du fils, rappella le souvenir du dévoüement du pere, & l'on célébra égallement les vertus domestiques, & les glorieux exploits de l'un, & de l'autre.

De Rome l'an 458.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.
Fast. Capit.

a Le mont Tiferne, dont le seul Tite-Live fait mention, étoit apparemment une colline, dans le voisinage de la riviére, & de la ville du même nom.

b Si l'on ne comptoit les As d'une livre d'airain, que sur le pié d'un sou, les quatre-vingt deux As répondoient à la somme de quatre livres deux sols.

c Cet habit militaire complet, consistoit, en une saye & une tunique. Nous avons remarqué, dans le quatrième volume, que la saye militaire étoit de la même forme, que la *Paludamentum*. Pour la tunique, les soldats en portoient une, dont la longueur passoit un peu au-dessous du genou. Les manches en étoient fort courtes, & se terminoient au-dessus du coude.

d Si l'on en croit Orozius, la peste qui ravageoit alors la ville de Rome, rallentit fort les cris d'allegresse, qui accompagnoient, d'ordinaire, la pompe triomphale.

De Rome l'an 457.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Tant d'avantages remportés sur les Etrusques, & sur les Samnites, ne les avoient pas encore assujettis. Aussi-tôt que Fabius eut quitté l'Etrurie, elle reprit courage, & à la persuasion des Pérusins, elle assembla de nouvelles forces. Après son triomphe, Fabius, le seul Consul qui restoit à la Republique, reconduisit son armée en Etrurie, & se signala de nouveau par une victoire. Quatre mille cinq cents Pérusins restérent sur la place, & dix-sept cents quarante de leurs soldats furent faits prisonniers de guerre. Le prix de leur rançon fut de trois cents dix livres d'airain, par tête. Ce fut là le dernier exploit d'un Héros, qui ne cessa de vaincre, que quand l'âge le contraignit de ne servir plus sa patrie, que par les exemples de toutes les vertus domestiques. Fabius avoit un fils, à qui l'on avoit donné le surnom de *Gurges*, c'est-à-dire de *gouffre*, pour le déréglement de ses mœurs, & les excês de son intempérance. Après avoir prodigué de grandes richesses, en débauches, il commençoit à se remettre au bien. Ce fils n'égala jamais son Pere, en génie, en probité, & en habileté pour la guerre. Du moins il avoit quitté la route du vice. Lorsqu'une meilleure conduite l'eut rendu digne d'aspirer aux charges, il devint sévére, pour effacer la honte de son incontinence passée. Elevé à l'Edilité Curule, dans l'année du dernier Consulat de son Pere, il se fit le vangeur du libertinage, introduit parmi les Dames Romaines.

Macrob. Sat. l. 2. c. 9. & Juvenalis Saty 6.

Cette régularité des premiers temps de la République, où l'on avoit vû des Lucreces, & des Virginies, préférer la mort à la moindre flétrissure, s'étoit bien relâchée. Le luxe & l'abondance étoient en-

trés à Rome, depuis la conquête de tant de terres fertiles en délices. La molesse, & l'incontinence qui la suit, déréglérent bien des femmes, & leur infidélité envers leurs maris devint publique. C'étoit un abus, que le jeune Edile se fit un mérite de réformer. Il en porta sa plainte devant le Peuple, &, pour la premiere fois, l'adultére fut puni à Rome, par un Arrêt, qui condamna les coupables à une amende pécuniaire. La plûpart de ces femmes étoient d'une condition distinguée. Peut-être fust-ce là le motif, qui fit modérer leur peine. Peut-être aussi, que comme le mal n'étoit pas invétéré, on crut pouvoir le guérir par un reméde léger. Quoy qu'il en soit; du moins on perpétua la honte des coupables, en consacrant l'argent qu'on tira d'elles, à une fondation durable, qui fut un monument de leur infamie. Les Ediles en firent bâtir un temple à Venus, proche du grand cirque, temple qu'il faut bien distinguer d'un autre plus ancien, dédié à la même Déesse, presque au même lieu.

De Rome l'an 458.
Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.
Tit. Liv. l. 10.

Tandis que les deux Fabius se signaloient, l'un dans la guerre, l'autre à la ville, les Samnites, malgré leurs pertes, ne cessoient point de fatiguer les Romains, par des hostilités. Partagés en deux corps, ils étoient venus, tout récemment, faire le dégât sur les terres des Alliés de Rome. Les uns s'étoient rassemblés sur les bords du Vulturne, & proche d'Esernie, ville autrefois de leur dépendance; mais que les Romains leur avoient conquise. Les autres s'étoient rabbattus jusques sur les confins de la Campanie, & pilloient, d'un côté les environs de Formie,

De Rome l'an 458.

Consuls.
Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

& de l'autre, [a] les campagnes de Vescia. Il parut aux Romains, que deux armées étoient nécessaires, pour dissiper ces brigands, ou pour les faire périr. Le Proconsul Volumnius étoit déja tout porté sur les lieux, & ses victoires y avoient fait redouter ses armes. Le Préteur Appius se mit à la tête d'une autre armée. C'étoit celle que Decius avoit commandée, & que le dévoüement de son chef venoit de rendre victorieuse. Nous avons déja dit, qu'au besoin, les Préteurs, de Juges qu'ils étoient par leur charge, devenoient Généraux d'armées. Volumnius donc & Appius, chacun de son côté, donnérent la chasse aux Samnites. Les deux armées Romaines, en poursuivant les ennemis par divers endroits, les forcérent de se rassembler tous au même lieu. La plaine, où ils se réünirent, étoit dans la Campanie, entre le Vulturne, & la Savone, & faisoit comme le fond d'un bassin, environné de montagnes, & de collines. On appelloit ce lieu, les campagnes de Stellate. Là, les troupes d'Appius & celles de Volumnius se joignirent, & des deux parts, on ne songea plus qu'à donner bataille. Jamais deux Peuples, depuis long-temps ennemis, ne combattirent avec plus d'animosité. Les Romains avoient en vûë d'anéantir une Nation tant de fois rebelle, & toûjours importune à leur République. Les Samnites regardoient ce combat comme une action décisive, dont la perte devoit être suivie du désespoir. La valeur du soldat Romain l'emporta encore, sur la férocité, & sur la rage des Samnites.

a On trouvera la position de Formies, dans le quatriême volume, livre 16, page 485, note *a*, aussi bien que celle de Vescia, page 464, note *a*.

Ceux-cy perdirent, dans le combat, seize mille trois cents hommes, & Rome fit sur eux deux mille sept cents prisonniers. Pour Appius & Volumnius, ils ne laissérent sur la place qu'autant de soldats, qu'ils avoient fait de prisonniers sur l'ennemi. Heureuse année pour la Republique, si le bonheur du dedans eût répondu aux prospérités du dehors !

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

Jamais les Romains n'avoient fait la guerre en tant de lieux, & avec plus d'avantage; mais le ciel fit sentir ses fléaux à une ville, qu'un si grand nombre de victoires eût renduë trop fiére. A en juger sainement, l'incontinence des femmes, qui commença pour lors à se produire, fut le plus funeste. La peste ensuite affligea un Peuple, dont les mœurs devenoient moins reglées. Qu'elle fit un affreux contraste, dit un ancien Auteur, avec la joye, que la ville sentit durant le triomphe de Fabius ! On voyoit des funérailles traverser la marche du triomphateur, & les applaudissements étoient interrompus, par les soupirs de ceux, qui pleuroient les morts, ou par l'inquiétude de ceux, qui trembloient pour les malades. La superstition augmenta encore à Rome, à mesure que les vices s'y glissérent. Jamais on ne parla de tant de prodiges, que dans une année si féconde en évenements, de toutes les sortes. On disoit, que pendant trois jours, on avoit vû couler successivement, de l'Autel de Jupiter Capitolin, trois différentes liqueurs. Le premier jour ce fut du sang, le second du miel, & le troisiême du lait. [a] On rapportoit de la campa-

Orozius l.3.c.21.

Zonaras l. 8.

Tit. Liv. l. 10.

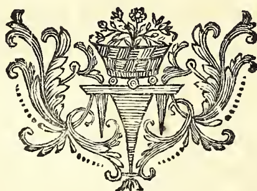
a Ces sortes de prodiges étoient sans doute supposés par les prêtres, & les Magistrats, intéressés à entretenir l'illusion du vulgaire. Ils en tiroient de grands avantages, soit pour la sûreté de la patrie, soit pour

De Rome l'an 458.

Consuls. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS, & P. DECIUS MUS.

gne, qu'il avoit plû de la terre à plusieurs reprises, & que dans le camp d'Appius, bien des soldats avoient été frappés de la foudre. Les Augurs, & les livres Sibillins furent consultés, sur ces pronostics. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que les réjoüissances publiques furent bien tempérées, par la crainte de l'avenir.

donner plus de créance à la réligion. C'étoit un frein pour retenir dans le devoir une populace crédule, & superstitieuse. Intimidée par des signes menaçants, elle devenoit plus docile, & plus soûmise. Aussi avoit-on grand soin de publier ces événements merveilleux, dans des tems de guerre, & de calamité. Ils faisoient alors une impression plus vive. Les Peuples, d'eux-mêmes disposés à tout croire, aimoient à les envisager, comme des pronostics funestes, qui manifestoient la colére des Dieux.



LIVRE

LIVRE VINGTIEME.

DEja depuis quarante-huit ans, Rome faisoit la guerre aux Samnites, presque sans interruption, & toûjours avec succès. La derniere campagne seule auroit dû, ce semble, éteindre leur ardeur martiale, ou du moins les réduire à dissimuler leur fierté, & à calmer leurs ennemis, par des priéres, ou par des négociations. Les Romains n'étoient pas inéxorables. La plûpart des Nations voisines n'avoient que trop abusé de leur indulgence. Le repentir auroit dû être la derniére ressource des Samnites, dans la situation de leurs affaires. Ils venoient de perdre quatre batailles, dans une seule année. La mort avoit enlevé le plus brave & le plus habile de leurs Généraux. Toute la fleur de leur jeunesse venoit d'être moissonnée. Les Etrusques, les Ombriens, & les Gaulois, ces ennemis confédérés, qu'ils avoient suscités aux Romains, n'étoient plus guére en état de s'intéresser pour le Samnium. Après tant d'épreuves, Rome devoit leur paroître invincible; mais la fureur produisit en eux l'obstination, & toûjours vaincus, ils espérérent encore de pouvoir vaincre.

Lorsque l'année de Q. Fabius fut expirée, il présida au choix de deux Consuls. Les Centuries élurent [a] L. Postumius Mégellus, qui fut élevé au Con-

[a] C'est ce même Lucius Postumius, qui avoit été déja élevé au Consulat, l'an de Rome 448. Quelques éditions de Tite-Live, & de Cassiodore, le désignent par le prénom Marcus. C'est une erreur qu'il faut reformer, sur la foy des Tables Triomphales.

De Rome l'an 459.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

sulat pour la seconde fois, & le Collégue qu'elles luy donnérent, fut M. Attilius Regulus. C'est la première fois que nous voyons en place, un Consul de la Maison Attilia. Il fut réglé que, sans tirer au sort, les deux Consuls iroient, ensemble, faire la guerre dans le Samnium. On disoit en effet, que les Samnites levoient trois corps d'armées, l'un pour repasser en Etrurie, l'autre pour venir encore se répandre dans la Campanie, & y faire le dégât, le troisiéme pour deffendre leurs frontiéres. C'étoit donc au lieu même, où tant de préparatifs se faisoient, qu'il falloit transporter toutes les forces de Rome; mais Postumius ne put marcher en campagne, avec son Collégue. Une maladie imprévûë le retint à la ville. Du moins le Sénat pressa Attilius de partir; car il étoit important d'attaquer l'ennemi, avant qu'il se fût répandu dans les Provinces, ou ennemies, ou Alliées de Rome. En effet, les Samnites & les Romains se rencontrérent sur les confins de la Campanie, comme s'ils s'y étoient donné rendés-vous. L'armée d'Attilius n'étoit point encore entrée dans le Samnium, & n'y avoit point encore fait d'hostilités. De leur côté aussi, les ennemis n'avoient point encore pénétré dans les pays soûmis aux Romains. Qui le croiroit? Les Samnites, tant de fois vaincus, entreprirent d'éxécuter, ce qu'à peine les Romains auroient osé tenter.

Tit. Liv. l. 10.

D'abord que le Consul fut campé, les ennemis formérent le dessein de forcer son camp. C'étoit un coup de désespoir; mais qui pensa réüssir, & causer la perte d'une armée Romaine. Dès le point du jour, les Samnites sortirent de leur camp, à la faveur d'un

broüillard, qui dura la meilleure partie du jour. Il étoit si noir & si épais, qu'à peine les Romains pouvoient se reconnoître de prês, bien loin d'appercevoir ce qui se passoit au dehors de leurs remparts. Aidés d'un temps si favorable, & comme enveloppés d'une nuë, les Samnites s'approchent de la porte Décumane [a] du camp Romain. On appelloit toûjours ainsi la plus grande porte des camps, & d'ordinaire, elle regardoit de front, l'ennemi & le Prétoire, c'est-à-dire le quartier des Généraux. Pour lors néanmoins, par une maniére extraordinaire de camper, on l'avoit placée à dos du quartier des Questeurs, & asſês proche du Prétoire. Ce fut donc par la porte Décumane, que les Samnites tentérent l'attaque des retranchements Romains. Ils y trouvérent la garde avancée en asſês mauvais ordre. Brusquement surprise par l'arrivée imprévûë de l'ennemi, elle ne fit pas beaucoup de résistance. Les Samnites se rendirent maîtres de la porte, & pénétrérent jusqu'à la tente du Questeur. Là étoit la caisse militaire, ou le thrésor, pour le payement & la subsistance des troupes. Tandis que l'ennemi s'en empare, l'allarme se communique jusqu'au quartier du Général. Eveillé par le bruit, il ordonne à un corps de troupes Alliées, de deffendre le Prétoire. Pour luy, à la tête de quelques manipules de ses Légions, il court par la grande ruë du camp, à la défense du poste, dont l'ennemi s'étoit emparé. Les ténébres étoient si épaisses, que les Romains ne pouvoient distinguer leurs soldats, d'avec les ennemis. Ils marchérent néanmoins où ils

De Rome l'an 459.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

[a] Voyés la disposition des camps Romains, dans le sixiême volume de cette histoire.

De Rome l'an 459.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

entendoient des cris. Comme le broüillard leur cachoit le nombre des Samnites, ils reculérent, & les laissérent avancer, jusqu'au centre du camp. Pour lors le Consul s'écria : *sommes nous donc chassés de nos retranchements ! Faudra-t-il nous mêmes assiéger notre propre camp, & avoir la peine de le reprendre sur l'ennemi ?* A ces mots les Romains ranimérent leur courage, par leurs cris. D'abord ils ne furent que sur la deffensive, ensuite ils attaquérent à leur tour, pressérent les Samnites, les culbutérent, & les menérent battant jusqu'au lieu, où ils avoient commencé l'attaque. De-là, il ne fut pas difficile de leur faire repasser la porte Décumane, & de les chasser tout-à-fait des retranchements. Comme les Romains étoient acharnés au combat, ils auroient poursuivi les ennemis fort loin, si l'épaisseur du broüillard n'eût fait craindre au Consul quelque embuscade. Ce fut donc asses pour eux, d'avoir délivré leur camp d'une surprise. Dans une action si tumultuaire, les Samnites perdirent trois cents hommes, & les Romains environ deux cents trente.

Si l'entreprise des Samnites n'avoit pas été heureuse, du moins ils avoient montré de la hardiesse, dans le projet, & dans l'éxécution. Par-là, leur fiérté s'accrut. Ils crurent pouvoir tout oser, & ils espérérent, qu'une autrefois la Fortune seconderoit leur audace. D'abord ils serrérent de si prês les Romains, qu'ils ne leur permirent pas d'entrer dans le Samnium, & d'y vivre à leurs dépens. Il falloit donc que le Consul, qui n'avoit de libre que ses derriéres, fit venir ses convois de Sora, & de la campagne qui l'environne.

La situation peu avantageuse de l'armée d'Attilius, allarma le Sénat, & le Peuple Romain. On grossit même à la ville, le danger où le Consul étoit exposé, & la crainte fit redoubler les précautions. Alors Postumius, qui n'étoit pas encore bien remis de sa maladie, crut qu'il devoit partir pour le Samnium. Il avoit à conduire une armée Consulaire, qui pour lors étoit au moins de deux Légions Romaines, sans compter les troupes Alliées, égalles en nombre aux Légionnaires. Pour avoir le temps de raffermir sa santé, il fit partir ses troupes, avant luy, & leur ordonna de l'attendre à Sora, où étoit le rendés-vous général. Cependant il s'acquitta d'une cérémonie de Religion. Durant son Edilité, Postumius avoit fait bâtir a un

De Rome l'an 459.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.



a Les Grecs, & les Romains avoient personifié la Victoire, pour luy donner rang parmi leurs Divinités. Les Sabins, dit Varron, l'honoroient sous le nom de *Vacuna*. Grand nombre de monuments, de marbres, de pierres, de bronzes, & de médailles nous ont transmis l'image de cette Déesse. Pour l'ordinaire elle est représentée avec des aîles, tenant une couronne de la main droite, & une palme de la gauche, telle qu'on la voit dans la figure dont nous donnons icy le type, d'après une ancienne agathe, tirée du Cabinet de Béger. Elle paroît élevée sur un globe, pour marquer, qu'elle donne des loix à l'Univers. Elle se trouve quelquefois sans aîles. C'est ainsi que les Athéniens la firent réprésenter, dit Pausanias, dans la crainte qu'elle ne s'envolât. A ce sujet l'Anthologie Grecque rapporte deux vers, qui avoient été

De Rome l'an 459.
Consuls.
L. Postumius Megellus, & M. Attilius Regulus.

temple à la Victoire, du provenu des amendes, qu'il avoit imposées à différents coupables. Il mit à profit les instants de sa convalescence, pour en faire la dédicace. Aussi bien, dans l'usage ordinaire, il n'appartenoit qu'aux Consuls, & qu'aux Dictateurs, d'être les consécrateurs deces sortes d'édifices.

Sous des auspices si heureux au jugement des Romains, Postumius se mit en marche, se rendit à Sora, & de-là il alla joindre l'armée de son Collégue. A son arrivée, les ennemis, qui ne furent plus en état de résister aux deux Consuls réünis, décampérent à la hâte, & laissérent leur pays en proye aux troupes Romaines. Pour lors les deux Généraux se séparérent, & chacun de son côté, ils allérent porter le ravage dans tout le Samnium. Postumius s'attacha plus à prendre des villes, qu'à piller la campagne. D'abord il se présenta devant Milionie. C'étoit une place forte, de la dépendance des Samnites. On ne la prit pas d'emblée, il fallut l'assiéger dans les formes. Enfin, à force de travaux & de machines de guerre, le Consul s'en rendit maître. Les assiégés soûtinrent l'attaque pendant quatre heures; mais enfin il fallut céder, & la ville fut emportée d'as-

inscrits sur la base d'une statuë dédiée à la Victoire, dont les aîles furent brûlées par la foudre. Le sens de ces vers se réduisoit à celuy-cy. *La gloire de Rome ne périra jamais. La Victoire, en perdant ses ailes, est forcée d'y fixer sa demeure pour toûjours.* Lampridius parle d'un Simulachre de la Victoire, qui avoit été érigé dans le lieu, où le Sénat avoit coûtume de s'assembler. Selon le témoignage de Denys d'Halicarnasse, au livre premier des antiquités Romaines, les Arcadiens qui étoient à la suite d'Evandre avoient élévé un temple à la Victoire sur le mont Palatin. Ils avoient même institué en son honneur, des sacrifices qui se renouvelloient tous les ans. Les Romains perpetuérent cette coûtume. Cette fête n'est cependant point designée dans l'ancien Calendrier Romain.

faut, après bien des combats, qui se donnérent sur la muraille, de tous côtés, & en même tems. La perte des ennemis, fut de trois mille deux cents hommes restés sur la place. Le nombre des prisonniers de guerre, fut de quatre mille deux cents, sans compter le butin qu'on fit, dans une ville abandonnée au pillage.

De Rome l'an 459. Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

De-là le Consul tourna ses armes contre [a] Trivente; sur les bord du [b] Trin, fleuve qui prend sa source chez les Samnites, & qui après avoir coulé par le païs des Frentans, va se décharger dans la mer Adriatique. A l'approche de l'armée Romaine, la crainte saisit les habitants de Trivente. Ils désespérérent de pouvoir tenir contre les Légions victorieuses, & pendant la nuit, ils sortirent, en silence, de leurs murs, sans y laisser que les malades, & les vieillards.

Cependant le Consul s'approche de la ville, en ordre de bataille. Il s'attendoit à un siége aussi long, & aussi difficile, que celuy de Milionie. Sa surprise fut extrême, de voir les tours & les remparts sans deffense, & de n'entendre aucun bruit dans la place. D'abord la premiére ardeur du soldat Romain le portoit, à monter sur des murailles, qui paroissoient

a Trévente, ancienne ville du Samnium, conserve aujourd'huy son premier nom, dans celuy de *Trivento*. C'est ainsi qu'elle est appellée par les Naturels du pays. La plûpart des manuscrits donnent à la ville en question, le nom de *Feretrum*. On n'en connoît aucune dans le canton des Samnites, qui ait été appellée de la sorte. Dans les éditions de Tite-Live, on lit *Ferentinum*; mais celle-cy appartenoit aux Herniques.

b Le Fleuve *Trinius*, présentement *le Trigno*, arrosoit le pays des Frentans, qui fait aujourd'huy partie de l'Abrusse Citérieure, & de la Capitanate. Il séparoit cette petite contrée, de celle des Samnites.

De Rome l'an 459.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

abandonnées. Le Général craignit une embuscade, & retint la vivacité de ses troupes. Il choisit donc, parmi la cavalerie Latine, deux escadrons, avec ordre de faire le tour de la place, d'observer tout, & de luy en faire le rapport. Ceux-cy remarquérent, que deux portes de la ville étoient ouvertes, & sur le grand chemin, ils apperçûrent les traces encore fraîches d'un Peuple fugitif, qui s'étoit échapé durant la nuit. Ils avancérent donc jusques sous les portes, qu'ils trouvérent sans gardes. Ils virent au loin, les ruës dépourvûës d'habitants, & ils jugérent que la place étoit absolument deserte. Retournés au Consul, ils luy rendirent compte de leur découverte. *Les Triventins*, dirent-ils, *nous ont laissé les maîtres de leur ville. Aux vestiges de leur fuite, & aux hardes, que nous avons trouvées sur le grand chemin, nous jugeons, que nous n'avons plus d'ennemis à craindre dans Trivente.* Ces nouvelles donnérent de la joye à Postumius; mais il ne se hâta pas de prendre possession d'une conquête trop facile. La précaution étoit une des principales qualités des Généraux Romains.

Postumius fit donc avancer son infanterie, vers les portes, qu'on avoit trouvées ouvertes; mais avant que de l'y introduire, il détacha cinq cavaliers, avec ordre de pénétrer jusques dans le cœur de la ville. Des cinq cavaliers, trois devoient y rester, s'ils trouvoient qu'il n'y eût rien à craindre, & les deux autres devoient venir rendre compte de l'état où étoit la ville. Ils ne trouvérent dans Trivente, qu'une parfaite solitude. Ainsi, sur leur rapport, le Consul y entra avec celles de ses troupes, qui étoient

armées

armées à la légére. Pour les autres, il leur ordonna de se fortifier un camp, dans le voisinage de la ville nouvellement conquise. On rompit les portes des maisons, où l'on ne trouva que quelques malades, & un petit nombre de vieillards. Interrogés sur les motifs du départ précipité de leurs Concitoyens, ils déclarérent, que les Peuples voisins avoient complotté ensemble, d'abandonner leurs murailles aux Romains, & qu'aux environs, partout ils trouveroient une pareille solitude. On en crut ces bonnes gens sur leur parole, & le Consul, sans peine & sans combat, se rendit maître du païs.

De Rome l'an 459.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

Attilius trouva plus d'obstacles, & plus de périls, du côté, où il alla porter la guerre. Il avoit appris que les Samnites avoient commencé le siége de Lucérie, ville des Apuliens, & alliée de la République. Ce Consul marcha au secours des fidelles Lucerins; mais il trouva l'ennemi sur son passage. Il est à croire que les Samnites, qui craignoient moins Attilius que son Collégue, avoient tourné toutes leurs forces contre luy, & qu'ils n'avoient abandonné leurs villes aux armes de Postumius, que pour aller combattre Attilius. Je ne sçay si l'armée Samnite étoit aussi nombreuse, que l'armée Romaine, car le Samnium étoit furieusement épuisé d'hommes; mais dans leurs troupes, la rage & le désespoir, égalla leurs forces à celles des Romains. Le lieu où la bataille fut donnée étoit étroit & serré. Les Samnites ne pouvoient retourner en leur païs, & les Romains gagner Lucérie, qu'en passant à travers leurs ennemis. Le combat commença donc, & tandis qu'il dura, le succès en parut assés égal. Ce

De Rome l'an 459.
Consuls.
L. Postumius Megellus, & M. Attilius Regulus.

ne fut qu'au retour, que les Romains s'apperçûrent qu'ils avoient eu du désavantage dans l'action. On est bien plus sensible à l'affront d'une bataille qu'on croit perduë, lorsqu'on n'est accoûtumé qu'à remporter des victoires.

Les Romains furent vivement touchés de leur malheur. Ils connurent que le nombre de leurs blessés, surpassoit de beaucoup celuy des ennemis. A cette vûë, leur crainte redoubla. S'ils en avoient été également frappés durant la bataille, sans doute que leur perte eût été plus considérable. Cependant, dans le camp du Consul, on passa une nuit fort inquiéte. Sans cesse on s'imaginoit que l'Ennemi viendroit forcer les retranchements, ou du moins qu'il faudroit recommencer le combat, au point du jour. Du côté des Samnites, l'effroy étoit égal à celuy des Romains. Le léger avantage qu'avoient eu leurs troupes, n'avoit pas augmenté leur courage. Bien loin de souhaiter une nouvelle action, les Samnites ne songeoient qu'à décamper le lendemain, & qu'à prendre la route de leur païs. Mais comment aváncer, sans se faire un chemin au milieu des ennemis ? La nécessité leur fit prendre le parti de venir droit au camp Romain, pour le côtoyer, & pour prendre ensuite le large dans les plaines. Cette marche parut formidable aux Romains, déja consternés. Ils s'imaginérent que l'ennemi venoit les attaquer. Plein de cette persuasion, le Consul donna en hâte ses ordres à ses Lieutenants généraux, aux Tribuns de son armée, & aux Commandants des troupes auxiliaires, puis il ordonna à ses Légions, de sortir du camp, & de le suivre. Pour lors Attilius comprit,

dans quel découragement l'action du jour précédent avoit jetté ses troupes. Ses Officiers luy déclarérent, que pour eux, ils étoient prêts à obéïr ; mais que le soldat étoit dans une langueur, & dans une lassitude extrême, que les uns avoient passé la nuit à panser les blessés, les autres à soulager les mourants ; que si l'ennemi étoit venu avant le jour, il auroit trouvé le camp vuide, par la désertion des Romains ; que la honte les empêchoit de fuïr, pendant le grand jour ; mais qu'ils seroient aussi-tôt vaincus qu'attaqués. Ces paroles remplirent Attilius d'amertume. Il crut qu'un air populaire pourroit luy rendre la confiance de ses troupes. Il parcourut donc toutes les tentes, & partout il excita la lenteur de ses soldats. *Camarades*, leur dit-il, *quel engourdissement vous retient icy ? l'ennemi va vous assiéger dans le camp, si vous ne paroissés dans la plaine. Aimés-vous mieux combattre, au centre de vos retranchements, qu'au pié de vos remparts ? Dans une bataille rangée, la victoire peut être balancée ; mais la mort est certaine dans un camp, où l'on attend l'Ennemi, encouragé par le refus d'un combat.* D'abord le Consul ne gagna rien sur des hommes intimidés. Il eut beau presser, invectiver, il n'entendit partout que des gemissements. *Dans l'épuisement où nous sommes*, disoient les soldats, *qui nous donnera des forces, pour nous deffendre ?* La crainte avoit fait de si vives impressions sur l'imagination des Romains, qu'ils se figuroient l'armée Samnite beaucoup plus grosse, que la veille.

De Rome l'an 459.

Consuls.
L.POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

Cependant l'Ennemi avançoit toûjours vers le camp. Lorsqu'on put l'appercevoir plus distinctement de dessus les remparts, l'on vit que les Samni-

De Rome l'an 459.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

tes étoient chargés de pieux, & de fascines. Pour lors le Consul hors de lui-même, s'écria, *quelle honte pour des Romains ! Quoy ? en victimes dévoüées, nous attendrons icy la mort ? Quoy ? nous préférerons le dêshonneur de périr par la faim, dans un camp assiégé, à la gloire de mourir les armes à la main ? Dieux ! ordonnés ce qu'il vous plaira du sort de mon armée ! Pour Attilius, s'il n'est suivi de personne, il ira seul se présenter à l'Ennemi. Accablé sous les coups des Samnites, du moins il n'aura pas le déplaisir, de voir son camp à la merci d'un Peuple si souvent vaincu.* Nous avons déja dit que les soldats Romains conservoient, jusques dans les armées, la liberté d'un état populaire. Leurs suffrages régloient les grandes entreprises des Généraux. Tous les Officiers furent de l'avis du Consul ; mais la honte seule entraîna le reste des troupes, au sentiment unanime de leurs Commandants. Cependant le soldat ne prit les armes qu'à regret, & ne sortit du camp qu'à contre cœur. On s'apperçût de leur répugnance, jusques dans leur marche. Leurs bataillons n'étoient pas serrés, & par intervalles, leurs lignes étoient interrompuës. Evénement bizarre. On se craignoit de part & d'autre, & les Samnites, de leur côté, ne faisoient pas meilleure contenance, que les Romains. Aussi-tôt que ceux-cy firent paroître, dans la plaine, leurs prémiéres troupes, un fremissement se répandit dans toute l'armée Samnite. *Ce que nous craignions est arrivé*, se disoit-on dans toutes les files. *Les Romains sortent pour nous disputer le retour dans nos contrées. Quel moyen de leur échapper, qu'en leur passant sur le ventre ?* Réduits à la nécessité de combattre, les Samnites prirent leur parti en

braves gens. Chacun d'eux ſe déchargea de ſon bagage, & tous enſemble, ils en firent un monceau, qu'ils placérent au centre de leur armée. Enſuite ils ſe rangérent en bataille, prêts à ſoûtenir le premier choc. Déja il ne reſtoit plus qu'un petit intervalle, entre les deux armées, déja il étoit tems de donner, mais tout démeura immobile. On attendit de part & d'autre, qui commenceroit l'attaque, & qui pouſſeroit le premier cri du combat. Tout demeura dans le ſilence, tant on avoit peu d'ardeur pour ſe battre. Enfin les deux armées ſe ſeroient retirées ſans rien faire, ſi l'on n'avoit craint, que le premier, qui quitteroit la plaine, n'eût été pourſuivi en queüe, par celuy qui ſeroit reſté. Enfin l'on s'attaqua mutuellement; mais d'une maniére languiſſante. Les cris qu'on pouſſa de part & d'autre, furent foibles & interrompus, & l'on ne s'approcha point pour combattre de prês. Tant de lenteur impatienta le Conſul, qui chercha des moyens, pour animer ſes troupes, dont il ne reconnoiſſoit plus la valeur.

De Rome l'an 459.
Conſuls. L. Postumius Megellus, & M. Attilius Regulus.

Attilius s'aviſa donc, de faire paſſer quelques eſcadrons de cavalerie hors de rang, à la tête de ſon armée. C'étoit pour tirer de l'aſſoupiſſement ſes Légionnaires, qui paroiſſoient engourdis. Cette nouvelle attaque ne fit pas grand mal aux Samnites. Pluſieurs des Cavaliers tombérent de cheval, les autres furent mis en déſordre. Du moins leur déroute engagea le combat un peu plus vivement. Quelques Samnites quittérent leurs poſtes, pour venir fondre ſur ces Cavaliers démontés, & quelques Romains accoûrurent à leur ſecours. Les aggreſſeurs étoient en plus grand nombre, que les deffenſeurs, ainſi les Romains plié-

De Rome l'an 459.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

rent, & pour comble de malheur, ils furent écrasés sous les pieds des chevaux, de ceux mêmes qu'ils étoient venus secourir.

Ce premer échec, que reçûrent les Romains, anima l'armée Samnite. Elle fond sur l'ennemi, le pousse & le contraint de retourner, vers ses retranchements. Pour lors le Consul ne fut picqué, ce semble, de son désastre, que pour montrer plus de constance, & de présence d'esprit. A l'instant, il fait avancer un corps de Cavalerie, vers la porte de son camp, avec ordre de n'y laisser entrer personne. Puis il se mêle parmi son infanterie fugitive. *Où courés-vous, amis,* leur dit-il ? *à la porte du camp, vous trouverés une mort plus certaine, qu'en faisant tête à l'ennemi. Non, de mon vivant, vous n'entrerés point sous vos tentes, que vous n'ayés remporté la victoire. Choisissés, d'avoir affaire aux Samnites, ou d'être mis en piéces par la Cavalerie Romaine.* Il dit, & dans le moment les Cavaliers environnérent l'Infanterie, luy présentérent le javelot, & la contraignirent de retourner au combat. Par bonheur, les Samnites ne pressoient pas vivement les fuyards, & il restoit asses de terrain, entre l'ennemi & eux, pour faire volte face. Pour lors parmi les Romains chacun s'encouragea mutuellement, à commencer un nouveau choc. Les Centurions saisirent les drapeaux, de la main des porte-enseignes, ralliérent leurs soldats, & les menérent à l'ennemi. *Voyés,* leur dirent-ils, *les Samnites en petit nombre, qui viennent à nous en désordre, c'est-là qu'il faut donner.*

Tandis qu'on s'apprête à charger l'armée ennemie, le Consul leva les mains au Ciel, & d'une voix

De Rome l'an 459.

Consuls. L. Postumius Megellus, & M. Attilius Regulus.

haute, il fit vœu à Jupiter *Stator*, que s'il arrêtoit la fuite de ses troupes, & que s'il leur accordoit un heureux succès dans le combat, il luy érigeroit un Temple. [a] Autrefois Romulus, dans une occasion pareille, avoit fait un vœu semblable, & le préjugé de la religion, avoit rallié ses troupes épouvantées. La superstition eut encore icy le même effet. Tous concoururent à rengager la partie, avec toute la valeur Romaine. Officiers, soldats, Cavaliers, tous suivirent l'éxemple du Général. On retombe sur le corps des Samnites, qui poursuivoit les Romains, on l'attaque, on le fait reculer, on regagne le terrain qu'on avoit perdu, & l'on se place aux mêmes postes, qu'on avoit quittés pour recommencer le combat avec une toute autre furie. Pour lors la fortune changea. Les Samnites se virent réduits à conserver leur bagage, qu'ils avoient placé au milieu du champ, qu'ils occupoient d'abord. Ils délibérérent s'ils l'abandonneroient au pillage, pour être plus débarrassés dans la fuite. Ils aimérent mieux l'environner, & le défendre. Là se renouvella une action vive, où les Romains eurent tout l'avantage. Leur infanterie de front, & leur cavalerie par derriere, pressérent les Samnites & les accablérent. On dit que les ennemis laissérent quatre mille huit cents hommes sur la place, & qu'on fit sur eux sept mille trois cents prisonniers de guerre. Le Consul les fit tous passer sous le joug, après les avoir dépoüillés.

[a] Nous apprenons icy de Tite-Live, que Romulus n'accomplit point son vœu. Seulement le lieu qui avoit été destiné pour la construction du temple de Jupiter *Stator*, fut dans la suite consacré par les Augurs.

De Rome l'an 459.
Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

A tout prendre, la perte des Romains ne fut pas moindre, que celle des Samnites. Ils comptérent les morts de leur parti, dans les deux batailles qui s'étoient données, & ils en trouvérent sept mille trois cents. Certainement le Consul Attilius n'eût remporté qu'une gloire médiocre de la Campagne, s'il n'eût réparé ses pertes, par un nouvel avantage. Tandis qu'il faisoit la guerre dans l'Apulie, un corps de Samnites entré dans le païs des Volsques, avoit tâché de surprendre a Interamne, colonie Romaine, sur les bords du Liris, & après avoir manqué son coup, revenoit chargé du butin enlevé dans la campagne. Cette troupe conduisoit avec elle, grand nombre d'hommes & de bestiaux, pris sur les Romains. Par malheur elle vint tomber dans l'armée victorieuse d'Attilius, qui retournoit de Lucérie, après l'avoir délivrée du siége. Les Samnites marchoient en désordre sur une colonne, plus attentifs à leur proye, qu'à leur sûreté. L'armée Consulaire attaqua brusquement, défit sans peine ces pillards, en tua le plus grand nombre, & saisit leur butin. De-là, continuant sa marche vers Interamne, le

a On comptoit en Italie plusieurs villes, qui portoient le nom d'Intéramne. La premiére étoit située dans l'Ombrie, prês de *la Nera*, anciennement le Nar. La proximité de ce Fleuve fit donner à ses habitants le surnom de *Nartes*. C'est ainsi que Pline les a distingués, au livre trois, chapitre quatorze. Cette ville est appellée *Terani* ou *Terni* par les Naturels du pays. La seconde étoit une ville du Picénum. On la nomme aujourd'huy *Téramo* ou *Terano*. La troisiême fut placée dans le pays des Brutiens, qui fait à présent partie de la basse Calabre. On en voit encore les vestiges, proche le confluent du *Cochilé*, & de l'*Esaro*, aux environs des ruïnes de la ville de Saint Antoine. La quatriême dont il s'agit icy est designée par le surnom de *Lirinas*. Les traces de celle-cy s'apperçoivent dans le voisinage de *Ponte Corvo*, sur les bords du Liris, ou du *Carigliano*. Nous en avons parlé cy-dessus.

Consul

Consul y convoqua les propriétaires des biens, que les Samnites avoient enlevés à la campagne, & les rendit à ceux, qui les réclamérent. Pour Attilius, il laissa son armée en quartier d'hyver dans ce païs-là, & revint à Rome, pour présider aux élections.

De Rome l'an 459.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

Le Consul Postumius de son côté, après avoir pris les villes de Milionie, & de Trivente, avoit quitté le Samnium, de son chef, & sans en avoir reçû l'ordre du Sénat. Il s'ennuyoit de ni trouver plus d'autre expédition à faire, que d'enlever quelques misérables restes de butin, dans un païs ruïné. On sçait avec quel empressement les Consuls souhaitoient de finir, dans leur année, quelque entreprise éclatante, pour recevoir le triomphe, à la fin de leur campagne. Cette avidité de gloire engagea Postumius à sortir du Samnium, province qui lui avoit été décernée, conjointement avec son Collégue Attilius. Il marcha donc vers l'Etrurie, où il trouva plus de butin à faire, & plus de gloire à acquérir. D'abord il ravagea toute la contrée de Volsinie. Ces hostilités firent prendre les armes aux milices du païs. Elles s'attroupérent au voisinage de Volsinium, & elles livrérent bataille, presque sous les murs de leur ville. Les Etrusques perdirent deux mille deux cents hommes dans le combat, & le massacre eut été bien plus grand, si le voisinage de Volsinium, n'eût sauvé le plus grand nombre de ces troupes débandées, qui s'y réfugiérent. Delà, Postumius entra dans le païs de Russelle. Non content d'y saccager tout, il emporta la ville d'assault, y tua deux mille hommes, ou peu s'en fallut, au combat qui se donna sur les murailles, & fit plus de deux mille prisonniers

De Rome l'an 459.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

de guerre. Ces avantages n'eussent pas forcé les Romains, à honorer Postumius du triomphe, s'ils n'avoient été suivis d'une paix, qui luy fit encore plus d'honneur, que la guerre. Trois des plus considérables Lucumonies Etruriénes, celle de Volsinie, celle de Pérouse, & celle d'Aretium, démandérent à traiter. Postumius leur accorda la permission d'envoyer une ambassade à Rome, pour conférer avec le Peuple Romain, à condition que, par préliminaire, ces trois cantons fourniroient des vivres à son armée, & qu'ils donneroient un habit à chacun de ses soldats. La condition fut acceptée, & les trois Lucumonies obtinrent du Peuple Romain, une trêve de quarante ans, en payant au thrésor de la République, chacune cinq cents mille livres d'airain, qui devoient être délivrées sur le champ.

Fondé sur les exploits d'une si heureuse campagne, Postumius osa demander le triomphe. Ce n'est pas qu'il s'attendît à l'obtenir du Sénat, où sa Requête fut portée. Il ne s'adressa aux Peres Conscripts, que pour obéïr à la coûtume, bien sûr de n'être pas écoûté, dans un Tribunal, où il avoit bien des adversaires. Les uns prétextoient qu'il étoit parti trop tard de Rome, pour commencer la campagne à temps. Les autres luy reprochoient, d'avoir abandonné sa Province, sans en avoir reçû l'ordre, & d'avoir flétri, par une désobéïssance, la gloire de ses armes. Postumius fut témoin du refus qu'il reçut dans le Sénat, & y fit entendre ces paroles. *Je sçay ce que je dois à la majesté des Peres Conscripts; mais je n'ignore pas aussi, que je suis Consul, & vainqueur. Malgré vos refus, j'obtiendray le triomphe, par le droit*

que me donnent mes exploits, mes ſervices, & la paix que j'ay forcé les ennemis à demander. Je l'obtiendray de ceux-mêmes, qui m'ont mis les armes à la main. En effet Poſtumius préſenta ſa Requête au Peuple Romain. C'étoit introduire une nouveauté dans la République. La coûtume étoit, que le Sénat ordonnât le triomphe, & que le Peuple l'agréât; encore falloit-il qu'aucun des Tribuns du Peuple n'y mît opposition. Nulle de ces régles ne fut gardée. Sept Tribuns proteſtérent contre le triomphe de Poſtumius, & trois ſeulement luy furent favorables. La conſtance du Conſul ſurmonta toutes les difficultés. a Il ſe préſenta devant les Comices, leur fit entendre, que plus d'un Conſul avoit triomphé, ſeulement par l'ordre du Peuple, & contre le gré des Sénateurs; puis il adjoûta; *Je n'aurois pas eu recours au Sénat, en premiére inſtance, ſi je n'avois pas appréhendé la mauvaiſe volonté de vos Tribuns. La plûpart ſont des ames viles, des hommes aſſervis aux Patriciens. Votre affection, Romains, & vos ſuffrages me tiendront lieu des Arrêts du Sénat, & de la faveur des Tribuns.* Il parla ainſi, & le Peuple, toujours charmé d'accroître ſon pouvoir, luy décerna le triomphe, b pour avoir

De Rome l'an 459.
Conſuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

a Poſtumius ne ſe préſenta devant les Comices, que parce qu'il avoit été mandé par le Peuple, pour expoſer ſes raiſons, & pour rendre compte de ſes expéditions. *Vocatusque eò Conſul*, dit Tite-Live au livre dix. Or nous avons déja fait remarquer en plus d'un endroit, que les Généraux, qui demandoient le triomphe étoient obligés de ſe tenir hors des murs de Rome, juſqu'à ce que leur demande eût éte acceptée, ou rejettée.

b Tite-Live, dans le narré qu'il a fait du Conſulat de Lucius Poſtumius, & de Marcus Attilius, avouë de bonne foy, que les anciennes annales ont fort varié, au ſujet des campagnes de l'un, & de l'autre Conſul. Si l'on en croit l'ancien Annaliſte Claudius Quadrigarius, il eſt bien vray que Poſtumius vainquit

De Rome l'an 458.
Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & M. ATTILIUS REGULUS.

vaincu les Samnites, & les Etrusques. Si le Sénat n'assista pas à la pompe, qui s'en fit le sixiême jour d'avant les Kalendes d'Avril, du moins le Peuple la célébra, & la regarda comme son ouvrage.

Tabulæ triumphales.

Si l'on en croyoit Tite Live, on refuseroit le même honneur au brave Attilius. Selon cet historien, on objecta deux choses à ce Consul, pour l'empêcher de triompher; l'une qu'il avoit perdu sept mille trois cents hommes dans le combat; l'autre qu'il s'étoit contenté, de faire passer sous le joug les prisonniers de guerre, qu'il avoit faits, sans faire avec eux aucun traité. Quoy qu'il en soit des difficultés qu'on fit à Attilius, avant que de luy accorder le triomphe; il est certain qu'il triompha, un jour avant son Collégue. Le titre sous lequel on luy accorda le triomphe, a fut d'avoir vaincu les Samnites, & les Volsons. Il

Tabulæ triumphales.

d'abord les Samnites, & qu'il soumit quelques-unes de leurs villes à la domination de Rome. Mais en même-tems il dit, que l'armée Romaine fut entiérement défaite dans les plaines de l'Apulie. Il ajoûte que le Consul reçut une blessure dans le combat, & qu'il fut contraint de se sauver sous les murs de Lucérie, avec les foibles restes de ses Légions. Le même Auteur ôte à Postumius la gloire de l'expédition d'Etrurie, pour l'attribuer à Attilius. L'historien Fabius, cité par Tite-Live, avoit prétendu que les deux Consuls de cette année, avoient partagé entre eux le commandement des troupes de la République, dans le Samnium, & prés de Lucérie. Selon ce dernier Ecrivain, l'un des deux Généraux eut ordre de conduire une partie de l'armée dans l'Etrurie. Cependant il ne nous a point appris, qui des deux Consuls fut chargé de cette nouvelle entreprise. Il fait mention d'un combat qui se donna à la vûë de Lucérie. De part & d'autre, dit Fabius, le nombre des morts fut considérable. Il rapporte, que dans cette action le Général fit vœu de faire bâtir un Temple à Jupiter *Stator*. Tite Live écrit à cette occasion, que le Sénat se fit un devoir de religion, d'accomplir le double vœu qui en avoit été fait anciennement par Romulus, & tout réçemment par le Consul Postumius.

a L'Analiste Claudius est d'accord avec les Fastes Capitolins, sur le triomphe accordé au Consul Attilius: avec cette différence cepen-

De Rome l'an 459.

Consuls. L. Papirius Cursor, & Sp. Carvilius Maximus.

Fast. Capit.

est étonnant que le nom, de ce dernier Peuple, ait échappé à toute l'ancienne géographie. Pour moy, je crois, qu'à en juger par les circonstances, il étoit placé entre l'Appulie, & le Samnium, assês proche de Lucérie. Le même Tite-Live fait encore icy une faute, qui paroît excusable. Il transporte à l'année suivante un des [a] Lustres les plus importants à l'histoire.

Sous la Censure donc de Cornélius Arvina, & de Marcius Rutilus, se fit la trentiême récension du Peuple, où l'on trouva deux cents soixante & dix mille Citoyens Romains, en état de porter les armes. Ce Lustre fut suivi d'une nouvelle liste de Sénateurs, dressée par les Censeurs. On mit à leur tête, sous le titre de Prince du Sénat, le plus grand homme, & le plus sage vieillard, que Rome eût alors. C'étoit Q. Fabius Rullianus. Ce Héros servit encore sa patrie par ses conseils, & Rome ne souffrit pas qu'il passât sa vieillesse, loin des emplois, & des honneurs propres de son âge. On remarqua comme un évenement singulier, que son pere Fabius Ambustus, & que son fils Fabius Gurges, furent, comme luy, Princes du Sénat, chacun, vrai-semblablement, sur le retour de l'âge.

Eusebius in Chron.

Plin. l. 7. c. 41.

Jamais la République n'avoit été plus féconde en illustres Généraux, qu'au temps de la guerre, qu'elle eut à soûtenir contre les Samnites. Ils naissoient l'un

dant, que selon le premier Auteur, le Général triompha, sous le titre de vainqueur des Etrusques.

a Les plus anciennes Editions de Tite-Live, ne comptent dans ce dernier Lustre, que deux cents soixante deux mille trois cents vingt-deux Citoyens, en état de porter les armes. Selon Marianus, ce nombre ne passa pas deux cents quarante mille.

De Rome l'an 460.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

de l'autre, & quelquefois le pere donnoit à sa Patrie un fils, qui l'égalloit en courage, & en sagesse. Le célébre Papirius Cursor, qui donna de si furieux coups à la Nation Samnite, avoit laissé un héritier de ses vertus, dans la personne d'un autre L. Papirius, surnommé Cursor, comme luy. Le pere avoit été cinq fois Consul. Le fils le fut alors pour la premiere fois; mais, dês sa premiére campagne, il égalla, ou il surpassa même, le modéle domestique, qu'il s'étoit proposé. Il n'est pas croyable, que ce nouveau guerrier, qui paroît icy tout-à-coup sur la scéne, n'eût pas déja donné des preuves de sa valeur & de son génie pour la guerre, dans des emplois subalternes. Mais telle est la négligence des historiens de Rome, qu'ils n'annoncent guére leurs acteurs, & qu'ils ne les présentent, que dans le moment, qu'ils viennent joüer le premier rôle. Souvent l'histoire passe sous silence les actions antérieures, qui les ont rendus dignes du Consulat. Papirius fut donc élevé à la plus éminente dignité, & le Collégue qu'on luy donna fut [a] Sp. Carvilius, qu'on n'avoit point encore vû à la premiére place. La même Assemblée qui les élut, nomma aussi à la Préture le Consul [b] Attilius, qui

a Cassiodore s'est mépris dans le nom du Consul Spurius Carvilius; qu'il appelle *Cornelius*.

b La plûpart des Jurisconsultes attribuent au Préteur Attilius, l'établissement d'une loy, qui de son nom fut nommée *Lex Atilia*. Ce nouveau réglement concernoit les Tutelles. Il est vrai que les douze tables Romaines y avoient pourvû. On doit se rappeller ce que nous avons remarqué, à ce sujet, dans le troisiême volume, livre dix, page 182, & 183. Conformément à la cinquiême loy de la cinquiême table, il appartenoit au pere de famille de déclarer, dans son testament, celuy à qui il commettoit la tutelle de ses enfans, en bas âge. C'étoit pour l'ordinaire un ami de confiance, qui ne pouvoit être choisi, que parmi les Citoyens Romains. L'ancienne Jurisprudence luy donne le titre de *Tutor testamentarius*.

venoit de triompher. P. Postumius s'étoit attiré la haine du Sénat, & des Tribuns du Peuple. A la vérité la Commune l'avoit fait triompher; mais l'affection du Peuple est inconstante, & change au gré de ceux qui le gouvernent.

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Chose étonnante! Le Samnium devint encore le theâtre de la guerre. Ce fut là que les deux Consuls eurent ordre de marcher ensemble, sans partager d'autres Provinces entre eux. Carvilius se mit à la tête de l'ancienne armée, qu'Attilius avoit commandée, l'année précédente. Pour les troupes de Postumius, il paroît qu'elles furent révoquées. Du moins Papirius eut ordre de faire de nouvelles levées, & d'en composer une

Si le pere venoit à mourir sans avoir testé, les loix Romaines déféroient la tutelle au plus proche parent du côté Paternel, & celui-cy s'appelloit *Legitimus Tutor*. Mais au défaut de l'un & de l'autre, la nouvelle loy charge des soins de la tutelle, celuy qui aura été choisi par le Préteur, selon le Jurisconsulte Caïus. Ulpien assûre, que le choix du Tuteur étoit remis au jugement du Préteur de Rome, & de la plus grande partie des Tribuns du Peuple. Quoi qu'il en soit, cette précaution étoit nécessaire. Souvent il arrivoit qu'un éxercice si onereux ne pouvoit s'allier avec des engagements indispensables. Alors le plus sûr étoit de recourir à la sagesse des Magistrats. On leur proposoit une personne d'une probité reconnuë, pour régir le bien des Mineurs. Ordinairement la demande étoit acceptée, à moins que les Juges n'en ordonnassent autrement, pour l'avantage des Pupilles. Au reste la loy *Attilia* s'étendoit non-seulement aux enfans, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de puberté, mais encore aux femmes, qui toute leur vie, étoient captivées sous la dépendance d'un Tuteur, comme nous aurons lieu de le remarquer ailleurs. Le droit Romain, sur les Tutelles, fut dans la suite sujet à plusieurs variations, & à bien des correctifs, qui furent insérés dans l'ancien Code, de l'autorité des Magistrats, & des Empereurs. Nous en parlerons, selon que l'éxigera l'ordre des tems, & des matiéres. Quelques-uns ont conjecturé, que la Loy *Attilia* fut établie à la requisition d'un Lucius Attilius Tribun du Peuple, l'an de Rome 442, suivant la Chronologie des Fastes Capitolins. Mais le nom d'Attilius qui a fondé cette conjecture, ne prouve pas plus pour cette même année, que pour la quatre cents soixantiême, où un Marcus Attilius Régulus éxerça la Préture.

De Rome l'an 469.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

nouvelle armée. A l'égard de Postumius, on le fit repentir, d'avoir emporté le triomphe, contre le gré des Tribuns du Peuple. M. Scantius, l'un des membres du Tribunat, le déféra devant les Tribus, [a] sans doute parce que, durant son Consulat, il avoit quitté sa Province, sans l'aveu de la République. L'habile Postumius sçut éluder la condamnation qu'il craignoit. Il engagea le Consul Carvilius de le prendre pour un de ses Lieutenants Généraux; car alors il étoit établi, qu'un Consul, après son année expirée, alloit, sans façon, servir en second sous son successeur. Par-là Postumius évita les poursuites, & son procès fut sursis.

Lorsque tout fut prêt pour la guerre, les Consuls songérent à leur départ. Leur présence étoit nécessaire, pour réprimer la nouvelle audace des Samnites. Leurs Chefs avoient imaginé un expédient, pour égaller, s'il eût été possible, le nombre de leurs troupes, & la valeur de leurs soldats, au nombre & à la valeur des Romains. Il entra de la superstition, de l'inhumanité, & du faste, dans le nouveau projet des ennemis de Rome. D'abord ils s'y prirent d'une maniére extraordinaire, pour faire des levées dans toute l'étenduë de leur domination. Ils publiérent une Loy, par laquelle il fut ordonné à tous ceux qui avoient l'âge de porter les armes, de se présenter, au premier ordre du Général de la Nation, & deffendu de se cacher, sous peine de la vie. La tête de

Zonaras l. 8. & Tit. Liv. l. 10.

a Il est vray que Tite Live ne nous a point appris, quel fut le sujet de l'accusation intentée contre Postumius. Mais il est croyable que Scantius lui fit un crime de s'être fait décerner le triomphe, malgré les oppositions du Sénat, & des Tribuns du Peuple.

ceux

ceux qui contreviendroient à la Loy, étoit dévoüée à Jupiter, c'eſt-à-dire, qu'il étoit permis de leur donner la mort, en quelque lieu qu'on les trouvât. Le rendés-vous général fut aſſigné au voiſinage a d'Aquilonie, ville de l'Hirpinie, appartenante aux Samnites. La crainte y attira toute la jeuneſſe du pays, au nombre d'environ quarante mille hommes. Cette multitude ſuffiſoit pour former une groſſe armée. Il reſtoit de luy inſpirer, par artifice, autant de courage, que les Romains en avoient, par vertu. Voicy l'expédient qu'on mit en œuvre. On forma de planches & de clayes, au milieu d'une plaine, un quarré, large de deux cents pieds, en tout ſens, & ſi bien fermé, qu'on ne pouvoit découvrir ce qui s'y paſſoit. Pour deffendre l'enceinte des ardeurs du ſoleil, on la couvrit de voiles, ſuſpenduës ſur des mats. Là, fut dreſſé un Autel, où l'on devoit immoler plus d'une ſorte de victimes. En effet un vieux Samnite, nommé Ovius Paccius, plus vénérable encore par ſon âge, & par ſa longue barbe, que par ſon Sacerdoce, préſida à la cérémonie du jour. Il commença par lire, dans un vieux livre écrit ſur de la toile, les rits du Sacrifice, qu'il alloit faire. A l'en croire, l'acte de Religion qu'il préparoit, étoit auſſi ancien, que le Peuple Samnite, & leurs Peres l'avoient renouvellé, diſoit-il, lorſqu'ils formérent le deſſein d'enlever Capouë, aux Campanois. D'abord

De Rome l'an 460.
Conſuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

a La ſituation de *Carbonara*, Bourg de la principauté ultérieure, s'accorde aſſés avec celle, que les Hiſtoriens & les Itineraires, nous ont donnée de l'ancienne Aquilonie, autrefois de la dépendance des Hirpiniens. Holſtenius cependant croit, qu'Aquilonie étoit placée dans le voiſinage d'une ville, appellée aujourd'hui *La Cedogna*, près du fleuve Aufide, autrement l'*Ofanto*.

De Rome l'an 460.
Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

le Prêtre rougit l'Autel du ſang de quelques animaux égorgés. Enſuite, le Général fit entrer dans l'enclos, les principaux Officiers de ſon armée, l'un aprês l'autre, & la fleur de la jeune Nobleſſe, aprês eux. L'appareil du Sacrifice, l'Autel, le ſang répandu, les victimes étenduës ſur la terre enſanglantée, tout rempliſſoit les cœurs de religion, & d'effroy. Autour du Sanctuaire, on voyoit des Centurions diſpoſés par ordre, l'air menaçant, & l'épée nuë. A meſure qu'on entroit dans l'enceinte, on étoit conduit à l'Autel, & le premier ſerment qu'on faiſoit faire, c'étoit de ne révéler à perſonne les formidables myſtéres, dont on alloit être témoin. Ces préparations n'étoient que pour diſpoſer à un ſecond ſerment, que le Général exigeoit par force, de ceux qu'il admettoit dans la palliſſade. Il étoit conçû en des termes énergiques, & l'on ne pouvoit le prononcer, ſans frémir d'horreur. *Que toute la malediction des Dieux*, diſoit-on, *retombe ſur moy, & ſur toute ma race; que je ſois un objet d'éxécration au ciel & à la terre, ſi je manque à ſuivre, dans les combats, les Généraux qui m'y conduiront, ſi je tourne le dos pour prendre la fuite, & ſi je ne donne pas la mort à ceux, que je verrai fuir!* Parmi ceux qui furent introduits les premiers dans l'enceinte, quelques-uns firent difficulté de ſe charger, eux & leur poſtérité, de tant d'imprécations. Le glaive punit à l'inſtant leur timidité. Leur ſang fut mêlé à celuy des victimes, & leurs cadavres accrurent le monceau de brebis, & de taureaux, qu'on avoit immolés.

Ce nouveau ſpectacle redoubla la frayeur de ceux, qu'on appella dans la ſuite, pour prêter le ſerment.

On dit que le Général ne nomma personnellement que les dix premiers, qui furent reçûs dans l'enclos, & qu'il laissa aux autres le pouvoir, de se choisir chacun un camarade, ou un ami, pour participer aux mêmes engagements. Par là, le nombre de la troupe dévoüée, crut jusqu'à seize mille hommes. Ce corps parut suffisant, pour servir d'éxemple, & pour donner de l'émulation au reste de l'armée. Cette Légion s'appella *l'Elite des Hommes de toile*, non pas parce qu'ils étoient tous vêtus de blanc, & à la légére; mais parce que leur jurement s'étoit fait à l'ombre d'une toile. On para ces victimes, avant que de les exposer aux coups de l'ennemi. Les boucliers qu'on leur donna furent magnifiques, & pour les rendre plus reconnoissables dans une action, on orna leurs casques de superbes aigrettes. Le reste de l'armée Samnite, qui étoit encore de plus de vingt mille hommes, n'étoit qu'un peu moins superbement vêtu, & armé, que la troupe d'élite.

De Rome l'an 460. Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Le Consul Carvilius partit le premier de Rome. Aussi l'armée qu'il devoit commander étoit toute prête, & elle l'attendoit proche d'Interamne, ou Atilius l'avoit laissée. De-là, il se fraya un chemin, pour entrer dans le Samnium, avant que les Samnites eussent fait leur arrangement, & dans le temps même, qu'ils étoient occupés à se donner de la bravoure, à l'aide de la Religion.

Tit. Liv. l. 10. & alii.

Le premier exploit des Romains, fut de prendre [a] Amiterne, ville de la Sabinie, & voisine des Vestins, qui fait présentement partie de l'Abbruffe ultérieure, entre les fleuves de la *Piomba*, & de *Pescara*.

a Le Pére Briet, compte deux villes qui portoient le nom d'Amiterne, l'une dans le païs des Vestins, qui fait présentement partie de l'Abbruffe ultérieure, entre les fleuves de la *Piomba*, & de *Pescara*.

De Rome l'an 460.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

tins, qui pourtant appartenoit aux Samnites. Durant l'assaut, les ennemis perdirent deux mille huit cents hommes, & dans la ville, Carvilius fit, sur eux, quatre mille deux cents soixante & dix prisonniers de guerre.

Cependant Papirius pressoit encore à Rome les enrôlements. Quand ses nouvelles Légions furent complettes, il se hâta d'entrer en campagne. Il la commença par la prise [a] de Furconie, ville aussi de la Sabinie, ou du Vestin, dont les Samnites étoient en possession. Papirius y tua plus de monde, que Carvilius n'en avoit fait périr au siége d'Amiterne, mais il y fit moins de prisonniers. De-là les deux Consuls allérent ensemble ravager les campagnes [b] d'Atina, & la partie du pays des Volsques, qui obéïssoit aux Samnites. Enfin ils se rabbatirent, Carvilius du côté de [c] Cominium, pour en faire le siége, & Papirius

C'est celle qui donna naissance au célébre historien Saluste. Les ruïnes de cette ville sont connuës, sous le nom d'*Amiterno Rovinata*. Le même Géographe place une autre Amiterne, vers la source du fleuve Aterne, aujourd'hui *Pescara*, près de la ville, que les Naturels du païs appellent *San-Vittorino*, à cinq milles d'Aquila, dans le Royaume de Naples.

a Dans le texte de Tite-Live, la ville dont Papirius se rendit maître, est appellée *Duronia*. Mais on n'en connoit aucune de ce nom, dans l'ancienne Italie. On conjecture que la ville, dont il s'agit, s'appelloit *Furconia*. Du moins, celle-cy étoit voisine d'Amiterne, que l'armée Romaine avoit prise d'assault, peu de jours auparavant. Les ruïnes de Furconie subsistent encore sous le nom de *Forconio*, vis-à-vis de la rive droite du fleuve *Aterne*, vis-à-vis d'*Aquila*, qui n'en est éloignée, que de trois milles pas géométriques. Holsténius place les vestiges de cette ville près d'une Eglise du Martyr saint Félix, érigée dans l'endroit, qu'on nomme présentement *S. Feli.*

b Le territoire d'Atina que les Romains ravagérent, prit son nom de la ville même, qui étoit située dans le païs des Volsques, où les Samnites avoient fait quelques conquêtes. Nous en avons parlé cy-dessus.

c Il est évident, par le témoignage même de Tite-Live, qu'entre

De Rome l'an 460.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

vers Aquilonie, lieu devenu fameux, par les éxécrables serments des Hommes de toile. Jamais intelligence de deux Collégues n'avoit été plus parfaite, qu'elle fut alors, entre les Consuls. Leurs armées n'étoient distantes, l'une de l'autre, que d'environ vingt milles, & ils s'aidoient mutuellement de leurs conseils, toûjours prêts à se secourir de leurs forces. Tandis que Carvilius se prépare à faire le siége de Cominium, Papirius étoit déja en présence de la redoutable armée des Samnites. Il y eut tant de ressemblance, entre la guerre, que va faire icy Papirius le fils, & celle que son pere fit autrefois à la même Nation, que l'on croiroit aisément l'une copiée d'aprês l'autre. Quoy qu'il en soit; car il est vray-semblable, qu'à parler en général, il est entré bien des fables dans le récit, que nous a fait Tite-Live des guerres du Samnium, Papirius éprouva long-temps l'ennemi, avant que d'en venir à une action générale. On ne s'éxerça des deux côtés, qu'en de légers combats. On escarmoucha, sans en venir sérieusement aux mains, & l'on se menaça souvent, sans se battre. Quelquefois la bataille sembla devoir s'engager, sans qu'on la soûtînt, de part, ni d'autre, & l'affaire étoit différée au lendemain. Tous ces mouvements partageoient Carvilius en divers soins. Il étoit plus inquiet de ce qui se

Cominium, & Aquilonie, il y avoit, au plus, vingt milles pas géométriques de distance. Delà il s'ensuit que cette premiére ville fut placée à l'extrémité Orientale du Samnium, ou dans le païs des Hirpiniens. Ainsi il n'est pas possible qu'elle ait été située dans l'endroit, qu'on appelle aujourd'hui *Comino*, entre Atina, Sora, & le lac Fucin. Au rapport de Scipion Mazella, si telle étoit la situation de Cominium, il faudroit en chercher les traces, vers les confins du Samnium, en allant à l'Occident. A ce compte, Aquilonia & Cominium auroient eu entre elles la distance de toute l'étenduë de la Campanie.

De Rome l'an 460.
Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

passoit proche d'Aquilonie, que du siége de Cominium. Sur ces entrefaites, il reçut une lettre de son Collégue. Papirius luy mandoit, qu'enfin il avoit résolu de livrer bataille, le lendemain, pour peu que les auspices fussent favorables. Il l'exhortoit à presser vivement l'attaque de Cominium, de peur que l'ennemi ne fit des détachements, pour venir grossir les troupes des Samnites, proche d'Aquilonie. Le courrier de Papirius eut tout le jour, pour porter la lettre, & toute la nuit, pour rapporter la réponse. Dês que Carvilius eut marqué, qu'il approuvoit le dessein, Papirius convoqua ses troupes devant sa tente, & leur parla de la sorte.

Si l'on acquéroit du courage par des prestiges, & si les aigrettes étoient meurtriéres, nous aurions tout à craindre de l'ennemi. Par bonheur, nos dards sçavent percer des boucliers peints & dorés, comme des boucliers sans ornement. Bientôt ces habits d'une blancheur éblouïssante, changeront de couleur, & le sang du soldat qui les porte, les aura bientôt rougis. Ce fut ainsi que mon pere mit autrefois en désordre les bataillons dorés, & argentés de ces mêmes Samnites, & que nos soldats profitérent de leur dépoüille. Grands Dieux! vous n'avés attaché qu'au nom de Papirius, la victoire sur des Généraux, curieux de parer leurs troupes avant le combat! Il ne sera donné qu'à mon pere, & qu'à moy, de rapporter à Rome des monuments de gloire, capables de décorer les temples, & les places publiques! Doit-on croire que le ciel se déclarera pour un Peuple perfide, qui tant de fois s'est lié à nous, par des traités, & qui tant de fois les a rompus? S'il m'est permis d'entrer dans le conseil des Dieux, de ces Dieux vengeurs de la Religion prostituée à d'infa-

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

mes usages, quelle indignation n'ont-ils pas conçûë, contre nos ennemis? Avec quelle horreur n'ont-ils pas vû le sang de leurs victimes, confondu avec le sang humain? De quel œil envisagent-ils ces Samnites, doublement coupables, & pour avoir violé les promesses qu'ils nous avoient solemnellement jurées, & pour avoir protesté contre leurs premiers serments, par les serments les plus éxécrables? Non, le cœur de nos ennemis n'est pas tranquille, aprês tant de forfaits. On n'est point raffermi par des jurements, que la crainte, & que la violence ont extorqués. Enfin l'on ne combat que foiblement, lorsqu'on a tout à la fois à craindre, les Dieux, ses compatriotes, & les ennemis.

Papirius n'eût pas plûtôt fini ce discours, qu'il vit la joye peinte dans les yeux, & sur le visage des Romains. Elle s'exprima par les cris qu'ils poussérent pour demander le combat. Telle étoit la maniére, dont les troupes donnoient leurs suffrages dans les camps. Tout leur chagrin fut de voir la bataille différée au lendemain, & la nuit leur parut longue, tant étoit vive l'ardeur qu'ils avoient d'en venir aux mains! Depuis le Général, jusqu'au dernier soldat, tous avoient le même empressement, & chacun faisoit passer son allégresse dans le cœur de son camarade. Il n'y eut pas jusqu'à l'Officier, qui, par son employ, avoit soin d'observer les présages, qui n'aimât mieux mentir à son Général, que de suspendre l'activité universelle. Alors c'étoit la coûtume de juger, avant l'événement, du succês des combats, par l'avidité qu'avoient eû les poulets sacrés à manger la paste, qu'on leur avoit préparée. Les Augurs en nourrissoient toûjours dans des cages, & jamais

De Rome l'an 460.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

on ne donnoit bataille, qu'on ne les eût consultés. Leur vivacité, ou leur lenteur, à prendre de la nourriture, étoit un bon, ou un mauvais pronostic de l'avenir. Celuy donc qu'on avoit préposé pour tirer ce genre d'auspice, apperçut, dans les poulets, de la langueur à prendre leur pasture. Il arrive souvent que les Ministres de la Religion, ne sont pas les plus scrupuleux, ou les plus crédules. L'Augur aima mieux altérer la vérité, que de laisser perdre un si favorable moment. Il compta plus sur l'ardeur des soldats, que sur l'avidité de ses oiseaux, & fit un faux rapport au Consul. *J'ay vû*, dit-il, *les poulets sortir délibérément de leur cage, & dévorer leur nourriture*, [a] *sauter, & gratter la terre du pied*. Papirius reçut l'augure avec joye, déclara à ses troupes, que les Dieux s'étoient déclarés en leur faveur, & fit afficher le signal du combat. Cependant l'observation s'étoit faite devant des témoins, qui publiérent, que le présage étoit au moins douteux. Le bruit s'en répandit, de bouche en bouche, surtout parmi les Chevaliers Romains, qui jugérent la chose asséz importante, pour en faire avertir le Général. Le Consul avoit dans son armée un de ses neveux, nommé Sp. Papirius, jeune homme élevé dans la crainte des Dieux, & qui se sentoit de l'éducation que les Romains, pour lors, donnoient à la jeune Noblesse. Les Chevaliers Romains empruntérent son organe, pour détromper le Général. Tandis que le jeune

Val. Max. l. 7. cap. 22.

a Ce mouvement des Poulets, lors qu'ils dévoroient leur pâture, s'appelloit *Tripudium solistimum*. Alors l'Augure étoit à souhait. Voyés ce que nous avons remarqué dans le quatrième volume, livre quatorze, page 192, & 193, note *a*, sur l'auspice des Poulets.

Papirius

Papirius s'informe éxactement de la vérité du fait, pour ne pas faire à ſon oncle un rapport auſſi indiſcret, que celuy de l'Augur avoit été infidéle. Le Conſul préparoit tout pour le combat du lendemain. a Déja les aigles avoient été tirées du petit temple, où on les renfermoit, & où on les honoroit comme des Divinités. Déja le Général avoit diſtribué les poſtes à ſes Lieutenants Généraux. Déja il avoit deſtiné L. Volumnius à commander l'aîle droite, & L. Scipio l'aîle gauche. Déja C. Cæditius, & C. Trebonius avoient reçû l'ordre de conduire la Cavalerie. Déja Sp. Nautius étoit parti, pour s'emparer d'une colline, qu'on appercevoit de la plaine. Il étoit prêt d'y arriver, par des circuits, à la tête des goujats, montés ſur les mulets du camp, & ſur les autres bêtes de charge. Il avoit pris avec luy quelques manipules de l'Infanterie des Alliés, & au premier avis, il devoit venir fondre ſur l'ennemi, en excitant un tourbillon de pouſſiére. Déja enfin Papirius avoit dépêché un courrier à ſon Collégue, pour luy donner avis, que les Samnites venoient de détacher vingt de leurs Régimens, de quatre cents hommes chacun, pour aller au ſecours de Cominium. Lorſque tous ces arrangements étoient pris, & qu'on n'attendoit plus que le moment de ſortir, pour livrer le combat, le jeune Papirius vint annoncer à ſon oncle, qu'il avoit été trompé par l'obſervateur des auſpices, & que le préſage des poulets étoit du moins ſuſpect. Le Conſul n'étoit pas de ces eſprits forts, qui ſont gloire

De Rome l'an 460.

Conſuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

a Voyés ce que nous avons dit, dans le ſecond volume de cette Hiſtoire, ſur les Aigles Romaines, & ſur le culte Idolatrique, que les Légions rendoient à leurs enſeignes.

De Rome l'an 460.

Consuls. L. Papirius Cursor, & Sp. Carvilius Maximus.

d'être impies ; ni de ces esprits foibles, que trop de crédulité rend timides. Il avoit pris son parti. *Prenés courage*, dit-il à son neveu, *&, dans l'action, comportés vous en brave homme. Si l'Augur m'a fait un faux rapport, les Dieux feront tomber sur sa seule tête, la vangeance qu'il s'est attirée, par son irréligion. Pour moy, qui n'ay d'autre obligation, que d'en croire le Ministre des Dieux sur sa parole, j'accepte l'auspice favorable, qu'il m'a dénoncé.* Ainsi parla Papirius, puis il ordonna, qu'on mît à la tête de la premiére ligne, ces infidéles gardiens des poulets sacrés. Par le sacrifice qu'il en fit, il crut, ou pouvoir appaiser les Dieux, ou relever le courage de ses soldats, que les bruits du camp avoient peut-être allarmés.

Aprês de si sages précautions, le Consul mena ses Romains au combat. A la tête de l'armée ennemie paroissoit ce corps formidable de Samnites, qu'on avoit si superbement ornés. Cette troupe des *hommes de toile* étoit soûtenuë, par le reste des bataillons Samnites, placés au dernier rang. Il faut avoüer que la premiére ligne des ennemis, donna un spectacle agréable aux Romains. C'étoit un coup d'œil charmant, que de voir en bataille une infanterie si leste, dont les casques étoient si superbement parés.

Bientôt les deux armées s'approchérent ; mais avant qu'on en vînt aux mains, & qu'on eût poussé, de part & d'autre, le cri qui déterminoit à lancer les premiers dards, un trait partit d'une main inconnüe, & donna la mort à l'Augur, coupable de mensonge, & d'impiété. Il est croyable, qu'il périt moins par un effet du hazard, que par l'ordre du Consul.

Cependant, lors qu'on rapporta l'avanture à Papirius, il parut la regarder comme un coup du Ciel, qui luy aſſuroit la victoire. *La vangeance des Dieux*, s'écria-t-il, *s'eſt épuiſée contre la ſeule tête, qui l'avoit méritée. Nous n'avons plus rien à craindre de leur colere.* On ajoûte, que durant ce diſcours du Général, un corbeau parut en l'air ſur ſa tête, [a] & qu'il croaſſa, non pas d'une voix rauque; mais qu'il pouſſa des ſons aigus. A cet heureux préſage, dit-on, qui répara les défauts du premier, le Général prononça ces paroles, qui furent portées au loin: *ſi jamais le Ciel ſe déclara pour nous, c'eſt ſans doute dans la bataille, que nous allons donner.* Ainſi le prudent Papirius couvrit, ſous les déhors de la Religion, le peu de foy qu'il avoit pour de frivoles auſpices, & il augmenta l'ardeur de ſes troupes, en des circonſtances, qui, ce ſemble, devoient l'éteindre.

De Rome l'an 460.

Conſuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Orozius l.3.c.22.

Le choc ne fut plus différé. Papirius fit ſonner la charge, & les Romains pouſſérent le cri du combat. Jamais animoſité ne fut plus grande, des deux parts. L'amour de la gloire, l'eſpérance d'une brillante dépoüille, & la ſoif du carnage, animoient les Romains. Les Samnites ne combattoient que par néceſſité, & comme la crainte de violer leur ſerment, étoit l'unique principe de leur valeur, ils n'étoient guére que ſur la deffenſive. On peut croire, qu'ils auroient été ébranlés dês le premier choc, & au premier cri, s'ils ne s'étoient ſentis liés par les plus terribles engage-

a Nous avons déja dit plus d'une fois, que les anciens Romains, ſelon les frivoles principes de la ſcience Augurale, jugeoient du bon, ou du mauvais ſuccês d'une entrepriſe, par les divers mouvements, & les différents cris des oiſeaux.

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

ments. Leur fuite devoit être immanquablement suivie de la mort, & ils étoient persuadés, que leur parjure s'étendroit sur leur postérité.

Les Samnites résistérent donc quelque temps, sans reculer ; mais en gens que la seule crainte empêchoit de prendre la fuite. Les premiéres files de ces hommes de toile avoient déja été terrassées. Le massacre avoit même pénétré jusqu'au centre des premiers bataillons, où étoient leurs enseignes ; lorsqu'on vit une nuée de poussiére, que le vent poussoit. On auroit cru, qu'elle étoit soulevée par la marche d'une grosse armée. Après tout, ce tourbillon n'étoit excité, que par le petit corps d'Infanterie & de Cavalerie des valets du camp Romain, que conduisoit Nautius. Cette poussiére étoit extrêmement augmentée, par l'artifice des Goujats, montés sur leurs mulets. Chacun traînoit après soy de longues branches d'arbres, qui balayoient la terre, & qui servoient à obscurcir l'air. Papirius, autheur du stratagême, feignit d'en être surpris luy-même. Les Romains & les Samnites y furent également trompés. En effet on n'appercevoit, à travers le tourbillon, que le bout de quelques étendarts, & de quelques lances. On entrevoyoit aussi de la cavalerie, enveloppée d'une nuée de poussiére, qui postée sur les deux aîles, sembloit flanquer un corps d'Infanterie.

Front. in strat.

Le Consul augmenta la tromperie, en criant avec un air de joye : *il faut que Cominium soit pris. C'est mon Collégue, qui vient nous secourir. Courage, camarades, remportons la victoire, avant qu'une autre armée soit venuë partager la gloire, & les dépoüilles avec nous !* Ces paroles furent entenduës de loin ; car Pa-

pirius étoit à cheval au milieu de ses bataillons. Il ordonna ensuite à toute sa Cavalerie, de tomber sur les ennemis. Trébonius & Cædicius la commandoient, & ils avoient ordre de donner, quand ils verroient le Général tenir la lance droite, & la remuer, en frappant l'air. A ce signal, la Cavalerie, courant à toute bride à travers les intervalles des lignes, vint fondre sur les *hommes de toile*. Au même temps Volumnius, & Scipio font de nouveaux efforts, chacun de son côté.

De Rome l'an 460.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Quand les rangs des ennemis furent éclaircis, par l'attaque de la Cavalerie Romaine, bientôt l'Infanterie Légionnaire se fit jour, au milieu des bataillons Samnites. Pour lors, malgré les précautions humaines & la crainte des Dieux, cette troupe de gens qui s'étoient engagés par d'horribles serments à ne fuir jamais, fut mise en déroute. Elle ne fut plus susceptible d'autre frayeur, que de celle, qu'elle reçut de l'Ennemi. La fuite de ces braves, qui composoient le corps d'élite, entraîna celle du reste de l'armée Samnite. Les Piétons de l'aîle gauche se retirérent à Aquilonie, comme au lieu de sureté le plus proche, & ceux de l'aîle droite regagnérent le camp. Pour la Cavalerie, composée de la Noblesse du pays, elle se réfugia, loin de-là, dans [a] Boviane, ville qui, après bien des changemens, étoit alors aux Samnites.

La conduite & la valeur de Papirius avoient ébauché la victoire; son bonheur, soûtenu du courage de ses soldats, la rendit complette. Tandis que la Cavalerie Romaine poursuivoit la Cavalerie Samnite,

[a] Nous avons donné cy-dessus la position de cette ville.

De Rome l'an 460.
Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

l'Infanterie Légionnaire, étoit aux trousses de l'Infanterie ennemie. Une partie des manipules Romains suivoit ceux, qui se retiroient dans leur camp, & l'autre partie marchoit sur les talons de ceux, qui fuyoient à la ville. Volumnius, qui conduisoit les vainqueurs vers le camp ennemi, ne tarda pas à s'en rendre maître.

Scipio trouva plus de résistance devant Aquilonie. Ce n'est pas que les vaincus se sentissent plus de courage, pour soûtenir l'attaque de leur ville, que pour deffendre leur camp. C'est qu'il y a toûjours plus de difficulté à escalader des murailles, qu'à forcer des pallissades. D'ailleurs Scipio n'avoit que peu de monde avec luy. D'abord les Aquiloniens s'efforcérent, d'écarter les Romains de leurs murs, en leur lançant des pierres; mais Scipion jugea qu'il ne falloit pas laisser rallentir l'ardeur de ses soldats, & qu'il valoit mieux emporter, sur le champ, une place, qu'on n'auroit pû prendre de sens froid, qu'avec lenteur. Il s'adressa donc à sa petite troupe, & luy demanda, *si des braves, comme ils étoient, supporteroient patiemment l'affront, d'avoir vû l'aîle droite s'emparer du camp ennemi, tandis que l'aîle gauche auroit manqué de courage, pour enlever Aquilonie.*

L'émulation fit retrouver des forces à des hommes fatigués d'un long combat. Ils consentirent à tenter l'expédition. Au moment même, Scipio couvrit sa tête de son bouclier, pour se mettre à couvert d'une grêle de pierres, qui tomboit des murailles. A son exemple, sa troupe en fit autant. On s'avance donc en bon ordre, vers une des portes de la ville. On y forme une tortuë, on brise la porte, on s'en rend

maître, & l'on occupe une partie du rempart. Jusques-là rien de mieux concerté que l'action des Romains. Quand il fallut pénétrer au cœur de la ville, ils sentirent qu'il y avoit eu de la témérité dans l'entreprise. Avec leur petit nombre, ils n'étoient pas en état de soûtenir un combat, contre la multitude des Samnites, qui s'étoient réfugiés dans Aquilonie. La fortune qui accompagnoit le Général Romain, vint à leur secours. Papirius étoit pour lors occupé à rassembler son armée victorieuse, acharnée, en divers lieux, à poursuivre les fuyards. Le jour finissoit, & durant la nuit tout est à craindre, même à des vainqueurs. Ainsi l'inquiétude mettoit Papirius en mouvement. Il parcouroit toute la plaine, pour faire rentrer ses soldats dans le camp, lorsqu'à la gauche, il vit les retranchements des Samnites forcés, & sur la droite, du côté de la ville, il entendit les cris d'une troupe de combattants, & les gémissements de ceux qui périssoient sous les coups. A l'instant il y vole, & il y conduit les manipules qu'il avoit ramassés.

Papirius arriva fort à propos. Il fut témoin du péril, qu'un petit nombre de Romains déterminés, couroit à la porte de la ville, qu'ils avoient fracassée. Quoy qu'il n'approuvât pas leur témérité, il fut charmé de l'occasion qui se présentoit, d'achever, sans peine, une conquête difficile. Il fit donc entrer les troupes de sa suite, par la porte qu'il avoit trouvée ouverte; mais comme la nuit approchoit, il se contenta de se retrancher dans l'enceinte des murs, à l'entrée de la ville, sans pénétrer plus avant. Pour lors, à la faveur des ténébres, les ennemis échappérent & laissérent leur place aux Romains.

De Rome l'an 460.
Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

La journée d'Aquilonie fut regardée comme une des plus honorables à la République. On disoit que Papirius le fils, pour son coup d'essay, avoit égalé la gloire de son pere. On n'avoit point vû de jeune Capitaine montrer, à la fois, plus d'intrépidité, de conduite, & de force d'esprit. Pendant toute l'action, qui fut vive, on remarqua dans Papirius un air de gayeté, & de confiance, qui encourageoit les troupes, & qui les assuroit de la victoire. Sur tout on loüoit cette élévation de génie, qui le rendoit supérieur aux appréhensions populaires, que produisoit alors l'inquiétude sur les auspices douteux. On publioit encore, qu'au moment le plus critique de la bataille, où tout autre Général que luy, auroit voüé un temple à quelque Divinité, il s'étoit contenté de promettre à Jupiter, une [a] libation d'un peu de vin mêlé de miel, avant qu'il goûtât luy-même d'aucun vin. On étoit charmé, que tout luy eût réussi, jusqu'à la modicité de son vœu, & à son peu d'égard pour l'infidélité d'un Augur. Malgré ces talents pour la conduite des armées, on sera surpris, de le voir long-temps languir dans l'obscurité d'une vie privée. Telle étoit à Rome la bizarrerie des élections. Papirius ne fut remis à la premiére place, que long-temps aprês sa premiére victoire, & rien ne le tirera de la solitude, que les pressants besoins de la République.

Les Samnites laissérent sur la place, dit Tite-Live, à la journée d'Aquilonie, trente mille trois cents

a Le vin miélé, passoit chez les Romains, pour un breuvage délicieux. Cette liqueur étoit employée aux Libations, & aux Sacrifices. Les Triomphateurs en faisoient distribuer aux soldats, qui accompagnoient la pompe de leur triomphe.

quarante

De Rome l'an 460.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

quarante de leurs soldats. On leur en prit trois mille huit cents soixante & dix, enfin on leur enleva quatre-vingt dix-sept étendarts. Ce nombre de morts paroît incroyable, & Tite-Live n'a pû l'avancer, [a] sans tomber en contradiction avec luy-même. J'en crois plus Orosius, qui le réduit à douze mille, sans doute sur de meilleurs Mémoires.

Le Consul Carvilius se préparoit à presser Cominium avec vigueur, tandis que son Collégue détruisoit l'armée Samnite; mais il reçut le courrier de Papirius, qui luy donnoit avis, que les ennemis avoient fait un détachement considérable de leur armée, pour aller secourir la ville, qu'il assiégeoit. Sur cette nouvelle, il différa un peu l'attaque, & se donna le temps de faire partir un de ses Lieutenants Généraux, pour aller au devant du secours, avec ordre, ou de l'amuser, ou de le combattre, en quelque lieu qu'il le trouvât. Brutus Scæva conduisit donc la premiére Légion, avec vingt cohortes des Alliés, & vint à la rencontre du détachement Samnite. Cependant Carvilius, avec le reste de son armée, donna l'assaut à la place. Au point du jour,

a S'il est vray, comme Tite-Live l'avouë lui-même, que l'armée des Samnites ne fut composée que d'environ trente six mille hommes, on ne se persuadera jamais qu'ils ayent laissé trente mille trois cents quarante morts, sur le champ de bataille, sans compter les trois mille huit cents soixante prisonniers, qui ne purent échapper à la poursuite des Romains. Croira-t-on que ces trente-six mille hommes furent réduits, après la bataille, à quatre cents quatre vingt dix seulement. C'est sur quoi il est permis de former un doute raisonnable. D'ailleurs il est difficile de concilier cette perte avec le récit de Tite-Live. Cet Historien en effet avouë, qu'une partie de l'armée Samnite s'étoit sauvée à Boviane, & que les fuyards s'embarassérent même dans leur fuite.

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.
Tit. Liv. l. 10.

l'escalade commença. Toute la muraille fut environnée d'assiégeants. On fit une espéce de tortuë, pour approcher de la ville; c'est-à-dire qu'une troupe de Romains, conduite par le Consul, se couvrit la tête de boucliers, serra les rangs, & avança d'un pas égal, jusqu'aux portes de Cominium. On posta des corps de garde à toutes les avenuës, afin d'empêcher les sorties. Au même temps, on brisoit les portes, & on livroit un combat d'homme à homme, sur les murailles. Ce fut alors que les forces & le courage manquérent, tout à la fois, aux assiégés. Leur fierté fut extrême, tandis qu'ils ne virent l'ennemi que de loin, & qu'ils purent l'accabler de traits & de pierres, du haut de leurs remparts. Mais lorsque les Romains se furent élevés, avec peine, à la hauteur des assiégés, & que de dessus leurs machines, ils purent combattre, pour parler ainsi, dans un terrain égal, l'épouvante saisit les Cominiens. Ils abandonnérent leurs tours, & leurs remparts, & vinrent se mettre en bataille, au centre de la ville, dans la place, publique. Là ils soûtinrent quelque temps l'effort des Romains; mais enfin il fallut céder à la force. Les assiégés, au nombre de quinze mille quatre cents, mirent les armes bas, & se rendirent à discrétion au Consul, aprês avoir perdu quatre mille trois cents quatre-vingt hommes de la garnison.

Il ne restoit plus qu'à livrer combat au détachement, que les Samnites avoient fait partir, pour secourir Cominium; mais le Lieutenant Général Brutus Scæva ne les trouva point au lieu, où il avoit espéré de les joindre; c'est-à-dire entre Aquilonie & Cominium. En effet, dans le tems que le Consul

Papirius se présenta, pour livrer bataille à l'armée Samnite, le détachement, qui n'étoit qu'à sept milles de la ville assiégée, fut contremandé, & rebroussa chemin. Ainsi il n'assista, ni à la prise de Cominium, ni à l'affaire d'Aquilonie. Il est vray que ces troupes détachées, étoient presque à portée du lieu, d'où elles étoient parties, lorsqu'elles entendirent des cris. Elles jugérent qu'on étoit aux mains; mais l'embrasement de leur camp, qu'elles apperçurent, à l'entrée de la nuit, leur persuada, que le parti Samnite avoit perdu la bataille. Elles s'arrêtérent donc à l'endroit où elles se trouvoient, se couchérent sur l'herbe, sans se retrancher, & passérent une mauvaise nuit, attendant le jour avec crainte, & avec impatience. Dês le matin, cette troupe se dissipa bien vîte, à la vûë d'un corps de Cavalerie Romaine, qui, en poursuivant les vaincus, vint, par hazard, fondre sur elle, aprês l'avoir apperçûë. D'un autre côté, les Légionnaires, qui avoient vû aussi le détachement, du haut des remparts d'Aquilonie, venoient pour l'attaquer. Dans l'instant, la troupe Samnite se débanda, sans que l'Infanterie Légionnaire pût l'atteindre. Pour les Cavaliers Romains, qui la poursuivirent, ils en tuérent environ trois cents hommes. Le reste se retira dans Boviane, & s'y mit à couvert.

De Rome l'an 460.

Consuls. L. Papirius Cursor, & Sp. Carvilius Maximus.

Tant de prospérités, de deux parts, comblérent de joye les Consuls Papirius, & Carvilius. Les deux armées Consulaires s'étoient également signalées. On devoit des récompenses à de si braves soldats; on leur en donna de plus d'une espéce. D'abord les Généraux leur abandonnérent la dépoüille

De Rome l'an 460.

Consuls. L. Papirius Cursor, & Sp. Carvilius Maximus.

de Cominium, & d'Aquilonie, qui furent mis au pillage. Les maisons de l'une & de l'autre ville furent, bientôt après, & au même-temps, détruites par le feu. Ensuite, lorsque les deux armées se furent réünies dans un seul camp, & que les Consuls se furent mutuellement félicités de leur victoire, ils ne songérent plus qu'à distribuer aux braves des deux armées, les prix de la valeur. Carvilius loüa les siens, & leur fit des présents, selon leur mérite. Mais Papirius, dont l'armée s'étoit distinguée en plus d'un lieu, par diverses expéditions, donna plus d'une sorte de prix à ses Officiers, & à ses soldats. Nautius avoit habilement conduit le stratagême, & il avoit fait passer une poignée de goujats, pour une armée entiére. Le jeune Sp. Papirius, neveu du Général, s'étoit signalé par sa valeur, dans la Cavalerie. Il avoit poursuivi, toute la nuit, les Aquiloniens, durant leur fuite, & la leur avoit renduë funeste. Quatre Centurions, avec un manipule de Hastates, s'étoient emparés de la porte d'Aquilonie, & l'avoient rompuë. Le Consul distribua à tous ces braves des bracelets, & des couronnes d'or. La Cavalerie de son armée avoit fait des prodiges de valeur, durant l'action, &, après le combat, elle avoit poursuivi les fuyards. Le Général donna à chaque Cavalier un petit [a] cornet d'argent, & des bracelets.

C'est ainsi que Tite-Live arrange le fameux événement de la journée d'Aquilonie. Il en donne presque toute la gloire au Consul Papirius. Nous n'avons

[a] Aucun Auteur ne nous a expliqué la forme & l'usage de ce cornet d'argent, que Tite-Live compte parmi les prix militaires, dont les Généraux honoroient la valeur.

pas troublé ſon récit, par une critique importune. J'oſe dire néantmoins que, trompé par des mémoires infidéles, ou peut être que pour flatter la Maiſon Papiria, illuſtre & Patricienne, Tite-Live a un peu ſacrifié la gloire de Carvilius. Il eſt certain néantmoins, que celuy-cy partagea avec ſon Collégue, la défaite de la troupe des hommes de toile. Ce fut pour avoir défait les Samnites, & non pas les Etruſques comme l'aſſure Tite-Live, que Carvilius triompha, aux Ides de Janvier, de l'année quatre cents ſoixante : c'eſt-à-dire un mois avant Papirius, qui ne triompha qu'aux Ides de Février, de la même année. Pline ajoûte, que Carvilius ſe rendit maître des dépoüilles des Samnites, tués dans la bataille d'Aquilonie, & que des cuiraſſes, des cuiſſarts & des caſques de la troupe conſacrée, il fit faire, de bronze, une ſtatuë coloſſale de Jupiter, qui fut poſée dans le Capitole. Enfin il aſſure, que ce coloſſe étoit ſi grand, que, quand on l'eût reparé, de la ſeule limaille, & des échopûres qui reſtérent, il fit fondre ſa ſtatuë, qui fut placée aux pieds [a] du coloſſe de Jupiter. Tous ces honneurs déférés à Carvilius, ſeulement pour avoir vaincu les Samnites, marquent qu'il eut plus de part à la victoire d'Aquilonie, que Tite-Live ne luy en donne.

De Rome l'an 460.
Conſuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.
Tabulæ triumphales.
Plinius liv. 34. cap. 7.

La campagne des deux Conſuls, ne finit pas aprês de ſi grands avantages. On tint conſeil de guerre, où il fut réſolu, de mettre à profit l'humiliation des

Tit. Liv. l. 10.

a Si l'on en croit le témoignage de Pline le Naturaliſte, au livre trente quatriême, chapitre ſept, la hauteur de ce Coloſſe étoit ſi énorme, qu'on le découvroit du Temple de Jupiter Latial, ſitué ſur le mont d'Albe, à plus de douze milles de Rome.

De Rome l'an 460.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Samnites, & de réduire ces ennemis opiniâtres, à ne plus faire de peine aux Consuls qui suivroient. Les Samnites n'avoient plus d'armée à opposer aux Romains. Il ne restoit aux Consuls que de faire des siéges, & de prendre des villes. Par-là on crut pouvoir ruïner, peu à peu, cette Nation inquiéte, faire la guerre à leurs dépens, & enrichir le soldat Romain de leurs dépoüilles. Le projet fut approuvé par le Sénat, & par le Peuple Romain, & il vint ordre à Carvilius d'aller faire le siége de [a] Velia, dans la Lucanie, proche du cap de Palinure. Cette ville étoit sans doute alors de la dépendance des Samnites, qui s'étendoient bien au-delà du Samnium. Pour Papirius, on luy ordonna de tourner ses armes à la conquête de [b] Sepinum, place située au pied de l'Appennin, à la source du [c] Tamarus.

a Velia, dont les anciens Géographes, ont parlé, tantôt sous le nom d'*Helia*, tantôt sous celuy d'*Elea*, étoit distante de Possidonie, d'environ vingt-cinq mille pas géométriques, en avançant vers le Sud-est. Le fleuve Halés, aujourd'huy *Halentè*, arrosoit le territoire de cette ville. Elle avoit un port qui joignoit le cap Palinure. Du nom d'*Elea*, le Golfe voisin fut appellé *Eleates sinus*. On croit retrouver les traces de Velia près de *Pisciota*, dans la Principauté citérieure. Les anciennes éditions de Tite-Live ne font point mention de *Velia*, [c'est ainsi qu'on lit dans un ancien Manuscrit de cet Auteur.] Le Texte imprimé donne à la ville, où Carvilius conduisit ses Légions, le nom de Volane. *Papirius ad Sepinum, Carvilius, ad Volanam oppugnandam, Legiones ducunt.* On ne peut assigner au juste la situation de cette ville. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle étoit de la dépendance des Samnites. Quelques Modernes doutent, s'il ne faut point lire *Velinam*, comme si la ville dont il s'agit eût été placée vers les sources du fleuve Velin.

b La ville de Sépinum eut, dans la suite, & successivement, le titre de Municipe, & de Colonie Romaine. Elle conserve encore son premier nom, dans celuy de *Supino*, qui est au pié de l'Appennin, sur les confins du Comté de Molisse, vers la terre de Labour.

c La riviere appellée *Tamarus*, est connuë présentement, sous le nom de *Tamaro*. Elle décharge ses

Tandis que les deux Consuls se séparoient, pour tenter des expéditions différentes, tout Rome retentissoit de leur nom. La lettre qu'ils avoient écrite, pour annoncer leur victoire, avoit été lûë en plein Sénat, & dans les Comices. Le Peuple, & les Peres Conscripts en avoient été d'autant plus touchés, qu'au même-temps la nouvelle étoit venuë à Rome, que les Etrusques reprenoient les armes. On se disoit l'un à l'autre : *si les affaires du Samnium eussent mal tourné, que n'aurions nous pas eu à craindre de l'Etrurie ?* Ainsi la joye des Romains fut augmentée, par la diminution de leurs craintes. On ordonna des priéres publiques en action de graces. Tous les temples furent ouverts & fréquentés, durant quatre jours. Enfin l'affection particuliére qu'on avoit pour les Consuls, redoubla l'empressement, qu'on eut, de célébrer la fête.

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Les bruits qui couroient des mouvements de l'Etrurie, furent confirmés, à l'arrivée des Députés de quelques villes Alliées de Rome. Ceux-cy rapportoient, que leur pays venoit d'être ravagé par les Etrusques, parce qu'on n'avoit pas voulu se joindre à ces rebelles, pour faire, avec eux, la guerre à la République. Les Députés furent présentés au Sénat, par le Préteur Attilius, qui, durant l'absence des Consuls, étoit à la tête des affaires. On entendit les plaintes de ces Peuples, que leur fidélité exposoit au pillage des Etrusques. On comprit que l'Etrurie ne s'étoit soulevée, que parce que toutes les forces Romaines étoient occupées dans le Samnium. Les Peres Conscripts reçûrent ces fidéles Alliés, avec

eaux dans le *Caloré*, près de la ville de Bénevent.

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. Papirius Cursor, & Sp. Carvilius Maximus.

bonté, leur promirent du secours, & les assurérent, que les Etrusques seroient, dans peu, réduits au même état, que les Samnites. Après tout, si les Etrusques seuls s'étoient déclarés contre Rome, peut-être ne se fût-on pas si fort pressé d'en tirer vengeance. Mais les Falisques, Nation depuis long-temps amie & fidéle, s'étoient laissés entraîner à la séduction des Etrusques.

Comme les Falisques étoient les plus proches voisins de Rome, du côté de l'Etrurie, on jugea qu'il ne falloit pas différer; d'opposer une digue au débordement, qui, par-là, viendroit inonder le territoire Romain. Cependant, avant que de traiter les Falisques en ennemis, on procéda avec eux dans les régles. Rome leur envoya des Féciaux, pour leur demander le dédommagement des torts, que leurs courses avoient causées aux Alliés de la République. Sur le refus qu'ils en firent, on leur déclara la guerre, & l'on prit des mesures, pour les réduire à la raison. Il fallut donc rappeller du Samnium l'un des Consuls, avec son armée, pour la faire entrer dans le pays des Falisques. Ainsi Papirius & Carvilius eurent ordre, de tirer au sort, pour sçavoir, qui des deux conduiroit ses troupes en Etrurie. La fortune fit tomber la commission sur Carvilius, à la satisfaction de ses soldats. Ils s'ennuïoient de faire la guerre en un climat, où le froid est bien moins supportable, qu'en Etrurie. Pour le Genéral, il voyoit le cours de ses premiéres conquêtes interrompu. Déja, depuis la bataille d'Aquilonie, il avoit pris trois villes, Velia, [a] Palumbinum, &

[a] On n'ose assurer que la ville de *Palumbinum*, ait été située à

Herculanée

a Herculanée. Les deux premiéres places avoient été prises d'emblée ; mais Herculanée avoit coûté deux combats, vivement disputés, où ce Consul avoit eu quelque désavantage. Enfin il s'étoit rendu maître de la place, & dans peu la terreur de son nom luy avoit assujetti un grand païs. On comptoit en effet dix mille hommes tués, ou pris, aux siéges des trois villes.

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Cependant Carvilius obéït, car les Consuls n'avoient pas un pouvoir arbitraire. Leurs marches & leurs expéditions étoient réglées, au gré du Peuple & du Sénat. Il laissa donc Papirius achever seul la réduction des Samnites. Celui-cy avoit trouvé, à Sépinum, plus de résistance encore, que son Collégue n'en avoit trouvé, dans ses entreprises. Les Samnites ne s'étoient pas contentés de défendre les murs de la place, qu'il assiégeoit. Papirius avoit été contraint de combattre l'ennemi, tantôt en bataille rangée, tantôt par pelottons, & d'essuyer les fréquentes sorties des Sépinates. Il luy fallut passer sur le ventre à une grosse armée, avant que de réduire les Samnites, à se renfermer dans leurs murs. Enfin il en vint à bout. Les ennemis ne se défendi-

deux milles au-dessous de la nouvelle Capouë, dans cet endroit, qui porte aujourd'hui le nom de *Palumbara*. Il est bien vrai que, dans cette supposition, *Palumbinum* auroit été placé dans la Campanie. Mais on a dû remarquer, dans tout le corps de l'Histoire, que les Samnites avoient souvent fait des excursions, dans cette belle Province, & qu'ils s'y étoient rendus maîtres de quelques places.

a Il est incertain si cette ville d'Herculanée est la même, qu'une ville du même nom, située dans la Campanie, & dont nous avons parlé cy-dessus. Du moins les anciens Géographes ne nous ont point appris, qu'il y ait eu, dans le territoire des Samnites, une autre ville appellée *Herculanium*.

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

rent plus, que de dessus leurs remparts. Papirius les assiégea, & les prit d'assaut. Ce fut alors, que la colére des Vainqueurs revalut aux vaincus les fatigues, que leur avoit coûté la prise de Sépinum. On y donna la mort à sept mille quatre cents hommes, & l'on y fit environ trois mille prisonniers de guerre. L'ample butin qu'on trouva dans la place, fut tout abandonné aux soldats. On peut dire, qu'à Sépinum, les Romains profitérent des dépoüilles de plusieurs villes. La plûpart de celles du voisinage y avoient fait transporter leurs effets. Ainsi le soldat Romain, extraordinairement enrichi, suivit volontiers Papirius à Rome, pour assister à son triomphe, & pour en faire partie. L'hyver n'étoit plus supportable, dans le Samnium. Par-tout la neige y avoit couvert la terre. Enfin l'on ne pouvoit plus y vivre sous des tentes.

Fast. Capit.

Le Consul Papirius, chargé de gloire, revint à la ville au mois de Février. Son Collégue Carvilius y avoit déja reçû les honneurs du triomphe, dês le mois précédent. C'étoit sans doute à son passage, lorsqu'il alloit faire la guerre en Etrurie. Ainsi l'on accorda le triomphe à Papirius, sans peine, & d'un consentement unanime. La pompe en fut aussi magnifique, qu'elle pouvoit l'être, pour le tems. La Cavalerie parée des marques d'honneur, qu'elle avoit reçûës de son Général, entra dans la ville à cheval, & les manipules d'Infanterie, à qui le Consul avoit donné des prix, furent portés sur des chariots. On vit dans la marche plusieurs braves, ornés de couronnes civiques, [a] & de couronnes murales. Ce qui

[a] Voyés dans les volumes précé- dents, nos remarques sur la forme

De Rome l'an 460.

Consuls. L. Papirius Cursor, & Sp. Carvilius Maximus.

frappa le plus les yeux, ce fut la dépoüille des Samnites, & sur-tout, de la troupe dévoüée. On comparoit ces superbes ornements, avec ceux, que Papirius le Pere avoit autrefois remportés, &, que tout Rome connoissoit, parce que, depuis long-tems, ils servoient de décoration à plusieurs lieux de la ville. Ce qui contribuoit encore à la gloire du triomphateur, c'étoit le nombre des captifs, qui suivoient son char. On remarquoit parmi eux des hommes d'une condition distinguée, & que leur propre mérite, ou celuy de leurs Peres, séparoient du vulgaire. On portoit ensuite, sur des brancarts, les sommes que le Vainqueur avoit acquises à la République. En effet, de la vente des prisonniers de guerre, devenus esclaves, & des dépoüilles enlevées à l'ennemi, on avoit fait deux [a] millions, & environ tren-

des différentes Couronnes, que les Généraux accordoient, après le gain d'une bataille, aux Officiers, & aux soldats, qui s'étoient distingués par leur valeur.

a La plûpart des éditions de Tite-Live, ont différemment énoncé la valeur de cette somme. Dans les unes, on lit, *Æris gravis transvecta vicies centum millia, & auri triginta millia*, c'est-à-dire, que du produit des dépoüilles remportées sur l'ennemi, & de la vente des prisonniers, on remit au thrésor public, deux millions d'As de cuivre, & trente mille livres d'or, somme incroyable pour ces tems-là. Dans d'autres éditions, on l'a fait monter jusqu'à trente trois mille, *& auri triginta millia.* Le texte de Gélénius, porte deux millions cinq cents trente trois mille livres, sans faire aucune mention de l'or. Dans le Manuscrit de la Bibliothêque de Monsieur Colbert, cette somme est exorbitante. On y compte deux cents mille millions, trente-trois mille As, d'une livre chacun. Cette énorme quantité d'As, apprêtiés seulement sur le pié d'un sou de nôtre monnoye, égaleroit à peu près la somme de mille millions trente-trois mille livres de France. Que si on y ajoûte encore les trente-trois mille livres d'or, on auroit de plus, envion seize millions cinq cents trois mille livres françoises, sans y comprendre, les mille trois cents trente livres d'argent, qu'on réserva du pillage des villes conquises. Mais il n'est pas vrai-semblable, que quelques villes du Sam-

De Rome l'an 460.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

te mille livres d'airain, &, dans le saccagement des villes conquises, Papirius avoit enlevé mille trois cents trente livres d'argent pesant. Ces richesses augmentérent la pompe de son triomphe; mais elles ne servirent pas à luy concilier la bienveillance de ses soldats. Ceux-cy, quoy qu'enrichis par tant de pillages, trouvérent mauvais, que le Général eût attribué au thrésor public, sans leur en faire part, tout l'airain, & tout l'argent, qu'il avoit conquis. Le contre-coup de cette épargne, retomboit aussi sur le Peuple, qui luy en sçût mauvais gré. On venoit d'imposer sur le public une taxe, pour payer la solde des troupes de Papirius, que le Consul auroit pû contenter, en leur distribuant une partie des sommes, qu'il avoit livrées aux Questeurs. De-là vint, peut-être, le peu d'empressement, que la Commune eut dans la suite, pour l'élever au Consulat.

Zonaras l. 8.

Ce triomphe, qui fut magnifique, fut suivi d'une autre cérémonie de Religion, dont Papirius eut tout l'honneur, avant que de quitter le Consulat. Autrefois son Pere, au fort d'un combat, avoit fait vœu de bâtir un Temple à Quirinus. C'étoit le troisiême Sanctuaire, qu'on eût érigé dans Rome à ce Dieu, quel qu'il fût (car les uns par Quirinus, entendoient le Dieu Mars, ou quelqu'autre Divinité

nium eussent fourni plus de seize millions & demi en or, dans un tems où ce métal étoit très rare, & par conséquent beaucoup moins commun que l'argent. De plus on ne s'imaginera jamais, que dans une seule campagne, les Romains eussent accumulé des richesses, qui passeroient à present pour excessives. Nous nous en sommes donc rapportés au Manuscrit de Monsieur de Thou, où la somme totale est réduite à deux millions trente mille livres d'Airain, à l'exclusion des trente trois mille livres d'or, dont le Manuscrit ne dit pas un seul mot. On y spécifie seulement les mille trois cents livres d'argent.

belliqueuſe, qu'adoroient les Sabins; les autres croyent que Quirinus eſt le même que Romulus.) Quoy qu'il en ſoit; le Temple, que le vieux Papirius avoit voüé, ſe trouva conſtruit ſur la fin du premier Conſulat de ſon fils. Il étoit juſte que celui-cy en fût le conſécrateur. La dédicace s'en fit donc, avec une magnificence extraordinaire. Papirius y fit tranſporter ce qu'il y avoit de plus brillant, parmi les dépoüilles enlevées aux Samnites. On en décora les murailles, & la voute de l'édifice; mais parce qu'il reſtoit encore un grand nombre de ces ornements, qu'on n'avoit pû placer dans l'enceinte du Temple, & dans la place de Rome, le Conſul en fit préſent aux Colonies, & aux Villes aſſociées, pour en parer leurs Sanctuaires, & leurs places publiques. Je ne dois pas omettre un autre monument, qui ſignala le Conſulat de Papirius, & qui illuſtra le Temple, qu'il venoit de conſacrer. On y vit, pour la premiére fois, un Cadran ſolaire, choſe inconnuë juſqu'alors aux Romains. L'hiſtoire ne nous a pas appris, quel en fut l'ouvrier. On ſçait, que l'art de marquer les heures du jour, au Soleil, à l'aide d'un ſtyle, avoit depuis long-tems été trouvé, à Lacédemone, par Anaximênes. Mais cet art n'avoit pas encore pénétré juſqu'à Rome. Les Romains ne marquérent d'abord, dans la journée, que le lever & le coucher du Soleil. Dans la ſuite ils obſervérent l'heure du midy, d'une façon aſsês groſſiére. Lorſqu'ils appercevoient, que le Soleil donnoit entre la Tribune aux harangues, & la maiſon où logeoient les Ambaſſadeurs étrangers, ils faiſoient crier par un des Hérauts du Conſul, qu'il étoit midy. La

De Rome l'an 460.

Conſuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Plin. l. 7. c. 41. & Tit. Liv. l. 10.

Plin. l. 7. c. 60.

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. Papirius Cursor, & Sp. Carvilius Maximus.

manière de faire des [a] Cadrans au Soleil, qui leur fut communiquée, pour la première fois, sous le Consulat de Papirius, leur donna un moyen de connoître les différentes heures du jour. L'horloge d'eau, qui fut trouvée quelques tems après, leur servit, dans la suite, à compter aussi les heures de la nuit.

Tit. Liv. l. 10.

Après que Papirius eut reçû à Rome les honneurs du triomphe, il n'y resta pas long-tems. Il en partit pour conduire ses troupes dans le païs des Vestins, que les Samnites infestoient encore, & où ils s'étoient cantonnés. Cette armée Romaine passa là, le reste de l'hyver, tandis que l'armée de Carvilius étoit en mouvement dans l'Etrurie. D'abord elle commença par assiéger [b] Trossule, ville asses voi-

a Si l'on en croit le témoignage de Censorin, au chapitre 23. il est très-difficile d'assigner, avec précision, en quelle année, l'usage des cadrans solaires fut introduit à Rome, pour la premiére fois. Il ajoûte qu'on n'étoit pas moins incertain sur le lieu, où les Romains fixérent d'abord leur premier cadran. Selon les uns, le plus ancien fut celuy, que Papirius avoit consacré à la décoration du temple de Quirinus, pour accomplir le vœu que son pere en avoit fait, douze ans auparavant. Les autres étoient partagés, entre les cadrans placés au Capitole, & prês du temple de Diane, au Mont Aventin. D'ailleurs, qui en croire, d'un certain Fabius Vestalis, ou de Varron, cités tous deux par Pline le Naturaliste, au livre septiême, chapitre 30? Le premier donne à Papirius la gloire, d'avoir fait tracer les lignes horaires sur un plan. Varron prétend, qu'on ne vit à Rome aucun cadran, avant celuy qui fut apporté de Catane par Valérius Messalla. Dans ce conflict de sentiments, il n'est pas possible de prononcer.

b Les Géographes conviennent, que Trossulum, ville de l'ancienne Etrurie, étoit située dans le voisinage de *Monte Fiascone*. Pline & Festus remarquent, que du nom de cette ville les chevaliers Romains furent appellés *Trossuli*, jusqu'aux temps de Caïus Gracchus, parce qu'ils la forcérent, sous la conduite d'un certain Numius, sans être soutenus de l'Infanterie, qui n'eut aucune part à cette conquête. Dans la suite, ils eurent honte de porter un nom, dont la signification étoit équivoque. Nous apprenons de Pline, que le terme *Trossulus*, fut en usage à Rome, pour exprimer un jeune

ſine du a lac de Bolſéne. A l'arrivée du Conſul, la crainte s'empara des cœurs de tous les habitants. Chacun s'empreſſa de ſortir de la ville, pour ſe garantir des fatigues, & des riſques d'un long ſiége. Carvilius, qui tenoit Troſſule inveſti, ne permit, qu'à quatre cent ſoixante & dix, des plus riches Citoyens, de quitter la place, & leur fit acheter bien cher leur évaſion. Il forma enſuite le ſiége, prit la ville de force, & fit priſonniers de guerre, ceux que le fer avoit épargnés. Enſuite il enleva cinq châteaux avantageuſement ſitués, & dans l'expédition, il compta deux mille quatre cents des ennemis, reſtés ſur la place.

De ſi heureux commencements forcérent les Faliſques, à demander la paix. Le Conſul ne leur fit accorder qu'une année de trêve, leur fit payer, pour ſes troupes, la ſolde d'une année, & pour le thréſor public, il éxigea d'eux cent mille *As* d'airain. Ainſi Carvilius, également glorieux d'avoir vaincu les Samnites, d'avoir dompté les Faliſques, & d'avoir contenu l'Etrurie, revint à Rome, où il avoit déja triomphé. Il rapporta de ſes expéditions, trois cents quatre vingt dix mille *As* d'airain, au thréſor public, ſans compter une aſsês groſſe ſomme, qu'il ſe réſerva, pour bâtir un Temple à b *la Fortune, qui*

Varro de linguâ Latinâ.

homme délicat, & efféminé. C'eſt en ce ſens, que le même terme a été employé par Séneque, dans la quatre-vingt ſeptiême Epiſtre. *Idem faciam, quod Troſſuli iſti, & juvenes.*

a Le lac de Bolſéne prit ſon nom de la ville de Volſinium, dont il arroſoit le territoire. C'eſt à préſent *Lago di Bolſena.* Pline, au livre ſecond, parle de deux iſles flotantes & couvertes d'arbres, qui s'étoient formées ſur ce lac. Celles qu'on y voit aujourd'huy ſont immobiles.

b Nous avons parlé, dans le premier volume de cette hiſtoire, des divers monuments, que Servius Tullius fit ériger à la Fortune. Les Ro-

De Rome l'an 460.

Consuls. L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

favorise les braves. Carvilius plaça ce monument proche d'un autre Temple, a dédié par le Roy Servius Tullius, à la même Déesse, sur les bords du Tybre, hors de la ville. Cependant il luy resta encore de quoy faire des largesses à ses soldats. Par tête, il leur distribua cent deux *As* d'airain, & il en donna le double aux Centurions, & aux Cavaliers. Le présent n'étoit pas considérable ; mais il fut agréablement reçû, par le souvenir de l'avare Papirius, qui avoit sacrifié les interêts de ses troupes, à la gloire de son triomphe. Par-là Carvilius prit, dans l'esprit du Peuple, bien de la supériorité sur son Collégue. Il devint assês puissant, pour faire absoudre Postumius, l'un de ses Lieutenants Généraux, dont le procês commencé, n'avoit pû s'achever, durant son absence. La gloire, & le crédit du Général, firent un peu oublier la désobéïssance de l'ancien Consul. D'ailleurs le Tribun Scantius, son accusateur, sortit d'emploi. Ainsi toute la procédure se réduisit à rien.

Cependant Attilius, qui de Consul étoit devenu Préteur, fit une loy, qui subsista toûjours, parce qu'elle parut pleine d'équité. Elle regardoit les Tutelles. Les douze Tables n'avoient réglé sur cela,

mains les multipliérent dans la suite, dans presque tous les quartiers de Rome. La Fortune en effet fut l'Idole, ou la Divinité favorite de la République.

a Selon le témoignage d'Ovide, au sixiéme livre des Fastes, Servius Tullius avoit fait construire un temple à la Fortune, sous le même titre que Carvilius, FORTUNÆ FORTI.

Ite, Deam læti FORTEM celebrate, Quirites.
In Tiberis ripâ munera Regis habet.

Varron, au cinquiême livre de la langue Latine, ajoûte, que Servius Tullius consacra un jour de fête à cette Déesse, & qu'il luy dédia un temple, au mois de Juin. sous le nom de FORTUNA FORTIS. Ce temple, dit le même Auteur, fut construit hors des murs, sur le rivage du Tybre.

que

que deux choses. La premiére, qu'un Pere de famille pouvoit, par son testament, nommer, à ses Enfants, le Tuteur qu'il voudroit, & ces Tuteurs s'appellérent *Testamentaires*. La seconde, que si un Pere mouroit sans avoir fait de testament, le plus proche parent seroit chargé de la Tutelle des Orphelins. Ces sortes de Tuteurs se nommérent *Legitimes*, parce qu'ils étoient établis par la loy, & non pas par la derniére volonté d'un Pere. Après tout, les douze Tables n'avoient pas tout prévû. On trouvoit des familles, où les Orphelins n'avoient point de parents fort proches, & dont le Chef, avant que de mourir, n'avoit point fait de testament. Attilius pourvût à l'abandon de ces pauvres Enfants. Il ordonna que le Préteur, & que les Tribuns du Peuple, à la pluralité des voix, leurs assigneroient un Tuteur. Les Jurisconsultes appellérent ceux-cy, des Tuteurs *Attiliens*, parce qu'ils étoient nommés, en vertu de la loy Attilia. Il est croyable au reste, que quoy qu'elle n'eût point d'époque marquée dans l'histoire, elle fut portée dans l'année qu'Attilius fut Préteur. Du moins il est certain, qu'on la regardoit à Rome, comme une disposition de droit fort ancienne, & nul tems ne convient mieux à l'institution de la loy Attilia. Au même tems, les Ediles Curules portérent deux autres loix, qui ne furent pas de la même conséquence, que celle d'Attilius. La premiére ne regarda que les jeux. Ils voulurent que ceux qui, pour leurs exploits de guerre, avoient reçû des couronnes en récompense de leur valeur, a assistassent aux spectacles, la couronne en tête,

De Rome l'an 460.
Consuls.
L. PAPIRIUS CURSOR, & SP. CARVILIUS MAXIMUS.

Ulpianus de Tutelis.

Tit. Liv. l. 10.

a Les Romains accordérent aux vainqueurs le privilége de paroître

& qu'on mît aux Vainqueurs des palmes à la main. La ſeconde loy regardoit les Pâtres, qui avoient mené leurs troupeaux en dommage, ſur les terres du Domaine public. De l'amende qu'on leur fit payer, les Ediles firent paver un grand chemin, depuis le champ de Mars, juſqu'à a Boville. b

De Rome l'an 461.
Conſuls. Q. FABIUS MAX. GURGES, & D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

L'état où les Conſuls Papirius & Carvilius avoient mis la République, par leurs victoires, étoit plus floriſſant que jamais. Il paroît certain, qu'ils ne quittérent le conſulat, qu'au mois de Mars, pour le plûtôt. Papirius préſida à l'élection des nouveaux Conſuls, qui ne put ſe faire qu'en Février. c Ceux qu'on mit en place, furent Fabius Gurges, tiré de la Nobleſſe, & Junius Brutus, ſurnommé Scæva, dont la famille, quoy que Plébéïenne, avoit été illuſtrée. Il paroîtra étonnant, que l'élévation de Fabius Gurges au conſulat ait été traverſée par celuy-là même, qui, ce ſemble, devoit y prendre le plus d'interêt. Fabius le Pere devint, dans les Comices, l'adver-

aux jeux & aux ſpectacles, la couronne en tête, ſur le modéle des Grecs, dont ils empruntérent cet uſage. Le droit de porter des palmes fut une ſeconde marque de diſtinction, qui n'étoit point admiſe dans la Gréce, & qui fut particuliére à la République Romaine.

a Boville étoit ſituée dans l'ancien Latium, entre Rome, & Albe la Longue, à peu de diſtance du Tybre. Cette ville eſt enſevelie ſous ſes ruïnes.

b Tite-Live place ſous cette année quatre cents ſoixante & un, les Cenſeurs, & le Luſtre de l'année précédente. il ajoûte que ce Luſtre, ne fut que le dix-neuviême, depuis Servius Tullius. C'eſt une erreur dont nous avons la conviction dans le témoignage des Faſtes Capitolins. Une autorité ſi déciſive prévaudra toûjours à celle d'un Ecrivain, dont la chronologie, en ce qui regarde l'ordre des faits, & des Magiſtratures, à ſouvent été trouvée en défaut.

c Selon les tables Grecques, ce ne fut point Quintus Fabius Gurges, mais un Fabius Maximus, que les Centuries élevérent au Conſulat, pour la ſeconde fois. C'eſt une mépriſe que les Annaliſtes ont reconnuë.

faire de son fils. Si l'on s'en rapporte à un Historien, qui ne mérite pas toûjours une créance entiére, le seul motif qui engagea le grand Fabius, Prince alors du Sénat, de s'opposer à l'aggrandissement de son fils, ce fut un sentiment de modestie. Il avoit été cinq fois Consul, & autrefois son pere, & son grand Pere avoient été élevés au Consulat. Tant d'honneurs réünis dans sa famille, luy parurent, dit-on, d'un pernicieux exemple, pour une République, où il est important de ne donner point trop d'avantage à une seule Maison. Ainsi la modération du vieux Fabius, ajoûte l'Historien, le rendit supérieur à l'inclination paternelle, & à l'amour de sa famille. Quoy qu'il en soit de ces nobles inclinations, qui ne deviennent vray-semblables, que quand on les met dans la bouche d'un Héros, qui peut dire si ce sentiment Républicain, fut le seul qui révolta le Pere, contre l'élection de son fils? Peut-être que des mécontentements domestiques animoient le vieux Fabius. Son fils n'avoit été surnommé Gurges, qu'à cause de sa prodigalité, & des débauches de sa jeunesse. D'ailleurs il connoissoit mieux que personne, l'insuffisance du sujet, que la République vouloit mettre à la tête du gouvernement. Il est donc plus croyable, que l'amour du bien public, joint à la crainte de voir sa famille déshonorée, par un indigne Consul, soûleva le Pere contre le fils. Nous verrons dans peu, que l'appréhension du vieux Fabius, n'étoit pas tout-à-fait déraisonnable.

De Rome l'an 461.

Consuls. Q. Fabius Max. Gurges, & D. Junius Brutus Scæva.

Val. Max. l. 4. cap. 10.

On peut dire, que Junius Brutus n'avoit guére d'avantage sur son collégue, au moins du côté de la science des armes. Ainsi le consulat de l'année avoit

De Rome l'an 461.

Consuls. Q. Fabius Max. Gurges, & D. Junius Brutus Scæva.

Zonaras l. 8. Ann.

plûtôt été conféré aux noms, qu'au mérite des deux Consuls. Ce fut un défaut de politique dans la conduite des Romains. S'ils avoient eu soin, de nommer au Consulat deux de ces grands Capitaines, qu'ils avoient alors, en grand nombre, dans leur République, l'Etrurie seroit demeurée tranquille, & les Samnites, rudement frappés, l'année précedente, auroient enfin succombé. Mais Papirius, qui présida à l'élection, fit tomber les suffrages sur deux hommes sans expérience, peut-être dans la crainte de se voir effacé, par des successeurs, capables de finir une guerre, qu'il n'avoit pû terminer. La peste vint, de surcroît, affliger la ville, & se répandit à la campagne. Souvent Rome en avoit été frappée, soit à cause de la multitude de ses habitants, soit parce que l'air y étoit mal sain. On peut dire, que la contagion n'avoit jamais été plus furieuse, qu'elle le fut alors. Les ravages qu'elle causa paroissent au-dessus des expressions de ceux, qui les rapportent. Ils sont réduits à dire, que ce fut un prodige de malheurs. Ce fléau, & l'incapacité des Consuls fournirent une occasion aux Samnites, de reprendre courage & aux Falisques de rompre la tréve, qu'ils avoient obtenuë, l'an passé. Les Samnites donc se répandirent dans la Campanie, pour y faire le dégât, tandis que les Falisques rassembloient des forces, contre Rome épuisée par le nombre des Morts, & accablée par la multitude des malades.

Orozius l. 3. c. 22. Tit. Liv. l. 10.

La République sentit alors la faute qu'elle avoit faite, d'avoir mis à la tête des affaires, deux hommes d'une capacité médiocre, & de nulle autorité. Du moins elle remédia au mal, comme elle put. Lorsque

De Rome l'an 461.

Consuls. Q. FABIUS MAX. GURGES, & D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

le sort eut décidé, que Fabius Gurges iroit faire la guerre aux Samnites, & que Brutus marcheroit contre les Falisques, on prit le parti de donner aux Consuls des Lieutenants Généraux, capables de suppléer, à ce qui manquoit d'expérience aux deux chefs. L'illustre Carvilius, qui venoit de triompher des Samnites, & dont l'Etrurie avoit éprouvé la valeur, fut mis, en second, auprès de Junius Brutus. Pour Fabius Gurges, on luy nomma, dans la suite, un plus grand Capitaine encore que Carvilius, pour le diriger, & pour commander sous luy. Ce fut son pere. Le sage vieillard fit, pour sauver l'honneur de son fils, & par affection pour sa patrie, plus qu'on n'eût dû attendre de son âge. Nous le verrons se réduire à n'être que subalterne sous le jeune Consul. Muni d'un bon Lieutenant Général, le Consul Brutus partit pour l'Etrurie. Par les conseils de Carvilius, il fournit sa carriére avec gloire. Son armée fit des courses dans une grande partie de l'Etrurie, la ravagea, & en remporta bien du butin. Les Falisques qui se présentérent avec une armée, pour arrêter ses progrês, furent battus. Enfin on n'eût pas à se repentir de la conduite & de la valeur de Brutus. Il n'en fut pas tout à fait ainsi de Fabius Gurges. Aussi-tôt qu'il eut appris, que les Samnites ravageoient la Campanie, il se hâta de partir, & d'y mener ses troupes. Son Pere ne le suivit pas, car pour lors il n'avoit pas encore accepté l'employ de guider son fils, & de servir sous luy. De-là l'imprudence, & la témérité du jeune Consul. Il avoit toute la vivacité, & toute l'ardeur ordinaire aux Fabius, dans les combats ; mais il manquoit de

Zonaras l. 8. Ann.

De Rome l'an 461.
Consuls, Q. FABIUS MAX. GURGES, & D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

flegme, & d'expérience. Aussi-tôt qu'il fut en présence de l'ennemi, il se présenta pour le combattre. Sans délibérer, il donna sur une troupe de coureurs, qu'on avoit envoyés pour le reconnoître, & les mit aisément en fuite. C'en fut assês, pour croire, que toute l'armée Samnite étoit en déroute. Il s'avança donc contre elle, sans ordre, & à la débandade; avec un corps de ses Romains; car toutes ses troupes ne l'avoient pas encore atteint. Son feu l'emporta trop loin. Il vint donner dans l'armée des ennemis, qui l'auroit enveloppé, & qui l'auroit fait périr luy, & toute sa troupe, si la nuit, qui survint, ne l'eût dérobé à la poursuite des Samnites. Cependant l'échec qu'il avoit reçû étoit violent. Le Consul perdit dans l'action trois mille de ses Romains; mais il reconduisit encore avec luy un plus grand nombre de blessés. L'imprudence du Général fit, qu'il en périt plusieurs, faute d'être pensés, ou secourus à tems par sa précipitation à livrer le combat. Il avoit laissé ses bagages, & les Chirurgiens de l'armée, bien loin derriére luy. Il est à présumer que, le lendemain, luy & son armée n'eussent pas échappé à la mort, qu'ils avoient évitée la veille; mais la crainte qu'on avoit conçûë du grand Fabius, rendit un grand service à son fils. Les ennemis se persuadérent, que le Pere conduisoit le reste de l'armée Romaine, & que bien-tôt les Vainqueurs alloient avoir sur les bras un formidable vangeur. Ils décampérent donc, sans l'attendre, & laissérent à Gurges le tems, & la facilité d'échapper.

Eutropius l. 2.

Zonaras l. 8. Ann.

La nouvelle qui vint à Rome, d'une action si mal conduite, & d'une si pitoyable défaite, justifia la

défiance, que le Pere avoit euë de son fils. On ne s'étonna plus de l'opposition, qu'il avoit formée à son Consulat. L'indignation publique contre le téméraire Consul s'accrut, par le souvenir des victoires du vieux Fabius, & de la gloire de ses Ancêtres. On l'accusa au Sénat, & il est à croire que les Tribuns du Peuple ne l'épargnérent pas, dans les harangues qu'ils firent au Peuple assemblé. Enfin les murmures allérent si loin, qu'il fallut le rappeller à Rome, & le citer à comparoître. De tous côtés les dépositions contre l'accusé furent si vives, qu'on ne le reçût pas même à se justifier. Enfin tout panchoit à une condamnation, dont la honte seroit retombée sur la maison Fabia. Pour lors le zéle du Pere se réveilla, en faveur de son fils. Il parla pour luy avec toute la dignité, que luy donnoit son âge, son mérite, & ses emplois. *Je ne prétends pas*, dit-il, *excuser la précipitation d'un imprudent Général, que vous avés mis à la tête de vos armées, contre mon inclination. Je l'abandonnerois à la rigueur de vos jugements, si l'opprobre du fils, ne devoit pas retomber sur le Pere. Rappellés mes victoires, & les dépoüilles que j'ai tant de fois remportées sur l'Ennemi. Comparés-les, avec l'affront & les pertes légéres, que vous a causés Gurges. Vous pardonnerés les unes, en considération des autres. Après tout, j'ai reconnu dans le Consul, que vous avés choisi, l'ardeur martiale de ses Ancêtres. S'il me deshonore, c'est plûtôt par un excês de valeur, que par une lâche timidité. Son âge a causé son imprudence; mais je reconnois le sang dont il sort, à l'impétuosité de son courage. Non, le défaut qui le rend coupable, ne le rend pas incorrigible. La prudence vient avec les années; mais le*

De Rome l'an 461.

Consuls. Q. FABIUS MAX. GURGES, & D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

Florus in Epitome undecimâ.

Dio Cocceianus in excerptis à Valesio.

De Rome l'an 461.
Consuls. Q. FABIUS MAX. GURGES, & D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

manque de valeur ne se répare plus. L'expérience réformera dans mon fils, les trop brusques saillies de son zéle pour sa Patrie. Quel homme ne deviendra-t-il pas, lorsque je l'aurai formé de ma main, à la conduite de vos armées! J'irai les commander sous luy, & que ne devés vous pas attendre du feu de sa jeunesse, joint au flegme de mon âge? C'est un assortiment qui vous rendra plus, que vous n'avés perdu. Ces paroles calmérent les esprits. On accepta l'offre du sage Vieillard, & par un Décret, on fit le vieux Fabius Lieutenant général, sous le Consul, à qui l'on étoit prêt d'ôter le commandement des troupes. Le Pere ne tarda pas à suivre son fils. Les pertes que le jeune Fabius avoit faites, furent bien-tôt reparées. Dês que le bruit eut été répandu, que le Pere alloit devenir le conseil du fils, de toutes les villes Latines il partit des recruës, pour venir grossir l'armée Romaine. Il paroît qu'on ne fit point de levées dans Rome, où le mal contagieux moissonnoit, tous les jours, un grand nombre de Citoyens. Les Alliés y suppléerent, & la réputation du vieux Fabius les attira de toutes parts. Avec ces renforts, l'armée Romaine alla rejoindre celle des Samnites. Des deux côtés, on brûloit d'ardeur de livrer bataille. Enfin on parut en rase campagne, & le signal du combat fut donné.

On sçait combien les Samnites étoient vifs à la premiére attaque. Il étoit difficile d'en soûtenir l'impétuosité. Pontius Herennius, homme d'une infatigable constance dans les combats, étoit leur Général. Nul revers n'avoit pû le rebuter jusqu'alors, & il soûtenoit avec fermeté les restes de sa Nation épuisée. Ce brave Samnite, enflé par sa premiére victoire

victoire, fit des efforts incroyables, pour en remporter une seconde. De son côté le Consul, animé par la honte de sa défaite, combattoit, en soldat, à la premiére ligne. Déja Pontius avoit enfoncé la troupe, qui couvroit le jeune Fabius. Déja les Samnites l'environnoient de toutes parts, lorsque son Pere accourut à son secours. On avoit crû que, sans agir de la main, le vieux Fabius ne prêteroit que ses conseils à son fils; mais le péril où il le vit engagé, ranima son courage, & luy redonna des forces. Tel qu'il fut autrefois en Etrurie, & à ses premiéres campagnes du Samnium, tel ce vieux guerrier parut à la délivrance de son fils. Il se jetta le premier à travers le bataillon, dont Gurges étoit enveloppé. A son éxemple, la plus brave jeunesse Romaine fondit sur ce corps de Samnites, l'enfonça, le dissipa. L'audace du Vieillard fut le signal de la victoire. Les Légions donnérent par l'endroit, où les Samnites étoient entamés. On les poussa si vivement, que Pontius luy-même, aprês avoir fait, dans une si fatale journée, tout ce qu'on pouvoit attendre d'un bon Général, & d'un brave homme, fut fait prisonnier. Vingt mille des ennemis périrent dans le combat, ou dans la déroute, & l'on en prit quatre mille, avec le Roy de la Nation. Tant il est vrai, qu'une tête de plus ajoûte un grand poids aux entreprises militaires! Il ne manqua rien à la défaite des Samnites. Leur camp fut pris & pillé. Les campagnes du Samnium furent à la mercy des Vainqueurs. Enfin le butin, que les Romains en remportérent fut, en partie, livré aux Questeurs, pour le Thrésor public, &, en partie, distribué aux soldats.

De Rome l'an 461.

Consuls. Q. FABIUS GURGES, & D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

Orosius, l. 8. c. 22.

Zonaras l. 8.

De Rome l'an 461.
Consuls.
Q. FABIUS GURGES, & D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

Dans un autre temps, Rome eût été plus sensible à la victoire des Fabius, mais les malheurs présents firent bien de la diversion à sa joye. La peste y faisoit toûjours de nouveaux ravages. Dans les extrémités où le mal avoit réduit la ville, on eut recours au remède ordinaire, c'est-à-dire, à la superstition. Les livres Sibyllins furent consultés. On y lut, qu'il falloit faire venir a d'Epidaure, ville du Péloponêse, dans le territoire d'Argos, b le Dieu Esculape, qu'on





de Bronze

a On contoit anciennement deux villes de Grece, qui portoient le nom d'Epidaure, l'une dans l'Argie, & l'autre dans la Laconie. La premiére, au rapport de Sophien, étoit située près de *Cherronesi*. Niger la place dans le voisinage de *Pigiada*. Elle est présentement appellée *Esculapio*. C'est celle qui fut consacrée au culte d'Esculape. La seconde, fut surnommée *Liméra* par les Grecs, à cause des belles prairies dont elle étoit environnée. On la connoît aujourd'huy, sous le nom de *Malvasia*, ou de Malvoisie.

b Les Anciens ont reconnu autant d'Esculapes, qu'il a plû aux Mythologues d'en imaginer. Tel étoit le sort des Divinités du Paganisme. Soûmises, ou au caprice du statuaire, qui les fabriquoit, ou aux saillies du poëte, qui les réalisoit, elles se multiplioient, à l'infini, & sembloient naître l'une de l'autre. Cicéron, dans son traité de la nature des Dieux, comptoit trois Esculapes. La Mythologie Payenne, qui leur donnoit à peu près les mêmes attributs, les confond, pour l'ordinaire dans un, seul. Les anciens monuments le re-

y adoroit ſous la figure d'un ſerpent. Peut-être que, dês-lors, les Ambaſſadeurs Romains [a] partirent, pour aller mandier ce ſecours, qui n'arriva que dans l'année ſuivante, où la maladie étoit ſur ſa fin. Nous verrons avec quel applaudiſſement le Peuple crédule recevra l'auteur prétendu de ſon ſalut. Pour lors, il ne ſongea qu'à choiſir de nouveaux Conſuls. Nul de ceux, qui étoient en place, ne pouvoit préſider à l'élection. Tous deux ils étoient occupés à continuer la guerre, chacun dans ſon département. Il fallut donc créer un Dictateur, pour tenir la place des Conſuls abſents. Il eſt à croire, que ce Dictateur fut le fameux Appius Claudius, dont nous avons tant parlé. Du moins un monument antique aſſure, qu'Appius fut Dictateur. Comme ſa Dictature ne peut guére tomber, que ſur l'année quatre cents ſoixante & un,

De Rome l'an 461.

Conſuls.
Q. FABIUS GURGES, & D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

Apud Petrum victorium Florentiæ.

préſentent quelquefois ſous la forme d'un ſerpent, comme dans une médaille, qui porte pour légende ΕΠΙΔΑΥΡΙΟΝ, parce qu'elle fut frappée à Epidaure. Le même animal, & le cocq ſont les ſymboles, qui l'accompagnent preſque toûjours. Le but de ces figures allégoriques étoit, dit-on, de déſigner la vigilance, & la ſageſſe requiſe, pour la guériſon des maladies. On mettoit un bâton entre les mains de ce Dieu, pour marquer, que la médecine eſt le ſoûtien de la vie. L'uſage étoit de luy ſacrifier une chévre. Le ſacrifice de cet animal, qui paſſe pour être toûjours fiévreux, s'accordoit avec le culte qu'on rendoit à un Dieu Medecin. On luy avoit conſacré le corbeau, ſelon les anciens préjugés du Paganiſme, qui tiroit du mouvement, & du cri de cet oiſeau, des conjectures pour l'avenir. Ainſi prétendoit-on figurer la ſagacité d'un habile Médecin à prévoir & à connoître, par certains ſymptomes, les cauſes des maladies les plus ſecrettes. Ce que nous avons remarqué ailleurs ſur la Déeſſe de la Santé, convient également au Dieu Eſculape. Voyés le ſixiême volume.

a Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les Ambaſſadeurs Romains ne partirent point pour Epidaure, avant la fin de l'année quatre cents ſoixante. Leur départ fut retardé, dit Tite-Live, à la fin du dixiême livre, parce que les Conſuls étoient alors occupés à des expéditions militaires. On ſe contenta ſeulement de décerner un jour de ſupplications ſolemnelles, pour obtenir, par le ſecours du Dieu Eſculape, la ceſſation du mal contagieux.

De Rome l'an 461.

Consuls.
Q. FABIUS GURGES, & D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

nous la marquons icy, sur la foy d'une [a] inscription; supposé néanmoins qu'elle soit incontestable. Il faut même, que la nomination d'Appius ait été trouvée défectueuse, puisqu'il ne présida pas à l'assemblée des Centuries. La République tomba dans l'interrégne, & L. Postumius, l'un des Magistrats nommés pour gouverner l'Etat, jusqu'à la nouvelle élection, tint les Comices dans le champ de Mars, & y présida. Ce Postumius étoit le même, qui, l'an passé, avoit évité la condamnation, par le secours du Consul Carvilius, qui l'avoit pris pour son Lieutenant Général. Une haute naissance distinguoit Postumius; mais c'étoit un homme également fier, entreprenant, intraitable, & sans égards, qui comptoit pour peu de violer les Loix, & qui regardoit comme permis tout ce qui contribuoit à son aggrandissement. Postumius abusa donc de la présidence, qu'on luy avoit confiée, dans les Comices. Il tourna les suffrages en sa faveur, [b] & se fit déclarer Consul. C'étoit un attentat contre les Loix, qui n'avoit eu d'éxemple que dans le seul Appius, & que nul des bons Citoyens n'avoit approuvé. Cependant l'élection subsista. Rome donna pour Collégue à Postumius un C. Junius Brutus, surnommé Bubulcus, qui n'avoit point encore paru sur la scéne. [c]

Tit. Liv. l. 27.

a L'inscription est conçûë dans des termes si peu conformes au goût de la vieille latinité; qu'elle passe pour avoir été fabriquée après coup.

b Les Consuls de cette année sont représentés éxactement, dans les anciens Annalistes, & dans les historiens, excepté dans le vingt-septiême livre de Tite-Live, où Lucius Postumius est distingué par le faux surnom de *Metellus*, au lieu de *Megellus* que tous les monuments luy attribuent.

c Icy l'histoire de Tite-Live est interrompuë. Nous regrettons de ce grand ouvrage une suite de quatre-vingt quatorze années, qui n'a pû être garantie du naufrage des temps.

De Rome l'an 462.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.

C'étoit pour la troisiéme fois, que Postumius avoit obtenu le Consulat. Il l'éxerça pour lors, avec autant de hauteur & de fierté, qu'il avoit montré d'ambition à se le procurer, contre les regles. Jamais homme ne fut moins liant que luy. Il eut des démêlés avec Brutus son Collégue, & avec Fabius Gurges, qui fut continué Général d'une armée Romaine, dans le Samnium, sous le titre de Proconsul, à condition que son pere luy serviroit encore de Lieutenant Général. La mauvaise humeur de Postumius, contre Brutus, se manifesta, dês qu'ils furent entrés en éxercice. Nous avons dit que les Brutus, quoy que parents du premier Consul de Rome, n'étoient que Plébéïens. Ils ne descendoient pas du fameux Brutus, & la branche Patricienne de ce destructeur de la Royauté, étoit finie à sa mort, & à celle de ses deux fils, sacrifiés au bien public. De-là l'arrogance de Postumius, & le mépris qu'il eut pour son Collégue. Il le traita d'homme nouveau. Ainsi, lorsqu'il fallut tirer au sort les départements, selon la coûtume, Postumius demanda le Samnium, & prétendit l'emporter, par la seule dignité de son nom, sans le devoir au hazard. Il est vray que les Fabius commandoient alors une armée contre les Samnites; mais il compta d'user aussi, contre ces Généraux, de la même violence, qu'il éxerçoit à l'égard de son Collégue. Il mit donc en œuvre l'intrigue, & les em-

Suidas in Postum.

Ainsi cet historien va disparoître, jusqu'au commencement de la seconde guerre de Carthage. Alors il se remontrera avec encore plus de majesté qu'auparavant. A son défaut, nous avons continué de recourir aux anciennes Annales, & aux écrivains de l'Antiquité. De tant de riches débris, qui nous restent, on a tâché de réparer la bréche, que les siécles d'ignorance ont faite à Tite-Live.

De Rome l'an 462.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.

Dion. Halic. in excerptis à Valesio.

portements, contre Brutus. Celuy-cy fut obligé de céder à la protection, que son rival trouva dans le Sénat. Sans attendre un Arrêt, il déclara, qu'il se contenteroit d'aller commander en Etrurie. Ainsi Postumius méprisa l'indignation du Peuple, qui frémissoit de l'injustice, qu'on avoit faite à un Consul Plébéïen. Devenu plus audacieux que jamais, par cette victoire, il se prépara de conduire une nouvelle armée Consulaire, dans le Samnium.

Cependant la peste ne cessoit point d'affliger Rome. Enfin cet Esculape, ce Dieu salutaire, attendu depuis un an, arriva d'Epidaure. Nous ne garentissons pas tout ce que nous allons en raconter. Il est certain qu'il entra bien des prestiges, dans le transport de la prétenduë Divinité, & que la superstition a mêlé bien des fables, au récit que les historiens nous en ont fait.

Lactantius ex Tarquitio.

Esculape, dans son origine, étoit de Messene, ville du Péloponêse. Dês qu'il fut né, ses parents l'exposérent au fond d'une forêt, où il fut trouvé par des chasseurs. Ils en eurent compassion, & le firent allaiter par une chienne. Lorsqu'il fut en âge de pouvoir être instruit, on le confia au célebre [a] Chiron,

[a] Sans nous arrêter à l'histoire fabuleuse de la naissance de Chiron le Centaure, il suffit de sçavoir ce que la Mythologie en a dit de plus sensé. Il passa, dit-on, une partie de sa vie dans les montagnes. Les connoissances profondes qu'il avoit puisées dans l'étude des simples, luy acquirent la réputation du plus habile Médecin de son tems. Il ne se distingua pas moins par l'éducation guerriére, qu'il avoit donnée à Achille, dont il fut le précepteur. S. Clement Aléxandrin le met au nombre de ceux, qui établirent une forme de religion, & qui introduisirent l'usage des sacrifices. Nous renvoyons aux sources fabuleuses, ceux qui veulent être instruits sur le genre de sa mort, & sur la place que les Dieux luy accordérent parmi les douze signes du Zodiaque, sous le nom de Sagittaire.

De Rome l'an 462.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.

qui luy apprit la médecine, où si l'on veut la chirurgie, car alors l'un & l'autre art étoient confondus ensemble. Le Disciple surpassa bientôt son maître, & devenu habile, il s'établit à Epidaure, ville de l'Argie, pour y pratiquer son art. Il faut avoüer qu'Esculape fit des découvertes, pour la guérison des maladies, & des blessures. Il fut, dit-on, l'inventeur de la sonde, & le premier, il apprit à bander les playes. On ajoûte qu'il inventa les purgations, & l'art d'arracher les dents. Comme il vivoit dans un temps, où l'on divinisoit ceux, qui se distinguoient par des découvertes utiles, le Peuple se plut à le nommer fils d'Apollon, & le mit au rang des Dieux. Dans peu, Esculape eut un temple dans Epidaure. On le bâtit hors de la ville, & sur une éminence, parce que les lieux exposés au grand air, & les plus sains, conviennent au Dieu de la Santé. Là, les Prêtres, préposés au culte de la nouvelle Divinité, nourrissoient une de ces couleuvres, qu'il est aisé d'apprivoiser, & dont on se fait suivre où l'on veut, sans qu'on ait à craindre leurs morsures. Le simple vulgaire honoroit le serpent, comme le Dieu même. D'ordinaire il avoit sa cache aux pieds de la belle statuë, que le celebre Sculpteur [a] Thrasiméde de

Cic. de Nat. Deorum. l. 3.

Plutarchus in quæst. Rom.

[a] Ce Thrasyméde de Paros, selon Pausanias, fut un des plus fameux Sculpteurs de son siécle. Son chef d'œuvre étoit un Esculape d'or, & d'yvoire, assis sur un Thrône, pour marquer le souverain Empire de cette Divinité, sur toutes sortes de maladies, Il portoit un bâton d'une main. De l'autre il tenoit un Dragon. A côté de la Statuë étoit la figure d'un chien. Le Paganisme avoit consacré cet animal à Esculape, ou pour se conformer à une tradition fabuleuse; qui supposoit que ce Dieu fut allaité par une chienne, ou parce que, selon la remarque de Plutarque, dans ses questions Romaines, le chien ne contribuë pas peu à purifier les playes, en les léchant avec sa lan-

De Rome l'an 462.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS BUBULCUS.

Pausanias.

Author. de viris illust. c. 22.

Val. Max. l. 1. c. 8.

Paros avoit faite, pour repréſenter Eſculape. Toutes les fois que le ſerpent ſortoit de ſon trou, on s'imaginoit qu'il annonçoit la guériſon des malades. Les Envoyés de Rome furent introduits dans ce temple, où l'amour de la vie attiroit toute la Gréce, & que la reconnoiſſance, pour la ſanté qu'on s'imaginoit y avoir recouvrée, avoit extrêmement enrichi. Ogulnius étoit chef de l'Ambaſſade. Il eſt croyable que les Epidauriens vendirent bien cher aux Romains, le ſecours qu'ils demandoient. Leur réputation, & leur crédit, étoient alors médiocres dans la Gréce. Quoy qu'il en ſoit; les Epidauriens ſe preſtérent favorablement à leurs ſouhaits, & leur permirent de tranſporter, avec eux, le ſerpent, qui attiroit dans leur ville tous les Peuples des environs. On raconte, comme un prodige, que le ſerpent parut aux yeux des Ambaſſadeurs, lorſqu'ils étoient occupés à conſidérer la magnifique ſtatuë d'Eſculape. On ajoûte, que, de luy-même, il ſortit du temple d'Epidaure, & que déployant les replis de ſon grand corps, il traverſa toute la ville, & vint droit au port, où le vaiſſeau Romain étoit à l'anchre. On dit encore, qu'il y entra de ſon gré, qu'il ſe réfugia dans la chambre d'Ogulnius, & que ſe repliant en pluſieurs cercles, il y demeura tranquille. Tout ce récit n'eſt, ni incroyable, ni miraculeux, en ſuppoſant, comme il a pu arriver, que le maître du ſerpent, qui l'avoit apprivoiſé, luy ait ſervi de guide, juſqu'au vaiſſeau.

gue. Au reſte la ſtatuë d'Eſculape d'Epidaure, avoit une barbe d'or. Denys le Tyran s'en ſaiſit, ſous prétexte qu'il n'étoit pas naturel de donner un fils barbu à Appollon, qu'on avoit coûtume de repréſenter, ſous la figure d'un jeune homme, ſans barbe.

Au reste ce n'étoit pas la premiere fois qu'on eût tiré une de ces couleuvres, du temple d'Epidaure. Déja [a] les Sicyoniens en avoient transporté une dans leur ville, sur un char, & je ne sçay quelle femme, nommée Nicagore, en avoit été la conductrice. C'est ainsi que la fourberie Grecque fournissoit des Esculapes aux Peuples, qui vouloient bien se laisser tromper, & c'est ainsi que Rome en fut la duppe.

De Rome l'an 462.
Consuls. L. Postumius Megellus, & C. Junius Brutus.
Pausanias.

Les autres avantures du prétendu Esculape, depuis Epidaure jusqu'à Rome, ont éxercé les historiens, & les poëtes. Ils racontent, ou ils feignent, que la galére des Ambassadeurs éprouva, durant la traversée, la présence du Dieu, qu'elle portoit. Jamais navigation ne fut plus heureuse. Cependant, vers les côtes d'Italie, la mer devint furieuse, & la force du vent contraignit les matelots à relâcher, dans le port d'Antium. Là étoit un temple dédié à Esculape. Le serpent qui, jusqu'alors, n'étoit point sorti de la chambre d'Ogulnius, s'échappa, &, en rampant, il gagna le parvis du Sanctuaire, où l'on adoroit sa Divinité. Ce lieu étoit planté de myrthes, & de palmiers. Le prétendu Esculape s'attacha au tronc du plus grand de ses arbres, & l'entortilla de ses longs replis. On fut trois jours dans la crainte, que l'animal Divin, ne voulût s'y fixer. En vain on tâcha de l'attirer au vaisseau. En vain on luy présenta la pasture, dont il avoit coûtume de se nourrir. Il demeura trois jours entrelacé autour du palmier. Enfin, de luy-même, il reprit le chemin de

Ovid. met. l. 15. & Fast: l. ...

Val. Max. l. 1. c. 8.

[a] Les habitants de Sicyone ville du Péloponêse, avoient fait ériger à Esculape, dans le vestibule de son Temple, une statuë, en partie d'or, en partie d'yvoire. Elle étoit de la façon du Scupteur Calamis.

De Rome l'an 462.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS.

la galére, & se laissa conduire à son terme. Depuis Antium le voyage ne fut pas long, jusqu'à l'embouchûre du Tybre. Le serpent fut conduit, sur le Fleuve, jusqu'au port de Rome. On ne peut exprimer la joye que les Romains témoignérent, à l'arrivée d'un Dieu si salutaire. On dressa des Autels sur tout le rivage. Les victimes & l'encens y furent prodigués. On s'attendoit à recevoir bientôt Esculape dans les murs, & à luy construire un temple. Mais le Dieu, dit-on, se choisit à luy-même sa demeure. Au milieu du Tybre, & vis-à-vis les murailles de Rome, une Isle s'étoit formée, à la naissance de la République, par un amas de gerbes, de troncs d'arbres, de sable & de décombres de la ville. Ce fut là que le serpent se retira, en nageant doucement sur l'eau. Dês lors on donna à l'Isle le nom d'Esculape, & dans peu on y érigea un a temple,





a On voyoit encore au seiziéme siécle, quelques masures de l'ancien Temple d'Esculape, dans l'Isle du Tybre, prês de l'Eglise de saint Barthelemi. Au reste un médaillon frappé par les ordres d'Antonin Pie, a renouvellé la mémoire de l'arrivée d'Esculape, dans l'Isle du Tybre, sous la figure d'un serpent. Grand nombre de monuments portent l'empreinte de cette Divinité. On voit sur une pierre gravée, ce

De Rome l'an 462.
Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS.
Martianus.

qui fut bientôt enrichi de mille présents. La construction de l'édifice fut en forme de vaisseau. La partie supérieure en représentoit la poupe, & la partie inférieure en représentoit la prouë. Quoy qu'en disent quelques historiens, il est fort incertain si la peste n'étoit pas cessée, avant l'arrivée du serpent. Si nous en croyons Pline, qui n'est pas crédule sur les traditions populaires, ce fut les Romains eux-mêmes, qui ne souffrirent pas que l'Esculape d'Outre-mer fut placé dans l'enceinte de leur ville. Ils avoient de l'aversion, dit-il, pour les a Médecins, & pour leur

Plin. l. 29. c. 1.

Dieu encore enfant, qui reçoit du Centaure Chiron, apparemment quelque plante, pour la guérison des playes, & des maladies. Le nom ΑΣΚΛΗΠΙΟΣ, autrement Asclepius, est celuy que les Grecs donnoient à Esculape. Sous le Centaure, est un Satyre, ou le Dieu Pan, qui tient en main un chalumeau rustique. Tels étoient les préjugés du Paganisme, sur le pouvoir du Dieu de la Médecine. Hipocrate même vouloit, qu'un Médecin, pour réüssir dans la guérison d'une maladie, invoquât Apollon, ensuite Esculape, & ses deux filles *Hygia*, & *Panacæa*.

a Nous apprenons de Pline, au livre vingt-neuf, chapitre premier, qu'Archagatus fut le premier Médecin, qui vint de Gréce à Rome, où il éxerça la médecine, & la chirurgie, avec réputation, l'an de Rome cinq cents trente cinq, selon sa maniére de compter, sous le Consulat de Lucius Emilius, & de Marcus Livius. Pline ajoûte, que ce Grec fut traité communément de *Bourreau*, parce qu'il avoit la main pesante. Il est croyable qu'avant Archagatus, Rome ne fut pas absolument destituée de Médecins; mais ils étoient moins accrédités, & leurs connoissances, sur la nature des maladies, & sur la vertu des remédes, étoient fort bornées. Térence introduit des Médecins sur la Scéne, & Plaute parle de leurs boutiques, sous le nom de *Medicinæ*, pour les distinguer de celles des barbiers, & des Parfumeurs, qu'il appelle *Tonstrinæ*, & *Myropolia*. Il faut cependant avoüer, que les Romains n'eurent pas pour la médecine, toute la considération que mérite un art de cette importance. Pendant une longue suite d'années, ils en abbandonnérent l'éxercice à des personnes de condition servile, ou à des Affranchis. Cet art devint encore plus méprisable à Rome, par la mauvaise foy & par l'ignorance des charlatans, qui, sous le titre de Médecins, abusérent de la crédulité populaire, à leur profit, & aux risques des malades qu'ils gouvernoient.

De Rome l'an 462.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS.

art, & ils méprisoient, dans le prétendu Esculape, le Prince, & le Chef des Médecins. Cependant le Sanctuaire du Dieu de la Santé, fut fort frequenté par le commun des Romains. [a] Les malades venoient y passer une nuit, & l'imagination, ou la force de la nature, y opéroit quelquefois des guérisons, qu'on attribuoit à la puissance du Dieu.

[b] Il est à croire que Rome étoit délivrée de la contagion, lorsque les Consuls partirent, l'un pour l'Etrurie, l'autre pour le Samnium. Les exploits de Junius Brutus, dans son département, furent si médiocres, que l'histoire n'a pas jugé à propos d'en conserver le souvenir. A l'égard de Postumius, nous le verrons retenir en campagne, & à la tête des troupes, ce même caractére de hauteur, qui l'avoit rendu si odieux à la ville. Les deux Fabius, pere & fils, faisoient aussi la guerre dans le Samnium, avec beaucoup de sagesse, & de valeur. Le Pere n'étoit que Lieutenant Général sous son fils, qui en qualité de Proconsul, commandoit en chef. Le sage vieillard avoit soin, de ménager l'esprit du jeune Général, avec toute l'adresse, & toute la circonspection possible. Il étoit l'ame de toutes les expéditions, sans le paroître. Les

Dio Cocceian. in excerptis à Valesio.

a Si les malades obtenoient la guérison de leurs maux, en action de graces, ils immoloient un cocq au Dieu, dont ils prétendoient avoir éprouvé la protection. C'étoit par allusion à cette cérémonie, que Socrate condamné à la mort, & par-là délivré de tous les maux de la vie, ordonna qu'on sacrifiât le même animal à Esculape. De-là on peut juger des offrandes, que les Convalescents faisoient à leur bienfacteur.

b Il se peut faire que les Prêtres d'Epidaure, expérimentés dans l'art de guérir les maladies, par la lecture des livres de Médecine, que l'on gardoit dans le Temple d'Esculape, eussent fait part de leurs lumiéres aux Romains. Peut-être certains remédes employés à propos, opérérent-ils une guérison que les simples attribuoient à la puissance du Dieu.

desseins & les conseils venoient de luy; mais jamais il ne les proposoit avec l'autorité d'un Pere. Par la voye de l'insinuation, il les glissoit imperceptiblement dans l'esprit de son fils, qui les adoptoit, avec d'autant plus de plaisir, qu'il s'en croyoit l'auteur. Déja ils avoient réduit toute cette partie du Samnium, qu'on appelloit le canton [a] des Pentriens. Déja le pere & le fils formoient le siége de Cominium, place importante, prise autrefois, & brûlée par Carvilius, mais reprise depuis sur les Romains, & rétablie par les Samnites. Cependant Postumius se préparoit à entrer, de son côté, dans le Samnium avec une armée Consulaire. Avant qu'il partît de Rome, il avoit fait un détachement de son armée, & il avoit tourné à son profit personnel les services de ses Légionnaires. Postumius leur avoit fait défricher une forêt de sa dépendance, sans leur fournir des outils. Ce début d'un commandement tyrannique, fut suivi de plus grandes violences. Dês qu'il fut arrivé dans la Province, qu'il s'étoit choisie, il ne songea plus qu'à troubler les Fabius, dans leur entreprise, & qu'à s'attribuer le siége de Cominium, qu'ils avoient commencé. Il envoya donc un ordre au Proconsul, de se désister de son expédition, & de luy laisser le soin de conduire le siége. *C'est à moy seul*, disoit-il impérieusement, *qu'il appartient de commander icy*. Fabius étoit autorisé par un Arrêt du Sénat, qui l'avoit nommé Proconsul. D'ailleurs la Maison Fabia ne se croyoit pas inférieure à celle du Consul, & le vieux Fabius, sur qui l'insulte re-

De Rome l'an 462.

Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS.

Livii Epit. II.

Dion. Halic. in excerptis à Valesio.

a Tout ce que Tite-Live nous apprend, au livre neuvième, de la terre des Pentriens, c'est qu'elle étoit aux environs de Boviane.

De Rome l'an 462.
Consuls. L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS.

tomboit en partie, étoit un Héros, dont on respectoit le mérite. Les Peres Conscripts appuyérent ses prétentions, & mandérent à Postumius, de ne traverser point le Proconsul, de le laisser en possession de son département, & de choisir, dans le Samnium, une autre carriére, pour y acquérir de la gloire. Le superbe Consul n'étoit pas homme à respecter l'autorité publique. Il fit une réponse insolente à l'envoyé du Sénat. *Dites aux Peres Conscripts, que c'est à eux d'obéir à leur Consul, & non pas à leur Consul, de plier sous leurs ordres.* Postumius ne s'en tint pas à des paroles. Il marcha vers Cominium, prêt à livrer bataille aux Fabius, s'ils ne cédoient à son entêtement. On eût vû, pour la premiere fois, un Consul Romain aux prises avec un Proconsul, & les Samnites eussent triomphé de la division des Romains. La sagesse seule porta le vieux Fabius, à user de modération. Il l'inspira à son fils, que sa jeunesse auroit rendu plus vif, & que la justice de sa cause auroit autorisé, à soûtenir l'attaque d'un téméraire aggresseur. Le Proconsul se vainquit luy-même, avec plus de gloire, qu'il n'en eût remporté, s'il avoit vaincu les ennemis. Il quitta la place à Postumius, aprés avoir protesté, que le seul interêt public luy faisoit abandonner une glorieuse conquête. Il ajoûta, qu'il redoutoit peu les menaces d'un impérieux rival.

Alors le Consul, qui se vit le champ libre, pressa Cominium, avec la vivacité d'un homme fougueux. En peu de jours il s'en rendit maître. De-là, il tourna ses armes du côté de [a] Venusium. C'étoit une place

[a] Venuse étoit situé, de manié- re qu'il confinoit avec la Lucanie,

importante, située entre trois Provinces, qu'il étoit nécessaire de contenir. Par là Rome tenoit en respect l'Apulie, la Lucanie, & le Samnium. Postumius ne manquoit ni de courage, ni de célérité. Dans peu il emporta la ville, & la réduisit sous la puissance Romaine. Le Consul espéra, qu'un service si considérable effaceroit la tache de sa désobéïssance. Il écrivit au Sénat, pour luy donner avis de sa conquête. Mais la République mettoit la valeur infiniment au-dessous de la soûmission. Dês lors Rome luy fit sentir, combien sa conduite avoit mécontenté. Postumius exposa, par lettres, aux Peres Conscripts, qu'il étoit à propos de faire passer à Venusium, aprês sa prise, une colonie de Romains, capable de tenir en bride un grand pays, toûjours prêt à prendre les armes. Sa proposition fut trouvée bonne; mais, de-là même, on prit occasion de le mortifier. Il étoit naturel, & de l'usage ordinaire, que le Conquérant d'une ville, avec deux autres collégues, y conduisît la colonie, qu'on y envoyoit; qu'il marquât les postes aux nouveaux habitans, & qu'il fit, entre eux, la répartition des campagnes, qu'on leur donnoit en propriété. Par rapport à Venusium, on n'eut point égard à la requête, que présenta le Consul, pour être le fondateur de la colonie. Le Sénat nomma trois au-

De Rome l'an 462.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS.

l'Apulie, & le païs des Samnites, ou des Hirpiniens. Strabon le met au nombre des villes du Samnium. Pline en fait une ville de l'Apulie Daunienne. Ptolémée la place dans l'Apulie Peucétienne. Cette derniére situation ne s'accorde point avec celle, que luy donnent de concert, tous les Géographes. Venuse porte aujourd'hui le nom de *Venosa*. Elle eut la gloire de donner le jour au Poëte Horace. Selon Tite-Live, cette ville avoit le titre de Colonie Romaine, dês la seconde guerre de Carthage.

De Rome l'an 462.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS.

tres conducteurs, sans luy faire part d'une gloire, qui sembloit luy appartenir. Vingt mille Romains, selon les uns, & deux mille, selon les autres, passérent de Rome à Venusium, au grand mécontentement du Général, qui l'avoit conquis. On fit plus encore. Pour humilier l'orgueilleux Postumius, & pour récompenser, tout ensemble, le jeune Fabius son rival, on accorda à celuy-cy les honneurs du triomphe. La pompe s'en fit aux Kalendes du mois Sextilis. Le Général des Samnites, ce brave Pontius, fameux par la défaite des Romains aux fourches Caudines, suivit le char de son vainqueur. Par une inhumanité, qui paroît indigne des Romains, il eut la tête coupée. Rome vit un spectacle encore plus surprenant, & qui fit plus d'impression sur les esprits, que sur les yeux. Tandis que Fabius Gurges étoit porté sur un char, son pere le suivoit à cheval, & se plaisoit à se voir confondu dans la foule des Officiers de l'armée. Sa joye étoit extrême, d'entendre les acclamations du Peuple, & les chants des soldats, à la gloire du triomphateur. Autrefois, dans ses premiers triomphes, le vieux Fabius avoit porté ce cher fils, encore enfant, sur ses genoux, dans le même char que luy. Pour lors il étoit charmé, de marcher à sa suite. Les spectateurs néanmoins sçavoient luy faire justice. On se disoit, que le fils étoit honoré du triomphe, mais que le pere l'avoit mérité. Ce vénérable vieillard vêcut encore longtemps, gouverna l'esprit de son fils, le rendit digne de nouveaux honneurs, & présida au Sénat avec dignité.

Tabulæ. triumphales.

Plutarch. in Fabio cunctatore, & Val. Max. l. 5. c. 7.

Tant de distinctions accordées, ou refusées aux deux

deux rivaux, mirent la rage au cœur du violent Postumius. Sa jalousie s'exprima par des emportements, contre le Peuple, & contre le Sénat. Il inventa même un genre de vengeance tout nouveau. Sans rien donner au thrésor public du butin qu'il avoit fait à la prise des deux villes, il le distribua tout entier à ses soldats. Il y eut plus. Postumius licentia ses troupes, avant que son successeur fut arrivé. Un dépit si éclattant m'empêche de croire, ce que disent quelques historiens, qu'il triompha malgré le Sénat, par un consentement qu'il sçut extorquer du Peuple. On verra bientôt, que la commune n'étoit pas moins animée contre luy, que les Peres Conscripts. Il paroît aussi que Postumius ne présida pas à l'élection des nouveaux Consuls, qui se fit au champ de Mars. Cet honneur, sans doute, fut déféré à son Collégue Junius Brutus. Les Consuls que choisirent les Centuries [a] furent P. Cornélius Rufinus, du corps de la Noblesse, & Manius Curius Dentatus de l'ordre Plébéïen.

De Rome l'an 462.
Consuls.
L. POSTUMIUS MEGELLUS, & C. JUNIUS BRUTUS.

Dion. Hal. in excerptis à Valerio.

Aussi-tôt que les nouveaux chefs furent en éxercice, & que Postumius fut hors de charge, on songea à le punir de ses attentats. Deux Tribuns du Peuple se firent ses accusateurs. Les Tribus furent assemblées, & le coupable comparut au jour marqué. Le fort de l'accusation tomba sur l'indigne employ que Postumius avoit fait de ses troupes, avant

De Rome l'an 463.
Consuls.
P. CORNELIUS RUFINUS, & M' CURIUS DENTATUS.

a Ce Cornélius Rufinus étoit apparemment le fils de Publius Rufinus, qui fut créé Dictateur, l'an de Rome quatre cent dix-neuf. Pour Manius Curius son Collégue, les Tables Triomphales nous ont restitué son prénom, & son nom, qui avoient été si fort altérés dans la plûpart des anciens Auteurs, que quelques-uns l'ont nommé Marcus Curio.

De Rome l'an 463.

Consuls. P. CORNELIUS RUFINUS, & M'CURIUS DENTATUS.

In Epitome Livii 11. & Dion. Halic. 16. ibid.

que de partir pour le Samnium. Aussi rien ne le rendoit plus odieux au Peuple, que l'esclavage où il avoit réduit, pour un temps, des Légionnaires de condition libre, qui ne devoient point d'autre service, qu'à la République. Ce crime picqua plus la commune, que la désobéïssance de l'ancien Consul aux ordres du Sénat. Postumius fut condamné à une amende considérable. Son nom fut flétri pour long-temps, & l'on ne le verra plus reparoître dans le Consulat. Il est à croire néanmoins, que quand l'âge eut temperé sa vivacité, ce fut luy, qu'on envoya en ambassade chez les Tarentins.

La guerre de Rome contre les Samnites étoit sur sa fin. Les forces de ces anciens ennemis étoient languissantes, & la perte de Pontius les avoit si fort affoiblis, qu'une seule campagne suffisoit pour les réduire. Pontius également habile à manier les esprits de sa Nation, & à combattre pour elle, avoit soûtenu le courage de ses compatriotes, dans les assemblées publiques, & les avoit conduits dans les combats, avec plus de bravoure, que de bonheur. Son habileté avoit paru dans le grand nombre de Peuples, qu'il avoit soûlevés contre les Romains. Souvent il avoit suscité contre eux, jusqu'à leurs plus fidéles Alliés. On dit même qu'il se plaignoit quelquefois du trop de désinteressement, qu'il avoit trouvé, dans ce grand nombre de Généraux, que la République envoyoit tous les ans contre luy. *Quel malheur pour moy*, disoit-il, *d'avoir à faire à une nation, où les cœurs sont inaccessibles aux présents, & aux promesses! Si les Romains étoient sensibles à l'intérêt, j'aurois, depuis long-temps, arrêté la rapidité*

Cic. de offic. l. 2.

de leurs conquêtes. Auſſi-tôt que les Samnites furent deſtitués d'un ſi brave conducteur, Rome ne crut pas devoir tarder à leur porter le dernier coup.

De Rome l'an 463.

Conſuls. P. CORNELIUS RUFINUS, & M'CURIUS DENTATUS.

Il faut avoüer que les Romains s'ennuyoient un peu, d'avoir tous les ans à combattre le même ennemi. Quoy qu'il eût donné matiére à vingt-quatre triomphes, il avoit coûté bien du ſang, bien des fatigues, & de furieuſes dépenſes à ſes vainqueurs. Ce fut donc dans le deſſein de terminer la guerre, contre les Samnites, qu'on fit partir enſemble les deux Conſuls, pour le Samnium. Il paroît certain qu'ils y agirent ſéparément, chacun avec une armée Conſulaire.

Cependant Curius Dentatus ſe diſtingua de ſon Collégue. Il ravagea le pays, prit des villes, gagna des batailles, & réduiſit enfin ces indociles, à venir ſuppliants demander la paix. Rome ſe laiſſa fléchir. Pour la quatriême fois, elle fit un traité d'alliance avec les Samnites. On ignore les conditions qu'elle leur preſcrivit, mais on peut croire qu'elle prit des précautions, pour fixer la légéreté d'une Nation belliqueuſe, & inquiéte. Il eſt vray-ſemblable auſſi que le Sénat laiſſa Curius Dentatus le maître des articles du traité. C'étoit un homme, dont la probité égaloit, tout ce que les Grecs ont ſi fort vanté, dans leurs Sages du premier ordre. Sa pauvreté n'étoit guére inférieure à celle du fameux Diogéne; mais il n'abuſoit pas de la philoſophie, pour ſe donner en ſpectacle, & pour mener une vie oiſive, dans une ſtérile contemplation. C'étoit un grand Général, que ſes victoires rendoient utile à ſa patrie, & qui pratiquoit, ſans oſtentation, ce que les Phi-

Epit. 11. Livii & Eutrop. l. 2.

De Rome l'an 463.
Consuls, P. CORNELIUS RUFINUS, & M'CURIUS DENTATUS.

Plut. in Apoph. Val. Max. l. 4. c. 3. Plin. l. 19. c. 6. &c.

losophes enseignoient avec faste. Tout étoit négligé dans son extérieur, & sa frugalité étoit extrême. Il y parut bien à l'ambassade que luy envoyérent les Samnites, sans doute, pour obtenir de luy une composition favorable. Ils le trouvérent assis auprès du feu, sur un mauvais siége de bois, à la maniere des païsans, & occupé à faire luy-même sa cuisine. Le ragoût qu'il se préparoit, consistoit en quelques racines qu'il faisoit cuire. Pour toute vaisselle, il n'avoit qu'un petit plat de bois. Il fit bien voir que ce dénuëment étoit de son goût, & qu'il l'avoit préféré au luxe, par une supériorité de raison.

Les Envoyés du Samnium présentérent à Curius une grosse somme d'argent. Le généreux Consul en fut indigné; mais il ne marqua son indignation que par un ris mocqueur. *Sans doute*, leur dit-il, *mon indigence vous excite à vouloir m'enrichir, pour pouvoir me corrompre. Vos démarches sont inutiles. J'aime mieux commander à des riches, que d'être riche moy-même. Remportés avec vous ce métal funeste, que les hommes n'ont mis en œuvre, que pour leur perte. Dites à votre Nation, qu'il n'est pas plus aisé de me corrompre, que de me vaincre.*

Les Samnites acceptérent le traité tel qu'on le leur dressa, & le Consul revint à Rome, où il triompha. Jamais peut-être matiere de triomphe ne fut plus agréable aux Romains. Ils sentirent une joye extrême de se voir débarrassés d'une guerre, qui duroit depuis quarante-neuf ans, & qui avoit occupé cinquante-quatre Consuls, avec de grands succês, il est vray, mais aussi avec quelques désavantages. La Nation vaincuë étoit brave, &, jusqu'alors, nulle

n'avoit fait plus de peine aux Romains. Les richesses du Samnium étoient excessives, & si l'on en croit les historiens Latins, la multitude des hommes y étoit innombrable. Les armes de ces ennemis étoient ou d'or, & d'argent, ou bien tantôt dorées & tantôt argentées. Le luxe de leurs habits éclattoit jusques dans les combats. Habiles à dresser des piéges à l'ennemi dans leurs forêts, & dans leurs montagnes, les Samnites y trouvoient un azile, aprês leur défaite. Il faut tout dire: leur courage étoit plûtôt l'effet de la fureur, qu'il n'étoit reglé par la raison, ou dirigé par le conseil, & par la science militaire. Enfin souples & pliants, quand ils avoient été vaincus, ils rompoient aisément les traités, lorsqu'ils avoient réparé leurs forces.

De Rome l'an 463.
Consuls; P. CORNELIUS RUFINUS, & M'CURIUS DENTATUS.
Florus l. 1.

On ne croira pas aisément, que la domination des Samnites fut alors resserrée dans les limites du Samnium proprement dit, & dans quelques villes qu'ils avoient conquises aux environs. En effet il paroît certain, que leur Empire s'étendoit, au loin, sur les bords de la mer Adriatique. Aussi, lorsque Curius rendit compte au Peuple Romain de sa nouvelle conquête. *Je vous ay soûmis un si grand terrain*, dit-il, *que le côté de l'Italie où j'ay fait la guerre ne seroit qu'une vaste solitude, si je ne vous avois pas asservi assês d'hommes, pour le cultiver, & je vous ay asservi un si grand nombre d'hommes, qu'ils périroient tous de faim, si je n'avois conquis assês de terres, pour les nourrir.* Ce fut alors sans doute que le Conquérant fit distribuer à ceux des Romains, qui n'avoient point encore de fond en propre, les campagnes dont il avoit enrichi la République. Il voulut qu'on n'assignât

Author de viris illustr.

De Rome l'an 463.

Consuls. P. CORNELIUS RUFINUS, & M'CURIUS DENTATUS.

Plut. in Apophtegm.

que ſept journaux de terre, à chaque particulier; & il ne s'en réſerva pas d'avantage, pour luy, quoyqu'on luy en offrît une portion bien plus conſidérable. Tout le reſte fut appliqué au fiſc public. Les plus avides s'en plaignirent, mais le ſage Conſul ne leur fit point d'autre réponſe, ſinon, que, *pour conſerver la frugalité Romaine, il étoit à ſouhaiter que chacun ne poſſedât qu'autant de terre, qu'il en faut pour ſubſiſter.* Tel étoit le grand homme que la Providence avoit reſervé, pour achever l'ouvrage, que tant d'illuſtres Généraux avoient commencé. Par la réduction des Samnites, Curius mit Rome en état de devenir la maîtreſſe de l'Italie, & enſuite, du monde entier.

Il eſt incertain quel genre de gouvernement fut en uſage parmi les Samnites. Je croy que partagés en pluſieurs cantons, ils s'aſſembloient, tous les ans, dans une Diéte, où l'on prénoit des réſolutions générales, pour le bien commun; mais qu'en temps de guerre, ils ſe choiſiſſoient un chef, dont l'autorité étoit ſouveraine. Du moins je trouve que le nom de Roy fut donné à Pontius Herennius, le dernier de leurs Généraux. On raconte une coûtume aſsês ſinguliere des Samnites. Tous les ans, parmi eux, on raſſembloit les jeunes hommes à marier, & les filles nubiles, dans un lieu, où des Juges étoient prépoſés pour aſſortir les mariages, par autorité publique. Ces Juges éxaminoient à la rigueur le mérite des filles, & des garçons. De ceux-cy, celuy qui par ſa ſageſſe, & par ſa conduite, avoit mérité de la préférence obtenoit pour femme celle des filles, qui joignoit enſemble plus de qualités eſtimables. On continuoit ainſi le choix, juſqu'au plus imparfait des jeunes

Boſuis l. 3. c. 23.

Nicol. Damaſ. in excerptis à Valerio.

hommes, & à la moins parfaite des filles. Par là l'ardeur pour la vertu se maintenoit parmi la jeunesse des deux sexes, & l'émulation de voir un jour leurs enfans avantageusement pourvûs, augmentoit, dans les parents, le soin de leur éducation.

De Rome l'an 463.
Consuls.
P. CORNELIUS RUFINUS, & M' CURIUS DENTATUS.

La conquête du Samnium entraîna après elle l'entier assujettissement des Sabins. La confédération de ceux-cy avec Rome, étoit presque aussi ancienne que la fondation de la ville. Cependant ces Sabins, tout Alliés qu'ils étoient du Peuple Romain, vivoient sous leurs anciennes Loix, & ne craignoient rien tant, que de se voir réduits en province, sous la République, & contraints de se soûmettre à des Loix étrangeres. La ruïne prochaine des Samnites leurs voisins leur avoit fait tout appréhender, pour leur liberté. Ils s'étoient donc joints à eux, & leur avoient prêté du secours, contre les armées Romaines.

Les Sabins avoient plus fait. Après avoir laissé prendre les armes à leur jeunesse, ils luy avoient permis de se répandre sur les terres de la République, & d'y porter le dégât. Curius fut encore chargé de cette expédition, car le temps de son Consulat n'étoit pas encore prêt à expirer. Il marcha avec la confiance d'un vainqueur, qui court achever les restes d'une conquête certaine. Il entra donc, avec ses troupes, dans ces belles campagnes, que [a] le Nar & que [b] le Velinus arrosent. Depuis la source

Florus liv. 1. c. 15.

[a] Nous avons parlé ailleurs du fleuve Nar, aujourd'hui *Nera*.

[b] Le Velinus est la même riviére, que les Italiens appellent présentement *Velino*. Elle se débordoit dans tous les environs, & formoit des Marais, qui firent donner à tout le territoire qu'elle arrose, le nom de *Velia*, emprunté du terme grec ἕλια, qui signifie un canton

De Rome l'an 463.

Consuls. P. CORNELIUS RUFINUS, & M'CURIUS DENTATUS.

Frontinus l. 1. c. 8.

de ce premier fleuve, c'est-à-dire depuis l'Appennin, jusqu'à la source du second, c'est-à-dire depuis le centre de la Sabinie, il rangea tout sous la domination Romaine. Pour venir à bout de son dessein, il luy fallut faire deux choses, tout à la fois. La premiere de contraindre les ennemis à quitter l'Etat Romain, qu'ils infestoient par leurs brigandages. La seconde de les battre, & de les dissiper ensuite, dans leur propre pays. Voicy comme il s'y prit. Il partagea son armée en divers détachements, & les répandit dans toutes les contrées ennemies. Elle les remplit toutes de terreur, & fit encore plus de bruit que de ravage. Pour lors les Sabins ne songérent plus à piller les campagnes Romaines. Toute leur attention fut de venir deffendre leurs terres, devenuës la proye de l'ennemi. Ainsi l'armée formidable, que les Sabins avoient hors de leur Etat, fut dispersée en peu de jours. Les Romains les attaquérent par bandes, à leur retour dans leurs maisons, & par divers petits combats, ils remportérent une victoire plus complette, que s'ils avoient livré une bataille générale.

Florus in Epit. 11.

Par cette seule expédition, les rebelles Sabins, d'Alliés qu'ils étoient de la République, en devinrent les sujets. Ils se donnérent à elle, & se livrérent à sa

marécageux. Cette riviére après avoir mêlé ses eaux, avec le lac Velin, va se décharger dans le Nar, à la faveur d'un canal que Manius Curius fit pratiquer, ou plûtôt élargir. Il fallut creuser dans le roc, pour venir à bout de cette entreprise, comme nous l'apprenons de Cicéron dans la quatorziéme lettre à Atticus, livre quatre. *Lacus Velinus à Manio Curio emissus interciso monte in Narem defluit.* Le lac est celuy que les Naturels du païs nomment, *Lago di pié di Luco.* C'est le même que le lac de *Rieti*, anciennement *Reate.*

discrétion,

discrétion. Rome leur fit grace. Aprês tout, les Sabins étoient d'anciens amis, qui avoient donné plus d'un Roy à la Monarchie Romaine, dês sa naissance. D'ailleurs ils ne s'étoient pas signalés par une longue défection, & par des haines obstinées. On adoucit le joug de leur asservissement. Cette Nation reçut donc, comme une faveur, le droit de bourgeoisie Romaine; mais pourtant sans y avoir droit de suffrage.

De Rome l'an 463.
Consuls.
P. CORNELIUS RUFINUS, & M'CURIUS DENTATUS.
Vell. Paterc. l. 1.

Le généreux Curius, qui avoit rangé les Sabins au devoir, reçut alors un honneur, qu'on n'avoit encore accordé à nul des Généraux ses prédécesseurs. Il triompha pour la seconde fois, durant la même année de Consulat. Illustre Plébéïen, & guerrier Philosophe, qui, dês sa prémiere Magistrature, s'acquit plus de gloire, que les plus nobles & les plus riches Patriciens, aprês bien des Consulats, & des batailles gagnées! On ne peut douter, que sa vertu ne luy ait fait un grand nombre d'envieux. Pour flétrir cette réputation de désinteressement, qu'il s'étoit si justement acquise, on osa l'accuser d'avoir diverti à ses usages, une partie du butin, qu'il avoit fait sur l'ennemi. Il répondit à l'accusation, & comme elle étoit vague, il fut pris à son serment. Pour lors il avoüa, qu'il s'étoit retenu, de la dépoüille des ennemis, un petit huillier de bois, dont il se servoit dans les libations, qu'il faisoit aux Dieux. On l'en crut sur sa parole, & la malignité des accusateurs se tourna en admiration pour l'accusé.

Flor. in Epit. 11.

Author de viris illust.

Un nouvel incident servit encore à luy donner un nouveau lustre. Les Lucaniens s'étoient avisés de faire la guerre aux habitants de [a] Thurie, ville qui

[a] Voyés ce que nous avons dit de la ville de Thurie, & du fleuve

De Rome l'an 463.

Consuls. P. CORNELIUS RUFINUS, & M'CURIUS DENTATUS.

Plinius liv. 34. cap. 7.

portoit autrefois le nom de fleuve Sybaris, parce qu'elle étoit située à son embouchûre, sur les bords du Golfe de Tarente Les Turiens eurent recours au Peuple Romain, & l'un de ses Tribuns, nommé Ælius, prit en main la protection de la ville attaquée. Il obtint de la République, qu'on y envoyeroit des troupes, sous la conduite de Curius. Cet infatigable Général fit lever le siége de Thurie. Cependant le Tribun Ælius luy ravit une partie de sa gloire. Pour le recompenser de son zéle, les Turiens érigérent à Ælius une statuë dans leur ville.

Le tems approchoit de faire une nouvelle élection. Il est certain que Curius revint y présider, car le nom de son Collégue Cornelius Rufinus, se trouve parfaitement oublié par les Historiens d'un si mémorable Consulat. Les mêmes Comices donc, qui désignérent les Consuls a M. Valerius Corvinus, & Q. Cædicius Noctua, pour l'année suivante, nommérent aussi Curius Dentatus Proconsul, pour aller faire la guerre dans la Lucanie. Ainsi, continué dans un employ honorable, à la tête des troupes, qui l'avoient fait triompher deux fois, il pénétra vers la partie la plus Orientale de l'Italie. Le succès de ses armes contre les Lucaniens est indubitable; mais nous ignorons sa conduite dans ce nouveau département. Il y fit quelque chose de plus, que de délivrer Thu-

Sybaris dans le sixiême volume.

a Le surnom de Corvinus attribué à Valérius, nous fait croire, que ce Magistrat eut pour Pere le fameux Valérius Corvus, que nous avons vû honoré jusqu'à six fois de la dignité de Consul. Son Collégue Quintus Cædicius, est le Pere d'un Consul de même nom, qui fut élevé au Consulat, l'an de Rome quatre cent quatre-vingt-sept, & qui mourut avant la fin de sa Magistrature.

rie de l'oppreſſion de ſes ennemis. Nous n'avons, pour en juger, que les ſuites de ſon expédition. Lorſqu'il l'eut achevée, il revint à Rome, & il y reçut l'honneur [a] de l'Ovation. C'étoit une eſpéce de triomphe moins honorable, qu'on n'accordoit guére, que pour avoir pacifié des Provinces, ou pour les avoir conquiſes, ſans répandre du ſang. Je ſuis aſsês porté à croire, que Curius, par la terreur de ſon nom, & par des procédés pleins de modération, remit les Lucaniens en bonne intelligence, avec les habitans de Thurie, & qu'il rangea les uns & les autres au parti de Rome. Ainſi ce grand & ſage Général, établit la domination Romaine dans le païs, qui s'étend depuis la mer Adriatique, juſqu'à la mer Tyrrheniénne, & à la mer de Sicile. Il y reſta pourtant encore quelques villes à conquérir, & quelques Peuples à ſubjuguer; mais Rome, qui n'avoit preſque plus d'ennemis au-dehors, ſe repoſa un peu aprês tant de fatigues. [b]

De Rome l'an 464.

Conſuls. M. VALERIUS CORVINUS, & Q. CÆDICIUS NOCTUA.

Author de viris illuſt.

a Selon Tite-Live, Manius Curius, triompha deux fois pendant ſa premiére année de Conſulat, à ſçavoir, des Peuples du Samnium, & des Sabins. L'Auteur de la vie des hommes illuſtres, ajoûte qu'il reçut enſuite les honneurs de l'Ovation, pour avoir réduit les Lucaniens. Or il n'eſt pas croyable, que dans une ſeule année, il eut pû ſoûmettre trois différentes Nations. Il ne paroît pas moins difficile à croire, que dans l'eſpace d'un an, la République lui eût décerné trois triomphes. Nous avons mieux aimé ſuppoſer, avec quelques Annaliſtes modernes, qu'aprês ſon Conſulat, il fut envoyé dans la Lucanie, avec le titre de Proconſul, & qu'aprês cette derniére expédition, le Sénat & le Peuple luy accordérent le petit triomphe. Dans cette ſuppoſition, Tite-Live aura eu raiſon de dire, que Curius n'obtint que deux fois, les honneurs du grand triomphe, tandis qu'il fut Conſul.

b Denys d'Halicarnaſſe rapporte, à peu prês, ſous les tems que nous parcourons, un éxemple mémorable de la ſévérité Romaine, contre les corrupteurs de la jeuneſſe. Caïus Lætorius Mergus, auſſi diſtingué par ſa naiſſance, que par

De Rome l'an 464.
Consuls.
M. VALERIUS CORVINUS, & Q. CÆDICIUS NOCTUA.

Valerius Corvinus & Q. Cædicius, Consuls de l'année, ne furent occupés qu'à des ouvrages de paix. Il n'est pas hors de vrai-semblance, qu'ils firent partir trois Colonies, pour des places importantes, qui, devenuës Romaines, pussent mettre en sûreté l'Etat Romain. Nous sçavons du moins, sans pouvoir en assigner le tems avec justesse, [a] qu'Adria, ville maritime, qui, dit-on, a donné son nom à la mer Adriatique, que [b] Castrum, place du Picénum, & que [c] Sena, autre ville sur la mer Adriatique, à

Florus in Epit. 11.

sa valeur, remplissoit les fonctions de Tribun dans les armées, pendant la derniére guerre, que Rome eut à soûtenir contre les Peuples du Samnium. Alors il conçût une passion infame pour un jeune homme d'une rare beauté, qui servoit en qualité de Légionnaire. Ce brutal employa d'abord les caresses, & les artifices, pour séduire son innocence. Rien ne fut capable de fléchir la constance du jeune soldat. Avec un courage à toute épreuve, il se refusa aux indignes sollicitations de cet éxécrable débauché. Lætorius honteux, & outré de ces refus, prit le parti de la violence. La nouvelle de l'attentat se répandit bien-tôt dans toute l'armée, Rome fremit au récit d'un crime si monstrueux. Les Tribuns du Peuple ne tardérent pas à vanger les loix de la Pudeur. Ils citérent le scélérat au Tribunal des Comices par Centuries. Le coupable Lætorius ne put échapper à la punition qu'il méritoit. Le Peuple prononça contre luy l'arrêt de mort.

a Quelques-uns avoient prétendu faussement, comme nous l'avons remarqué ailleurs, que la ville d'Hadria, avoit donné son nom à la mer Adriatique. A peine retrouve-t-on présentement les vestiges de cette ville, ce n'est plus aujourd'huy qu'une misérable retraite de pêcheurs. Elle est située dans le Poléfin de *Rovigo*, sur une petite Isle que forme la Riviére du *Tartaro*. Hadria, aujourd'hui *Atri* porte encore le titre d'Evêché, quoi que le siége ait été transferé à *Rovigo*. Ptolémée fait mention d'une ville du même nom, dans la marche d'Ancone.

b Polybe & Tite-Live parlent de cette ville, sous le nom de *Castrum Novum*. Elle étoit de la dépendance du *Picénum*. Il n'en reste plus que quelques débris, aux environs de *Flaviano* dans l'Abbrusse ultérieure, vers l'embouchûre du *Trontino*.

c La ville appellée anciennement *Sena Gallica*, & quelquefois *Seno Gallia*, conserve encore son même nom, dans celuy de *Senegaglia* ou de *Sinigaglia*. Elle fut fondée par les Senonois, peuples originaires de la Gaule Transalpi-

l'embouchûre du [b] Seno, dans le païs des Senonois, reçûrent de ces sortes de garnisons, que les Romains appelloient Colonies.

De Rome l'an 464.

Consuls. M. VALERIUS CORVINUS, & Q. CÆDICIUS NOCTUA.

Dans l'enceinte de Rome, les crimes s'étoient multipliés, depuis la paix dont on y joüissoit. Il n'est pas étonnant, que les violences fussent ordinaires, dans une ville toute consacrée aux armes, & dont tous les habitans étoient soldats. Le Préteur seul ne suffisoit pas, pour y maintenir le bon ordre, & le Peuple ne pouvoit pas juger toutes les causes criminelles, dans l'assemblée des Tribus, qu'on ne convoquoit que rarement, & qu'avec peine. Il fallut donc ériger un nouveau Tribunal, pour réprimer l'audace des malfaiteurs. Le Tribun Papirius en fit la réquisition au Peuple, qui consentit à créer trois Juges, qui eussent droit de prononcer sur les délicts publics. La loy qui en fut portée nous reste encore. Elle est exprimée en des termes Latins plus intelligibles, que les plus anciennes loix; la voicy. *Tout Préteur qui sera élû dans la suite, présentera sa requête au Peuple, pour obtenir de luy, qu'il nomme trois Juges criminels. Ces Trium-virs auront droit de faire payer des amendes à ceux, qui le méritent. Leurs Arrêts*

Festus Pomp. l. 17.

ne, lorsqu'ils passérent en Italie, à la suite de Brennus. Silius Italicus luy attribuë la même origine, au livre quinziéme.

Quâ Sena relictum
Gallorum à populis traxit per sæcula nomen.

Cette ville étoit située dans ce canton de l'ombrie, qui fait présentement partie de la marche d'Ancone. Elle subsiste aujourd'hui près du fleuve *Nigola*, qui forme sur le rivage de la mer un port assés profond, mais fort étroit, à quatre mille du fleuve *Césano*.

[a] Cette riviére appellée par les anciens Auteurs, *Sena*, ou *Seno*, est la même qui coule dans le Duché d'Urbin, sous le nom de *Césano*.

De Rome l'an 464.

Consuls. M. VALERIUS CORVINUS, & Q. CÆDICIUS NOCTUA.

auront force de loy, & l'on sera obligé de leur obéir, comme si le Peuple luy-même les avoit dictés. On voit que les punitions, que pouvoient imposer ces Juges, n'alloient qu'à des amendes pécuniaires, qui toûjours étoient appliquées, au culte des Dieux, & à des œuvres de Réligion. Cependant on appelloit ces Magistrats, [a] Trium-virs Capitaux, non pas qu'ils eussent droit de condamner à la mort; mais parce qu'on leur avoit confié le soin des prisons, où l'on retenoit les plus grands coupables, & qu'ils présidoient à leur éxécution. Chacun des Trium-virs avoit sous luy huit Licteurs, qui tranchoient la tête des criminels. Leur institution étoit ancienne, & l'on en trouve des vestiges sous le Roy Tullus Hostilius; mais alors ces Juges n'étoient que deux, sous le nom de Duum-virs, & de leur jugement on appelloit à celuy du Peuple. Pour les trois qui furent créés, au tems où nous en sommes, ils prononcérent des Arrêts sans appel. Le Peuple ne se

[a] Il est vrai que les Trium-virs capitaux n'avoient point droit, de condamner à la mort un Citoyen Romain. Il n'en étoit pas ainsi par rapport aux Esclaves, qui demeuroient à Rome. La République accordoit à ces Magistrats, une jurisdiction absoluë, & un plein pouvoir de les poursuivre en crime. Nous en avons la preuve dans Valére Maxime. Il dit, au livre cinquiême, qu'un Esclave de Fannius, nommé Aléxandre, fut condamné par le Trium-vir Lucius Calpurnius, à expirer sur une croix. Festus cite une loy, qui obligeoit les parties qui plaidoient au Tribunal des Trium-virs, à consigner une somme d'argent, qui étoit déposée entre les mains du souverain Pontife. Celuy qui avoit perdu son procês retiroit son dépôt. L'argent de sa partie adverse, retournoit au profit du thrésor public. Il étoit ordinairement destiné aux frais des sacrifices, qui se faisoient au nom du Peuple. De-là le nom de *Sacramentum*, que les anciens Auteurs ont donné à cette somme. Varron au livre quatriême de la langue Latine, & Cicéron, au livre premier de l'Orateur, ont fait mention de cette loy.

désit point, en leur faveur, du droit de vie, & de mort, principal appanage de sa souveraineté. Il voulut que ces Magistrats fussent nommés, tous les ans, dans les Comices par Tribus.

De Rome l'an 464.

Consuls. M. VALERIUS CORVINUS, & Q. CÆDICIUS NOCTUA.

Le tems d'une paix générale parut propre, à faire une Récension du Peuple Romain, & à la terminer par un Lustre. Ce fut le trente-uniéme, depuis l'institution de cette cérémonie. Il seroit difficile de deviner les noms des deux Censeurs, qui y présidérent. L'histoire nous a seulement appris, que, dans ce dernier dénombrement des Citoyens de Rome, propres à porter les armes, on en compta deux cents soixante & treize mille. Nombre prodigieux, si l'on considére les pertes, que les Romains avoient faites, par la peste, dans les combats, & par l'établissement des Colonies. Le fruit de cette paix naissante, fut le trouble, & la dissention domestique. Une longue expérience avoit fait sentir aux Romains, qu'aussitôt qu'ils étoient sortis d'une guerre, qui les avoit occupés, l'oisiveté faisoit naître, parmi eux, le tumulte, & la division. Sous le Consulat de Valerius & de Cædicius, on en vit paroître les premiéres éteincelles. Le Peuple opprimé par les usures des plus riches Citoyens, renouvella une querelle commencée depuis près de deux cents ans. Il fit entendre la voix de ses Tribuns, & par leur ministére, il demanda, qu'on réformât les contracts, par lesquels les Créanciers avoient éxigé d'énormes interêts, de l'argent prêté. Ces murmures, encore foibles, s'augmentérent sous les Consuls qui suivirent.

Florus in Epit. 11.

Zonaras l. 8. Ann. & D. Aug. de Cir. Dei l. 3. c. 18.

a Q. Marcius Trémulus & P. Cornelius Arvina,

a Il paroît que les deux Con- suls de cette année quatre cents

De Rome l'an 465.
Consuls. Q. MARCIUS TREMULUS, & P. CORNELIUS ARVINA.
Dion. Halic. in excerptis à Valesio. & Val. Max. l. 6. c. 1.

qui furent, l'un & l'autre, élevés au Consulat, pour la seconde fois, trouvérent le Peuple plus animé, que jamais, contre l'avarice des créanciers, & contre leur cruauté, à l'égard des debiteurs, qu'ils tenoient dans les fers. Un événement nouveau fortifia les plaintes de la commune, & la poussa à de furieuses extrêmités. T. Veturius, cet infortuné Consul de l'année quatre cents trente deux de Rome, qui s'étoit laissé surprendre dans les fourches Caudines, & qu'on avoit obligé de se livrer aux Samnites, pour réparer l'affront d'un traité honteux, venoit de mourir insolvable. Il laissoit un fils, qu'il avoit élevé avec soin, & dont il avoit tourné les mœurs à la vertu. Le jeune Veturius étoit alors dans la premiere fleur de l'adolescence, & joignoit beaucoup de retenuë à un grande beauté. Pour son malheur, le principal créancier de son pere étoit un infâme débauché, nommé C. Plotius, qui sallit l'histoire de son pays, par le second exemple, qu'il donna, du vice le plus honteux.

Plotius avoit prêté au jeune orphelin une somme asses considérable, que celuy-cy avoit toute employée, à faire les obséques de son pere. Sa piété luy coûta cher. Veturius le pere, étoit mort dans une extrême indigence. Son fils, pressé de payer à Plotius, & d'anciennes dettes de sa famille, & l'emprunt qu'il avoit fait luy-même, pour les funérailles de son Pere, se vit obligé, faute d'argent & de crédit, de se soûmettre à l'esclavage, sous son créancier, & de travailler pour luy, de ses mains, jusqu'à l'en-

soixante-cinq, avoient déja été Collégues, pendant l'année de leur premier Consulat.

De Rome l'an 465.

Consuls. Q. MARCIUS TREMULUS, & P. CORNELIUS ARVINA.

tier payement de sa dette. Il souffrit la servitude avec constance, & rendit avec éxactitude à Plotius tous les services, que l'honneur, & que la probité permettoient de luy rendre. Il ne fut intraitable, que quand on le sollicita de se prêter à la passion brutale, que son maître avoit conçuë pour luy. Véturius se souvint alors de ce qu'il étoit né, & mit en usage les leçons de son enfance. Sa fermeté ne put être ébranlée; mais sa résistance luy attira les plus mauvais traitements, de la part de son maître. Un jour qu'on l'avoit mis tout en sang, à coups de foüets, il s'échappa du lieu de son esclavage, & parut dans la place publique. Là, monté sur une espéce de Tribune, il fit voir aux Romains les vestiges de la cruauté d'un barbare créancier, & découvrit l'infamie de son tyran. Le Peuple saisit l'occasion, qui s'offroit, de décrier les usuriers, & de faire abolir la Loy, qui leur permettoit de réduire en servitude, ceux qui n'étoient pas en état de les payer. Déja elle avoit été annullée autrefois, dans une occasion semblable, mais l'autorité des Patriciens l'avoit fait revivre. Les Tribuns du Peuple accusérent l'éxécrable Plotius, devant les Centuries assemblées, & le firent condamner à la mort. On ne dit point qu'alors la Loy ait été abolie; mais on assure, que tous ceux, qui pour dettes, languissoient dans l'esclavage, sous leurs créanciers, furent tirés des fers, & remis en liberté.

Les Plébéïens ne se contentérent pas de cette premiere victoire, remportée sur les riches Patriciens. Telle avoit été la destinée de Rome jusqu'alors, que ses plus grandes révolutions avoient eu leur origine, dans l'amour de la pudicité. La van-

De Rome l'an 466.

Consuls. M. CLAUDIUS MARCELLUS, & C. NAUTIUS RUTILUS.

geance, que les Romains tirérent icy d'un attentat, contre l'honnêteté publique, servit à les affermir dans un parfait affranchissement, comme elle avoit déja servi à les y établir, plus d'une fois. Les prétentions du Peuple s'accrurent l'année suivante, sous le Consulat de M. Claudius Marcellus & de C. Nautius Rutilus. Pour lors les séditions commencées, deux ans auparavant, furent poussées à l'extrême. Le Peuple irrité ne garda plus de mesures. Ses Tribuns éxigérent, qu'on abolît la Loy, qui permettoit aux créanciers une espéce de despotisme, sur leurs débiteurs insolvables. De leur côté les riches s'y opposérent. *C'étoit les frustrer de la sureté de leurs prêts*, disoient-ils, & ils citoient l'ancien proverbe, *qu'il falloit payer ses dettes, ou en argent, ou en souffrant, dans l'esclavage, les foüets & les bastonnades.*

Aut in ære aut in cute.

Les contentions s'aigrirent de part & d'autre. Comme elles n'avoient point de fin, le Peuple eut recours à un expédient, qu'il avoit trouvé efficace, toutes les fois qu'il avoit voulu se tirer de l'oppression. Il abandonna la ville, se sépara des Patriciens, mit le Tybre entre luy & ses persécuteurs, & se cantonna sur le Janicule. Une sécession de la sorte, fit le même effet sur les Magistrats, que celles qui l'avoient précédée. Par l'éloignement de la populace, la ville se vit abandonnée de tout secours. Plus d'artisans, plus de mercénaires, plus de provisions apportées de la campagne; car nous verrons bientôt que les habitans des villages avoient aussi des plaintes à faire, & une réformation à éxiger. Pour remédier aux maux présents, les Patriciens & les riches Bourgeois restés à la ville, crurent, qu'il

Florus in Epit. 11. & Aug. l. 3. de Cit. Dei c.18.

falloit faire nommer un Dictateur par les Consuls. Il faut bien que Q. Hortensius ait paru avoir les talents nécessaires, pour appaiser cette multitude révoltée. On l'éleva à la Dictature; mais on ignore quel fut le Maître de la Cavalerie qu'il se choisit. Hortensius ne différa pas à négocier avec les Citoyens séparés. Il écoûta leurs plaintes, & leurs demandes, avec bonté. Par les Loix qui nous restent de luy, & que nous avons recueillies de divers auteurs, nous avons lieu de conjecturer, & quelles furent les propositions des mutins, & ce que le Dictateur leur accorda. Dês l'année quatre cents quatorze de Rome, le Peuple s'étoit plaint, de ce que les Patriciens se croyoient exempts des Loix, que les Curies, ou les Tribus avoient portées, dans leurs Assemblées. *Le Peuple fait des Edits*, disoient-ils, *qu'il s'y soûmette seul. Pour nous, nous ne reconnoîtrons de Loix, que celles du Sénat.* Pour lors il fut déclaré, que les Ordonnances du Peuple seroient également observées, par les Plébéïens, & par les Patriciens. Malgré ce réglement, la Noblesse méprisoit encore les Loix du Peuple, & refusoit de s'y assujettir. Le renouvellement des plaintes de la Commune, sur un article si intéressant, fit renouveller la Loy négligée. Hortensius déclara que, dans la suite, tout ce que les Comices par Tribus auroient statué, seroit indifféremment observé par la Noblesse, & par le Peuple. Il est à croire même, qu'on prit des mesures plus justes qu'autrefois, pour prévenir les infractions de la Loy. Hortensius en porta une autre, en faveur des gens de la campagne. Ceux-cy se plaignoient, de ce qu'aux jours de marché, on ne rendoit point la jus-

De Rome l'an 466.

Dictateur. Q. HORTENSIUS.

Tit. Liv. l. 8.

Plin. l. 16. c. 10. & Aul. Gel. l. 15. c. 27.

De Rome an 466.
Dictateur.
Q. HORTENSIUS.

Macrob. Satur. l. 1. c. 16.

Varro apud Nonum.

Cic. in orat. pro Planco.

tice à Rome. Lorſqu'ils avoient des procês, il faloit quitter leur travail, & retourner à la ville, pour les faire juger. On leur accorda, que les jours de marché ne ſeroient plus des jours de vacation, pour les Juges, & qu'aprês avoir vendu leurs denrées, ils pourroient faire décider leurs affaires, & retourner chez eux. Le Tribun Mænius, qui ſoûtenoit les interêts du Peuple dans ces tems orageux, obtint encore l'acceptation d'une Loy plus importante à la Commune, que les deux autres. Au temps de Romulus, la coûtume étoit, que les Edits du Peuple n'avoient de force, que quand ils avoient été autoriſés par le Sénat. Ainſi les Peres Conſcripts ſoumettoient à leur éxamen toutes les Loix des Comices, & les annulloient à leur gré. C'étoit, pour les Patriciens, un titre de ſupériorité ſur la Commune, qui la rendoit dépendante de la réviſion du Sénat. Le Tribun Mænius entreprit de changer cette diſpoſition de l'ancien droit, & d'en éxiger la révocation, comme une condition du retour des ſéparés. Par la Loy Mænia, qui fut acceptée, le Sénat ſe déporta du droit, d'approuver les élections, & les reglements faits dans les Comices du Peuple. L'ordre fut changé. Dans la ſuite les Peres Conſcripts ſe réduiſirent, à autoriſer d'avance, ce que le Peuple devoit ſtatuer dans ſes Aſſemblées.

Tous ces articles de pacification furent minutés, durant la Dictature d'Hortenſius, & les eſprits commencérent à ſe calmer. Cependant, par un malheur, qui n'avoit point encore eu d'éxemple dans la République, Hortenſius vint à mourir, avant que le temps de ſa Dictature fut expiré. Il fallut donc

nommer un autre Dictateur, qui pût achever l'ouvrage d'Hortenſius, avec autant de ſageſſe, qu'il l'avoit commencé. Les Conſuls jettérent les yeux ſur l'illuſtre Q. Fabius Rullianus, qui dans une extrême vieilleſſe, préſidoit encore au Sénat, ſans que ſon eſprit eût rien perdu de ſa force. Il prit ſous luy, pour Maître de la Cavalerie, un célébre Plébéïen, nommé Volumnius Flamma. L'entremiſe de ces deux grands hommes ne put être que fort agréable aux ſéparés. L'un s'attira du reſpect, par ſa naiſſance, par ſon mérite, & par ſes charges. C'étoit pour la troiſiême fois qu'il étoit Dictateur. L'autre ſe concilia l'affection de la multitude, par la conſidération qu'elle eut pour un homme, que deux Conſulats avoient illuſtré, parmi les Plébéïens. Enſemble ils ramenérent le Peuple au devoir. La ſéceſſion ceſſa, & les ſéparés retournérent à la ville, bien contents d'avoir conſommé l'ouvrage de la domination populaire, à laquelle ils viſoient depuis long-temps, & où ils n'étoient arrivés, que par degrés. Telle fut la derniere ſcéne ou parut le grand Fabius. Il eſt à croire qu'il ne ſurvêcut pas long-temps à la nouvelle gloire, qu'il venoit d'acquérir. De ſon vivant, ſa patrie le regarda comme un prodige de valeur, de ſageſſe, & de vertu Romaine. Auſſi, quand il fut mort, le Peuple s'empreſſa de contribuer aux frais de ſes obſéques. L'argent, qu'à l'envi on prodigua à ſon fils, fut ſi abondant, que des victimes, qu'il fit immoler aux funérailles de ſon pere, il donna un feſtin public à toute la ville.

De Rome l'an 466.

Dictateur. Q. FABIUS MAX. RULLIANUS.

Fragmentum, Faſt. Capit.

Author. de viris illuſt.

Quelques modernes ont ſuppoſé, que durant la ſéceſſion, la République ſe choiſit de nouveaux

De Rome l'an 467.

Consuls. M. VALERIUS POTITUS, & C. ÆLIUS.

Consuls. C'est un paradoxe insoûtenable. Comment auroit-on pû assembler les Centuries, au champ de Mars, dans un tems de trouble, & de division? Il est plus vray-semblable, qu'après la réconciliation du Peuple avec les Patriciens, le Dictateur Fabius, qui vivoit encore, présida à une assemblée, où se firent les élections ordinaires. On y éleva au Consulat M. Valérius Potitus, & C. Ælius Pætus. Leur année fut stérile en événements; mais jamais la République ne fut plus heureuse, que sous leur administration. Le Peuple, au comble de ses désirs, ne songea qu'à goûter les douceurs d'une honorable tranquillité. La balance avoit panché de son côté, & l'on peut dire, qu'il avoit obtenu quelque chose de plus, que ce parfait équilibre, pour lequel il avoit soupiré, & combattu, depuis si long-temps. Il ne restoit plus à la Noblesse d'autre avantage, sur la Commune, que de grandes richesses, acquises au temps qu'elle étoit la dominante, & que le respect, qu'on a toûjours naturellement pour les personnes d'une haute naissance. Du reste les Plébéïens avoient plus de part au gouvernement de l'Etat, que les Patriciens. Aussi la paix domestique ne fut plus troublée à Rome, & jusqu'aux tempestes, que les Gracchus y excitéront, long-temps après, nous verrons la République presque toûjours calme, au dedans, s'accroître infiniment au dehors, par ses conquêtes. Tant il est vray que l'union seule, parmi un Peuple belliqueux, & inquiet, est la cause principale de sa prospérité, & de son aggrandissement.

Fin du cinquième Tome.

TABLE



TABLE DES MATIERES.

Où l'on désigne les Pages par les chifres & les Notes par la lettre, n.

A.

C.

Liste des Consuls.

S.

T.

Fin de la Table du cinquiême Volume.

ERRATA DU CINQUIEME VOLUME.

Page 10. colone 2. ligne 8. *Fugendum* , lisés *Fungendum.*
p. 13. colon. 2. lig. 33. apporter , *lisés* apporte.
p. 94. colon. 2. lign. 16. sur quelque , *lisés* sous quelque.
p. 176. colon. 2. lign. 19. que celle de , *lisés* que celle du.
p. 352. col. 2. lign. 26. proposés , *lisés* préposés.
p. 394. colon. 2. lign. 13. *aqud* , lisés *aquâ.*



